La province de Liège à l'horizon 2020

Rapport technique

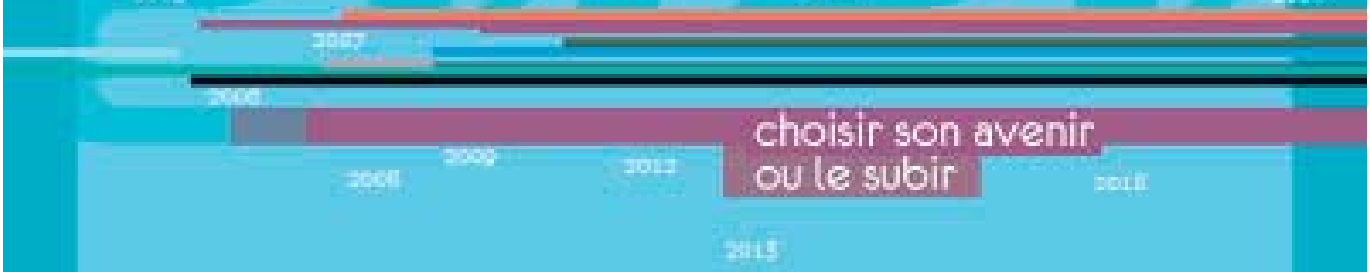

Benoît Collet, SPI+, Coordinateur scientifique
Hugues de Jouvenel, Groupe Futuribles

Décembre 2004

« Demain ne sera pas comme hier, il sera nouveau et dépendra de nous. Il est moins à découvrir qu'à inventer. »

Gaston Berger

Préface

« *L'avenir ne se prévoit pas ; il se construit*. » Encore faut-il pouvoir être réellement en mesure d'être les artisans d'un avenir choisi plutôt que les victimes d'un futur imposé par les circonstances et donc faire preuve d'anticipation : essayer d'explorer les futurs possibles, ceux de son propre territoire eu égard à sa dynamique propre et à celle de son environnement extérieur.

La SPI$^+$, consciente de la nécessité d'anticiper ce qui peut advenir afin d'essayer de mettre en lumière les enjeux auxquels les responsables de la province de Liège risquent de se trouver confrontés avant d'explorer ce qu'ils pourraient faire eu égard à leurs marges de manœuvre respectives et à leur conception d'un avenir souhaitable, a créé un groupe de réflexion qui s'est assigné pour objectif d'explorer, à l'aide de la méthode des scénarios, quel pourrait être l'avenir de la province de Liège à l'horizon 2020.

Ce groupe, composée d'une trentaine de citoyens éclairés, refusant toute fatalité, s'est régulièrement réuni pendant deux ans en s'appuyant sur la logistique aimablement offerte par la SPI$^+$ et, surtout, de l'appui de sa direction générale et de la collaboration précieuse de Benoît Collet qui a exercé simultanément le rôle de secrétariat scientifique et de rapporteur, avec l'aide de Véronique Gomez.

Ce travail a abouti à l'élaboration de quatre scénarios. Aucun d'entre eux n'a vocation à préfigurer ce que sera demain. Ils ont vocation, tous ensemble, à illustrer le spectre des futurs possibles, à charge maintenant de les livrer à un débat public.

Ce travail ne constitue qu'un commencement. Il a vocation à susciter parmi les habitants de la Province une prise de conscience collective des enjeux à court, moyen et long terme auxquels ils risquent de se trouver confrontés. A eux, maintenant, d'enrichir la réflexion et de passer de l'exploration des futurs possibles à la construction d'un futur choisi qui soit conforme à leurs aspirations profondes et aux défis des années à venir.

Hugues de Jouvenel,
Directeur général,
Groupe Futuribles.

Démarche de prospective territoriale « Liège 2020 »

Rapport technique

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 1

1. Pourquoi une prospective de la province de Liège ? 1
2. Origine de la démarche et méthodologie 2
3. Fonctionnement 4

MICRO-SCENARIOS 6

Chapitre 1 - La province de Liège en T_0 7

Description générale de la province 7
C_1 – Contexte extérieur. 21
C_2 – Capital humain 21
C_3 – Structures spatiales & infrastructures 22
C_4 – Système productif 23
C_5 – Dynamique sociale 23
C_6 – Capital naturel & culturel 24
C_7 – Gouvernance 24

Chapitre 2 - Contexte extérieur 25

1. Groupe de travail 25
   Composition 25
   Calendrier événementiel 25
   Auditions 25
2. Définition de la composante 25
3. Variables-clés : recensement, définition, indicateurs, rétrospective et prospective 26
   Monde 26
   V_1 – Balance géopolitique 26
   V_2 – Mondialisation 29
   V_3 – Energie 31
   V_4 – Ecosystème global 35
   Union européenne 38
   V_5 – Union européenne 38
   Contexte national 40
   V_6 – Contexte interne 40
   V_7 – Cohésion sociale 44
   V_8 – Cadre institutionnel belge 47
4. Tableau d'analyse morphologique. 49
   a) Variables 49
   b) Tableau des micro-scénarios 50

c) Micro-scénarios 52
La situation en T_0 52
A – Une Belgique sans cohésion sociale dans une Europe à géométrie variable. 53
B – Une Belgique confédérale avec une Wallonie à la traîne dans une Europe des coopérations ''à la carte''. 55
C – ''België barst'', la Wallonie en voie de tiers-mondisation, l'Europe éclatée. 57
D – Une Belgique confédérale qui rétablit l'ascenseur social, une Europe unie et prospère59

Chapitre 3 - Capital humain 62

1. Groupe de travail 62
Composition 62
Calendrier événementiel 62
Auditions 62
2. Définition de la composante 63
3. Variables-clés : recensement, définition, indicateurs, rétrospective et prospective 65
Sous-composante : « Famille » 65
V_1 – Cellule familiale 65
V_2 – Pouvoir d'achat 68
V_3 – Education 70
Sous-composante : « Formation » 73
V_4 – Enseignement fondamental 73
V_5 – Enseignement secondaire général, technique et professionnel 75
V_6 – Enseignement supérieur 78
Sous-composante : « Employabilité » 80
V_7 – Niveau de qualification 80
V_8 – Aptitudes 82
V_9 – Formation continuée 85
Sous-composante : « Sociétale » 86
V_{10} – Encadrement social 86
V_{11} – Encadrement sanitaire 88
V_{12} – Evolution démographique et flux migratoires 92
4. Tableau morphologique. 95
a) Variables 95
b) Tableau des micro-scénarios 98
c) Micro-scénarios 101
La situation en T_0 101
A – Vieillissement, délitement du tissu social 103
B – Investissement dans le capital humain 105
C – Paupérisation et forte dégradation 107
D – L'intelligence liégeoise en mouvement 109

Chapitre 4 - Structures spatiales & infrastructures 111

1. Groupe de travail 111
Composition 111
Calendrier événementiel 111
Auditions 111
2. Définition de la composante 111
3. Variables-clés : recensement, définition, indicateurs, rétrospective et prospective 113
Sous-composante « Structures spatiales » 113
V_1 – Répartition des populations 113
V_2 – Répartition des activités 115
V_3 – Polarités et hiérarchies intérieures 117
V_4 – Polarités extérieures 119

Sous-composante « Infrastructures et mobilité » 121
V_5 – Réseaux de transport 121
V_6 – Modes de déplacements 123
V_7 – Temps et qualité de parcours 125
V_8 – Offre en terrains équipés 127
4. Tableau morphologique. 128
a) Variables 128
b) Tableau des micro-scénarios 130
c) Micro-scénarios 132
A – Périurbanisation, polarisation du territoire, tout à la route 132
B – Mitage, dualisation du territoire 132
C – Politique d'aménagement et de mobilité durable 134
Annexe – Définition des zones géographiques 137

Chapitre 5 - Système productif 140

1. Groupe de travail 140
Composition 140
Calendrier événementiel 140
Auditions 140
2. Définition de la composante 141
3. Variables-clés : recensement, définition, indicateurs, rétrospective et prospective 142
V_1 – Industrie traditionnelle 142
V_2 – Industrie moderne 144
V_3 – Production de matières premières 148
V_4 – Services aux entreprises 150
V_5 – Tissu des entreprises 152
V_6 – Vie des entreprises 154
V_7 – Propriété et pouvoir de décision 155
V_8 – Moyens financiers 157
V_9 – Main-d'œuvre 159
V_{10} – Recherche et innovation 161
V_{11} – Mentalités et attitudes sociales 163
V_{12} – Facteurs de développement 166
4. Tableau morphologique. 168
a) Variables 168
b) Tableau des micro-scénarios 170
c) Micro-scénarios 172
La situation en T_0 172
A – Industrie traditionnelle sous forte contrainte d'environnement 173
B – Industrie traditionnelle importante, tissu de PME diversifié, secteur public important 175
C – Restriction des fonds publics, fermeture du service public 178
D – Spécialisation du territoire, pôles d'excellence 181

Chapitre 6 - Dynamique sociale 184

1. Groupe de travail 184
Composition 184
Calendrier événementiel 184
Auditions 184
2. Définition de la composante 184
3. Variables-clés : recensement, définition, indicateurs, rétrospective et prospective 185
V_1 – Ancrage local/global 185
V_2 – Repli sur soi/ouverture 187
V_3 – Dynamisme associatif/individualisme 189
V_4 – Piliarisation/coopération trans-piliers 192
V_5 – Pmisation/constitution de masse critique 194

V_6 – Dynamisme économique/entrepreneuriat public et privé 195
V_7 – Conflit/consensus 197
V_8 – GRH « familiale »/ GRH formalisée 202
4. Tableau morphologique. 203
a) Variables 203
b) Tableau des micro-scénarios 205
c) Micro-scénarios 206
La situation en T_0 206
A – Repli sur soi, léthargie 208
B – Défense des droits acquis 210
C – Initiatives dispersées 212
D – Fédération des initiatives 214

Chapitre 7 - Capital naturel & culturel 216

1. Groupe de travail 216
Composition 216
Calendrier événementiel 216
Auditions 216
2. Définition de la composante 218
3. Variables-clés : recensement, définition, indicateurs, rétrospective et prospective 219
Sous-composante « Nature & agriculture » 219
V_1 – Eau 219
V_2 – Forêt 223
V_3 – Diversité biologique 226
V_4 – Paysage 229
V_5 – Agriculture 233
Sous-composante « Sport, culture & tourisme » 240
V_6 – Potentiel sportif 240
V_7 – Diversité interculturelle 243
V_8 – Potentiel culturel 246
V_9 – Tourisme 249
4. Tableau morphologique. 253
a) Variables 253
b) Tableau des micro-scénarios 255
c) Micro-scénarios 257
La situation en T_0 257
A – Indifférence et perte de valeur 258
B – Marchandisation 261
C – Dégradation du patrimoine 264
D – Valorisation du patrimoine 266
Annexe – Définition du secteur non marchand 269

Chapitre 8 - Gouvernance 271

1. Groupe de travail 271
Composition 271
Calendrier événementiel 271
Auditions 271
2. Définition de la composante 272
3. Variables-clés : recensement, définition, indicateurs, rétrospective et prospective 273
Paysage institutionnel 273
V_1 – Institutions existantes et émergentes 273
Acteurs de la gouvernance 276
V_2 - Acteurs du secteur « marchand » 276
V_3 - Acteurs du secteur « non marchand » 278
V_4 – Partenaires sociaux 282
V_5 – Monde associatif 284

V_6 – Communautés immigrées 286
Pratiques de la gouvernance 290
V_7 – Leadership 290
4. Tableau morphologique. 293
a) Variables 293
b) Tableau des micro-scénarios 294
c) Micro-scénarios 295
La situation en T_0 295
A – Maquis d'acteurs, paralysie collective, jacobinisme régional 296
B – Acteurs et actions dispersées 298
C – Alliances stratégiques et choix des priorités 300
D – Communauté des Liégeois autour d'un projet 302
Annexe – Définition du secteur non marchand 304

Chapitre 9 - Arborescences des micro-scénarios 306

1. Contexte extérieur 306
2. Capital humain 306
3. Structures spatiales & infrastructures 307
4. Système productif 307
5. Dynamique sociale 307
6. Capital naturel & culturel 308
7. Gouvernance 308

MACRO-SCENARIOS 309

Chapitre 10 - Tableau morphologique global 309

Chapitre 11 - ''Les chiens de faïence'' 310

1. Micro-scénarios retenus 310
2. ''Les chiens de faïence'' 312

Chapitre 12 - ''Les loups entre eux'' 325

1. Micro-scénarios retenus 325
2. ''Les loups entre eux'' 327

Chapitre 13 - ''L'hirondelle'' 337

1. Micro-scénarios retenus 337
2. ''L'hirondelle'' 339

Chapitre 14 - ''Le phénix'' 352

1. Micro-scénarios retenus 352
2. ''Le phénix'' 354

Chapitre 15 - Enchaînement chronologique des scénarios 370

Conclusion – Les principaux enjeux pour la province de Liège 371

BIBLIOGRAPHIE 375

NOTES EXPLICATIVES 391

INTRODUCTION
Une démarche citoyenne pour un avenir choisi.

1. Pourquoi une prospective de la province de Liège ?

Face à l'accélération des changements, les décideurs sont contraints de gérer l'urgence en permanence, sans marge de manœuvre. « *Quand c'est urgent, il est déjà trop tard* » disait Talleyrand. Et pour justifier leurs décisions, beaucoup de ces décideurs affirment **n'avoir pas** eu le choix : la vérité est qu'ils **n'avaient plus** le choix.

La seule manière d'éviter cette contrainte est alors de prendre conscience des situations quand elles prennent forme et qu'elles peuvent encore être infléchies. En d'autres termes, sans anticipation, on ne peut prendre que des décisions contraintes : on doit souvent se contenter d'essayer d'éteindre les incendies…

Cette attitude face à des changements de plus en plus nombreux et de moins en moins prévisibles a conduit à favoriser le court terme, la réactivité et l'adaptabilité. Ceci constitue une énorme illusion, de façon générale pour les décideurs publics et privés, illusion d'autant plus grande lorsqu'il s'agit de la gestion des territoires dans un monde globalisé.

Le rôle accru des régions

Nous assistons à un double phénomène de globalisation et d'émergence des territoires locaux (ce que l'on appelle désormais la « glocalisation ») :

- une économie qui se structure suivant une logique territoriale de réseau sur laquelle demeure assis le principe de souveraineté nationale ;
- des territoires, plus petits que l'Etat-nation, qui se développent dans des logiques propres mais avec des disparités importantes d'une région à l'autre (en Europe en particulier).

Dans ce contexte, les territoires en déclin ont tendance à expliquer leurs problèmes par des causes extérieures qui les dépassent : le prix du pétrole, la mondialisation ou la concurrence effrénée de régions en forte croissance dans lesquelles leurs entreprises sont délocalisées… De la même façon, ces régions ont tendance à attendre de l'extérieur une solution divine : le retour de la croissance économique, des subsides nationaux ou européens ou encore la construction d'une gare TGV… Or il est significatif de noter que, à contexte économique équivalent, d'autres territoires connaissent un développement économique impressionnant. Ce développement s'explique par le fait que ces territoires ont pris leur destin en main : ils sont parvenus à rassembler les hommes et les femmes d'une même région autour d'un projet commun fondé sur une vision partagée…

Le futur d'une région dépend :

- de son environnement national et international ;
- de sa propre dynamique résultant de variables internes (acteurs/facteurs) ;
- des stratégies (plus ou moins conflictuelles) des acteurs ayant un impact sur la région.

C'est là que réside la raison d'être de la prospective territoriale : permettre aux acteurs d'une région de reprendre le contrôle de leur propre destin, faire des habitants d'un territoire les architectes d'un futur choisi plus que les victimes passives d'un futur imposé.

Le long terme est en effet la seule ligne d'horizon acceptable si l'on veut, dans un territoire déterminé, mettre en œuvre des décisions qui impliquent par exemple de nouvelles infrastructures ou qui induisent de nouvelles façons de penser ou de nouvelles attitudes : ce qui signifie qu'une ligne d'horizon de quelques mois ou même de quelques années laisse en réalité trop peu de marge de manœuvre.

Avec le long terme pour horizon, les acteurs et décideurs d'une région devront à la fois :

- **anticiper**, en élaborant des scénarios exploratoires ;
- **agir**, en formulant une stratégie et en élaborant un planning.

Anticipation et action impliquent une dialectique permanente qui relève de deux logiques différentes et complémentaires et que l'on pourrait résumer par ces deux questions : « que peut-il advenir ? que puis-je faire ? ».

La démarche de prospective régionale poursuit ce double objectif :

- permettre d'identifier la dynamique d'une région, d'en faire le **diagnostic** et d'en formuler les **futurs possibles** ;
- permettre un débat parmi les « acteurs » d'une région afin qu'ils puissent peu à peu élaborer **une vision partagée d'un futur souhaitable** et créer un consensus sur la façon de le réaliser : « qui doit faire quoi, quand et comment ? ».

En d'autres mots, au travers de cet exercice de prospective sur la province de Liège, on veut :

- **anticiper** ce qui peut advenir dans la province en tenant compte des facteurs externes et internes qui peuvent en influencer le devenir sur le long terme ;
- lancer un processus par lequel les acteurs et décideurs de la province pourront partager, non seulement une représentation commune du territoire, ses futurs possibles et les défis auxquels elle sera confrontée, mais aussi partager une **vision commune d'un futur souhaitable**, et de là, permettre **l'élaboration d'une stratégie commune pour le réaliser**. Ceci est d'autant plus important que dans bon nombre de régions, les « forces vives » sont passives ou dépensent leur énergie dans des conflits de court terme dont les enjeux sont de peu d'intérêt.

2. Origine de la démarche et méthodologie

a) Origine

Le Conseil d'Administration de la SPI$^+$ a mis sur pied, en janvier 2001, le Groupe de Réflexion LIEGE 2020, composé d'administrateurs de la SPI$^+$ et de personnalités extérieures. Il se définit comme un outil de réflexion et de débat sur le développement de la province de Liège à moyen et long terme, c'est-à-dire à un horizon d'au moins 20 ans.

Pour ce faire, elle a décidé, en juin 2002, de réaliser **une démarche de prospective territoriale sur la province de Liège**. Les travaux ont commencé largement avant l'annonce de la fermeture de la phase à chaud de la sidérurgie liégeoise. Le but et la portée géographique de « Liège 2020 » dépassent d'ailleurs le seul défi de la reconversion du bassin sidérurgique liégeois même si, bien entendu, les travaux entrepris peuvent servir de contribution à ce délicat dossier.

b) Méthodologie

Parmi les différentes méthodologies de la prospective, le Groupe a opté pour la **méthode des scénarios** : le résultat final prend la forme de scénarios illustrant le spectre des **futurs possibles** de la province de Liège à l'horizon 2020. Ceux-ci se veulent dynamiques puisqu'ils décrivent non pas les états de la province en 2020 mais les cheminements qui y mènent.

La couverture géographique choisie est le **territoire provincial** mais la démarche tient compte, en fonction des thématiques abordées, de l'intégration dans un espace plus large ainsi que des logiques sous-régionales qui forment la réalité de la province.

Introduction

La prospective étant une démarche globale, elle s'intéresse à tous les aspects de la province de Liège. Ainsi, six grandes thématiques ont été sélectionnées comme composantes essentielles de son développement :

- *le capital humain* : quelle sera l'évolution démographique ? quel sera le niveau de formation ? dans quel état général de santé sera la population liégeoise ?
- *les structures spatiales & les infrastructures* : comment se déplace le capital humain ? comment s'organise le territoire ? comment se localiseront les activités économiques ?
- *le système productif* : comment évolue le tissu économique de la province ?
- *le dynamisme social* : qu'est-ce qui pourra motiver le capital humain ? quelles sont ses valeurs et vont-elles demeurer ? y a-t-il un sentiment d'appartenance à la province ou à des territoires plus réduits ou plus vastes ?
- *le capital naturel & culturel* : comment évolueront les ressources naturelles : eau, forêt, … ? quel sera l'impact du tourisme sur ces ressources ? comment va évoluer la vie culturelle de la province de Liège ? comment va évoluer son agriculture ?
- *la gouvernance* : comment va-t-on gérer la province ? quel sera l'impact des différents acteurs publics et privés de la province de Liège ?

Le développement de la province est influencé par des éléments extérieurs qu'elle ne maîtrise pas mais dont on ne peut faire abstraction. Aussi, l'influence du contexte extérieur sur ces thématiques a fait l'objet d'une analyse au travers de l'évolution des éléments moteurs suivants :

- la situation géopolitique
- la mondialisation
- la problématique du prix de l'énergie
- la construction européenne
- le contexte national, notamment l'évolution institutionnelle

Ces six thématiques ont fait l'objet d'une étude pour en **déterminer les éléments moteurs**, c'est-à-dire ceux qui font leur évolution.

Le futur n'émerge pas du néant. Il prend racine dans le présent. De ce fait, l'étude des éléments moteurs a nécessité un travail de fourmi destiné à rassembler les données nécessaires à **l'élaboration d'un diagnostic** aussi précis que possible de ces éléments (notamment par un examen rétrospectif sur 20 ans d'un grand nombre d'entre eux).

Les évolutions combinées de ces éléments moteurs permettent d'élaborer, pour chacune des thématiques, ses futuribles. Ceux-ci se traduisent par des scénarios, appelés **micro-scénarios**.

C'est la première phase de la démarche.

La seconde phase consiste, en combinant ces micro-scénarios, à relier entre elles les différentes thématiques du développement provincial et permet d'aboutir aux **macro-scénarios**, c'est-à-dire aux **futuribles de la province de Liège**.

Cette phase constitue la fin de la **phase d'anticipation pure**. A ce moment, les décideurs disposent d'un outil dont la vertu est d'éclairer la route, de déceler quelles sont les **tendances lourdes**, les **zones d'incertitudes majeures**, les **risques principaux de rupture**, les **défis** auxquels on risque de se trouver exposé.

3. Fonctionnement

Au point de vue pratique, la démarche est assurée par le **Groupe de Réflexion** qui joue le rôle de **Comité de pilotage**, c'est-à-dire qu'elle fixe le cadre méthodologique et opérationnel, valide les travaux des **groupes de travail** après examen et/ou modification de ceux-ci et assure la communication externe des résultats.

Tous les membres du Groupe siègent à titre individuel. Leur appartenance professionnelle, indiquée ci-dessous à titre informatif, met en exergue la diversité des milieux de travail ou d'expertise dont ils sont issus.

Membres du Groupe de Réflexion LIEGE 2020
M. Philippe BARZIN, Eurogroup Consulting S.A. ; **M. Bauduin BLAIRON**, SPI+ ; **M. Benoît COLLET**, SPI+ ; **Mme Catherine COLLETTE**, SPI+ ; **M. Jean-Paul CORNIL**, Computerland S.L.M. S.A. ; **M. Jean CRAHAY**, JC Développement ; **M. Roger DEHAYBE**, Agence Intergouvernementale de la Francophonie ; **M. Hugues de JOUVENEL**, Groupe Futuribles ; **M. Jean-Pierre DELWART**, Eurogentec S.A. ; **M. Marc DUBRU**, Hautes Etudes Commerciales ; **M. Marc FOCCROULLE**, Université de Liège ; **M. Louis GENET**, Administrateur SPI+, Conseiller provincial ; **M. Henri GILISSEN** ✞, Administrateur, SPI+, E.R. ; **Mme Véronique GOMEZ**, SPI+ ; **M. René GROSJEAN**, Université de Liège ; **M. Olivier HAMAL**, Administrateur SPI+, Député provincial en charge des Affaires sociales et des Etablissements hospitaliers ; **M. Michel JEHAES**, Administrateur SPI+, Commune d'Oupeye, Echevin ; **M. Pierre-Yves JEHOLET**, Vice-Président SPI+, Député au Parlement wallon et à la Communauté française ; **M. Nicolas KEUNEN**, Manex ; **M. André LACROIX**, SPI+ ; **M. Marc LANGOHR**, W.F.G. ; **M. Alfred LECERF**, Administrateur SPI+, Bourgmestre de la commune de Lontzen ; **Mme Françoise LEJEUNE**, SPI+ ; **M. Alain LESAGE**, Economiste ; **M. Joseph MARTIAL**, Université de Liège ; **M. Luc MELOTTE**, Centre hospitalier psychiatrique de Liège ; **Mme Bernadette MERENNE-SCHOUMAKER**, Université de Liège ; **M. Julien MESTREZ**, Président SPI+, Député provincial en charge des Affaires Economiques et du Tourisme ; **M. Quentin MICHEL**, Université de Liège ; **M. Joseph MOXHET**, Président honoraire SPI+, Député permanent honoraire en charge des Affaires économiques et du Tourisme ; **M. Pierre NEURAY**, Chambre de Commerce et d'Industrie de Liège et de Verviers ; **M. Jean-Marie NIZET**, JMJ Services S.A. ; **M. Alain ONKELINX**, Administrateur SPI+, Conseiller provincial ; **M. Maurice SEMER**, Technifutur ; **M. Robert STEPHANE**, RSC Interactions ; **M. Didier VAN CAILLIE**, Université de Liège ; **Mme Christiane VANDIJCK**, Yvens-Decroupet S.A. ; **M. José VERDIN**, Administrateur SPI+, Fondation André Renard.

L'étude des différentes composantes et l'élaboration des micro-scénarios qui en découlent ont été assurées par des **groupes de travail** composés de membres du Groupe et de personnes extérieures. Ceux-ci ont étudié leur composante respective durant plus d'une année en recourant à l'audition d'experts pour parfaire les connaissances et les enjeux liés aux domaines traités. De même que pour le Groupe de Réflexion, les membres siègent à titre individuel. Leur origine professionnelle, indiquée ci-dessous à titre informatif, met en exergue la diversité des milieux de travail ou d'expertise dont ils sont issus.

Membres extérieurs des groupes de travail
M. Jean-Louis AUGUSTE, TEC Liège-Verviers ; **M. Joseph CHARLIER**, Consultant en affaires sociales et agricoles ; **M. Alain CROMPS**, SPI+ ; **M. Michel DECOUX**, Président-Fondateur E.R. Hybritech Europe S.A. ; **Mme Christine DEVILLE**, SPI+ ; **M. Jean-Marie DUJARDIN**, Hautes Etudes Commerciales ; **M. Pierre GILISSEN**, Conseiller communal à la Ville de Liège, Secrétaire général adjoint du Conseil Economique et Social de la Région Wallonne ; **M. Jean-Marie HALLEUX**, Université de Liège ; **M. Jean HENROTTAY**, Enseignant ; **M. Michel HEUKMES**, Socran S.A. ; **Mme Alix HOUSIAUX**, GIE des CEEI ; **M. Damien JACOB**, SPI+ ; **M. Alain LANGER**, Centre Nature de Botrange ; **M. Jean-Pierre NOSSENT**, Communauté Française Wallonie Bruxelles ; **M. André OZER**, Université de Liège ; **M. François PICHAULT**, Université de Liège ; **M. André PIERRE**, SPI+ ; **M. Pierre PORTIER**, Groupe Portier S.A. ; **Melle Benjamine RICHY**, Technifutur ; **M. Marcel STIENNON**, Conseiller provincial ; **M. Georges VANDERSMISSEN**, Syndicaliste FGTB E.R..

L'élaboration des macro-scénarios s'est opérée en deux étapes.

La première a consisté à dessiner avec les participants au Groupe de Réflexion et aux groupes de travail la trame des scénarios retenus. La seconde, la phase de rédaction, a exigé un dialogue permanent entre les participants et le rédacteur afin d'intégrer au mieux le fruit des travaux des groupes de travail sur les micro-scénarios.

En outre, un site Internet a été mis en place pour permettre aux participants de suivre régulièrement l'évolution de la démarche et disposer en permanence de toutes les matières nécessaires à celle-ci.

Les travaux du Groupe de Réflexion et des groupes de travail sont coordonnés par le secrétariat scientifique, assuré par Benoît Collet (SPI+). Celui-ci assure la logistique de la démarche, la rédaction des rapports, notes préparatoires et procès-verbaux, la collecte et le traitement des données quantitatives et qualitatives relatives aux thématiques étudiées, le suivi méthodologique des travaux avec le consultant, l'interface avec le consultant, la rédaction des micro-scénarios et des macro-scénarios.

Le Groupe de Réflexion et les groupes de travail bénéficient de l'assistance méthodologique d'Hugues de Jouvenel, Directeur général du Groupe Futuribles[1]. En outre, ce dernier anime les réunions plénières et assure certains travaux de rédaction.

[1] Centre indépendant d'études pluridisciplinaires et prospectives dédié à l'analyse du monde contemporain, de ses futurs possibles, des enjeux collectifs à moyen et long terme, des politiques et des stratégies pouvant être adoptées. Pour plus d'informations, l'association possède un site : http://www.futuribles.com.

MICRO-SCENARIOS

Chapitre 1 - La province de Liège en T_0

Description générale de la province

La Belgique est, depuis 1993, un Etat fédéral, composé

- de trois Communautés : la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone.
- de trois Régions : la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne.

Le pays est subdivisé en dix provinces et 589 communes. Sa population est de 10.396.421 habitants (au 1er janvier 2004). Sa superficie est de 32.545 km².

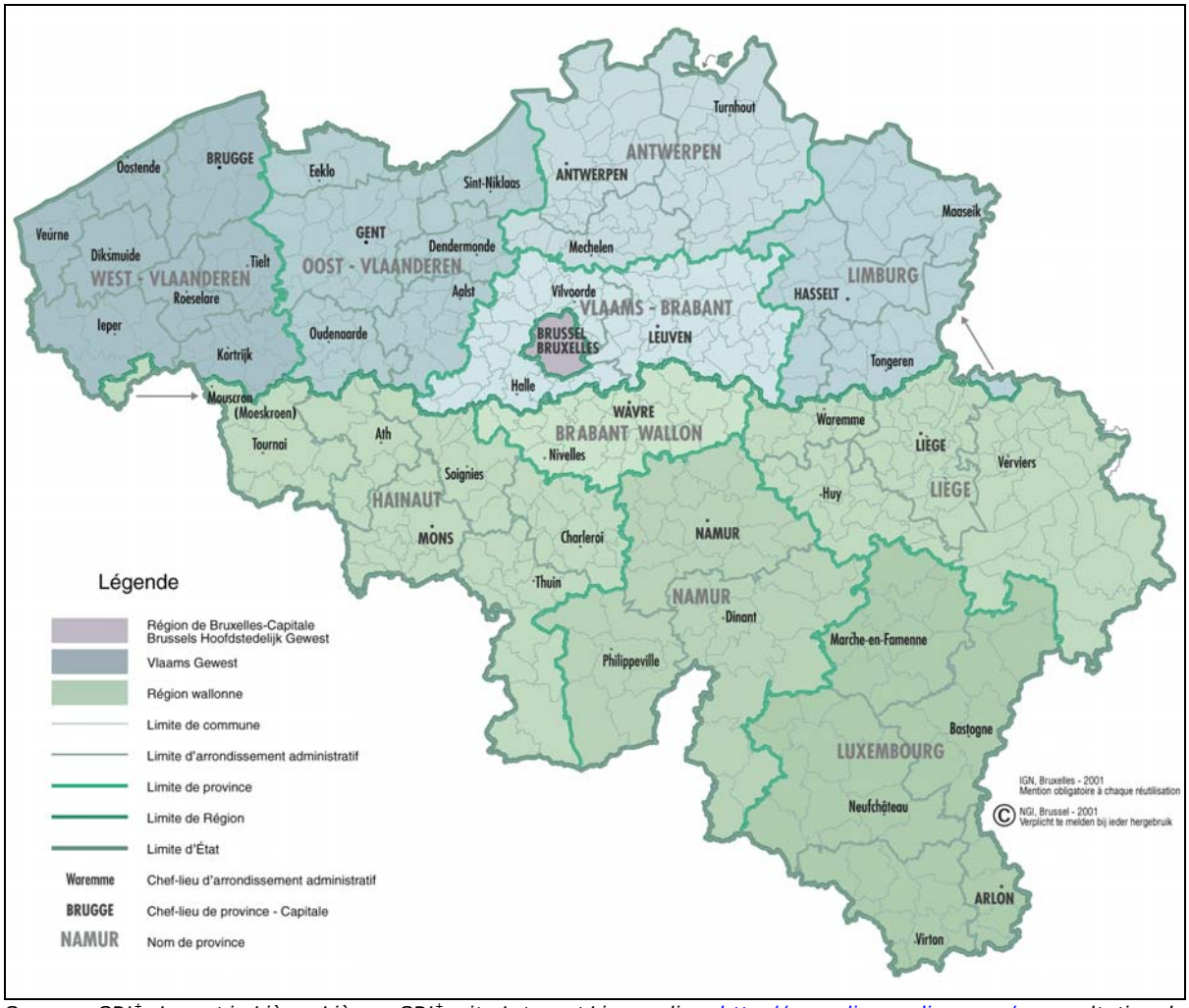

Source : SPI+, Invest in Liège, Liège : SPI+, site Internet Liegeonline, http://www.liegeonline.com/, consultation du 10 août 2004.

La province de Liège a une population de 1.029.605 habitants (au 1er janvier 2004). Sa superficie est de 3.862 km². Contiguë aux Pays-Bas, à l'Allemagne, au Grand-Duché du Luxembourg et à la Région flamande de Belgique, elle occupe une position géographique de premier plan en Europe, au centre du triangle Londres, Paris et Berlin.

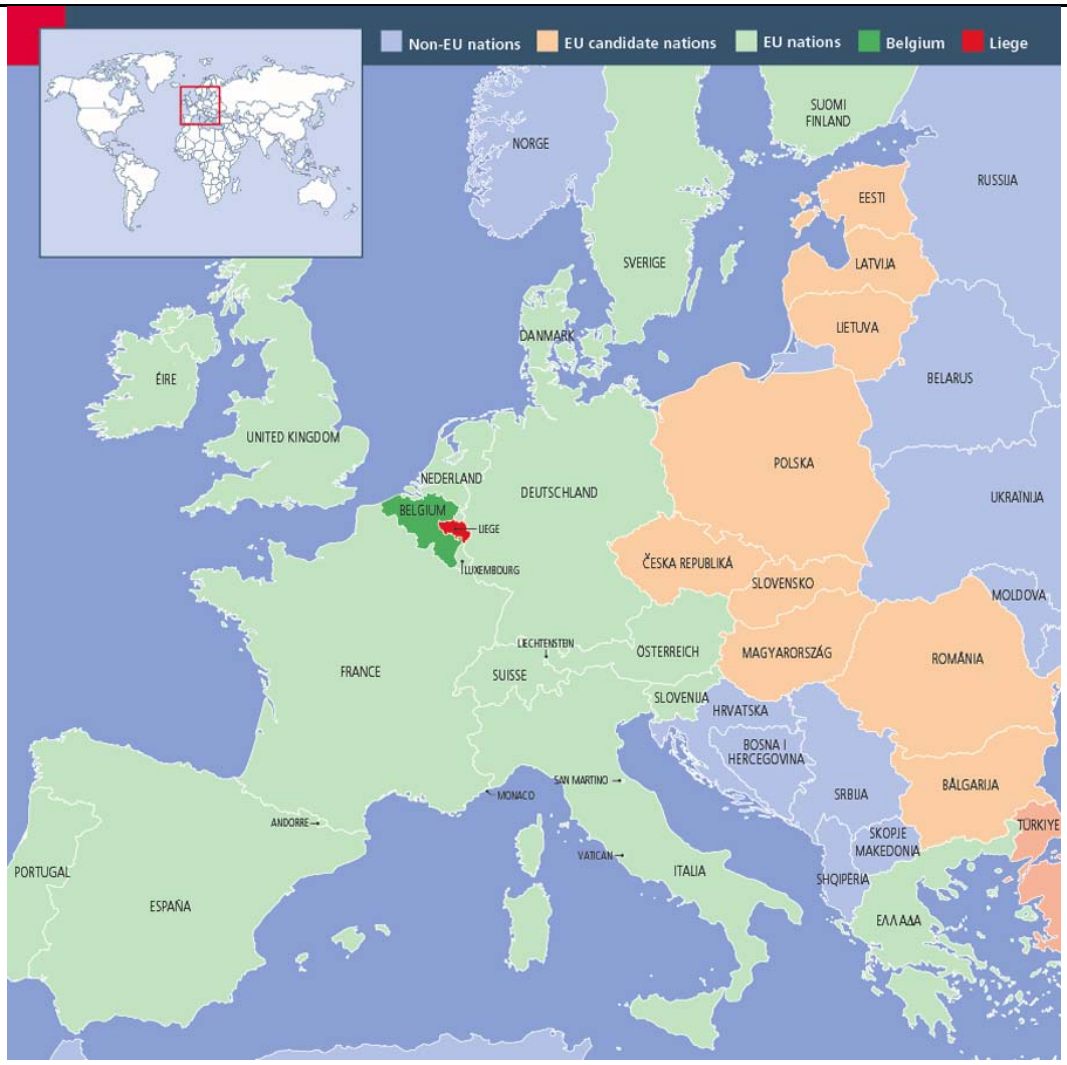

Elle fait également partie de l'Euregio Meuse-Rhin avec la province du Limbourg belge, la Communauté germanophone, la Regio Aachen et le sud de la province du Nederlandse Limburg. L'Euregio recouvre un territoire de 10.745 km² et compte 3,7 millions d'habitants.

La province de Liège est composée de quatre arrondissements : Huy, Liège, Verviers et Waremme.

Territorialement, la Communauté germanophone de Belgique est située en province de Liège. Elle a une superficie de 854 km² et compte 71.899 habitants (au 1er janvier 2004).

Le siège de ses institutions est situé à Eupen. Elle est composée de neuf communes : Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Bütgenbach, Eupen, Kelmis, Lontzen, Raeren et Sankt-Vith.

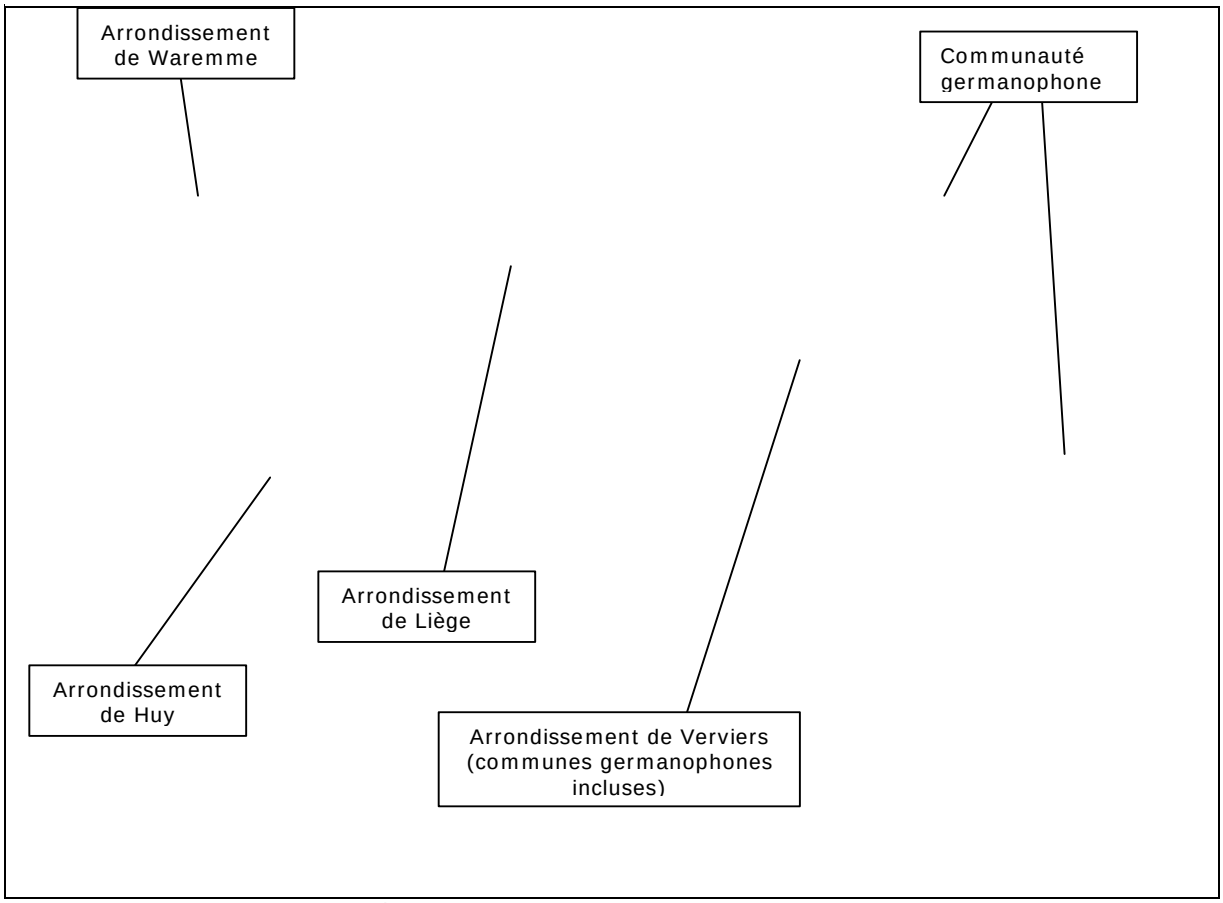

Source : site de la province de Liège, http://www.prov-liege.be/cartecoul.jpg, consultation du 10 août 2004

Les quatre arrondissements de la province de Liège par nombre d'habitants et superficie :

Arrondissement	Population en 2004	Superficie en km²	Densité de population	Chefs-lieux	
HUY	102.709	659	156 h/km²	Huy	19.758 h.
LIEGE	587.033	797	736 h/km²	Liège	185.488 h.
VERVIERS	269.366	2.016	134 h/km²	Verviers	52.804 h.
WAREMME	70.497	390	181 h/km²	Waremme	13.697 h.
PROVINCE DE LIEGE	1.029.605	3.862	266 h/km²		271.747 h.

Source : Institut National de Statistique

Les 15 plus grandes communes de la province de Liège au 1er janvier 2004 (entre parenthèse figure le pourcentage cumulé de la population totale) :

Commune	Habitants	Commune	Habitants
1) Liège	185.488 (18%)	11) Huy	19.758 (48%)
2) Seraing	60.579 (24%)	12) Eupen	17.788 (50%)
3) Verviers	52.804 (29%)	13) Visé	16.876 (52%)
4) Herstal	36.549 (33%)	14) Herve	16.680 (53%)
5) Ans	27.397 (35%)	15) Fléron	15.899 (55%)
6) Flémalle	25.259 (38%)		
7) Oupeye	23.581 (40%)		
8) Saint-Nicolas	22.715 (42%)		
9) Grâce-Hollogne	21.812 (44%)		
10) Chaudfontaine	20.807 (46%)		

Source : Institut National de Statistique.

Données socio-économiques

P.I.B

	2001	1984
Union Européenne	100	100
Belgique	106,9	102
Région Wallonne	77,3	84
Province de Liège	80,3	97

Source : Eurostat

TAUX D'EMPLOI & DE CHOMAGE

	Taux d'emploi		Taux de chômage	
	2001	1981	2001	1987
Union Européenne	64,0		7,8	10,6
Belgique	59,9	53,4	7,5	11,3
Région Wallonne	54,8	51,1	10,5	14,4
Province de Liège	54,7	51,8	10,8	14,2

Source : Eurostat

CLASSES D'AGE (2003)

SEXE		HOMMES	FEMMES	TOTAL NOMBRE	%
Classe d'âge, globale	Année	Nombre	Nombre		
Moins de 20 ans	2003	125.409	120.127	245.536	24
De 20 à 64 ans	2003	301.485	301.339	602.824	59
65 ans et plus	2003	71.008	106.474	177.482	17
Classe d'âge, globale	2003	497.902	527.940	1.025.842	100

Source : Institut National de Statistique

NIVEAU D'ETUDES EN 2003 – POPULATION GLOBALE

Classes d'âge	15-19 ans	%	20-64 ans	%	65 +	%	TOTAL	%
Primaire	16.516	27	92.703	15	90.880	51	200.099	24
Secondaire	45.461	73	345.136	57	69.554	39	460.151	55
Supérieur non-universitaire de type court	-	-	100.103	11	7.478	4	107.581	13
Supérieur non-universitaire de type long et universitaire	-	-	64.883	11	9.570	6	74.453	8
TOTAL	61.977	100	602.825	100	177.482	100	842.284	100

Statut BIT (Bureau International du Travail)

Source : Institut National de Statistique

TYPE D'HABITAT

Arrondissement	Maison uni-familiale	Type inconnu	Appartement	Caravane, chalet, roulotte
HUY	91,8 %	0,51 %	7,2 %	0,36 %
LIEGE	80,1 %	0,60 %	18,8 %	0,48 %
VERVIERS	84,4 %	0,54 %	14,8 %	0,28 %
WAREMME	92,1 %	0,44 %	7,0 %	0,37 %
PROVINCE DE LIEGE	83,3 %	0,57 %	15,8 %	0,36 %

Source : Institut National de Statistique

EMPLOI SALARIE DANS LES GRANDS SECTEURS
EN PROVINCE DE LIEGE EN 2002

1) Autres services (dont services publics)	124 597	42,4%
2) Industrie manufacturière	47 961	16,3%
3) Commerce, Horeca et réparation	44 027	15,0%
4) Services aux entreprises et location	31 707	10,8%
5) Transports et communications	20 739	7,1%
6) Construction	19 376	6,6%
7) Energie et eau	4 096	1,4%
8) Agriculture, sylviculture et pêche	1 193	0,4%
9) Industrie extractive	377	0,1%
10) Intermédiaires financiers, assurances		0,0%
TOTAL GENERAL	294 063	100,0%

Source : ONSS

CREATION DE VALEUR AJOUTEE (brute, aux prix de base, années 2002 et 1980)
LES 10 PREMIERS SECTEURS

Remarque : la comparaison 1980/2000 n'es pas possible (méthodes de calcul et répartition par secteur différentes)

Année 2002	Millions €	
1) Immobilier, location et services aux entreprises	3 680,5	21,3%
2) Industrie manufacturière	3 227,9	18,7%
3) Administration publique	1 901,2	11,0%
4) Commerce ; réparations automobiles et d'art. domestique	1 713,9	9,9%
5) Education	1 522,0	8,8%
6) Santé et action sociale	1 470,2	8,5%
7) Transports et communications	1 172,3	6,8%
8) Construction	1 005,1	5,8%
9) Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	630,3	3,7%
10) Activités financières	522,9	3,0%
Total des 10 plus gros secteurs et part du total général	17 261,6	97,5%
Année 1980		
1) Services non marchands	1.429,2	18,7%
2) Récupération et réparation ; Horeca	1.276,5	16,7%
3) Bâtiments et ouvrages de génie civil	709,8	9,3%
4) Services récréatifs et culturels, personnels et n.d.a.	575,3	7,5%
5) Services de location de biens immobiliers	548,8	7,2%
6) Produits en métaux ; machines ; matériel et fournitures électriques	527,1	6,9%
7) Minerais et métaux ferreux et non ferreux autres que fertiles et fissiles	458,3	6,0%
8) Services de transport et de communication	425,9	5,6%
9) Produits énergétiques	388,1	5,1%
10) Services de santé marchands et non-marchands	327,4	4,3%
Total des 10 plus gros secteurs et part du total général	7.662,3	87,3%

Source : Banque Nationale de Belgique

Transport et mobilité

La Province de Liège est un centre multimodal avec :

- LIEGE AIRPORT, relié aux autoroutes, au rail et à la voie d'eau , il est le dixième aéroport fret au classement européen. Liège est idéalement située, au centre du triangle d'or Paris-Amsterdam-Frankfurt qui traite 66% du fret aérien européen, 75% si on ajoute London. Liège airport est le premier aéroport européen à centrer sa politique sur le développement du fret. Depuis sa création en 1990, ses installations n'ont cessé de s'agrandir. Classé dans le top 50 mondial, il se hisse, en 2004, à la neuvième position européenne pour le transport aérien des marchandises.

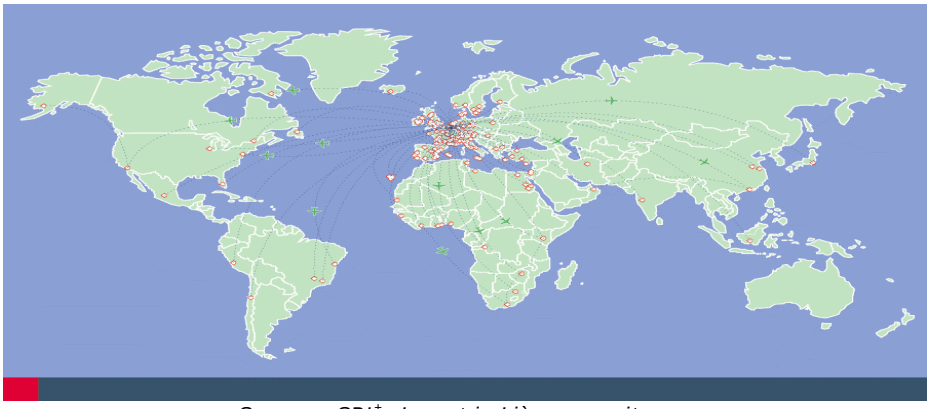

Source : SPI+, Invest in Liège, op. cit.

- Le PORT AUTONOME de Liège (PAL) est le deuxième port intérieur d'Europe. Le port de Liège se situe au cœur du grand bassin Rhéno-Scaldéo-Mosan qui présente une des plus fortes densités de voies navigables au monde. Il est directement relié aux ports d'Anvers (via le canal Albert), de Rotterdam (via la Meuse et le canal Juliana) et de Dunkerke.

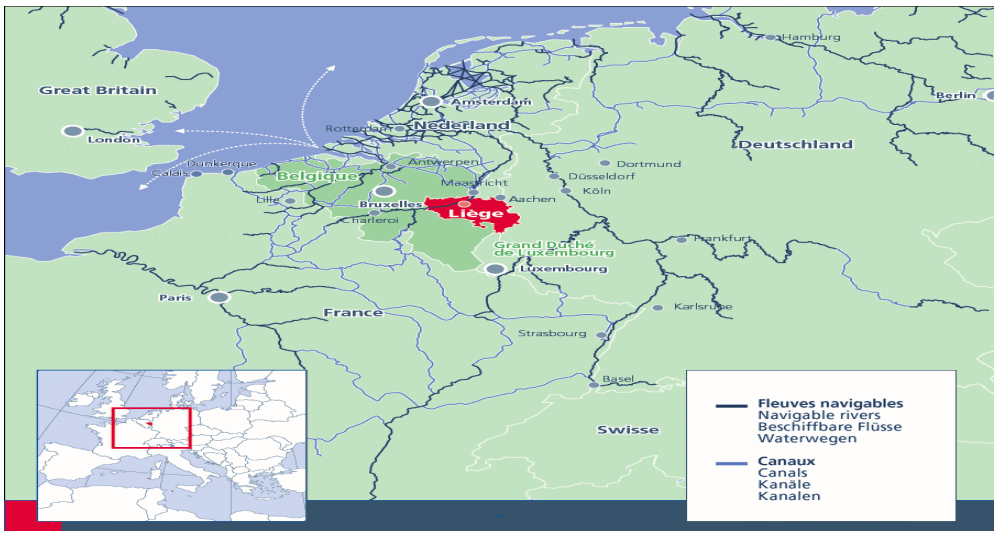

Source : SPI+, Invest in Liège, op. cit.

- Le rail et les équipements ferroviaires sont en pleine évolution. La toute nouvelle gare, Liège-Guillemins, qui sera terminée en 2005, sera la halte TGV clé de la Wallonie sur l'axe Paris/Bruxelles/Köln/Berlin.

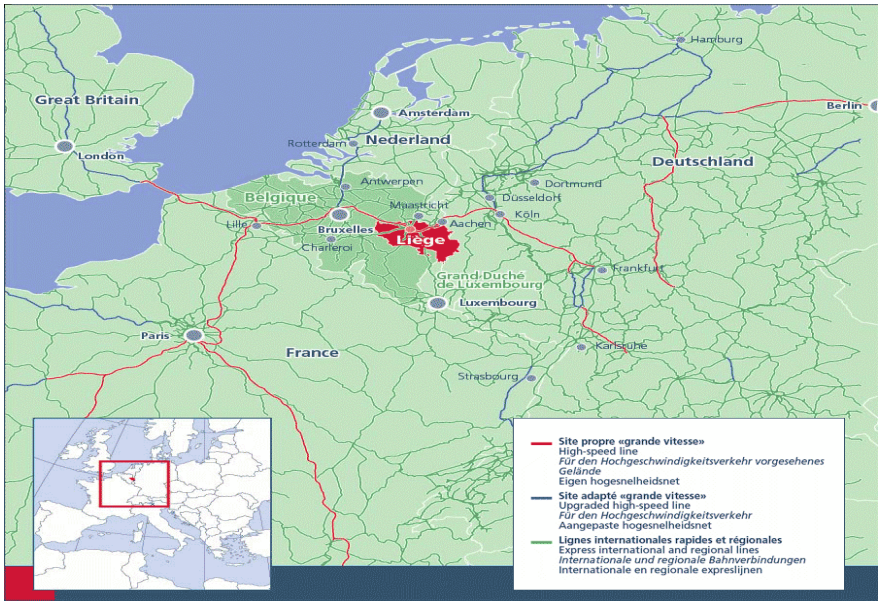

Source : SPI+, Invest in Liège, op. cit.

- Le réseau autoroutier, particulièrement dense, permet de rayonner dans toutes les directions et constitue un nœud stratégique européen.

  Au départ de Liège, il est facile de rejoindre les principales destinations belges et européennes, tant en voiture qu'en camion. Avec son réseau autoroutier en forme d'étoile à sept branches, Liège figure parmi les principaux nœuds de communication d'Europe. La province est desservie par 250 kilomètres d'autoroutes. Grâce à sa fluidité de circulation, une journée suffit pour atteindre l'Autriche, l'Italie, la Scandinavie ou encore les pays de l'Europe de l'Est. Dans son ensemble, la Belgique compte 827 kilomètres d'autoroutes et 512 kilomètres de voies express et routes rapides.

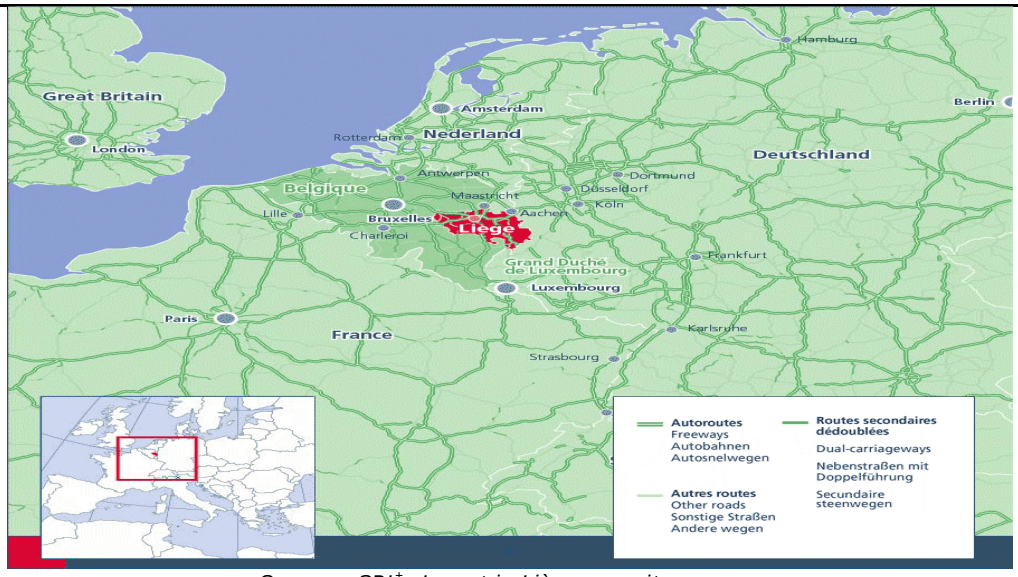

Source : SPI+, Invest in Liège, op. cit.

Equipements pour les entreprises

La province de Liège possède des équipements pour les entreprises avec ses 40 parcs d'activités économiques de toutes tailles implantés aux endroits stratégiques sur l'ensemble du territoire (1.400 entreprises et 30.000 emplois au 1er janvier 2004). Certains ont une vocation particulière et sont équipés pour répondre aux besoins spécifiques. Citons par exemple : Liege science park au Sart Tilman, le Téléparc des Hauts-Sarts, le parc agroalimentaire d'Aubel, le Technopôle des sports moteurs de Francorchamps et Liège Logistics, la vaste plate-forme multimodale à Liège Airport.

La SPI+, agence de développement de la province de Liège, développe, depuis une quinzaine d'années, un nouveau concept de bâtiments complètement équipés : les « **bâtiments relais** » et les « **Espaces Entreprise** » qui facilitent l'installation d'entreprises débutantes. Plus de 60 bâtiments sont actuellement disponibles à la location. Certains sont également dédiés au regroupement d'activités particulières. Par exemple : un bâtiment pour l'agroalimentaire, la Télébase pour les centres d'appels et le Spatiopôle (1 Espace Entreprise et 2 bâtiments relais) pour les entreprises de pointe du domaine spatial.

Associations socio-économiques

Plusieurs organismes à vocation socio-économique d'initiative publique, privée ou mixte existent en province de Liège.

Agissant sur le territoire provincial, il existe la SPI+, intercommunale de développement pour la province de Liège et la Chambre de Commerce de Liège et de Verviers qui rassemble 2200 entreprises de toutes tailles, de tous secteurs et des quatre arrondissements.

A côté de cela, plusieurs organismes agissent à des niveaux plus locaux avec beaucoup de dynamisme.

Enseignement

La province de Liège dispose de compétences de haut niveau avec 132 établissements d'enseignement secondaire, 30 d'enseignement supérieur, une école internationale de gestion, les Hautes Etudes Commerciales (HEC) et l'Université de Liège qui a initié, ou est partenaire du développement de « pôles » regroupant entreprises et centres de recherche.

Cet enseignement est organisé par les deux réseaux belges, soit le libre et l'officiel. Ce dernier est financé en grande partie par les autorités provinciales, notamment pour ce qui concerne, dans l'enseignement supérieur, le réseau des Hautes Ecoles.

Nombre d'étudiants en 2002 – 2003	
Université de Liège	13.378
Supérieur non universitaire - Type long : - Type court :	 3.982 16.219
Secondaire	74.784

Source : Communauté française Wallonie-Bruxelles – Division des études et de l'exploitation des statistiques.

Vie culturelle

La province de Liège recèle des patrimoines artistiques de grande valeur et sa vie culturelle est intense.

L'Opéra Royal de Wallonie (ORW) rayonne au-delà des frontières.

L'Orchestre Philharmonique de Liège et de la Communauté Wallonie-Bruxelles (OPL) est devenu un des fleurons de la vie musicale belge et les grandes tournées internationales font partie de son calendrier habituel (Pays de l'Union Européenne, la Turquie, les Etats-Unis, le Japon, l'Argentine, le Brésil). En 1995, il a reçu le prix de « Victoire de la Musique ».

Un grand nombre d'événements de promotion de la musique contemporaine ont lieu essentiellement durant l'été, le plus important d'entre eux étant les Francofolies de Spa qui drainent 100.000 personnes sur les 5 jours du festival). S'y ajoutent le Pili Pili festival de Visé (arrondissement de Liège), le Nandrin Rock festival (arrondissement de Huy), le festival de Jazz à Liège.

A côté de cela, il existe plusieurs lieux de promotion des artistes locaux et étrangers tels que, par exemple, le Forum (Liège), le Spirit of 66 (Verviers) ou encore Chez Bouldou (Liège).

D'autres activités existent : pour le théâtre, le festival International de Stavelot, pour le folklore, les carnavals de grande tradition à Eupen et Sankt Vith (Communauté germanophone) et Malmedy ainsi que la fête du 15 août à Liège et à Huy.

Il existe également une grande richesse patrimoniale : musées, monuments, églises, …

Tourisme

Le tourisme constitue un aspect important de la province de Liège. Il s'appuie clairement sur des ressources naturelles et culturelles riches et variées.

Une récente étude[2] de l'Observatoire du Tourisme en collaboration avec la section Tourisme de la Haute Ecole Charlemagne a permis de dégager les caractéristiques des touristes qui visitent la province de Liège.

[2] LE JOUR, « *Quels touristes viennent chez nous ?* », Namur : Groupe Les Editions de l'Avenir, 13 juillet 2004, pp. 14-15.

67% des visiteurs sont belges. Parmi ceux-ci, 1 sur deux est de la province. Il s'agit en général d'une famille dont les parents ont entre 41 et 60 ans, qui fait une escapade d'un jour, et qui est principalement attirée par des promenades et revient plusieurs fois au même endroit. Ce profil type varie en fonction des différentes régions de la province. On en distingue 4 grandes :

- la région Spa et Amblève	Un touriste sur deux est néérlandophone (flamand ou hollandais). Le touriste type est âgé de 26 à 40 ans et le sport est la principale activité qu'il pratique.
- le Pays de Herve et de Vesdre, y compris les cantons de l'Est	La part de touristes néérlandophones (flamands et hollandais) est quasi la même que ceux originaires de Wallonie (dont 2/3 sont liégeois). La tranche d'âge la plus représentée est 41 à 60 ans. Les activités les plus pratiquées sont la promenade et les visites culturelles. A noter la particularité des Cantons de l'Est qui accueillent le plus de visiteurs étrangers et est, avec la région Spa et Amblève, celle où les séjours sont les plus longs.
- le Pays de Liège	C'est la région du tourisme d'un jour où visites culturelles et shopping constituent les activités favorites des visiteurs.
- le Pays de Huy	Comme pour Liège, ce sont les visites culturelles et le shopping qui motivent les touristes.

La province de Liège en images

© Ville de Liège – Michel Paillot

Liège, la place du Marché et le Perron

© Botta, Leush, Lorquet

Verviers, place Verte

©2004 Formula One Administration Ltd

Circuit de Spa-Francorchamps, grand prix F1 2004

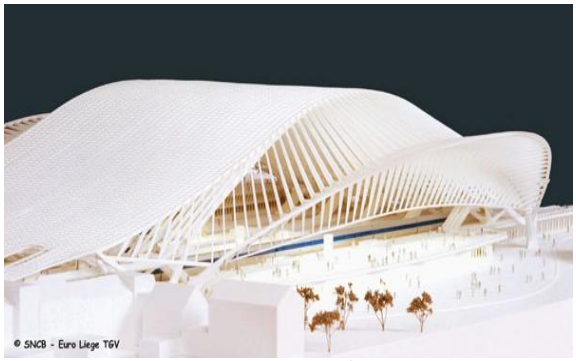

© SNCB – EURO Liège TGV

Liège, maquette de la nouvelle gare des Guillemins

© Bernard Lorquet

Spa, Francofolies 2003, place de l'Hôtel de Ville

© 2003-2004 Opéra Royal de Wallonie.

Opéra Royal de Wallonie, extrait du spectacle « Simenon et Joséphine »

Hautes Fagnes (Est de la province)

© condroz.be

Huy, pont Roi Baudouin

© HP Lesuisse

Campagne hesbignonne (Villers-le-Bouillet)

© Cecilia Himpe

Vue du Pays de Herve

Cantons de l'Est, Lac de Bütgenbach

© SAB

Liège Airport , tour de contrôle de nuit

© Ville de Liège - Michel Paillot

Liège, La Meuse

© FTPL - Mme DEPIERREUX

Liège, pl. Saint-Lambert (cœur historique)

© Université de Liège

Université de Liège, Laboratoire de recherche

© Studio Iris, J. Colot

Parc d'activités économiques des Hauts-Sarts
(vue aérienne de 2002)

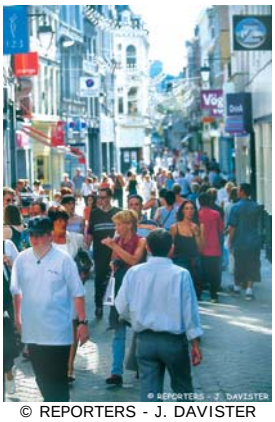

© REPORTERS - J. DAVISTER

Liège, commerces rue Pont d'Ile

© Techspace Aero

Techspace Aero S.A.,
banc d'essai de moteur d'avions

Situation des composantes en T_0

La province de Liège subit depuis 20 ans une lente dégradation de l'ensemble de ses composantes.

Particulièrement sensible à la mondialisation du fait - commun à la Belgique - d'être un petit pays sans réel marché intérieur mais aussi de sa forte dépendance à une industrie traditionnelle en net déclin dans nos régions occidentales, Liège a vu sa position économique se dégrader sensiblement.

Globalement, elle ne représente plus que 7,6% de la valeur ajoutée nationale et 32% de la valeur ajoutée régionale contre, respectivement, 9% et 35,5% 20 ans plus tôt[3]. En outre, la croissance de sa valeur ajoutée est constamment inférieure aux moyennes nationales et régionales[4] sur cette période.

Au niveau des arrondissements, ce sont Waremme et surtout Huy qui ont porté la croissance sur la décennie 1980-1990. Depuis, un ralentissement général s'est opéré avec pour Huy une croissance négative sur 1995-2000. Ainsi, en 20 ans, si l'arrondissement de Liège contribue toujours à l'essentiel de la valeur ajoutée de la province, Verviers a accru sa contribution passant du cinquième au quart[5].

Parallèlement à cela, en matière de gouvernance, la province de Liège a perdu son leadership, minée par les conflits de personnalités, par un paysage politique composé de fiefs tenus pas des leaders locaux et par l'absence de réel leader fédérateur.

Des exemples récents ont montré à quel point il est difficile pour ses représentants de maintenir la place de Liège tant comme capitale économique de la Wallonie (emplacement du siège de l'*Office for Foreign Investors*[6], à Namur) que sous d'autres aspects comme la culture (disparition du centre RTBF).

Son dynamisme social souffre d'apathie. Certes, il existe des initiatives drainant une énergie positive et poussant à se fédérer mais celles-ci ne parviennent pas, à l'heure actuelle, à renverser la tendance défaitiste dans laquelle le Liégeois semble se complaire depuis 20 ans. De fait, en province de Liège actuellement, les forces vives ont tendance à maronner dans une attitude de repli défensif sur leurs acquis plutôt que, selon la formule consacrée, « *mettre les colts au vestiaire, retrousser ses manches et travailler ensemble* ».

D'une manière générale, la région a tendance à vivre sur les atouts passés, notamment dans les matières culturelles où, bien que nous ne manquions pas de talents nouveaux, on se limite à ce qui a fait la réputation de Liège autrefois sans chercher à développer de nouvelles ressources, sans réelle ouverture.

Dans ce tableau relativement sombre, force est de constater que tout ne va pas mal et que nous ne manquons pas d'atouts. Le tout est d'en prendre conscience et d'admettre que le déclin de Liège n'est pas une fatalité même si, actuellement, le constat est une fuite généralisée de nos ressources.

[3] Dans la même période, la Région wallonne a maintenu sa contribution à la valeur ajoutée nationale (au prix du marché – prix courants) en gardant une valeur tournant autour de 24%.
[4] Hormis pour la période 1990-1995 où Liège a fait mieux que la Région wallonne.
[5] En 2000, la Communauté germanophone contribuait à 27% à la valeur ajoutée verviétoise et à 7% de la valeur ajoutée liégeoise. Il n'a cependant pas été possible de déterminer l'évolution de celle-ci par manque de données pour les années antérieures.
[6] C'est le département chargé de l'accueil des investisseurs internationaux au sein de l'Agence wallonne à l'exportation.

La situation composante par composante exposée ci-après précise ce constat global.

C_1 – Contexte extérieur.

Les principales tendances qui marquent le contexte dans lequel la province se trouve sont les suivantes :

- mondialisation des échanges de biens et services ;
- prise de conscience de l'influence de l'activité humaine sur l'environnement planétaire ;
- problème de l'approvisionnement énergétique.

La mondialisation, phénomène séculaire mis en exergue depuis quelques années du fait de son accélération, quelque peu mis à mal ces dernières années en raison de ses effets négatifs, continue de bouleverser les économies occidentales et particulièrement l'économie liégeoise. En effet, ce phénomène implique entre autres conséquences le déplacement d'un certain nombre d'activités économiques de l'occident vers des zones émergentes, principalement en Asie. Or, le tissu productif liégeois est marqué par une présence importante de l'industrie lourde et subit dès lors la mondialisation d'une façon plus accentuée que d'autres régions.

L'influence de l'activité humaine sur l'environnement et les graves conséquences qu'elle entraîne font aujourd'hui l'objet d'une large prise de conscience. Cependant, celle-ci n'a pas encore eu pour suite des actions significatives pour inverser la tendance à la dégradation de l'environnement.

Le problème de l'approvisionnement énergétique et son corollaire, le prix du pétrole, demeurent toujours un problème qui, sans action correctrice, ne peut que s'accentuer à mesure du temps qui passe.

A côté de ces grandes tendances, un certain nombre de facteurs potentiels de déstabilisation, voire de rupture se présentent.

Au niveau géopolitique d'abord, le clivage est-ouest, aujourd'hui complètement disparu, a fait place à un monde polycentré dominé par les USA avec, à côté, un bloc européen, un bloc asiatique ''Chine-Inde-Pakistan'' en pleine émergence, un retour de la Russie au niveau international, principalement en raison des réserves en ressources énergétiques qu'elle possède, et une Afrique en pleine débâcle.

Cependant, cet équilibre est précaire et des facteurs de déstabilisation existent à commencer par le contexte économique très variable où alternent crises et périodes de croissance. En même temps les fruits des périodes de croissance sont très inégalement répartis sur la surface du globe, ce qui ne manque pas de favoriser certains germes de déstabilisation dont le plus actuel est sans conteste le terrorisme lié à la mouvance islamiste qui opère partout dans le monde avec de plus en plus de virulence.

Et pour finir, l'évolution technologique qui constitue en soi un facteur de développement s'accélère mais reste inégalement répartie. En ce domaine, le bloc asiatique est tout sauf en retard. De ce fait, la concurrence de ces pays émergents atteint également les activités à valeur ajoutée développées chez nous.

C_2 – Capital humain

Le capital humain de la province connaît, comme les autres composantes explicitées ci-après, une lente dégradation dont les caractéristiques principales sont les suivantes.

D'un point de vue démographique, Liège, comme la plupart des régions occidentales, voit sa population vieillir de façon inéluctable. Ce phénomène est d'autant plus accentué que la région a perdu son attrait. De ce fait, elle *repousse* l'immigration et, même, perd ceux qui s'y étaient installés[7].

Le niveau général d'instruction, s'il reste en accroissement, est paradoxal. En effet, d'une part la province dispose d'un enseignement supérieur riche et diversifié avec une Université complète et, d'autre part, la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur de type long reste significativement inférieure au niveau national.

En termes de santé, la tendance générale est à l'amélioration tant pour ce qui concerne la santé physique que ce qui concerne le style de vie (réduction de la consommation d'alcool et de tabac). Toutefois, deux facteurs potentiels de rupture sont à retenir. D'une part, on note une nette augmentation de la consommation de graisse en 20 ans. Ce qui peut faire craindre l'apparition de pathologies liées à une alimentation mal équilibrée. D'autre part, la consommation de médicaments psychotropes est nettement supérieure à la moyenne nationale. Ce dernier facteur peut être dû aux difficultés liées à la crise économique et aux conséquences sur les vies individuelles que celle-ci peut avoir, à commencer par les fortes incertitudes sur l'avenir. Dans ce cas, une embellie de la situation pourrait avoir un effet positif. Dans le cas contraire, ce pourrait signifier une difficulté particulière des Liégeois à assumer la vie en général. Cette question difficile mériterait une étude approfondie en elle-même.

Ajoutons, à côté de ces principales tendances, l'appauvrissement de la population qui, bien que non uniforme du point de vue géographique, reste préoccupant : la comparaison du PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat donne une diminution sensible par rapport à la moyenne européenne (7,5% en 6 ans)[8].

La tendance à la réduction de la cellule familiale avec l'augmentation sensible des ménages mono-parentaux et des familles recomposées se confirme.

C_3 – Structures spatiales & infrastructures.

Tant pour ce qui concerne la population que la répartition des activités, la province vit un phénomène de périurbanisation dans ses deux villes principales, Liège et Verviers. Bien que commun à la plupart des régions occidentales, force est de constater qu'il est plus marqué que dans beaucoup d'autres régions.

En ce qui concerne la population, il se traduit par le fait qu'elle a tendance à s'installer non dans la zone périurbaine immédiate mais dans une zone plus large, augmentant de ce fait les nuisances sociétales (coût des équipements collectifs, mobilité, …). Il a aussi pour conséquence un accroissement de la consommation d'espace résidentiel et s'accompagne d'une dualisation de l'espace avec des centres urbains appauvris et des périphéries relativement aisées. Notons à ce titre la chute vertigineuse de la ville de Liège dans le classement des communes : 6ème commune la plus riche selon le revenu moyen par déclaration fiscale en 1977, elle n'est plus qu'à la 71ème place en 2000[9].

En ce qui concerne les activités économiques, la périurbanisation se traduit par une forte croissance de la consommation d'espace dans les zones périurbaines.

[7] Les immigrés ne jouent plus le rôle de rajeunissement de la pyramide des âges car leur comportement en terme de fécondité devient rapidement le même que le nôtre.
[8] Eurostat (voir rapport sur les micro-scénarios de la composante Capital humain).
[9] I.N.S. ; calculs : SPI+, service Prospective, classement établi sur base du revenu moyen par déclaration.

Dans la même lignée, les polarités intérieures ont éclaté au détriment des deux grandes villes. Ainsi, les polarités de loisirs, de commerces et de services sont-elles plus disséminées sur le territoire et contribuent à une certaine désertion des centres villes.

Par rapport aux polarités extérieures, on constate que Liège subit, à l'ouest, l'influence de la zone de Bruxelles et, à l'est, celle de la région d'Aachen.

En ce qui concerne la mobilité, la tendance est, de manière globale en Europe, à l'augmentation des transports. Celle-ci est liée à un phénomène de « *tout à la route* » et à une non modernisation dans les équipements de transport collectif. Si l'on ne peut pas encore parler d'engorgement des voies de circulation routière, il convient de ne pas sous-estimer ce problème à l'avenir.

C_4 – Système productif

Le système productif liégeois est profondément marqué par son passé industriel et par le déclin de l'industrie traditionnelle. Ainsi, la contribution de ce secteur au produit intérieur brut provincial s'est réduite de moitié en 20 ans (12,9% en 1980 et 6,6% en 1997) et la main-d'œuvre employée ne représente plus qu'un tiers des emplois d'il y a 20 ans[10].

Parallèlement, de nouvelles activités économiques émergent ou se profilent comme des secteurs porteurs tels la biotechnologie, l'aérospatial, la micro-mécanique, … . On constate même un haut taux de création d'entreprises avec réussite.

En outre, le tissu de PME qui s'est créé ces 20 dernières années fait montre d'une certaine réussite soit dans des activités nouvelles soit aussi dans des domaines plus traditionnels.

La province dispose donc des germes de développement permettant de rompre avec le passé de l'industrie lourde et de diversifier les activités pour gagner en indépendance face aux revers conjoncturels et structurels.

Mais, en termes d'emplois, le développement de ces entreprises ne compense pas les pertes subies par ailleurs.

Enfin, signalons l'accroissement de contraintes de toutes natures (fiscales, sociales, réglementaires, environnementales) qui freinent l'initiative et pourraient, si elles s'intensifiaient, contrarier le développement futur.

C_5 – Dynamique sociale

La dynamique sociale liégeoise souffre d'apathie. On assiste en province de Liège à un foisonnement d'initiatives dans tous les domaines mais elles restent dispersées.

La dualisation de la société entre des groupes d'acteurs dynamiques[11] et des groupes d'acteurs qui, par intérêt particulier, défaitisme ou repli sur soi, constituent une masse confinant à l'inertie est également une réalité. Et la rencontre des deux reste pour l'instant à l'avantage des derniers. Comme dans le système productif, des germes d'une dynamique sociale active et volontariste existent mais ne sont pas pour l'instant suffisants pour entraîner un effet boule de neige.

D'une manière générale, l'attrait et l'accueil de Liège se trouvent amoindris, notamment par la persistance des phénomènes suivants.

[10] I.C.N. et O.N.S.S. (voir rapport sur les micro-scénarios du groupe C_4 - Système productif)
[11] Citons, pour l'exemple, les initiatives Liège Demain, le Groupe de Réflexion LIEGE 2020, l'asbl Avenir du Pays de Liège et le GREL, Pays de Herve au Futur asbl.

D'abord, une certaine forme de corporatisme liée aux piliers historiques belges continue de nuire à la dynamique en privilégiant l'intérêt de quelques-uns au détriment de l'intérêt collectif. Ensuite, les luttes internes ont tendance à se renforcer et cela dans un environnement où le fort sentiment d'appartenance typique du Liégeois vire souvent à un repli sur soi générateur de manque d'ouverture vis-à-vis de l'extérieur[12].

Finalement, le Liégeois pousse son sens de l'autocritique jusqu'à un pessimisme de mauvais aloi vis-à-vis de sa propre région.

C_6 – Capital naturel & culturel

Le premier constat est que la province de Liège possède des richesses naturelles et culturelles variées et assez exceptionnelles. Cependant, les Liégeois n'en ont pas suffisamment conscience et, de ce fait, elles s'en trouvent banalisées et sous-exploitées.

La tendance en agriculture est, comme ailleurs en Occident, à la diminution du nombre d'exploitations et, parallèlement à l'augmentation de leur taille, le tout couplé à un accroissement des contraintes, notamment pour la qualité et de traçabilité. Ici aussi, des initiatives centrées sur la diversification et la qualité des produits existent mais restent plutôt des exceptions que la règle.

En matière de culture, la tendance est à se baser majoritairement sur les acquis du passé. En d'autres termes, la vision de la culture est plutôt passéiste, c'est-à-dire que l'on base ses actions presque uniquement sur ce qui a fait la culture à Liège et qu'on sous-exploite le contemporain. Ce n'est donc pas le fait de tabler sur le passé qui pose problème mais bien de se limiter à celui-ci.

Le secteur touristique se porte plutôt bien. Son développement est harmonieux et il constitue un secteur qui, s'il ne peut prétendre à devenir l'employeur n°1 de la province, offre quand même de belles perspectives.

Pour terminer, il est important de rappeler en termes de diversité interculturelle la position de Liège dans l'Euregio et le manque de valorisation dont elle fait l'objet dans notre province.

C_7 – Gouvernance

Ce qui frappe le plus ces vingt dernières années, c'est la perte quasi complète de leadership de la province de Liège et la mainmise extérieure sur les leviers de la gouvernance liégeoise. Ce phénomène est intimement lié au fait que, s'il existe des leaders liégeois, ceux-ci ne se revendiquent pas comme tels et ne parviennent pas à défendre vraiment leur région.

Une autre tendance importante est la prédominance, en théorie, du pouvoir communal mais, en pratique, de celui du niveau régional, fédéral et communautaire. Dans le discours, tout le monde s'accorde pour renforcer le pouvoir au niveau communal afin d'être plus proche des citoyens. Cela se traduit par des mécanismes de subventions aux communes bien entendu accompagnés de mécanismes de contrôle de l'utilisation de ces fonds. C'est par ce biais que, dans les faits, le pouvoir réel reste aux autorités subsidiantes. Cette dissonance entre le discours et les faits est l'une des tendances essentielles de la gouvernance aujourd'hui.

En guise de conclusion de la description de notre province à l'instant T_0, remarquons qu'il existe dans plusieurs composantes essentielles les germes d'un renouveau liégeois mais que celui-ci reste à être concrétiser par les acteurs. En fait, le constat général est l'absence d'un projet mobilisateur fédérant les énergies vers un but commun.

[12] François Pichault qualifie ce phénomène d'effet de club dans le sens où, globalement, on est bien accueilli à Liège et on fait rapidement partie d'un ''club''. Cependant, celui-ci a tendance à être fermé vis-à-vis de l'extérieur.

Chapitre 2 - Contexte extérieur

1. Groupe de travail

Composition

Président : M. Joseph Martial, Professeur, ULg, Faculté des Sciences, Biologie et génétique moléculaire.
Rapporteur : M. Benoît COLLET, Attaché, SPI+, service Prospective.
Membres : Mme Véronique GOMEZ, Attachée, SPI+, service Benchmarking,
M. André PIERRE, Conseiller, SPI+, service Relations entreprises,
M. Alain CROMPS, Attaché, SPI+, service Relations partenaires publics.

Calendrier événementiel

Date	Durée appr. (heures)	Ordre du jour
6 réunions	*12,5*	
22/10/2002 17h00–19h00	2	Accueil des membres Méthodologie Première sélection des variables
01/04/2003 14h00–17h00	3	Choix des variables Définitions des variables
07/04/2003 14h00–17h00	3	Sélection des hypothèses Validation des indicateurs
08/04/2003 14h00–17h00	3	Combinaison des hypothèses => scénarios
04/06/2003 09h00-10h30	1,5	Correction des variables suite aux commentaires du 15/04
24/09/2003 14h30-16h30	2	Micro-scénarios
18/12/2003 09h30-11h30	2	Adaptation des variables, du tableau morphologique et des micro-scénarios selon les informations transmises par H. de Jouvenel

Auditions

Le groupe n’a pas fait d’audition.

2. Définition de la composante

La composante « contexte extérieur » est celle qui rassemble les variables-clés transversales, c’est-à-dire celles qui ne dépendent pas du bon vouloir de la région étudiée, en l’occurrence, Liège, mais dont les évolutions vont influer sur le devenir de celle-ci.

Elle est subdivisée en trois sous-composantes :

1. variables propres au niveau mondial : Monde
2. variables propres au l’Union européenne : Union européenne
3. variables propres au contexte fédéral belge : Belgique

3. Variables-clés : recensement, définition, indicateurs, rétrospective et prospective.

AVERTISSEMENT
Pour les indicateurs liés à chaque variable-clé, la règle choisie est de donner leurs états en 1980, 1990 et 2000.
Toutefois, cela n’a pas été possible pour chacun d’entre eux du fait que soit les données n’existaient pas, soit elles étaient partielles ou n’étaient pas disponibles pour les années choisies.
En outre, les indicateurs choisis visent à caractériser les évolutions des variables. En aucun cas, il ne s’agit d’études approfondies.

Monde

V_1 – Balance géopolitique

1. Définition de la variable

   Il s’agit des avenirs possibles de l’équilibre entre les grands blocs mondiaux, à savoir, essentiellement, USA, Europe, Asie, Monde arabe. Sont envisagés ici les aspects diplomatiques et militaires.

2. Indicateurs pertinents[13]

   I_{11} – Budgets militaires[14]

Dépenses militaires en millions de dollars US, à prix constant et taux de changes 2000 et pour l'année calendrier

Pays	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
UE-15	179 567	180 318	179 867	178 791	169 296	164 015	159 177	152 154	151 692	150 987	151 525	153 525	154 981	154 666	153 466
USA	426 798	422 133	403 701	354 284	374 386	354 778	334 539	315 107	298 058	296 530	289 658	290 480	301 697	304 130	335 706
Russie**	101 000	93 600	79 200	ND	18 500	16 400	15 800	10 000	9 100	9 700	7 100	8 300	9 300	10 200	11 400
Chine**	ND	11 300	12 100	12 700	15 300	14 200	13 500	13 900	15 300	15 500	17 800	20 700	23 000	26 300	31 100
Inde	7 941	8 161	8 051	7 532	7 209	8 137	8 109	8 340	8 565	9 307	9 387	10 482	10 900	11 837	12 882
Pakistan	2 500	2 499	2 636	2 823	2 997	2 993	2 917	2 965	2 961	2 837	2 833	2 858	2 867	3 071	3 176

* Les chiffres pour la Russie et la Chine sont des estimations du SIPRI. ; ** Les calculs ont été effectués sur base de données du service de recherches économiques du département de l'agriculture du gouvernement américain.

Dépenses militaires en pourcentage du PIB

Pays	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
UE-15**	3,2	3,1	3,0	3,0	2,8	2,7	2,6	2,4	2,3	2,3	2,2	2,2	2,1	2,1
USA	5,7	5,5	5,3	4,7	4,8	4,5	4,1	3,8	3,5	3,3	3,1	3,0	3,1	3,1
Russie*	15,8	14,2	12,3	ND	5,5	5,3	5,9	4,1	3,8	4,2	3,1	3,5	3,6	3,8
Chine*	ND	2,8	2,7	2,5	2,7	2,1	1,9	1,8	1,8	1,7	1,9	2,1	2,1	2,3
Inde	3,1	2,9	2,7	2,5	2,3	2,4	2,3	2,2	2,1	2,2	2,2	2,3	2,3	2,5
Pakistan	6,2	6,0	5,8	5,8	6,1	5,7	5,3	5,3	5,1	4,9	4,8	4,6	4,4	4,5

Dépenses militaires, croissance

Pays	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97	97-98	98-99	99-00	00-01	01-02
UE-15	0,4%	-0,3%	-0,6%	-5,3%	-3,1%	-2,9%	-4,4%	-0,3%	-0,5%	0,4%	1,3%	0,9%	-0,2%	-0,8%
USA	-1,1%	-4,4%	-12,2%	5,7%	-5,2%	-5,7%	-5,8%	-5,4%	-0,5%	-2,3%	0,3%	3,9%	0,8%	10,4%
Russie*	-7,3%	-15,4%	ND	ND	-11,4	-3,7%	-36,7%	-9,0%	6,6%	-26,8%	16,9%	12,0%	9,7%	11,8%
Chine*	ND	7,1%	5,0%	20,5%	-7,2%	-4,9%	3,0%	10,1%	1,3%	14,8%	16,3%	11,1%	14,3%	18,3%
Inde	2,8%	-1,3%	-6,4%	-4,3%	12,9%	-0,3%	2,8%	2,7%	8,7%	0,9%	11,7%	4,0%	8,6%	8,8%

[13] Le premier chiffre du numéro de l’indicateur rappelle celui de la variable, le second celui de l’indicateur.
[14] SIPRI, *Military expenditures.*, banque de données sur Internet FIRST (Facts on International Relations and Security Trends database), Stockholm (Suède), 2003, page http://first.sipri.org/index.php, consultée le 24 juin 2003.

Pakistan	-0,0%	5,5%	7,1%	6,2%	-0,1%	-2,5%	1,6%	-0,1%	-4,2%	-0,1%	0,9%	0,3%	7,1%	3,4%

Source : SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute) et Service de Recherche écon. du dpt d'agriculture US; calculs pour le pourcentage du PIB de l'UE-15 : SPI+, service Prospective

I_{12} – Actes de terrorisme et nombre de victimes

Nombre d'attaques	**1991**	**1992**	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**1999**	**2000**	**2001**	**2002**
Monde	565	363	431	322	440	296	304	274	395	427	355	199
- Afrique	3	10	6	25	10	11	11	21	53	55	33	5
- Asie	48	13	37	24	16	11	21	49	72	99	68	99
- Eurasie	6	3	5	11	5	24	42	14	35	31	3	7
- Amérique latine	229	143	97	58	92	84	128	111	122	192	201	50
- Moyen orient	78	79	100	116	45	45	37	31	26	20	29	29
- Amérique du nord	2	2	1	0	0	0	13	0	2	0	4	0
- Europe de l'ouest	199	113	185	88	272	121	52	48	85	30	17	9
Nombre de victimes	**1991**	**1992**	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**1999**	**2000**	**2001**	**2002**
Monde	317	729	1 510	988	6 454	2 774	915	6 694	940	1 211	5 431	2 738
- Afrique	3	28	7	55	8	80	28	5 379	185	102	150	12
- Asie	150	25	135	71	5 639	1 057	344	635	690	904	651	1 281
- Eurasie	7	0	1	151	29	20	27	12	8	103	0	615
- Amérique latine	68	374	66	329	46	17	12	195	10	20	6	52
- Moyen orient	33	236	178	256	445	1 097	480	68	31	78	513	772
- Amérique du nord	0	1	1 006	0	0	0	7	0	0	0	4 091	0
- Europe de l'ouest	56	65	117	126	287	503	17	405	16	4	20	6
Moyenne nombre d'actes	565	464	453	420	424	403	389	374	377	382	379	364
Moyenne nb. de victimes	317	523	852	886	2 000	2 129	1 955	2 548	2 369	2 253	2 542	2 558

Source : US Department of State, Patterns of Global terrorism. Statistical Review., 1997(Appendix C) et 2002 (pp. 161-165) ; calculs : SPI+, service Prospective.

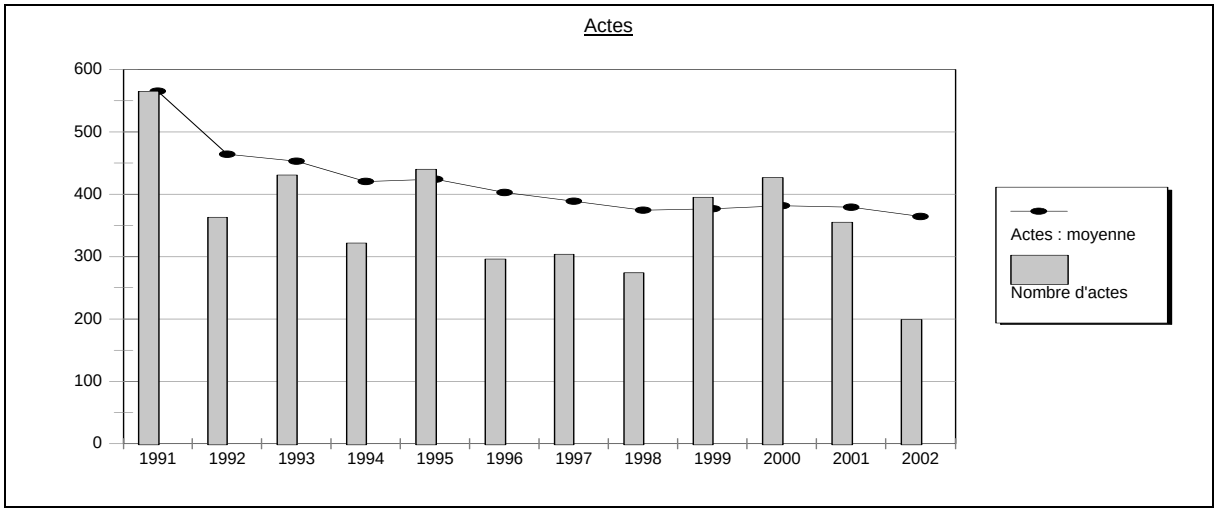

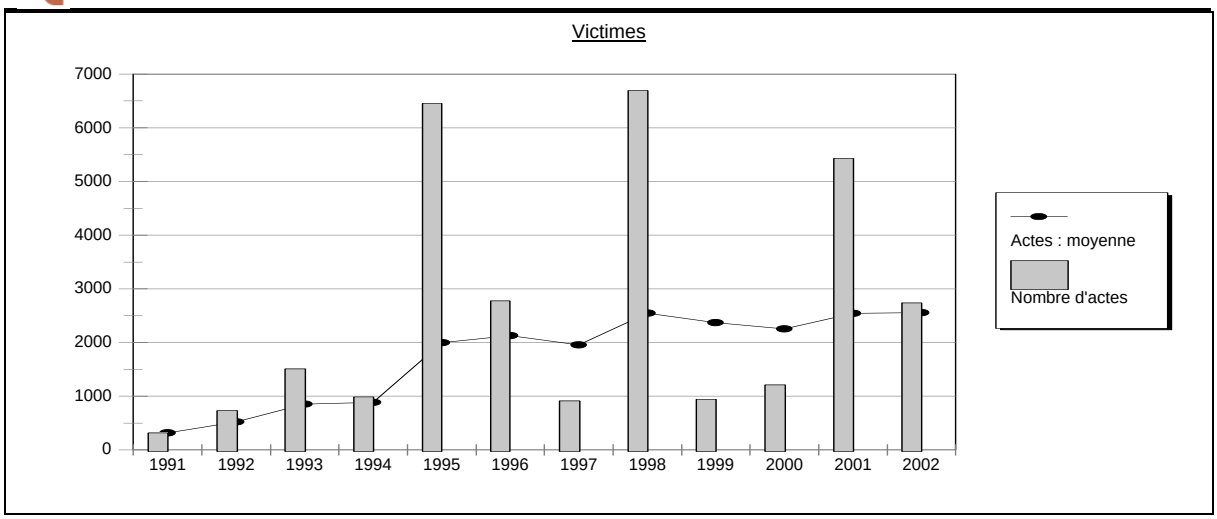

Source : US Department of State, Patterns of Global terrorism. Statistical Review., 1997(Appendix C) et 2002 (pp. 161-165) ; graphiques : SPI+, service Prospective.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Les 20 dernières années ont vu la suprématie des USA se renforcer à la suite de la chute définitive de l’empire soviétique en août 1991. Cette suprématie est non seulement économique mais aussi militaire car plus aucun autre pays ne peut rivaliser.

Parallèlement, en matière militaire, l’Europe s’en est remise aux Etats-Unis pour ce qui concerne le maintien de la paix.

Il y a donc actuellement une suprématie des USA avec une coexistence d’une structure de concertation mondiale : les Nations Unies.

La Russie, très affaiblie, a récemment repris un rôle sur la scène internationale tandis que, dans le bloc asiatique, la Chine progresse, surtout au point de vue économique. Elle ne se positionne d’ailleurs pas comme bloc adversaire mais joue de façon discrète son rôle sur la scène mondiale.

Parallèlement à l’évolution de ces grands blocs, on constate, selon les chiffres publiés par le Gouvernement américain, une recrudescence des actes de terrorisme sur ces dix dernières années, surtout en terme de nombre de victimes.

4. Prospective (les 20 prochaines années)[15]

H_1 – Suprématie des USA Leadership US contesté, « Ordre libéral US »	H_2 – Equilibre des blocs Vers un monde polycentré pacifique	H_3 – Déstabilisation multiple Vers un monde polycentrique conflictuel	H_4 – Retour au local Fragmentation, bilatéralisme, repli sur soi

[15] Le paragraphe prospective exprime sous forme de tableau les hypothèses d ‘évolution retenues par le groupe de travail. Celles-ci sont désignées H_1, H_2, H_3, … . La numérotation n’implique pas qu’il y ait gradation.
Les hypothèses exprime l’état de la variable en 2020. Elle décrive le résultat de son évolution.

V_2 – Mondialisation

1. Définition de la variable

Cette variable fait référence à « *une plus grande intégration économique des marchés des biens et services et des marchés financiers* »[16].

2. Indicateurs pertinents

I_{21} – Evolution du commerce, du PIB et des Investissements Etrangers Directs[17]

Evolution 1948-1998 dans le monde

- Le commerce de marchandises s’est accru de 6 % par an (multiplié par 18).
- La production de marchandises s’est accrue de 4,2 % par an (multipliée par 8).
- La part du PIB mondial représentée par le commerce des marchandises est passée de moins de 7 % à 17,4 %.
- En 1998, le commerce mondial total s’est chiffré à 6,6 billions de dollars, dont 5,3 billions (80 %) pour les marchandises et 1,3 billion (20 %) pour les services. (En 1948, le commerce des marchandises s’élevait à 58 milliards de dollars).
- Le PIB par habitant a augmenté de 1,9 % par an.
- En moyenne, le revenu par habitant a été 2,5 fois plus élevé en 1998 qu’en 1948.

Flux d’investissements étrangers directs (IDE) et intégration mondiale

- Les flux d’IED mondiaux ont été multipliés par 27 (soit une augmentation de 14 % par an) entre 1973 et 1998.
- Les flux d’IED mondiaux ont atteint 645 milliards de dollars en 1998 (ils étaient de 24 milliards de dollars en 1973 et de 60 milliards en 1985).
- Les stocks mondiaux d’IED ont été multipliés par 8 depuis 1980, ce qui représente une augmentation annuelle de 12,5 %.
- Les stocks mondiaux d’IED se sont élevés à 4 100 milliards de dollars en 1998.
- Les fusions et acquisitions transfrontières ont culminé en 1998, atteignant 544 milliards de dollars, soit plus de trois fois le chiffre moyen enregistré pendant la période 1990-1994 (145 milliards de dollars).
- Le ratio stocks d’IED intérieurs/PIB a plus que doublé entre 1980 et 1997 au niveau mondial, passant de 5,0 % à 11,7 %.
- Pour les pays en développement, le ratio correspondant a presque triplé, passant de 5,9 % à 16,6 %.
- Pour les pays les moins avancés, le ratio est passé de 2,2 % en 1980 à 5,7 % en 1997.

[16] JOHNSTON (D.), « *Mondialisation, gouvernance publique et gouvernance privée*. », Montréal, Québec, Canada, Colloque International du Centre Etudes Internationales et « *Le Bien Commun comme réponse politique à la mondialisation*. », 7-9 novembre 2001, Intervention du Secrétaire général de l’OCDE, Donald J. Johnston, page http://www.oecd.org/pdf/M00021000/M00021775.pdf, consultée le 7 avril 2003.

[17] Ces chiffres sont repris du site de la Diplomatie française (source OMS), http://www.france.diplomatie.fr/actual/dossiers/OMC/mondial/mondial3.html, page consultée le 23 février 2004.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

La mondialisation, qui, en soi, n’est pas un phénomène nouveau, semble s’être accélérée ces 20 dernières années notamment en raison d’un changement de la vision du monde permis par l’essor des nouvelles technologies de l’information et de la communication. On passe à la société de la connaissance avec de nouveaux enjeux et de nouvelles contraintes.

Cette mondialisation s’est d’abord faite de façon quelque peu sauvage pour ensuite être freinée, notamment du fait de la prise de conscience d’une mondialisation qui laisse sur le côté les pays en développement. Afin de faire profiter tout le monde des effets de la mondialisation, des négociations au niveau international ont été mises sur place au sein de l’Organisation Mondiale du Commerce. Là, se sont révélées différentes conceptions dans la manière de faire profiter des fruits de cette mondialisation. Depuis lors, plusieurs discussions ont eu lieu qui, pour l’instant, n’ont pas réellement abouti à un compromis satisfaisant pour tous. Aussi, beaucoup d’incertitudes planent sur l’issue des négociations.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 – Libéralisation et marchandisation extrême (y compris enseignement…)	H_2 – Persistance de domaines hors de la sphère marchande	H_3 – Prise en compte généralisée de l’éthique dans le commerce	H_4 – Retour au protectionnisme

V_3 – Energie

1. Définition de la variable

Cette variable fait référence aux enjeux liés à l’approvisionnement en énergie.

2. Indicateurs pertinents

I_{31} – Part des différents types de sources d’énergie utilisées

Evolution de la consommation mondiale totale par type d’énergie
(millions de tonnes équivalent pétrole)

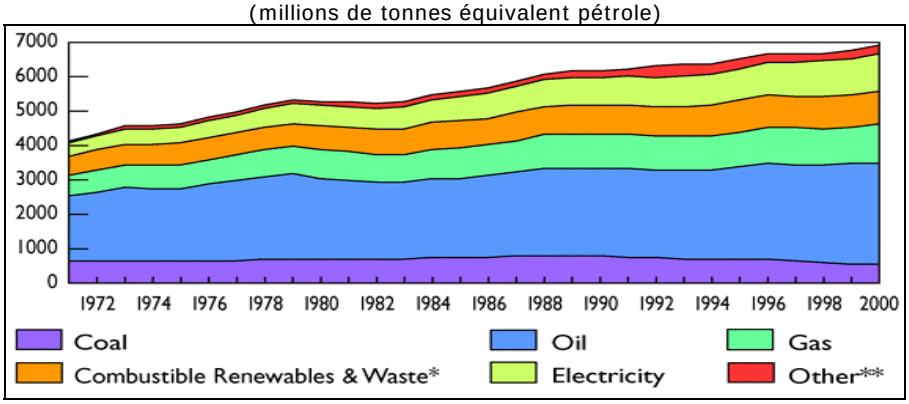

Source: Energy Statistics and Balances of non-OECD Countries

Part des types d’énergie dans la consommation totale mondiale en 1971 et en 2000.

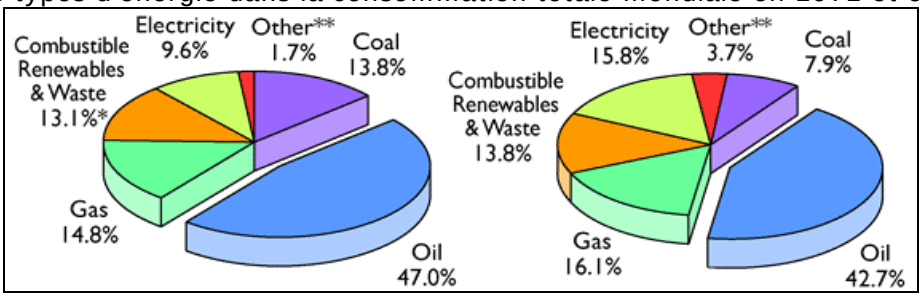

Source: Energy Statistics and Balances of non-OECD Countries

**Prior to 1994 Combustible Renewables & Waste final consumption has been estimated based on Total Primary Energy Supplies.*

**Other includes geothermal, solar, wind, heat, etc*

Evolution de la consommation des pays OCDE totale par type d’énergie
(millions de tonnes équivalent pétrole)

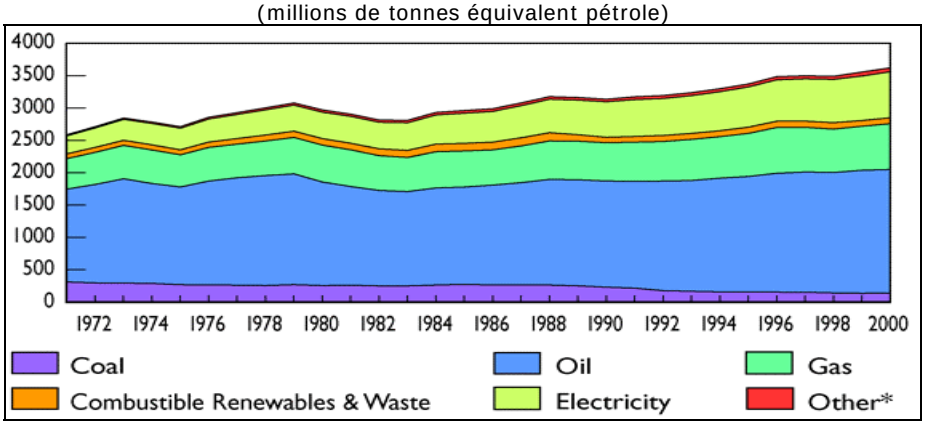

Source: Energy Statistics of OECD Countries

Part des types d’énergie dans la consommation des pays OCDE en 1971 et en 2000.

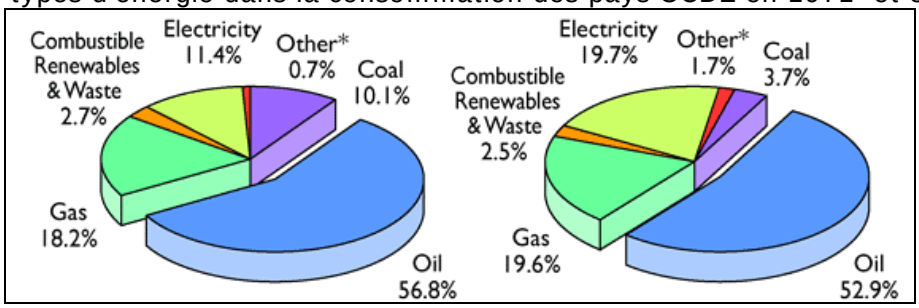

Source: Energy Statistics of OECD Countries

**Other includes geothermal, solar, wind, heat, etc.*

I_{32} – Pays fournisseurs, parts relatives en 1973 et 2000.

Pétrole

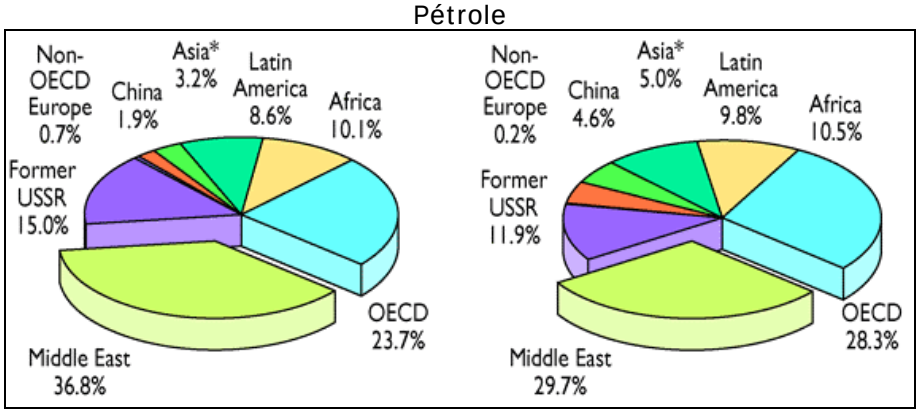

Source : Energy Statistics and Balances of non-OECD Countries ; Oil Information

Gaz

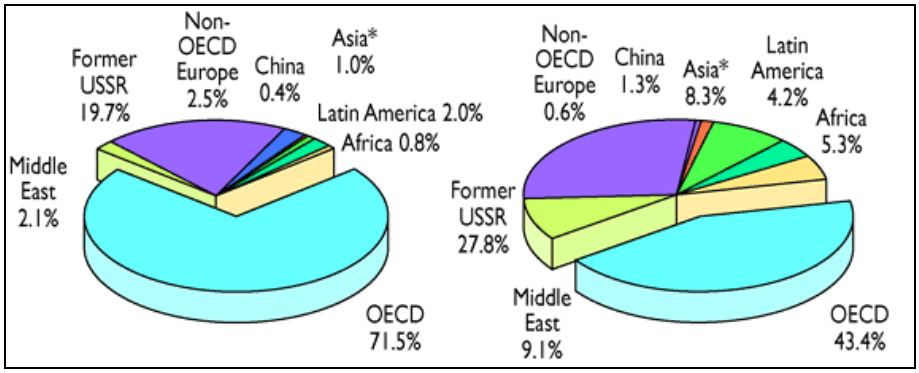

Source : Energy Statistics and Balances of non-OECD Countries ; Natural Gas Informations

Charbon

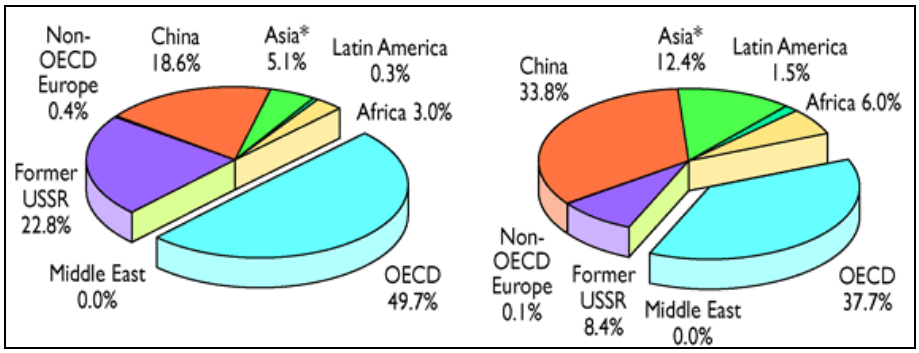

Source : Energy Statistics and Balances of non-OECD Countries ; Coal Informations.

Energie nucléaire

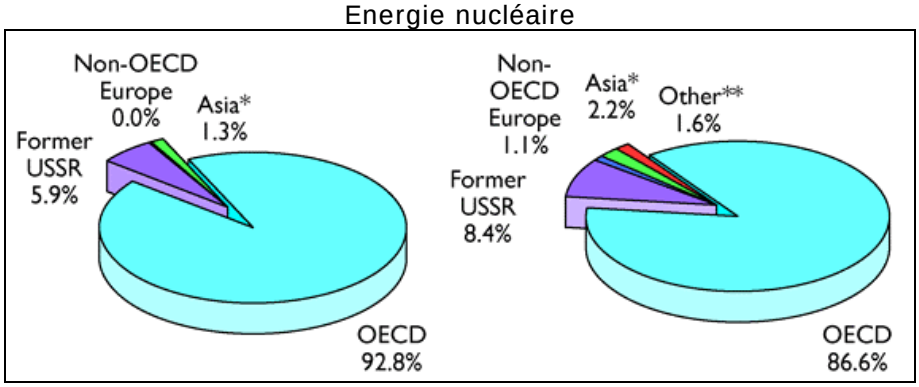

Source : Energy Statistics and Balances of non-OECD Countries ; Electricity Informations.

Hydro-énergie

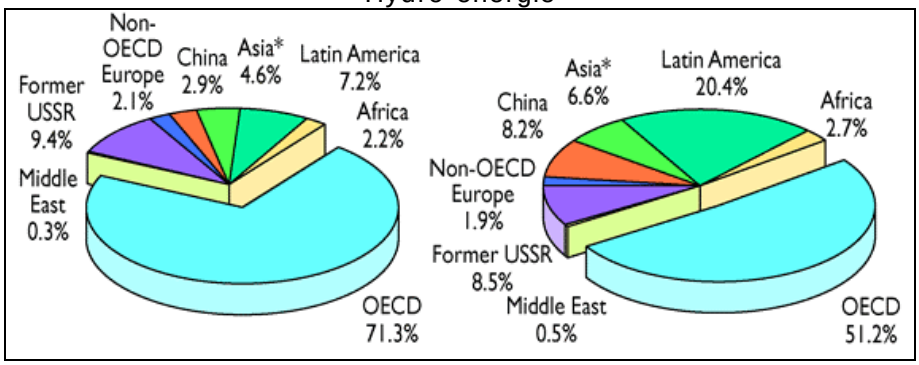

Source : Energy Statistics and Balances of non-OECD Countries ; Electricity Informations.

I_{33} – Evolution du prix du pétrole

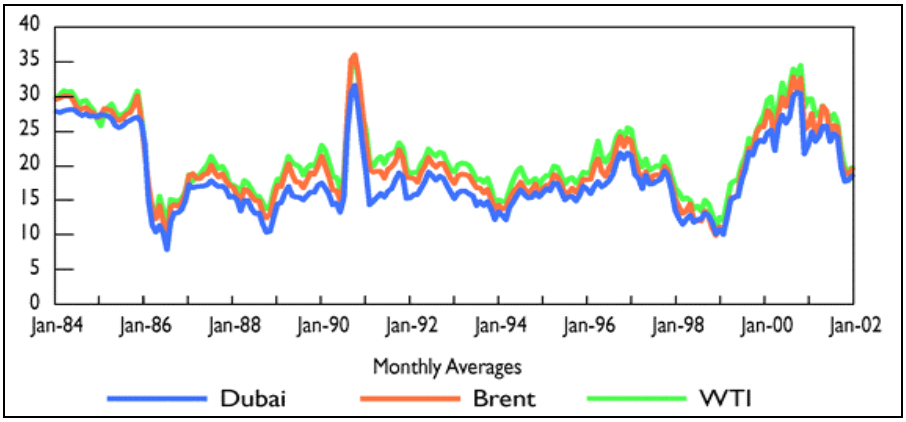

Source: Energy Prices and Taxes.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

La consommation d’énergie n’a pas cessé d’augmenter ces 20 dernières années. Et c’est le pétrole qui constitue la source principale de production d’énergie.

Si le prix du pétrole a varié assez bien durant ces années, il est resté suffisamment bas pour favoriser le développement.

Cependant, la croissance économique soutenue du bloc asiatique, Chine en tête, génère une hausse de la demande de pétrole. Cette dernière entraîne une pression sur les prix. Aujourd’hui, de nombreuses incertitudes pèsent sur celui-ci. Si les avis convergent pour imaginer le prix du baril s’installer durablement entre USD 35,- et 40,-, il n’en demeure pas moins que certains imaginent des fourchettes plus grandes[18].

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 – Prédominance du pétrole sur toutes les autres formes d’énergie	H_2 – Recours maximalisé aux autres types d’énergies (nucléaire, hydraulique, …) avec prédominance du pétrole	H_3 – Réduction de la consommation énergétique liée à un nouvel aménagement du territoire (optique de dév. durable)

[18] Ainsi, il est évoqué, dans un article de L’Express du 9 août 2004, un scénario catastrophe imaginé par John Robb, un expert industriel américain reconverti dans le conseil en sécurité géopolitique, dans lequel le prix du baril passerait les USD 70,-.

DUPUY (G.), « *La fin du pétrole bon marché.* » in L'Express, Paris : Groupe Express-Expansion, 9 août 2004, site Internet de l’hebdomadaire français L’Express, http://www.lexpress.fr/info/economie/dossier/petrole/dossier.asp?ida=428814, page consultée le 13 août 2004.

V_4 – Ecosystème global

1. Définition de la variable

Il s’agit d’appréhender l’évolution des règles internationales visant à protéger l’environnement, tel le protocole de Kyoto.

2. Indicateurs pertinents

I_{41} – Historique et évolution du protocole de Kyoto

Date	Evénement
1990	Lancement des négociations sur le texte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
9 mai 1992 Convention de Rio	Adoption de la Convention et ouverture à la signature à la Conférence des Nations Unies
21 mars 1994	Mise en vigueur
Mars-avril 1995 Mandat de Berlin	Premier cycle de négociation visant à renforcer les engagements pris par les signataires
Décembre 1997 Protocole de Kyoto	Adoption du protocole de Kyoto
Novembre 1998 (Buenos Aires)	Adoption du Plan d’action (programme de travail pour la mise en œuvre de Kyoto et précision des questions des Parties relatives au protocole)
Octobre-novembre 1999 (Bonn)	Mise en œuvre du programme de travail
Novembre 2000 (La Haye)	Echec des négociations sur un ensemble de décisions du plan d’action de Buenos Aires
Mars 2001	Retrait des USA
Juillet 2001 Accord politique de Bonn	Accords sur la mise en œuvre du Plan d’action de Buenos Aires (accord politique sur les questions de fond)
Novembre 2001 Accords et déclaration de Marakkech	Principales décisions : - Maintien de l’intégrité de l’accord politique conclu à Bonn - Mise en place d’un système de respect des engagements (d’application dès l’entrée en vigueur du protocole) - Marché international des droits d’émission en vigueur dès 2008

I_{42} – Données environnementales

Concentrations de gaz à effets de serre et/ou détruisant l'ozone

Chiffres absolus	1860	1978	1988	1998
Carbon dioxid CO_2 (ppm)	(a) 286-288	335	351	367
Methane CH_4 (ppb)	(b) 848	-	1 619	(f) 1 693
Nitrous oxid N_2O (ppb)	285	(c) 298	306	(f) 311
Carbon tetra-chlorid CCl_4 (ppt)	0	(c) 88	100	(f) 96
Methylchloroform CH_3CCl_3(ppt)	0	(c) 57	103	(f) 64
CFC-11 CCl_3F(ppt)	0	(c) 139	231	(f) 259
CFC-12 CCL_2F_2(ppt)	0	(c) 257	433	(f) 530
CFC-113 $C_2Cl_3F_3$(ppt)	0	-	53	(f) 82
Total gaseous chlorine(ppt)	0	(c, e) 1 453	2 425	(f) 2 664

Evolution	1860-1978	1978-1988	1988-1998	1978-1998
Carbon dioxid CO_2	16,3%	21,9%	27,4%	9,6%
Methane CH_4	-	462,2%	487,8%	-
Nitrous oxid N_2O	3,5%	6,3%	8,0%	4,4%
Carbon tetra-chlorid CCl_4	-69,4%	-65,3%	-66,7%	9,1%
Methylchloroform CH_3CCl_3	-80,2%	-64,2%	-77,8%	12,3%
CFC-11 CCl_3F	-51,7%	-19,8%	-10,1%	86,3%
CFC-12 CCL_2F_2	-10,8%	50,3%	84,0%	106,2%
CFC-113 $C_2Cl_3F_3$	-	-81,6%	-71,5%	-
Total gaseous chlorine	404,5%	742,0%	825,0%	83,3%

Source : Carbon Dioxide information Analysis Center in WORLD RESOURCES INSTITUTE, Atmosphere and climate. Facts and Figures : Environmental Data Tables.

Notes : toutes les estimations sont en volume : ppb = particules par milliard ; ppm = particules par million ; ppt = particules par 1.000 milliards.
(a) Données historiques CO_2 de la Siple Station and Law Dome ice core records. ; (b) Données historiques CH_4 du Law Dome, Antarctique, ice core. ; (c) moyenne annuelle incluant uniquement les mois de juillet à décembre ; (d) moyenne annuelle incluant uniquement les mois de juillet à décembre pour le carbone tetrachloride, le methylchloroforme, le CFC-11 et le CFC-12 ; (e) moyenne annuelle incluant le carbone tetrachloride, le methylchloroform, le CFC-11 et CFC-12 ; (f) moyenne annuelle incluant uniquement les mois de juillet à décembre.

Emissions de CO_2 par consommation d'énergie fossile et fabrication du ciment

Emission de dioxyde de carbone (million de tonnes)	1975	1975-1985	1985	1985-1995	1995	1975-1995
Solide	6 123	33,1%	8 152	14,2%	9 307	52,0%
Liquide	7 808	1,8%	7 951	18,3%	9 409	20,5%
Gaz	2 283	31,9%	3 012	38,7%	4 177	83,0%
Fabrication de ciment	348	37,9%	480	47,3%	707	103,2%
Gaz brûlé	341	-38,7%	209	12,0%	234	-31,4%
Total	16 902	17,1%	19 800	20,4%	23 838	41,0%
Total cumulé	521 395	36,2%	709 959	31,2%	931 781	78,7%
Emission annuel par tête (tonnes)	4	0,0%	4	0,0%	4	0,0%

Source : Carbon Dioxide information Analysis Center in WORLD RESOURCES INSTITUTE, Atmosphere and climate. Facts and Figures : Environmental Data Tables.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Le fait marquant de ces 20 dernières années est la prise de conscience assez brutale de la possibilité d’une disparition de la race humaine de par son propre fait. En effet, l’activité industrielle, notamment dans les pays occidentaux, a pour effet indirect de favoriser le réchauffement de la terre et d’accentuer le trou dans la couche d’ozone avec des conséquences dramatiques en perspective.

De là est parti un mouvement d’ampleur mondiale et des négociations cherchant à diminuer l’émission de gaz à effet de serre tout en permettant à tous, et particulièrement aux pays en voie de développement, de se développer harmonieusement. Le résultat est le protocole de Kyoto.

Cependant, depuis mars 2001, les USA ont décidé de ne pas signer cette convention. Dès lors, les efforts faits par les autres pays pour réduire les émissions risquent de ne pas suffire.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 – Consensus mondial sur les normes	H_2 – Statu quo (Consensus international sur les normes)	H_3 – Eclatement du consensus actuel, chacun pour soi

V_5 – Union européenne

1. Définition de la variable

Il s’agit d’identifier les avenirs possibles de la construction européenne au niveau de son élargissement et de son approfondissement.

2. Indicateurs pertinents

I_{51} – Nombre d’états membres

1957	1973	1981	1986		1995	2004	2007
Allemagne Belgique France Italie Luxembourg Pays-Bas	Allemagne Belgique France Italie Luxembourg Pays-Bas Danemark Irlande Royaume-Uni	Allemagne Belgique France Italie Luxembourg Pays-Bas Danemark Irlande Royaume-Uni Grèce	Allemagne Belgique France Italie Luxembourg Pays-Bas Danemark Irlande Royaume-Uni Grèce Espagne Portugal	1990 : Réunification allemande	Allemagne Belgique France Italie Luxembourg Pays-Bas Danemark Irlande Royaume-Uni Grèce Espagne Portugal Autriche Finlande Suède	Allemagne Belgique France Italie Luxembourg Pays-Bas Danemark Irlande Royaume-Uni Grèce Espagne Portugal Autriche Finlande Suède Chypre Estonie Hongrie Lettonie Lituanie Malte Pologne Rép. tchèque Rép. slovaque Slovénie	Allemagne Belgique France Italie Luxembourg Pays-Bas Danemark Irlande Royaume-Uni Grèce Espagne Portugal Autriche Finlande Suède Chypre Estonie Hongrie Lettonie Lituanie Malte Pologne Rép. tchèque Rép. slovaque Slovénie Bulgarie Roumanie
6 pays	9 pays	10 pays	12 pays		15 pays	25 pays	27 pays
Pop. 210,4 Sup. 1 168,7 PIB 5 361,8 PIB/h 25 485,-	Pop. 279,1 Sup. 1 522,7 PIB 6 958,9 PIB/h 24 932,-	Pop. 289,6 Sup. 1 654,7 PIB 7 120,5 PIB/h 24 590,-	Pop. 339,0 Sup. 2 251,7 PIB 7 120,5 PIB/h 23 656,-		Pop. 378,3 Sup. 3 191,- PIB 8 499,- PIB/h 22 500,-	Pop. 453,3 Sup. 3 929,3 PIB 9 248,3 PIB/h 20 402,-	Pop. 483,9 Sup. 4 278,3 PIB 9 428,- PIB/h 19 483,-

Population : millions d’hab. ; superficie: milliers de km² ; PIB: milliard d’euro et en parité de pouvoir d’achat ; PIB par hab.: euro.
Remarque : la population allemande et la superficie avant 1990 correspondent à l’Allemagne de l’Ouest (avant la réunification).
Source : chiffres : Eurostat (année 2000) ; calculs : SPI⁺, service Prospective.

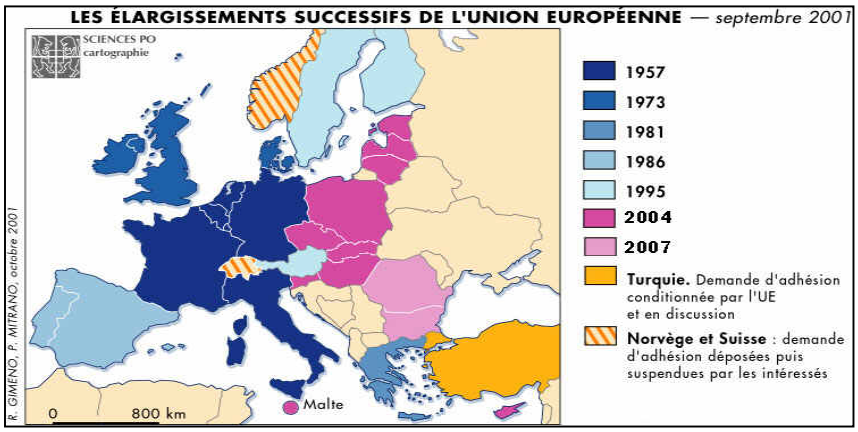

Source : Institut des Sciences politiques (Paris), dpt de Cartographie[19] ; adaptations : SPI⁺, service Prospective.

[19] GIMENO (R.) & MITRANO (P.), *Cartes et diagrammes.*, banque de données cartographique sur Internet.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Ces 20 dernières années, l’Europe est passée de 10 états membres à 15 en 1995 et 25 en 2004. 2 autres adhésions sont prévues pour 2007.

Le cas de la Turquie, dont la candidature n’est pas neuve, reste en suspens du fait que ce pays ne respecte pas certains droits fondamentaux.

Au niveau de l’approfondissement de l’Europe, c’est surtout sur la construction du Grand Marché que celui-ci s’est concentré avec, en point d’orgue, au 1er janvier 2002, le lancement de l’Euro dans 11 états membres.

A la lumière des événements du 11 septembre et de leurs conséquences, notamment de tout ce qui a précédé l’intervention américaine en Irak, la nécessité d’une politique étrangère commune est apparue comme indispensable, du moins pour un certain nombre d’états membres. Cependant, les récents travaux de la Convention pour créer une Constitution européenne et proposer un système de décision plus efficace ont montré que l’opposition entre les tenants d’une Europe limitée au Grand Marché et les tenants d’une Europe aux compétences approfondies est génératrice d’incertitude pour l’avenir. Si un accord est intervenu sur la Constitution européenne, il n’a pas été possible de dégager une position et une vision commune de la construction européenne. On assiste également à une croissance importante des eurosceptiques même dans des états traditionnellement favorables à l’Union.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 – L’Europe marchande	H_2 – L’Europe des coopérations renforcées « à la carte »	H_3 – L’Europe fédérale + partenariats avec périphérie	H_4 – L’échec européen. Retour à l’Etat nation et au bilatéralisme

Contexte national

V_6 – Contexte interne

1. Définition de la variable

Cette variable fait référence au contexte socio-économique interne belge.

2. Indicateurs pertinents

I_{61} – Evolution du taux d’emploi

Pays	1960	*60-70*	1970	*70-80*	1980	*80-90*	1990	*90-99*	1999	***80-99***
Norvège	61,5	*0,1*	61,6	*11,1*	72,7	*-0,2*	72,5	*4,8*	77,3	***4,6***
Danemark	68,2	*4,7*	72,9	*1,2*	74,1	*2,0*	76,1	*-1,0*	75,1	***1,0***
Japon	74,5	*-3,4*	71,1	*-0,8*	70,3	*2,2*	72,5	*1,9*	74,4	***4,1***
Etats-Unis	61,0	*0,9*	61,9	*3,9*	65,8	*6,6*	72,4	*1,8*	74,2	***8,4***
Portugal	57,2	*2,7*	59,9	*3,7*	63,6	*7,4*	71,0	*0,6*	71,6	***8,0***
Suède	73,0	*0,1*	73,1	*6,3*	79,4	*1,9*	81,3	*-9,8*	71,5	***-7,9***
Pays-Bas	59,4	*-2,1*	57,3	*-4,3*	53,0	*7,8*	60,8	*10,2*	71,0	***18,0***
Royaume-Uni	69,5	*0,2*	69,7	*-0,4*	69,3	*2,0*	71,3	*-0,9*	70,4	***1,1***
Canada	57,6	*2,6*	60,2	*5,7*	65,9	*3,5*	69,4	*0,5*	69,9	***4,0***
Autriche	69,4	*-2,5*	66,9	*-3,6*	63,3	*2,2*	65,5	*2,8*	68,3	***5,0***
Moyenne* **	**64,6**	**-1,3**	**63,3**	**0,3**	**63,6**	**1,7**	**65,3**	**1,0**	**66,3**	**2,7**
Finlande	75,6	*-6,3*	69,3	*2,3*	71,6	*2,6*	74,2	*-8,2*	66,0	***-5,6***
Luxembourg**	nd	-	57,0		61,3		62,8		65,7	***0,0***
Allemagne*	68,8	*-1,0*	67,8	*-2,9*	64,9	*0,2*	65,1	*-0,2*	64,9	***4,4***
Irlande	63,0	*-1,6*	61,4	*-4,4*	57,0	*-3,4*	53,6	*9,8*	63,4	***6,4***
France	65,6	*-1,4*	64,2	*-1,9*	62,3	*-3,3*	59,0	*0,1*	59,1	***-3,2***
Belgique	**56,9**	***3,2***	**60,1**	***-3,5***	**56,6**	***-0,8***	**55,8**	***1,0***	**56,8**	***0,2***
Grèce	61,8	*-6,4*	55,4	*-1,1*	54,3	*0,7*	55,0	*0,9*	55,9	***1,6***
Italie	61,2	*-6,5*	54,7	*0,0*	54,7	*-0,4*	54,3	*-1,5*	52,8	***-1,9***
Espagne	58,1	*0,0*	58,1	*-9,3*	48,8	*-0,2*	48,6	*2,7*	51,3	***2,5***
Moy. UE* **	**64,8**	**-1,6**	**63,2**	**-0,9**	**62,3**	**1,3**	**63,6**	**0,6**	**64,3**	***2,0***

* A partir de 1991, chiffres de l’Allemagne réunifiée.
** Données pour 1970, 1981, 1991, 2001.
*** Moyenne sur 14 pays (sans le Luxembourg) pour 1960.

Notes :
(a) Le taux d’emploi est défini comme la part de la population des 15-64 ans effectivement employée.
(b) La moyenne UE est en fait la moyenne pour les 14 pays de l’Union (avant le dernier élargissement) les chiffres pour le Grand Duché de Luxembourg n’étant pas disponibles.

Source : OCDE in SEGUIN (A.), Les pays européens à l’épreuve du taux d’emploi., Paris : Futuribles, mai 2002, n°275, p. 12. ; Gouvernement Luxembourgeois, Portail Economique et social du Luxembourg, http://www.portrait.public.lu/structures_economiques/population/emploi/index.html ; calculs moyennes et graphique : SPI+, service Prospective.

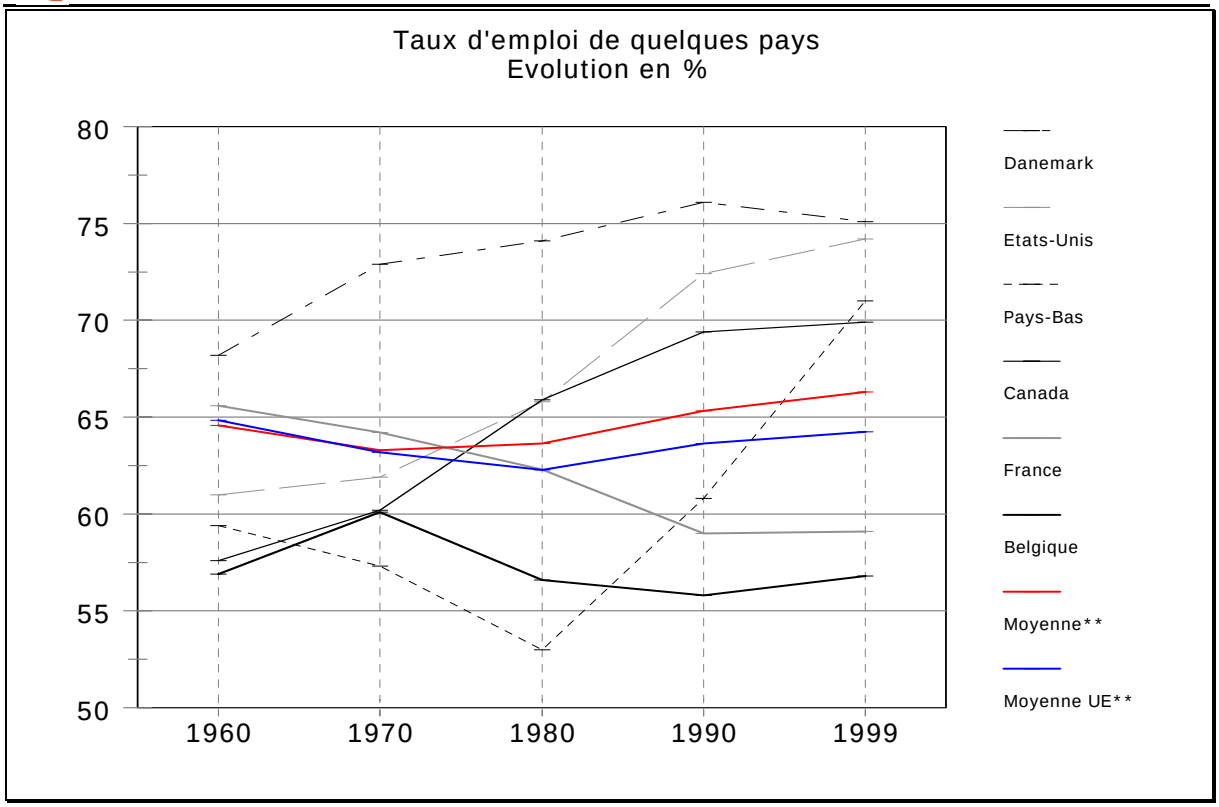

I_{62} – Evolution du PIB par habitant

PRODUIT INTERIEUR BRUT PAR TETE, AUX NIVEAUX DE PRIX ET PPA DE 1995 EN DOLLARS US

PAYS	1970	70-80	1980	80-90	1990	90-00	2000	**80-00**
Irlande	7 662,9	37,8%	10 556,7	38,5%	14 616,3	85,3%	27 087,3	**156,6%**
Luxembourg	15 289,6	20,2%	18 374,7	54,7%	28 423,7	48,9%	42 310,4	**130,3%**
Portugal	6 356,1	41,9%	9 017,4	35,9%	12 252,3	27,6%	15 631,8	**73,4%**
Norvège	10 742,2	51,6%	16 289,5	24,7%	20 305,3	36,1%	27 638,1	**69,7%**
Espagne	8 875,6	28,9%	11 445,0	28,9%	14 755,6	26,6%	18 686,2	**63,3%**
Japon	10 937,4	37,4%	15 029,3	41,2%	21 219,9	12,3%	23 836,3	**58,6%**
Royaume-Uni	12 110,4	19,9%	14 526,4	27,0%	18 442,2	22,1%	22 514,1	**55,0%**
Etats-Unis	16 890,2	24,1%	20 954,6	24,5%	26 083,8	21,7%	31 741,3	**51,5%**
Autriche	12 166,3	41,0%	17 153,9	23,6%	21 201,0	22,1%	25 882,8	**50,9%**
Finlande	11 396,2	38,3%	15 762,1	29,4%	20 398,1	16,0%	23 662,4	**50,1%**
OCDE TOTAL	12 001,1	26,6%	15 197,9	24,3%	18 888,0	19,4%	22 543,6	**48,3%**
Pays-Bas	13 920,8	22,8%	17 096,4	18,1%	20 191,8	25,0%	25 246,7	**47,7%**
EU-15	**11 776,6**	**29,0%**	**15 194,1**	**23,6%**	**18 783,7**	**19,5%**	**22 438,8**	**47,7%**
Zone EURO	11 551,9	31,7%	15 210,4	23,3%	18 746,9	19,0%	22 306,5	**46,7%**
Belgique	**12 387,4**	**36,3%**	**16 889,8**	**20,4%**	**20 331,8**	**20,5%**	**24 494,4**	**45,0%**
Allemagne	12 370,6	30,4%	16 132,3	23,8%	19 979,8	16,8%	23 342,6	**44,7%**
Italie	11 635,4	36,0%	15 822,9	24,5%	19 692,6	15,2%	22 676,2	**43,3%**
Suède	14 934,8	17,5%	17 543,8	20,6%	21 163,9	17,4%	24 849,2	**41,6%**
Danemark	15 303,3	16,4%	17 810,8	16,5%	20 752,9	21,2%	25 156,3	**41,2%**
France	12 732,5	30,5%	16 610,6	20,9%	20 089,1	15,5%	23 206,0	**39,7%**
Canada	14 265,9	30,7%	18 648,5	16,1%	21 657,1	20,2%	26 021,6	**39,5%**
Grèce	8 643,6	42,9%	12 354,8	1,6%	12 555,0	19,3%	14 978,5	**21,2%**

Produit intérieur brut par tête, aux niveaux de prix et PPA de 1995 - UE 15 = 100

PAYS	1970	70-80	1980	80-90	1990	90-00	2000	**80-00**
Irlande	65,1%	6,8%	69,5%	12,0%	77,8%	55,1%	120,7%	**73,7%**
Luxembourg	129,8%	-6,9%	120,9%	25,1%	151,3%	24,6%	188,6%	**55,9%**
Portugal	54,0%	10,0%	59,3%	9,9%	65,2%	6,8%	69,7%	**17,4%**
Norvège	91,2%	17,5%	107,2%	0,8%	108,1%	13,9%	123,2%	**14,9%**
Espagne	75,4%	-0,1%	75,3%	4,3%	78,6%	6,0%	83,3%	**10,6%**
Japon	92,9%	6,5%	98,9%	14,2%	113,0%	-6,0%	106,2%	**7,4%**
Royaume-Uni	102,8%	-7,0%	95,6%	2,7%	98,2%	2,2%	100,3%	**4,9%**
Etats-Unis	143,4%	-3,8%	137,9%	0,7%	138,9%	1,9%	141,5%	**2,6%**
Autriche	103,3%	9,3%	112,9%	-0,0%	112,9%	2,2%	115,3%	**2,2%**
Finlande	96,8%	7,2%	103,7%	4,7%	108,6%	-2,9%	105,5%	**1,7%**
OCDE TOTAL	101,9%	-1,8%	100,0%	0,5%	100,6%	-0,1%	100,5%	**0,4%**
Pays-Bas	118,2%	-4,8%	112,5%	-4,5%	107,5%	4,7%	112,5%	**-0,0%**
Zone EURO	98,1%	2,1%	100,1%	-0,3%	99,8%	-0,4%	99,4%	**-0,7%**
Belgique	**105,2%**	**5,7%**	**111,2%**	**-2,6%**	**108,2%**	**0,8%**	**109,2%**	**-1,8%**
Allemagne	105,0%	1,1%	106,2%	0,2%	106,4%	-2,2%	104,0%	**-2,0%**
Italie	98,8%	5,4%	104,1%	0,7%	104,8%	-3,6%	101,1%	**-3,0%**
Suède	126,8%	-9,0%	115,5%	-2,4%	112,7%	-1,7%	110,7%	**-4,1%**
Danemark	129,9%	-9,8%	117,2%	-5,7%	110,5%	1,5%	112,1%	**-4,4%**
France	108,1%	1,1%	109,3%	-2,2%	106,9%	-3,3%	103,4%	**-5,4%**
Canada	121,1%	1,3%	122,7%	-6,1%	115,3%	0,6%	116,0%	**-5,5%**
Grèce	73,4%	10,8%	81,3%	-17,8%	66,8%	-0,1%	66,8%	**-17,9%**

Source : OCDE, Comptes annuels par pays., site Internet de l'OCDE,
http://www.oecd.org/document/60/0,2340,fr_2825_495684_4511548_1_1_1_1,00.html ;
calculs et graphique : SPI+, service Prospective.

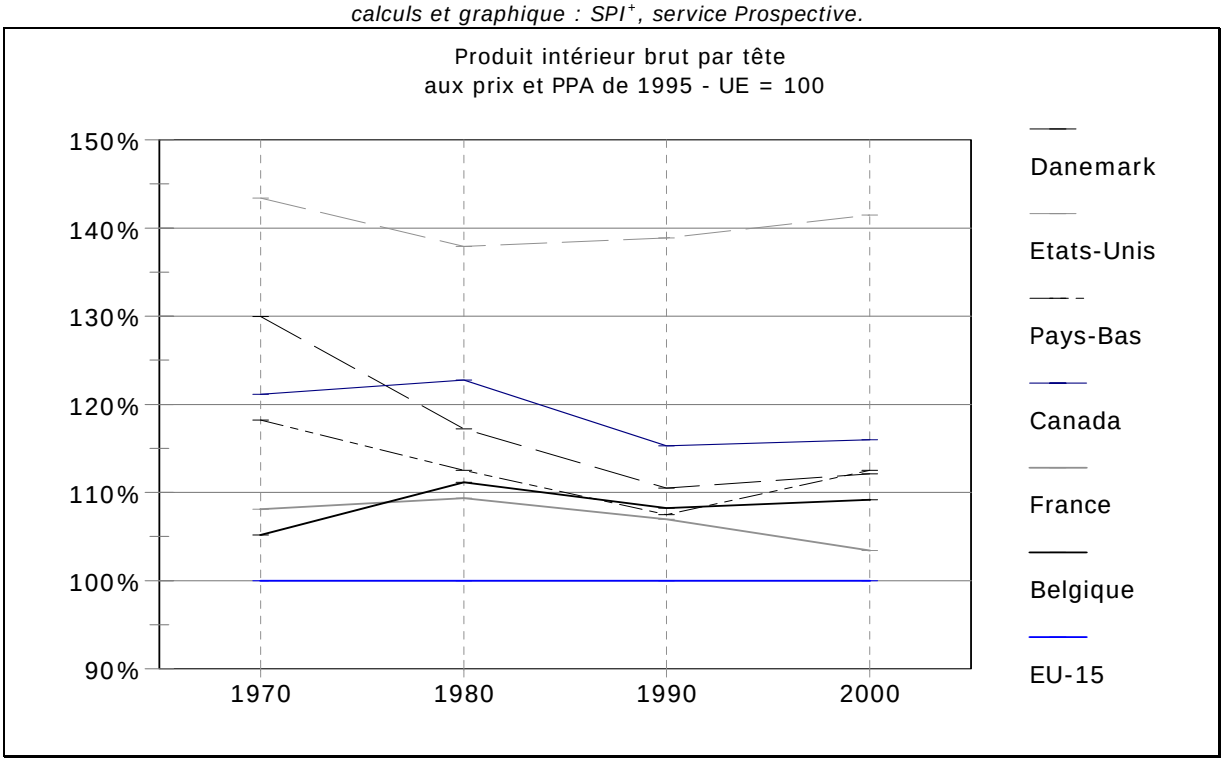

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Le contexte interne belge, du point de vue emploi, est marqué par un phénomène qui se vérifie partout en Europe, au Japon, au Canada et aux Etats-Unis. Celui-ci se traduit par un tassement de l’emploi dans les industries manufacturières et une croissance de dans le secteur des services. Ainsi, des systèmes d’organisation de société très différents peuvent parvenir à des résultats semblables[20]. Cependant, il convient de nuancer ce propos en parlant de la Belgique. A l’instar de la France, la Belgique compense la décrue de l’emploi manufacturier par une croissance moyenne et quasi identique des services marchands[21] et des autres services (pour la plupart non marchands). Et de constater avec Achille Seguin (cf. note ci-dessous) qu’elle ne parvient pas à dépasser un niveau médiocre de services marchands et soutient peut-être un niveau surfait d’emplois non marchands.

Le produit intérieur brut par habitant connaît une croissance continue et proche de la moyenne de l’Union. Cependant, force est de constater que la Belgique est en queue de peloton du monde occidental. Rapporté à la moyenne européenne, le PIB a crû moins vite que celui de l’Union. La Belgique fait partie des pays en recul par rapport au monde occidental. D’une certaine manière, elle s’appauvrit.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 – Les Golden Sixties revisitées	H_2 – Le déclin belge. Disparition du capitalisme belge.	H_3 – La Belgique à deux vitesses : actifs versus inactifs Système de régulation sociale	H_4 – Nouveau prolétariat : actifs qualifiés versus actifs non qualifiés

[20] Pour une comparaison complète et révélatrice, lire SEGUIN (A.), *« Les pays européens à l’épreuve des taux d’emploi. »* in Futuribles, op. cit., pp. 5-26. (Achille Seguin est conseiller honoraire au Bureau fédéral du Plan.)

[21] Service essentiellement marchands : commerce, hôtellerie et restauration, transports et communications, banques, assurances et services aux entreprises. Les services qualifiés de non marchands sont l’administration publique, l’enseignement, la santé, les services sociaux, les services aux personnes et les services de proximité en général.

SEGUIN (A.), *« Les pays européens à l’épreuve des taux d’emploi. »*, op. cit., p. 20.

V_7 – Cohésion sociale

1. Définition de la variable

Il s’agit des éléments qui permettent la cohésion de la société, notamment et principalement, par l’évolution du système de solidarité.

2. Indicateurs pertinents

I_{71} – Evolution des dépenses sociales globales en pourcentage du PIB : comparaison internationale en 1980, 1990 et 1998.

Pays	1980	80-90	1990	90-98	1998	**80-98**
Grèce	11,48	10,16	21,64	1,09	22,73	**11,25**
Norvège	18,55	7,45	26,00	0,97	26,97	**8,42**
Finlande	18,51	6,27	24,78	1,76	26,54	**8,03**
France	21,14	5,31	26,45	2,37	28,82	**7,68**
Allemagne	20,28	0,01	20,29	7,00	27,29	**7,01**
Italie	18,42	5,45	23,87	1,20	25,07	**6,65**
Portugal	11,63	2,17	13,80	4,41	18,21	**6,58**
Royaume-Uni	18,19	3,43	21,62	3,08	24,70	**6,51**
Canada	13,26	4,99	18,25	-0,22	18,03	**4,77**
Japon	10,12	0,68	10,80	3,86	14,66	**4,54**
Espagne	15,78	3,51	19,29	0,42	19,71	**3,93**
Moyenne UE 15	**20,56**	**2,79**	**23,36**	**1,11**	**24,46**	**3,90**
Autriche	23,33	1,67	25,00	1,80	26,80	**3,47**
Suède	29,00	2,02	31,02	-0,04	30,98	**1,98**
Etats-Unis	13,13	0,23	13,36	1,23	14,59	**1,46**
Danemark	29,06	0,26	29,32	0,49	29,81	**0,75**
Belgique	**24,18**	**0,42**	**24,60**	**-0,06**	**24,54**	**0,36**
Irlande	16,92	2,10	19,02	-3,25	15,77	**-1,15**
Luxembourg	23,28	-1,54	21,74	0,35	22,09	**-1,19**
Pays-Bas	27,26	0,66	27,92	-4,02	23,90	**-3,36**

Source: OCDE, Dépenses publiques sociales par catégories et en pourcentage du PIB pour 1980-1998, tableau Excel® accessible via le Site Internet de l'OCDE. ;
calcul de la moyenne : SPI+, service Prospective.

I_{72} – Evolution de la composition des dépenses sociales en 1980, 1990 et 1998.

Belgique : dépenses sociales en pourcentage du PIB par catégories

Catégories	1980	80-90	1990	90-98	1998	**80-98**
Politique active du marché du travail	-	-	1,21	0,17	1,38	**1,38**
Prestations de vieillesse (en espèces)	6,09	0,36	6,45	0,92	7,37	**1,28**
Santé	5,38	1,23	6,61	-0,48	6,13	**0,75**
Autres	0,26	0,1	0,36	-0,04	0,32	**0,06**
Services aux familles	0,15	-0,06	0,09	0,07	0,16	**0,01**
Services aux personnes âgées et handicapées	0,12	-0,1	0,02	0,11	0,13	**0,01**
Chômage	2,50	0,09	2,59	-0,13	2,46	**-0,04**
Prestations de maladie	0,77	-0,29	0,48	-0,11	0,37	**-0,4**
Indemnité pour accidents du travail et maladie	0,82	-0,31	0,51	-0,15	0,36	**-0,46**
Survie	3,09	-0,46	2,63	-0,15	2,48	**-0,61**
Prestations d'invalidité (en espèces)	2,08	-0,62	1,46	-0,14	1,32	**-0,76**
Prestations familiales (en espèces)	2,93	-0,74	2,19	-0,13	2,06	**-0,87**
Allocations de logement	-	-	-	-	-	**-**
Catégories regroupées[22]	1980	80-90	1990	90-98	1998	**80-98**
Marché du travail	-	-	1,21	0,17	1,38	1,38
Pers. âgées et hand.	9,30	-0,20	9,10	0,88	9,98	0,68
Santé	5,38	1,23	6,61	-0,48	6,13	0,75
Autres	0,26	0,10	0,36	-0,04	0,32	0,06
Chômage	2,50	0,09	2,59	-0,13	2,46	-0,04
Familles	3,08	-0,80	2,28	-0,06	2,22	-0,86
Maladie, invalidité	3,67	-1,22	2,45	-0,40	2,05	-1,62

Source: OCDE, Dépenses publiques sociales par catégories et en pourcentage du PIB pour 1980-1998. ; calculs et graphique : SPI+, service Prospective.

[22] Pour la lisibilité du graphique, un regroupement a été nécessaire. Ainsi,
- Marché du travail : politiques actives du marché du travail ;
- Personnes âgées et handicapées : prestations de vieillesse (en espèce), services aux personnes âgées et handicapées, survie ;
- Santé : santé ;
- Autres : autres ;
- Chômage : chômage ;
- Famille : prestations familiales (en espèce), services aux familles ;
- Maladie, invalidité : prestations d'invalidité (en espèce), prestations de maladie et indemnités pour accidents du travail et maladies.

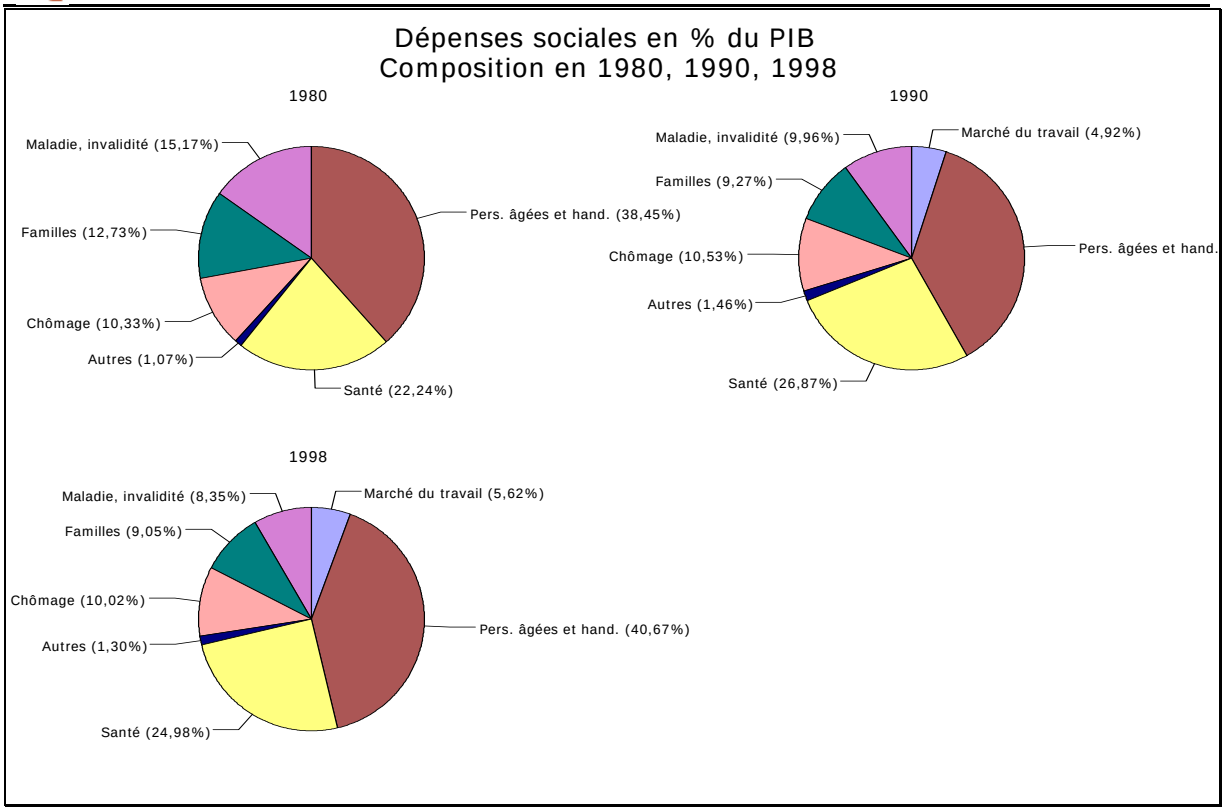

3. <u>Rétrospective (les 20 dernières années)</u>

D’une manière générale, les dépenses sociales par rapport au PIB ont diminué dans la plupart des Etats membres de l’Union. En Belgique, on notera que celles-ci sont restées stables sur les 20 dernières années avec une augmentation lors de la décennie 80-90 compensée par une diminution dans la seconde décennie. On peut parler d’une diminution relative. Deux facteurs expliquent ce phénomène. D’une part, le niveau de l’emploi a augmenté dans les années 90 et, dès lors, la nécessité d’apporter un soutien aux chômeurs et à leurs familles a diminué. D’autre part, les efforts accomplis pour consolider les finances publiques suite au traité de Maastricht ont eu une influence sur cette diminution relative.

L’aide aux personnes âgées, en ce compris les pensions, et les soins de santé restent les deux plus gros postes de dépense sociale.

On notera que l’impact du vieillissement démographique est source d’inquiétudes à moyen et long terme.

4. <u>Prospective (les 20 prochaines années)</u>

H_1 – Une société réconciliée. Ascenseur social	H_2 – Détricotage du système social	H_3 – Chacun pour soi Inégalités + exclusion « Beveridge »[23]	H_4 – Economie duale : système social solidaire coexistant avec système sous-terrain (travail au noir)

[23] Cette expression fait référence à un système dans lequel une couverture uniforme est assurée par l’Etat pour toute la population. Pour le reste, les individus s’assurent eux-mêmes. Dès lors, ceux qui disposent de moyens plus importants peuvent prétendre à une meilleure protection sociale, les autres en étant exclus de fait.

V_8 – Cadre institutionnel belge

1. Définition de la variable

Il s’agit d’appréhender les futurs possibles de l’organisation institutionnelle belge, notamment au niveau des compétences transférées aux régions et aux « collectivités locales ».

2. Indicateurs pertinents

I_{81} – Evolution des lois de répartition des compétences institutionnelles qui y sont liées. – 1980, 1988-1989, 1993, 2001

	Année	Compétences transférées	
		Communautés	Régions
1ère réforme institutionnelle	1970	Déclaration de principe créant les régions et communautés	
2ème réforme institutionnelle	1980	- culture : beaux-arts, radio et télévision, bibliothèques, emploi des langues sauf à Bruxelles) ; - matières personnalisable : santé et aides au personnes.	- aménagement du territoire ; - politique de l’eau et de l’énergie (en partie) ; - politique de l’emploi ; - politique économique sauf secteurs dits ‘nationaux’ (charbonnage, sidérurgie, textile, construction et réparations navales, industrie du verre creux d’emballage) ; - tutelle sur les communes.
3ème réforme institutionnelle	1988-1989	- enseignement sauf la fixation du début et de la fin de l’obligation scolaire, les conditions minimales d’octroi du diplôme et les pensions des enseignants - politique de l’audiovisuel	- politique du logement ; - politique du transport sauf chemins de fer et l’aéroport de Zaventem ; - travaux publics ; - transfert des secteurs dits ‘nationaux’ au régional ; - totalité de la politique de l’eau ; - extension de la tutelle sur les communes et les provinces.
4ème réforme institutionnelle	1993	Validation légale de la notion d’Etat fédéral	
5ème réforme institutionnelle	2001	- politique scientifique	- la politique agricole (dans le respect des règles européennes) ; - commerce extérieur ; - politique scientifique ; - compétences fiscales ; - régionalisation de la loi communale et provinciale.

Source : MABILLE (X.), La Belgique depuis la seconde guerre mondiale., pp. 125, 183, 187, 244, 257 ; MOUVEMENT SOCIALISTE, Une alternative, pour que l’espoir revive… 2ème partie, pp. 8-110.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)[24]

La Belgique a connu sur ces 20 dernières années 3 des 4 réformes institutionnelles qui l’ont amenée vers le fédéralisme.

La première, en 1970, donne naissance à trois communautés culturelles(flamande, francophone et germanophone) répondant ainsi à l’aspiration flamande à l’autonomie

[24] Cette rétrospective est principalement tirée du résumé historique accessible sur le site du Gouvernement fédéral belge à l’adresse suivante : http://www.belgium.be/eportal/application?origin=indexDisplay.jsp&event=bea.portal.framework.internal.refresh&pageid=contentPage&docId=7030.0 .

culturelle. Pour répondre à l’aspiration francophone et bruxelloise d’autonomie économique, la réforme prévoit la création de trois régions (flamande, bruxelloise et wallonne).

En 1980, les communautés culturelles font place aux Communautés proprement dites car celles-ci reçoivent des compétences touchant directement à la personne : santé et social. La Belgique compte donc désormais trois communautés : la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone.

Les deux régions sont effectivement créées (Région flamande et Région wallonne). A noter que la Région flamande et la Communauté fusionnent immédiatement. Les francophones n'ont pas fusionné les organes de la Communauté française et de la Région wallonne parce qu'il y a beaucoup plus de francophones bruxellois par rapport aux francophones wallons qu'il n'y a de néérlandophones bruxellois par rapport aux Flamands.

C’est en 1988-1989 que naît effectivement la Région de Bruxelles-capitale. Il s’agit de l’avancée principale de cette réforme.

Les Régions et Communautés voient leurs compétences renforcées. Aux Communautés, on adjoint l’enseignement et aux Régions les travaux publics et le transport.

La réforme de 1993 consacre la fédéralisation de la Belgique en l’inscrivant dans sa Constitution.

Depuis lors, les velléités flamandes pour une troisième réforme de l’état octroyant encore plus de compétences aux Communautés et Régions semblent s’être, si pas tues, en tout cas fortement atténuées. En effet, les forces politiques au pouvoir ont trouvé un consensus visant à s’atteler à d’autres priorités.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 – Etat fédéral Pas de modification majeure	H_2 - Confédération Un maximum de compétences aux régions	H_3 – Disparition de l’Etat belge Régions autonomes	H_4 – Disparition de l’Etat belge Wallonie rattachée à la France

4. Tableau d’analyse morphologique.

a) Variables

	Variables-clés	Hypothèses			
Monde	**V_1 – Balance géopolitique**	H_1 – Suprématie des USA Leadership US contesté, « Ordre libéral US »	H_2 – Equilibre des blocs Vers un monde polycentré pacifique	H_3 – Déstabilisation multiple Vers un monde polycentrique conflictuel	H_4 – Retour au local Fragmentation, bilatéralisme, repli sur soi
Monde	**V_2 – Mondialisation**	H_1 – Libéralisation et marchandisation extrême (y compris enseignement…)	H_2 – Persistance de domaines hors de la sphère marchande	H_3 – Prise en compte généralisée de l’éthique dans le commerce	H_4 – Retour au protectionnisme
Monde	**V_3 – Energie**	H_1 – Prédominance du pétrole sur toutes les autres formes d’énergie	H_2 – Recours maximalisé aux autres types d’énergies (nucléaire, hydraulique, …) avec prédominance du pétrole		H_3 – Réduction de la consommation énergétique liée à un nouvel aménagement du territoire (optique de dév. durable)
Monde	**V_4 – Ecosystème global**	H_1 – Consensus mondial sur les normes	H_2 – Statu quo (consensus international sur les normes)		H_3 – Eclatement du consensus actuel, chacun pour soi
UE	**V_5 – Union européenne**	H_1 – L’Europe marchande	H_2 – L’Europe des coopérations renforcées « à la carte »	H_3 – L’Europe fédérale + partenariats avec périphérie	H_4 – L’échec européen, retour à l’Etat nation et au bilatéralisme
Contexte national	**V_6 – Contexte interne**	H_1 – Les Golden Sixties revisitées	H_2 – Le déclin belge Disparition du capitalisme belge	H_3 – La Belgique à deux vitesses : actif vs inactif Système de régulation sociale	H_4 – Nouveau prolétariat : actifs qualifiés vs actifs non qualifiés
Contexte national	**V_7 – Cohésion sociale**	H_1 – Une société réconciliée Ascenseur social	H_2 – Détricotage du système social	H_3 – Chacun pour soi Inégalités + exclusion « Beveridge »	H_4 – Economie duale : système social solidaire coexistant avec système sous-terrain (travail au noir)
Contexte national	**V_8 – Cadre institutionnel**	H_1 – Etat fédéral Pas de modification majeure	H_2 – Confédération Un maximum de compétences aux régions	H_3 – Disparition de l’Etat belge Régions autonomes	H_4 – Disparition de l’Etat belge Wallonie rattachée à la France

b) Tableau des micro-scénarios[25]

	Variables-clés	Scénarios			
		A **Une Belgique sans cohésion sociale dans une Europe à géométrie variable**	**B** **Une Belgique confédérale avec une Wallonie à la traîne dans une Europe des coopérations ‘‘à la carte’’**	**C** **‘‘België barst’’, la Wallonie en voie de tiers-mondisation, l’Europe éclatée**	**D** **Une Belgique confédérale qui rétablit l’ascenseur social, une Europe unie et prospère**
Monde	**V_1 – Balance géopolitique**	H_1 – Suprématie des USA Leadership US contesté, « Ordre libéral US »	H_3 – Déstabilisation multiple Vers un monde polycentrique conflictuel	H_4 – Retour au local Fragmentation, bilateralisme, repli sur soi	H_2 – Equilibre des blocs Vers un monde polycentré pacifique
Monde	**V_2 – Mondialisation**	H_2 – Persistance de domaines hors de la sphère marchande	H_2 – Persistance de domaines hors de la sphère marchande	H_4 – Retour au protectionnisme	H_3 – Prise en compte généralisée de l’éthique dans le commerce
Monde	**V_3 – Energie**	H_1 – Prédominance du pétrole	H_1 – Prédominance du pétrole	H_1 – Prédominance du pétrole	H_2 – Recours maximalisé aux autres types d’énergie (nucléaire, hydraulique, …) avec prédominance du pétrole
Monde	**V_4 – Ecosystème global**	H_2 – Statu quo (consensus international sur les normes)	H_2 – Statu quo (consensus international sur les normes)	H_3 – Eclatement du consensus actuel, chacun pour soi	H_1 – Consensus mondial sur les normes
UE	**V_5 – Union Européenne**	H_2 – L’Europe des coopérations renforcées « à la carte »	H_2 – L’Europe des coopérations renforcées « à la carte »	H_4 – L’échec européen Retour à l’Etat nation et au bilatéralisme	H_3 – L’Europe fédérale + partenariats avec périphérie
Contexte national	**V_6 – Contexte interne**	H_2 – Le déclin belge Disparition du capitalisme belge	H_3 – La Belgique à deux vitesses : actif vs inactif Système de régulation sociale	H_4 – Nouveau prolétariat : actifs qualifiés versus actifs non qualifiés	H_1 – Les Golden Sixties revisitées
Contexte national	**V_7 – Cohésion sociale**	H_4 – Economie duale : système social solidaire coexistant avec système sous-terrain (travail au noir)	H_4 – Economie duale : système social solidaire coexistant avec système sous-terrain (travail au noir)	H_2 – Détricotage du système social	H_1 – Une société réconciliée Ascenseur social

[25] Le tableau des micro-scénarios présente, par colonne, les scénarios et les différentes hypothèses correspondantes retenues par le groupe.

	V_8 – Cadre institutionnel	H_1 – Etat fédéral	H_2 – Confédération	H_3 – Disparition de l’Etat belge Régions autonomes	H_2 – Confédération

c) Micro-scénarios

AVERTISSEMENT
Les scénarios sont évidemment fictifs et les dates citées ne sont que des approximations destinées à donner une idée du déroulement des choses.

La situation en T_0

Actuellement, la scène géopolitique mondiale est dominée par les Etats-Unis, seule superpuissance restante depuis l’écroulement du bloc soviétique. Sa suprématie est militaire et économique. Elle est cependant tempérée par l’interdépendance croissante des économies entre elles et par son adhésion à l’Organisation des Nations Unies.

L’ONU, née à la suite de la 2ème Guerre Mondiale, reste l’endroit de négociation internationale même si, récemment, son rôle a été remis en question. Les pays-membres s’accordent aujourd’hui sur la nécessité de réformer cette institution.

Le phénomène de mondialisation est au cœur d’un changement de paradigme pour la société. En effet, nous entrons progressivement dans une société de la connaissance.

Il semble que ce phénomène connaisse un relatif ralentissement dû au dégonflement de la « bulle » financière des technologies de l’information et de la communication et aux négociations tenues au sein de l’Organisation Mondiale du Commerce. L’issue de ces négociation reste incertaine.

Au niveau de l’énergie, le pétrole reste la source la plus importante, notamment en raison d’un prix resté assez bas. Toutefois, les pays de l’Union européenne ont déjà entamé des politiques de réduction de consommation destinées à préserver cette ressource naturelle et à répondre aux préoccupations environnementales.

Aujourd’hui, plus personne ne nie l’impact de l’activité humaine sur l’écosystème global. Les récents accords de Kyoto ont récemment mis en place une dynamique visant à réduire les effets néfastes de l’activité humaine sur l’environnement. Là aussi des incertitudes existent du fait de la non adhésion du pays le plus pollueur, les Etats-Unis.

L’Union européenne est à un tournant de son histoire. En effet, d’une part, elle s’élargit et, d’autre part, la nécessité d’un approfondissement est apparue. Des incertitudes restent quant à l’issue des négociations entre pays membres, notamment entre partisans d’une Europe dépassant son rôle de marché unique pour jouer un rôle réel au niveau mondial et ceux qui privilégient une Europe juste marché unique. Le projet de Constitution européenne a été accepté sans que se dégage une vision commune de la construction européenne. On note également une croissance de l’euroscepticisme même dans les pays traditionnellement favorables à l’Union.

Les velléités flamandes pour une réforme de l’état fédéral belge semblent être aujourd’hui moins prégnantes dans la vie politique. Un consensus entre les régions sur cette question a vu le jour et, pour l’instant, le débat institutionnel n’est plus d’actualité. L’incertitude règne néanmoins à l’issue des élections régionales de juin 2004 qui ont vu le Vlaams Blok, parti prônant le séparatisme, recueillir près de 25% des votes, le plaçant ainsi second parti de Flandre devant le parti libéral flamand, le VLD, et le parti socialiste, le SP.

A – Une Belgique sans cohésion sociale dans une Europe à géométrie variable.

1. Les hypothèses sous-jacentes

Il s’agit du scénario tendanciel. Un certain nombre de forces sont à l’œuvre, parfois opposées.

La croissance économique reste plutôt stable et pas très élevée si ce n’est à certains endroits du globe tel, par exemple, la Chine.

Le prix du pétrole aussi est stable et reste à un niveau relativement bas.

Les nouvelles technologies continuent de se développer mais de façon inégale et le fossé se creuse, notamment avec l’Afrique.

2. Le cheminement T_0 à T_{20}

La suprématie des USA, déjà à l’œuvre au début de la décennie 2000-2010, n’a fait que s’accroître malgré les tentatives, notamment, de l’Union européenne pour assumer un rôle croissant sur la scène mondiale. Si celle-ci a pu dans un premier temps approfondir ses compétences en élargissant celles-ci à la politique étrangère, les pays-membres se sont en fait limités au consensus minimum. Ainsi, l’accord tacite qui voulait que les USA se chargent du maintien de la paix a persisté.

Cet « Ordre Libéral US » est de plus en plus contesté et les actes de terrorisme, souvent violents et lourds du points de vue du nombre de victimes, sont devenus très fréquents depuis la fin de la première décennie. Et on ne voit pas ce qui pourrait infléchir ce phénomène à brève échéance tant le sentiment de haine à l’égard des occidentaux, nourri par l’appauvrissement de certaines zones et canalisé par des mouvements extrémistes très organisés, est grand et a infiltré mêmes les franges les plus modérées de ces populations.

Au niveau de l’OMC, les tenants du « tout au marchand » et ceux qui souhaitaient conserver certaines sphères en-dehors de celui-ci se sont affrontés pendant toute la première décennie et un accord a pu être trouvé en 2011 par lequel la culture et l’enseignement, notamment, restent hors de la sphère marchande.

Le problème de l’énergie, intimement lié à celui de l’écosystème global, est resté crucial car, malgré les efforts pour trouver des formes d’énergie alternative, le pétrole continue de prédominer.

Il y a bien eu la mise en œuvre des décisions issues du protocole de Kyoto mais celles-ci n’engagent que les pays qui l’ont signé et, là, les Etats-Unis sont restés sur leur position. Depuis 2016, la situation devient préoccupante car le bloc asiatique, la Chine en tête, continue sa croissance et ses besoins énergétiques sont colossaux. Les tensions sur le prix du pétrole sont d’ailleurs de plus en plus fortes depuis 2018 et rien ne semble vouloir venir infléchir celles-ci.

La Belgique fédérale continue d’être secouée par les tensions communautaires et les velléités séparatistes de certains milieux au Nord du pays du moins au niveau des acteurs politiques car le citoyen, à mesure que le temps passe et que le déclin belge se poursuit avec son lot de difficultés économiques, perçoit de moins en moins la priorité de cette problématique.

A la volonté de cohésion globale du début des années 2000 a succédé une Europe de coopérations « à la carte ». De fait, les différentes conceptions nationales de l'Union se sont affrontées sans qu'une majorité se dégage vers l'une ou l'autre d'entre-elles. Aussi, devant le constat d'échec d'une Europe intégrée durant les années 2008/2010, les pays membres ont préféré travailler sur un mode particulier permettant à chacun d'entre-eux de ne prendre dans les avancées réglementaires que les points sur lesquels ils sont d'accord. D'où le terme de coopérations « à la carte ».

En Belgique, les tensions communautaires venant du nord du pays se sont définitivement tues dès la fin de la première décennie. En effet, notamment en raison d'un climat économique nettement moins favorable, la Flandre a renoncé à demander de nouvelles compétences.

Le capitalisme belge, déjà très affaibli au début des années 2000, a fini par disparaître durant la première moitié de la décennie 2010-2020. En fait, il existe toujours des capitalistes de nationalité belge mais ceux-ci sont, en quelque sorte, mondialisés et ne considèrent plus la Belgique comme lieu privilégié d'investissement. Désormais, la motivation d'investissement est dictée uniquement par les lois du marché et dépourvue de tout sentiment d'appartenance.

Si l'on considère toujours le système de solidarité comme essentiel à la cohésion sociale, force est de constater qu'il a été fortement réduit, notamment dans un souci de réduction général des dépenses publiques. Les tensions sur le système de solidarité viennent aussi de sa coexistence avec une économie souterraine qui a atteint un poids important.

3. L'image en T_{20}

Le monde a peu changé aujourd'hui par rapport à il y a 20 ans. Ce monde en recherche au début des années 2000 reste sans réelle perspective aujourd'hui.

L'Europe, à l'image du monde, est une Europe indécise. Faute de projet fédérateur, les pays membres se sont cantonnés au consensus du minimum et se sont repliés sur leurs compétences nationales pour le reste.

Cependant, plusieurs tensions se sont de plus en plus accentuées et de grosses incertitudes pèsent aujourd'hui sur le prix du pétrole et, aussi, sur l'état de l'environnement toujours très préoccupant.

B – Une Belgique confédérale avec une Wallonie à la traîne dans une Europe des coopérations ‘‘à la carte’’.

1. Les hypothèses sous-jacentes

Dans ce scénario, les acteurs sont peu volontaristes et réfractaires aux changements importants. Aussi, agissent-ils de sorte à modifier le moins possible l’état existant du système. La régulation de ce monde est assurée par la triade ALENA, ASEAN et UE.

Cela postule une vision très limitée dans le temps et dans l’espace de la part des acteurs.

L’économie mondiale entre dans une espèce de stagflation avec un prix du pétrole relativement stable.

Les nouvelles technologies ne sont pas diffusées de façon globale. Quelques efforts sont entrepris pour que celles-ci viennent en aide aux pays en voie de développement mais ces avancées restent dispersées et sont le fait d’associations de défense du tiers monde plutôt que celui des états développés.

2. Le cheminement T_0 à T_{20}

C’est un monde en demi-teinte qui apparaît à l’aube de 2020.

La quasi-stagflation persistante depuis la décennie 2000-2010 a progressivement poussé les Etats-Unis a abandonner leur suprématie au profit d’un équilibre géopolitique mondial. Celui-ci est avant tout un équilibre de circonstance, les USA se réorientant leurs relations extérieures vers l’Asie. C’est ‘‘désatlantisation’’ des relations internationales.

Le début du XXIème siècle avait été marqué par des troubles importants avec les attentats du 11 septembre et la réaction des Etats-Unis qui en a suivi. L’enlisement en Afghanistan et en Irak ainsi que les tensions très fortes entre le monde arabe et le monde occidental ont finalement eu pour conséquence de pousser le monde vers un consensus du minimum. En effet, on sent dans les différentes négociations internationales une volonté de ne pas trop bousculer l’ordre mondial actuel.

Par exemple, les négociations au niveau de l’OMC sont restées sur la position qui prévalait au début de la décennie 2000-2010. Les fortes oppositions entre ultra-libéraux et tenants d’une mondialisation limitée ont perdu de leur vigueur dès la seconde moitié de la décennie 2000-2010 pour aboutir dans la première moitié de la seconde décennie a un accord laissant hors de la sphère marchande l’enseignement et les matières culturelle et artistique.

Finalement, notamment à la faveur de la montée en puissance du bloc asiatique, Chine en tête, s’installe une certaine régulation « organisée » par la triade ALENA-ASEAN-UE.

De même en ce qui concerne l’écosystème global, rien n’a vraiment changé. Les timides avancées de Kyoto sont restées en l’état et les Etats-Unis n’ont toujours pas ratifié le traité.

Après son élargissement à 25 membres, l’Union européenne a poursuivi celui-ci pour intégrer d’autres pays tels la Turquie, la Roumanie et la Bulgarie. Les négociations sont en cours avec la Russie et l’Ukraine depuis le début de la décennie 2010-2020.

Cependant, ce qui marque le plus le paysage de l’Union ces 20 dernières années, c’est le passage d’une volonté de cohésion globale à une Europe de coopérations « à la carte ». De fait, les différentes conceptions nationales de l’Union se sont affrontées sans qu’une majorité se dégage vers l’une ou l’autre d’entre-elles. Aussi, devant le constat d’échec d’une Europe intégrée durant les années 2008/2010, les pays membres ont préféré travailler sur un mode particulier permettant à chacun d’entre-eux de ne prendre dans les avancées réglementaires que les points sur lesquels ils sont d’accord. D’où le terme de coopérations « à la carte ».

L’approfondissement de ses compétences s’est limité au strict nécessaire. Ainsi, les suites de la Convention se sont traduites par la mise en œuvre d’une politique étrangère commune limitée à la négociation diplomatique puisque dépourvue d’une force militaire de dissuasion.

Alors que les velléités flamandes pour une réforme de l’état s’étaient quasi tues à la moitié de la décennie 2000-2010, celles-ci ont repris de plus belle fin de cette décennie du fait de la « *mornitude* » économique qui a empêché la Wallonie de continuer son redressement économique avec, comme conséquence, une aide accrue de l’état fédéral vers elle. Du coup, un accord a dû être trouvé. Celui-ci consiste à transformer la Belgique en un état confédéré.

Le contexte interne belge s’est progressivement caractérisé par une dualisation avec, d’un côté, les actifs et, de l’autre, les inactifs. Le système de régulation sociale en vigueur au début des années 2000 a été revu à la baisse. De ce fait, fin de la première décennie, la dualisation s’est installée et malheur à celui qui perd son travail. En effet, la pénurie d’emplois est telle qu’il n’y en a pas pour tout le monde et que certaines catégories de personnes, une fois leur emploi perdu, ne parviennent pas à en retrouver un.

Si l’on considère toujours le système de solidarité comme essentiel à la cohésion sociale, force est de constater qu’il a été fortement réduit, notamment dans un souci de réduction général des dépenses publiques. Les tensions sur le système de solidarité viennent aussi de sa coexistence avec une économie souterraine qui a atteint un poids important.

3. L’image en T_{20}

C’est donc un monde plutôt mou en cette fin 2020. On a l’impression que la dynamique s’est arrêtée ou, en tout cas, s’est considérablement ralentie.

L’Europe manque de cohésion. Faute de projet fédérateur, les pays membres se sont cantonnés au consensus du minimum et se sont repliés sur leurs compétences nationales pour le reste.

La prudence excessive que montrent les différents gouvernements à chaque initiative de concertation internationale ne semble pas vouloir s’infléchir. Du coup, l’équilibre géopolitique reste fragile d’autant que les forces déstabilisatrices à l’œuvre dans le monde arabe sont de plus en plus prégnantes et l’ordre difficile à maintenir. Des émeutes toujours plus nombreuses et réprimées dans le sang au Moyen-Orient font craindre une déstabilisation générale de cette région du globe avec les conséquences que l’on sait.

L’état de l’environnement est très préoccupant et l’augmentation ininterrompue de la surface du trou dans la couche d’ozone depuis 2015 fait craindre une accélération soutenue du réchauffement climatique.

C – ‘‘België barst’’, la Wallonie en voie de tiers-mondisation, l’Europe éclatée.

1. Les hypothèses sous-jacentes

L’hypothèse principale de ce scénario repose sur une crise économique mondiale majeure dont la conséquence la plus visible est un repli généralisé visant à la défense des intérêts nationaux.

Le prix du pétrole a tendance à flamber précipitant véritablement certaines économies fortement dépendantes dans une crise profonde. Dans ce cadre, les Etats-Unis s’en tirent notamment en raison de leur mainmise sur le pétrole irakien qu’ils confisquent véritablement au titre de dommage de guerre.

Les nouvelles technologies ne sont pas partagées. Elles deviennent stratégiques et s’orientent essentiellement vers le militaire afin de garantir le protectionnisme né de la crise.

2. Le cheminement T_0 à T_{20}

Courant 2003, la croissance US de 3% que l’on avait prise pour le signe du retour d’une croissance mondiale s’est assez rapidement estompée et, dès 2005/2006, le monde est entré dans une crise économique majeure.

La suprématie des USA qui était la norme au début de la décennie 2000-2010 s’est progressivement érodée sous l’effet de cette grave crise.

A cela s’est ajouté une tendance, aujourd’hui bien ancrée, au protectionnisme et au repli sur soi. Ainsi, les USA, gendarmes du monde, ont progressivement quitté ce rôle en commençant, fin 2008, à rapatrier leurs forces armées en Afghanistan, laissant le soin à l’ONU de pacifier le pays mais conservant néanmoins l’Irak pour les raisons stratégiques que l’on sait.

Face à cette déstabilisation géopolitique généralisée, l’ONU a bien eu du mal à assurer cette pacification tant les dissensions entre pays membres étaient fortes. L’ONU perd progressivement son rôle de centre de discussion mondiale pour laisser la place à un système de coopérations bilatérales.

La mondialisation est brusquement freinée. En 2009, les négociations menées au sein de l’Organisation Mondiale du Commerce se sont heurtées aux volontés protectionnistes des uns et des autres. Aucun accord n’ayant pu être trouvé, l’OMC a lui aussi disparu, et ce, dès 2011. En fait, vers 2007, le courant anti-mondialiste, jusque là minoritaire, a profité de la crise économique et des difficultés qu’elle entraîne pour attirer à lui de nouveaux sympathisants, s’insinuer dans les négociations internationales et les faire capoter à l’aube de la décennie 2010-2020.

Bien entendu, au niveau énergétique, le pétrole est resté prédominant d’autant que la consommation énergétique a ralenti du fait de la contraction des activités économiques due à la crise. Cela n’a pas suffi à enrayer le phénomène de réchauffement climatique né de l’activité humaine. En effet, l’embryon d’actions en faveur de l’environnement issues du protocole de Kyoto ont cessé dès la fin de la décennie, laissant place à un « *chacun pour soi et Dieu pour tous* ». De fait, chacun agissant comme bon lui semble dans une climat mêlant activité ralentie, concurrence acharnée et protectionnisme effréné, a eu comme effet d’augmenter la production de gaz à effet de serre.

Dès 2015, l’accélération du phénomène de réchauffement climatique s’est faite plus présente avec son cortège de phénomènes climatiques extrêmes dans plusieurs zones de la planète.

L’élargissement de l’Union à 25 pays membres durant la première moitié de la décennie a bien eu lieu. Cependant, les négociations de la décennie 2000-2010 visant à doter l’Union d’un système de gestion viable n’a pu aboutir. Et la construction européenne porteuse d’espoir a commencé à s’effriter. Confrontés à la crise économique et repliés dans une attitude de défense des intérêts nationaux, les états membres ont commencé à se désengager de l’Union dès le début de la décennie 2010-2020 rendant celle-ci de plus en plus caduque.

Alors que les velléités flamandes pour une réforme de l’état s’étaient quasi tues à la moitié de la décennie 2000-2010, celles-ci ont repris de plus belle fin de cette décennie du fait de la crise qui a empêché la Wallonie de continuer son redressement économique avec, comme conséquence, une aide accrue de l’état fédéral vers elle. Il n’aura pas fallu beaucoup d’années ni d’efforts pour que, dans ce contexte, l’extrémisme flamand renaisse de ses cendres et fasse des émules même chez les plus modérés.

Début de la décennie 2010-2020, la mésentente était telle qu’il a bien fallu constater le divorce. Depuis 2015, malgré les protestations de l’Union, la Belgique n’existe plus et les deux régions sont devenues autonomes, Bruxelles devenant le « *Berlin* » de l’Union.

Dans ce contexte, la Wallonie se porte bien mal.

L’arrivée massive de personnes peu qualifiée sur le marché du travail et le détricotage systématique du système social a plongé la population dans un chacun pour soi dont seuls quelques-uns, souvent peu scrupuleux, arrivent à en sortir. On a ainsi vu réapparaître à partir des années 2010/2012 un prolétariat composé de cette masse de gens peu qualifiés et quelque part laissés pour compte.

3. <u>L’image en T_{20}</u>

Le monde de 2020 est bien mal en point.

Complètement déstabilisé du point de vue géopolitique, celui-ci est en proie à une crise très profonde faisant le nid des mouvements extrémistes de tous bords. Le terrorisme frappe partout et souvent à grand prix en terme de vies humaines. Plusieurs guerres ont lieu en différents endroits de la planète.

Son écosystème est menacé. Les dernières mesures concernant la couche d’ozone au-dessus de l’antarctique sont inquiétantes.

L’Union européenne n’est plus que l’ombre d’elle-même et les prochaines années verront plus que probablement sa disparition.

D – Une Belgique confédérale qui rétablit l’ascenseur social, une Europe unie et prospère

1. Les hypothèses sous-jacentes

Ce scénario postule une entente globale et la poursuite d’un objectif commun de bien-être général.

A la défense des intérêts strictement nationaux, s’est substitué un projet global intégrant toutes les dimensions du développement mondial et non limité à la sphère strictement économique.

La croissance économique est généralisée et le prix du pétrole ne constitue plus une donnée fondamentale. Bien entendu, il reste une donnée importante car la dépendance est toujours présente mais son intensité est moindre.

Les nouvelles technologies sont partagées.

2. Le cheminement T_0 à T_{20}

L’entente globale qui règne sur le monde actuellement ne s’est pas faite sans peine. Ainsi, la première décennie (2000-2010) ne démarrait pas vraiment dans cette perspective. Le XXIème siècle s’était en effet ouvert sur les attentats du 11 septembre et les conséquences de celui-ci sur l’ordre mondial avec, en tête, le cavalier seul pourrait-on dire des USA en Irak.

C’est l’échec de la pacification en Irak et l’enlisement en Afghanistan qui a fini par avoir raison des Faucons américains et a ramené la seule superpuissance à plus de collaboration. Petit à petit, une collaboration renforcée dans laquelle la suprématie de la superpuissance est remplacée par la volonté de tous d’aller vers un projet partagé s’est faite jour. Le rôle de l’ONU s’en est trouvé renforcé et, depuis la première moitié de la décennie 2010-2020, la géopolitique mondiale est caractérisée par un équilibre des différents blocs.

De même dans la mondialisation, le débat autour des ultra-libéraux défendant le marché comme solution à tout et les tenants d’une marchandisation limitée laissant certains domaines hors de cette sphère a laissé place fin de la première décennie à une idée de mondialisation prenant en compte l’intérêt de tous. Ce que certains appellent le commerce équitable. Bien entendu, si d’énormes progrès ont été réalisés depuis 2010 à cet égard, le chemin est encore long mais, progressivement, même les pays les plus réticents adhèrent à ce projet constatant les bienfaits qu’il véhicule.

Un commerce équitable ne peut se développer dans un monde dont l’écosystème serait chaotique. Pourtant, encore une fois, le siècle ne s’ouvrait pas vraiment en faveur de cette thèse, les Américains ayant refusé de signer le protocole de Kyoto. C’est à force de persuasion et, aussi, il faut bien le dire, de quelques phénomènes climatiques extrêmes qu’il a été possible de lier au réchauffement que ceux-ci ont finalement accepté de ratifier le protocole et d’agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les premiers effets ont commencé à se faire sentir fin de la seconde décennie avec une réduction effective du trou d’ozone depuis 2015.

Au niveau énergétique, dans la lignée des préoccupations environnementales, un recours maximum aux autres types d'énergies par rapport au pétrole a été préconisé. Ainsi, depuis une dizaine d'années, la créativité et l'innovation en ces domaines sont très actives mais le pétrole prédomine toujours. Toutefois, on constate une dépendance toujours moindre à celui-ci de façon continue depuis 2013.

Ce bel unanimisme qui transcende le monde depuis la fin de la décennie 2000-2010 a eu un effet très positif sur l'Union européenne.

Après s'être élargie à 25 membres dans la première décennie (2000-2010), l'Union s'est étendue à l'Est pour récemment inclure dans sa sphère la Russie via une convention de partenariat. Ainsi, le vieux rêve gaulliste d'une « *Europe de l'Atlantique à l'Oural* » se réalisait-il enfin.

Parallèlement à cela, il a fallu non seulement réformer les institutions européennes mais surtout il a été nécessaire de procéder à un approfondissement des compétences de l'Union. Dans la foulée de la Convention, l'Union s'est dotée d'une politique étrangère commune et d'un Président.

Rapidement ensuite, les structures militaires, support nécessaire de toute politique étrangère commune, ont été mises en place. Et c'est vers 2008/2009 que l'Union pouvait se targuer d'une véritable « *European Union Army* » digne de ce nom.

Le plus difficile a été de s'accorder sur une union fiscale et sociale tant les régimes nationaux à ces égards étaient différents, notamment de leur point de vue philosophique. Ainsi, la plus grande partie de la décennie 2010-2020 a-t-elle été consacrée à des pourparlers souvent difficiles au début mais qui ont permis à tous de trouver un langage commun et de développer une philosophie européenne en matière fiscale et sociale. Depuis 2018, l'union fiscale et sociale est réalisée et ses premiers effets se font ressentir.

Après l'accalmie des velléités flamandes pour plus d'autonomie des régions du début de la décennie, la Belgique a vécu un temps sans réformes institutionnelles. Puis, fin de la première décennie, des négociations sur une nécessaire réforme de la structure de l'état belge sont apparues. Mais, à la différence des précédentes, celles-ci s'inscrivaient dans une volonté commune aux régions d'améliorer le fonctionnement de l'Etat. Ainsi, depuis 2015, la Belgique est-elle devenue un état confédéré.

Profitant d'une économie mondiale en hausse, la Belgique a su saisir les opportunités de la mondialisation. Le taux d'emploi a fortement augmenté en même temps que le produit intérieur et, depuis 2013/2015, la prospérité est quasi généralisée à l'ensemble du territoire.

Les moyens économiques publics restaurés ont progressivement permis d'améliorer le système de solidarité et depuis quelques années, celui-ci constitue un véritable ascenseur social pour les moins favorisés.

3. L’image en T_{20}

Le monde de 2020 est un monde mobilisé sur des projets communs. Enfin, surtout le monde occidental, car le reste du monde, même s’il va mieux en terme de famine et d’encadrement sanitaire, n’en est pas moins toujours sujet à certaines dérives extrémistes et terroristes.

Il reste donc encore beaucoup à faire.

Le climat quant à lui va mieux et le réchauffement ralentit doucement en cette fin d’année 2020.

Chapitre 3 - Capital humain

1. Groupe de travail

Composition

Président : M. Maurice SEMER, Directeur général Technifutur.
Rapporteur : Melle Benjamine RICHY, stagiaire, Technifutur (*jusqu’en avril 2003*),
M. Benoît COLLET, Attaché, SPI+, Service Prospective.
Membres : Mme Christiane VANDIJCK, Administratrice-déléguée, Yvens-Decroupet S.A.,
M. Michel DECOUX, Président-Fondateur E.R. Hybritech Europe S.A.,
M. Jean-Marie DUJARDIN, Directeur académique, H.E.C. Liège,
M. Jean-Marie NIZET, Directeur général, JMJ SERVICES,
M. Luc MELOTTE, Directeur des ressources humaines, Centre hospitalier psychiatrique de Liège.

Calendrier événementiel

Date	Durée appr. (heures)	Ordre du jour
14 réunions	*33,5*	
17h00–19h00	2	Accueil des membres Méthodologie
17h00–19h00	2	Première sélection des variables
09/10/2002 17h00–19h00	2	Auditions
17/10/2002 17h00–19h00	2	Auditions
06/11/2002 17h00–19h00	2	Auditions
04/12/2002 17h00–19h00	2	Auditions
17/12/2002 17h00–19h00	2	Auditions
10/02/2003 17h00–19h00	2	Auditions
17/02/2003 17h00–19h00	2	Hypothèses d’évolution des variables
03/03/2003 12h30-17h30	5	Hypothèses d’évolution des variables
11/03/2003 17h00-20h00	3	Hypothèses d’évolution des variables Micro-scénarios
24/04/2003 12h00-14h30	2,5	Réorganisation du tableau d’analyse morphologique
15/05/2003 17h00-20h00	3	Hypothèses d’évolution des variables Micro-scénarios
11/09/2003 17h00-19h00	2	Variables Micro-scénarios

Auditions

Personnes auditées	Thème
Mme LAMBRECHTS, Bureau du Plan, spécialiste en démographie	Projections démographiques
Mme Sylviane PIETTE, HEC **M. Guy MARTIN**, Directeur général-adjoint du département formation de la province de Liège **M. Freddy COIGNOUL**, ULg	Enseignement technique et professionnel, supérieur et universitaire, formation permanente

M. Georges PIRE, Député Permanent de la province de Liège en charge de la santé **M. Philippe MAASSEN**, Directeur général du service Santé et Environnement de la Province de Liège **M. Alain NICOLAS**, Premier directeur de la médecine de l'Environnement de la Province de Liège **Mme Chantal LEVA**, Liége Province Santé (service de la province de Liège) **Mme Jacqueline TRINON,** Service Provincial de Promotion de la Santé	Santé
M. Kagné BONAVENTURE, Centre d'Etude de l'Ethnicité et des Migrations	Flux migratoires

2. Définition de la composante

L'OCDE[26] définit le capital humain comme suit : « *L'investissement dans les qualifications et les compétences pour tous - le « capital humain » - est un déterminant essentiel d'une économie saine et viable et de la capacité qu'ont les individus de prendre part à la vie économie et sociale.* »

Elle complète cette définition par la notion de capital social : *« L'attention se porte de plus en plus sur le « capital social », c'est-à-dire sur les relations de confiance, les valeurs et les réseaux, indispensables aux fins d'un développement économique viable, de la cohésion sociale et du bien-être de chacun. »*

Cette dernière notion relève du groupe travaillant sur la composante « Dynamique sociale ».

Dès lors, on définit la composante **« Capital humain » comme étant les caractéristiques démographiques, éducationnelles (en ce compris le système éducatif) ainsi que les compétences, les qualifications et le bien-être de la population résidant sur le territoire de la province de Liège.**

Cette composante a été subdivisée en quatre sous-composantes :

- ***Famille*** : l'ensemble des variables-clés qui se rapportent au noyau familial, à savoir
  - cellule familiale,
  - pouvoir d'achat,
  - éducation.
- ***Formation*** : les variables-clés liées à la formation scolaire des individus ; à savoir
  - enseignement fondamental,
  - enseignement secondaire,
  - enseignement supérieur.

[26] OCDE, *Capital humain et social.*, Paris : Direction de l'Education, de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales, CERI, http://www.oecd.org/about/0,2337,fr_2649_34543_1925022_1_1_1_1,00.html, site Internet de l'OCDE, page consultée en octobre 2002.

- ***Employabilité*** : ce sont les variable-clés déclinée sous l’aspect des compétences individuelles[27] qui conditionnent l’accessibilité de l’individu à accéder au marché du travail :
    - niveau de qualification,
    - aptitudes,
    - formation continue.
- ***Sociétale*** : les variables-clés liées aux rapports entre l’individu et la société :
    - encadrement social,
    - encadrement sanitaire (y compris santé),
    - démographie,
    - valeurs (mentalités).

[27] L’autre aspect lié aux comportement de l’individu face au travail (ex. : volonté de se former ou non) est du ressort du groupe sur la dynamique sociale.

3. Variables-clés : recensement, définition, indicateurs, rétrospective et prospective.

AVERTISSEMENT
Pour les indicateurs liés à chaque variable-clé, la règle choisie est de donner leurs états en 1980, 1990 et 2000.
Toutefois, cela n’a pas été possible pour chacun d’entre eux du fait que soit les données n’existaient pas, soit celles-ci étaient partielles ou n’étaient pas disponibles pour les années choisies.
En outre, les indicateurs choisis visent à caractériser les évolutions des variables. En aucun cas, il ne s’agit d’études approfondies de celles-ci.

Sous-composante : « Famille »

V_1 – Cellule familiale

1. Définition de la variable

Il s’agit d’appréhender les devenirs de la cellule familiale en tant qu’endroit où se transmettent un certains nombre de connaissances de base et de valeurs communes.

2. Indicateurs pertinents

I_{11} – Taille moyenne des ménages en 1981, 1991 et 2001.

Territoire de référence	1981	1991	2001	1981-1991	1991-2001	1981-2001
Belgique	2,70	2,49	2,37	-7,7%	-4,8%	-12,2%
Région de Bruxelles-Capitale	2,17	2,04	2,02	-6,0%	-1,0%	-6,9%
Région flamande	2,82	2,58	2,43	-9,3%	-5,8%	-13,8%
Région wallonne	2,68	2,49	2,37	-7,1%	-4,8%	-11,6%
Province de Liège	2,59	2,39	2,33	-7,7%	-2,5%	-10,0%
- Arrondissement de Huy	ND	2,52	2,46	ND	-2,3%	ND
- Arrondissement de Waremme	ND	2,61	2,23	ND	-3,8%	ND
- Arrondissement de Liège	ND	2,28	2,47	ND	+8,3%	ND
- Arrondissement de Verviers	ND	2,57	2,52	ND	-1,9%	ND

Source : jusque 1991, Recensement de la population et des logements de l'INS (situation au 1 mars); à partir de 1998, Registre national (situation au 1 janvier) - calculs INS.

I_{12} – Typologie des ménages en 1981, 1991 et 2001.

Noyaux familiaux(a) selon le nombre d'enfants	Nombre			Evolution		
	1981	1991	2001	1981-1991	1991-2001	1981-2001
Belgique	2 464 160	2 695 706	2 722 302	9,4%	1,0%	10,5%
Couples sans enfant	846 156	909 616	944 051	7,5%	3,8%	11,6%
Couples avec enfant(s) non marié(s)	1 391 795	1 409 831	1 256 211	1,3%	-10,9%	-9,7%
Ménages monoparentaux	213 097	343 852	489 100	61,4%	42,2%	129,5%
- Pères avec enfant(s) non marié(s)	*39 180*	*78 078*	*121 126*	*99,3%*	*55,1%*	*209,2%*
- Mères avec enfant(s) non marié(s)	*173 917*	*265 774*	*367 974*	*52,8%*	*38,5%*	*111,6%*
Ménages à plusieurs noyaux	13 112	32 407	32 940	147,2%	1,6%	151,2%
Région de Bruxelles-Capitale	238 831	220 744	215 638	-7,6%	-2,3%	-9,7%
Couples sans enfant	91 564	77 279	67 989	-15,6%	-12,0%	-25,7%
Couples avec enfant(s) non marié(s)	112 776	98 081	86 612	-13,0%	-11,7%	-23,2%
Ménages monoparentaux	34 165	43 999	58 384	28,8%	32,7%	70,9%
- Pères avec enfant(s) non marié(s)	*5 167*	*8 070*	*12 467*	*56,2%*	*54,5%*	*141,3%*
- Mères avec enfant(s) non marié(s)	*28 998*	*35 929*	*45 917*	*23,9%*	*27,8%*	*58,3%*
Ménages à plusieurs noyaux	326	1 385	2 653	324,8%	91,6%	713,8%
Région flamande	1 442 339	1 649 323	1 628 382	14,4%	-1,3%	12,9%
Couples sans enfant	484 482	563 110	598 363	16,2%	6,3%	23,5%
Couples avec enfant(s) non marié(s)	847 462	898 304	779 970	6,0%	-13,2%	-8,0%
Ménages monoparentaux	101 996	168 725	231 236	65,4%	37,0%	126,7%
- Pères avec enfant(s) non marié(s)	*20 910*	*34 4*	*58 902*	*64,8%*	*70,9%*	*181,7%*
- Mères avec enfant(s) non marié(s)	*81 086*	*134 26*	*172 334*	*65,6%*	*28,4%*	*112,5%*
Ménages à plusieurs noyaux	8 399	19 184	18 813	128,4%	-1,9%	124,0%
Région wallonne	782 990	875 789	878 282	11,9%	0,3%	12,2%
Couples sans enfant	270 110	278 227	277 699	3,0%	-0,2%	2,8%
Couples avec enfant(s) non marié(s)	431 557	442 588	389 629	2,6%	-12,0%	-9,7%
Ménages monoparentaux	76 936	143 136	199 480	86,0%	39,4%	159,3%
- Pères avec enfant(s) non marié(s)	*13 103*	*28 555*	*49 757*	*117,9%*	*74,2%*	*279,7%*
- Mères avec enfant(s) non marié(s)	*63 833*	*114 581*	*149 723*	*79,5%*	*30,7%*	*134,6%*
Ménages à plusieurs noyaux	4 387	11 838	11 474	169,8%	-3,1%	161,5%
Province de Liège	245 803	266 654	265 286	8,5%	-0,5%	7,9%
Couples sans enfant	85 948	84 821	86 168	-1,3%	1,6%	0,3%
Couples avec enfant(s) non marié(s)	132 403	133 228	116 320	0,6%	-12,7%	-12,1%
Ménages monoparentaux	26 366	45 787	59 923	73,7%	30,9%	127,3%
- Pères avec enfant(s) non marié(s)	*4 349*	*9 499*	*14 739*	*118,4%*	*55,2%*	*238,9%*
- Mères avec enfant(s) non marié(s)	*22 017*	*36 288*	*45 184*	*64,8%*	*24,5%*	*105,2%*
Ménages à plusieurs noyaux	1 086	2 818	2 875	159,5%	2,0%	164,7%

(a) Un noyau familial est formé par un couple marié légalement avec ou sans enfants non mariés ou par un père ou une mère avec un ou plusieurs enfants non mariés (un noyau familial peut donc être seulement une partie d'un ménage).

Source : ECODATA, SERVICE PUBLIC FEDERAL ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE. ;INS pour les données 1981 et 1991 ; calculs : SPI⁺, service Prospective.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

La tendance à la diminution de la taille moyenne des ménages est constante sur les 20 dernières années avec des intensités différentes selon les régions. Ainsi, la plus forte intensité a été enregistrée en Région flamande et la plus faible pour la région de Bruxelles-Capitale. Notons d’emblée que celle-ci avait déjà une taille moyenne de ménage très inférieure aux autres régions en 1981. En ce qui concerne la province de Liège, on constate une diminution relativement moins intense que la moyenne des régions et du Royaume. Liège, à l’instar de Bruxelles, avait déjà une taille moyenne de ménage inférieure aux moyennes régionales wallonnes et flamandes ainsi qu’à la moyenne du Royaume. Ce qui laisse à penser que le phénomène de réduction de la taille des ménages à Liège et à Bruxelles a démarré plus tôt.

En ce qui concerne la typologie des ménages, c’est-à-dire la composition de ceux-ci, on observe une diminution des couples avec enfant(s) non marié(s), une augmentation assez sensible des ménages monoparentaux et à plusieurs noyaux familiaux (familles recomposées). Sur les 20 dernières années, la province de Liège s’inscrit dans la tendance wallonne et nationale, à savoir une diminution de l’ordre de 10% des couples avec enfant(s) non marié(s) et un forte augmentation des ménages monoparentaux et des familles recomposées.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Eclatement des familles, augmentation importante des familles monoparentales	H_2 - Renversement des tendances d’éclatement et retour à une cellule familiale avec père, mère et enfants	H_3 - Reconstitution de la cellule familiale mais autour de plusieurs noyaux

V_2 – Pouvoir d’achat

1. Définition de la variable

Il s’agit d’appréhender l’évolution du niveau de vie de la population.

2. Indicateurs pertinents

I_{21} – PIB par habitant en parité de pouvoir d’achat en pourcentage de la moyenne européenne (UE - 15) pour la Belgique, les régions belges, les provinces du Limburg, du Hainaut et de Liège, du Limburg néerlandais et de la région allemande du Nordrhein-Westfalen.

Pays / Région	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Zone euro (U.E. – 11)	101,5	100,7	100,3	100,1	100,6	100,8
Belgique	112,7	111,4	111,5	111,0	106,4	107,1
Région Bruxelles-capitale	225,3	226,9	225,2	226,9	217,0	218,5
Vlaams Gewest	110,8	109,1	110,0	108,8	104,8	105,4
Limburg	96,4	92,2	92,9	93,7	89,3	90,1
Région Wallonne	83,7	82,5	81,8	81,7	77,7	78,2
Hainaut	76,1	74,9	72,9	73,0	69,4	70,6
Liège	**88,7**	**87,3**	**87,3**	**86,5**	**81,4**	**81,2**
Nordrhein-Westfalen	114,2	110,5	110,7	108,7	108,2	107,6
Limburg (Pays-Bas)	95,7	93,9	98,4	101,8	101,1	98,5

Source : base de données REGIO

I_{22} – Répartition géographique des richesses

	1980			1990			2000		
	RTNI	ND	RNID	RTNI	ND	RNID	RTNI	ND	RNID
Prov. de Liège	4 087 211	376 527	10 855	6 785 341	410 920	16 512	10 091 143	453 934	22 230
- Arr. Huy	345 055	31 745	10 869	621 412	37 041	16 776	1 013 782	44 247	22 911
- Arr. Liège	2 584 094	232 903	11 095	4 062 801	245 859	16 524	5 843 936	267 632	21 835
- Arr. Verviers	920 369	89 486	10 285	1 664 148	102 277	16 271	2 501 798	111 616	22 414
- Arr. Waremme	237 692	22 393	10 614	436 979	25 743	16 974	731 625	29 690	24 642

R.T.N.I. = Revenue Total Net Imposable (€ 1.000), N.D. = Nombre de Déclarants, R.N.I.D. = Revenu Net Imposable moyen par Déclarant (€) . Les données sont en francs courants

Source : ECODATA, Service public fédéral de l'Economie, PME, Classes Moyennes et Energie ; calculs : SPI+, service Prospective.

	RNID Province de Liège = 100		
	1980	1990	2000
- Arr. Huy	100,1	101,6	103,0
- Arr. Liège	102,2	100,0	98,2
- Arr. Verviers	94,7	98,5	100,8
- Arr. Waremme	97,8	101,3	110,9

Source : ECODATA, Service public fédéral de l'Economie, PME, Classes Moyennes et Energie ; calculs : SPI+, service Prospective.

I_{23} – Salaires mensuels bruts moyens selon certaines caractéristiques individuelles et selon la branche d'activité (1995-1999)

Salaire mensuel brut moyen	Octobre 1995				Octobre 1999			
	BE	BR	VL	WA	BE	BR	VL	WA
Selon le sexe : hommes = 100								
- Femmes	81,5	80,8	78,0	85,1	83,3	80,2	81,0	87,5
Selon l'âge : Belgique = 100								
- Moins de 20 ans	100,0	84,3	103,4	86,7	100,0	92,7	101,0	98,6
- 20 - 24 ans	100,0	100,6	100,4	97,8	100,0	99,8	101,3	94,2
- 25 - 29 ans	100,0	106,8	99,5	95,4	100,0	105,6	100,1	93,0
- 30 - 34 ans	100,0	112,7	98,5	93,0	100,0	110,6	99,0	92,2
- 35 - 39 ans	100,0	115,3	97,8	94,0	100,0	115,3	99,0	89,5
- 40 - 44 ans	100,0	120,8	96,6	92,8	100,0	115,7	97,8	93,2
- 45 - 49 ans	100,0	118,2	97,6	92,5	100,0	117,5	96,7	93,6
- 50 - 54 ans	100,0	116,1	96,9	94,8	100,0	116,8	97,6	91,3
- 55 - 59 ans	100,0	112,9	98,4	91,8	100,0	113,6	96,7	95,2
- 60 ans ou plus	100,0	108,9	101,0	88,8	100,0	108,7	101,5	87,6
Selon le niveau d'enseignement : Unif et sup. long = 100								
- Enseignement primaire ou pas d'enseignement	53,1	51,3	54,8	53,7	52,8	53,8	52,4	54,1
- Secondaire inférieur	53,0	55,8	53,7	54,1	53,6	54,4	53,4	54,9
- Secondaire supérieur général	60,4	62,8	60,7	60,1	59,1	65,5	57,3	59,2
- Secondaire supérieur technique ou professionnel	57,9	59,2	59,6	57,6	58,1	62,7	57,1	59,5
- Supérieur non-universitaire de type court, formation artistique supérieure	70,8	69,5	72,0	73,0	71,4	72,1	71,6	69,4
- Universitaire et supérieur non-univ. de type long	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
- Post-universitaire (post-licence)	124,1	116,0	126,3	136,3	131,1	138,6	121,5	118,1
- Doctorat avec thèse					124,4	117,6	124,1	133,3

Notes : - BE : Belgique; BR : Bruxelles; VL : Flandre; WA : Wallonie.
- Ces chiffres se rapportent aux travailleurs à temps plein employés dans les unités locales d'entreprises occupant 10 travailleurs ou plus et appartenant aux secteurs de la NACE C à K. Attention : les données pour octobre 1999 doivent encore être considérées comme provisoires.
- Salaire mensuel brut : toutes les rémunérations relatives au mois d'octobre (y compris paiements pour les heures supplémentaires, primes pour travail posté, de nuit et de week-end, autres primes payées régulièrement à chaque période de rémunération); les primes annuelles ou irrégulières comme le pécule de vacances, le 13ème mois, etc. ne sont pas inclues.

Source : SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie ; calculs : SPI+, service Prospective.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

En termes de pouvoir d'achat mesuré comme le PIB par habitant, la province de Liège connaît à la fois un niveau nettement inférieur à la moyenne des 15 européens et une dégradation lente de celui-ci.

En termes de revenu disponible, celui-ci a subi diverses évolutions selon l'arrondissement concerné. Ainsi, si Liège a vu son revenu disponible diminuer par rapport à la moyenne provinciale, les autres arrondissements ont vu leur revenu dépasser cette moyenne avec, pour Waremme, une croissance importante.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Dégradation rapide	H_2 - Lente dégradation du pouvoir d'achat	H_3 - Amélioration

V_3 – Education

1. Définition de la variable

Il s'agit d'appréhender la manière dont se fait l'éducation au sens de l'action qui consiste à « *former une personne, spécialement un enfant ou un adolescent, en développant ses qualités physiques, intellectuelles et morales, de façon à lui permettre d'affronter sa vie personnelle et sociale avec une personnalité suffisamment épanouie* » (Dictionnaire de l'Académie française).

L'UNESCO définit l'éducation de la petite enfance comme suit : « *Before you can build a house, it is necessary to lay foundation stones to support the entire structure. Before a child enters primary school, a similar foundation must be laid. Embedded within their family, their communities, and their cultural values, very young children (from birth to six) need to be supported in the development of the physical, mental and social abilities that will enable them to survive and thrive in later years. The successful education of the child during its years of schooling depends to a great degree upon the foundation stones laid during the pre-school years.* »[28]

2. Indicateurs pertinents[29]

I_{31} – Indicateurs au niveau de l'enfant de moins de 5 ans

	1980	1990	2000
Nombre d'enfant de moins de 5 ans - Belgique - Liège	 nd nd	 (1991) 603 363 (1991) 62 273	 577 217 57 750
Taux de mortalité des moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes (Belgique) – TMM5	(1960) 35°/$_{oo}$	9°/$_{oo}$	6 °/$_{oo}$
Malnutrition[30] des enfants de moins de 5 ans (nd) - Régularité des repas chez les enfants de 0-14 ans - Belgique - Wallonie	 *(Pas disponible avant 2001)*	 *(Pas disponible avant 2001)*	 (2001) 88,1% 87,9%

Sources : I.N.S. – Ecodata ; UNICEF, ONU ; Institut de la Santé Publique, Enquête de Santé 2001, pp. 833, 866.

I_{32} – Indicateurs au niveau de la famille

	1980	1990	2000
Taux d'alphabétisation global (Belgique)	99%[31]	97,7%	(2001) 99%
Taux de fécondité synthétique[32] (Wallonie)	1,67	(1995) 1,61	1,72

Sources : UNESCO, Organisation Internationale de la Francophonie, PNUD - IDH ; I.N.S.

[28] UNESCO, *Early childhood Care and Education : Basic Indicators on Young Children.*, Paris : UNESCO Education sector, 1995, http://www.unesco.org/education/educprog/ecf/html/chart/stats.htm, page consultée le 9 décembre 2003.

[29] Les indicateurs pour cette variable sont issus du site de l'UNESCO, plus précisément sa partie portant sur l'éducation familiale, du milieu culturel et pré-primaire.

UNESCO, *Early childhood Care and Education : Basic Indicators on Young Children.*, Paris : UNESCO Education sector, 1995, http://www.unesco.org/education/educprog/ecf/html/publi.htm.

[30] Des indicateurs très précis des habitudes nutritionnelles des Belges avec ventilation par régions sont disponibles dans les enquêtes de santé par interview pour les années 1997 et 2001 (accessible sur le site http://www.iph.fgov.be/sasweb/his/fr/index.htm).

[31] Tiré du site : http://www.populationdata.net/belgique.html, consultation du 9 décembre 2003.

[32] Idem que V_{12} – Evolution démographique et flux migratoire, indicateur I_{121}

I_{33} – Indicateurs au niveau de la communauté

	1980	1990	2000
PIB par habitant (en € et aux prix de 1996)	4 274,03	11 336,08	17 352,94
Accès au système de santé (nd) - % des 0 à 14 ans ayant un médecin généraliste attitré - Belgique - Wallonie	 nd nd	 (1997) 91,4% 90,6%	 (2001) 93,5% 92,3%
Accès à l’eau potable (part des habitants dans le total) en province de Liège	nd	(1991) 99,1%	nd

Sources : I.N.S., ICN – Comptes régionaux ; Institut de la Santé Publique, Enquête de Santé (1997, Tableau 5.4.1.3., p. 4, 2001, pp. 1474, 1518) ; PROVINCE DE LIEGE, Profil de Santé., p. 72

I_{34} – Indicateurs au niveau de l’éducation pré-primaire

	1979-1980	1989-1990	1999-2000
Taux de fréquentation	100	99,4	99,2
Groupe d’âge enrôlé dans l’éducation pré-primaire	3-5	3-5	3-5

Source : Eurydice, Le système éducatif de la Belgique – Communauté française.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Deux constatations s’imposent au niveau des indicateurs.

Premièrement, force est de constater l’absence de ceux-ci. En effet, au regard de la définition de la variable, on s’attend à trouver des indicateurs relevant essentiellement de notions qualitatives. Cependant, ce type d’indicateurs n’existe pas ou, en tout cas, ne fait pas l’objet d’un calcul systématique, fût-ce au niveau belge. Bien entendu, les difficultés méthodologiques et la lourdeur de la mise en application de tels calculs expliquent en grande partie ce fait.

Nonobstant ce fait, l’UNESCO propose 10 indicateurs en 4 catégories pour caractériser la manière dont les sociétés préparent leurs petites enfances à affronter la vie.

C’est là qu’apparaît la deuxième lacune. En effet, au niveau belge, soit l’indicateur n’a pas été calculé, soit il ne l’a été que de façon partielle et irrégulière soit il ne fait pas l’objet d’une publication systématique.

Quoi qu’il en soit, les données recueillies nous permettent de constater les faits suivants :

- Le nombre d’enfants de moins de 5 ans est en diminution par rapport à 1990 mais représente toujours plus ou moins 10% du nombre national. Cette constatation est à mettre en corrélation avec le vieillissement démographique constaté dans la variable 12 ;
- le taux de mortalité dans la petite enfance s’est considérablement réduit (- 29°/$_{oo}$ en 40 ans) pour atteindre des taux parmi les plus bas ;
- l’alphabétisation des adultes atteint des taux proches du maximum au point que s’il existe encore des individus qui souffrent d’analphabétisme, ceux-ci constituent une minorité ;
- le PIB par habitant a considérablement augmenté (multiplié par 4 en euros constants et en 20 ans), le niveau de vie de la province a donc augmenté même si l’examen de celui-ci par rapport à la moyenne européenne montre qu’il est nettement en-dessous ;

- l’accès au système de santé, caractérisé ici partiellement par le fait d’avoir un médecin généraliste attitré, montre une légère amélioration sur les 10 dernières années ;
- dans le même ordre d’idée, l’accès à l’eau potable est quasi généralisé ;
- le système éducatif prend en charge la large majorité des élèves du préprimaire.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Education assurée principalement par la famille et les proches.	H_2 - L’éducation ne se fait plus au sein de la famille. Elle est faite en-dehors sans structure particulière et sur les valeurs « de la rue ».	H_3 - La société a mis en place des mécanismes et des structures permettant de compenser ce dont s’occupait autrefois la famille.

Sous-composante : « Formation »

V_4 – Enseignement fondamental

1. Définition de la variable

Il s’agit d’appréhender l’évolution du système éducatif au niveau fondamental, c’est-à-dire, en Belgique, les 6 premières années.

2. Indicateurs pertinents

I_{41} – Evolution du nombre d’établissements et des effectifs

	1981-1982	1991-1992	2000-2001
Evolution du nombre de classes	7 433	8 313	8 282
Evolution des effectifs	158 376	165 569	160 217

Source : Eurydice, Le système éducatif de la Belgique – Communauté française.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Au niveau de la fréquentation du niveau fondamental, du fait de l’obligation scolaire, celle-ci reste quasi maximale.

Le système d’enseignement fondamental d’aujourd’hui n’est pas foncièrement différent de celui d’il y a 20 ans en ce sens que ses objectifs généraux[33] sont restés les mêmes.

De même, en ce qui concerne son organisation, elle reste centrée autour des différents réseaux d’enseignement.

Par contre, au niveau des méthodes, d’un enseignement relativement rigide centré sur l’accumulation de connaissances en partant du plus simple au plus compliqué, on est progressivement passé à un système plus souple, moins cloisonné dans lequel on favorise l’éveil à la curiosité et à la créativité. Pour ce faire, on a recourt aux méthodes pédagogiques dites active, c’est-à-dire qui « *considèrent au contraire l'initiative créatrice de l'apprenant comme la condition essentielle de l'apprentissage* »[34].

[33] La Communauté française définit les objectifs généraux de l’enseignement obligatoire :
- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- amener tous les élèves à s’approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d’une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- assurer à tous les élèves des chances égales d’émancipation sociale.

COMMUNAUTE FRANCAISE WALLONIE-BRUXELLES, *Guide pratique consacré à l'enseignement obligatoire et l'obligation scolaire*, site Internet de l’enseignement en Communauté française Wallonie-Bruxelles, http://www.enseignement.be/gen/syst/structures/ensoblig/ensoblig00.asp , page consultée le 20 novembre 2003.

[34] C'est en faisant des découvertes à travers une activité concrète et motivante que l'enfant va se poser des questions et réussir à y répondre. En fait, actuellement, on utilise des méthodes mixtes.

YAHOO! ENCYCLOPEDIE, *Les méthodes d’enseignement au XXème siècle.*, Paris : Hachette©, 2001, site internet Yahoo!, http://fr.encyclopedia.yahoo.com/articles/ni/ni_655_p0.html, page consultée le 20 novembre 2003.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Enseignement fondamental limité à un rôle de garderie. Le métier d'enseignant est dévalorisé. Les moyens sont très limités et ne sont pas une priorité.	H_2 - Les moyens sont très limités. Des initiatives dispersées tentent d'améliorer contenus et méthodes sans grand succès. Le métier d'enseignant est dévalorisé.	H_3 - Fusion des réseaux avec concentration des moyens en terme d'infrastructures. Revalorisation du métier d'enseignant. Politique éducative intégrée. Encadrement tout juste renforcé.	H_4 - Fusion des réseaux avec concentration des moyens en terme d'infrastructures. Revalorisation du métier d'enseignant. Politique éducative innovante. Encadrement élevé.	H_5 - Fusion des réseaux avec concentration des moyens en terme d'infrastructures. Métier d'enseignant envié. Politique éducative très innovante. Encadrement élevé assurant outre les besoins éducatifs les aspects sociaux et culturels.

H_1 (Vulnérabilité) – Ecoles et garderies : Ecoles & garderies (pas de moyens). Pas d'adaptation des contenus et des méthodes. Métier d'enseignant dévalorisé. Encadrement déficitaire. Enseignants vieillissants et relève non assurée.

H_2 (Faut pas rêver !) - Ecoles & garderies (moyens très limités). Contenus et méthodes avec tentatives d'adaptation mais sans coordination. Métier d'enseignant partiellement dévalorisé avec motivation faible. Encadrement faible. Enseignants vieillissants mais avec possibilité d'aménagement de carrière et relève partiellement assurée.

H_3 (Un pas de plus) – Réinvestissement des moyens en terme d'infrastructures, grâce à la fusion des réseaux. Réflexion et mise en œuvre d'une politique éducative intégrée, soutenue par les réseaux. Reconnaissance de la fonction sociale du métier d'enseignement, avec valorisation financière. Encadrement renforcé. Politique volontariste en matière de transfert de connaissances des « anciens » vers les « nouveaux » qui bénéficient d'un parrainage.

H_4 (En avant toute) – La fusion réussie des réseaux libère via les économies d'échelle des moyens supplémentaires pour des investissements d'infrastructures et d'équipements. Innovation et développement en matière de politique éducative. La fonction d'enseignant est valorisée socialement (recrutement sélectif, marketing, conditions de travail qualitatives). Taux d'encadrement élevé permettant les réponses adéquates aux « types » d'élèves. Après le transfert réussi entre les générations d'enseignants, développement des TIC.

H_5 (Invulnérabilité) – La société libère des moyens supplémentaires pour accroître les développements de l'enseignement. Innovation et développement en matière de politique éducative avec mise à disposition d'un encadrement universitaire (assimilé). La fonction d'enseignant fait l'objet de toutes les attentions sociales et est enviée. Taux d'encadrement élevé avec réponses adéquates aux besoins éducatifs, sociaux et culturels des élèves. Le transfert réussi entre les générations s'accompagne d'une capitalisation accélérée des « connaissances » et d'une veille (accès à l'information clé) grâce aux TIC.

V_5 – Enseignement secondaire général, technique et professionnel

1. Définition de la variable

Il s’agit d’appréhender l’évolution du système éducatif au niveau secondaire, c’est-à-dire jusqu’à minimum l’âge de 18 ans (âge de l’obligation scolaire).

2. Indicateurs pertinents

I_{51} – Nombre d’élèves (tous réseaux confondus)

	1980-1981	1990-1991	2000-2001
Secondaire ordinaire	79 840	75 119	72 283
Secondaire spécial	2 964	2 413	2 170
CEFA[35]	Données non disponibles par province		
Total	82 804	77 532	74 453

I_{52} – Nombre d’établissements (tous réseaux confondus)

	1980-1981	1990-1991	2000-2001
Secondaire ordinaire	192	153	112
Secondaire spécial	20	18	18
CEFA	0	0	9
Total	212	171	139

I_{53} – Décrochage scolaire[36]

Enseignement primaire						
TOTAL SUR LES 6 ANNEES	Sexe	Pourcentages d'élèves en retard (1 an ou +)				
		88-89	92-93	96-97	00-01	02-03
	G	22,42	21,33	19,06	18,42	18,81
	F	18,76	17,65	15,65	15,16	15,47
	T	**20,62**	**19,53**	**17,39**	**16,82**	**17,18**

Enseignement secondaire							
Pourcentages d'élèves en retard d'au moins 1 an							
		Sexe	88-89	92-93	96-97	00-01	02-03
TOTAL SECONDAIRE		G	60,6	59,3	51,7	48,2	49,0
		F	52,5	49,3	42,9	40,1	40,6
		T	**56,7**	**54,4**	**47,4**	**44,2**	**44,8**
TOTAL 6ème ANNEE PAR TYPE D'ENS.	Général	G	45,2	43,9	37,4	35,6	36,4
		F	32,8	30,6	25,8	24,5	23,4
		T	**38,5**	**36,8**	**31,2**	**29,6**	**29,2**
	Technique de transition	G	75,2	74,6	73,7	68,5	67,3
		F	62,5	64,6	57,7	49,8	52,5
		T	**68,5**	**69,8**	**66,2**	**59,2**	**60,0**
	Technique de qualification	G	84,1	88,2	83,7	79,4	78,9
		F	77,9	78,5	74,1	69,9	69,2
		T	**81,0**	**83,3**	**78,8**	**74,6**	**73,9**
	Professionnel	G	85,7	91,8	88,9	83,5	81,9
		F	82,5	85,0	86,3	82,4	78,8
		T	**84,0**	**88,3**	**87,7**	**83,0**	**80,4**

Source : Communauté française Wallonie-Bruxelles

[35] Centres d’Education et de Formation en Alternance
[36] Chiffres au niveau de l’entièreté de la Communauté française.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

L’enquête PISA réalisée par l’O.C.D.E. a permis de mettre en lumière les déficits de l’enseignement secondaire en Communauté française dans la maîtrise des compétences en lecture, mathématique et sciences. D’une manière générale, les scores obtenus par les élèves belges francophones sont nettement en-dessous de la moyenne des pays OCDE et des scores des élèves du nord du pays. Du point de vue des matières, ce sont les sciences qui ont le plus mauvais score.

L’analyse dans le détail des résultats permet de relever plusieurs autres constats :

- Les élèves venant des 25% des familles les plus privilégiées sur le plan socio-économique se situent en 3e position: juste après le classement des élèves de Finlande et du Canada.
- Les élèves du 2nd degré (c'est-à-dire qui n'ont pas doublé) de l'enseignement général et technique se situent dans le quart des résultats supérieurs en lecture.
- Le score des élèves natifs de Belgique est équivalent à la moyenne des pays de l'OCDE.

  Les résultats inférieurs à ceux des pays de l'OCDE sont obtenus par les élèves socio-culturellement défavorisés:

  - élèves de parents nés à l'étranger;
  - élèves venant des 25% de familles les moins favorisées sur le plan socio-économique;
  - élèves nés à l'étranger;
  - élèves de 1ère B ou de 2e professionnelle (1er degré différencié) et du 2e degré de l'enseignement professionnel;
  - élèves en retard d'un ou deux ans.

De cette analyse plus en détail, on peut tirer les principales caractéristiques de notre système d’enseignement :

- la dualité : les élèves des milieux culturels et socio-économiques privilégiés sont favorisés au détriment des autres. On a ainsi repéré une filière noble d’enseignement général dans laquelle les élèves connaissent moins de retard scolaire et des filières techniques et professionnelles ‘réservées’ aux élèves qui ont doublé au moins une fois ;

- le redoublement : notre système en est fortement marqué. Or, il apparaît que le doublement de classe n’est pas efficace pour gérer les difficultés scolaires. En outre, l’examen des pratiques des pays en tête de classement fait apparaître qu’en organisant une continuité éducative tout au long de la scolarité obligatoire, sans rupture entre le niveau primaire et secondaire inférieur, et en instaurant la promotion automatique, ces pays (Irlande, Royaume-Uni, pays scandinaves) ont évité les effets négatifs de l’échec scolaire et la relégation d’une majorité de jeunes issus des milieux socio-culturels défavorisés vers une filière professionnelle.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Enseignement secondaire non adapté aux réalités. Niveau général assez bas comparativement aux autres pays. Moyens très limités. Métier d’enseignant dévalorisé.	H_2 - Orientations /filières pléthoriques sans lien réel avec les besoins de la société. Métier d’enseignant peu valorisé. Logique discriminante et axée sur l’échec.	H_3 - Rationalisation des orientations/filières Les contacts enseignants – entreprises sont favorisés. Développement de méthodes d’accompagnement des étudiants.	H_4 - Rationalisation des filières. Contacts enseignants et élèves avec les entreprises sont favorisés. Les professionnels du monde des entreprises interviennent dans l’enseignement. Suivi personnalisé de l’étudiant.	H_5 - Enseignement totalement orienté vers l’individu (projet de formation). Qualité recherchée à tous niveaux (infrastructures, enseignants, étudiants). Cohérence recherchée avec l’enseignement supérieur.

H_1 (Vulnérabilité) – Inadéquation entre l’offre et la demande. Qualité médiocre de la formation générale.

H_2 (Faut pas rêver !) - Orientation faible ou nulle des étudiants. Filières nombreuses et non adaptées à la poursuite d’études et/ou aux besoins des entreprises et de la société. Logique discriminante et axée sur l’échec.

H_3 (Un pas de plus) – Démarche volontariste pour orienter positivement les étudiants. Développement des méthodes d’accompagnement / re-médiation. Analyse systématique du bien-fondé des filières par rapport aux besoins sociétaux, de l’entreprise. Les enseignants bénéficient de séjours réguliers en entreprise (en société) pour développer de nouveaux savoir faire et être conscients des besoins émergents.

H_4 (En avant toute) – La démarche volontariste d’orientation se double de séjours par les étudiants dans la société et/ou l’entreprise (avec un plan de développement personnel). Les méthodes d’accompagnement / re-médiation sont employées systématiquement et le rythme d’apprentissage de l’étudiant est respecté. La formation continue des enseignants se double par l’intervention de professionnels de l’entreprise (société) dans le milieu scolaire (multiples passerelles). L’enseignement se fait en deux langues et privilégie l’usage des TIC.

H_5 (Invulnérabilité) – L’enseignement s’oriente vers une gestion individualiste de projet de formation. Les capacités de l’étudiant sont développées au mieux, grâce à un accompagnement très qualitatif. Les passerelles entre l’enseignement secondaire et l’enseignement supérieur sont particulièrement opérationnelles et réfléchies. La formation est conçue davantage comme une gestion structurée d’unités d’enseignement capitalisables. L’enseignement se fait en trois langues et privilégie l’usage intensif des TIC.

V_6 – Enseignement supérieur

1. Définition de la variable

Il s’agit d’appréhender l’évolution du système éducatif post-obligatoire, c’est-à-dire l’enseignement supérieur de type court, long et universitaire.

2. Indicateurs pertinents

I_{61} – Nombre d’étudiants du supérieur non universitaire (tous réseaux confondus)

	1980-1981	1990-1991	2000-2001
Supérieur non pédagogique	8 229	11 437	16 387
Pédagogique	2 918	2 533	3 409
Artistique supérieur	0	0	791
Total	11 147	13 970	20 587

I_{62} – Nombre d’établissements (tous réseaux confondus)

	1980-1981	1990-1991	2000-2001
Supérieur non pédagogique	30	32	23
Pédagogique	19	20	12
Artistique supérieur	0	0	2
Total	49	52	37

I_{63} – Nombre de diplômés de l’enseignement supérieur en 1980, 1990 et 2000.

	1980	80-90	1990	90-00	2000	80-00
Type court	1 137	165%	3 024	20,7%	3 651	221%
Type long	nd	nd	404	11,6%	451	nd
Université (total)[37]	nd	nd	1 614	37,5%	2 219	nd
- 2nd cycle de base (Licence)	nd	nd	1 239	26,5%	1 567	nd
- D.E.C., D.E.S., D.E.A.	nd	nd	313	75,%	548	nd
- Doctorats	nd	nd	62	67,7%	104	nd
TOTAL ENS. SUPERIEUR			5 042	12,4%	5 669	

Sources : Communauté française et Conseil des Recteurs francophones

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

L’enseignement supérieur liégeois se caractérise par une offre riche et variée ainsi qu’une université généraliste.

L’évolution de l’enseignement supérieur ces 20 dernières années s’est surtout accéléré fin de la décennie 1990-2000 avec la mise en œuvre de l’accord de Bologne[38]. Si ce dernier ne règle pas tout, il semble qu’il a eu pour effet de mettre en œuvre, en plus de ses propres objectifs, des processus de rationalisation de l’enseignement supérieur. Ceux-ci visent à répondre aux défis de demain, notamment d’éviter la relégation de certaines institutions à des rôles de pôles d’enseignements « secondaires ».

[37] L’Université délivre plusieurs catégories de diplômes. Pour la cohérence des données, nous n’avons pas inclus les diplômes de type Agrégation ni ceux portant sur le premier cycle (candidatures).
D.E.C. = Diplôme d’Etudes Complémentaires ; D.E.S. = Diplôme d’Etudes Spécialisées ; D.E.A. = Diplôme d’Etudes Approfondies.

[38] Pour rappel, la déclaration de Bologne est un accord signé par 29 pays et qui vise à améliorer la mobilité des étudiants, notamment par la standardisation d’un certain nombre de caractéristiques des études dans l’espace européen.

Ainsi, en 2002, le Pôle Mosan de l’enseignement supérieur et universitaire a vu le jour. Composé de 26 institutions totalisant 40.000 étudiants, celui-ci s’est fixé comme objectifs[39] :

- proposer une offre d'enseignement cohérente qui favorise l'épanouissement intellectuel de chacun et réponde aux attentes de la société,
- tirer profit de la pluralité des opinions qui engendre respect et tolérance,
- organiser la coordination et complémentarité des différents acteurs de la formation,
- favoriser toutes les synergies et économies réalisables sur un plan opérationnel,
- favoriser l'harmonisation européenne de l'enseignement,
- assurer la visibilité de l'offre de l'enseignement au niveau européen,
- intensifier les relations avec les universités et établissements d'enseignement supérieur européens en vue de favoriser la cohérence de l'enseignement et de la recherche, ainsi que de la mobilité des étudiants et des enseignants.

Pour finir, force est de constater que l’enseignement supérieur est en plein bouleversement et plusieurs incertitudes existent quant à son futur et à sa capacité de saisir les opportunités qui se présenteront inévitablement.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 – Enseignement supérieur a raté le processus de Bologne. Concurrence entre les établissements. Dispersion des moyens.	H_2 - Collaboration limitée entre les différentes composantes de l’enseignement supérieur. L’Université maintient avant tout son statut d’université généraliste.	H_3 - Collaborations locales et renforcement des filières porteuses d’avenir. Attention soutenue à la cohérence entre enseignement supérieur et besoins de la société.	H_4 - Processus de Bologne réussi. Collaborations internationales. Système de certifications. Attention soutenue à former au mieux les étudiants via une « rotation » sur plusieurs campus, y compris virtuels.	H_5 – Processus de Bologne réussi. Attention soutenue à former au mieux les étudiants via une « rotation » sur plusieurs campus, y compris virtuels. Développement de filières très spécialisées.

H_1 (Vulnérabilité) – Qualité médiocre. Université de faible qualité. Pas de spécialisation. Concurrence entre établissements.

H_2 (Faut pas rêver !) - Premières collaborations entre Universités et Grandes écoles pour rationaliser l’offre de formation. Maintien de la fonction Université « généraliste ».

H_3 (Un pas de plus) – Collaborations locales effectives avec fusion – renforcement de filières « porteuses » d’avenir grâce à la mise en place d’observatoires des métiers et de l’emploi. Développement de la fonction d’ensemblier de formation sur base de l’expertise des observatoires (liens avec les meilleurs centres de formation).

H_4 (En avant toute) – Collaborations internationales effectives avec rotation systématique des étudiants dans les différents campus (en ce y compris les campus virtuels). Certifications internationales des formations et intégration de la logique des ECTS (European Credit transfert and Accumulation System) pour les étudiants. Implication des étudiants dans l’activité économique et sociale grâce à des stages en phase avec leur formation et leurs projets professionnels.

H_5 (Invulnérabilité) – Via la fonction d’ensemblier de formations et à l’intégration volontariste dans les (meilleurs) réseaux internationaux de formation, organisation de formations continuées à destination des étudiants et des professionnels (en recyclage) pour augmenter le brassage entre le milieu éducatif et d’entreprise (société). Rotation des enseignants entre les centres de formation et en entreprise. Intervention des professionnels dans la formation des étudiants pour garantir l’opérationnalité des formations. Développement de filières très spécialisées axées sur les besoins régionaux et ou internationaux.

[39] Voir site Internet du Pôle : http://www.polemosan.be/pres/index.html.

V_7 – Niveau de qualification

1. Définition de la variable

Il s’agit d’appréhender l’évolution du niveau moyen de qualification des individus et ce au cours de toute la vie « active » des individus par rapport aux besoins du marché.

2. Indicateurs pertinents

I_{71} – Niveau d’instruction de la population par sexe[40]

Niveau d'instruction[41]	1981			1991			2000		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Primaire ou rien	575 846	739 410	1 315 256	394 300	546 600	940 900	313 368	418 439	731 807
Secondaire inf.	258 832	254 229	513 061	394 600	395 700	790 300	343 546	344 048	687 594
Secondaire sup.	159 473	127 856	287 329	297 300	265 900	563 100	398 859	382 251	781 110
Sup. type court	55 994	87 950	143 944	81 900	133 700	215 600	116 520	191 592	308 111
Univ. & assimilé	52 750	17 855	70 605	118 100	59 100	177 200	128 695	81 194	209 889
Total	1 102 895	1 227 300	2 330 195	1 286 200	1 401 000	2 687 100	1 300 988	1 417 524	2 718 511
Evolution	1981 - 1991			1991 – 2000			1981 - 2000		
Primaire ou rien	-31,5%	-26,1%	-28,5%	-20,5%	-23,4%	-22,2%	-45,6%	-43,4%	-44,3%
Secondaire inf.	52,4%	55,6%	54,0%	-12,9%	-13,0%	-13,0%	32,7%	35,3%	34,0%
Secondaire sup.	86,4%	108,0%	96,0%	34,1%	44,0%	38,7%	150,1%	199,0%	171,9%
Sup. type court	46,3%	52,1%	50,0%	42,3%	30,3%	42,9%	108,1%	117,8%	114,0%
Univ. & assimilé	124,0%	231,0%	151,0%	9,0%	37,4%	18,4%	144,0%	354,7%	197,3%
Part par sexe	1981			1991			2000		
Primaire ou rien	43,8%	56,2%	100,0%	41,9%	58,1%	100,0%	42,8%	57,2%	100,0%
Secondaire inf.	50,4%	49,6%	100,0%	49,9%	50,1%	100,0%	50,0%	50,0%	100,0%
Secondaire sup.	55,5%	44,5%	100,0%	52,8%	47,2%	100,0%	51,0%	49,0%	100,0%
Sup. type court	39,0%	61,0%	100,0%	38,0%	62,0%	100,0%	37,8%	62,2%	100,0%
Univ. & assimilé	74,7%	25,3%	100,0%	66,6%	33,4%	100,0%	61,3%	38,7%	100,0%

I_{72} – Niveau d’instruction de la population en 1987, 1990 et 2000 selon les Enquêtes sur les Forces de Travail (INS).

Total de la population de 14 ans et plus	1987			1990			2000		
	Belgique	Wallonie	Liège	Belgique	Wallonie	Liège	Belgique	Wallonie	Liège
Primaire	38,3%	39,2%	36,5%	35,2%	36,1%	33,3%	26,3%	26,9%	28,0%
Secondaire inf.	29,7%	31,9%	33,5%	29,5%	30,9%	32,0%	23,2%	25,3%	26,6%
Secondaire sup.	19,8%	17,1%	17,9%	21,3%	19,5%	21,2%	29,9%	28,7%	27,1%
Sup. type court	7,2%	7,1%	7,4%	7,5%	7,6%	7,0%	11,4%	11,3%	11,3%
Sup. type long NU	1,4%	1,3%	1,6%	2,1%	1,8%	2,3%	2,5%	1,8%	1,4%
Sup. type long U	3,6%	3,4%	3,1%	4,4%	4,0%	4,3%	6,7%	6,0%	5,5%
Group Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

[40] Données au niveau de la Région wallonne.
[41] Pour 1981, les données proviennent du recensement et pour 1991 et 2000 de l’enquête sur les forces de travail.

Belgique = 100									
Primaire		102,5%	95,3%		102,4%	94,7%		102,5%	106,7%
Secondaire inf.		107,4%	112,9%		104,9%	108,6%		109,0%	114,6%
Secondaire sup.		86,3%	90,3%		91,5%	99,1%		95,8%	90,6%
Sup. type court		98,8%	103,4%		102,4%	93,3%		99,7%	99,1%
Sup. type long NU		93,9%	113,1%		85,0%	106,9%		70,7%	56,9%
Sup. type long U		92,9%	84,4%		91,7%	96,5%		89,5%	83,0%
Group Total		100,0%	100,0%		100,0%	100,0%		100,0%	100,0%
Primaire		102,5%	95,3%		102,4%	94,7%		102,5%	106,7%
Secondaire		98,9%	103,9%		99,3%	104,6%		101,6%	101,1%
Sup. type court		98,8%	103,4%		102,4%	93,3%		99,7%	99,1%
Univ. et assimilés		93,2%	92,4%		89,6%	99,9%		84,3%	75,8%
Wallonie = 100									
Primaire	97,6%		93,0%	97,6%		92,5%	97,6%		104,1%
Secondaire	101,1%		105,0%	100,7%		105,4%	98,5%		99,5%
Sup. type court	101,3%		104,7%	97,6%		91,1%	100,3%		99,5%
Univ. et assimilés	107,3%		99,1%	111,7%		111,5%	118,6%		89,9%

Source : I.N.S., Enquête sur les forces de travail

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Le niveau d’instruction de la population a globalement augmenté puisque la part des diplômés ayant atteint l’enseignement supérieur est passé de 11 % à 18 % avec un quasi doublement du nombre de diplômés universitaires. Remarquons également qu’en 20 ans, la population féminine a rattrapé son retard constituant ainsi 50% des diplômés de l’enseignement obligatoire et atteignant même 62% de ceux de l’enseignement supérieur de type court.

Cependant, en dépit de cette progression, la proportion de diplômés du supérieur reste inférieure à la moyenne belge.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Parts secondaire ou moins/sup. court/sup. long : 75/15/10 constante avec formation scolaire peu adaptée à la demande et niveau de qualification rattrapé « sur le tas »	H_2 - Parts secondaire ou moins/sup. court/sup. long : 75/15/10 constante avec formation scolaire peu adaptée à la demande et niveau de qualification par formation assurée par l’entreprise	H_3 - Parts secondaire ou moins/sup. court/sup. long : 75/15/10 constante avec formation scolaire peu adaptée à la demande et rattrapage du niveau de qualification assuré par des organismes co-gérés par le monde économique et public	H_4 - Parts secondaire ou moins/sup. court/sup. long : 60/25/15 avec formation scolaire mieux adaptée à la demande et rattrapage du niveau de qualification assuré par des organismes co-gérés par le monde économique et public	H_5 - Parts secondaire ou moins/sup. court/sup. long : 60/25/15 avec formation scolaire mieux adaptée à la demande et niveau de qualification tenant compte de l’ensemble des besoins de la société (pas du seul monde écon.)

V_8 – Aptitudes

1. Définition de la variable

Il s’agit des compétences des individus, telle la connaissance des langues, la faculté de s’adapter aux changements, la capacité de travailler en équipe (multidisciplinaires), la capacité d’apprendre à apprendre par exemple, renforçant ou déforçant leur employabilité.

2. Indicateurs pertinents

I_{81} – Connaissance des langues chez les jeunes européens (sondage chez les jeunes de 15 à 24 ans)[42].

A part votre langue maternelle, quelles sont, parmi ces langues, celles que vous parlez suffisamment bien pour participer à une conversation ?

Langue	1997			2001		
	Belgique	Δ	UE15	Belgique	Δ	UE15
Anglais	60%	+	54%	55%	+	50%
Français	49%	+	20%	44%	+	18%
Néerlandais	27%	+	1%	26%	+	2%
Aucune	17%	-	29%	20%	-	31%
Allemand	15%	+	11%	13%	=	13%
Italien	6%	=	4%	4%	=	4%
Espagnol	5%	-	9%	4%	-	7%
Pas d’opinion	3%	=	3%	1%	=	1%
Autre (non cité)	2%	=	2%	2%	=	3%
Grec	1%	=	0%	0%	=	0%
Portugais	0%	=	1%	0%	=	1%
Suédois	0%	=	2%	0%	=	2%
Danois	0%	=	1%	0%	=	1%
Finnois	0%	=	0%	0%	=	0%

Δ = ‘+’ signifie que la Belgique est significativement au-dessus de la moyenne européenne (> 2%), ‘-’ signifie en-dessous de la moyenne européenne (<2%) et ‘=’ signifie que l’on est plus ou moins dans la moyenne européenne.

Source : Eurobaromètre 47.2 (1997), pp. 40-41 et 55.1 (2001), pp. 92-93.

[42] Christiane Blondin et Marc Demeuse notent fort opportunément qu’en ce qui concerne les données disponibles sur la connaissance des langues étrangères, tant au niveau belge qu’européen, la dernière étude à large échelle date de 1971-1972 (IEA – Association internationale pour l’Evaluation du Rendement scolaire). Les données les plus récentes sont celles recueillies à l’occasion des enquêtes Eurobaromètre de la Commission européenne. Elles sont réalisées sur base d’enquête dans les pays européens.

BLONDIN (CH.) & DEMEUSE (M.), *Des indicateurs européens de qualité de l’éducation. Les langues étrangères : un premier exercice.*, Liège : ULg, Cahiers du Service de Pédagogie Expérimentale, mars-avril 2000, page 164.

I_{82} – Causes des fonctions critiques[43] en Wallonie : comparatif 1999-2002.

Ouvriers.

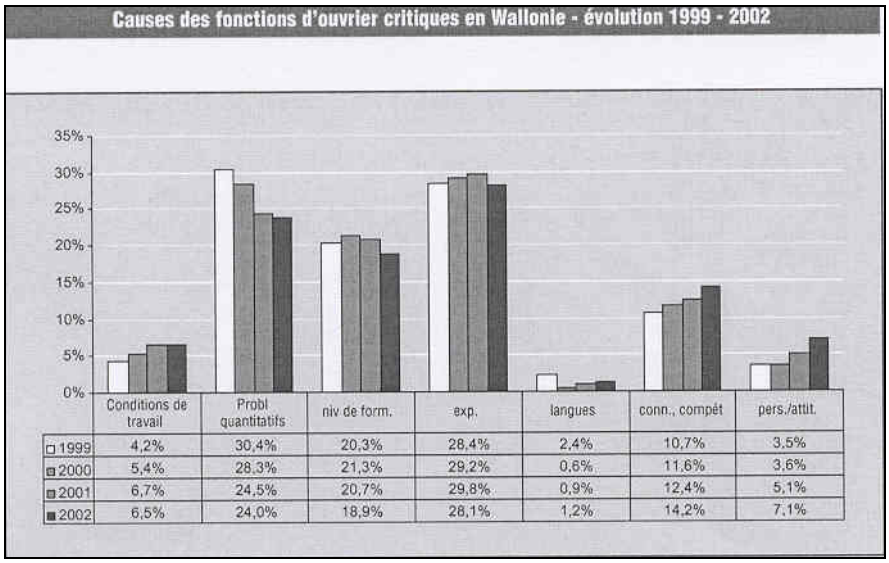

	Conditions de travail	Probl quantitatifs	niv de form.	exp.	langues	conn., compét	pers./attit.
1999	4,2%	30,4%	20,3%	28,4%	2,4%	10,7%	3,5%
2000	5,4%	28,3%	21,3%	29,2%	0,6%	11,6%	3,6%
2001	6,7%	24,5%	20,7%	29,8%	0,9%	12,4%	5,1%
2002	6,5%	24,0%	18,9%	28,1%	1,2%	14,2%	7,1%

Source : CEFORA & FEDERGON, Fonctions critiques. Enquête auprès des consultants en intérim., page 44.

Employés

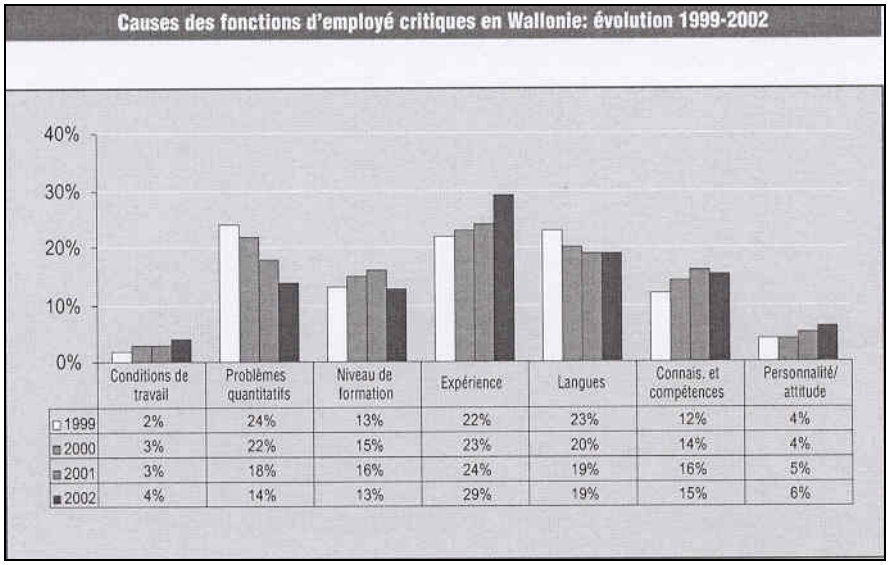

	Conditions de travail	Problèmes quantitatifs	Niveau de formation	Expérience	Langues	Connais. et compétences	Personnalité/ attitude
1999	2%	24%	13%	22%	23%	12%	4%
2000	3%	22%	15%	23%	20%	14%	4%
2001	3%	18%	16%	24%	19%	16%	5%
2002	4%	14%	13%	29%	19%	15%	6%

Source : CEFORA & FEDERGON, Fonctions critiques. Enquête auprès des consultants en intérim., page 51.

[43] On entend par fonctions critiques les fonctions liées aux emplois vacants les plus difficiles à pourvoir.

FOREM, *Analyse des fonctions critiques en Région wallonne.*, Charleroi : FOREM, 2000, page 4.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Il n’a pas été simple de caractériser cette variable tant les données permettant de construire des indicateurs sont rares, manquent d’antériorité et ne sont pas disponibles au niveau provincial.

Ceci dit, si l’on consulte les données disponibles sur les fonctions critiques (étude CEFORA/FEDERGON), on constate tant pour les ouvriers que pour les employés que les causes d’origine qualitative prennent de plus en plus d’importance. Parmi celles-ci, on relève, pour les deux catégories, que le manque d’expérience est un des principaux facteurs. En outre, dans les deux catégories de travailleurs, on constate une augmentation du facteur ‘‘personnalité et à l’attitude’’ comme cause de la fonction critique.

La connaissance des langues, fréquemment citée comme une cause essentielle de non satisfaction des offres en Wallonie, n’est pas à proprement parler le problème principal selon cette étude. En fait, c’est surtout un problème dans la région de Bruxelles.

Dans ce domaine, citons également le fait que les enquêtes EUROBAROMETRE mettent en évidence que les jeunes Belges se trouvent un peu au-dessus de la moyenne européenne pour ce qui concerne la connaissance des langues.

Rappelons qu’en Communauté germanophone les travailleurs sont généralement au moins bilingues (allemand, français). Il convient cependant de préciser un potentiel point de rupture au niveau de ce bilinguisme. En effet, la communautarisation de l’enseignement en 1988 a eu pour effet que l’enseignement dispensé jusqu’alors en français l’est en allemand. L’apprentissage du français n’étant plus systématique, la population germanophone pourrait, au moins en partie, perdre cette faculté de bilinguisme.

Enfin, pour ce qui concerne l’esprit d’entreprise, une enquête internationale (21 pays dont les membres du G7) montre que la Belgique est en queue de peloton avec le troisième taux d’activité entrepreneuriale le plus bas d’Europe[44].

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 – Unilinguisme Faible mobilité Apprentissage « figé »	H_2 - Unilinguisme Mobilité accrue Faculté d’apprentissage limitée	H_3 - Multilinguisme Mobilité Faculté d’apprentissage

Reconnaissance des compétences.

Développement de la « polyvalence » et de la pratique de plusieurs métiers faisant appel à une formation continuée, pour tous niveaux scolaires. Intégration plus aisée dans des groupes de travail.

[44] Cette enquête permet aussi de donner les caractéristiques de l’entrepreneur belge type, à savoir qu’il s’agit principalement des hommes dans la tranche d’âge 25-44 ans.

MANIGART (S.), CLARYSSE (B.), CRIJNS (H.) & GOOSSENS (H.), *The General Entrepreneurship Monitor. Executive Report Belgium and Flanders 2000.*, Leuven : Vlerick Leuven Gent – Management School, 2000, page 59.

V_9 – Formation continuée

1. Définition de la variable

Il s’agit d’appréhender l’évolution du système d’apprentissage au long de la vie.

2. Indicateurs pertinents[45]

I_{91} – Chèques formation - somme des heures consommées (année 2000).

Secteur	Demandeurs d'emploi			Travailleurs			Total général
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Agriculture, sylviculture, pêche	119	0	119	0	0	0	119
Industrie	400 861	92 946	493 807	1 583	552	2 135	495 942
Construction	571 130	10 733	581 863	18 281	40	18 321	600 183
Transport et logistique	188 428	12 294	200 722	14 334	1 125	15 459	216 181
TIC	137 116	25 626	162 742	21 106	6 533	27 638	190 380
Horeca	21 156	12 464	33 619	100	113	213	33 832
Commerce	62 680	36 952	99 632	0	16	16	99 648
Services	279 599	672 685	952 283	6 801	9 854	16 655	968 937
Autres	248 525	88 458	336 983	17 218	2 580	19 798	356 781
Pas de secteur défini	69 019	136 389	205 407	0	83	83	205 490
Total	1 978 633	1 088 547	3 067 177	79 423	20 896	100 318	3 167 493

Remarque : les catégories ont été établies en fonction du tableau original transmis par le Forem et reprenant une trentaine d’intitulés.

Source : FOREM ; calculs : SPI+, service Prospective.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Le phénomène de formation permanente ou d’apprentissage au long de la vie n’est pas neuf. En effet, la technologie évoluant, il a toujours été nécessaire de mettre à jour ses connaissance en fonction de cette évolution. Cependant, son importance a crû considérablement ces dernières années avec l’avènement de la société de la connaissance.

Ces 20 dernières années, de multiples initiatives ont fleuri de manière assez dispersée.

En fait, à l’heure actuelle, le secteur de la formation continuée est composé des acteurs officiels, des acteurs privés et des acteurs de l’enseignement. On peut dire que la formation continuée en province de Liège est riche mais dispersée.

Toutefois, des initiatives visant à plus de cohérence et à une valorisation de celle-ci sont en cours.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 – Inexistante, Dévalorisée Inadéquate, Non organisée	H_2 - Trop diffuse Manque d’harmonisation,	H_3 – Organisée, Valorisée, Encouragée par la Société, Adaptée, Perçue comme un devoir par l’individu

[45] Malgré d’intenses recherches, nous n’avons pu trouver des données précises et, surtout, aucune donnée nous permettant d’établir une tendance. De ce fait, nous n’avons pas pu recueillir des données pour les deux indicateurs suggérés par le groupe de travail, à savoir
- % de la population « active » suivant un ou plusieurs programmes de formation par classe d’âge ;
- % de la masse salariale des entreprises consacré à la formation.

Sous-composante : « Sociétale »

V_{10} – Encadrement social

1. Définition de la variable

Il s’agit d’apprécier l’évolution des catégories les plus précaires de la société.

2. Indicateurs pertinents

I_{101} – Paupérisation : pourcentage de minimexés par rapport à la population totale en 1987, 1992 et 1997

	1987	1992	1997
Part des minimexés	1,14%	0,85%	1,32%
Evolution		-25%	+55%

Source : Province de Liège, « Passé présent de la Province de Liège . » (p.349)

I_{102} – Paupérisation : pourcentage de minimexés en 1987, 1990 et 2000 par arrondissement.

	1987	1990	2000
Nombre de minimexés	7 878	7 413	13 857
- Arrondissement de Huy	9,4%	10,8%	8,6%
- Arrondissement de Liège	73,5%	68,4%	68,0%
- Arrondissement de Verviers	14,1%	17,7%	20,8%
- Arrondissement de Waremme	3,0%	3,1%	2,6%

Source : Profil de santé de la Province de Liège ; CPAS, Nombre de minimexés au 7 novembre 2000.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Si le nombre de minimexés a globalement augmenté ces 15 dernières années, force est de constater que cette augmentation s’est inégalement répartie sur les arrondissements de la province. Ainsi, si la part des minimexés a presque doublé en une quinzaine d’années, c’est surtout l’arrondissement de Verviers qui a subi celle-ci tandis que l’arrondissement de Liège stagnait et ceux de Huy et Waremme voyaient leur population minimexée se réduire.

Notons également que la situation de la ville centrale, Liège, qui subit une paupérisation brutale en partie liée au phénomène de périurbanisation (voir chapitre 4 – « Structures spatiales & infrastructures ») reste préoccupante.

En matière d’encadrement sanitaire, celui-ci reste limité au traitement des cas les plus difficiles. Compte tenu des budgets disponibles, la tendance devrait rester à ce niveau.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Développement de la précarité et de la pauvreté = les indicateurs sont dans le rouge. Pas de prévention.	H_2 - Seules les situations sociales difficiles sont prises en charge. Le reste est assuré par les pouvoirs locaux et le monde associatif.	H_3 - Détermination restreinte de populations cibles et prise en charge de celles-ci. Politiques de prévention et de soutien vers les organismes d’action sociale.	H_4 - Elargissement des populations cibles. Revalorisation du secteur par coordination des acteurs sociaux.

H_1. Diminution des moyens pour la prise en charge sociale. Pas de politique de prévention. Observation de la dégradation des situations sociales sans intervention si ce n’est le contrôle social.

H_2. Moyens juste suffisants pour assurer une prise en charge sociale qui contient les situations sociales difficiles. Transfert des responsabilités sociales soit vers les pouvoirs locaux, soit vers l’associatif – le caritatif. Dévalorisation des travailleurs sociaux entre autres par l’augmentation des tâches administratives et la précarité d’emploi dans le secteur. Abandon progressif de l’intérêt des jeunes pour le secteur.

H_3. Moyens nouveaux affectés à la prise en charge des populations « cibles » (maladies chroniques ou graves, assuétudes, personnes précarisées ou pauvres, …). Développement de politiques de prévention, de soutien et en réseau des organismes d’actions sociales (des pouvoirs locaux et de l’associatif). Revalorisation de l’action des travailleurs sociaux et amélioration notable de leurs conditions de travail. Campagne de sensibilisation pour attirer des jeunes vers le secteur (mise à jour d’un service civil).

H_4. Elargissement des cibles grâce à l’affectation de moyens importants. Instauration de réseaux mixtes publics - associatifs caractérisés par une coordination des actions et une volonté de proximité. Poursuite de la revalorisation du secteur en privilégiant des adaptations significatives des conditions de travail et de rémunération et en soutenant les travailleurs sociaux par des formations appropriées et un soutien socio-psychologique adéquat.

V_{11} – Encadrement sanitaire

1. Définition de la variable

La définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est particulièrement large puisqu'elle postule que « *la santé n'est pas seulement une absence de maladie mais un état de complet bien-être physique, psychique et social* ». Cette définition, par trop holistique, rend difficile la formulation des hypothèses d'évolution telle que nous concevons cet exercice pour notre démarche.

Si on se réfère au dictionnaire[46], la santé est définie comme « l'*état physiologique normal de l'organisme d'un être vivant,* ***en particulier d'un être humain qui fonctionne harmonieusement, régulièrement, dont aucune fonction vitale n'est atteinte, indépendamment d'anomalies ou d'infirmités dont le sujet peut être affecté***. » Cette définition plus centrée sur les caractéristiques physiques des individus permet des hypothèses.

2. Indicateurs pertinents

I_{111} – Indicateurs-clés de l'état de santé[47], de la morbidité et du style de vie[48].

Belgique : Indicateurs-clés pour la santé	1980	1990	2000*	
Etat de santé				
Espérance de vie à la naissance	73,20	76,26	78,29	
Mortalité infantile par 1.000 naissances	12,12	7,97	5,57	(1997)
Mortalité de la mère, toutes causes, pour 100.000 naissances	5,60	3,23	8,60	(1997)
Mortalité spécifique (taux standard par 100.000 habitants)				
- problème cardio-vasculaire, groupe d'âge 0 à 64 ans	91,20	56,38	47,32	(1997)
- problème cardiaque, groupe d'âge 0 à 64 ans	46,24	24,21	22,37	(1997)
- problème cérébro-vasculaire, groupe d'âge 0 à 64 ans	15,62	10,35	9,45	(1997)
- cancer, groupe d'âge 0 à 64 ans	100,33	90,52	85,20	(1997)
- cancer de la trachée/bronche/poumon, groupe d'âge 0 à 64 ans	26,55	24,55	23,08	(1997)
- cancer du col de l'utérus, groupe d'âge 0 à 64 ans (femmes)	2,62	1,92	2,48	(1997)
- cancer du sein, groupe d'âge 0 à 64 ans (femmes)	24,11	23,65	22,19	(1997)
- causes externes et empoisonnements	80,10	57,96	54,26	(1997)
- accidents de la route	23,76	17,16	13,62	(1997)
- suicide	21,56	17,53	19,60	(1997)
Morbidité				
Nouvelles infection HIV par 100.000 habitants	-	8,13	9,37	
Personnes recevant une aide sociale/invalidité par 100.000 hab.		1 669,49	2 101,28	
Style de vie				
% de fumeur quotidien régulier, groupe d'âge 15 ans et plus		32,00	30,00	
Consommation d'alcool, litres par tête	10,75	9,62	8,03	
Graisse disponible par personne par jour (en grammes)	139,50	154,80	159,80	

[46] Version en ligne du dictionnaire de l'Académie Française (http://zeus.inalf.fr).
[47] Ces indicateurs ont été utilisés comme indicateurs clés permettant la comparaison dans l'étude suivante : OMS & COMMISSION EUROPENNE, *Highlights on Health in Belgium.*, p. 11.
[48] Pour la morbidité et le style de vie, nous avons sélectionné, parmi les nombreux indicateurs proposés par l'OMS, ceux qui nous paraissaient refléter le mieux ces deux catégories.

** ou année la plus récente*
Sources : OMS, Base de données de la santé pour tous. ; INS ; Institut Scientifique de la Santé Publique

I_{112} – Consommation de médicaments liés aux troubles nerveux, du sommeil et à la dépression[49]

% des 14-64 ans auxquels ces types de médicaments ont été prescrits.	Hommes		Femmes	
	1997	2001	1997	2001
Belgique				
Tranquillisants et autres médicaments pour les nerfs	2,8	3,3	3,4	4,6
Médicaments pour la dépression	2,4	3,3	4,4	5,5
Somnifères	2,2	2,9	3,8	5,6
Région flamande				
Tranquillisants et autres médicaments pour les nerfs	1,4	2,1	2,0	2,7
Médicaments pour la dépression	1,8	2,4	3,1	4,4
Somnifères	0,9	2,2	2,9	5,2
Région wallonne				
Tranquillisants et autres médicaments pour les nerfs	5,1	5,7	5,6	7,9
Médicaments pour la dépression	3,5	5,1	6,2	7,7
Somnifères	4,2	4,5	5,1	6,7
Région Bruxelles-capitale				
Tranquillisants et autres médicaments pour les nerfs	3,9	4,1	4,9	6,8
Médicaments pour la dépression	2,8	3,5	5,8	6,5
Somnifères	3,2	2,9	5,1	5,7

Source : Institut scientifique de la Santé Publique

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Pour ce qui concerne l’état de santé physique du liégeois moyen, on constate une évolution positive tant en terme de morbidité que de traitement des pathologies graves. En effet, on constate sur ces 20 dernières années une diminution de la mortalité due à ces pathologies.

Au niveau du style de vie, on remarque également une amélioration en ce qui concerne la consommation d’alcool et de tabac, toutes deux facteurs de risque. Cependant, la consommation de graisse, bien que stabilisée depuis 1990, n’en a pas moins considérablement augmenté en 20 ans. Les inquiétudes quant à la possible apparition de pathologies liées à une alimentation mal équilibrée est vive dans les milieux de la santé[50].

L’état de santé mental des citoyens est également une préoccupation. En effet, on constate une augmentation sensible sur les 5 dernières années de consommation des médicaments liés aux pathologies mentales (dépressions, troubles du sommeil, …). En région wallonne, la consommation de ceux-ci est même supérieure à celle des autres régions du pays.

[49] GISLE (L.), BUZIARSIST (J.), VAN DER HEYDEN (J.), DEMAREST (S.), MIERMANS (P.-J.), SARTOR (F.), VAN OYEN (H.) & TAFFOREAU (J.), *Enquête de santé par interview Belgique 2001. Livre 5 : Consommation de soins.*, pp. 1857-1984.
[50] Les services provinciaux de prévention de la santé nous ont fait part de leur inquiétude lors d’un entretien. Selon eux, ils n’excluent si pas une mortalité plus importante ou en tout cas une augmentation des pathologies liées à une alimentation mal équilibrée à mesure que les trentenaires actuels vieilliront.

En terme d’offre de soins, la province de Liège peut se targuer d’une offre multiple, riche et variée.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Dans un contexte de crise économique majeur, réduction drastique des dépenses de prévention et de couverture des soins de santé.	H_2 - Couverture sanitaire réduite aux besoins vitaux. Autres besoins couverts par des services à tarif libéré.	H_3 - Couverture plus large des besoins sanitaires. Politiques pro-actives de prévention. Secteur de la santé soutenu.	H_4 - Couverture étendue des soins de santé. Politique de prévention à long terme (sensibilisation dès le plus jeune âge). Secteur de la santé très soutenu. Amélioration générale du niveau de santé de la population.

H_1. Diminution des moyens pour la prise en charge sanitaire. Pas de politique de prévention. Evasion des professionnels de la santé vers des pays « plus nantis ».

H_2. Moyens suffisants pour une prise en charge sanitaire qui couvre les besoins vitaux (pas de confort). Apparition de services à tarif « libéré ». Dégradation des conditions de travail des travailleurs de la santé (plus de stress, prestations de + en + techniques, …). Désintérêt progressif des jeunes pour le secteur. Travailleurs de la santé vieillissants mais avec possibilité d'aménagement de carrière et relève partiellement assurée.

H_3. Accroissement des moyens pour couvrir les besoins sanitaires en ce y compris ceux de confort. Développement de réseaux mixtes de prise en charge couvrant les soins de première ligne et de proximité, l'hospitalisation, les soins de convalescence et de repos ainsi que le séjour à domicile, garantissant à la population une prise en charge globale. Développement de politiques pro –actives de prévention (alimentation, tabac, sommeil, hygiène, qualité de vie, …). Grâce à une politique souple d'aménagement de carrière adaptée aux étapes de la vie professionnelle, les professionnels du secteur disposent d'excellentes conditions de travail (Rémunération, accompagnement socio-psychologique, formation, …). Le secteur attire les jeunes hautement qualifiés grâce à des filières qui combinent formation intellectuelle et apprentissage sur le terrain.

H_4. Réseaux de santé intégrés et très opérationnels avec des équipements de qualité et du personnel hautement qualifié. Les moyens sont suffisants en raison d'économies d'échelle importantes et grâce à l'efficacité des politiques de prévention. Systématisation de politiques d'éducation à la santé et à la qualité de la vie vers le grand public. Résultats probants en matière de santé : population globalement en bonne santé. Poursuite des politiques de gestion de carrière. Accroissement du niveau de qualification des travailleurs de la santé par les filières régionales et internationales d'enseignement. Soutien à la recherche et développement en matière de biotechnologie, de génétique, pharmaceutique, …

V_{12} – Evolution démographique et flux migratoires

1. Définition de la variable

Cette variable appréhende l’évolution de la population sous son aspect essentiellement quantitatif[51], à savoir évolution de la population globale, de la structure d’âge, des naissances, … La dimension des flux migratoires définie comme « *le fait pour des individus d’opérer un déplacement d’un point A vers un point B dans le but de s‘installer en ce point B*[52] », est également traitée.

2. Indicateurs pertinents

I_{121} – Fécondité

ICF (nb moyen d’enfants par femme)	1980	1995	2000*	2020*
Belgique	1,70	1,56	1,62	1,68
Wallonie	1,67	1,61	1,72	1,78
Province de Liège	-	-	1,75	1,80
- Arrondissement de Huy	-	-	1,70	1,75
- Arrondissement de Liège	-	-	1,73	1,79
- Arrondissement de Verviers	-	-	1,83	1,85
dont Communauté Germanophone	-	-	1,65	1,69
- Arrondissement de Waremme	-	-	1,69	1,75

* perspectives de population

Source : Bureau fédéral du Plan.

I_{122} – Coefficients démographiques

Coefficients démographiques	Liège			Wallonie			Belgique		
	1980	1990	2000	1980	1990	2000	1980	1990	2000
Vieillissement : [60+/(0-19)]x100	86,4%	86,4%	92,4%		81,6%	87,0%		82,2%	93%
Intensité du vieillissement : (80+/60+)x100	16,0%	16,3%	15,7%		16,4%	16,0%		17,0%	16%
Dépendance totale : [(0-19)+60+/(20-59)]x100	85,0%	85,4%	86,4%		87,5%	86,0%		82,7%	84%
Dépendance des âgés : [60+/(20-59)]x100	40,0%	39,6%	41,5%		39,3%	40,0%		37,3%	40%
Support potentiel : [(20-59)/60+]	2,5	2,5	2,4		2,5	2,5		2,7	2,5
Vieillissement de la population active : [(40-59)/(20-39)]x100	78,0%	78,1%	94,4%		77,5%	95,0%		78,1%	92%

Sources : Bureau fédéral du Plan ; Institut National de la Statistique.

I_{123} – Quantité de migrants.

Quantité de migrants par année En % de la migration annuelle totale	1991	1995	1999
Flandre	40,0%	40,7%	39,5%
Bruxelles-capitale	29,3%	33,1%	35,6%
Wallonie	30,7%	26,2%	24,9%
Agglomérations de Liège et Verviers	6,6%	4,5%	4,3%

Source : Centre pour l’égalité des chances et la lutte contre le racisme.

[51] Selon la définition du dictionnaire en ligne de l’Académie Française (http://zeus.inalf.fr) qui définit l’adjectif démographique comme « *propre à une population déterminée, envisagée essentiellement sous son aspect quantitatif.* ».

[52] Il est à noter que ce phénomène est surtout visible depuis la création des Etats-nations et des frontières qui les délimitent. En outre, cette notion large peut intégrer les migrations nationales et infra-territoriales, à savoir celles entre des provinces belges et, même, entre les arrondissements de la province de Liège.

I_{124} – Structure et dynamique interne de la population issue de l’immigration[53].

	Critères (année de référence)		
Proportions :	(1981)	(1991)	(1999)
- Belges	91,1%	91,0%	91,3%
- Etrangers dont	8,9%	9,0%	8,7%
- Italiens	31,8%	26,7%	22,7%
- Espagnols	6,6%	5,7%	5,2%
- Marocains	12,0%	15,8%	14,0%
- Ressortissants U.E.	68,6%	61,4%	63,1%
- Autres non-U.E.	31,4%	38,6%	36,9%
Rapport de masculinité [(Nb hommes/nb femmes)x100]	120 (1980)	< 120 (1990)	110 (1999)
Age moyen : différentiel belge/étranger	9,7 ans (1981)		2,7 ans (1999) Belges : 39,7 Etranger : 37,0

Source : Centre pour l’égalité des chances et la lutte contre le racisme.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Au niveau de sa population, la province de Liège à l’instar du monde occidental expérimente un processus de vieillissement démarré début des années 70 par une chute de la fécondité. Celui-ci n’est pas significativement plus ou moins intense pour Liège que pour le reste du pays.

L’immigration en Belgique et donc à Liège s’est stabilisée depuis le milieu des années 80, notamment en raison de l’assouplissement des conditions d’acquisition de la nationalité belge et d’une modification des procédures d’enregistrement des demandeurs d’asile.

Jouant autrefois un rôle central dans les courants migratoires, la Wallonie a perdu celui-ci et on observe aujourd’hui un rééquilibrage au profit du Nord du pays. Dans ce contexte, Liège « repousse » les immigrants et perd ceux qui s’y étaient installés. Parallèlement, l’immigration ne joue plus le rôle de rajeunissement de la population qu’elle jouait autrefois. Même plus, son vieillissement s’en trouve légèrement accentué par la présence de vieux immigrés restés sur le sol wallon[54].

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Tendance actuelle au vieillissement important Renforcée par un solde migratoire négatif Ex. : départ des actifs vers des régions à taux d’emploi élevé	H_2 - Population globale avec croissance de 5% Renforcement de la tranche d’âge supérieure (+ de 60 ans) Solde migratoire nul	H_3 - Rééquilibrage relatif de la structure d’âge dû au fait que Liège devient « région dortoir » Ex. : bassin d’emploi bruxellois et habitat à Liège

[53] Données au niveau national essentiellement.
[54] CENTRE POUR L’EGALITE DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME, *Un combat pour les droits (rapport annuel 2000)*, Bruxelles : Centre pour l’égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2000, pp. 166-181.

4. Tableau morphologique.

a) Variables

	Variables-clés	Hypothèses				
Famille	**V_1 – CELLULE FAMILIALE**	H_1 - Eclatement des familles, augmentation importante des familles mono-parentales	H_2 - Renversement des tendances d'éclatement et retour à une cellule familiale avec père, mère et enfants	H_3 - Reconstitution de la cellule familiale mais autour de plusieurs noyaux		
Famille	**V_2 – POUVOIR D'ACHAT**	H_1 - Dégradation rapide	H_2 - Lente dégradation du pouvoir d'achat	H_3 - Amélioration		
Famille	**V_3 – EDUCATION**	H_1 - Education assurée principalement par la famille et les proches.	H_2 - L'éducation ne se fait plus au sein de la famille. Elle est faite en-dehors <u>sans</u> structure particulière et sur les valeurs « de la rue ».	H_3 - La société a mis en place des mécanismes et des structures permettant de compenser ce dont s'occupait autrefois la famille.		
Formation	**V_4 – ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL**	H_1 - Enseignement fondamental limité à un rôle de garderie. Le métier d'enseignant est dévalorisé. Les moyens sont très limités et ne sont pas une priorité.	H_2 - Les moyens sont très limités. Des initiatives dispersées tentent d'améliorer contenus et méthodes sans grand succès. Le métier d'enseignant est dévalorisé.	H_3 - Fusion des réseaux avec concentration des moyens en terme d'infrastructures. Revalorisation du métier d'enseignant. Politique éducative intégrée. Encadrement tout juste renforcé.	H_4 - Fusion des réseaux avec concentration des moyens en terme d'infrastructures. Revalorisation du métier d'enseignant. Politique éducative innovante. Encadrement élevé.	H_5 – Mise à disposition de moyens considérables. Métier d'enseignant envié. Politique éducative très innovante. Encadrement élevé assurant outre les besoins éducatifs les aspects sociaux et culturels.
Formation	**V_5 – ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNIQUE/PROFESSIONNEL ET ARTISANAT**	H_1 - Enseignement secondaire non adapté aux réalités. Niveau général assez bas comparativement aux autres pays. Moyens très limités. Métier d'enseignant dévalorisé.	H_2 - Orientations /filières pléthoriques sans lien réel avec les besoins de la société. Métier d'enseignant peu valorisé. Logique discriminante et axée sur l'échec.	H_3 - Rationalisation des orientations/ filières. Les contacts enseignants – entreprises sont favorisés. Développement de méthode d'accompagnement des étudiants.	H_4 - Rationalisation des filières. Contacts enseignants et élèves avec entreprises sont favorisés. Les professionnels du monde des entreprises interviennent dans l'enseignement. Suivi personnalisé de l'étudiant.	H_5 - Enseignement totalement orienté vers l'individu (projet de formation). Qualité recherchée à tous niveaux (infrastructures, enseignant, étudiant). Cohérence recherchée avec l'enseignement supérieur.

	V_5 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	H_1 – Enseigne-ment supérieur a raté le processus de Bologne. Concurrence entre les établisse-ments. Dispersion des moyens.	H_2 - Collaboratio n limitée entre les différentes composante s de l'enseigne-ment supérieur. L'Université maintient avant tout son statut d'université généraliste.	H_3 - Collaborations locales et renforcement des filières porteuses d'avenir. Attention soutenue à la cohérence entre enseignement supérieur et besoins de la société.	H_4 - Processus de Bologne réussi. Collaborations internationales . Système de certifications. Attention soutenue à former au mieux les étudiants via une « rotation » sur plusieurs campus, y compris virtuels.	H_5 - Processus de Bologne réussi. Attention soutenue à former au mieux les étudiants via une « rotation » sur plusieurs campus, y compris virtuels. Développe-ment de filières très spécialisées.
Employabilité	**V_7 – NIVEAU DE QUALIFICATION**	H_1 - Parts secondaire ou moins/sup. court/sup. long : 75/15/10 constante avec formation scolaire peu adaptée à la demande et niveau de qualification rattrapé « sur le tas »	H_2 - Parts secondaire ou moins/sup. court/sup. long : 75/15/10 constante avec formation scolaire peu adaptée à la demande et niveau de qualification par formation assurée par l'entreprise	H_3 - Parts secondaire ou moins/sup. court/sup. long : 75/15/10 constante avec formation scolaire peu adaptée à la demande et rattrapage du niveau de qualification assuré par des organismes co-gérés par le monde économique et public	H_4 - Parts secondaire ou moins/sup. court/sup. long : 60/25/15 avec formation scolaire mieux adaptée à la demande et rattrapage du niveau de qualification assuré par des organismes co-gérés par le monde économique et public	H_5 - Parts secondaire ou moins/sup. court/sup. long : 60/25/15 avec formation scolaire mieux adaptée à la demande et niveau de qualification tenant compte de l'ensemble des besoins de la société (pas du seul monde écon.)
	V_8 – APTITUDES	H_1 - Unilinguisme Faible mobilité Apprentissa-ge « figé »	H_2 - Unilinguisme Mobilité accrue Faculté d'apprentissage limitée		H_3 - Multilinguisme Mobilité Faculté d'apprentissage	
	V_9 – FORMATION CONTINUEE	H_1 – Inexistante Dévalorisée Inadéquate Non organisée		H_2 - Trop diffuse Manque d'harmoni-sation	H_3 - Organisée Valorisée Encouragée Adaptée (source d'emploi)	
Sociétale	**V_{10} – ENCADREMENT SOCIAL**	H_1 - Développe-ment de la précarité et de la pauvreté = les indicateurs sont dans le rouge. Pas de prévention.	H_2 - Seules les situations sociales difficiles sont prises en charge. Le reste est assuré par les pouvoirs locaux et le monde associatif.	H_3 - Détermination restreinte de populations cibles et prise en charge de celles-ci. Politiques de prévention et de soutien vers les organismes d'action sociale.		H_4 - Elargissement des populations cibles. Revalorisation du secteur par coordination des acteurs sociaux.

	V_{11} – ENCADREMENT SANITAIRE	H_1 - Dans un contexte de crise économique majeure, réduction drastique des dépenses de prévention et de couverture des soins de santé.	H_2 - Couverture sanitaire réduite aux besoins vitaux. Autres besoins couverts par des services à tarif libéré	H_3 - Couverture plus large des besoins sanitaires. Politiques pro-actives de prévention. Secteur de la santé soutenu.	H_4 - Couverture étendue des soins de santé. Politique de prévention à long terme (sensibilisation dès le plus jeune âge). Secteur de la santé très soutenu. Amélioration générale du niveau de santé de la population.
	V_{12} – EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE, FLUX MIGRATOIRES	H_1 - Tendance actuelle au vieillissement important Renforcée par un solde migratoire négatif Ex. : départ des actifs vers des régions à taux d’emploi élevé		H_2 - Population globale avec croissance de 5% Renforcement de la tranche d’âge supérieure (+ de 60 ans) Solde migratoire nul	H_3 - Rééquilibrage de la structure d’âge.

b) Tableau des micro-scénarios

	Variables-clés	Scénarios			
		A Vieillisse-ment, délitement du tissu social	**B** Investisse-ment dans le capital humain	**C** Paupérisa-tion et forte dégradation	**D** L’intelligen-ce liégeoise en mouvement
Famille	**V_1 – CELLULE FAMILIALE**	H_1 - Eclatement des familles, augmentation importante des familles monoparen-tales	H_3 - Reconstitution de la cellule familiale mais autour de plusieurs noyaux	H_2 - Renversemen t des tendances d’éclatement et retour à une cellule familiale avec père, mère et enfants	H_3 - Reconstitution de la cellule familiale mais autour de plusieurs noyaux
Famille	**V_2 – POUVOIR D’ACHAT**	H_2 - Lente dégradation du pouvoir d’achat	H_3 - Amélioration	H_1 - Dégradation rapide	H_3 - Amélioration
Famille	**V_3 – EDUCATION**	H_2 - L’éducation ne se fait plus au sein de la famille. Elle est faite en-dehors sans structure particulière et sur les valeurs « de la rue ».	H_3 - La société a mis en place des mécanismes et des structures permettant de compenser ce dont s’occupait autrefois la famille.	H_1 -Education assurée principale-ment par la famille et les proches.	H_3 - La société a mis en place des mécanismes et des structures permettant de compenser ce dont s’occupait autrefois la famille.
Formation	**V_4 – ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL**	H_2 - Les moyens sont très limités. Des initiatives dispersées tentent d’améliorer contenus et méthodes sans grand succès. Le métier d’enseignant est dévalorisé.	H_4 - Fusion des réseaux avec concentration des moyens en terme d’infra-structures. Revalorisation du métier d’enseignant. Politique éducative innovante. Encadrement élevé.	H_1 - Enseignement fondamental limité à un rôle de garderie. Le métier d’enseignant est dévalorisé. Les moyens sont très limités et ne sont pas une priorité.	H_5 – Mise à disposition de moyens considérables. Métier d’enseignant envié. Politique éducative très innovante. Encadrement élevé assurant outre les besoins éducatifs les aspects sociaux et culturels.

	V_5 – ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNIQUE/PROFESSIONNEL ET ARTISANAT	H_1 - Enseignement secondaire non adapté aux réalités. Niveau général assez bas comparative-ment aux autres pays. Moyens très limités. Métier d'enseignant dévalorisé.	H_4 - Rationalisa-tion des filières. Contacts enseignants et élèves avec entreprises sont favorisés. Les professionnels du monde des entreprises interviennent dans l'enseigne-ment. Suivi personnalisé de l'étudiant.	H_1 - Enseignement secondaire non adapté aux réalités. Niveau général assez bas comparative-ment aux autres pays. Moyens très limités. Métier d'enseignant dévalorisé.	H_5 - Enseignement totalement orienté vers l'individu (projet de formation). Qualité recherchée à tous niveaux (infra-structures, enseignant, étudiant). Cohérence recherchée avec l'enseigne-ment supérieur.
	V_5 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	H_2 - Collaboration limitée entre les différentes composantes de l'enseigne-ment supérieur. L'Université maintient avant tout son statut d'université généraliste.	H_4 - Processus de Bologne réussi. Collaborations interna-tionales. Système de certifications. Attention soutenue à former au mieux les étudiants via une « rotation » sur plusieurs campus, y compris virtuels.	H_1 - Enseignement supérieur a raté le processus de Bologne. Concurrence entre les établisse-ments. Dispersion des moyens.	H_5 - Processus de Bologne réussi. Attention soutenue à former au mieux les étudiants via une « rotation » sur plusieurs campus, y compris virtuels. Développe-ment de filières très spécialisées.
Employabilité	**V_7 – NIVEAU DE QUALIFICATION**	H_1 - Parts secondaire ou moins/sup. court/sup. long : 75/15/10 constante avec formation scolaire peu adaptée à la demande et niveau de qualification rattrapé « sur le tas »	H_4 - Parts secondaire ou moins/sup. court/sup. long : 60/25/15 avec formation scolaire mieux adaptée à la demande et rattrapage du niveau de qualification assuré par des organismes co-gérés par le monde économique et public	H_1 - Parts secondaire ou moins/sup. court/sup. long : 75/15/10 constante avec formation scolaire peu adaptée à la demande et niveau de qualification rattrapé « sur le tas »	H_5 - Parts secondaire ou moins/sup. court/sup. long : 60/25/15 avec formation scolaire mieux adaptée à la demande et niveau de qualification tenant compte de l'ensemble des besoins de la société (pas du seul monde écon.)

	V_8 – APTITUDES	H_1 - Unilinguisme Faible mobilité Apprentissage « figé »	H_3 - Multilinguisme Mobilité Faculté d’apprenti-ssage	H_1 - Unilinguisme Faible mobilité Apprentissage « figé »	H_3 - Multilinguisme Mobilité Faculté d’apprenti-ssage
	V_9 – FORMATION CONTINUEE	H_2 - Trop diffuse Manque d’harmonisa-tion	H_3 - Organisée Valorisée Encouragée Adaptée (source d’emploi)	H_1 – Inexistante Dévalorisée Inadéquate Non organisée	H_3 - Organisée Valorisée Encouragée Adaptée (source d’emploi)
Sociétale	**V_{10} – ENCADREMENT SOCIAL**	H_2 - Seules les situations sociales difficiles sont prises en charge. Le reste est assuré par les pouvoirs locaux et le monde associatif.	H_3 - Détermination restreinte de populations cibles et prise en charge de celles-ci. Politiques de prévention et de soutien vers les organismes d’action sociale.	H_1 - Développeme nt de la précarité et de la pauvreté = les indicateurs sont dans le rouge. Pas de prévention.	H_4 - Elargissement des populations cibles. Revalorisation du secteur par coordination des acteurs sociaux.
	V_{11} – ENCADREMENT SANITAIRE	H_3 - Couverture plus large des besoins sanitaires. Politiques pro-actives de prévention. Secteur de la santé soutenu.	H_4 - Couverture étendue des soins de santé. Politique de prévention à long terme (sensibilisa-tion dès le plus jeune âge). Secteur de la santé très soutenu. Amélioration générale du niveau de santé de la population.	H_1 - Dans un contexte de crise économique majeure, réduction drastique des dépenses de prévention et de couverture des soins de santé.	H_4 - Couverture étendue des soins de santé. Politique de prévention à long terme (sensibilisa-tion dès le plus jeune âge). Secteur de la santé très soutenu. Amélioration générale du niveau de santé de la population.
	V_{12} – EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE, FLUX MIGRATOIRES	H_1 - Tendance actuelle au vieillissement important Renforcée par un solde migratoire négatif Ex. : départ des actifs vers des régions à taux d’emploi élevé.	H_3 - Rééquilibrage de la structure d’âge.	H_1 - Tendance actuelle au vieillissement important Renforcée par un solde migratoire négatif Ex. : départ des actifs vers des régions à taux d’emploi élevé	H_3 - Rééquilibrage de la structure d’âge.

c) Micro-scénarios

AVERTISSEMENT
Les scénarios sont évidemment fictifs et les dates citées ne sont que des approximations destinées à donner une idée du déroulement des choses.

La situation en T_0

La province de Liège subit un processus de vieillissement de sa population. Celui-ci ne lui est pas propre puisqu'il frappe le monde occidental et, à la vue des différents coefficients démographiques, il n'est pas non plus plus intense en province de Liège que dans le reste du pays. Notons toutefois un phénomène plus marqué qu'ailleurs : l'immigration, considéré comme facteur de rajeunissement de la pyramide des âges, ralentit. Liège n'attire plus autant qu'autrefois[55].

Couplés à cette évolution démographique, on constate également la réduction de la taille moyenne des ménages et l'éclatement des cellules familiales avec un nombre relativement important de ménages monoparentaux (1 sur 5). Notons toutefois qu'ici aussi le phénomène n'est pas plus intense au regard de la moyenne wallonne et nationale. Il est en outre inférieur par rapport à la région de Bruxelles-capitale qui enregistre 1 ménage monoparental sur 4.

En terme de pouvoir d'achat, la province de Liège reste nettement en dessous de la moyenne des 15 pays européens. Si l'on regarde les réalités intra-provinciales, on constate des différences importantes. En effet, alors que l'arrondissement de Liège s'appauvrit et que celui de Verviers se maintient, les arrondissements de Huy et de Waremme connaissent une hausse de leur revenu moyen net imposable.

Le niveau d'instruction de la population en terme de parcours d'études est le suivant : 8 personnes sur 10 n'ont pas dépassé le niveau des études secondaires (1/3 primaire, 1/3 secondaire inférieur et 1/3 secondaire supérieur), 1 sur 10 a obtenu un diplôme du supérieur de cycle court et 1 sur 10 un diplôme du supérieur de type long (universitaire et assimilé). Par rapport à la Wallonie, Liège se positionne pour ainsi dire *à armes égales*. Par contre, il y a une nette différence en comparaison avec la moyenne nationale, où le nombre de diplômés du supérieur de type long est nettement supérieur par rapport à Liège.

D'une manière générale, le système de formation se trouve confronté au passage à la société de la connaissance, ce qui n'est pas sans conséquence. En effet, aujourd'hui, ce n'est plus tant l'accumulation des connaissances qui compte mais bien la capacité à apprendre tout au long de la vie. Ainsi, le système de formation se trouve-t-il à un point clé de son évolution. Et une récente enquête de l'OCDE a mis en lumière les faiblesses du système belge, et surtout francophone, au niveau de l'enseignement obligatoire.

[55] Si l'on regarde la ville de Liège, 6ème commune la plus riche de la province en 1977, elle se situait en 1995 à la 62ème place.

EGGERICKX (T.), CAPRON (C.), HERMIA (J.-P.) & ORIS (M.), *Démographie et Développement durable. Migrations et fractures socio-démographiques en Wallonie (1990-2000)*., p. 141.

Liège possède une université généraliste et un enseignement supérieur non universitaire riche et varié. Celui-ci est confronté au processus de Bologne, processus par lequel l’enseignement supérieur cherche à s’inscrire à la fois dans le passage à la société de la connaissance et dans la construction européenne[56]. Il est donc entré dans un processus de réformes structurelles qui, s’il réussit, verra une transformation radicale et, notamment, une rationalisation de l’enseignement supérieur liégeois.

Actuellement, l’encadrement social reste limité aux cas difficiles, le manque de moyens des autorités ne permettant pas d’aller au-delà.

L’encadrement sanitaire à Liège est important, du moins en terme d’offre de soins et de politique de prévention. L’état de santé des liégeois quant à lui s’inscrit dans la normale si ce n’est une consommation des médicaments liés aux maladies d’ordre psychologique plus importante que la moyenne belge.

[56] Ce processus vise les objectifs suivants :
- Adoption d’un système de diplômes facilement lisibles et comparables, entre autres par le biais du " Supplément au diplôme ", afin de favoriser l’intégration des citoyens européens sur le marché du travail et d’améliorer la compétitivité du système d’enseignement supérieur européen à l’échelon mondial.
- Adoption d’un système qui se fonde essentiellement sur deux cursus, avant et après la licence.
- Mise en place d’un système de crédits comme moyen approprié pour promouvoir la mobilité des étudiants le plus largement possible.
- Promotion de la mobilité en surmontant les obstacles à la libre circulation.
- Promotion de la coopération européenne en matière d’évaluation de la qualité, dans la perspective de l’élaboration de critères et de méthodologies comparables.
- Promotion de la nécessaire dimension européenne dans l’enseignement supérieur.

(Pour plus d’informations, consulter http://www.education.gouv.fr/realisations/education/superieur/bologne.htm et http://www.cref.be/Bologne.htm)

A – Vieillissement, délitement du tissu social

1. Les hypothèses sous-jacentes

Il s’agit du scénario tendanciel.

Le vieillissement démographique se poursuit. Le pouvoir d’achat continue de se détériorer, surtout dans l’arrondissement de Liège.

2. Le cheminement T_0 à T_{20}

Le vieillissement de la population liégeoise qui touche l’entièreté du monde occidental depuis les dernières décennies s’est d’autant plus aggravé que Liège, autrefois ville attirante pour les populations immigrées, a perdu dans le courant de la décennie 2000-2010 cet attrait qui lui avait longtemps permis de pallier au moins en partie le déclin démographique. Celui-ci s’est d’autant plus accentué que les populations actives se sont déplacées vers les zones à taux d’emploi plus élevé.

Cependant, ce déséquilibre démographique n’est pas uniforme sur le territoire provincial. En effet, les arrondissements de Huy et Waremme, influencés par le bassin d’emploi de Bruxelles, ont pu d’une certaine manière tirer leur épingle du jeu. Déjà visible lors de la première décennie, le pouvoir d’achat de ces régions s’est considérablement accru du fait de l’établissement des populations actives dans ces zones.

A partir de la décennie 2010-2020, les conséquences concrètes du vieillissement de la population se sont faites sentir. En effet, la croissance de la population âgée, qui nécessite plus d’encadrement sanitaire, a pesé lourd sur le système des soins de santé liégeois.

Parallèlement à ce vieillissement, la lente dégradation du pouvoir d’achat déjà marquée au début des années 2000, surtout sur l’arrondissement de Liège, a eu pour conséquence un accroissement considérable des situations sociales difficiles avec comme corollaire une dégradation de l’état de santé de ces populations.

Ainsi, malgré une couverture large des besoins sanitaires liés à une politique active de prévention, le système de santé de Liège subit de sévères tensions depuis la fin de la décennie 2010-2020 au point que l’on parle ces derniers temps de le rationaliser.

Bien que n’étant pas propre à Liège, le phénomène d’éclatement de la cellule familiale perdure. En effet, la proportion d’environ 1 ménage sur 5 au début de la décennie 2000-2010 a rapidement augmenté pour atteindre actuellement un taux record de quasi 1 ménage sur 3. Et rien ne permet de penser actuellement que la tendance va s’inverser. Tout au plus on constate depuis 2015-2020 un phénomène faiblement marqué de regroupement de familles monoparentales autour de plusieurs noyaux familiaux.

Ce phénomène s’est ressenti au niveau de l’éducation des enfants. De fait, éclatée et centrée sur la résolution de problèmes quotidiens qui, parfois, relèvent pour ainsi dire de la survie pure et simple, la cellule familiale n’est plus apte à assurer l’éducation de base. Du coup, les tensions sur le système scolaire se sont faites d’autant plus fortes que les moyens y consacrés sont restés très réduits. Et aujourd’hui, force est de constater que le métier d’enseignant est très peu valorisé, notamment pour ce qui concerne le niveau fondamental.

L’enseignement secondaire n’a pas réussi sa reconversion faute de moyens et de volontés suffisamment coordonnés ; celui-ci reste peu en phase avec les besoins de la société.

Quand à l’enseignement supérieur, si le processus de Bologne, engagé lors de la décennie 2000-2010, laissait augurer de belles perspectives, la concrétisation de tout cela est restée limitée à des collaborations de circonstance. Ainsi, citons l’exemple de la fusion entre les deux écoles de commerce liégeoises, Administration des Affaires et Hautes Etudes Commerciales, dont le but avoué était d’atteindre une taille critique en terme, notamment, de moyens. Si celle-ci a bien eu lieu après des négociations *épiques*, elle n’a pu atteindre pleinement son but. En effet, l’Université ayant à tout prix voulu conserver son caractère généraliste, elle est progressivement devenue une petite université, entraînant dans sa foulée son école de commerce.

Pour ce qui est des caractéristiques d’employabilité du liégeois moyen, elles n’ont pas foncièrement évolué en 20 ans. Toujours plutôt unilingue, à l’exception de la population de langue allemande, la grande majorité des liégeois a un niveau de qualification qui n’excède pas l’enseignement obligatoire et l’adaptation aux besoins des entreprises est faite « sur le tas », notamment via la formation continuée qui reste trop diffuse.

3. L’image en T_{20}

En 2020, le liégeois moyen a vieilli, son pouvoir d’achat s’est assez sensiblement réduit et son état de santé devient préoccupant.

Du point de vue de ses qualifications, il n’a généralement pas dépassé le niveau de l’enseignement obligatoire et sa formation est peu adaptée aux besoins de la société. Peu mobile, il se caractérise aussi par un certain ‘‘unilinguisme’’.

Ce portrait peu réjouissant est toutefois à nuancer car certaines sous-régions de la province s’en sont mieux tirées. Ainsi, la région de Huy-Waremme a vu s’installer une population composée d’actifs travaillant sur Bruxelles avec des revenus plus élevés que la moyenne et un niveau général de formation relevant essentiellement du supérieur de type long.

De même en région germanophone, la proximité de l’Allemagne et le multilinguisme de rigueur depuis de longues années, a permis aux liégeois de langue allemande de conserver une employabilité leur permettant d’améliorer leur niveau de vie.

Indéniablement, ce sont les arrondissements de Liège et Verviers (partie francophone) qui ont le plus souffert, introduisant ainsi un déséquilibre intra-provincial.

B – Investissement dans le capital humain

1. Les hypothèses sous-jacentes

La condition *sine qua non* de réalisation de ce scénario est la prise de conscience de la nécessité d’adapter le capital humain pour lui permettre d’affronter les défis de la société de la connaissance.

Cette prise de conscience reste avant tout pragmatique puisqu’elle s’appuie sur un bilan réaliste de l’état du capital humain liégeois, sur l’intensité des tendances qui l’influencent et sur une vision claire de ce qui peut-être entrepris à l’horizon temporel de 20 ans.

2. Le cheminement T_0 à T_{20}

C’est à la suite du choc provoqué par l’annonce de la fermeture de la sidérurgie à chaud qu’est progressivement née une prise de conscience de la nécessité d’équiper le capital humain liégeois pour affronter cette crise et entrer dans la société de la connaissance avec les compétences adéquates.

Une des premières mesures, prise dès le début de la décennie 2000-2010, a été de mettre en place des structures d’aide aux familles monoparentales. En effet, en corollaire à l’éclatement des cellules familiales, est apparue la perte de l’endroit d’éducation de base que constituait autrefois la famille. De fait, éclatée et centrée sur la résolution de problèmes quotidiens, la cellule familiale n’est plus apte à assurer l’éducation de base. Ainsi a-t-on assisté à la mise en place de structures facilitant la transmission des bases éducationnelles. Parallèlement, un gros travail de sensibilisation des populations cibles au fait que les conditions de vie ont changé et que, donc, le rôle de la cellule familiale a aussi évolué a été fait. Ce travail, toujours en cours, a permis de déculpabiliser les parents et de rendre l’efficacité de ces structures plus grande.

L’une des conséquence inattendue de ces outils a été la reconstitution surtout à partir de 2010 de cellules familiales autour de plusieurs noyaux. En effet, débarrassés du sentiment de culpabilité engendré par la situation et plus libres de leurs temps, les parents séparés semblent plus enclins à « recapitaliser sur les relations de couples ».

Conscient également de la nécessité de former rapidement les populations déjà actives, notamment la main-d’œuvre issue des fermetures liées au secteur industriel, une attention particulière a été mise sur la formation continuée. Encore par trop diffuse et peu harmonisée dans les années 2000-2005 malgré les initiatives Technifutur et IFPME, celle-ci a systématiquement été valorisée et encouragée.

Ainsi, on a créé dès fin de la décennie 2000-2010 une dynamique de formation continuée propre à la province. Celle-ci a bien entendu nécessité la participation de tous les acteurs, notamment ceux de l’enseignement. En fait, depuis 2015, une structure de dialogue permanent avec les acteurs principaux, c’est-à-dire les organismes de formation et le monde de l’enseignement, existe. Elle est la traduction dans les faits de la volonté des acteurs de la formation de considérer l’enseignement et la formation comme une problématique globale. On promeut également depuis quelques années le multilinguisme et l’enseignement de « l’apprendre à apprendre ».

En matière d’encadrement sanitaire, une politique de prévention et de sensibilisation sur le long terme permet aujourd’hui de constater une amélioration sensible de la santé en général. En outre, les conséquences attendues sur « *la génération Mac Donald’s* » n’ont pas eu lieu dans les proportions que craignaient les professionnels de la santé au début 2000. Il semble que la politique de prévention ait, là aussi, joué son rôle.

L’encadrement social a aussi fait l’objet d’une attention particulière, notamment dans sa dimension prévention.

3. L’image en T_{20}

Le capital humain liégeois est aujourd’hui bien armé pour affronter les défis de la société. Son secteur sanitaire, social ainsi que son système de formation font la fierté de tous les liégeois et attirent de plus en plus de ménages jeunes avec comme point de mire un rééquilibrage progressif de la pyramide des âges de même qu’une croissance du pouvoir d’achat.

L’enseignement supérieur a complètement réussi le processus de Bologne et est aujourd’hui, au prix de quelques rationalisations nécessaires, lui aussi un facteur d’attrait.

Enfin, plus sereins, les liégeois ont retrouvé pleinement leurs capacités d’accueil partout dans la province.

C – Paupérisation et forte dégradation

1. Les hypothèses sous-jacentes

Ce scénario se produit dans un contexte de crise économique et sociale majeure.

Les moyens d’action des pouvoirs publics sont réduits à leur plus simple expression en raison du contexte et ceux-ci sont contraints d’opérer des arbitrages douloureux.

Il postule un laisser aller général qui confine, sous certains aspects, à l’abandon du capital humain à lui-même.

2. Le cheminement T_0 à T_{20}

C’est dans un contexte de crise profonde que s’est ouvert le XXIème siècle. Le monde est entré dans une crise structurelle dont il peine encore à sortir.

En province de Liège, à la suite de la fermeture de la phase à chaud de la sidérurgie, vers 2009, on a assisté à sa disparition. Les conséquences sur la sous-traitance se sont rapidement manifestées et le nombre d’inactifs a crû de façon plutôt alarmante.

L’impact de cet événement sur l’insécurité économique déjà très prégnante à l’aube du XXIème siècle a été fort. Et, au lieu de réveiller l’initiative, les mentalités ont progressivement basculé dans un fort négativisme. Ce qui a eu tendance à pousser la population vers une certaine passivité, un fatalisme ne laissant que peu de place à l’initiative. De ce fait, la masse de main-d’œuvre inadaptée n’a fait que s’agrandir, la formation professionnelle ne recueillant pas l’assentiment de ceux qui en ont le plus besoin.

Le vieillissement démographique, déjà très prégnant au début des années 2000, n’a fait que s’accentuer du fait de l’exil des populations actives vers les zones d’emplois. Et, depuis 2010, les tensions dues à une population vieillissante et en mauvaise santé se font très pressantes au point de créer des troubles sociaux.

Le pouvoir d’achat s’est dégradé très rapidement.

Dès la fin de la décennie 2000-2010, un courant de pensée très conservatrice a traversé la population et un retour à des valeurs du passé est apparu à beaucoup comme la solution à leurs problèmes. Du coup, le phénomène d’éclatement de la cellule familiale de la fin du XXème siècle a fait place à un retour de la cellule familiale père, mère et enfants. Pour être exact, il serait bon de dire père, mère, grands-parents et enfants car, depuis 2015, un grand nombre de famille cohabitent, faute de moyens, avec leurs parents.

L’entièreté du système d’enseignement et de formation a ressenti très rapidement (à partir de 2005) l’effet de la crise et du manque de moyens conséquence de celle-ci. L’enseignement fondamental et secondaire, déjà mal en point en ce qui concerne ses moyens d’action au début de la décennie 2000-2010, a-t-il vu ses moyens de plus en plus réduits et, dès lors, il n’a pu assumer correctement sa fonction. Ainsi, depuis la seconde décennie (2010-2020), le niveau de qualification de la population liégeoise n’a pas évolué et la part des citoyens n’ayant pas dépassé le niveau de l’enseignement obligatoire plafonne désespérément à ¾ de la population. Et depuis 2015, un phénomène inquiétant d’absentéisme scolaire s’est fait jour.

L’encadrement social et sanitaire ont subi de la même manière que l’enseignement la réduction des budgets publics.

Ainsi, dans ce contexte d’augmentation de la précarité, les pouvoirs publics ont-ils limité leur intervention à des actions ponctuelles. La politique de prévention est complètement absente.

Autrefois fer de lance de la province, l’encadrement sanitaire a été réduit au strict minimum et l’offre de soins a été réduite à partir de la décennie 2010-2020, la citadelle a fermé ses portes en 2015 et la santé ne fait plus partie des préoccupations provinciales depuis quelques années.

3. L’image en T_{20}

Le capital humain de la province est aujourd’hui mal en point. Il vieillit, est en mauvaise santé et les actifs ne disposent pas d’un niveau de formation très élevé.

Bizarrement, il se cantonne dans un retour quelque peu passéiste en véhiculant des valeurs d’autrefois comme la solution à leurs problèmes. Parallèlement, ils rejettent la responsabilité de tout cela sur la crise et adoptent une attitude passive vis-à-vis des événements comme si tout cela relevait de la fatalité.

D – L’intelligence liégeoise en mouvement

1. Les hypothèses sous-jacentes

Ce scénario postule une volonté généralisée de mettre l’humain au centre du développement régional et de mettre tout en œuvre pour qu’il dispose des moyens matériels nécessaires à son épanouissement.

Il suppose une intervention forte des pouvoirs publics.

2. Le cheminement T_0 à T_{20}

Afin de répondre aux défis du XXIème siècle et de sortir de la crise structurelle qui frappe l’industrie sidérurgique liégeoise, les pouvoirs publics ont décidé de mettre le capital humain au centre du développement de la province de Liège.

Conscients de la difficulté pour les familles de concilier vie professionnelle et éducation des enfants dans un contexte de cellules familiales éclatées, plusieurs mesures ont été prise à partir de 2005 pour mettre en place des structures et des services accessibles au plus grand nombre, leur permettant de concilier les deux.

Ainsi les difficultés d’éducation observées au début de la décennie 2000-2010 se sont-elles progressivement résolues par le fait même que ces structures et ces services sont venus combler le vide.

Et depuis 2012/2013, on observe la reconstitution de plus en plus fréquente de cellules familiales autour de plusieurs noyaux.

L’enseignement a été un axe fondamental de développement pour la population liégeoise.

Des efforts conséquents, non seulement en terme de moyens matériels mais aussi en terme de méthodes pédagogiques, ont été consentis dans l’enseignement obligatoire (fondamental et secondaire) afin de doter les élèves des compétences essentielles leur permettant d’affronter les défis du XXIème siècle.

L’enseignement secondaire a été adapté non seulement en tenant compte d’une cohérence avec l’enseignement supérieur mais aussi, pour ce qui concerne le technique et le professionnel, en recherchant la coopération avec les besoins des entreprises.

Depuis le début de la décennie 2010-2020, la filière technique et professionnelle bénéficie par ailleurs d’une très bonne réputation et la fréquentation de celui-ci aussi par des étudiants non liégeois est en augmentation constante depuis 2015.

L’enseignement supérieur a réussi le « processus de Bologne ». Dans la décennie 2000-2010, on peut dire qu’il a été pour le moins chamboulé. En effet, le processus de Bologne a entraîné une vague de rationalisation et de fusion dont l’aboutissement a été la création du Pôle d’Enseignement Supérieur Mosan regroupant l’Université de Liège et les hautes écoles en 2008.

Une autre des conséquences les plus marquantes a été la rationalisation de l’Université de Liège, qui n’est plus généraliste depuis le début de la décennie 2010-2020.

L’employabilité du citoyen liégeois moyen s’en est ressentie avec un niveau de qualification en hausse constante depuis la fin de la décennie 2000-2010. Via l’enseignement et via un système de formation continuée bien adapté, le Liégeois a développé un multilinguisme qui l’honore et surtout une capacité d’apprentissage développée.

Tout cela a enrayé la dégradation du pouvoir d’achat qui était la norme au début de la décennie 2000-2010.

La région devenant attrayante, la vieillissement de la population a été ralenti par l’arrivée d’actifs s’installant sur le territoire de la province à partir de 2010. De ce fait, les pouvoirs publics ont pu bénéficier de moyens en augmentation permettant d’améliorer l’encadrement sanitaire et social.

3. L’image en T_{20}

Le capital humain liégeois est aujourd’hui bien formé, en meilleure santé et son employabilité est optimale.

Liège voit sa population augmenter bien que toujours vieillissante mais à un rythme plus lent qu’au début des années 2000.

Chapitre 4 - Structures spatiales & infrastructures

1. Groupe de travail

Composition

Présidente : Mme Bernadette MERENNE, professeur ULg, Directrice du SEGEFA.
Rapporteur : M. Jean-Marie HALLEUX, assistant-doctorant ULg.
Membres : M. Francis HAMBYE, Président du Pôle Transport,
M. Damien JACOB, SPI+, Forum Telecom,
M. Jean HENROTTAY, enseignant,
M. Jean-Louis AUGUSTE, chef de département-adjoint, TEC Liège-Verviers,
M. Pierre PHILLIPART DE FOY, architecte,
M. Marc LANGOHR, WFG.

Calendrier événementiel

Date	Durée appr. (heures)	Ordre du jour
3 réunions	6	*Remarque : un grande quantité de travail a été faite via échanges de courriers électroniques*
02/09/2002 17h00-19h00	2	Accueil des membres Méthodologie Première sélection de variables
04/10/2002 17h00- 19h00	2	Bilan de l'état d'avancement de la démarche Sélection des indicateurs Cadre spatial pertinent
04/12/2002 17h00- 19h00	2	Discussion sur les indicateurs
02/01/2003		Elaboration des micro-scénarios
Février 2003		Echanges de courriers : discussion sur les scénarios

Auditions

Le groupe ne procède à aucune audition du fait que ses compétences internes suffisent.

2. Définition de la composante

La composante étudiée par le groupe est le territoire. Celle-ci doit rendre compte des mutations intervenues et des changements probables.

À cette fin, deux sous-ensembles ont été distingués : *les structures spatiales* et *les infrastructures et la mobilité*.

Il existe des liens très étroits entre les deux sous-composantes. Il est ainsi notamment souligné que ce sont les modifications de la mobilité des personnes (accroissement des vitesses et banalisation de la conduite automobile notamment) qui expliquent une part importante des mutations des structures spatiales (par exemple la périurbanisation, la dépopulation des principales agglomérations et la mise en réseaux des bassins de vie). En retour, on observe que l'émergence de nouvelles structures spatiales déterminent de nouvelles pratiques de mobilité.

Quatre variables ont été retenues pour la sous-composante *structure spatiale* :

- répartition des populations (nombre et niveaux socio-économiques),
- répartition des activités,
- polarités et hiérarchies intérieures,
- polarités extérieures.

Quatre variables ont été retenues pour la sous-composante *infrastructures et mobilité* :

- réseaux de transport (avec distinction personnes et marchandises),
- modes de déplacements,
- temps de parcours (avec distinction personnes et marchandises),
- offre en terrains équipés.

3. Variables-clés : recensement, définition, indicateurs, rétrospective et prospective.

AVERTISSEMENT
Pour les indicateurs liés à chaque variable-clé, la règle choisie est de donner leurs états en 1980, 1990 et 2000.
Toutefois, cela n’a pas été possible pour chacun d’entre eux du fait que soit les données n’existaient pas, soit celles-ci étaient partielles ou n’étaient pas disponibles pour les années choisies.
En outre, les indicateurs choisis visent à caractériser les évolutions des variables. En aucun cas, il ne s’agit d’études approfondies de celles-ci.

Sous-composante « Structures spatiales »

V_1 – Répartition des populations

1. Définition de la variable

Cette variable rend compte de la répartition des populations et de l’espace résidentiel sur le territoire.

2. Indicateurs pertinents

I_{11} – Évolution de la population par groupe de communes[57]

Espace de référence	Volume de population		Evolution en base 100
	1980	2001	
Belgique	9 855 110	10 263 414	104,1
Wallonie	3 227 443	3 346 457	103,7
Province de Liège	1 005 947	1 020 042	101,4
Ville de Liège	220 183	184 550	83,8
Agglomération de Liège	293 572	287 295	97,9
Zone périurbaine de Liège	217 766	250 247	114,9
Agglomération de Verviers	79 733	76 168	95,5
Zone périurbaine de Verviers	23 145	29 619	128,0
Communauté germanophone	64 632	71 036	109,9

Source : INS

I_{12} – Évolution de la consommation d’espace résidentiel par groupe de communes

Espace de référence	Superficie résidentielle (hectare)		Evolution en base 100
	1983	2001	
Belgique	176 255	257 660	146,2
Wallonie	62 723	88 637	141,3
Province de Liège	15 662	22 899	146,2
Ville de Liège	1 248	1 435	115,0
Agglomération Liège	3 615	4 786	132,4
Zone périurbaine de Liège	5 480	8 534	155,7
Agglomération Verviers	772	1 047	135,6
Zone périurbaine de Verviers	631	1 072	169,8
Communauté germanophone	1 343	2 042	152,0

Source : INS

[57] Ces chiffres sont tirés de MERENNE-SCHOUMAKER (B.), VAN DER HAEGEN (H.) & VAN HECKE (E.), , *Monographie n°11A "Urbanisation" du Recensement Général de la Population et des Logements au 1er mars 1991*.

I_{13} – Diversité sociale des espaces.

Espace de référence	Revenu moyen par habitant (EUR 1998)		Evolution en base 100	Prix d'une maison d'habitation (EUR 98)		Evolution en base 100
	1980	1999		1980	2000	
Belgique	8 147	10 514	129,1	65 084	77 780	119,5
Wallonie	7 770	9 724	125,1	58 713	66 395	113,1
Province de Liège	8 144	9 783	120,1	57 853	64 982	112,3
Ville de Liège	8 682	9 579	110,3	57 837	58 299	100,8
Agglomération Liège	8 224	9 686	117,8	52 483	55 950	106,6
Zone périurbaine de Liège	8 186	10 568	129,1	59 842	73 915	123,5
Agglomération Verviers	7 670	8 871	115,7	59 975	64 999	108,4
Zone périurbaine de Verviers	8 032	10 239	127,5	64 463	80 268	124,5
Communauté germanophone	7 139	8 547	120,0	77 014	89 346	116,0

Source : INS

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Deux phénomènes marquent la répartition des populations sur les vingt dernières années. Il s'agit d'une part du phénomène de périurbanisation, c'est-à-dire le fait que les populations quittent les centres villes pour s'installer en périphérie et d'autre part de dualisation sociale, c'est-à-dire l'appauvrissement des centres villes par le fait que les ménages d'actifs résident en périphérie.

La périurbanisation[58] qui frappe la plupart des villes occidentales n'épargne pas la ville de Liège : sa population a été réduite de près de 20% en 20 ans. Ce phénomène est aussi visible dans la zone périurbaine de Verviers qui voit sa population augmenter de 28% en 20 ans. Cette croissance de la population en zone périurbaine s'accompagne d'un accroissement de la consommation d'espace résidentiel. Ainsi, a-t-on enregistré une croissance de 55% pour la zone de Liège et de près de 70% pour celle de Verviers.

Parallèlement à la périurbanisation, le phénomène de dualisation sociale apparaît. Il se traduit par une paupérisation brutale des villes, particulièrement à Liège. Ainsi, la ville de Liège, 6ème commune la plus riche de la province en 1977, se situait en 1995 à la 62ème place[59]. De même, le taux de chômage de la ville, supérieur à 20%, est-il le plus élevé de l'arrondissement[60]. Cette paupérisation se marque aussi *a contrario* par la croissance forte (+29% en 20 ans) des revenus moyens de la zone périurbaine et du prix d'une maison d'habitation (+23% en 20 ans) dans celle-ci.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 – Poursuite de la périurbanisation et de la dualisation sociale.	H_2 – Accroissement de la périurbanisation et de la dualisation sociale. Mitage du territoire.	H_3 – Périurbanisation freinée et plus grand isolement des populations éloignées des centres urbains.	H_4 – Périurbanisation freinée. Centres plus attractifs. Eviction urbaine des populations les moins favorisées (gentrification).	H_5 – Périurbanisation freinée. Centres plus attractifs. Maintien des pop. urbaines par un encadrement social du renouvellement urbain.

[58] Notons que l'intensité de ce phénomène en Belgique est dû simultanément à l'enracinement de dynamiques centrifuges et à la faiblesse des mécanismes de régulations collectives. Une analyse en détail à la lumière des contextes suisse et danois est reprise dans l'article ci-dessous :

HALLEUX (J.-M.), BRUCK (L.) & MAIRY (N.), *La périurbanisation en Belgique à la lumière des contextes suisse et danois : enracinement, dynamiques centrifuges et régulations collectives.*, Bruxelles : BELGEO, n°4, pp. 333-354.
[59] EGGERICKX (T.), CAPRON (C.), HERMIA (J.-P.) & ORIS (M.), *Démographie et Développement durable. Migrations et fractures socio-démographiques en Wallonie (1990-2000)*., p. 141.
[60] CSEF, *Tableau de bord économique et social de l'arrondissement de Liège*, pp. 48-49.

V_2 – Répartition des activités

1. Définition de la variable

Cette variable rend compte des surfaces et de l’espace occupé par les activités économiques.

2. Indicateurs pertinents

I_{21} – Évolution de l’emploi par arrondissement[61]

Espace de référence	Emploi salarié			Emploi indépendant			Emploi total		
	1981	1991	2001	1981	1991	2001	1981	1991	2001
Arr. Huy	18 818	19 518	22 537	5 944	7 029	7 499	24 762	26 547	30 036
Arr. Liège	198 241	178 201	183 153	32 028	35 282	35 471	230 269	213 483	218 624
Arr. Verviers	64 214	69 987	76 253	19 389	21 133	21 459	83 603	91 120	97 712
Arr. Waremme	8 794	10 024	11 621	4 373	4 982	5 429	13 167	15 006	17 050
Province	290 067	277 730	293 584	61 734	68 426	69 858	351 801	346 156	363 442
Arr. Huy	6,5%	7,0%	7,7%	9,6%	10,3%	10,7%	7,0%	7,7%	8,3%
Arr. Liège	68,3%	64,2%	62,4%	52,0%	51,6%	51,0%	65,4%	61,7%	60,1%
Arr. Verviers	22,1%	25,2%	26,0%	31,4%	31,0%	31,0%	23,8%	26,3%	27,0%
Arr. Waremme	3,1%	3,6%	3,9%	7,0%	7,1%	7,3%	3,8%	4,3%	4,6%
Province	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Croissance	**81-91**	**91-01**	**81-01**	**81-91**	**91-01**	**81-01**	**81-91**	**91-01**	**81-01**
Arr. Huy	+3,7%	+15,5%	+20,0%	+18,2%	+6,7%	+26,1%	+7,2%	+13,1%	+21,3%
Arr. Liège	-10,1%	+3,0%	-7,6%	+10,1%	+0,5%	+10,7%	-7,3%	+2,4%	-5,1%
Arr. Verviers	+9,0%	+9,0%	+18,7%	+9,0%	+1,5%	+10,7%	+9,0%	+7,2%	+16,9%
Arr. Waremme	+14,0%	+15,9%	+32,1%	+13,9%	+9,0%	+24,1%	+14,0%	+13,6%	+29,5%
Province	-4,2%	+5,7%	+1,2%	+10,8%	+2,0%	+13,1%	-1,6%	+5,0%	+3,3%

Sources : ONSS ; INASTI ; ŒIL, Objectif : 2000. Regard sur… l’emploi (2ème partie)., p. 21. ; calculs : SPI+, service Prospective.

I_{22} – Évolution de la consommation d’espace pour les activités économiques par groupe de communes

Espace de référence	Urbanisation pour les activités économiques (hectare)		Evolution en base 100
	1983	2001	
Belgique	62 493	93 149	149,1
Wallonie	20 324	30 619	150,7
Province de Liège	5 532	8 785	158,8
Ville de Liège	778	1 056	135,7
Agglomération Liège	1 726	2 624	152,0
Zone périurbaine de Liège	1 342	2 290	170,6
Agglomération Verviers	321	436	136,0
Zone périurbaine de Verviers	117	223	190,5
Communauté germanophone	403	713	177,1

[61] Le fait que l’ONSS donne des statistiques au 30 juin et l’INASTI au 31 décembre introduit un biais dans les calculs de ce tableau.
En outre, la répartition géographique des travailleurs indépendants se fait sur base de l’adresse officielle (domicile) ou de l’adresse indiquée, laquelle ne correspond pas nécessairement au lieu où s’exerce l’activité.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

D’une manière générale, la consommation d’espace aux fins d’activités économiques en province de Liège a connu sur les 20 dernières années une croissance soutenue et supérieure aux moyennes belges et wallonnes. Ici aussi, le phénomène de périurbanisation est clair puisque la consommation d’espace a connu une croissance pour les zones périurbaines de Liège et de Verviers très forte, respectivement +70% et +90%.

Autre indicateur de cette périurbanisation, l’évolution de l’emploi salarié et indépendant a été très varié selon les arrondissements. Ainsi, la croissance de l’emploi total (salarié et indépendant) a été très soutenue dans les arrondissements de Huy et de Waremme (+21% et +29%), normale sur l’arrondissement de Verviers et négative sur l’arrondissement de Liège (-5%).

Une analyse plus fine de l’arrondissement de Liège a fait apparaître, sans qu’on ne puisse établir une corrélation claire, que les communes qui ont le taux de chômage le plus faible sont aussi celles qui ont connu une évolution positive significative de l’emploi indépendant[62].

Si l’on se met à l’échelle de la ville de Liège, les conséquences de cette périurbanisation se marquent aussi par le fait qu’il y avait, à l’hiver 2002, 50.000 m² de bureaux inoccupés, soit une disponibilité totale de 11%[63].

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 – Poursuite de la périurbanisation par accueil des nouvelles activités dans les périphéries et par exurbanisation depuis les noyaux urbains traditionnels.	H_2 – Intensification de la périurbanisation et de l’exurbanisation. Abandon de nombreux espaces en milieu urbanisé.	H_3 – Périurbanisation freinée par la crise. Accueil d’activités sans aucune sélectivité.	H_4 – Périurbanisation freinée. Adéquation entre les profils d’accessibilité et les profils de mobilité. Politique foncière active pour développer les sites les plus accessibles.	H_5 – Idem H_4 plus mixité raisonnée et programme automatique d’assainissement et de réaffectation des SAED

[62] CSEF, *Tableau de bord économique et social de l’arrondissement de Liège, p. 48.*
[63] DTZ, *WALLOM - Walloon Office market*, p. 4.
DTZ estime le stock total de bureau liégeois à ± 455.000 m², dont ± 335.000m² en rive gauche et 120.000 m² en rive droite. En outre, elle estime que ce haut taux de bureaux inoccupés est dû à une pénurie de surfaces de qualité, 35.000m² des 50.000 disponibles étant des surfaces de seconde main nécessitant une rénovation.

V_3 – Polarités et hiérarchies intérieures

1. Définition de la variable

Cette variable rend compte des différents types de polarités et de leurs hiérarchies sur le territoire.

2. Indicateurs pertinents

I_{31} – Classement des polarités commerciales

Pôles commerçants de la province de Liège (recrutement supérieur à 7.000 unités de population) – 1998					
Achats courants			Achats semi-courants		
Rang	Recrutement	Pôle	Rang	Recrutement	Pôle
1	100.000 à 150.000	Liège	1	400.000 à 500.000	Liège
2	75.000 à 100.000	Rocourt	2	75.000 à 100.000	Verviers
3	40.000 à 50.000	Herstal	3	40.000 à 50.000	Huy
4		Verviers	4	25.000 à 30.000	Herstal
5		Alleur	5		Fléron
6		Boncelles	6	20.000 à 25.000	Eupen
7	30.000 à 40.000	Ans	7		Alleur
8		Huy	8		Ans
9		Eupen	9	15.000 à 20.000	Malmedy
10		Fléron	10		Jemeppe-sur-Meuse
11	20.000 à 25.000	Malmedy	11		Visé
12		Heusy	12		Waremme
13	15.000 à 20.000	Waremme	13		Seraing
14		Seraing	14	10.000 à 15.000	Hannut
15		Jemeppe-sur-Meuse	15		Aywaille
16		Flémalle-Grande	16		Spa
17		Aywaille	17	7.000 à 10.000	Sank-Vith
18		Grivegnée			
19	10.000 à 15.000	Amay			
20		Spa			
21		Sank-Vith			
22		Visé			
23		Kelmis			
24		Chênée			
25		Haccourt			
26	7.000 à 10.000	Embourg			

Source : MERENNE-SCHOUMAKER (B.), « L’éclatement des polarités commerciales : nouvel enjeu de l’aménagement du territoire. » in Bulletin de la Société géographique de Liège (annexe 1 et 2)

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

La tendance sur ces 20 dernières années en province de Liège a suivi celle des populations et abouti à un éclatement des différentes polarités. Ainsi, pour ce qui concerne les polarités commerciales, constate-t-on l’apparition de centres commerciaux en périphérie des villes. Si l’on prend l’exemple de Liège, les sites de Belle-Ile et Cora Rocourt sont significatifs de cela.

Le phénomène d’éclatement est visible aussi sur les polarités de loisir avec comme exemple flagrant le complexe cinématographique de Kinépolis à Rocourt dont l’installation a eu comme effet de vider les cinémas du centre ville au point que prochainement le complexe des cinémas Opéra va fermer ses portes.

Signalons cependant le succès des salles appartenant aux Grignoux qui, en offrant un service différent, parviennent à obtenir un franc succès.

En matière de services aux personnes, l’éclatement est tout aussi visible, les exemples les plus évidents étant l’Université et le Centre Hospitalier Universitaire (CHU).

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 – Poursuite de la multiplication et de l’éclatement des polarités de services.	H_2 – Accroissement de l’éclatement des polarités par une diffusion de plus en plus anarchique et éloignée des centres urbains.	H_3 – Stabilisation des polarités actuelles.	H_4 – Renforcement et développement des polarités autour des nœuds des réseaux de transport en commun. Intensification des aires de coopération supra-communale.	H_5 – Idem H_4 plus redéploiement des services de proximité (y compris la fonction commerciale).

V_4 – Polarités extérieures

1. Définition de la variable

   Cette variable rend compte de la place de Liège par rapport aux pôles extérieurs à la province.

2. Indicateurs pertinents

   I_{41} – Loyers de bureau entre Liège et les grandes villes belges.

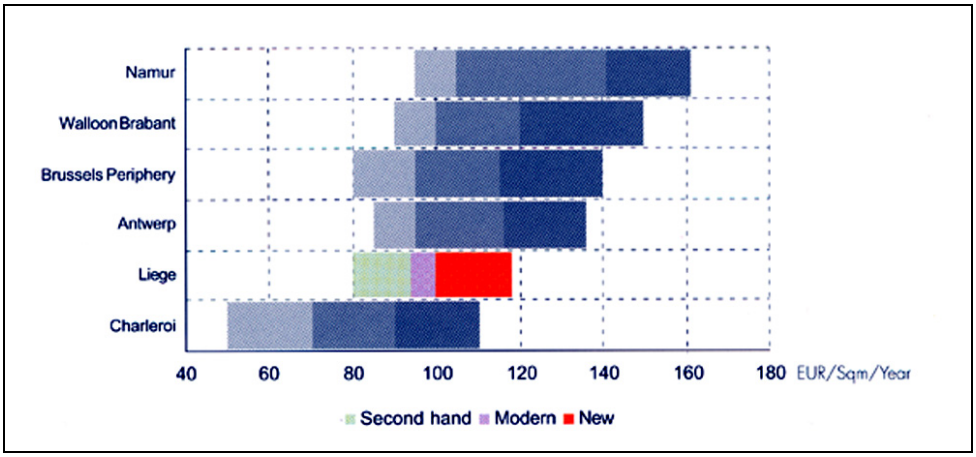

Source : DTZ, WALLOM - Walloon office market., p. 4.

Marché wallon de l'immobilier de bureaux (03/06/2003)

Région	Immeuble de 2nd main €/m²/an		Immeuble de qualité* €/m²/an	
	Min	Max	Min	Max
Liège	80	94	100	118
Namur	95	100	141	161
Hainaut oriental – Charleroi	50	70	90	110
Hainaut occidental - Mons, Tournai, La Louvière	-	-	80	100
Brabant wallon	90	100	100	150

* neuf ou rénové

Source : DTZ, WALLOM - Walloon office market., pages 5, 9, 11, 15 & 17.

I_{42} – Comparatif des loyers et prix des terrains en province de Liège avec les autres provinces et les pays voisins.

Marché wallon de l'immobilier semi-industriel & logistique (03/06/2003)

Région	Loyers bâtiments de stockage €/m²/an		Terrain €/m²/an	
	Min	Max	Min	Max
Province de Liège	18	40	8	30
Province du Limburg	30	39	15	28
Province du Hainaut	19	42	7	20
Province du Luxembourg	20	40	8	20
Province de Namur	18	30	4	16
Province du Brabant wallon	20	65	25	50
Bruxelles et environs	37	62	25	160
Antwerpen et environs	35	50	30	110
Sud de l'Allemagne	60	72	250	350
Nord de la France	30	55	35	50
Limburg hollandaise	40	55	90	110

Source : DTZ, *Walloon Semi-industrial & Logistic market*., p. 18.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Les 20 dernières années ont vu une concentration des sièges des entreprises sur Bruxelles, renforçant le phénomène de métropolisation de la capitale, et sur Namur. En outre, Paris étant à 1h30 de Bruxelles grâce à la ligne TGV, un axe Bruxelles-Paris s’est créé. Dès lors, se pose la question de savoir comment se situe Liège par rapport à cette situation.

Au cours de la décennie 2000-2010, Liège va se rapprocher de Bruxelles puisque le temps de parcours en train sera de ± 35 minutes contre plus d’1h00 actuellement. Parallèlement, on constate que les prix des loyers tant dans le marché des bureaux que de l’immobilier d’entreprises, notamment le marché semi-industriel et logistique, sont très concurrentiels par rapport aux régions voisines.

En terme de pôles extérieurs et de bassins d’emploi, on peut donc constater que Liège commence à subir à l’Ouest l’influence de la zone de Bruxelles[64] et, à l’Est, subit l’influence de la région d’Aachen[65].

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 – Poursuite de l’accroissement de l’influence des pôles extérieurs sur le territoire de la province.	H_2 – Accroissement de l’influence des pôles extérieurs à la province et dégradation de l’image de Liège.	H_3 – Territoire replié sur lui-même.	H_4 – Inscription de la province dans un réseau multipolaire avec de nombreux échanges réciproques.

[64] L’analyse des bassins d’emploi faite par l’IGEAT (ULB) montre l’influence du bassin de Bruxelles sur l’arrondissement de Waremme.
AUJEAN (L.), *Rapport de synthèse sur l’aide méthodologique au tableau de bord de Liège et 14 villes européennes par la SPI*$^+$, ULB : IGEAT, pages non numérotées (dernière page).
[65] L’analyse des zones d’influence des pôles locaux montre que la principale destination de travail des résidents des communes germanophones et de la commune de Plombières se trouve à l’étranger. En l’occurrence il s’agit du pôle d’Aachen.
REGION WALLONNE, CPDT, *Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie.*, pp. 86-89.

V_5 – Réseaux de transport

1. Définition de la variable

Cette variable rend compte des réseaux de transport existant et à venir.

2. Indicateurs pertinents

I_{51} – Evolution de la distance moyenne parcourue annuellement en Belgique *(en km/voiture/an)* et du nombre de véhicules *(en milliards de véhicules par km et par an)*

Chiffres absolus	1980	1990	2000
Distance moyenne	11 696	14 207	15 032
Nombre de véhicules	48	70,3	90
Evolution	1980-1990	1990-2000	1980-2000
Distance moyenne	+21,4%	+5,8%	+28,5%
Nombre de véhicules	+46,5%	+28,0%	+87,5%

Source: Ministère des Communications et de l'Infrastructure (site Internet de la FEBIAC)

I_{52} – Transports routiers de marchandises effectués par les véhicules utilitaires belges (tonnes par km)*

Chiffres absolus	1980	1990	1998
Tonnes par km (x 1.000.000)	18 311	32 049	42 224
Evolution	1980-1990	1990-1998	1980-1998
Tonnes par km (x 1.000.000)	+75,0%	+31,7%	+130,6%

Source : I.N.S. (site Internet de la FEBIAC)
* charge utile > 1 tonne

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

En matière de réseau de transport, le « tout à la route » reste la tendance marquée des 20 dernières années. Il suffit pour s’en convaincre de voir l’évolution des indicateurs ci-dessus.

Notons d’emblée que cette tendance n’est pas l’apanage de la seule région liégeoise puisque le même phénomène est observable dans les pays occidentaux mais elle a été plus importante en Belgique où les choix politiques en faveur de la voiture individuelle l’ont intensifiée[66]. Ainsi, la part modale du véhicule individuel dans les migrations pendulaires de travail au début des années 90 est de 70% en Belgique contre 51,6% et 54,7% en Suisse et au Danemark[67].

Notons aussi qu’en matière de réseaux collectifs de transport, l’OCDE épinglait en 1998 la Belgique « *où les réseaux collectifs ont été largement démantelés pour être progressivement remplacés par le réseau routier le plus dense des pays de l’OCDE*[68] ».

[66] Ainsi note-t-on au Danemark que le coût du transport collectif est de 92 au Danemark pour 103 en Belgique en référence à la moyenne européenne.

BIEBER (A.) & ORFEUIL (J.-P.), « *La mobilité urbaine et sa régulation : quelques comparaisons internationales. » in* Les Annales de la recherche urbaine, Paris : , n°59-60, p. 131 cité dans HALLEUX (J.-M.), BRUCK (L.) & MAIRY (N.), *La périurbanisation en Belgique à la lumière des contextes suisse et danois : enracinement, dynamiques centrifuges et régulations collectives.*, Bruxelles : BELGEO, n°4, p.333-354.

[67] HALLEUX (J.-M.), BRUCK (L.) & MAIRY (N.), op. cit. .

[68] OCDE, *Examen des performances environnementales de la Belgique.*, Paris : OCDE, 1998, p. 74 cité dans

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Absence de politique globale des déplacements. Investissements privilégiant les transports individuels par rapport aux transports collectifs.	H_2 – Idem H_1 plus - création de nouvelles autoroutes, - absence de modernisation des infrastructures ferroviaires et du matériel roulant, - baisse de la qualité du service TEC en raison de la privatisation.	H_3 – Impossibilité de faire fonctionner le territoire (coût des déplacements par route trop élevés). Réinvestissement vers les alternatives à la route. Phase de transition (retards d'investissement et moyens budgétaires réduits).	H_4 – Politique globale de déplacements de personnes et de marchandises. Politique en faveur d'un redéploiement des transports en commun. Renforcement de l'Autorité Organisatrice des Transports en Commun.	H_5 – Idem H_4 plus : - développement des modes doux - développement intégré de l'urbanisme et des transports. - rationalisation du transport de marchandises par l'internalisation des coûts.

V_6 – Modes de déplacements

1. Définition de la variable

Cette variable rend compte des différents modes de déplacements et de leurs parts modales.

2. Indicateurs pertinents

I_{61} – Évolution des parts modales pour les marchandises[69]

Mode de transport	Tonnes (%)		Tonnes.km (en %)	
	1970	1999	1970	1999
Route	67,4	73,8	46,9	73,4
Rail	14,2	9,1	28,5	14,2
Voie d'eau	18,4	17,1	24,6	12,4
Total	100,-	100,-	100,-	100,-

Autres modes de transport	Tonnes		Evolution
	1995	2000	
Aérien	534 593	1 059 443	+98%
Dont Aéroport de Bierset	258	270 343	Multiplié par 1 000
Pipelines[70]	26 612 903	33 000 000	+24%

Source : UNION WALLONNE DES ENTREPRISES, Cellule mobilité, Diagnostic commenté de la mobilité en Wallonie.

I_{62} – Évolution des parts modales pour les personnes

Evolution des modes de transport (mode principal) des déplacements vers le lieu de travail (d'après le lieu de résidence) en région wallonne

Mode de transport	Recensement 1981	Recensement 1991	Enquête Mobel 2000
Train	9,3%	3,7%	7,5%
Bus-Tram-Métro	8,4%	5,3%	3,5%
Voiture conducteur	**52,5%**	**66,2%**	**71,2%**
Voiture passager	9,1%	10,8%	9,7%
Organisé par l'employeur	2,3%	1,6%	0,2%
Moto	1,3%	0,4%	0,9%
Vélo	5,0%	3,4%	1,2%
A pied	12,2%	8,5%	5,1%
Autre			0,7%

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Tant pour le transport des marchandises que pour celui des personnes, la tendance observée sur ces 20 dernières années est le « tout à la route ». Notons d'emblée que cette tendance n'est pas l'apanage de la seule région liégeoise puisque le même phénomène est observable dans les pays occidentaux.

[69] Il est très difficile voire impossible d'obtenir des données régionales pour ce qui concerne le transport de marchandises. De même, nous n'avons pas pu trouver des données correspondants aux années de référence (1980, 1990 et 2000). Aussi, les données exprimées ici sont des données nationales issue de l'étude suivante : UNION WALLONNE DES ENTREPRISES, *Diagnostic commenté de la mobilité en Wallonie.*, Wavre, mars 2003 : UWE (Cellule mobilité), pp. 16-25.

[70] En Belgique, seules des statistiques sur les oléoducs sont disponibles et au seul niveau fédéral. Il manque donc les volumes d'autres matières (liquides ou pulvérulentes) déplacées par d'autres types de pipelines (secteur de la chimie, par exemple).

Notons toutefois que cette tendance a été plus importante en Belgique où les choix politiques en faveur de la voiture individuelle l'ont intensifiée[71] comme nous l'avons évoqué dans la rétrospective consacrée à la variable V_5 - réseaux de transports.

Au niveau du transport des personnes, la part modale de la route, plus particulièrement de la « voiture conducteur » vers le lieu de travail, a connu une croissance de 36% pour concerner 7 trajets sur 10 actuellement. Ceci s'est fait au détriment des transports en commun qui ont vu leur part se réduire sensiblement (-24% pour le train, -58% pour tram-bus-metro) et constituent actuellement 1 trajet au lieu de travail sur 10 contre près de 2 sur 10 il y a 20 ans.

Au niveau du transport de marchandises, la part du rail et de la voie d'eau, respectivement de 28% et 25% en 1970, ont connu une baisse sensible (part des tonnes au km divisée par 2) au profit de la route. Notons également, en province de Liège, le développement du transport aérien de marchandises lié à celui de l'aéroport de Bierset.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 – Accroissement des trafics routiers et suprématie écrasante de la route.	H_2 – Suprématie encore renforcée de la route.	H_3 – Réduction des déplacements, spécialement des transports routiers.	H_4 – Réseau de transports intégré et multimodal.	H_5 – Idem H_4 plus : - diminution de la nécessité de se déplacer.

[71] Ainsi note-t-on au Danemark une prégnance nettement moindre de la voiture dans les parts modales. Ceci est dû à une politique fiscale qui défavorise l'acquisition d'une voiture : si l'on prend la moyenne européenne de 100, le prix d'acquisition d'une voiture au Danemark est de 131 quand en Belgique il est de 84. A l'inverse, le coût du transport collectif est de 92 au Danemark pour 103 en Belgique.

HALLEUX (J.-M.), BRUCK (L.) & MAIRY (N.), *La périurbanisation en Belgique à la lumière des contextes suisse et danois : enracinement, dynamiques centrifuges et régulations collectives.*, Bruxelles : BELGEO, n°4, p.333-354.

V_7 – Temps et qualité de parcours

1. Définition de la variable

   Cette variable rend compte des temps de parcours et de la qualité de ces derniers.

2. Indicateurs pertinents

   I_{71} – Évolution des temps en chemin de fer voyageurs et en voiture

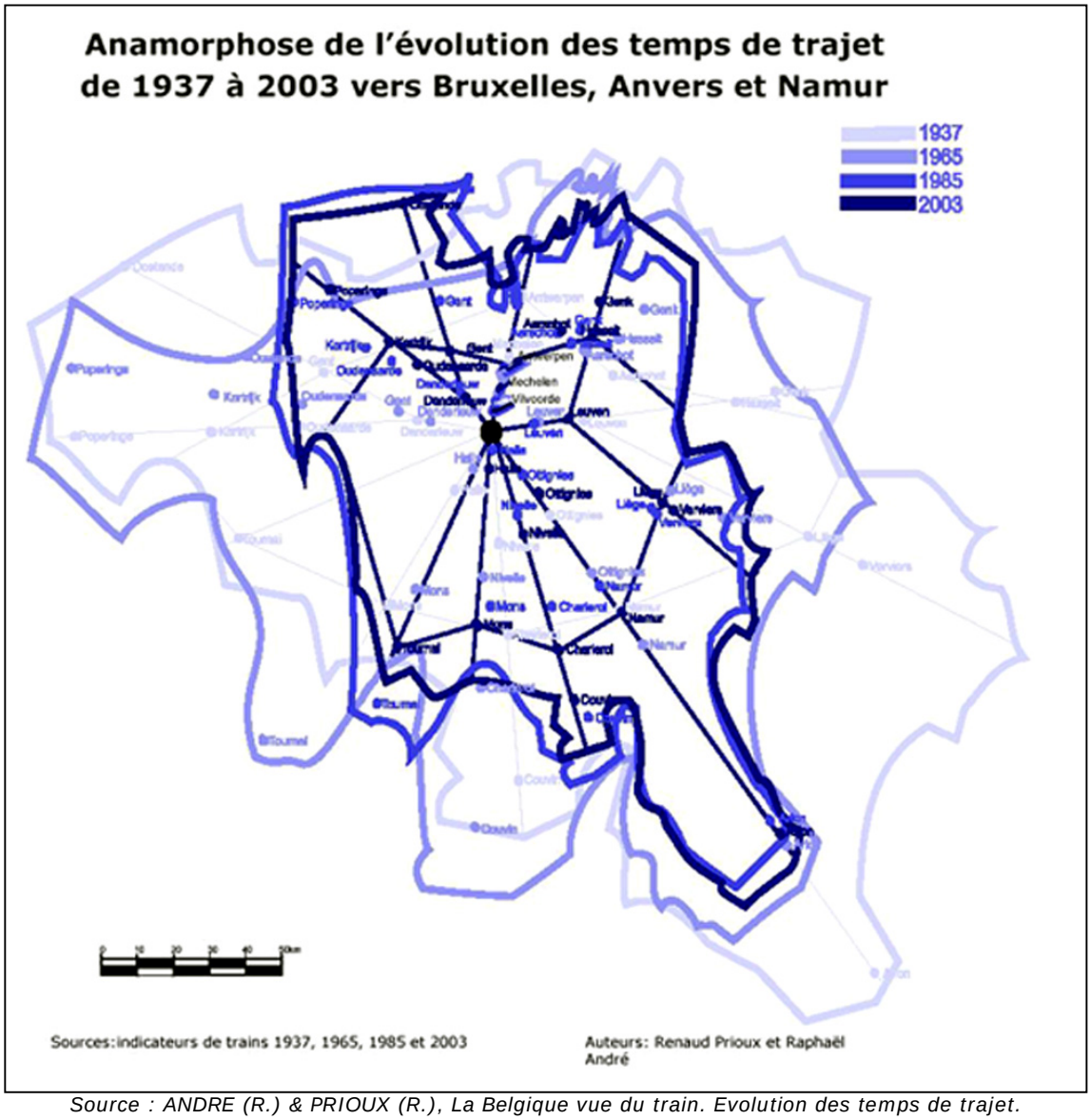

Source : ANDRE (R.) & PRIOUX (R.), La Belgique vue du train. Evolution des temps de trajet.

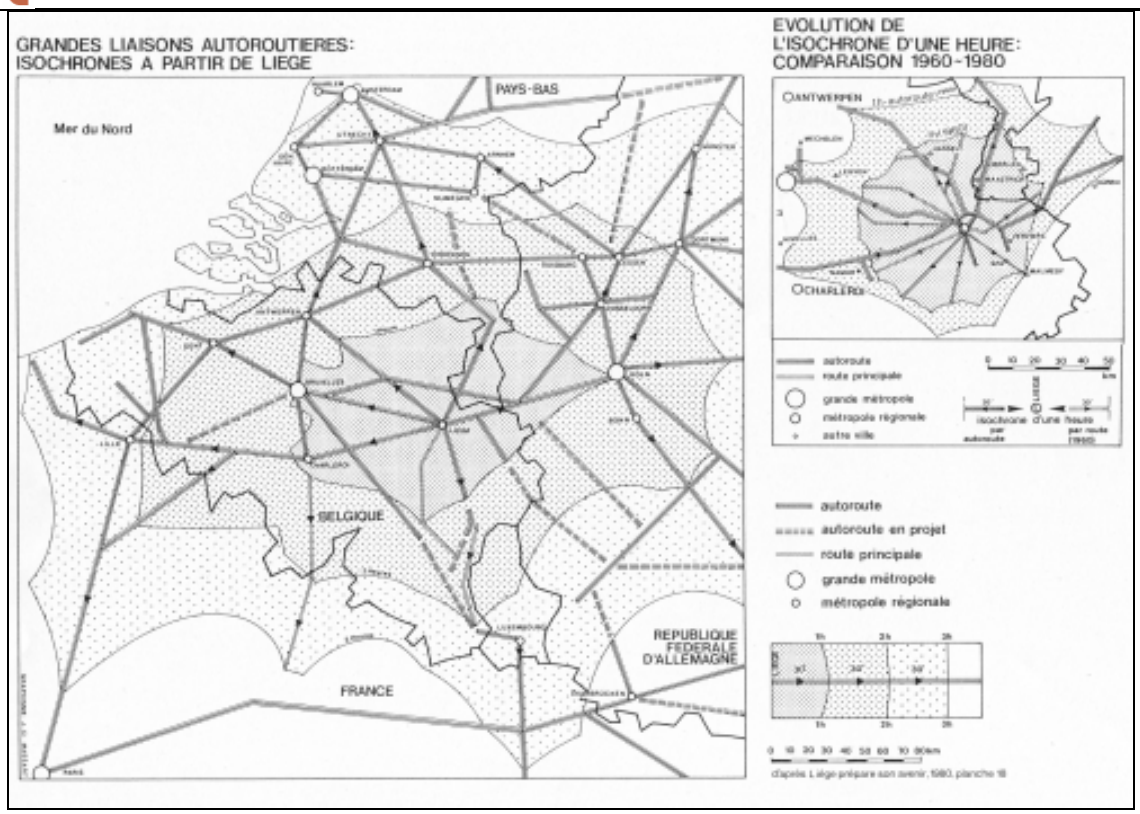

Source : MERENNE-SCHOUMAKER (B.), « Liège, ville et région. Documents cartographiques. », p. 6.

3. <u>Rétrospective (les 20 dernières années)</u>

En matière de temps de parcours, d’une manière générale, les réductions des temps de parcours ont eu lieu avant 1980 si ce n’est le récent développement des lignes à grande vitesse.

En matière de transport ferroviaire, si l’on regarde l’évolution centrée autour de Bruxelles, la Belgique s’est « rétrécie » essentiellement sur ses flans Nord-Ouest et Nord-Est. Liège s’est de ce fait rapprochée de Bruxelles et, par conséquent du Nord-Ouest de la Belgique.

En matière de transport routier, l’essentiel du gain de temps s’est fait avant 1980, la seule réelle amélioration ensuite a été l’ouverture de l’autoroute vers le sud de la Belgique, soit l’accès vers le Grand Duché de Luxembourg.

4. <u>Prospective (les 20 prochaines années)</u>

H_1 – Stagnation des temps de parcours pour les automobilistes. Baisse de la qualité des transports en commun (congestion aux heures de pointe).	H_2 – Accroissement de la congestion et possible croissance des temps de parcours. Réduction de la vitesse commerciale des transports en commun (engorgement).	H_3 – Fluidité retrouvée pour les automobilistes les plus fortunés. Amélioration des temps de parcours en ville, malgré tout tributaire des investissements en faveur des transports en commun.	H_4 – Amélioration des temps de parcours pour les transports collectifs et pour les automobilistes.	H_5 – Idem H_4 plus : - confort, convivialité et modernité des transports collectifs - renforcement des fréquences, y compris pour les lignes peu rentables - qualité des parcours urbains pour les TEC et les modes doux.

V_8 – Offre en terrains équipés

1. Définition de la variable

Cette variable rend compte de l’offre de terrains équipés et de son évolution.

2. Indicateurs pertinents

I_{81} – Evolution du nombre d’hectares de terrains équipés (en zones d’activités économiques) en 1980, 1990 et 2000.

Surfaces (ha)	1980	1990	2000
Occupés	1 074	2 352	1 995
Disponibles	**1 028**	**138**	**608**
Non aliénable	110	68	204
Total*	2 212	2 490	2 807

Source : SPI+, service Subsides travaux SPI+ ; calculs : service Prospective.

Surfaces (ha)	1980-1990	1990-2000	1980-2000
Occupés	+119,0%	-15,2%	+85,8%
Disponibles	**-86,6%**	**+340,6%**	**-40,9%**
Non aliénable	-38,2%	+200,0%	+46,0%
Total*	+12,7%	+12,7%	+26,9%

Source : SPI+, service Subsides travaux SPI+ ; calculs : service Prospective.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Pour ce qui concerne la disponibilité des terrains, si Liège est bien placé et n’est pas encore à saturation, il n’en demeure pas moins que le nombre d’hectares disponibles a diminué de 40 % par rapport à la situation d’il y a 20 ans. La tendance à la raréfaction est inquiétante[72].

Notons que la province de Liège en raison de son passé industriel possède 496 sites d’activité économique désaffectés[73]. A condition de pouvoir être assainis, ceux-ci pourraient venir compléter l’offre en terrains équipés.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 – Développement de l’offre en périphérie des villes et le long du réseau autoroutier.	H_2 – Accentuation de la croissance périphérique. Concurrence entre les communes pour les zones d’activités.	H_3 – Réduction de l’accroissement de l’offre par manque de moyens publics.	H_4 – Gestion parcimonieuse et stratégique des espaces périurbains et nouvelle offre en milieu urbain par réaffectation des SAED et politique de production foncière.	H_5 – Idem H_4 plus : - restructuration du tissu urbain dans les zones à forte mixité, stimulation des activités s’intégrant dans la structure urbaine existante.

[72] Selon l’Unité Zones de la SPI+, les taux d’occupation à la mi-2003 sont les suivants :
- Liège : 93%
- Huy-Waremme : 70%
- Verviers : 73%

[73] REGION WALLONNE, *L’environnement wallon à l’aube du XXIème siècle. Rapport sur l’état de l ‘environnement wallon.*, Namur : Région wallonne, Direction générale des Ressources naturelles et de l’Environnement, 2000, site Internet de la D.G.R.N.E., http://environnement.wallonie.be/eew2000/divers/divp7.htm, page consultée le 2 septembre 2003.

4. Tableau morphologique.

a) Variables

Sous-ensemble « Structures spatiales »

Variables-clés	Hypothèses				
V_1 - Répartition des populations	H_1 - Poursuite de la périurbanisation et de la dualisation sociale.	H_2 - Accroissement de la périurbanisation et de la dualisation sociale. Mitage du territoire.	H_3 - Périurbanisation freinée et plus grand isolement des populations éloignées des centres urbains.	H_4 - Périurbanisation freinée. Centres plus attractifs. Eviction urbaine des populations les moins favorisées (gentrification).	H_5 - Périurbanisation freinée. Centres plus attractifs. Maintien des populations urbaines par un encadrement social du renouvellement urbain.
V_2 - Répartition des activités	H_1 - Poursuite de la périurbanisation par accueil des nouvelles activités dans les périphéries et par exurbanisation depuis les noyaux urbains traditionnels.	H_2 - Intensification de la périurbanisation et de l’exurbanisation. Abandon de nombreux espaces en milieu urbanisé.	H_3 - Périurbanisation freinée par la crise. Accueil d’activités sans aucune sélectivité.	H_4 - Périurbanisation freinée. Adéquation entre les profils d’accessibilité et les profils de mobilité. Politique foncière active pour développer les sites les plus accessibles.	H_5 - Idem H_4 plus mixité raisonnée et programme automatique d’assainissement et de réaffectation des SAED.
V_3 - Polarités et hiérarchies intérieures	H_1 - Poursuite de la multiplication et de l’éclatement des polarités de services.	H_2 - Accroissement de l’éclatement des polarités par une diffusion de plus en plus anarchique et éloignée des centres urbains.	H_3 - Stabilisation des polarités actuelles.	H_4 - Renforcement et développement des polarités autour des nœuds des réseaux de transport en commun. Intensification des aires de coopération supra-communale.	H_5 - Idem H_4 plus redéploiement des services de proximité (y compris la fonction commerciale).
V_4 - Polarités extérieures	H_1 - Poursuite de l’accroissement de l’influence des pôles extérieurs sur le territoire de la province.	H_2 - Accroissement de l’influence des pôles extérieurs à la province et dégradation de l’image de Liège.		H_3 - Territoire replié sur lui-même.	H_4 - Inscription de la province dans un réseau multipolaire avec de nombreux échanges réciproques.

Sous-ensemble « Infrastructures et mobilité »

V_5 - Réseaux de transport	H_1 - Absence de politique globale des déplacements. Investissements privilégiant les transports individuels par rapport aux transports collectifs.	H_2 - Idem H_1 plus - création de nouvelles autoroutes, - absence de modernisation des infrastructures ferroviaires et du matériel roulant, - baisse de la qualité du service TEC en raison de la privatisation.	H_3 - Impossibilité de faire fonctionner le territoire (coût des déplacements par route trop élevé). Réinvestissement vers les alternatives à la route. Phase de transition (retards d'investissement et moyens budgétaires réduits).	H_4 - Politique globale de déplacements de personnes et de marchandises. Politique en faveur d'un redéploiement des transports en commun. Renforcement de l'Autorité organisatrice des transports en commun.	H_5 - Idem H_4 plus : - développement des modes doux - développement intégré de l'urbanisme et des transports. - rationalisation du transport de marchandises par l'internalisation des coûts.
V_6 - Modes de déplacements	H_1 - Accroissement des trafics routiers et suprématie écrasante de la route.	H_2 - Suprématie encore renforcée de la route.	H_3 - Réduction des déplacements, spécialement des transports routiers.	H_4 - Réseau de transports intégré et multimodal.	H_5 - Idem H_4 plus : - diminution de la nécessité de se déplacer.
V_7 - Temps et qualité de parcours	H_1 - Stagnation des temps de parcours pour les automobilistes. Baisse de la qualité des transports en commun (congestion aux heures de pointe).	H_2 - Accroissement de la congestion et possible croissance des temps de parcours. Réduction de la vitesse commerciale des transports en commun (engorgement).	H_3 - Fluidité retrouvée pour les automobilistes les plus fortunés. Amélioration des temps de parcours en ville, malgré tout tributaire des investissements en faveur des transports en commun.	H_4 - Amélioration des temps de parcours pour les transports collectifs et pour les automobilistes.	H_5 - Idem H_4 plus : - confort, convivialité et modernité des transports collectifs - renforcement des fréquences, y compris pour les lignes peu rentables - qualité des parcours urbains pour les TEC et les modes doux.
V_8 - Offre en terrains équipés	H_1 - Développement de l'offre en périphérie des villes et le long du réseau autoroutier.	H_2 - Accentuation de la croissance périphérique. Concurrence entre les communes pour les zones d'activités.	H_3 - Réduction de l'accroissement de l'offre par manque de moyens publics.	H_4 - Gestion parcimonieuse et stratégique des espaces périurbains et nouvelle offre en milieu urbain par réaffectation des SAED et politique de production foncière.	H_5 - Idem H_4 plus : - restructuration du tissu urbain dans les zones à forte mixité, stimulation des activités s'intégrant dans la structure urbaine existante.

b) Tableau des micro-scénarios

		Scénarios		
	Variables-clés	**A** **Périurbanisation, polarisation du territoire, tout à la route**	**B** **Mitage, dualisation du territoire**	**C** **Politique d’aménagement et de mobilité durable**
Structures spatiales	**V_1 - Répartition des populations**	H_1 - Poursuite de la périurbanisation et de la dualisation sociale.	H_2 - Accroissement de la périurbanisation et de la dualisation sociale. Mitage du territoire.	H_5 - Périurbanisation freinée. Centres plus attractifs. Maintien des populations urbaines par un encadrement social du renouvellement urbain.
	V_2 - Répartition des activités	H_1 - Poursuite de la périurbanisation par accueil des nouvelles activités dans les périphéries et par exurbanisation depuis les noyaux urbains traditionnels.	H_2 - Intensification de la périurbanisation et de l’exurbanisation. Abandon de nombreux espaces en milieu urbanisé.	H_5 - Idem H_4 plus mixité raisonnée et programme automatique d’assainissement et de réaffectation des SAED
	V_3 - Polarités et hiérarchies intérieures	H_1 - Poursuite de la multiplication et de l’éclatement des polarités de services	H_2 - Accroissement de l’éclatement des polarités par une diffusion de plus en plus anarchique et éloignée des centres urbains.	H_5 - Idem H_4 plus redéploiement des services de proximité (y compris la fonction commerciale).
	V_4 - Polarités extérieures	H_1 - Poursuite de l’accroissement de l’influence des pôles extérieurs sur le territoire de la province.	H_2 - Accroissement de l’influence des pôles extérieurs à la province et dégradation de l’image de Liège.	H_4 - Inscription de la province dans un réseau multipolaire avec de nombreux échanges réciproques.
Infrastructures et mobilité	**V_5 - Réseaux de transport**	H_1 - Absence de politique globale des déplacements. Investissements privilégiant les transports individuels par rapport aux transports collectifs.	H_2 - Idem H_1 plus - création de nouvelles autoroutes, - absence de modernisation des infrastructures ferroviaires et du matériel roulant, - baisse de la qualité du service TEC en raison de la privatisation.	H_5 - Idem H_4 plus : - développement des modes doux - développement intégré de l’urbanisme et des transports. - rationalisation du transport de marchandises par l’internalisation des coûts.
	V_6 - Modes de déplacements	H_1 - Accroissement des trafics routiers et suprématie écrasante de la route.	H_2 - Suprématie encore renforcée de la route.	H_5 - Idem H_4 plus : - diminution de la nécessité de se déplacer.
	Temps et qualité de parcours	H_1 - Stagnation des temps de parcours pour les automobilistes. Baisse de la qualité des transports en commun (congestion aux heures de pointe).	H_2 - Accroissement de la congestion et possible croissance des temps de parcours. Réduction de la vitesse commerciale des transports en commun (engorgement).	H_5 - Idem H_4 plus : - confort, convivialité et modernité des transports collectifs - renforcement des fréquences, y compris pour les lignes peu rentables - qualité des parcours urbains pour les TEC et les modes doux.

	Offre en terrains équipés	H_1 - Développement de l’offre en périphérie des villes et le long du réseau autoroutier.	H_2 - Accentuation de la croissance périphérique. Concurrence entre les communes pour les zones d’activités.	H_5 - Idem H_4 plus : - restructuration du tissu urbain dans les zones à forte mixité, stimulation des activités s’intégrant dans la structure urbaine existante.

c) Micro-scénarios

AVERTISSEMENT
Les scénarios sont évidemment fictifs et les dates citées ne sont que des approximations destinées à donner une idée du déroulement des choses.

A – Périurbanisation, polarisation du territoire, tout à la route

B – Mitage, dualisation du territoire

Le scénario A correspond à la poursuite des tendances observées lors des vingt dernières années. Avec le scénario B, on considère une accentuation de ces tendances.

Sous-ensemble « Structures spatiales »

Concernant la répartition spatiale des populations et des activités, les deux dernières décennies ont été marquées par des mouvements lourds de périurbanisation (installation des activités et des populations en dehors des noyaux urbains traditionnels) et de désurbanisation (déclin démographique et économique des noyaux urbains traditionnels). Sur le plan social, on observe une dualisation, avec l’émergence de territoires de plus en plus ségrégés, principalement par un appauvrissement des noyaux urbains et par l’installation des populations les plus favorisées en périphérie. Ces évolutions engendrent de nombreuses conséquences dommageables, notamment en termes de cohésion sociale, d’insécurité (concentration des problèmes dans des poches de déclin) ou pour l’organisation des services à la population (TEC, services sociaux et culturels de proximité, réseaux d’infrastructures,…).

Parallèlement à l’installation des nouvelles activités économiques en périphérie, on note également un transfert depuis les centres d’activité traditionnels (exurbanisation). Si elle est très intense, cette exurbanisation peut conduire à l’abandon de nombreux espaces en milieu urbanisé (friches industrielles, commerciales, de bureau,…). Parallèlement à la périurbanisation des activités, on note également une multiplication des polarités (commerciales, de loisirs, hospitalières et scolaires) qui, pour le scénario avec accroissement des tendances (B), s’inscrit dans une diffusion de plus en plus anarchique et éloignée par rapport aux centres urbains traditionnels.

Lors des vingt dernières années, on note un accroissement de l’influence de pôles extérieurs au territoire provincial, notamment en raison de la croissance métropolitaine de Bruxelles, du rôle régional de Namur et de l’attractivité de la ville d’Aix-la-Chapelle. Sur base du scénario tendanciel, on épingle la poursuite de cette évolution. Sur base du scénario avec accroissement des tendances, on peut également redouter une dégradation de l’image de Liège, notamment au niveau international.

Sous-ensemble « Infrastructures et mobilité »

Pour les deux dernières décennies, on diagnostique une absence de politique globale des déplacements. Les investissements ont très largement privilégié les transports individuels plutôt que les transports collectifs, cela pour le fret comme pour le transport des personnes. Les investissements dans le domaine routier ont notamment consisté dans l'élargissement des capacités autoroutières et dans la réalisation d'infrastructures liées aux « chaînons manquants ». En réponse à ces politiques, on constate un accroissement des trafics routiers, ce qui, à tendance inchangée, se traduira immanquablement par une suprématie écrasante de la route.

Dans le domaine des réseaux et infrastructures de transports, une accentuation des tendances passées pourrait notamment se traduire par la création de nouvelles autoroutes et par de faibles investissements dans le domaine des transports publics. Au plan ferroviaire, cela se traduirait par une absence de modernisation des infrastructures et du matériel roulant (pas d'adaptation à la demande). Au niveau du TEC, on peut épingler les possibles effets néfastes d'une privatisation – souhaitée au niveau européen – tels que la suppression de certaines lignes ou la baisse des fréquences.

Concernant les temps de parcours, on observe une stagnation du budget-temps moyen consacré aux transports. Globalement, les automobilistes ne se déplacent pas sur des périodes plus longues. Parallèlement, on observe que les usagers des transports en commun subissent la congestion des heures de pointe.

En réponse à une intensification de la périurbanisation et de la désurbanisation, la demande de mobilité induite pourrait entraîner une congestion des nœuds (auto)routiers. Dans un tel scénario, il est possible d'assister à une croissance des temps de parcours. Au sein des agglomérations, la croissance des trafics automobiles pourrait affecter la vitesse commerciale des transports en commun.

Concernant l'offre en terrains équipés susceptibles d'accueillir des activités économiques, les deux dernières décennies ont été marquées par un fort accroissement des surfaces disponibles, cela principalement sur site périphérique et à proximité du réseau autoroutier. Une accentuation de cette tendance est possible si les communes se concurrencent afin de systématiquement disposer de leur propre zone d'activité (risque d'engendrer des délocalisations périphériques en nombre important).

C – Politique d’aménagement et de mobilité durable

Le scénario C s’inscrit dans une réduction des tendances par voie volontaire et tient compte des contraintes extérieures liées au prix du pétrole.

La rénovation urbaine se fait via une gestion spatiale et sociale.

Sous-ensemble « Structures spatiales »

La croissance probable du prix de l’essence entraînerait une réduction des processus de périurbanisation et de désurbanisation, à la fois concernant la répartition des populations et la répartition des activités. On assisterait également à l’isolement des populations éloignées des centres urbains, notamment les populations s’étant éloignées durant les périodes de faible coût énergétique. Cependant, ce phénomène est réduit car, dans le même temps, des politiques vigoureuses visant à améliorer la qualité de vie dans les centres urbains (réduction de trafics automobiles, politique de structures vertes, …) sont mises en œuvre. Celles-ci ne se limitent pas à quelques lourdes rénovations mais plutôt à des rénovations plus diffuses et encadrées socialement par les outils de politique foncière et d’aides au logement. Le but est d’assurer la mixité et la cohésion sociale de la trame urbaine traditionnelle et d’éviter ainsi l’effet pervers de tels renouvellements urbains, à savoir la gentrification du territoire qui conduirait à exclure les populations les moins favorisées.

Le scénario C table également sur une périurbanisation économique freinée. Cette évolution pourrait être rendue possible par une politique d’aménagement du territoire plus active, notamment par l’application du principe de la mise en adéquation des profils d’accessibilité des lieux et des profils de mobilité des activités (principe de la politique néerlandaise ABC : *la bonne activité au bon endroit*). Sans conteste, la mise en application de ce principe passe par une politique foncière active (outils du remembrement, de la préemption,…) afin de forcer le développement des sites urbains les plus accessibles par les alternatives à l’automobile (nœuds de transports collectifs).

En plus d’une politique de développement des lieux les plus accessibles, le renouvellement urbain pourrait également se traduire par un programme automatique d’assainissement et de réaffectations des SAED et par la dissémination d’activités au sein de la trame urbaine. Il s’agit d’aboutir à la mixité raisonnée, via le redéploiement des services de proximité. Une telle politique d’équité quant à l’accessibilité aux services passerait notamment par la prise en compte de la fonction commerciale, via des schémas d’urbanisme commercial.

Concernant les polarités intérieures, la réussite du renouvellement passe par une intensification des aires de coopération supra-communale, devant notamment conduire à la constitution de communautés urbaines pour Liège et Verviers.

Le renforcement des pôles urbains traditionnels permettrait de renforcer les atouts de Liège et de sa province sur les scènes nationale et internationale. Concernant la variable-clé des polarités extérieures, le scénario du renouvellement urbain implique l’inscription de la province dans un réseau multipolaire avec de nombreux échanges réciproques.

Sous-ensemble « Infrastructures et mobilité »

Une croissance importante du coût de la mobilité par route conduirait à de très grandes difficultés pour faire fonctionner le territoire. En effet, la demande de mobilité induite par les actuels degrés de déconcentration et de dispersion entraînerait des surcoûts très importants. A court terme, on serait contraint à une réduction des transports routiers. A moyen terme, on assisterait à un réinvestissement progressif au profit des transports en commun, du rail et de la voie d’eau, mais la période de transition pourrait être relativement longue, en raison des retards d’investissements et des moyens budgétaires réduits en période de crise.

Pour les automobilistes les plus fortunés pouvant continuer à voyager sur de longues distances malgré la crise ou la forte hausse du prix des combustibles, la fluidité serait accrue. La congestion diminuant dans les agglomérations, il pourrait en résulter une amélioration des vitesses commerciales pour les TEC, amélioration malgré tout tributaire des investissements en faveur des transports en commun.

A côté de cette contrainte extérieure, le renouvellement urbain nécessite de mettre en place une politique globale des déplacements, tant pour les personnes que pour les marchandises. Pour les personnes, cela implique un redéploiement des transports en commun. Ce qui nécessiterait un renforcement de l’Autorité Organisatrice des Transports en Commun et un effort budgétaire majeur de la part de la Région wallonne et de l’Etat. En investissant simultanément dans les chemins de fer et les TEC, il s’agit de développer un réseau intégré et multimodal à grande capacité, créant ainsi les conditions d’un développement urbain compact et polycentrique. Afin de faciliter les échanges entre la province et l’étranger, il s’agirait là de renforcer les liaisons transfrontalières par transports en commun.

Parallèlement à cela, il s’agit également de tabler sur le potentiel des déplacements doux, c’est-à-dire les déplacements piétons et par vélo. Maximiser les déplacements doux oblige à une meilleure intégration entre l’urbanisme et la mobilité, notamment par la libération des voiries via la politique de stationnement, par la revalorisation des cheminements empruntés par les modes doux (pistes cyclables, aménagement des voies piétonnes,…) et par des choix de localisation contribuant à diminuer les besoins en déplacements.

Dans le domaine du fret, on table également sur une réduction du transport par route, notamment par une rationalisation du transport de marchandises en fonction de l’internalisation des coûts externes.

La réduction de la congestion routière limiterait les temps de parcours, tant pour les automobilistes que pour les usagers des transports collectifs. La prise en compte de la qualité des parcours fait partie des politiques de mobilité mises en oeuvre. Il s’agit d’améliorer le confort, la convivialité et la modernité des transports collectifs. Par ailleurs, il faut également améliorer la qualité des parcours urbains, tant pour les TEC que pour les modes doux. On peut aussi imaginer un fort renforcement des fréquences du TEC, y compris pour les lignes dont l’exploitation est peu rentable.

Concernant la variable-clé de l’offre en terrains équipés, le scénario du renouvellement urbain nécessiteraient une gestion parcimonieuse et stratégique des espaces périurbains. En parallèle, une nouvelle offre devrait être créée en milieu urbain, via les divers outils de la politique foncière. Cette nouvelle offre pourrait prendre la forme du petit parc d’activité artisanal (de 1 à 4 hectares), cela tant dans les grandes agglomérations qu’en milieu plus rural. En plus de ces éléments, le renouvellement urbain devrait s’appuyer sur une restructuration du tissu urbain dans les zones à forte mixité et sur la stimulation des activités susceptibles de s’intégrer dans la structure urbaine préexistante.

Annexe – Définition des zones géographiques

CODE INS	Communes	Typologie
62063	Liège	Ville de Liège
61080	Engis	Agglomération Liège
62003	Ans	Agglomération Liège
62015	Beyne-Heusay	Agglomération Liège
62022	Chaudfontaine	Agglomération Liège
62038	Fléron	Agglomération Liège
62051	Herstal	Agglomération Liège
62079	Oupeye	Agglomération Liège
62093	Saint-Nicolas	Agglomération Liège
62096	Seraing	Agglomération Liège
62099	Soumagne	Agglomération Liège
62118	Grâce-Hollogne	Agglomération Liège
62120	Flémalle	Agglomération Liège
61043	Nandrin	Zone périurbaine de Liège
61063	Verlaine	Zone périurbaine de Liège
61079	Anthisnes	Zone périurbaine de Liège
61081	Tinlot	Zone périurbaine de Liège
62006	Awans	Zone périurbaine de Liège
62009	Aywaille	Zone périurbaine de Liège
62011	Bassenge	Zone périurbaine de Liège
62027	Dalhem	Zone périurbaine de Liège
62032	Esneux	Zone périurbaine de Liège
62060	Juprelle	Zone périurbaine de Liège
62100	Sprimont	Zone périurbaine de Liège
62108	Visé	Zone périurbaine de Liège
62119	Blegny	Zone périurbaine de Liège
62121	Neupré	Zone périurbaine de Liège
62122	Trooz	Zone périurbaine de Liège
63057	Olne	Zone périurbaine de Liège
64021	Crisnée	Zone périurbaine de Liège
64023	Donceel	Zone périurbaine de Liège
64025	Fexhe-le-Haut-Clocher	Zone périurbaine de Liège
64063	Remicourt	Zone périurbaine de Liège
64065	Saint-Georges	Zone périurbaine de Liège
61003	Amay	Zone périurbaine de Liège
61012	Clavier	Zone périurbaine de Liège
61019	Ferrières	Zone périurbaine de Liège
61024	Hamoir	Zone périurbaine de Liège
61041	Modave	Zone périurbaine de Liège
61048	Ouffet	Zone périurbaine de Liège
61068	Villers-le-Bouillet	Zone périurbaine de Liège
61072	Wanze	Zone périurbaine de Liège
62026	Comblain-au-Pont	Zone périurbaine de Liège
63035	Herve	Zone périurbaine de Liège
63075	Stoumont	Zone périurbaine de Liège

64008	Berloz	Zone périurbaine de Liège
64029	Geer	Zone périurbaine de Liège
64056	Oreye	Zone périurbaine de Liège
64074	Waremme	Zone périurbaine de Liège
64076	Faimes	Zone périurbaine de Liège
63079	Verviers	Agglomération Verviers
63020	Dison	Agglomération Verviers
63058	Pépinster	Agglomération Verviers
63038	Jalhay	Zone périurbaine de Verviers
63076	Theux	Zone périurbaine de Verviers
63046	Limbourg	Zone périurbaine de Verviers
63089	Thimister-Clermont	Zone périurbaine de Verviers
64034	Hannut	
64047	Lincent	
64075	Wasseiges	
61010	Burdinne	
61028	Heron	
61031	Huy	
61039	Marchin	
63003	Aubel	
63004	Baelen	
63045	Lierneux	
63049	Malmédy	
63072	Spa	
63073	Stavelot	
63080	Waimes	
63084	Welkenraedt	
63086	Trois-Ponts	
63088	Plombières	
64015	Braives	
63001	Amblève	Communauté germanophone
63012	Büllingen	Communauté germanophone
63013	Butgenbach	Communauté germanophone
63023	Eupen	Communauté germanophone
63040	Kelmis	Communauté germanophone
63048	Lontzen	Communauté germanophone
63061	Raeren	Communauté germanophone
63067	Saint-Vith	Communauté germanophone
63087	Burg-Reuland	Communauté germanophone

Définition[74] :

- *Agglomération* = agglomération morphologique, c’est-à-dire la ville centrale et la couronne urbaine.
- *Zone périurbaine* = zone englobant la banlieue et la zone résidentielle des migrants alternants, c’est-à-dire celle qui se rattache à la région urbaine à la suite d’un développement considérable de la navette autochtone.

[74] MERENNE-SCHOUMAKER (B.), VAN DER HAEGEN (H.) & VAN HECKE (E.), *Monographie n°11A "Urbanisation" du Recensement Général de la Population et des Logements au 1er mars 1991*, Bruxelles : INS, SSTC, 1998, pp. 81-82.

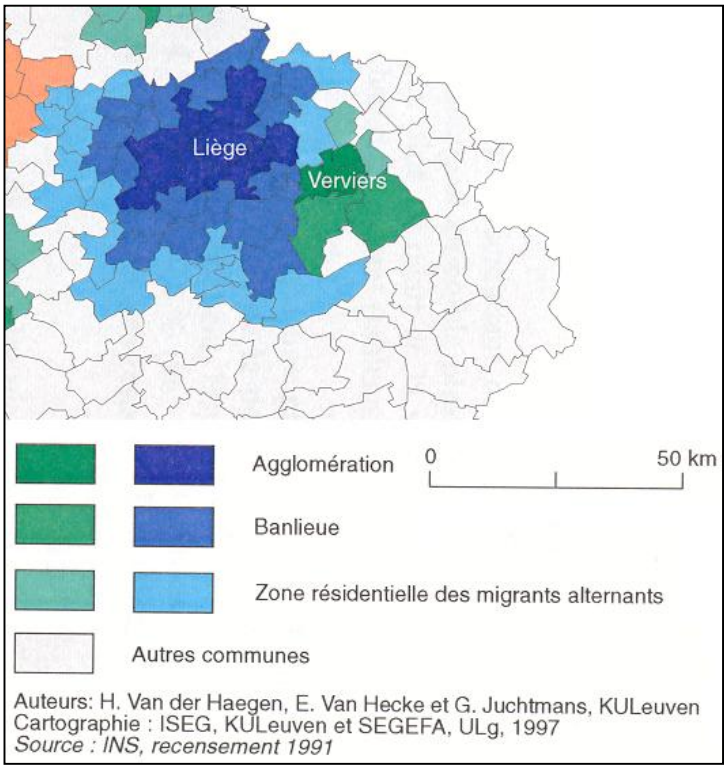
Liège
Verviers
Agglomération
0
50 km
Banlieue
Zone résidentielle des migrants alternants
Autres communes
Auteurs: H. Van der Haegen, E. Van Hecke et G. Juchtmans, KULeuven
Cartographie : ISEG, KULeuven et SEGEFA, ULg, 1997
Source : INS, recensement 1991

Chapitre 5 - Système productif

1. Groupe de travail

Composition

Président : M. André LACROIX, Directeur général, SPI+.
Rapporteur : Mme Christine DEVILLE, Conseillère, SPI+, service Etudes,
M. Benoît COLLET, Attaché, SPI+, service Prospective.
Membres : Mme Alix HOUSIAUX, Conseillère, GIE des CEEI,
M. Jean CRAHAY, Directeur général, JC Développement,
M. Jean-Paul CORNIL, Directeur, COMPUTERLAND S.L.M. S.A.,
M. Jean-Pierre DELWART, C.E.O., EUROGENTEC S.A.,
M. Michel HEUKMES, Directeur, SOCRAN S.A.,
M. Pierre PORTIER, Directeur, GROUPE PORTIER S.A.,
M. Georges VANDERSMISSEN, Syndicaliste FGTB E.R., membre du Groupe de Réflexion LIEGE 2020 (*jusque novembre 2002)*.

Calendrier événementiel

Date	Durée appr. (heures)	Ordre du jour
9 réunions	*20,5*	
12/09/2002 17h00–19h00	2	Constitution du groupe Accueil des membres Méthodologie Définition de la composante Première sélection de variables
10/10/2002 17h00-19h00	2	Audition
28/10/2002 17h00-20h00	3	Audition
28/11/2002 17h00-20h00	2	Audition
12/12/2002 17h00-19h00	2	Audition
16/01/2003 17h00-20h00	3	Sélection des variables Choix des hypothèses sous-jacentes Construction du tableau d’analyse morphologique
27/02/2003 17h00-19h00	2	Validation du tableau d’analyse morphologique Sélection des indicateurs
03/04/2003 17h00-20h00	3	Validation des micro-scénarios
05/06/2003 19h00-20h30	1,5	Validation du rapport final

Auditions

Date	Expert	Thème
10/10/2002	Mme Grijspeerdt, Agoria (Personne-témoin : Mme Vandijck, Yvens Decroupet SA)	Secteurs couverts par Agoria.
28/10/2002	Mme SMAL, Solvo ConsultingG S.A.	Sidérurgie liégeoise.
28/11/2002	M. Delwart, Eurogentec S.A.	Secteur des biotechnologies.
12/12/2002	M. NONDONFAZ, professeur HEC, M. HAMBYE, secrétaire général honoraire du Ministère	Secteur des transports et de la logistique.

	wallon de l’Equipement et des Transports, M. MERENNE, professeur, ULg.	

2. Définition de la composante

Le système productif tel qu’envisagé ici est constitué des caractéristiques du tissu économique ; le groupe analysera de manière plus approfondie des secteurs créant une valeur ajoutée, en dehors de celle du non-marchand (enseignement, santé, administrations publiques), tout en reconnaissant que ce dernier exerce une influence sur les premiers.

3. Variables-clés : recensement, définition, indicateurs, rétrospective et prospective.

AVERTISSEMENT
Pour les indicateurs liés à chaque variable-clé, la règle choisie est de donner leurs états en 1980, 1990 et 2000.
Toutefois, cela n’a pas été possible pour chacun d’entre eux du fait que soit les données n’existaient pas, soit celles-ci étaient partielles ou n’étaient pas disponibles pour les années choisies.
En outre, les indicateurs choisis visent à caractériser les évolutions des variables. En aucun cas, il ne s’agit d’études approfondies de celles-ci.

V_1 – Industrie traditionnelle

1. Définition de la variable

Il s’agit de l’industrie lourde et d’un certain nombre de secteurs liés à celle-ci.

2. Indicateurs pertinents

I_{11} – Valeur ajoutée, emploi, investissement du secteur en 1980, 1990 et 2000.

Part dans la valeur ajoutée de la province en 1980, 1990 et 1997.

	Unité	1980	1990	1997
Minerai et métaux ferreux et non ferreux autres que fertiles et fissiles	Millions d’euro Part du total	458,28 6,0%	586,44 4,5%	521,79 3,1%
Produits en métaux ;machines ;matériel et fournitures électriques	Millions d’euro Part du total	527,12 6,9%	566,76 4,3%	596,93 3,5%
Total	Millions d’euro Part du total	985,40 12,9%	1 153,20 8,8%	1 118,72 6,6%

Source : INC

Secteur NACE 2 – Extraction et transformation des minéraux non énergétiques et produits dérivés (dont sidérurgie) – Industrie chimique[75].

	Unité	1980	1990	2000
Investissement	Millions d’euros	124,22	254,78	
Valeur ajoutée	Millions d’euros	826,72	*956,94	
Emploi salarié	Nombre de salariés	32.088	18.324	**10.843

** chiffre disponible seulement pour 1988.*
*** chiffre estimé par l’addition des secteur NACE-BEL 27 – Métallurgie et travail des métaux et 24 – Industrie chimique*

I_{12} – Sidérurgie : évolution de la taille des entreprises en terme d’emploi[76]

Taille	Nb d’ent. (pourcentage)		
	1981	1990	2000
0 à 9 salariés	0	0	0
10 à 499 salariés	5 (50%)	6 (60%)	4 (50%)
500 et plus	5 (50%)	4 (40%)	4 (50%)

Taille	Nb de salariés (pourcentage)		
	1981	1990	2000
0 à 9 salariés	0	0	0
10 à 499 salariés	876 (5%)	745 (9%)	201 (3%)
500 et plus	15.360 (95%)	7.949 (91%)	5.752 (97%)

[75] Source : ŒIL, *Objectif : 2000. Les investissements industriels*, Liège, Octobre 1993, n°4 et ONSS pour les données relatives à l’emploi salarié.
A noter le changement de codification de NACE Rev. 1 à NACE-Bel entre 1990 et 2000 qui a entraîné le choix des catégories correspondantes dans la nouvelle nomenclature.
[76] Source : ONSS et calculs SPI+, service Etudes, document de travail FR-CD, 28.10.2002.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Ce secteur subit depuis 20 ans un déclin tant en terme d’emplois que de contribution à la création de richesse dans la région. Ainsi, l’importance de la sidérurgie dans la création de richesse (PIB) a diminué de moitié sur les 20 dernières années. De même, elle ne représente plus que le tiers des emplois qu’elle occupait en 1980. La fermeture de la phase à chaud devrait encore accentuer cette tendance.

Nous sommes donc face à un secteur marqué par une tendance au déclin progressif et qui ne pourra plus jouer le rôle moteur qu’il a eu autrefois pour la région. Toutefois, cela ne signifie pas qu’il est inéluctablement amené à disparaître. En effet, certains sous-secteurs, particulièrement la phase à froid de la sidérurgie, vont continuer de jouer un rôle important dans le système productif à l’horizon considéré.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Lente dégradation jusqu'à disparition	H_2 - Amélioration de la performance par des investissements et maintien de l'activité	H_3 - Nouveaux groupes industriels développent l'activité	H_4 - Reconversion spectaculaire et rapide	H_5 – Contraintes maximales à la production

V_2 – Industrie moderne

1. Définition de la variable

Il s’agit des secteurs représentant un potentiel de développement tels les biotechnologies, l’aérospatial, la mécanique de précision, les TIC…

Une définition approchante de ces secteurs a été faite par Eurostat sur base des codes NACE. Elle relève 10 grands secteurs de haute et moyenne technologie, à savoir :

1) Industrie aéronautique et spatiale
2) Machines de bureau et ordinateurs
3) Electronique et télécommunications
4) Produits pharmaceutiques
5) Instruments scientifiques
6) Véhicules automobiles
7) Machines et appareils électriques
8) Industrie chimique
9) Autres matériels de transport
10) Machines non électriques

Eurostat définit aussi trois secteurs de haute technologie, à savoir :

1) Poste et télécommunication,
2) Informatique et activités associées,
3) Recherche et développement.

Cette définition est utilisée ci-dessous lorsque l’on traite des demandes de brevets de haute technologie.

2. Indicateurs pertinents

I_{21} – Nombre d’entreprises de biotechnologie en 1980, 1990 et 2000.

	2000	1990	1980
Biotechnologies	15	12	2

Sources : Belgian Bioindustry Association (p.11) ;
nombre d’entreprises créées (MRW & SPI+, dossier de presse Biotech)

I_{22} – Secteur des hautes technologies (selon Eurostat) : part de l’emploi salarié total de la province en 1981, 1990 et 2000[77].

Chiffres absolus	1981		1990		2000	
	Emploi	Ets	Emploi	Ets	Emploi	Ets
Province de Liège - tous secteurs	290 067	20 558	278 975	22 797	288 045	23 902
Télécommunications	3 869	38	3 357	51	1 961	29
Informatique et activités associées	575	1	205	11	792	76
R&D	736	24	1 090	28	1 896	25

Source : données ONSS, calculs SPI+, Service Prospective.

[77] La définition des activités telle qu’elle existait en 1981 et 1990, principalement pour ce qui concerne l’informatique et les activités associées, n’était pas aussi précise et a nécessité une approximation dans le choix des catégories retenues.

Evolution	1981-1990		1990-2000		1981-2000	
	Emploi	Ets	Emploi	Ets	Emploi	Ets
Province de Liège – tous secteurs	-3,8%	10,9%	3,3%	4,8%	-0,7%	16,3%
Télécommunications	-13,2%	+34,2 %	-41,6%	-43,1%	-49,3%	-23,7%
Informatique et activités associées	-64,3%	+91,0 %	+74,1%	+85,5%	+37,7%	ns
R&D	+48,1%	+16,7 %	+73,9%	-10,7%	+157,6%	+4,2%

Source : données ONSS, calculs SPI+, Service Prospective.

Parts relatives	1981		1990		2000	
	Emploi	Ets	Emploi	Ets	Emploi	Ets
Province de Liège – autres secteurs	98,3%	99,8%	98,4%	99,7%	98,3%	99,5%
Télécommunications	1,3%	0,1%	1,2%	0,2%	0,7%	0,1%
Informatique et activités associées	0,2%	ns	0,1%	ns	0,3%	0,3%
R&D	0,2%	0,1%	0,4%	0,1%	0,7%	0,1%

Source : données ONSS, calculs SPI+, Service Prospective.

I_{23} – Demandes de brevets de haute technologie (par million d’habitants) pour la province de Liège auprès de l’Office Européen des Brevets.

Par million d'habitants	2001	2000	1990
Région Bruxelles-capitale	31,60	22,57	6,58
Vlaams Gewest	30,09	27,63	5,11
Antwerpen	37,99	34,41	9,06
Limburg (B)	11,50	5,78	3,50
Oost-Vlaanderen	30,14	33,75	4,28
Vlaams Brabant	49,87	45,49	5,88
West-Vlaanderen	13,78	9,64	0,79
Région Wallonne	8,87	13,20	1,52
Brabant Wallon	35,58	64,16	6,88
Hainaut	2,49	2,23	0,26
Liège	**7,01**	**7,45**	**2,17**
Luxembourg (B)	7,33	3,63	-
Namur	11,29	23,50	0,30
Liège par rapport à... (par million d'hab.)			
Région Bruxelles-capitale = 100	22,2%	33,0%	33,0%
Vlaams Gewest = 100	23,3%	27,0%	42,5%
Région Wallonne = 100	79,1%	56,5%	143,5%

Source : Eurostat – banque de données REGIO

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

La récolte de données précises sur les activités liées à cette variable n’est pas toujours aisée du fait que celles-ci sont souvent transversales et, de ce fait, se retrouvent sur plusieurs secteurs sans possibilité de les isoler.

Ainsi en est-il des biotechnologies qui, au vu de l’évolution du nombre d’entreprises en province de Liège (2 en 1980, 15 actuellement), pourraient s’avérer être des activités importantes à l’avenir. Il est cependant difficile d’affirmer que ce sera effectivement le cas car, d’une part, plusieurs autres régions d’Europe, parfois voisines, entrent en

concurrence et, d’autre part, il subsiste beaucoup d’incertitudes sur la capacité de la région liégeoise à profiter de cette opportunité.

Le secteur de la recherche et développement est par ailleurs illustratif de ce fait. Alors que la région liégeoise bénéficie de l’appui non négligeable de l’Université et que l’emploi salarié de ce secteur à plus que doublé en vingt ans, la province de Liège reste en-dessous des moyennes régionales et en-dessous de toutes les provinces flamandes pour ce qui concerne la demande de brevets de haute technologie. Il y a donc là un paradoxe, par ailleurs constaté dans l’étude de benchmarking des villes comparables à Liège[78] réalisée par la SPI+.

Le secteur de l’informatique qui a d’abord subi des pertes d’emploi fortes sur la décennie 80-90 a accusé une forte croissance ensuite pour, *in fine*, afficher une augmentation de 37% sur les 20 dernières années. Ce phénomène traduit la pénétration des technologies de l’information et de la communication dans tous les secteurs du système productif, tendance que l’on observe à l’échelon mondial.

Par contre, le secteur des télécommunications a subi une forte réduction de l’emploi salarié au cours des vingt dernières années.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - On reste au niveau de sous-traitants dépendants	H_2 - Recentralisation de toutes les activités dans une autre région proche	H_3 - Montée régulière en puissance	H_4 - Explosion de 2 ou 3 pôles provoquée par la concentration des efforts	H_5 - Enorme invest. dans un ou plusieurs pôles (création de milliers d'emplois)

[78] Ainsi constate-t-on dans cette étude : « *Par rapport à Gand, il est intéressant ici de revenir à l'indicateur n°3 - Répartition de l'emploi selon des secteurs-clés pour 1000 habitants. En effet, on constate dans cet indicateur que le nombre d'emplois dans le secteur recherche et développement est identique à Liège et à Gand (4,3). (Liège et Gand possèdent donc un potentiel de recherche identique). Or, l'indicateur n°9 - Nombre de demandes de brevet par million d'habitants - indique une nette domination de Gand sur Liège, soit 31,6 demandes à Gand (8ème place du classement) pour 7,47 à Liège (13ème place). Ainsi, il serait intéressant de prolonger l'analyse pour déterminer les causes de cet écart négatif à Liège. (Exemples : fuite des brevets - la recherche a lieu à Liège mais c'est à l'extérieur que le brevet est déposé -, productivité moindre de la recherche liégeoise par rapport à celle de Gand, thèmes de recherche liégeois peu brevetables, pas de recours systématique aux brevets, … ?)* »
GOMEZ (V.), *Tableau de bord des villes « comparables » à Liège.*, Liège : Groupe de Réflexion LIEGE 2020, 3 mars 2003, document préparatoire, pp. 17-18.

V_3 – Production de matières premières

1. Définition de la variable

Cette variable regroupe ce qui est lié aux matières premières et à l’agroalimentaire. Elle permet d’envisager deux grands secteurs importants de l’économie liégeoise, à savoir les carrières et l’industrie agroalimentaire.

Sur base de la classification NACE, on pourrait retenir les codes suivants :

- *industrie agroalimentaire*
  - NACE 15 - Industrie agroalimentaire (sauf 15812[79])
- *industrie extractive*
  - NACE 10 - Extraction de houille, de lignite et de tourbe
  - NACE 11 - Extraction de pétrole brut et de gaz naturel et services annexes
  - NACE 12 - Extraction de minerais d'uranium et de thorium
  - NACE 13 - Extraction de minerais métalliques
  - NACE 14 - Autres industries extractives

2. Indicateurs pertinents

I_{31} – Part de la valeur ajoutée de ce secteur dans la valeur ajoutée totale.

	Unité	1980	1990	1997
Produits alimentaires, boisson et produits à base de tabac	Milliers d’euros	216,76	488,90	525,10
	Part du total	2,8%	3,7%	3,1%

Source : Institut des Comptes Nationaux

I_{32} – Emploi et nombre d’établissements dans l’emploi total en 1981, 1990 et 2000.

Chiffres absolus	1981		1990		2000	
	Emploi	Ets	Emploi	Ets	Emploi	Ets
Province de Liège - tous secteurs	290 067	20 558	278 975	22 797	288 045	23 902
Production de mat. prem.	11 066	837	10 919	792	7 859	250
Industrie extractive	1 288	67	1 087	61	761	45
Agroalimentaire	9 778	770	9 832	731	7 098	205

Source : données ONSS, calculs SPI+, Service Prospective.

Evolution	1981-1990		1990-2000		1981-2000	
	Emploi	Ets	Emploi	Ets	Emploi	Ets
Province de Liège - tous secteurs	-3,8%	10,9%	3,3%	4,8%	-0,7%	16,3%
Production de mat. prem.	-1,3%	-5,4%	-28,0%	-68,4%	-29,0%	-70,1%
Industrie extractive	-15,6%	-9,0%	-30,0%	-26,2%	-40,9%	-32,8%
Agroalimentaire	0,6%	-5,1%	-27,8%	-72,0%	-27,4%	-73,4%

Source : données ONSS, calculs SPI+, Service Prospective.

Parts relatives	1981		1990		2000	
	Emploi	Ets	Emploi	Ets	Emploi	Ets
Province de Liège – autres secteurs	96,2%	95,9%	96,1%	96,5%	97,3%	99,0%
Production de mat. prem.	3,8%	4,1%	3,9%	3,5%	2,7%	1,0%
Industrie extractive	0,4%	0,3%	0,4%	0,3%	0,3%	0,2%
Agroalimentaire	3,4%	3,7%	3,5%	3,2%	2,5%	0,9%

Source : données ONSS, calculs SPI+, Service Prospective.

[79] Il s’agit des boulangeries artisanales qui, produisant leur pains et pâtisseries, sont, de ce fait, inclues dans les producteurs agroalimentaires.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

On constate que ce secteur est resté relativement stable durant la décennie 1980-1990 tant en termes d’emploi salarié que de nombre d’établissements. C’est dans la décennie 1990-2000 que les pertes d’emplois et la réduction du nombre d’établissements se sont produites. Notons toutefois qu’en termes de contribution à la valeur ajoutée de la région, le sous-secteur « Produits alimentaires, boisson et produits à base de tabac » y contribue aujourd’hui à même hauteur que celui des « Minerai et métaux ferreux et non ferreux autres que fertiles et fissiles ».

Cette variable est particulièrement sensible aux problèmes liés à la protection de l’environnement et de la santé. Cela a été manifeste dans l’agroalimentaire ces dernières années.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Dégradation significative de la production alimentaire, des extractions, ...	H_2 - Spécialisation, intensification de la production et une augmentation de qualité	H_3 - Accentuation de la diversification des productions au départ des ressources naturelles	H_4 - Influence négative de l'application de la protection de l'environnement

V_4 – Services aux entreprises

1. Définition de la variable

Il s’agit de la partie du secteur des services qui existent en raison de la présence des entreprises, notamment le secteur des transports et de la logistique.

En reprenant la codification NACE-Bel, cette variable couvrirait les secteurs suivants :

- NACE 60 – Transports terrestres
- NACE 61 – Transports par eau
- NACE 62 – Transports aériens
- NACE 63 – Services auxiliaires des transports
- NACE 74 – Autres services fournis aux entreprises

2. Indicateurs pertinents

I_{41} – Evolution de l’emploi salarié et du nombre d’établissements de ce secteur en 1981, 1990 et 2000.

Chiffres absolus	1981		1990		2000	
	emploi	Ets	emploi	Ets	emploi	Ets
Province de Liège - tous secteurs	290 067	20 558	278 975	22 797	288 045	23 902
Services aux entreprises	13 267	1 589	21 499	2 202	31 010	2 522
- Transports	7 493	676	8 283	760	13 474	776
- Autres Services	5 774	913	13 216	1 442	17 536	1 746

Source : données ONSS, calcul : SPI+, Service Prospective.

Evolution	1981-1990		1990-2000		1981-2000	
	emploi	Ets	emploi	Ets	Emploi	Ets
Province de Liège - tous secteurs	-3,8%	10,9%	3,3%	4,8%	-0,7%	16,3%
Services aux entreprises	62,0%	38,6%	44,2%	14,5%	133,7%	58,7%
- Transports	10,5%	12,4%	62,7%	2,1%	79,8%	14,8%
- Autres Services	128,9%	57,9%	32,7%	21,0%	203,7%	91,2%

Source : données ONSS, calcul : SPI+, Service Prospective.

Parts relatives	1981		1990		2000	
	emploi	Ets	emploi	Ets	emploi	Ets
Province de Liège–autres secteurs	95,4%	92,3%	92,3%	90,3%	89,2%	89,4%
Services aux entreprises	4,6%	7,7%	7,7%	9,7%	10,8%	10,6%
- Transports	2,6%	3,3%	3,0%	3,3%	4,8%	3,2%
- Autres Services	2,0%	4,4%	4,7%	6,4%	6,0%	7,4%

Source : données ONSS, calcul : SPI+, Service Prospective.

I_{42} – Taux de créations/disparitions selon la TVA[80] (C = créations, R = Radiations, S = Solde)

	1992			1995			2000		
	C	R	S	C	R	S	C	R	S
Tous secteurs	5 645	5 785	-140	5 839	5 675	+164	4 410	5 195	-785
Services ent.	1 025	800	+225	967	735	+232	810	805	+5
- Transports	116	133	-17	165	131	+34	131	148	-17
- Autres services	909	667	+242	802	604	+198	679	657	+22

Sources : Administration de la TVA, calculs : SPI+ - service Prospective.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

[80] Les statistiques sur base des fichiers de la TVA sont obtenues comme suit :
- créations = assujettis TVA actifs apparus dans l’année de référence,
- radiations = assujettis TVA radiés dans l’année de référence.

A la différence des chiffres fournis par Gerling qui ne calculent que les créations et faillites des personnes morales, les statistiques sur base de la TVA incluent les personnes physiques.

On peut isoler deux types de services aux entreprises. Le premier est le secteur des transports et de la logistique et le second celui des autres services fournis aux entreprises (consultance, comptabilité, sélection de personnel, …)

Si en matière de transport et logistique la croissance de l’emploi salarié a été spectaculaire sur les 20 dernières années, celle des autres services a été fulgurante au point de tripler le nombre d’emplois salariés en 20 ans.

Pour ce qui concerne le transport et la logistique, la croissance peut s’expliquer par la position particulière de la région liégeoise en cette matière et les options qui ont été prises dans ce sens telles que, pour la plus connue, le choix du fret aérien comme l’une des pistes de reconversion de l’économie.

Les services aux entreprises ont eu une croissance spectaculaire, notamment dans la décennie 81-90. Un facteur d’explication pourrait être la tendance croissante à l’externalisation des tâches autrefois intégrées à l’entreprise. Si c’est le cas, le phénomène aurait alors une fin ou du moins un fort ralentissement. Cela semble d’ailleurs se marquer sur la décennie suivante où tant la croissance de l’emploi que celle du nombre d’établissements a été fortement réduite.

Le solde création/disparition d’entreprises dans ce domaine montre une dynamique assez forte (et un solde positif) jusqu’en 1995 avec un ralentissement en 2000 qui s’explique par des créations en forte baisse alors que le niveau de disparitions reste plutôt stable.

Les transports et la logistique, quant à eux, n’ont pas vraiment connu d’explosion ni dans un sens ni dans l’autre.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 – Suréquipé	H_2 - Adapté	H_3 - Insuffisant	H_4 - Inadapté	H_5 – Suffisant

V_5 – Tissu des entreprises

1. Définition de la variable

Cette variable fait référence aux caractéristiques des entreprises, notamment à leur taille et aux relations qu’elles entretiennent entre-elles.

2. Indicateurs pertinents

I_{51} – Structure des entreprises par tranche d’effectif en 3 classes en 1980, 1990 et 2000.

	2000		1990		1980	
	Nb ets	Emploi	Nb ets	Emploi	Nb ets	Emploi
TPE:0 à 9 pers.	81,5%	18,6%	83,2%	17,9%	82,4%	14,8%
PME:10 à 199 pers.	17,6%	46,4%	15,8%	42,1%	16,6%	39,2%
Grd ent. (>200 pers.)	0,9%	35,0%	0,9%	40,0%	1,0%	46,0%

Source : données ONSS, Calculs : SPI+, Service Etudes.

I_{52} – Structure économique[81] de la province en 1980, 1990 et 1997[82].

Secteur	*2000*[83]	1997	1990	1980
Prod. de l’agricult., de la sylviculture et de la pêche	*1,6%*	1,3%	2,1%	2,0%
Produits énergétiques	*3,4%*	7,2%	7,4%	5,1%
Industrie manufacturière (y compris construction) dont notamment	*26,3%*	22,5%	26,0%	33,8%
- Minerais et métaux ferreux et non ferreux à base de minéraux non métalliques	*nd*	3,1%	4,5%	6,0%
- Produits alimentaires, boissons et produits à base de tabac	*nd*	3,1%	3,7%	2,8%
Services marchands	*42,1%*	55,8%	52,0%	44,1%
Services non-marchands	*30,4%*	17,1%	16,0%	18,6%
Production imputée de services bancaires ; ajustement statistique	*-3,8%*	-3,9%	-3,5%	-3,6%

Source : Institut des Comptes Nationaux, Comptes régionaux – SEC 1979

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Le tissu des entreprises liégeoises, comme pour la majeure partie des régions européennes, se compose essentiellement de petites entreprises (plus de 80%) si le critère choisi est le nombre d’établissements.

Par contre, l’emploi est essentiellement concentré dans les PME et grandes entreprises avec un phénomène marqué de diminution nette de l’emploi salarié dans les grandes entreprises au profit des PME qui, en 20 ans, deviennent la catégorie qui emploie le plus de monde.

En matière de structure économique, on voit nettement le phénomène de tertiarisation de l’économie. En effet, en 1997, les services marchands et non-marchands représentent à eux seuls 72,9% de la valeur ajoutée brute contre 62,7% vingt ans plus tôt. Le déclin de l’industrie manufacturière est visible : elle représentait un tiers de la richesse en 1980 contre à peine un quart aujourd’hui. Plus particulièrement pour Liège, le sous-secteur lié au métal divise par 2 sa contribution à la richesse de la région en 20 ans.

[81] La structure économique de la province représente l’importance relative de chaque branche d’activité dans la valeur ajoutée brute.
[82] Les différents secteurs d’activités sont représentés en fonction de la contribution à la valeur ajoutée brute.
[83] Les chiffres pour l’année 2000 sont mis à titre indicatif car un changement de méthodologie dans le calcul de la valeur ajoutée ne permet pas une comparaison valable.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 – Création de grappes derrière un leader technologique	H_2 - Développement des réseaux, grappes, clusters	H_3 - Installation de grosses entreprises, fusions,..	H_4 - Individualisme exagéré	H_5 - Déséquilibré

V_6 – Vie des entreprises

1. Définition de la variable

Cette variable fait référence à la création/disparition d’entreprises.

2. Indicateurs pertinents

I_{61} – Solde des créations/faillites de personnes morales en 1980, 1990 et 2000.

	2000	1990	1980
Créations	1 486	2 202	1 046
Faillites	723	492	357
Solde	+763	+1 710	+689

Source : Gerling – C.E.S.R.W., rapport sur la sit. Econ. (2001) (pp.68-70)

Soldes des créations/faillites en 1992, 1995 et 2000 selon TVA.

	2000	1995	1992
Créations	4 410	5 839	5 645
Faillites	5 195	5 675	5 785
Solde	-785	+164	-140

Source : Administration de la TVA, calculs : SPI+ - service Prospective.

I_{62} – Age moyen des entreprises déclarées en faillite en 1980, 1990[84].

Age moyen	1980	1990
0 à 3 ans	38%	26%
4 à 5 ans	15%	15%
6 à 10 ans	13%	15%
11 à 20 ans	8%	7%
Plus de 20 ans	8%	4%
Date inconnue	18%	33%

Source : Gerling

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Sur les vingt dernières années, la création de personnes morales est restée supérieure à leur disparition, celle-ci intervenant principalement dans les 10 premières années avec un fort taux d’échec dans les trois premières années de vie.

Si l’on regarde les chiffres sur base des données TVA sur les 10 dernières années, le taux d’échec des personnes physiques est plus élevé et fait pencher le solde de création/disparition sur deux années dans le négatif.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Haut taux de création d'entreprise avec réussite	H_2 - Désert économique	H_3 - Les projets de créations d'entreprises sont bridés par de multiples contraintes	H_4 – Création légèrement supérieure par rapport aux disparitions

[84] La statistique a été arrêtée avant l’an 2000.

V_7 – Propriété et pouvoir de décision

1. Définition de la variable

Cette variable fait référence à la dépendance ou à l’indépendance du système productif.

2. Indicateurs pertinents

I_{71} – Part des entreprises étrangères en province de Liège 1992, 1996 et 2002[85].

Chiffres absolus	1992	1996	2002
Entreprises étrangères en province de Liège	322	331	480
Nombre total de sociétés implantées à Liège	988	1 205	3 984
Part des ent. Etrangères	32,6%	27,5%	12,0%
Evolution	1992-1996	1996-2002	1992-2002
Entreprises étrangères	+2,8%	+45%	+49,%
Total des entreprises	+22,0%	+230,0%	+303,0%

Source : CRISP, Actionnariat des entreprises wallonnes

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Si la dépendance croissante vis-à-vis de centres de décision situés à l’étranger ces 20 dernières années s’impose comme un fait, nous n’avons pas pu identifier d’étude et/ou de chiffres précis quant à l’ampleur du phénomène.

La seule source fiable est la base de données développée par le CRISP. Cependant, outre une antériorité limitée à 10 ans, celle-ci a élargi le nombre global d’entreprises retenues en assouplissant ses critères, ce qui rend la comparaison difficile.

Ainsi, constate-t-on que la part des entreprises contrôlées par un actionnariat étranger à Liège dans le total de celles retenues sur le même territoire diminue. Ce phénomène pourrait s’expliquer par l’arrivée massive de PME (cf. note n°11) suite à l’assouplissement des critères. Or, à cette taille d’entreprise, l’actionnariat reste souvent local.

Un chiffre peut toutefois éclairer le phénomène sans qu’on puisse établir de tendance réelle puisqu’il n’y a pas suffisamment de perspective historique (les premières données ont été calculée en 2001) : il s’agit du nombre d’entreprises étrangères[86] présentes dans les parcs d’activités économiques gérés par la SPI$^+$. Ainsi, constate-t-on que 13% des entreprises situées dans les parcs SPI$^+$ sont détenues à au moins 25% par des capitaux étrangers et que celles-ci représentent un tiers (33%) de l’emploi total de ceux-ci.

[85] L’information quant à la fuite des centres de décision de notre région vers d’autres régions et/ou pays reste très difficile à chiffrer. En effet, hormis la banque de données du CRISP, nous n’avons pas pu caractériser ce fait par des données et/ou études sur le sujet.

Notons aussi que la banque de données du CRISP ne nous permet de remonter qu’à l’année 1992 et que celle-ci a évolué au cours du temps. En effet, le nombre de sociétés contenues dans la base a crû du fait de l’abaissement des seuils d’inclusion. Sont inclus dans cette base de données les sociétés commerciales ayant leur siège social en Wallonie ainsi que des sociétés ayant leur siège social hors de Wallonie, mais disposant de sièges d’exploitation wallons occupant plus de 20 personnes. Sont également reprises les intercommunales de distribution de gaz et d’électricité. Les sociétés en liquidation, en faillite ou sous concordat ont été exclues de la base de données. Pour plus de détails, voir le site du CRISP (http://www.crisp.be).

[86] La SPI$^+$ effectue chaque année un recensement des entreprises situées dans les parcs d’activités économiques, les bâtiments-relais et espaces entreprises gérés par elle. Il s’agit d’une enquête dans laquelle on demande aux entreprises, pour ce qui concerne la propriété de celle-ci, de nous donner le pays de l’actionnaire qui détient au moins 25% du capital.

Signalons que ces chiffres étaient au 01/01/2001, respectivement, de 8,8% des entreprises et 31,4% des emplois. Cependant, cela ne nous permet pas d’en déduire une tendance à la hausse des entreprises étrangères dans les parcs SPI$^+$.

Ce qui semble évident dans ces deux dernières décennies, c’est la prise de contrôle étrangère de nos plus grosses entreprises.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Pouvoirs décisionnels et ou propriétés délocalisés	H_2 - Inversion de la tendance par des investissements publics et privés indigènes	H_3 - Emergence d'une nouvelle structure d'entreprise, décision locale	H_4 – Renforcement du pouvoir économique local

V_8 – Moyens financiers

1. Définition de la variable

Il s’agit de l’accès au capital.

2. Indicateurs pertinents

I_{81} – Emploi et nombre d’établissements dans les organismes financiers de la province.

Chiffres absolus	1981		1990		2000	
	emploi	Ets	emploi	Ets	emploi	Ets
Total tous secteurs confondus	290 067	20 558	278 975	22 797	288 045	23 902
Organismes financiers	7 010	695	7 317	816	6 562	824
Part relative	2,4%	3,4%	2,6%	3,6%	2,3%	3,4%

Source : données ONSS, calcul : SPI+, Service Prospective.

Evolution	1981-1990		1990-2000		1981-2000	
	Emploi	Ets	Emploi	Ets	Emploi	Ets
Province de Liège - tous secteurs	-3,8%	10,9%	3,3%	4,8%	-0,7%	16,3%
Organismes financiers	4,4%	17,4%	-10,3%	1,0%	-6,4%	18,6%

Source : données ONSS, calcul : SPI+, Service Prospective.

I_{82} – Aides directes de la Région wallonne aux entreprises.

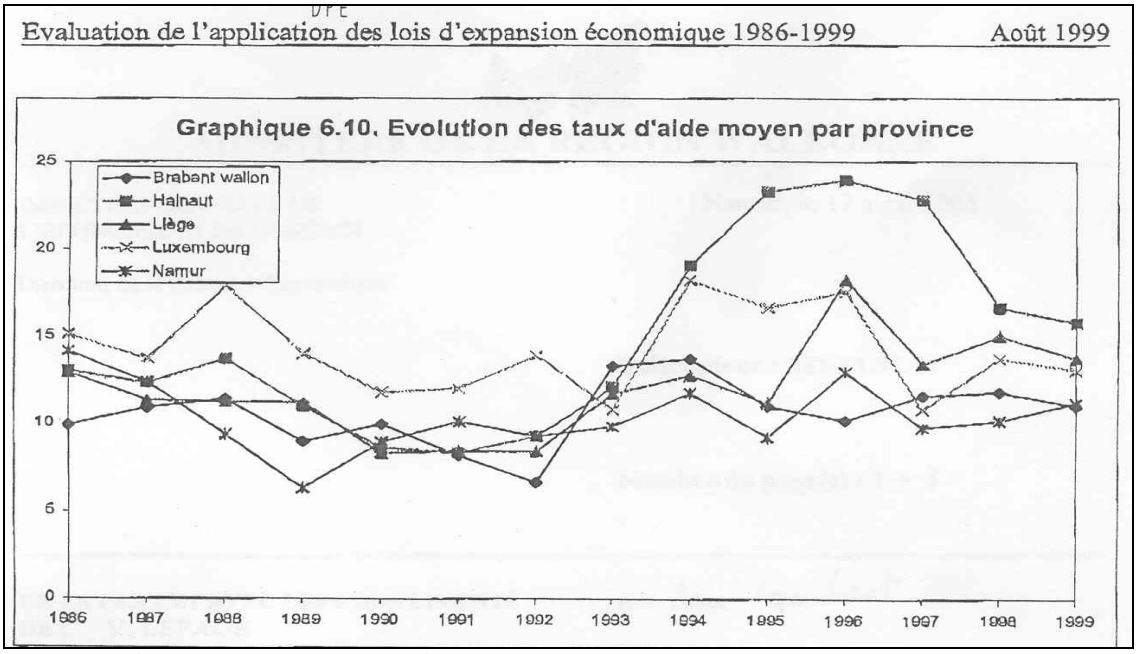

Source : Ministère de la R.W., Direction gén. de l’Economie et de l’Emploi, Direction de la Politique Economique

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

L’emploi salarié dans les organismes financiers a globalement baissé sur les vingt dernières années et, plus particulièrement, sur les 10 dernières avec parallèlement une augmentation du nombre d’établissements. La restructuration du secteur financier a eu pour conséquence une réduction de l’emploi.

En outre, en-dehors d’Ethias, la région liégeoise ne compte pas de banque locale ou de centre de décision d’organismes financiers importants. Toutefois, il existe plusieurs structures telles que la SRIW, la SOGEPA, Meusinvest, la SIBL, l’OBI, …

Au niveau public, les lois d’expansion économique ont permis d’aider les entreprises, avec un taux moyen d’aide se situant autour des 15%.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 – Suffisants	H_2 - Insuffisants	H_3 - Parfaitement adaptés (banque locale)	H_4 - Inadaptés	H_5 - Formes originales de financements d'activités telles que l'exportation

V_9 – Main-d’œuvre

1. Définition de la variable

Ce sont les caractéristiques de la main-d’œuvre.

2. Indicateurs pertinents

I_{91} – Nombre de diplômés de l’enseignement supérieur en 1980, 1990 et 2000.

	1980	80-90	1990	90-00	2000	80-00
Type court	1 137	165%	3 024	20,7%	3 651	221%
Type long	nd	nd	404	11,6%	451	nd
Université (total)[87]	nd	nd	1 614	37,5%	2 219	nd
- 2nd cycle de base (Licence)	nd	nd	1 239	26,5%	1 567	nd
- D.E.C., D.E.S., D.E.A.	nd	nd	313	75,%	548	nd
- Doctorats	nd	nd	62	67,7%	104	nd
TOTAL ENS. SUPERIEUR			5 042	12,4%	5 669	

Sources : Communauté française et Conseil des Recteurs francophones

I_{92} – Taux d’emploi défini comme la proportion des 15-64 ans effectivement occupés dans le total de cette tranche d’âge.

	2001	2000	1990	1981
Union européenne*	64,0	63,1	50,0	-
Belgique	59,7	60,9	53,6	53,4
Région Bruxelles-capitale	53,9	54,8	50,7	58,2
Vlaams Gewest	62,9	64,2	55,7	53,8
Antwerpen	60,0	61,9	52,8	53,0
Limburg (B)	60,0	59,4	50,6	48,7
Oost-Vlaanderen	64,9	65,4	57,6	55,1
Vlaams Brabant	65,7	67,1	-	-
West-Vlaanderen	64,6	66,9	58,5	54,5
Région Wallonne	55,4	56,7	50,8	51,1
Brabant Wallon	59,1	63,5	-	-
Hainaut	52,3	53,1	48,0	48,9
Liège	**56,0**	**56,9**	**51,5**	**51,8**
Luxembourg (B)	61,4	63,5	56,4	52,9
Namur	57,1	57,6	51,3	51,5

Source : Eurostat

** Europe des 12 avant 2000, des 15 ensuite*

LIEGE PAR RAPPORT A...	**2001**	**2000**	**1990**	**1981**
Union européenne* = 100	87,5%	90,2%	103,0%	-
Belgique = 100	93,8%	93,4%	96,1%	97,0%
Région Bruxelles-capitale = 100	103,9%	103,8%	101,6%	89,0%
Vlaams Gewest = 100	89,0%	88,6%	92,5%	96,3%
Région Wallonne = 100	101,1%	100,4%	101,4%	101,4%

Source : Eurostat ; calculs : SPI+, service Prospective.

** Europe des 12 avant 2000, des 15 ensuite*

[87] L’Université délivre plusieurs catégories de diplômes. Pour la cohérence des données, nous n’avons pas inclus les diplômes de type Agrégation ni ceux portant sur le premier cycle (candidatures).
D.E.C. = Diplôme d’Etudes Complémentaires ; D.E.S. = Diplôme d’Etudes Spécialisées ; D.E.A. = Diplôme d’Etudes Approfondies.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Le taux d’emploi liégeois, s’il reste plus ou moins égal à la moyenne wallonne voire très légèrement supérieur, est très en deçà des provinces flamandes et de la moyenne européenne. A l’instar du pays[88], la région liégeoise se place en queue de peloton et très loin de l’objectif européen de 70% à l’horizon 2010.

En matière de qualification de la main-d’œuvre, l’enseignement supérieur liégeois et l’Université de Liège ont enregistré un nombre de diplômés en croissance continue avec une progression du simple au triple pour ce qui concerne l’enseignement supérieur de type court.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Bien adaptée aux pôles d'activités leaders	H_2 – Amélioration de la formation	H_3 - Manque considérable de MO technique adaptée	H_4 - Inadéquation totale avec l'activité des secteurs productifs	H_5 – Les travailleurs nécessaires viennent de régions voisines

[88] Un article de la revue Futuribles montre par ailleurs que la Belgique a actuellement un taux d’emploi pratiquement identique à celui des années 60.
SEGHIN (A.), *Les pays européens à l’épreuve des taux d’emploi*. in Futuribles, op. cit., pp. 5-26.

V_{10} – Recherche et innovation

1. Définition de la variable

La présence ou non d’une capacité de recherche et développement sur le territoire.

2. Indicateurs pertinents

I_{101} – Emploi salarié dans le secteur R&D en 1981, 1990 et 2000.

	00-81	2000	00-90	1990	90-81	1981
Emploi salarié	+157,6%	1.896	+73,9%	1.090	+48,1%	736
Etablissements	+4,2%	25	-10,7%	28	+16,7%	24

Source : ONSS ; calculs : SPI+, service Prospective.

I_{102} – Nombre de demandes de brevets européens auprès de l´Office Européen des Brevets (OEB). Par million d'habitants et part des provinces dans le total des demandes.

Dénomination	2000		1999		1998		1997		1996		1995	
Région Bruxelles	**152**	**9,4%**	**155**	**10,0%**	**157**	**10,5%**	**124**	**10,3%**	**106**	**10,5%**	**100**	**10,1%**
Vlaams Gewest	**160**	**61,4%**	**162**	**64,9%**	**157**	**65,2%**	**132**	**68,1%**	**112**	**69,2%**	**114**	**70,2%**
Antwerpen	163	17,3%	199	22,1%	193	22,2%	180	25,8%	170	29,1%	183	31,4%
Limburg	83	4,3%	77	4,1%	96	5,3%	78	5,3%	44	3,6%	48	3,9%
Oost-Vlaanderen	147	12,9%	138	12,7%	123	11,7%	91	10,8%	72	10,2%	69	9,8%
Vlaams Brabant	270	17,8%	253	17,3%	239	16,9%	197	17,4%	170	17,8%	159	16,6%
West-Vlaanderen	125	9,1%	116	8,8%	114	9,0%	90	8,8%	72	8,5%	71	8,4%
Région Wallonne	**135**	**29,2%**	**111**	**25,1%**	**104**	**24,3%**	**74**	**21,6%**	**58**	**20,3%**	**57**	**19,7%**
Brabant Wall.	506	11,5%	410	9,6%	285	6,9%	174	5,2%	196	7,0%	210	7,4%
Hainaut	63	5,2%	60	5,2%	59	5,3%	40	4,5%	24	3,2%	22	2,9%
Liège	***113***	***7,5%***	***95***	***6,5%***	***111***	***7,9%***	***101***	***9,0%***	***66***	***7,0%***	***63***	***6,7%***
Luxembourg	109	1,7%	103	1,7%	78	1,3%	47	1,0%	47	1,2%	25	0,6%
Namur	114	3,3%	68	2,0%	92	2,8%	48	1,9%	41	1,9%	44	2,0%
Belgique	**151**		**145**		**140**		**112**		**94**		**94**	

Source : EUROSTAT – REGIO. Calculs : SPI+, service Prospective.

Comparatif Liège avec la moyenne régionale et nationale

Dénomination	2000	1999	1998	1997	1996	1995
Belgique = 100	75,1%	65,3%	79,3%	90,5%	69,9%	67,2%
Région Wallonne = 100	84,0%	84,9%	106,6%	136,9%	112,8%	111,4%
Vlaams Gewest = 100	71,0%	58,4%	70,6%	77,1%	58,6%	55,4%
Région Bruxelles = 100	74,5%	60,9%	70,4%	81,8%	62,1%	62,7%

Source : EUROSTAT – REGIO. Calculs : SPI+, service Prospective.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Le secteur R&D a connu une forte croissance au cours des 20 dernières années pour plus que doubler son emploi salarié. Paradoxalement, cela ne s’est pas traduit dans le nombre de demandes de brevets puisque la région liégeoise reste en deçà de la région flamande, bruxelloise et de la moyenne nationale. Elle est même en deçà de la moyenne wallonne alors qu’elle était au-dessus jusqu’en 1998. La conclusion déjà évoquée plus haut au niveau des hautes technologies reste valable pour le secteur R&D : la région possède des ressources en termes de main-d’œuvre, de savoir faire et d’infrastructures mais actuellement ne concrétise pas cela par des dépôts de brevets.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Centres de recherche soutiens d'une activité productive locale	H_2 - Dépendance totale	H_3 - Leader mondial dans quelques niches	H_4 - Soutien inconditionnel à quelques projets originaux	H_5 - L'Université est consacrée majoritairement à des matières non technologiques

V_{11} – Mentalités et attitudes sociales

1. Définition de la variable

L’attitude générale des acteurs, notamment vis-à-vis de son système productif, mais aussi vis-à-vis de la vie en société.

2. Indicateurs pertinents

I_{110} – Décrochage scolaire[89]

Enseignement primaire						
TOTAL SUR LES 6 ANNEES	Sexe	Pourcentages d'élèves en retard (1 an ou +)				
		88-89	92-93	96-97	00-01	02-03
	G	22,42	21,33	19,06	18,42	18,81
	F	18,76	17,65	15,65	15,16	15,47
	T	**20,62**	**19,53**	**17,39**	**16,82**	**17,18**

Enseignement secondaire							
Pourcentages d'élèves en retard d'au moins 1 an							
		Sexe	88-89	92-93	96-97	00-01	02-03
TOTAL SECONDAIRE		G	60,6	59,3	51,7	48,2	49,0
		F	52,5	49,3	42,9	40,1	40,6
		T	**56,7**	**54,4**	**47,4**	**44,2**	**44,8**
TOTAL 6ème ANNEE PAR TYPE D’ENS.	Général	G	45,2	43,9	37,4	35,6	36,4
		F	32,8	30,6	25,8	24,5	23,4
		T	**38,5**	**36,8**	**31,2**	**29,6**	**29,2**
	Technique de transition	G	75,2	74,6	73,7	68,5	67,3
		F	62,5	64,6	57,7	49,8	52,5
		T	**68,5**	**69,8**	**66,2**	**59,2**	**60,0**
	Technique de qualification	G	84,1	88,2	83,7	79,4	78,9
		F	77,9	78,5	74,1	69,9	69,2
		T	**81,0**	**83,3**	**78,8**	**74,6**	**73,9**
	Professionnel	G	85,7	91,8	88,9	83,5	81,9
		F	82,5	85,0	86,3	82,4	78,8
		T	**84,0**	**88,3**	**87,7**	**83,0**	**80,4**

Source : Communauté française Wallonie-Bruxelles

[89] Chiffres au niveau de l’entièreté de la Communauté française.

I_{111} – Criminalité[90]

Bulletins de condamnations	1996			1999		
	Nombre	Total	% du total	Nombre	Total	% du total
Meurtre	20	121	16,50%	21	138	15,22%
Coups et blessures volontaires	907	4 069	22,30%	908	4 185	21,70%
Viol	114	114	26,80%	84	458	18,34%
Vol	1 345	8 456	15,90%	1 111	6 730	15,90%
Vol avec violences ou menaces	318	2 134	14,90%	302	1 914	15,78%
Banqueroute frauduleuse	52	257	20,20%	13	75	17,33%
Escroquerie	357	2 263	15,80%	363	2 214	16,40%
Corruption de personne chargée d'un service public	16	38	42,10%	6	17	35,29%

Source : Ministère de la Justice, service de la politique criminelle, point d'appui statistique

I_{112} – Grève[91] en province de Liège

Chiffres absolus	1980	1990	2000
Nbre de grévistes	6.525	47	1.411
Nbre de chômeurs forcés	1.223	-	-
Nbre de journées perdues	55.087	452	5.868

Source : INS

Evolution	1980-1990	1990-2000	1980-2000
Nbre de grévistes	-6.478	+1.364	-5.114
Nbre de chômeurs forcés	-	-	-
Nbre de journées perdues	-54.635	+5.416	-49.219

Source : INS

I_{113} – Paupérisation : pourcentage de minimexés par rapport à la population totale en 1987, 1992 et 1997

	1987	1992	1997
Part des minimexés	1,14%	0,85%	1,32%
Evolution		-25%	+55%

Source : Province de Liège, « Passé présent de la Province de Liège . » (p.349)

	1987	1990	2000
Nombre de minimexés	7 878	7 413	13 857
- Arrondissement de Huy	9,4%	10,8%	8,6%
- Arrondissement de Liège	73,5%	68,4%	68,0%
- Arrondissement de Verviers	14,1%	17,7%	20,8%
- Arrondissement de Waremme	3,0%	3,1%	2,6%

Source : Profil de santé de la Province de Liège ; CPAS, Nombre de minimexés au 7 novembre 2000.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Globalement le décrochage scolaire est en diminution tant dans l’enseignement primaire que secondaire. Toutefois, celui-ci reste important surtout dans l’enseignement secondaire où près d’un élève sur deux accuse au moins une année de

[90] Tous les faits condamnés n’ont pas été répertoriés dans ce tableau. Nous avons pris les rubriques qui nous semblaient les plus représentatives.
[91] Ces statistiques, issues de l’INS, doivent être considérées comme partielle du fait des difficultés liées à leur obtention (couverture et taux de réponse des entreprises). Néanmoins, cela donne une idée de la situation.

retard. Il est surtout le fait des garçons des filières techniques et professionnelles avec, pour cette dernière, un proportion de 4 élèves sur 5 en décrochage.

Pour ce qui concerne la criminalité[92], si l’on se réfère aux bulletins de condamnations, c’est-à-dire aux faits qui ont été assortis d’une condamnation, la criminalité sur l’ensemble de la province de Liège n’a pas augmenté par rapport à 1996. Par rapport aux faits répertoriés par les 5 cours d’appel, la part dévolue à celle de Liège oscille selon le type de crime entre le cinquième et le sixième du total.

En matière de climat social, il apparaît que les grèves sont en diminution sur les 20 dernières années.

La paupérisation est en progression sur les 10 dernières années. Elle est surtout visible dans les centres urbains. A cet égard, la ville de Liège expérimente un phénomène de paupérisation brutal[93] : en 1977, elle se classait au 6ème rang des communes les plus riches, en 1995, elle se situe au 62ème.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Ambition, esprit d'entreprise, fierté locale	H_2 – Tendance à la flexibilité	H_3 - Statique, résistance au changement, pas d'amélioration de la qualité	H_4 - Intégration des cultures et développement d'une mentalité exemplaire et originale	H_5 - L'insécurité, la dépression économique, l’absence d’éducation ont provoqué une évolution négative de la mentalité et de la qualité

[92] Obtenir des statistiques suffisamment générales pour convenir à notre exercice et en même temps suffisamment caractéristique de son évolution n’est pas chose aisée. En effet, en raison du manque de moyens matériels (aujourd’hui résolu) de la police fédérale et de changements récents dans la nomenclature et la manière de répertorier les faits criminels, les comparaisons chronologiques sont difficiles voire source de malentendus.

[93] EGGERICKX (T.), CAPRON (C.), HERMIA (J.-P.) & ORIS (M.), *Démographie et Développement durable. Migrations et fractures socio-démographiques en Wallonie (1990-2000)*., Liège et Louvain-la-Neuve, Belgique, 2002, pp.141-156.

V_{12} – Facteurs de développement

1. Définition de la variable

Il s’agit de tout ce qui renforce ou non la capacité d’accueil des entreprises au niveau matériel (infrastructures).

2. Indicateurs pertinents

I_{121} – Disponibilité en terrain en 1980, 1990 et en 2000.

Surfaces (ha)	1980	1990	2000
Occupés	1 074	2 352	1 995
Disponibles	**1 028**	**138**	**608**
Non aliénable	110	68	204
Total*	2 212	2 490	2 807

Source : SPI+, service Subsides travaux SPI+ ; calculs : SPI+, service Prospective.

Surfaces (ha)	1980-1990	1990-2000	1980-2000
Occupés	+119,0%	-15,2%	+85,8%
Disponibles	**-86,6%**	**+340,6%**	**-40,9%**
Non aliénable	-38,2%	+200,0%	+46,0%
Total*	+12,7%	+12,7%	+26,9%

Source : SPI+, service Subsides travaux SPI+ ; calculs : SPI+, service Prospective.

I_{122} – Utilisation de la voie routière en 1980, en 1990 et en 2000[94].

Trafic en milliards de véhicule-km parcourus	1980		1990		2000	
Total	47,96		70,28		90,04	
Autoroutes	10,91	22,7%	20,97	29,8%	30,53	33,9%
Routes Numérotées[95]	23,29	48,6%	31,50	44,8%	38,64	42,9%
Longueur du réseau en km	14 311		15 876		15 601	
- Autoroutes	1 203	8,4%	1 631	10,2%	1 702	10,9%
- Routes numérotées	13 108	91,6%	14 245	89,8%	13 899	89,1%

Source : Ministère wallon des Equipements et du Transport, Direction du Trafic et de la Sécurité Routière.

Croissance du trafic et de la longueur du réseau	1980-1990	1990-2000	1980-2000
Total	+46,5%	+28,1%	+87,7%
Autoroutes	+92,2%	+45,6%	+179,8%
Routes Numérotées	+35,2%	+22,7%	+65,9%
Longueur du réseau en km	+10,9%	-1,7%	+9,0%
- Autoroutes	+35,5%	+4,3%	+41,5%
- Routes numérotées	+8,7%	-2,4%	+6,0%

Source : Ministère wallon des Equipements et du Transport, Direction du Trafic et de la Sécurité Routière.

[94] Pour cet indicateur, il a été difficile de trouver des données au niveau provincial. Sauf indication manifeste, les chiffres repris pour cet indicateur sont nationaux et/ou régionaux.
[95] Ce sont les routes numérotées (R.N.) par des bornes et gérées par les régions. Les autres types de routes sont les routes et rues communales (R.C.).

Trafic moyen en province de Liège en 2000-2001.

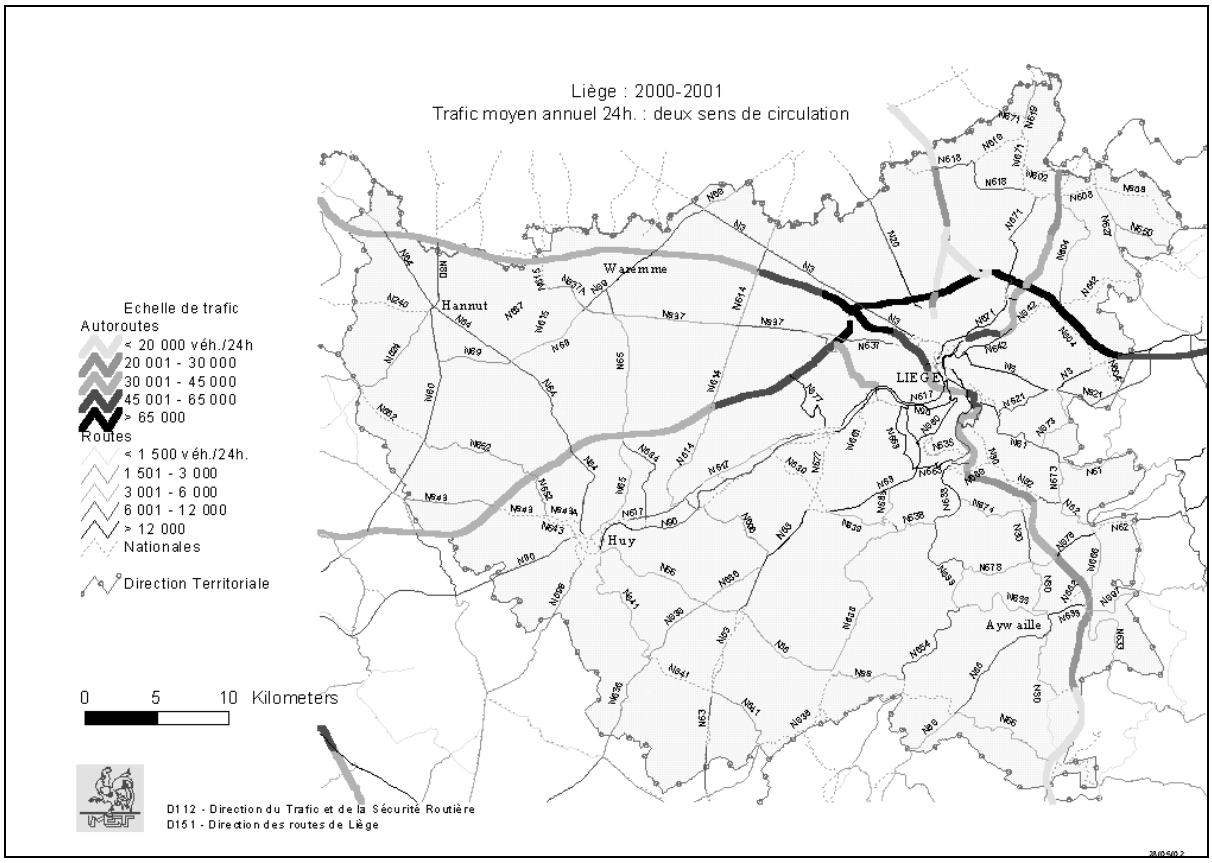

3. <u>Rétrospective (les 20 dernières années)</u>

Au niveau des infrastructures, la région bénéficie d’un port, d’un aéroport de fret, d’une infrastructure routière importante et de disponibilités au niveau des terrains affectés à des activités économiques.

En matière d’infrastructure routière, force est de constater une augmentation importante du trafic absorbé surtout par les autoroutes. La région liégeoise, comme la plupart des régions d’Europe occidentale, subit une augmentation forte du trafic routier menant à terme à une saturation.

Pour ce qui concerne la disponibilité des terrains, si Liège est bien placé et n’est pas encore à saturation, il n’en demeure pas moins que le nombre d’hectares disponibles a diminué de 40 % par rapport à la situation d’il y a 20 ans. La tendance à la raréfaction est inquiétante.

4. <u>Prospective (les 20 prochaines années)</u>

H_1 - Capacité d'accueil insuffisante	H_2 - Parfait (Affectation adéquate des espaces + Support aux entreprises)	H_3 - Capacité suffisante sans marge de manœuvre	H_4 – Pas de reconversion des sites	H_5 – Utilisation originale des friches industrielles

4. Tableau morphologique.

a) Variables

Variables-clés	Hypothèses				
V_1 – Industrie traditionnelle	H_1 - Lente dégradation jusqu'à disparition	H_2 - Amélioration de la performance par des investissements et maintien de l'activité	H_3 - Nouveaux groupes industriels développent l'activité	H_4 - Reconversion spectaculaire et rapide	H_5 – contraintes maximales à la production
V_2 – Industrie moderne (Biotechnologies,...)	H_1 - On reste au niveau de sous-traitants dépendants	H_2 – Recentralisation de toutes les activités dans une autre région proche	H_3 - Montée régulière en puissance	H_4 - Explosion de 2 ou 3 pôles provoquée par la concentration des efforts	H_5 - Enorme invest. dans un ou plusieurs pôles (création de milliers d'emplois)
V_3 – Production de matières premières	H_1 – Dégradation significative de la production alimentaire, des extractions, …	H_2 - Spécialisation, intensification de la production et une augmentation de qualité	H_3 - Accentuation de la diversification des productions au départ des ressources naturelles		H_4 - Influence négative de l'application de la protection de l'environnement
V_4 – Services aux entreprises	H_1 - Suréquipé	H_2 – Adapté	H_3 - Insuffisant	H_4 - Inadapté	H_5 - Suffisant
V_5 – Tissu des entreprises	H_1 - Création de grappes derrière un leader technologique	H_2 - Développement des réseaux, grappes, clusters	H_3 - Installation de grosses entreprises, fusions, …	H_4 - Individualisme exagéré	H_5 - Déséquilibré
V_6 – Vie des entreprises	H_1 - Haut taux de création d'entreprise avec réussite	H_2 – Désert économique	H_3 - Les projets de créations d'entreprises sont bridés par de multiples contraintes		H_4 - Création légèrement supérieure par rapport aux disparitions
V_7 – Propriété et pouvoir de décisions	H_1 - Pouvoirs décisionnels et ou propriétés délocalisés	H_2 - Inversion de la tendance par des investissements publics et privés indigènes	H_3 - Emergence d'une nouvelle structure d'entreprise, décision locale		H_4 – Renforcement du pouvoir économique exclusivement local
V_8 – Moyens financiers	H_1 - Suffisants	H_2 -Insuffisants	H_3 - Parfaitement adaptés (banque locale)	H_4 - Inadaptés	H_5 - Formes originales de financements d'activités telles que l'exportation
V_9 – Main-d'œuvre	H_1 - Bien adaptée aux pôles d'activités leaders	H_2 - Amélioration de la formation	H_3 - Manque considérable de MO technique adaptée	H_4 – Inadéquation totale avec l'activité des secteurs productifs	H_5 - Les travailleurs nécessaires viennent de régions voisines

V_{10} – Recherche et innovation	H_1 - Centres de recherche soutiens d'une activité productive locale	H_2 – Dépendance totale	H_3 - Leader mondial dans quelques niches	H_4 - Soutien inconditionnel à quelques projets originaux	H_5 - L'université est consacrée majoritairement à des matières non technologiques
V_{11} – Mentalités et attitudes sociales	H_1 - Ambition, esprit d'entreprise, fierté locale	H_2 - Tendance à la flexibilité	H_3 - Statique, résistance au changement, pas d'amélioration de la qualité	H_4 - Intégration des cultures et développement d'une mentalité exemplaire et originale	H_5 – L'insécurité, la dépression économique, l'absence d'éducation ont provoqué une évolution négative de la mentalité et de la qualité
V_{12} – Facteurs matériels de développement	H_1 - Capacité d'accueil insuffisante	H_2 - Parfait (Affectation adéquate des espaces + Support aux entreprises)	H_3 - Capacité suffisante sans marge de manœuvre	H_4 – Pas de reconversion des sites	H_5 - Utilisation originale des friches industrielles

b) Tableau des micro-scénarios

	Scénarios			
Variables-clés	A Industrie traditionnelle sous forte contrainte d’environnement	B Industrie traditionnelle importante, tissu de PME diversifié, secteur public important	C Restriction des fonds publics, fermeture du service public	D Spécialisation du territoire, pôles d’excellence
V_1 – Industrie traditionnelle	H_2 - Amélioration de la performance par des investissements et maintien de l'activité	H_2 - Amélioration de la performance par des investissements et maintien de l'activité	H_1 - Lente dégradation jusqu'à disparition	H_4 - Reconversion spectaculaire et rapide
V_2 – Industrie moderne (Biotechnologies,...)	H_1 - On reste au niveau de sous-traitants dépendants	H_3 - Montée régulière en puissance	H_1 - On reste au niveau de sous-traitants dépendants	H_4 - Explosion de 2 ou 3 pôles provoquée par la concentration des efforts
V_3 – Production de matières premières	H_2 - Spécialisation, intensification de la production et une augmentation de qualité	H_4 - Influence négative de l'application de la protection de l'environnement	H_1 – Dégradation significative de la production alimentaire, des extractions, …	H_3 - Accentuation de la diversification des productions au départ des ressources naturelles
V_4 – Services aux entreprises	H_3 - Insuffisant	H_1 - Suréquipé	H_4 - Inadapté	H_2 – Adapté
V_5 – Tissu des entreprises	H_2 - Développement des réseaux, grappes, clusters	H_2 - Développement des réseaux, grappes, clusters	H_5 - Déséquilibré	H_1 - Création de grappes derrière un leader technologique
V_6 – Vie des entreprises	H_3 - Les projets de créations d'entreprises sont bridés par de multiples contraintes	H_3 - Les projets de créations d'entreprises sont bridés par de multiples contraintes	H_2 – Désert économique	H_1 - Haut taux de création d'entreprise avec réussite
V_7 – Propriété et pouvoir de décisions	H_4 – Renforcement du pouvoir économique exclusivement local	H_4 – Renforcement du pouvoir économique exclusivement local	H_1 - Pouvoirs décisionnels et ou propriétés délocalisés	H_2 - Inversion de la tendance par des investissements publics et privés indigènes
V_8 – Moyens financiers	H_1 - Suffisants	H_4 - Inadaptés	H_2 -Insuffisants	H_5 - Formes originales de financements d'activités telles que l'exportation
V_9 – Main-d’œuvre	H_2 - Amélioration de la formation	H_2 - Amélioration de la formation	H_4 – Inadéquation totale avec l’activité des secteurs productifs	H_5 - Les travailleurs nécessaires viennent de régions voisines

V_{10} – Recherche et innovation	H_1 - Centres de recherche soutiens d'une activité productive locale	H_5 - L'université est consacrée majoritaire-ment à des matières non technolo-giques	H_2 – Dépendance totale	H_3 - Leader mondial dans quelques niches
V_{11} – Mentalités et attitudes sociales	H_3 - Statique, résistance au changement, pas d'amélioration de la qualité	H_2 - Tendance à la flexibilité	H_5 – L'insécurité, la dépression économique, l'absence d'éducation ont provoqué une évolution négative de la mentalité et de la qualité	H_1 - Ambition, esprit d'entreprise, fierté locale
V_{12} – Facteurs matériels de développement	H_3 - Capacité suffisante sans marge de manœuvre	H_1 - Capacité d'accueil insuffisante	H_4 – Pas de reconversion des sites	H_5 - Utilisation originale des friches industrielles

c) Micro-scénarios

AVERTISSEMENT
Les scénarios sont évidemment fictifs et les dates citées ne sont que des approximations destinées à donner une idée du déroulement des choses.

La situation en T_0

A l’instar de la Wallonie, le système productif liégeois présente plusieurs signes de reprise et quelques secteurs porteurs d’avenir : transport et logistique, biotechnologie, aérospatial, … Cependant, celui-ci, toujours très dépendant d’un tissu industriel peu diversifié, subit toujours la reconversion de son industrie traditionnelle. Ainsi, doit-il accuser l’annonce de la fin de la sidérurgie à chaud pour la fin de la décennie 2000-2010 au plus tard et, dans la foulée, des pertes d’emplois liées soit à des fermetures soit à diverses restructurations.

D’un point de vue géographique, la situation est variable.

Ainsi, si le bassin liégeois subit durement les décisions d’Arcelor, il n’en est pas de même des communes germanophones qui connaissent un quasi plein emploi et un tissu économique florissant, notamment en raison de leurs relations avec leurs voisins allemands.

L’arrondissement de Verviers, quant à lui, connaît une situation un peu différente de celui de Liège. En effet, soutenu par une industrie agroalimentaire active et moins dépendant que le bassin liégeois de l’industrie traditionnelle, le système productif y est plutôt en bon état.

Et pour finir, l’arrondissement de Huy/Waremme, traditionnellement centré sur l’habitat et les cultures, se porte plutôt bien sans plus.

Quant aux mentalités, elles sont animées diversement.

L’esprit d’entreprendre n’est pas encore l’apanage de la société liégeoise même si des initiatives ont montré la voie.

Suivant en cela la tendance générale du monde occidental, la qualité de vie est de plus en plus prise en compte tant par les autorités que par la population en général. La pression sur le système productif, si elle n’est pas encore de nature à lui nuire gravement, présente les signes d’une augmentation des contraintes notamment de nature environnementale.

Le phénomène des groupes de pression est plus diffus. S’il est fort sur certains dossiers tels que les vols de nuit, par exemple, la pression qu’il exerce sur le système productif n’est pas généralisée. Toutefois, on constate en corollaire une montée du phénomène *nimby* susceptible à terme de nuire au développement économique de la région.

A – Industrie traditionnelle sous forte contrainte d’environnement

1. Les hypothèses sous-jacentes

L’hypothèse principale de ce scénario postule une attitude sociétale essentiellement centrée sur une prétendue qualité de vie au détriment du reste et, notamment, du fonctionnement du système productif. On observe actuellement une tendance de ce type plus marquée, semble-t-il, en Flandre. Citons, à titre purement exemplatif, la suspension par le Conseil d’Etat du permis de bâtir des éoliennes d’Electrabel suite aux plaintes des riverains et de la commune de Knokke-le-Zoute.

Le phénomène *nimby* est particulièrement important dans ce scénario.

Il ne peut se réaliser que si l’on postule la présence de groupes de pression importants et bien organisés.

L’accroissement de la complexité administrative est aussi une condition de réalisation de ce scénario.

2. Le cheminement T_0 à T_{20}

L’industrie traditionnelle, déjà mise à mal par la fermeture de la phase à chaud de la sidérurgie, se voit progressivement entravée par une série de contraintes légales en matière d’environnement. En effet, la Belgique ayant choisi de figurer dans les meilleurs élèves en ce qui concerne les normes de Kyoto, les règlements et lois visant à réduire l’émission des gaz à effet de serre contraignent les industriels à effectuer de plus en plus d’investissements en ce sens, ceux-ci venant grever les coûts de production et, donc, la compétitivité face à leurs concurrents. De même, la reconversion des sites désaffectés est de plus en plus coûteuse et on assiste depuis quelques années à un blocage de plusieurs projets en raison du coût lié aux mesures réglementaires. De même, la création de nouvelles zones d’activités économiques est bloquée.

L’industrie moderne, quant à elle, et principalement les biotechnologies, secteur d’avenir au début de la décennie 2000-2010 a progressivement recentré ses activités dans une région plus accueillante. De fait, le dialogue entre les lobbies environnementaux et les scientifiques actifs dans les biotechnologies a tourné au désavantage des seconds qui n’ont pu convaincre les premiers du bien fondé de leurs travaux. Ainsi, la pression s’est faite toujours plus forte en défaveur de ces entreprises et les actions à répétition de type « démontage du Mac Donald » ont fortement perturbé le secteur au point qu’à la fin de la décennie les propriétaires de ces entreprises ont choisi de délocaliser leurs activités dans une région proche au climat plus tolérant.

Dans la même lignée, suite aux différents scandales de début de millénaire ayant agité l’agroalimentaire, un certain nombre de règlements ont été pris pour assurer la qualité de cette production. Cependant, cette volonté d’assainir les pratiques du secteur confinant presqu’à la paranoïa, celui-ci voit depuis le milieu de la décennie 2000-2010 sa production se dégrader continuellement.

De même dans le secteur des extractions, les contraintes environnementales liées à l’expression toujours plus puissante du phénomène *nimby* entraîne le secteur dans une dégradation toujours plus significative de sa production.

Tant la Région wallonne que les forces vives et les autorités de l’aéroport de Bierset, malgré leur volonté de négociation, n’ont pu freiner la contestation autour des vols de nuit. Ainsi, les riverains ont fini par obtenir gain de cause et les vols de nuit ont dû être interrompus. Dans un premier temps, ce sont les grosses entreprises de fret aérien qui ont quitté l’aéroport puis ont suivi les grosses entreprises de transport et logistique installées autrefois sur le site de Bierset Liège Logistics. L’aéroport a encore une petite activité mais il est loin de son rôle du redéploiement économique qui lui avait été assigné au début des années 2000. Les autres activités de services liés au transport et à la logistique se voient régulièrement entravées par l’intervention de groupes de pression locaux.

Les autres types de services aux entreprises (comptable, consultance, …) sont souvent inadaptés, notamment en raison d’un tissu des entreprises qui se déséquilibre progressivement.

Le taux de création d’entreprises déjà talon d’Achille de la région dans les années 2000 baisse de plus en plus tant les contraintes aux entreprises rendent très hasardeuse toute initiative d’autant que le nombre des faillites est en augmentation constante. Ce qui n’est pas de nature à stimuler l’esprit d’entreprise.

Le constat du début des années 2000 sur la propriété des entreprises liégeoises et le pouvoir décisionnel qui y est lié a évolué suite à l’exode des sociétés d’origine étrangères. Le tissu économique est essentiellement local.

L’une des conséquences en est d’ailleurs que ce qui reste de la recherche reste totalement dépendant de l’extérieur, les fonds locaux n’étant pas suffisants.

Face à un climat toujours moins propice à l’entrepreneuriat, les moyens financiers restent inadaptés, le secteur financier ayant amplifié leur retrait de la région. Même Ethias, traditionnellement liégeoise, laisse entendre depuis les années 2010/2015 qu’elle pourrait décider à terme de transférer son siège social vers une région plus dynamique.

Les pourvoyeurs de capitaux sont d’autant plus enclins à ne pas investir dans les projets liégeois que les rares initiatives se heurtent de plus en plus à une main-d’œuvre de moins en moins adaptée à l’activité des secteurs productifs. En effet, à mesure des fermetures et délocalisations d’entreprises, les pouvoirs publics n’ont plus pu dégager les budgets nécessaires à la formation professionnelle. On constate par ailleurs à l’analyse de ces budgets qu’une grande part de ce qui est disponible est consacrée à l’aménagement d’infrastructures et de mobilier urbain destiné à l’amélioration de la prétendue qualité de vie des habitants.

3. L’image en T_{20}

In fine, cet attachement forcené à la prétendue qualité de la vie a joué au détriment du système productif dont l’initiative, et, par là, le dynamisme, s’en voient bloqués. Dans les faits, être la capitale économique de la Wallonie a perdu son sens.

B – Industrie traditionnelle importante, tissu de PME diversifié, secteur public important

1. Les hypothèses sous-jacentes

Ce scénario est celui qui prolonge les tendances actuelles. Le déclin de l’industrie traditionnelle se poursuit.

Il se base sur un système productif essentiellement réactif, sans beaucoup d’ambition, sans vue à long terme, sans cohérence.

Les acteurs n’ont pas d’autre stratégie que celle qui consiste à réagir aux événements au fur et à mesure qu’ils arrivent. Toutefois, leur capacité de réaction permet de s’en sortir un peu mieux que dans le scénario précédent où le manque d’ambition est couplé à une certaine passivité.

Parallèlement, les exigences en matière de prétendue qualité de vie vont croissantes tout en n’étant pas aussi fortes que dans le scénario intégriste.

Une autre condition de réalisation est un manque de coordination des forces vives, une certaine dispersion des initiatives et, donc, des moyens. La vision qu’ont les acteurs du système productif est peu systémique : ils lient peu les événements entre-eux et font de même avec leurs actions. Ce qui provoque un manque de cohérence et un gaspillage des efforts.

L’individualisme est de rigueur dans ce scénario, y compris au niveau des secteurs de l’économie.

2. Le cheminement T_0 à T_{20}

La décision de fermeture de la phase à chaud de la sidérurgie montre ses premiers effets dès 2005 avec la mise sous cocon du haut fourneau n°5 et les premières pertes d’emplois qui y sont liées. Suit, en 2009, le choc des fermetures du haut fourneau B et du site de Chertal avec les pertes d’emplois massives qui y sont liées. L’arrêt de la cokerie en 2015 sonne le glas de la sidérurgie intégrée à Liège.

La mobilisation née du mouvement de réaction à cette fermeture a permis depuis plusieurs années de dégager des pistes de reconversion et de maintenir une activité sidérurgique dans la phase à froid et, plus largement, une activité dans l’industrie traditionnelle.

Cependant, ces efforts, bien que payant à court et moyen terme, semblent ne pas complètement enrayer la tendance et, régulièrement, de nouvelles menaces pèsent sur cette industrie traditionnelle.

Au niveau des PME, la création de grappes permet à certains secteurs de conserver un certain dynamisme. D’ailleurs, depuis le début des années 2000, on a assisté, notamment sous l’influence du Gouvernement wallon, au développement de clusters et de grappes d’entreprises dans différents domaines tels la micro-mécanique, le bois, … .

Du côté de l’industrie moderne, notamment les biotechnologies, leur importance au sein de l’économie liégeoise est de plus en plus prégnante. En effet, le projet GIGA, par exemple, lancé au début des années 2000 a permis de fédérer les initiatives en matière de biotechnologies et, de ce fait, si ce secteur évolue moins vite que dans d’autres régions voisines, il n’en demeure pas moins que son importance va croissante.

Les acteurs de l’agroalimentaire et de la production de matières premières, persuadés dès les années 2000/2005 que seule une diversification de leurs productions leur permettrait de survivre, ont agi en ce sens et, dès 2005/2006, on a vu fleurir, notamment dans l’agroalimentaire et dans les matériaux de construction, toute une série de nouveaux produits.

Pour ce qui concerne les services, notamment en matière de transport et de logistique, ils sont suffisants. L’aéroport a continué son développement mais le rôle moteur de redéploiement de l’activité économique de la province n’a pas été à la hauteur des attentes. En effet, si l’activité reste soutenue et si ce secteur reste un pourvoyeur d’emploi important, il est loin de jouer le rôle principal que certains voulaient lui donner dès la fin des années nonante.

Outre les transports et la logistique, les autres services aux entreprises se portent bien sans plus et, régulièrement, les industriels et patrons d’entreprises, tout en étant globalement satisfaits, se plaignent d’un manque d’adaptation de ce secteur aux besoins des entreprises.

Le dynamisme « mou » du système productif actuel se reflète dans le taux de création d’entreprise qui reste sous la moyenne européenne et ne parvient pas à s’accroître, les mentalités bien qu’orientées sur la flexibilité restent peu influencées par l’esprit d’entreprise. Toutefois, il convient de noter que la création d’entreprises reste bridée par des contraintes de toutes natures.

On a assisté après le constat dressé au début des années 2000 d’une dépendance très forte de la région vis-à-vis de centres de décision extérieurs à un renforcement du pouvoir de décision local. Cependant, celui-ci reste limité en cela aidé par des moyens financiers suffisants mais limitatifs des ambitions. En effet, il semble que le principal obstacle au développement de ce pouvoir de décision reste le manque de moyens financiers dès que l’on atteint un certain niveau d’entreprise. Aussi, celles-ci se retrouvent-elles contraintes et forcées pour continuer à croître d’accepter l’entrée de capitaux extérieurs et, de ce fait, la perte d’une partie du pouvoir de décision.

La formation de la main-d’œuvre est par contre en amélioration constante. Les pouvoirs publics, dès le début des années 2000, en concertation avec les décideurs économiques ont pleinement joué leur rôle, par exemple en mettant sur pied Technifutur, et continuent de le faire avec des initiatives visant à former la main-d’œuvre en phase avec les besoins des entreprises.

L’activité de recherche s’est progressivement tournée vers le soutien de l’activité productive locale. Devant se contenter, elle aussi, de moyens financiers limités, elle a dû progressivement si pas renoncer, en tout cas, être très sélective quant à ses projets de recherche à grande échelle afin de satisfaire avant tout des projets plus locaux et moins ambitieux.

La capacité d’accueil de la région est étriquée. En effet, malgré les appels des acteurs du développement local, il n’a pas été possible d’étendre ces capacités ni par la création de nouvelles zones ni par l’assainissement de sites toujours très cher en regard des moyens dont disposent ces acteurs.

3. L’image en T_{20}

Au final, le système productif liégeois en 2020 a atteint une certaine performance mais des problèmes structurels internes l’empêchent d’aller au-delà. Sa croissance sur les vingt dernières années reste faible quoiqu’en constante augmentation mais toujours inférieure à la moyenne européenne.

En outre, le tissu économique n’est pas parvenu au cours des 20 dernières années à se diversifier suffisamment pour échapper à sa dépendance vis-à-vis de l’industrie traditionnelle. Cette dernière reste prégnante entravant le redéploiement de la région.

C – Restriction des fonds publics, fermeture du service public

1. Les hypothèses sous-jacentes

Ce scénario postule une baisse importante des moyens d’actions du secteur public et, plus largement, des autorités publiques due à un contexte défavorable telle une crise économique généralisée.

En conséquence, celles-ci se voient contraintes non seulement de réduire les fonds publics disponibles pour le développement économique mais aussi de restreindre leur activité propre.

Le secteur public très important en province de Liège en terme d’emplois est directement touché.

Du même coup, la mise en œuvre d’un plan de reconversion fédérateur n’est pas possible vu le manque de moyens et des acteurs divisés. Ces derniers adoptent une attitude de ‘‘chacun pour soi’’.

2. Le cheminement T_0 à T_{20}

La morosité économique persistante met les pouvoirs publics dans une situation délicate. En effet, s’ils disposent de marges de manœuvre encore relativement importantes jusqu’en 2005/2006, notamment pour la province de Liège en raison du fait qu’elle a accès aux fonds européens, il n’en est plus de même fin de la décennie 2010-2020. A la suite de l’élargissement de l’Union à 25, les règles qui régissent les fonds structurels sont modifiées pour le programme 2007-2013. Liège ne peut que prétendre aux fonds objectif 2, ceux-ci ne constituant pas la part la plus importante de la manne européenne. En outre, ils sont attribués sur base de thématiques transversales (emploi, formation, économie de la connaissance, …) plutôt que sur la base géographique des programmes précédents.

Les pouvoirs publics se voient d’autant plus privés de moyens d’action que leurs moyens propres s’amenuisent considérablement du fait d’une croissance économique qui stagne sous les 2%.

Contraints de restreindre leurs dépenses, ceux-ci cherchent à se désengager d’un certain nombre d’activités, à « externaliser » des pans entiers de leurs interventions.

Les premières mesures portent sur les plans sociaux en cas de fermeture d’entreprise et les minima sociaux.

A partir de 2005, la retraite anticipée est supprimée des mesures accessibles en cas de fermeture d’entreprise.

C’est ensuite le régime d’indemnisation du chômage qui est revu à la baisse afin de contraindre les travailleurs, notamment les plus âgés, à reprendre une activité. Le régime des pensions est également revu dans le sens d’une moindre couverture de la collectivité au profit de l’assurance privée.

Le régime d’assurance-maladie est revu pour laisser place au début la décennie 2010-2020 à un système inspiré du système britannique : un service minimum universel est assuré et toute protection complémentaire passe par des assurances privées qui taxent fortement les comportements à risques.

C’est dans ce contexte que se déroule la fermeture de la phase à chaud de la sidérurgie.

Privés de moyens, les acteurs du redéploiement économique peinent à élaborer un plan de reconversion fédérateur. L’attitude de repli sur soi qui prévalait début de la décennie 2000 reprend le dessus sur la volonté de concertation née de l’annonce de la fermeture du chaud.

En l’absence de concertation, l’industrie traditionnelle est laissée à son sort. En d’autres termes, la situation file à l’extérieur. Les pertes d’emplois dans la sidérurgie et chez ses sous-traitants se succèdent, en 2005 d’abord, puis, surtout, en 2009. Les plans sociaux sont réduits à leur part congrue et la plupart des travailleurs, insuffisamment formés, sont laissés à leur sort.

Les entreprises de l’industrie moderne ne se développent pas suffisamment et, pour celles qui survivent à la crise, restent au niveau de sous-traitants faute de soutien et de personnel suffisamment formé.

L’industrie agro-alimentaire passe majoritairement sous contrôle extérieur et enregistre, elle aussi, de fortes pertes d’emplois.

En conséquence de cela, le secteur des services subit la dégradation du système productif liégeois.

Le tissu des entreprises apparaît de plus en plus déséquilibré avec, d’un côté, un secteur traditionnel en fort déclin et, de l’autre, un tissu de PME de secteurs très divers et sans réelle cohérence.

La création d’entreprises souffre du climat socio-économique. En effet, l’insécurité, la dépression économique et l’absence d’une politique volontariste de reclassement des travailleurs via des formations adéquates ont renforcé ce qui constituait déjà un des points faibles de la province de Liège début des années 2000.

Le pouvoir de décision économique est essentiellement à l’extérieur. S’il existe encore un pouvoir local de décision au début de la décennie 2000-2010, celui-ci disparaît progressivement du fait de la situation de sous-traitance dans laquelle se trouvent la quasi totalité des PME liégeoises.

La seconde série de mesures d’économies qui survient en fin de décennie 2000-2010 consiste en un désengagement massif dans des pans entiers d’activités notamment par le biais de transferts de celles-ci au secteur privé.

Avec ses quasi 40% d’emplois dépendants du secteur public, la province de Liège est particulièrement touchée par ces mesures. Un grand nombre de travailleurs de ce secteur se retrouvent soit sur le carreau soit sont repris dans les nouvelles structures privées dans des emplois plus précaires.

De ce fait, ces anciens travailleurs du secteur public viennent grossir les rangs des laissés pour compte.

Tout au plus peut-on dire que l’abolition des régimes de retraite anticipée et l’adoption d’un mode de rémunération au mérite permet d’introduire plus de mobilité sociale.

Le désengagement dans le secteur public frappe les outils de développement et restreint leurs moyens d’actions au point que, dans la décennie 2010-2020, ceux-ci ne peuvent plus assurer la reconversion des sites.

3. L’image en T_{20}

Le système productif liégeois est très mal en point en cette année 2020. L’avenir est très sombre. La dégradation s’est accélérée et le contrôle est passé dans des mains extérieures.

A côté de cela, le désengagement dans le secteur public a entraîné une forte hausse du chômage et de la précarité. En outre, cette main-d’œuvre ‘‘laissée pour compte’’ est peu et/ou insuffisamment qualifiée pour répondre aux besoins du marché de l’emploi. Ce qui contribue au développement de l’économie souterraine.

Le Liégeois a perdu sa fierté et s’est enfermé dans une attitude de repli sur lui-même et d’individualisme forcené.

Avec la disparition des leviers d’action publique, la reconversion économique de la région par un plan concerté n’est plus de mise.

D – Spécialisation du territoire, pôles d’excellence

1. Les hypothèses sous-jacentes

Ce scénario se base sur un système productif volontariste, imaginatif, centré sur un renversement du système.

On a donc des acteurs du système très motivés, consensuels, jouant sur la créativité et l’originalité des solutions. Ils sont aussi préoccupés de « renverser la vapeur », c’est-à-dire d’amener Liège dans un schéma totalement différent de celui qui est le sien depuis les Trente Glorieuses.

Ils portent aussi un regard très lucide et surtout débarrassé de tabou sur la situation actuelle.

En outre, la prise de risques, mesurée et raisonnée, fait partie intégrante de ce scénario : on ose parier sur le changement radical.

2. Le cheminement T_0 à T_{20}

A la suite du ras-le-bol général d’une situation qui n’a que trop duré (lenteur de la reconversion, morosité de l’économie liégeoise, manque d’esprit d’entreprise, …) et, suite aussi à l’annonce de fermeture de la phase à chaud de la sidérurgie et ses conséquences sur la région, s’est fait jour un courant cherchant la rupture avec le passé. Ainsi, par exemple, on lisait en ce début de second trimestre 2003, dans l’Echo, un point de vue prônant le redéploiement de Liège par le développement, notamment, de services de digitalisation de l’information (encodage et création de bases de données)[96]. Certes, l’idée n’était pas nouvelle mais prôner cela pour Liège rompait avec l’éternelle mythe de « la grande entreprise industrielle créatrice d’emploi » que l’on convaincrait de s’installer dans la région.

Les acteurs de la région semblaient de plus en plus convaincus que Liège ne pouvait s’en sortir qu’en comptant sur elle-même, en renforçant ses atouts et en travaillant à réduire ses faiblesses.

Cela a commencé par la façon dont on a traité le dossier lié à l’industrie traditionnelle. Oubliée la nostalgie du passé, conscient que ce secteur ne serait plus le pourvoyeur d’emploi du passé mais qu’il n’en était pas non plus dépourvu d’atouts, on a concentré les moyens sur ce qui avait de l’avenir, abandonnant avec réalisme le reste. La reconversion est spectaculaire et rapide avec, comme dégâts collatéraux, des dégraissages massifs de personnels dans ce secteur de même que dans l’agroalimentaire. En effet, autrefois centrée sur une production de peu de produits, de qualité tenant compte du rôle qu’ils jouent sur la santé, a basculé dans la production de masse et dans une diversification dont le but principal est de satisfaire à des critères marketing de vente.

[96] DIEDEREN (C.) & MEYERS (O.), « *Crise sidérurgique liégeoise et absence de vision à long terme*. », Bruxelles Belgique, L’ECHO, rubrique ”Point de vue”, 1er avril 2003, p. 2.

Conscient des atouts que constituent les industries modernes, notamment la biotechnologie, des efforts ont été entrepris pour développer quelques pôles sans toutefois verser dans l’essaimage des moyens si caractéristiques de la politique d’antan.

Ainsi, le pôle des biotechnologies, dans la foulée du projet GIGA, a été le premier à recevoir des moyens. D’autres pôles ont suivi, généralement organisés en grappes, prolongeant ainsi la tendance des années 2000, elles-mêmes regroupées derrière les leaders.

En soutien, le secteur des services aux entreprises a dû nourrir une forte collaboration pour créer, voire anticiper, les services qui correspondraient aux besoins des entreprises tant traditionnelles que modernes.

Ensuite, un travail a dû être opéré pour que les mentalités soient progressivement favorables à l’esprit d’entreprise. De même, le liégeois que l’on disait toujours si critique vis-à-vis de lui-même et de ses pairs est de plus en plus fier des réalisations locales.

Tout cela a naturellement facilité la formation professionnelle qui, en collaboration étroite avec les acteurs économiques, adapte sans cesse ses programmes de manière à coller au plus près aux besoins changeant d’un système productif en mutation permanente en utilisant à fond les atouts liés à la flexibilité du travail.

Pour réaliser tout cela, il a été nécessaire de retrouver un pouvoir de décision locale. Ainsi, autour des derniers acteurs financiers présents au début des années 2000 telle Ethias pour ne citer qu’elle, a émergé une nouvelle structure d’entreprise laissant la place à la décision locale et privilégiant des formes de financements originales rompant avec l’investisseur « bon papa ».

Ce ne fut pas toujours facile d’autant que d’année en année, l’esprit d’entreprise étant vif, le taux de création d’activités a augmenté d’abord lentement jusque fin de la décennie 2010 pour véritablement exploser ensuite. Ce qui, bien entendu, a multiplié le nombre de projets et, donc, de demandes de financement. Là aussi, le choix de départ de ne pas essaimer les moyens a été le premier objectif et des tensions sont parfois apparues du fait d’une sélection sévère des projets.

Au niveau de la recherche, là aussi, rationalisation faisant loi, il a été décidé de se concentrer sur les domaines les plus prometteurs, l’Université s’étant parallèlement réduite à ses filières certifiées. Quoi qu’il en soit, Liège est leader mondial dans quelques domaines avec un portefeuille de brevets étoffé.

Pour accompagner ce redéploiement, il a été nécessaire de repenser l’aménagement de territoire, notamment par une utilisation originale des friches industrielles.

3. <u>L’image en T_{20}</u>

Le système productif d’aujourd’hui a de moins en moins de points communs avec celui des années 2000. En effet, même au niveau de l’industrie traditionnelle, les changements ont été radicaux.

Le taux d’emploi s’est relevé pour atteindre des chiffres assez élevés. La réduction sérieuse des allocations de chômage a fait renaître l’intérêt pour une série de petits boulots et le taux de chômage est passé largement sous les 10%. En corollaire, les travailleurs nécessaires viennent depuis quelques années de régions voisines.

D’une manière générale, le PIB par habitant a considérablement augmenté à mesure que le système se transformait.

La structure des activités de la région a subi de profonds changements et le tissu des activités s’est diversifié sans toutefois que cette diversification ne soit désordonnée puisque le leitmotiv a constamment été de ne pas se disperser, de se concentrer sur ce qui est spécifique et de ne pas hésiter à abandonner des pistes. Une véritable méthodologie de sélection déclinée différemment selon les secteurs, les activités et les types de projet a vu le jour, les différentes Ecoles et services universitaires y contribuant fortement.

Cette évolution a rendu la fierté aux liégeois.

Chapitre 6 - Dynamique sociale

1. Groupe de travail

Composition

Président : M. Alain LESAGE, Economiste.
Rapporteur : M. Benoît COLLET, SPI+.
Membres : M. Nicolas KEUNEN, Manex,
M. Luc MELOTTE, Directeur des ressources humaines, Centre Hospitalier Psychiatrique de Liège,
M. François PICHAULT, Professeur, Université de Liège, Faculté E.G.S.S., gestion des ressources humaines, Directeur du LENTIC,
M. José VERDIN, Directeur, Fondation André Renard.

Calendrier événementiel

Date	Durée appr. (heures)	Ordre du jour
5 réunions	*10,25*	
17/07/2003 10h00-12h30	2,5	Constitution du groupe Accueil des membres Méthodologie Définition de la composante
18/08/2003 14h00-16h00	2	Première sélection de variables et premières hypothèses d'évolution
27/08/2003 08h00-10h00	2	Variables et hypothèses d'évolution
02/09/2003 08h30-10h15	1,75	Variables et hypothèses d'évolution
10/09/2003 08h00-10h00	2	Micro-scénarios

Auditions

Le groupe n'a pas procédé à des auditions compte tenu des délais qu'il devait respecter et du fait qu'il a démarré ses travaux très tard.

2. Définition de la composante

L'OCDE[97] définit la notion proche de celle de dynamique sociale qu'elle nomme ‘capital social’ : *« L'attention se porte de plus en plus sur le « capital social », c'est-à-dire sur les relations de confiance, les valeurs et les réseaux, indispensables aux fins d'un développement économique viable, de la cohésion sociale et du bien-être de chacun. »*

Pour notre démarche, on préférera utiliser l'expression « dynamique sociale » en lieu et place de « capital social » pour souligner l'idée de mouvement et de changement en opposition à l'aspect statique du capital.

[97] Site Internet de l'OCDE, Direction de l'Education, de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales, CERI, OCDE, Direction de l'Education, de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales, CERI, *Capital humain et social.*, http://www.oecd.org/about/0,2337,fr_2649_34543_1925022_1_1_1_1,00.html, site Internet de l'OCDE, page consultée en octobre 2002.

3. Variables-clés : recensement, définition, indicateurs, rétrospective et prospective.

AVERTISSEMENT
Pour les indicateurs liés à chaque variable-clé, la règle choisie est de donner leurs états en 1980, 1990 et 2000.
Toutefois, cela n’a pas été possible pour chacun d’entre eux du fait que soit les données n’existaient pas, soit celles-ci étaient partielles ou n’étaient pas disponibles pour les années choisies.
En outre, les indicateurs choisis visent à caractériser les évolutions des variables. En aucun cas, il ne s’agit d’études approfondies de celles-ci.

V_1 – Ancrage local / global

1. Définition de la variable

Cette variable fait référence à l’existence ou l’absence d’un ancrage économique liégeois, c’est-à-dire à l’existence/absence de décideurs économiques liégeois capables de jouer un rôle.

2. Indicateurs pertinents

I_{11} – Part des entreprises étrangères en province de Liège 1992, 1996 et 2002[98].

Chiffres absolus	1992	1996	2002
Entreprises étrangères en province de Liège	322	331	480
Nombre total de sociétés implantées à Liège	988	1 205	3 984
Part des ent. Etrangères	32,6%	27,5%	12,0%
Evolution	1992-1996	1996-2002	1992-2002
Entreprises étrangères	+2,8%	+45%	+49,%
Total des entreprises	+22,0%	+230,0%	+303,0%

Source : CRISP, Actionnariat des entreprises wallonnes

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Si la dépendance croissante vis-à-vis de centres de décision situés à l’étranger ces 20 dernières années s’impose comme un fait, nous n’avons pas pu identifier d’étude et/ou de chiffres précis quant à l’ampleur du phénomène.

La seule source fiable est la base de données développée par le CRISP. Cependant, outre une antériorité limitée à 10 ans, celle-ci a élargi le nombre global d’entreprises retenues en assouplissant ses critères, ce qui rend la comparaison difficile.

Ainsi, constate-t-on que la part des entreprises contrôlées par un actionnariat étranger à Liège dans le total de celles retenues sur le même territoire diminue. Ce phénomène pourrait s’expliquer par l’arrivée massive de PME suite à l’assouplissement des critères. Or, à cette taille d’entreprise, l’actionnariat reste souvent local.

[98] L’information quant à la fuite des centres de décision de notre région vers d’autres régions et/ou pays reste très difficile à chiffrer. En effet, hormis la banque de données du CRISP, nous n’avons pas pu caractériser ce fait par des données et/ou études sur le sujet.

Notons aussi que la banque de données du CRISP ne nous permet de remonter qu’à l’année 1992 et que celle-ci a évolué au cours du temps. En effet, le nombre de sociétés contenues dans la base a crû du fait de l’abaissement des seuil d’inclusion. Sont inclus dans cette base de données les sociétés commerciales ayant leur siège social en Wallonie ainsi que des sociétés ayant leur siège social hors de Wallonie, mais disposant de sièges d’exploitation wallons occupant plus de 20 personnes. Sont également reprises les intercommunales de distribution de gaz et d’électricité. Les sociétés en liquidation, en faillite ou sous concordat ont été exclues de la base de données. Pour plus de détails, voir le site du CRISP (http://www.crisp.be).

Un chiffre peut toutefois éclairer le phénomène sans qu’on puisse établir de tendance réelle puisqu’il n’y a pas suffisamment de perspective historique (les premières données ont été calculées en 2001) : il s’agit du nombre d’entreprises étrangères[99] présentes dans les parcs d’activités économiques gérés par la SPI$^+$. Ainsi, constate-t-on que 13% des entreprises situées dans les parcs SPI$^+$ sont détenues à au moins 25% par des capitaux étrangers et que celles-ci représentent un tiers (33%) de l’emploi total de ceux-ci. Signalons que ces chiffres étaient au 01/01/2001, respectivement, de 8,8% des entreprises et 31,4% des emplois. Cependant, cela ne nous permet pas d’en déduire une tendance à la hausse des entreprises étrangères dans les parcs SPI$^+$.

Ce qui semble évident dans ces deux dernières décennies, c’est la prise de contrôle étrangère de nos plus grosses entreprises.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Globalisation accélérée sans ancrage local	H_2 - Ancrage local sans globalisation	H_3 - Emergence d’acteurs globaux d’origine locale	H_4- Emergence d’acteurs globaux d’origine locale et acteurs extérieurs « citoyens »

[99] La SPI$^+$ effectue chaque année un recensement des entreprises situées dans les parcs d’activités économiques, les bâtiments-relais et espaces entreprises gérés par elle. Il s’agit d’une enquête dans laquelle on demande aux entreprises, pour ce qui concerne la propriété de celle-ci, de nous donner le pays de l’actionnaire qui détient au moins 25% du capital.

V_2 – Repli sur soi / ouverture

1. Définition de la variable

Cette notion fait référence au fait qu'il y a à Liège un certain nombre de cercles de natures diverses qui rassemblent les forces vives. Ceux-ci ont pour conséquence de créer une ambiance assez conviviale (« Tout le monde se connaît. », « Le monde est petit, surtout à Liège. ») du moins pour ceux qui en font partie. Car dans ce type de cercles, on est dedans ou on n'y est pas. On peut donc se retrouver dans un système relativement fermé vis-à-vis de l'extérieur.

Cette variable est à mettre en corrélation avec l'esprit principautaire.

2. Indicateurs pertinents

I_{21} – Connaissance des langues chez les jeunes européens (sondage chez les jeunes de 15 à 24 ans)[100].

A part votre langue maternelle, quelles sont, parmi ces langues, celles que vous parlez suffisamment bien pour participer à une conversation ?

Langue	1997			2001		
	Belgique	Δ	UE15	Belgique	Δ	UE15
Anglais	60%	+	54%	55%	+	50%
Français	49%	+	20%	44%	+	18%
Néerlandais	27%	+	1%	26%	+	2%
Aucune	17%	-	29%	20%	-	31%
Allemand	15%	+	11%	13%	=	13%
Italien	6%	=	4%	4%	=	4%
Espagnol	5%	-	9%	4%	-	7%
Pas d'opinion	3%	=	3%	1%	=	1%
Autre (non cité)	2%	=	2%	2%	=	3%
Grec	1%	=	0%	0%	=	0%
Portugais	0%	=	1%	0%	=	1%
Suédois	0%	=	2%	0%	=	2%
Danois	0%	=	1%	0%	=	1%
Finnois	0%	=	0%	0%	=	0%

Δ = ‘+’ signifie que la Belgique est significativement au-dessus de la moyenne européenne (> 2%), ‘-’ signifie en-dessous de la moyenne européenne (<2%) et ‘=’ signifie que l'on est plus ou moins dans la moyenne européenne.

Source : Eurobaromètre 47.2 (1997), pp. 40-41 et 55.1 (2001), pp. 92-93.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Pour ce qui concerne la connaissance des langues, fréquemment citée comme une cause essentielle de non satisfaction des offres en Wallonie, ce n'est pas à proprement

[100] Christiane Blondin et Marc Demeuse notent fort opportunément qu'en ce qui concerne les données disponibles sur la connaissance des langues étrangères, tant au niveau belge qu'européen, la dernière étude à large échelle date de 1971-1972 (IEA – Association internationale pour l'Evaluation du Rendement scolaire). Les données les plus récentes sont celles recueillies à l'occasion des enquêtes Eurobaromètre de la Commission européenne. Elles sont réalisées sur base d'enquêtes dans les pays européens.

BLONDIN (CH.) & DEMEUSE (M.), *Des indicateurs européens de qualité de l'éducation. Les langues étrangères : un premier exercice.*, Liège : ULg, Cahiers du Service de Pédagogie Expérimentale, mars-avril 2000, page 164.

parler le problème principal selon cette étude. En fait, c’est surtout un problème dans la région de Bruxelles.

Dans ce domaine, citons également le fait que les enquêtes EUROBAROMETRE mettent en évidence que les jeunes belges se trouvent un peu au-dessus de la moyenne européenne pour ce qui concerne la connaissance des langues.

Il convient également de rappeler qu’en Communauté germanophone les travailleurs sont généralement trilingues (allemand, français et anglais).

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Repli défensif, perte de la capacité d’accueil, rejet du monde extérieur	H_2 - Capacité d’accueil mais « liégeoisisme* », pas de capacité d’évolution	H_3 - Maintien de l’identité, capacité d’apprentissage culturel	H_4- Ouverture au monde, multilinguisme, assimilation par le monde extérieur (perte d’identité)

* Liégeoisisme[101] = mélange subtil de convivialité, d’esprit frondeur, de franc-parler, d’esprit principautaire.

[101] Le cas de la Communauté germanophone est un cas qui pourrait être un cas-exemple. D’une part, elle représente la capacité d’accueil des liégeois en ce sens que les germanophones tiennent à leur rattachement à la province de Liège et, en même temps, elle pourrait être l’exemple de la conjugaison de l’exception identitaire et d’une plus grande ouverture au monde que le reste de la province.

V_3 – Dynamisme associatif/individualisme

1. Définition de la variable

On constate à Liège une vie sociale, culturelle et associative riche et variée mais peut-être trop dispersée.

Cette variable reflète le degré d’associativité de la population liégeoise et la façon dont les associations participent à la vie de la société.

2. Indicateurs pertinents[102]

I_{31} – Répartition régionale des ASBL déclarant du personnel salarié comparé à la population belge.

	1998			
	Wallonie	Flandre	Bruxelles	Belgique
ASBL	3 956 (28,3%)	7 155 (51,2%)	2 852 (20,4%)	13 963 (100,0%)
Population	3 326 707 (32,6%)	5 912 382 (58,0%)	953 175 (9,4%)	10 192 264 (100,0%)

Source : MAREE (M.) & MERTENS (S.), Contours et statistiques du non-marchand en Belgique, Liège : Les Editions de l’Université de Liège, 2002, Tableau II-8.

I_{32} – Répartition des emplois équivalent temps plein des ASBL par branche d’activité et pour les différentes régions, personnel enseignant subventionné et emplois PRIME/TCT/DAC exclus.

	1998			
	Wallonie	Flandre	Bruxelles	Belgique
Culture, sport et loisir	4,7%	5,0%	8,2%	5,4%
Education et recherche	4,1%	4,3%	4,0%	4,2%
Santé	35,0%	33,1%	31,6%	33,4%
Action sociale	46,5%	46,1%	26,6%	43,3%
Défense des droits et intérêts	1,1%	0,9%	7,5%	1,9%
Administrations publiques	0,9%	0,9%	2,7%	1,2%
Autres activités non marchandes	5,5%	6,9%	11,5%	7,2%
Activités non définies ailleurs	2,1%	2,8%	7,9%	3,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : MAREE (M.) & MERTENS (S.), Contours et statistiques du non-marchand en Belgique, Liège : Les Editions de l’Université de Liège, 2002, Tableau II-11.

[102] Les données quantitatives sur le monde associatif ne sont pas légions, notamment pour rendre compte d’une évolution. En dépit de nombreuses recherches, nous n’avons pas pu trouver d’études permettant de rendre compte de cette évolution quel que soit le niveau de désagrégation statistique (provinces, régions, pays).

I_{33} – Participation associative dans les pays européens.

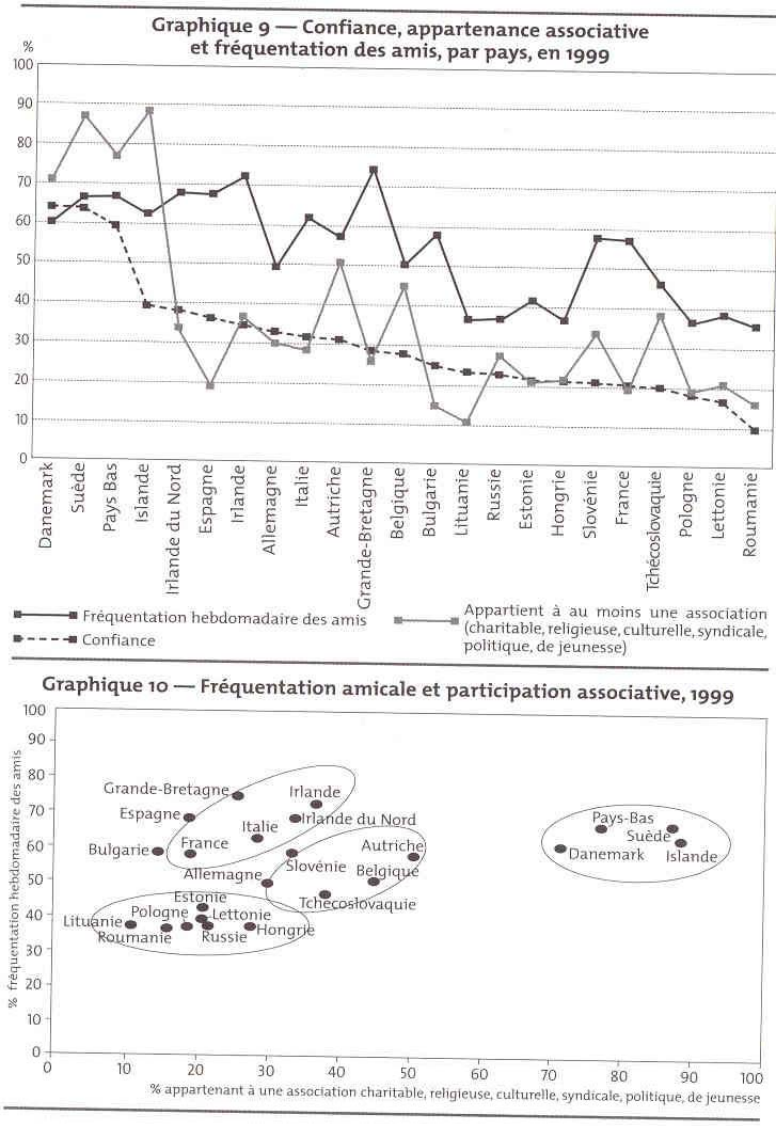

Source : GALLAND (O.), « Les valeurs des européens. Les dimensions de la confiance. », Paris : Futuribles, juillet-août 2002, n°277, page 29.

3. <u>Rétrospective (les 20 dernières années)</u>

Le monde associatif est riche et varié. Ses activités portent sur de nombreux domaines tels le culturel, l’aide aux défavorisés, la défense de l’environnement (au sens large, i.e. Netsky et Bierset), la représentation de quartiers dans les villes, l’encadrement de certaines populations (par exemple, le *fan coaching*), … . En outre, les données en cette matière sont relativement rares. Il ne nous a pas été possible de donner un éventail de ces associations en fonction de leurs activités pour la province de Liège mais les tableaux ci-dessus donnent une idée de cette variété au niveau régional.

Pour ce qui concerne le dynamisme associatif, il n’y a pas non plus d’étude au niveau de la province de Liège. Toutefois, on trouve un début de réponse dans le *European Value Survey* et l’article qui lui est consacré dans la revue Futuribles de juillet-août 2002.

Il apparaît, à l’analyse des résultats, que la Belgique se trouve dans un groupe de pays où la participation sociale s’exprime plutôt dans des activités associatives que dans les fréquentations amicales. Pour la Belgique, on peut même parler d’un équilibre entre les deux formes de participation sociale puisqu’il y a quasi le même pourcentage de personne appartenant à une association que de personnes fréquentant régulièrement leurs amis.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Valorisation des intérêts particuliers, corporatisme	H_2 - Alliance illusoire, superficielle, unanimisme	H_3 - Fédération spontanée des intérêts	H_4- Mobilisation sur un projet fédérateur avec coordination contractuelle des intérêts

V_4 – Piliarisation[103] / coopération trans-piliers

1. Définition de la variable

Cette variable rend compte du degré de piliarisation de la société liégeoise, c’est-à-dire le rôle joué par les différents piliers (laïcité, religion) dans la vie sociale sachant que chaque pilier possède ses écoles, ses médias, ses syndicats et son parti.

2. Indicateurs pertinents

I_{41} – Appartenance religieuse des Belges[104].

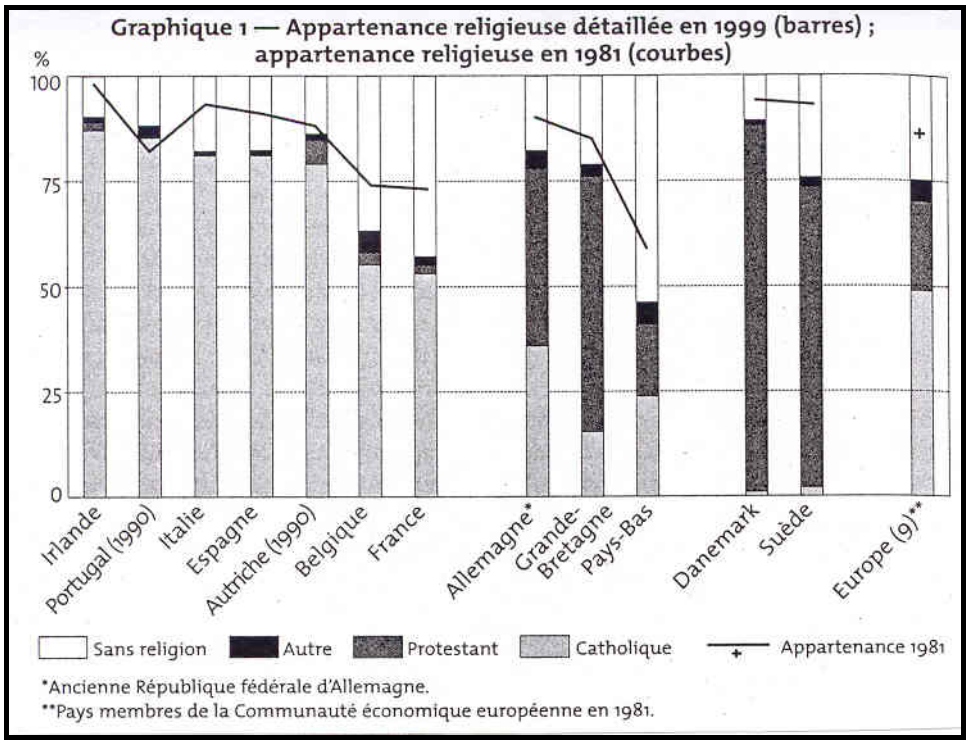

Source : LAMBERT (Y.), « Religion : l’Europe à un tournant. », Paris : Futuribles, 2002, p. 132.

I_{42} – Affiliation syndicale en province de Liège[105].

	1981	1991	2000	81-91	91-00	81-00
Syndicat chrétien (CSC)	90 406	105 480	123 278	+16,7%	+17,0%	+36,4%
Syndicat socialiste (FGTB)	186 402	156 541	158 389	-16,0%	+1,2%	-15,0%
Total FGTB+CSC	276 808	262 021	281 667	-5,3%	+7,5%	+1,8%

[103] *« On peut le constater aisément : le système politique belge est encore largement fondé sur l'existence de "familles politiques", appelées également "mondes sociologiques". Le rôle-clé joué par ces familles, aussi bien dans le fonctionnement et les attributions de l'Etat que dans la structuration des partis politiques et dans l'organisation de la société civile, est tel qu'on les qualifie de "piliers" du système politique belge. Pilier se dit zuil en néerlandais. Or, les premiers politologues qui ont analysé un système politique à l'aide de cette notion sont des Néerlandais. Ils ont observé une logique des piliers aux Pays-Bas (entre 1918 et 1967). Ils ont forgé ainsi la notion de verzuiling pour désigner cette logique. Et les politologues francophones ont traduit ce mot verzuiling par "piliarisation". »*

ANTOINE (B.) & DUMONT (H.), *Au delà des « piliers » la prise en compte d’une société multi-culturelle.*, Namur, 15/05/1998, états généraux de l’écologie politique, rapports transversaux des 76 forums, rapport sur l’atelier n°7.

[104] Nous avons bien conscience que l’appartenance religieuse n’est qu’un aspect de la piliarisation mais nous n’avons pas eu de données significatives pour faire état des autres aspects.

[105] Le syndicat libéral ne remet pas de chiffres par province. Par conséquent, il n’a pas été possible de rendre compte de l’évolution de ses affiliés.

Source : ARCQ (E.) & AUSSENS (M.), Implantation syndicale et taux de syndicalisation (1992-2000)., Bruxelles : CRISP, 2002, p 31.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

L’existence de piliers n’est pas un phénomène proprement liégeois mais commun à la Belgique et, même, aux Pays-Bas[106]. D’une manière globale, on note une tendance à l’effritement de la piliarisation en Belgique[107].

Il n’a pas été possible de récolter des données désagrégées au niveau provincial. Aussi est-il impossible de conclure à l’existence ou non d’un particularisme liégeois en la matière. Tout au plus peut-on faire état de l’impression qu’en province de Liège aussi la piliarisation s’effrite. En effet, force est de constater que, par exemple, dans l’enseignement, les différents piliers sont moins présents qu’autrefois. De même, on constate une collaboration entre syndicats plus présente qu’autrefois.

Du point de vue de l’affiliation syndicale, on constate que, globalement, elle reste relativement stable. A y regarder de plus près, on constate la perte d’influence du pilier syndical socialiste au profit du pilier syndical chrétien.

D’une manière générale, l’appartenance religieuse régresse dans les pays européens et assez fortement en Belgique puisqu’elle atteignait un niveau proche de 75% en 1981 contre 63% en 1999.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Piliarisation exacerbée	H_2 - Coopération institutionnelle mais maintien des piliers	H_3 - Forte coopération trans-piliers	H_4- Disparition complète des piliers

[106] LAMBERT (Y.), *« Religion : l’Europe à un tournant. »*, Paris : Futuribles, juillet-août 2002, p.133.
[107] LAMBERT (Y.), *« Religion : l’Europe à un tournant. »*, Paris : Futuribles, juillet-août 2002, p.136.

V_5 – Pmisation / constitution de masse critique

1. Définition de la variable

Cette variable fait référence au tissu économique et à sa capacité de dégager des moyens pour atteindre une masse critique permettant le développement de la région.

2. Indicateurs pertinents

I_{51} – Structure des entreprises par tranche d’effectif en 3 classes en 1980, 1990 et 2000.

	2000		1990		1980	
	Nb ets	Emploi	Nb ets	Emploi	Nb ets	Emploi
TPE:0 à 9 pers.	81,5%	18,6%	83,2%	17,9%	82,4%	14,8%
PME:10 à 199 pers.	17,6%	46,4%	15,8%	42,1%	16,6%	39,2%
Grd ent. (>200 pers.)	0,9%	35,0%	0,9%	40,0%	1,0%	46,0%

Source : données ONSS, Calculs : SPI+, Service Etudes.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Le tissu des entreprises liégeoises, comme pour la majeure partie des régions européennes, se compose essentiellement de petites entreprises (plus de 80%) si le critère choisi est le nombre d’établissements.

Par contre, l’emploi est essentiellement concentré dans les PME et grandes entreprises avec un phénomène marqué de diminution nette de l’emploi salarié dans les grandes entreprises au profit des PME qui, en 20 ans, deviennent la catégorie qui emploie le plus de monde.

In fine, on constate que ces proportions (TPE, PME, Grandes entreprises) sont restées stables sur ces 20 dernières années.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Quasi-disparition des grands ensembles liée à une juxtaposition de TPE	H_2 - Maintien de grands ensembles et constitution de la masse via absorptions et externalisation	H_3 - Coopération opportuniste stimulée	H_4- La masse se fait via la constitution de grappes

V_6 – Dynamisme économique / entrepreneuriat public et privé

1. Définition de la variable

Cette variable traduit l’esprit d’initiative au niveau des individus (privé) et au niveau collectif (public).

2. Indicateurs pertinents

I_{61} – Solde des créations/faillites de personnes morales en 1980, 1990 et 2000.

	2000	1990	1980
Créations	1 486	2 202	1 046
Faillites	723	492	357
Solde	+763	+1 710	+689

Source : Gerling – C.E.S.R.W., rapport sur la sit. Econ. (2001) (pp.68-70)

Soldes des créations/faillites en 1992, 1995 et 2000 selon TVA.

	2000	1995	1992
Créations	4 410	5 839	5 645
Faillites	5 195	5 675	5 785
Solde	-785	+164	-140

Source : Administration de la TVA, calculs : SPI+, service Prospective.

I_{62} – Aides directes de la Région wallonne aux entreprises.

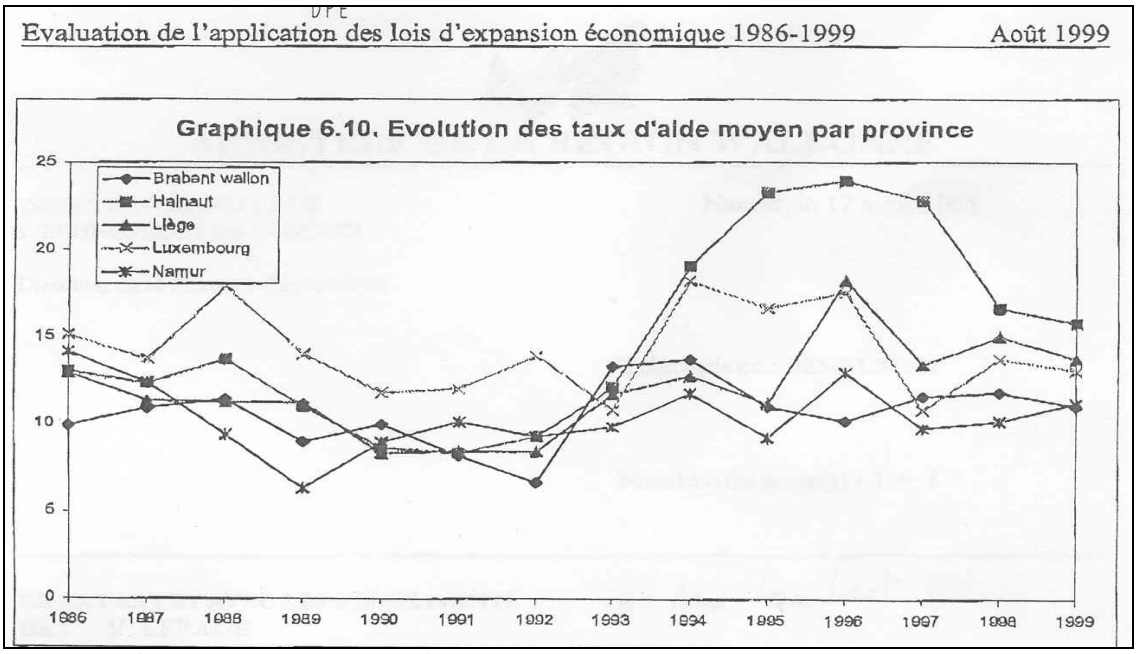

Source : Ministère de la R.W., Direction gén. de l’Economie et de l’Emploi, Direction de la Politique Economique

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Sur les vingt dernières années, la création de personnes morales est restée supérieure à leur disparition, celle-ci intervenant principalement dans les 10 premières années avec un fort taux d’échec dans les trois premières années de vie.

Si l’on regarde les chiffres sur base des données TVA sur les 10 dernières années, le taux d’échec des personnes physiques est plus élevé et fait pencher le solde de création/disparition sur deux années dans le négatif.

Au niveau public, les lois d’expansion économique ont permis d’aider les entreprises, avec un taux moyen d’aide se situant autour des 15%.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Initiatives rares et dispersées, pas de classe entrepreneuriale et prépondérance des freins de toute nature (--) Enlisement	H_2 - La déréglementation favorise l’initiative privée mais par manque d’encadrement dû à la faiblesse de l’initiative publique (pas de régulation), l’effet global n’est pas optimum (anarchie) (-+)	H_3 - L’initiative publique est forte mais ne trouve de relais au niveau privé qui, lui, manque d’esprit d’initiative. Le tout donnant un effet faible. (+-)	H_4- L’initiative est forte tant dans le public que le privé et s’accompagne d’une véritable planification stratégique aboutissant à un développement de la région (++)

H_3 : L’initiative publique est forte mais ne trouve pas de relais au niveau privé qui, lui, manque d’esprit d’initiative. Le tout donnant un effet quasi nul (+-)

Pour illustrer cette hypothèse, on peut prendre le cas du passage du TGV à Liège. Dans ce dossier, l’initiative publique a été très forte et aurait pu ramener des « dividendes » non négligeables notamment en terme d’emploi si le privé avait investi dans cette opportunité. Or, par manque d’esprit entrepreneurial, celui-ci a raté des occasions qui auraient pu bénéficier à la région.

V_7 – Conflit / consensus

1. Définition de la variable

Cette variable rend compte du degré de conflictualité de la société liégeoise.

Par le passé, les relations ont été assez conflictuelles et ont contribué à donner une image négative de Liège. Aujourd’hui, bien que ce ne soit plus vrai, les préjugés gardent la vie dure.

2. Indicateurs pertinents

I_{71} – Nombre de grèves en province de Liège.

Chiffres absolus	1980	1990	2000
Nbre de grévistes	6.525	47	1.411
Nbre de chômeurs forcés	1.223	-	-
Nbre de journées perdues	55.087	452	5.868

Source : INS

Evolution	1980-1990	1990-2000	1980-2000
Nbre de grévistes	-6.478	+1.364	-5.114
Nbre de chômeurs forcés	-	-	-
Nbre de journées perdues	-54.635	+5.416	-49.219

Source : INS

I_{72} – Description et repères historiques des relations collectives de travail en Belgique.

En Belgique, **les relations collectives de travail sont institutionnalisées** et cela s’est traduit dans les textes légaux dont les **bases** sont :

- la loi du 5 décembre 1968 sur les conventions collectives et sur les commissions paritaires
- la convention collective n°5 du 24 mai 1971, concernant le statut des délégations syndicales du personnel des entreprises. Cette convention est une convention cadre contenant les principes généraux et laissant le soin aux commissions paritaires la tâche d’élaborer les modalités d’application pour chaque branche d’activité. Elle a été complétée par deux autres conventions
  - 5bis du 30 juin 1971 (commentaire de la CCT n°5)
  - 5ter du 21 décembre 1978 (adaptation à une directive européenne relative à la protection des travailleurs en cas de transfert d’entreprise)

  Ces trois conventions consacre la reconnaissance et le statut de la délégation syndicale[108]. Elle fixe également le seuil de travailleurs exigés pour la création d’une délégation, en l’occurrence 50 personnes.

Les relations collectives sont organisées autour de trois pratiques :

1) la négociation collective,
2) la consultation,
3) la concertation.

Des trois pratiques, c’est la négociation qui est le fondement du système[109].

La négociation

La négociation a lieu à 4 niveaux : l’entreprise, les secteurs (commissions paritaires), le niveau national (Conférence Nationale du Travail), le niveau interprofessionnel (accords interprofessionnels de programmation sociale).

1) Entreprise

Il n’y a pas d’organe officiel de négociation au niveau de l’entreprise. Tout se passe entre l’employeur et la délégation syndicale. Ces dernières sont organisées par les conventions 5, 5bis et 5ter ainsi que par des conventions sectorielles dont beaucoup prévoient que la délégation syndicale représente l’ensemble du personnel et pas seulement ses affiliés.

[108] En fait, la première reconnaissance nationale des délégations syndicales a été acquise par un accord entre employeurs et travailleurs au sein de la Conférence nationale du travail des 16 et 17 juin 1947.

[109] car « *elle possède des caractéristiques dont ne sont exemptes ni la consultation, ni la concertation : quelle que soit la manière dont sont organisés les rapports collectifs entre employeur et travailleurs, on trouve toujours en toile de fond, comme le souligne avec insistance Lucien François, le refus ou la menace du refus de travailler.* »

ARCQ (E.), « *Les relations collectives de travail.* », Bruxelles : CRISP, mars 1993, dossiers du CRISP n°39, pp. 3-4.

Généralement, les délégations syndicales sont désignées par leurs instances supérieures et non par le personnel des entreprises considérées. Le mandat est de 4 ans, renouvelable. Les compétences de base sont les suivantes :

- *droit de négociation* en vue de la conclusion d'accords au sein de l'entreprise sur tout ce qui concerne les relations de travail ;
- *droit de contrôle* sur l'application des lois sociales, des conventions collectives de travail, du règlement de travail et des contrats individuels ;
- *droit d'information* préalable sur les modifications des conditions de travail, des salaires et des classifications professionnelles ;
- *droit d'être reçue* par l'employeur à l'occasion de tout litige de caractère collectif ou en cas de menace d'un tel litige. En cas de litige individuel, le travailleur peut se faire accompagner d'un délégué syndical et si la démarche n'aboutit pas, la délégation syndicale a le droit d'intervenir.

Depuis 1986, les syndicats revendiquent la possibilité de créer des délégations syndicales dans les PME en abaissant le seuil de 50 travailleurs. Jusqu'à présent, aucun accord n'a pu être trouvé avec les représentants patronaux pour introduire les délégations syndicales dans les PME.

2) Le niveau sectoriel : les commissions paritaires.

Les commissions paritaires (nombre égal de représentants patronaux et syndicaux) sont les organes spécifiques à la négociation au niveau sectoriel. Les principes de base de leur fonctionnement ont été définis en 1919. Elles ont 3 missions principales :

1 - concourir à l'élaboration de conventions collectives[110] par les organisations représentées : elles ont donc le pouvoir de faire naître des droits et des obligations. Par conséquent, elles sont sources de droit, c'est-à-dire du droit social propre à chaque branche de l'industrie.

2 - Prévenir et concilier les litiges entre employeurs et travailleurs.

3 - Formuler des avis, notamment au Conseil national du travail et au Conseil central de l'économie.

Les Commissions paritaires sont créées par un arrêté royal qui définit précisément la branche de l'industrie et le cadre territorial. Pour les grands secteurs industriels, il existe deux commissions paritaires : une pour les employés et une pour les ouvriers.

Les entreprises qui n'entrent dans aucune des commissions existantes sont du ressort des deux commissions dites « résiduaires » :

- commission paritaire nationale auxiliaire pour les employés,
- commission paritaire nationale auxiliaire pour les ouvriers (organe pas créé à ce jour, tout se passant au niveau des entreprises).

3) Le niveau national et interprofessionnel : la Conférence Nationale du Travail et les négociations interprofessionnelles.

La première négociation interprofessionnelle a eu lieu en 1936 à l'instigation des pouvoirs publics. La Conférence nationale du travail a été créée en 1952, prenant la relève du Conseil paritaire général créé en 1945. Jusqu'en 1968, la CNT n'avait qu'une compétence d'avis et une mission de conciliation. La loi du 5 décembre 1968 lui a conféré le pouvoir de conclure des conventions collectives.

Quelques repères historiques :

- 1936 : premières négociations interprofessionnelles ;
- 1960 : accord interprofessionnel de programmation sociale ;
- 1976-1986 : échecs des négociations interprofessionnelles sauf un accord intervenu en 1981 sous la pression du gouvernement. Cette période est marquée par un fort interventionnisme gouvernemental.

Les négociations interprofessionnelles qui se déroulent dans le cadre de la CNT ont même statut que les conventions collectives. Les accords conclu hors CNT sont un engagement moral des partie de mettre en œuvre les dispositions de l'accord via la CNT ou au moyen d'une concertation avec le gouvernement.

Procédure de conciliation

Le schéma ci-dessous reprend le déroulement général de la conciliation. Toutes ces étapes ne sont pas nécessairement utilisées. En effet, particulièrement pour ce qui concerne l'arbitrage extérieur tel les conciliateurs sociaux, il est rare que l'on y fasse appel.

[110] Les conventions collectives s'appliquent aux employeurs et travailleurs affiliés aux parties signataires ainsi qu'aux employeurs et travailleurs non-affiliés à titre supplétif. Elles peuvent devenir obligatoires pour tous par le biais d'un arrêté royal. Elles deviennent alors sources de droit et leur force obligatoire suit la loi dans la hiérarchie des sources du droit.

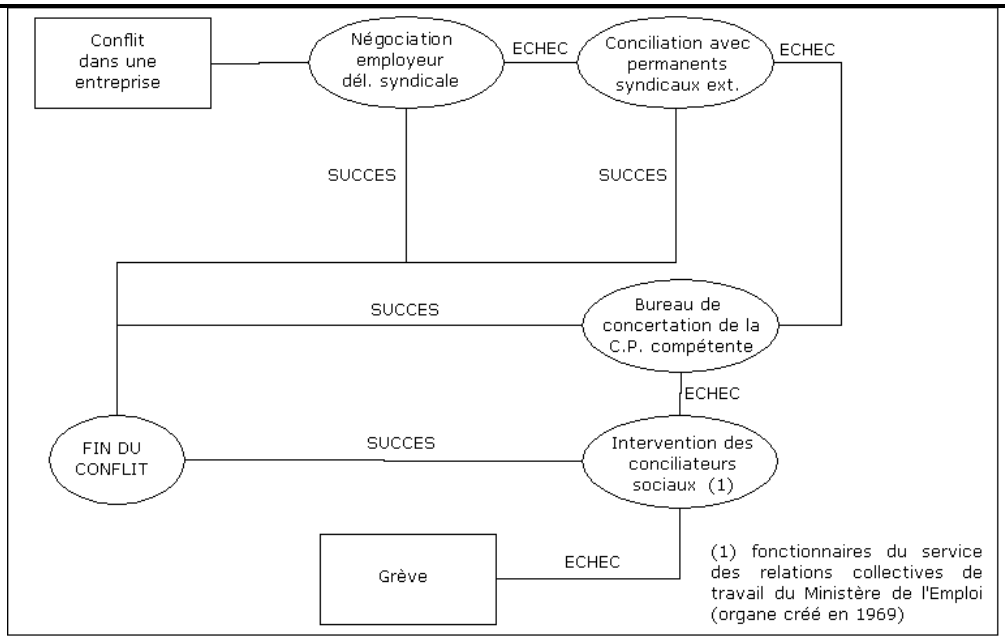

Source : ARCQ (E.), « Les relations collectives de travail. », op. cit., pp.14-15 ; diagramme : SPI+, service Prospective.

La consultation

La consultation comprend un acteur de plus que la négociation : celui auquel l’avis s’adresse ou qui demande un avis, le plus souvent les pouvoirs publics. Comme la négociation, la consultation se fait à plusieurs niveaux : l’entreprise, le secteur et l’interprofessionnel.

1) Le niveau de l’entreprise.

Deux organes peuvent être institués : le conseil d’entreprise et le comité de sécurité et d’hygiène.

Le conseil d’entreprise : il doit être institué à l’initiative du chef d’entreprise dans toute entreprise occupant au moins 100 travailleurs. Il n’est pas paritaire et est composé du chef d’entreprise ou de son représentant et de représentants des travailleurs élus par ceux-ci tous les 4 ans lors des élections sociales[111]. Le nombre de représentants varie en fonction de la taille de l’entreprise et les mandants sont répartis entre les 4 catégories de travailleurs (ouvriers, employés, jeunes travailleurs et cadres). Sa mission concerne de nombreux aspects de la vie de l’entreprise. Si ses avis ne peuvent remettre en cause les responsabilités de gestion et le droit de décision du chef d’entreprise, ils doivent avoir un caractère préalable à la décision de ce dernier. Le droit à l’information, nécessaire à l’exercice des missions du conseil, est prévu par la loi et la nature et l’ampleur de ces informations sont définies par plusieurs conventions collectives et arrêtés royaux. A côté de cette mission d’avis, le conseil d’entreprise a pouvoir de décision pour, notamment, l’élaboration et la modification du règlement de travail, la fixation des critères généraux de licenciement et d’embauche, la fixation des dates de vacances annuelles et la gestion des œuvres sociale. Il contrôle également l’application des lois sociales, les subventions de l’état, la prépension, l’occupation des handicapés et le stage des jeunes.
Le comité de sécurité, d’hygiène et d’embellissement des lieux de travail : institué en 1946, il s’agit d’un organe paritaire dont la mission consiste à promouvoir la sécurité et l’hygiène au travail. Un certain nombre de domaines font l’objet d’une consultation préalable du comité avant toute décision. La responsabilité juridique pour la sécurité ainsi que le droit de décision dans cette matière restent l’apanage du chef d’entreprise.

2) Le niveau sectoriel.

Prévu par la loi du 20 septembre 1948, de nombreux conseils professionnels ont été créés pour la plupart entre 1951 et 1957 (textile, métal, construction, …). Ceux-ci ont été supprimés par l’arrêté royal du 9 octobre 1986 et intégrés au Conseil central de l’économie sous la forme de commissions consultatives spéciales. Toutes les branches de l’économie ne sont pas représentées (bancassurances, secteur public et non marchand). Leur mission est de procéder à une enquête semestrielle d’évolution conjoncturelle.
En matières sociales, ce sont les commissions paritaires, à leurs initiatives ou sur demande du gouvernement, du CNT ou du CCE, qui sont chargées de remettre des avis.
Plusieurs secteurs (construction, constructions métalliques, bois, chimie) ont mis sur pied des comités de sécurité et d’hygiène sectoriels en vue de promouvoir la sécurité et l’hygiène notamment par la réglementation ou par des mesures prophylactiques.

[111] Pour les modalités et le fonctionnement des élections sociales, le lecteur intéressé pourra se reporter à la référence suivante : *ARCQ (E.), « Les relations collectives de travail. », op. cit., pp. 21-22.*

3) Le niveau interprofessionnel.

Le Conseil central de l'économie (loi du 20/09/1948) et le Conseil national du travail (1952) sont les deux principaux organes consultatifs paritaires au niveau national. Ils ont une compétence générale, l'un en matière économique, l'autre en matière sociale[112]. Ils exercent leurs compétences soit d'initiatives soit à la demande du gouvernement ou du Parlement.

Il existe un troisième organe consultatif au niveau national : le conseil supérieur de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail.

Au niveau communautaire et régional

Les conseils économiques régionaux (loi du 15/07/1970) ont été remplacés après les réformes institutionnelles d'août 1980 par les conseils économiques et sociaux :

- Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW, 1988),
- Sociaal en economische Raad van Vlanderen (SERV, 1985),
- Conseil économique et social bruxellois (1988).

Ils ont une mission générale d'avis sur toutes les matières qui sont du ressort des exécutifs communautaires et régionaux.

La concertation

On parle de concertation tripartite car aux représentants patronaux et syndicaux s'ajoutent les pouvoirs publics. L'origine de ce type de concertation remonte à 1936 mais n'a réellement été institutionnalisée que par la loi du 15/07/1970 portant organisation de la planification et de la décentralisation économique. Cette loi a mis sur pied une série de mécanismes consultatifs visant à établir le plan et lors desquels les partenaires sociaux étaient présents à tous les niveaux. Ces mécanismes partaient du Bureau du plan (projet de plan) pour aboutir au Comité national de l'expansion économique (CNEE, créé en 1960), véritable organe de co-décision. Ce système a montré ses limites et, *in fine*, le Bureau du plan joue aujourd'hui un rôle technique et le CNEE ne s'est plus réuni depuis 1976. Les pratiques tripartites n'ont cependant pas disparu pour la cause.

Repères historiques

- 1970 : conférence économique et sociale pour prévenir l'extension d'un grave conflit partant d'entreprises minières du Zwartberg (Limbourg),
- 1973 et 1976 : conférences nationales de l'emploi,
- 1980 : conférence nationale de l'emploi,
- 1981 : table ronde politique et industrielle,
- 1981-1985 : période d'interventionnisme gouvernemental via les pouvoirs spéciaux,
- 1993 : conférence nationale pour l'emploi.

Depuis les années 80, une concertation d'un nouveau type s'est progressivement installée : la concertation sur la compétitivité des entreprises. Formalisée par la loi du 6 janvier 1989 relative à la sauvegarde de la compétitivité, cette concertation a lieu au sein du Conseil central de l'économie qui remet en mars et en octobre (rapport intermédiaire) un rapport sur la compétitivité. En mars, si celle-ci est menacée, une concertation tripartite s'engage en vue d'élaborer des mesures correctrices, le gouvernement ayant toujours le dernier mot en cas d'échec de la concertation.

Sources : ARCQ (E.), « Les relations collectives de travail. », Bruxelles : CRISP, mars 1993, dossiers du CRISP n°39, 32 pages.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

En matière de climat social, il apparaît que les grèves sont en diminution sur les 20 dernières années. La réputation de « *gréviculture* » souvent attribuée à Liège n'est plus une réalité.

Il convient de constater qu'il existe actuellement deux grandes formes de dialogue social. D'un côté, subsiste un dialogue institutionnalisé (voir description générale ci-dessus), notamment dans l'industrie, avec un rapport de force entre un patronat de plus en plus « étranger »et des syndicats forts avec comme argument ultime la grève, et, d'un autre côté, un dialogue social fort varié allant d'un patronat dominant à des formes de dialogue plus souples mais où la grève reste rare.

[112] Il convient de noter que le C.C.E. n'a que des compétences consultatives alors que le C.N.T. a vu sa mission s'étendre depuis 1968 à l'élaboration de conventions collectives.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Un affaiblissement syndical et patronal local : patronat extérieur dominant et on en est réduit à « limiter la casse »	H_2 - Patronat local, syndicat fort (équilibre initial) avec un dialogue social institutionnalisé et la grève comme argument ultime	H_3 - Co-construction : comportement citoyen des entreprises et concertation renforcée Conséquence importante : modification de l’image de Liège à l’extérieur

V_8 – GRH « familiale » / GRH formalisée

1. Définition de la variable

Cette variable rend compte de la manière dont, en général, on gère les relations humaines au sein du monde économique.

2. Indicateurs pertinents

I_{81} – Formation : nombre de travailleurs, coûts et nombre d’heures en province de Liège selon les bilans sociaux.

Année	Nombre total de sociétés	Nombre de qualité suffisante		Nombre de bilans sociaux repris		Nombre total de travailleurs (ETP)	Nombre de travailleurs ayant participés aux formations
1996	15.465	14.599	94%	7.153	49%	108.414,5	25.893
1997	16.598	15.230	92%	9.111	60%	119.798,1	19.742
1998	16.806	15.785	94%	10.143	64%	126.827,2	22.992
1999	17.737	16.865	95%	10.192	60%	130.774,1	28.811
2000	18.298	17.365	95%	10.412	60%	134.071,3	29.472
2001	17.589	17.243	98%	10.311	60%	133.751,1	33.555
2002	18.229	17.865	98%	10.340	58%	132.677,0	35.428

Année	Part des ETP ayant participé à la formation	Nombre total d’heures de formations suivies	Coût total des formations (€)	Nombre moyen d’heures par travailleur	Coût moyen par travailleur (€)	Coût moyen par heure de formation (€)
1996	24%	828.509	27.913.767	32,0	1 078,04	33,69
1997	16%	777.407	28.398.757	39,4	1 438,49	36,53
1998	18%	1.061.662	36.376.442	46,2	1 582,13	34,26
1999	22%	1.031.828	37.007.305	35,8	1 284,49	35,87
2000	22%	971.328	36.416.687	33,0	1 235,64	37,49
2001	25%	1.097.877	43.080.163	32,7	1 283,87	39,24
2002	27%	836.622	32.595.918	23,6	920,06	38,96

Source : BNB, Globalisation des rubriques 1053, 5801 à 5803 et 5811 à 5813 des bilans sociaux disponibles sur la province de Liège pour les années 1996 à 2003, tableaux Excel®.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

En-dehors des grosses entreprises où la gestion des ressources humaines est professionnalisée et fait l’objet d’un investissement important, ce qui semble caractériser le reste du tissu productif liégeois est une gestion de type ‘‘familiale’’ et de court terme. Il semble également qu’il existe un manque d’investissement dans la formation.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 – GRH familiale Faible développement des compétences No man’s land du dialogue social Gestion à court terme	H_2 - Dualisation entre un noyau dur où il y a gestion à long terme et investissement en formation Périphérie où la GRH devient de plus en plus *hard*	H_3 - Investissement massif dans la GRH et dans le développement des compétences avec gestion à long terme

4. Tableau morphologique.

a) Variables

Variables-clés	Hypothèses				
V_1 – Ancrage local / global	H_1 - Globalisation accélérée sans ancrage local	H_2 - Ancrage local sans globalisation	H_3 - Emergence d’acteurs globaux d’origine locale	H_4- Emergence d’acteurs globaux d’origine locale et acteurs extérieurs « citoyens »	
V_2 – Repli sur soi / ouverture	H_1 - Repli défensif, perte de la capacité d’accueil, rejet du monde extérieur	H_2 - Capacité d’accueil mais ‘‘*liégeoisisme*’’, pas de capacité d’évolution	H_3 - Maintien de l’identité, capacité d’apprentissage culturel	H_4- Ouverture au monde, multilinguisme, assimilation par le monde extérieur (perte d’identité)	
V_3 – Dynamisme associatif / individualisme	H_1 - Valorisation des intérêts particuliers, corporatisme	H_2 - Alliance illusoire, superficielle, unanimisme	H_3 - Fédération spontanée des intérêts	H_4- Mobilisation sur un projet fédérateur avec coordination contractuelle des intérêts	
V_4 – Piliarisation / Coopération trans-piliers	H_1 - Piliarisation exacerbée	H_2 - Coopération institutionnelle mais maintien des piliers		H_3 - Forte coopération trans-piliers	H_4- Disparition complète des piliers
V_5 – Pmisation / Constitution de masse critique	H_1 - Quasi-disparition des grands ensembles liée à une juxtaposition de TPE	H_2 - Maintien de grands ensembles et constitution de la masse via absorptions et externalisation		H_3 - Coopération opportuniste stimulée	H_4- La masse se fait via la constitu-tion de grappes
V_6 – Dynamisme économique / entrepreneuriat **a. public** **b. privé**	H_1 - Initiatives rares et dispersées, pas de classe entrepreneuriale et prépondérance des freins de toute nature (--) Enlisement	H_2 - La déréglementation favorise l’initiative privée mais par manque d’encadrement dû à la faiblesse de l’initiative publique (pas de régulation), l’effet global n’est pas optimum (anarchie) (-+)		H_3 - L’initiative publique est forte mais ne trouve pas de relais au niveau privé qui, lui, manque d’esprit d’initiative. Le tout donnant un effet faible. (+-)	H_4- L’initiative est forte tant dans le public que le privé et s’accom-pagne d’une véritable planifica-tion stratégique aboutis-sant à un développe-ment de la région (++)
V_7 – Conflit / consensus	H_1 - Un affaiblissement syndical et patronal local : patronat extérieur dominant et on en est réduit à « limiter la casse »	H_2 - Patronat local, syndicat fort (équilibre initial) avec un dialogue social institutionnalisé et la grève comme argument ultime		H_3 - Co-construction : comportement citoyen des entreprises et concertation renforcée Conséquence importante : modification de l’image de Liège à l’extérieur	

V_8 – GRH « familiale » / GRH formalisée	H_1 - GRH familiale Faible développement des compétences No man’s land du dialogue social Gestion à court terme	H_2 - Dualisation entre un noyau dur où il y a gestion à long terme et investissement en formation Périphérie où la GRH devient de plus en plus *hard*	H_3 - Investissement massif dans la GRH et dans le développement des compétences avec gestion à long terme

b) Tableau des micro-scénarios

	Scénarios			
Variables-clés	**A** **Repli sur soi, léthargie**	**B** **Défense des droits acquis**	**C** **Initiatives dispersées**	**D** **Fédération des initiatives**
V_1 – Ancrage local / global	H_1 - Globalisation accélérée sans ancrage local	H_2 - Ancrage local sans globalisation	H_3 - Emergence d’acteurs globaux d’origine locale	H_4- Emergence d’acteurs globaux d’origine locale et acteurs extérieurs « citoyens »
V_2 – Repli sur soi / ouverture	H_1 - Repli défensif, perte de la capacité d’accueil, rejet du monde extérieur	H_2 - Capacité d’accueil mais « liégeoisisme », pas de capacité d’évolution	H_3 - Maintien de l’identité, capacité d’apprentissage culturel	H_4- Ouverture au monde, multilinguisme, assimilation par le monde extérieur (perte d’identité)
V_3 – Dynamisme associatif / individualisme	H_1 - Valorisation des intérêts particuliers, corporatisme	H_2 - Alliance illusoire, superficielle, unanimisme	H_3 - Fédération spontanée des intérêts	H_4- Mobilisation sur un projet fédérateur avec coordination contractuelle des intérêts
V_4 – Piliarisation / Coopération trans-piliers	H_1 - Piliarisation exacerbée	H_2 - Coopération institutionnelle mais maintien des piliers	H_3 - Forte coopération trans-piliers	H_4- Disparition complète des piliers
V_5 – Pmisation / Constitution de masse critique	H_1 - Quasi-disparition des grands ensembles liée à une juxtaposition de TPE	H_2 - Maintien de grands ensembles et constitution de la masse via absorptions et externalisation	H_3 - Coopération opportuniste stimulée	H_4- La masse se fait via la constitution de grappes
V_6 – Dynamisme économique / entrepreneuriat **a) public** **b) privé**	H_1 - Initiatives rares et dispersées, pas de classe entrepreneuriale et prépondérance des freins de toute nature (--) Enlisement	H_2 - La déréglementation favorise l’initiative privée mais par manque d’encadrement dû à la faiblesse de l’initiative publique (pas de régulation), l’effet global n’est pas optimum (anarchie) (-+)	H_3 - L’initiative publique est forte mais ne trouve pas de relais au niveau privé qui, lui, manque d’esprit d’initiative. Le tout donnant un effet faible. (+-)	H_4- L’initiative est forte tant dans le public que le privé et s’accompagne d’une véritable planification stratégique aboutissant à un développement de la région (++)
V_7 – Conflit / consensus	H_1 - Un affaiblissement syndical et patronal local : patronat extérieur dominant et on en est réduit à « limiter la casse »	H_2 - Patronat local, syndicat fort (équilibre initial) avec un dialogue social institutionnalisé et la grève comme argument ultime	H_3 - Co-construction : comportement citoyen des entreprises et concertation renforcée Conséquence importante : modification de l’image de Liège à l’extérieur	H_3 - Co-construction : comportement citoyen des entreprises et concertation renforcée Conséquence importante : modification de l’image de Liège à l’extérieur
V_8 – GRH « familiale » / GRH formalisée	H_1 - GRH familiale Faible développement des compétences No man’s land du dialogue social	H_2 - Dualisation entre un noyau dur où il y a gestion à long terme et investissement en	H_3 - Investissement massif dans la GRH et dans le développement des compétences avec	H_3 - Investissement massif dans la GRH et dans le développement des compétences avec

	Gestion à court terme	formation Périphérie où la GRH devient de plus en plus *hard*	gestion à long terme	gestion à long terme

c) Micro-scénarios

AVERTISSEMENT
Les scénarios sont évidemment fictifs et les dates citées ne sont que des approximations destinées à donner une idée du déroulement des choses.

La situation en T_0

Les éléments de la dynamique sociale liégeoise sont marqués par l’état de crise structurelle subie par la province du fait de son passé industriel.

Ainsi, la perte de l’ancrage local dans le contexte de globalisation accélérée du monde se fait de plus en plus pressant. Dans le même temps, Liège expérimente un tissu économique où les grands ensembles sont soit sous contrôle extérieur soit carrément absents et le reste est composé de PME et même surtout de TPE. Cette situation freine la capacité de la province à constituer une masse critique permettant de créer d’elle-même une dynamique de formation, de recherche et développement et, par là, une culture d’entreprise propre à dynamiser l’ensemble de la région.

La dynamique entrepreneuriale, l’esprit d’entreprise, est d’ailleurs à l’image de la région assez enlisé. Il existe des initiatives dont certaines réussies (EVS, Eurogentec, …) mais elles restent assez éparses et plutôt rares. En fait, la classe entrepreneuriale liégeoise s’est fortement réduite à la suite des différentes crises des 20 dernières années. On pourrait dire que le capitalisme liégeois a quasi disparu. Face à cela, l’entrepreneur est bridé par des contraintes de toute nature, notamment légales et dans le financement d’activités nouvelles.

Liège semble donc actuellement s’enliser entre la disparition des grands ensembles, ou du moins de leur contrôle, et une dynamique entrepreneuriale qui ne parvient pas à prendre le dessus sur les événements.

En outre, au niveau de la conception de la gestion des ressources humaines, la situation dans les PME et TPE est surtout marquée par une gestion qui ne vise pas vraiment à former le capital humain pour le long terme. On a tendance à se limiter à exploiter une veine sans voir plus loin. Ce qui, lorsque celle-ci est épuisée, pose problème pour adapter les compétences aux nouvelles donnes.

Evidemment, cette morosité économique a tendance à influer sur le dynamisme social dans son ensemble.

Du dynamisme associatif, on peut dire qu’il est bien présent, pour preuve l’organisation en septembre 2003 du « Festival d’un jour » visant à donner une autre image du quartier Neuvice et les nombreux événements égayant la vie de la province un peu partout toute l’année. Cependant, il reste empêtré dans un certain corporatisme et limite souvent ses actions aux objectifs individuels sans trop chercher à se mobiliser.

Cette tendance reste liée aux piliers qui règlent la vie liégeoise depuis longtemps. Même si l’on sent que ceux-ci vacillent sur leur base, ils n’en restent pas moins très prégnants actuellement.

La capacité d’accueil du liégeois est connue. Cependant, cette volonté d’intégration des nouveaux arrivés à tendance à se limiter à transmettre à ceux-ci les us et coutumes locaux sans pour autant réaliser un véritable échange mutuel.

A – Repli sur soi, léthargie

1. Les hypothèses sous-jacentes

C’est le scénario tendanciel. Il prolonge les tendances actuellement à l’œuvre.

Il postule une apathie du dynamisme social. Le Liégeois subit son sort avec un certain fatalisme.

Il postule également un renforcement du repli sur soi dans un contexte de crise avec, comme corollaire, un renforcement des luttes internes.

2. Le cheminement T_0 à T_{20}

Au début de la décennie 2000-2010, le Liégeois, déjà malmené par les crises successives de sa sidérurgie, montrait des signes de fatalisme face aux événements. Cette forme d’apitoiement et de repli sur soi-même, on l’a crue finie quand, le 12 mars 2003, 50.000 personnes se sont rassemblées place Saint-Lambert pour dire non à la fatalité. Mais la persistance de l’absence d’ancrage local couplée à un tissu d’entreprises de plus en plus composé de TPE a sérieusement miné l’enthousiasme de ce jour-là. Ainsi, dès 2008, l’apathie était généralisée.

Les premiers signes se sont manifestés quand les syndicats, face à un patronat extérieur indifférent au sort de la province de Liège et particulièrement intraitable, se sont limités à ne plus revendiquer que des plans sociaux, en bref, à « limiter la casse ».

Un facteur important de cet abandon de l’esprit revendicatif autrefois caractéristique du liégeois est la division profonde de toutes les composantes de la société.

La piliarisation à l’œuvre au début des année 2000 et dont on aurait pu espérer au moins une atténuation dès 2003 s’est au contraire renforcée de plus en plus pour atteindre un niveau de tension jamais égalé aujourd’hui. Dès lors, le monde syndical fortement divisé autour de ses piliers a joué bien malgré lui le jeu du patronat.

Le dialogue social a d’ailleurs quasi disparu et la gestion des ressources humaines des entreprises locales se limite à une forme de *dumping* social.

Mais cette piliarisation a joué dans bien d’autres aspects de la vie liégeoise. Ainsi, il a bien fallu constater dès le début de la seconde décennie (2010-2020), que l’enseignement supérieur liégeois avait raté son processus de Bologne. En effet, face à un repli de chacune des composantes sur ses réseaux, la constitution de masses critiques n’a pu avoir lieu et, aujourd’hui, l’Université de Liège est moribonde.

Le monde associatif est toujours actif mais s’est véritablement engoncé dans une forme de corporatisme depuis le début de la décennie 2010-2020. Ainsi, les tensions entre associations sont fortes et finissent régulièrement en pugilat pour des raisons futiles.

Le Liégeois, autrefois accueillant, est devenu xénophobe. Les problèmes entre les populations belges et étrangères dans les villes principales telles Liège, Verviers, Seraing pour ne citer qu’elles, sont préoccupants. La ghettoïsation des quartiers est devenue la règle.

Tout cela dans un contexte où l’initiative entrepreneuriale de quelque nature qu’elle soit se trouve bridée par des freins de toute nature, les pouvoirs publics, trop empêtrés dans des luttes internes, ne jouant plus leur rôle d’incitation.

3. L’image en T_{20}

Le Liégeois que l’on décrivait autrefois revendicatif, frondeur et indépendant est aujourd’hui résigné et apathique. Plus personne d’ailleurs ne dit de lui qu’il est principautaire. A tel point que le Perron n’appartient plus qu’au passé.

Le repli sur soi, le corporatisme et la piliarisation exacerbée gangrènent le dynamisme liégeois au point de pousser la province dans un enlisement dont elle n’avait vraiment pas besoin.

B – Défense des droits acquis

1. Les hypothèses sous-jacentes

Ce scénario postule une réaction face aux événements qui relève de la résistance, c’est-à-dire que l’action est impulsée par un groupe relativement restreint d’acteurs qui n’est pas suivi par la majorité. D’une certaine manière, il n’y a pas appropriation de leur démarche.

On fait un pas en avant dans la reconquête de sa fierté mais on ne renverse pas encore vraiment la vapeur : on maintient la tête hors de l’eau.

2. Le cheminement T_0 à T_{20}

A la suite des années de crise et du point d’orgue qu’a constitué l’annonce par Arcelor de la fermeture de la sidérurgie à chaud dans le courant de la première décennie, une prise de conscience est née dans un certain nombre de milieux sur la nécessité de « relever ses manches et de s’y mettre ».

Ainsi, a-t-on assisté dans un premier temps à un rapprochement entre les différents piliers de la société liégeoise dont le but était de rassembler ses forces pour agir ensemble contre la fatalité.

Cependant, en dépit des efforts menés par les forces vives, il n’a pas été possible de dépasser le stade de la coopération institutionnelle. Ainsi, depuis fin de la décennie 2000-2010, un *modus vivendi* de collaboration systématique est en place et permet d’éviter de gaspiller les énergies.

Face à la mondialisation et surtout à la perte de contrôle des grands ensembles, le tissu économique a réagi en défendant corps et âme l’ancrage local en recourant volontiers à des collaborations entre acteurs privés et, dans une moindre mesure, publics pour y arriver.

Le dynamisme entrepreneurial s’est principalement centré autour de cela. De fait, l’assouplissement des règles lié à une dérégulation forcée par la mondialisation ambiante a permis de créer dès 2008 des groupes d’entrepreneurs investissant les uns chez les autres de manière à maintenir le tissu sous contrôle local. Du moins, l’ont-ils réussi pour les PME car les grands ensembles se sont maintenus dans la région mais sous contrôle extérieur.

La situation en terme de gestion des ressources humaines est d’ailleurs bien différente suivant que l’on regarde les grands ensembles et le tissu des PME.

Ainsi, dans le cas des premiers, la gestion du capital humain se fait au travers d’un investissement en formation et une adaptation des compétences de la main-d’œuvre en fonction de la donne des marchés où ils sévissent.

Dans le cas des PME, obnubilé par la volonté de maintenir l’ancrage local, leur capacité d’investissements tant dans une croissance qui pourrait leur permettre de participer à la globalisation qu’a fortiori dans leur capital humain en est sérieusement entamée. Aussi, la gestion des ressources humaines se limite-t-elle à une gestion de court terme, n’investissant pas dans la formation et l’adaptabilité de celles-ci. En fait, nombre de ces PME exploitent une niche jusqu’à épuisement de celle-ci : d’où une augmentation sensible des faillites et aussi des créations depuis le début de la décennie 2010-2020.

La dynamique du dialogue social reste quant à elle fortement marquée par la situation initiale : un dialogue social institutionnalisé avec un syndicat fort.

Plutôt individualiste au début des années 2000, le monde associatif a commencé, à l’initiative courageuse de quelques associations, à mener une démarche d’alliance systématique. Malgré les efforts menés par celles-ci lors des « Assises du Monde Associatif Liégeois » qui ont eu lieu en 2007, l’alliance est restée relativement superficielle. Rien de concret quant à une action coordonnée n’a été décidé. Notons toutefois le renouvellement régulier de ce congrès qui permet d’édition en édition de se rapprocher du but, même si la dernière d’entre-elle en 2018 n’a quand même pas encore vu naître une véritable politique de coordination.

Sa capacité d’accueil fait toujours la réputation du Liégeois à l’extérieur. Cependant, elle n’a pas sensiblement évolué depuis le début des années 2000. Ainsi, cela reste du « liégeoisisme », c’est-à-dire une attitude d’accueil systématique mais qui ne permet pas un réel échange et un apprentissage mutuel.

3. L’image en T_{20}

La fierté des Liégeois s’est indiscutablement réveillée ces 20 dernières années mais celle-ci reste encore limitée à une attitude défensive et essentiellement réactive. Ils n’ont pas encore reconquis leur province.

Et puis, Liège ne prend pas vraiment part à la globalisation : elle la subit, son tissu local restant presque exclusivement local.

C – Initiatives dispersées

1. Les hypothèses sous-jacentes

Ce scénario va un pas plus loin que le précédent. Il postule qu’une étape de résistance s’opère et entraîne par effet boule de neige une dynamique de reconquête.

Il postule une dynamique sociale qui fait du Liégeois un acteur de son développement. Une prise de conscience avant tout pragmatique des forces endogènes et de la nécessité de « se remuer » transcende l’ensemble des citoyens de la province.

2. Le cheminement T_0 à T_{20}

A la suite des années de crise et du point d’orgue qu’a constitué l’annonce par Arcelor de la fermeture de la sidérurgie à chaud dans le courant de la première décennie, une prise de conscience est née dans un certain nombre de milieux sur la nécessité de « relever ses manches et de s’y mettre ».

Ceux-ci ont mené, entre autres, une action véritablement militante qui, en quelques années, a insufflé dans tous les milieux liégeois une dynamique de reconquête de leur fierté.

Cependant, cette esprit de reconquête s’est malgré tout heurté à quelques faiblesses propres à la province, l’obligeant à garder un pragmatisme de circonstance.

Ainsi, dans la seconde moitié de la décennie, les pouvoirs publics ont mené une politique systématique visant à attirer et à développer l’activité en province de Liège. D’une part, un *lobbying* systématique est opéré auprès des autorités régionales visant à faire venir à Liège les organismes régionaux à vocation économique de sorte qu’elle tienne effectivement son rôle de capitale économique de la Wallonie. D’autre part, via les entreprises publiques, telles, par exemple, les intercommunales de distribution d’énergie, elles ont développé un véritable entrepreneuriat capable d’innovation.

Ainsi, depuis la fin de la première décennie, les connections Internet via le câble ont été généralisés à l’ensemble de la province au point que même les points les plus reculés sont connectés. Et, dans la seconde partie de la deuxième décennie, c’est l’accessibilité à la télévision interactive qui a été rendu possible.

Des freins sont toutefois apparus en ce sens que le relais espéré au niveau privé n’était pas au rendez-vous. Ainsi, les entreprises publiques et les autorités ont souvent dû recourir à des firmes extérieures pour satisfaire à des marchés de services pour lesquels elles ne trouvaient aucun privé liégeois capable de le faire.

Il convient toutefois de relativiser ce fait car le dynamisme liégeois a permis dès la fin 2010 de voir émerger des firmes liégeoises participant à la mondialisation en devenant elles-même des acteurs globaux.

Ceci n’a pu se faire que via une coopération opportuniste systématique dans le chef des entreprises privées. Celles-ci, à travers leurs organisations professionnelles, ont développé une dynamique systématique de collaboration.

Et conscientes que, pour jouer un rôle au niveau mondial, il faut un capital humain compétent et possédant des capacités d’apprentissage importantes, ils ont massivement investi dans la gestion des ressources humaines et le développement de compétences dans une optique de long terme.

Le dialogue social s’est articulé progressivement autour d’une volonté de co-construction, c’est-à-dire une concertation renforcée par un respect mutuel des intérêts de chacun.

Cela n’a pas été sans difficulté car la logique qui prévalait pendant la première décennie était marquée par une institutionnalisation de la concertation liée à un syndicat fort recourant à la grève en cas de blocage. Il a fallu beaucoup de volonté des autorités publiques pour persuader les uns et les autres de modifier leurs façons de faire. Dès début 2012, ces nouvelles pratiques ont permis des avancées importantes sans catastrophes sociales.

Tout ceci a été facilité par la forte coopération transpilier née de l’action entreprise au début de la décennie 2000-2010 par les milieux ayant pris conscience les premiers de la nécessité d’agir. Dès 2008, après de nombreuses actions communes, on a pu dire que les piliers n’existaient plus que dans leur forme tant la coopération était forte et fructueuse.

Les « Assises du Monde Associatif Liégeois » qui se sont tenues en 2007 a l’initiative de quelques acteurs du monde associatif ont abouti à un embryon de fédération des intérêts autour d’un objectif commun. Celle-ci s’est développée dans la seconde décennie (2010-2020) mais n’a pas connu la mise en place d’une structure commune de coordination ou d’un plan stratégique.

La capacité d’accueil des liégeois s’est complétée d’une capacité d’apprentissage culturel surtout fin de la première décennie. Le Liégeois s’est ouvert au monde.

3. L’image en T_{20}

Le Liégeois a retrouvé sa fierté et son dynamisme même si certaines faiblesses structurelles n’ont pas pu être vaincues.

Ainsi, si les piliers coopèrent fortement, il n’en reste pas moins qu’ils existent toujours avec leurs propres structures et qu’ils sont susceptibles d’adopter une attitude de repli à tout moment.

Une autre faiblesse est le manque de relais de l’initiative publique dans le privé.

D – Fédération des initiatives

1. Les hypothèses sous-jacentes

Il postule qu’une étape de résistance s’opère et entraîne par effet boule de neige une dynamique de reconquête.

Il postule une dynamique sociale qui fait du Liégeois un acteur de son développement. La prise de conscience est généralisée à l’entièreté des acteurs et une forme d’union sacrée balaye la société liégeoise.

2. Le cheminement T_0 à T_{20}

A la suite des années de crise et du point d’orgue qu’a constitué l’annonce par Arcelor de la fermeture de la sidérurgie à chaud dans le courant de la première décennie, une prise de conscience généralisée de la part de la société liégeoise est née sur la nécessité de « relever ses manches et de s’y mettre ».

De là est née une dynamique dont l’une des réalisations les plus marquantes a été au début de la décennie 2010-2020 la disparition des piliers historiques de la société liégeoise après une période de collaboration étroite durant la décennie 2000-2010.

Le Liégeois est progressivement passé d’une capacité d’accueil sans ouverture permettant l’apprentissage mutuel à une ouverture au monde liée à un multilinguisme généralisé et une capacité à s’intégrer dans la logique mondialiste au point parfois d’en perdre quelque peu son identité originelle.

Quoi qu’il en soit, la province de Liège a vu, fin de la première décennie émerger des entrepreneurs globaux d’origine locale. C’est via la constitution de grappes et la mobilisation de capitaux issus d’initiatives privées que ces acteurs ont pu développer leurs compétences et atteindre des tailles permettant de jouer dans les marchés mondialisés.

Il a fallu passer par un investissement massif dans la gestion des ressources humaines orientée sur le développement de compétences et l’esprit d’apprentissage permanent afin de former petit à petit le capital humain liégeois.

Progressivement, dès la seconde moitié de la première décennie (2000-2010), des acteurs extérieurs séduits par l’esprit dynamique et ouvert des liégeois se sont intéressés de près à cette petite province dont on parlait de plus en plus. En 2011, le premier d’entre eux s’est installé.

Tout ceci s’est inscrit dans un changement de type de dialogue social qui est progressivement passé d’une logique de dialogue institutionnalisé à une véritable co-construction qui n’a pu se faire que par le fait que les entreprises aient adopté une attitude citoyenne.

Du côté public, l’initiative était double. D’une part, un *lobbying* systématique auprès des autorités régionales permet à Liège de tenir effectivement son rôle de capitale économique de la Wallonie. D’autre part, via les entreprises publiques, telles, par exemple, les intercommunales de distribution d’énergie, une politique systématique d’innovation a été impulsée.

Ainsi, depuis la fin de la première décennie, les connections Internet via le câble ont été généralisées à l’ensemble de la province au point que même les points les plus reculés sont connectés. Et, dans la seconde partie de la deuxième décennie (2010-2020), c’est l’accessibilité à la télévision interactive qui a été rendue possible.

Le monde associatif, débarrassé de l’influence des piliers, s’est non seulement mobilisé pour fédérer ses actions mais, en plus, a formalisé cela au sein d’une structure commune dont la naissance a été saluée par une fête populaire dans l’esprit bien liégeois avec moult occasions de déguster les produits du terroir en 2015.

3. L’image en T_{20}

La province de Liège a inscrit sa dynamique sociale dans l’évolution du monde. Aujourd’hui, le Liégeois a retrouvé sa place d’acteur de son développement.

Il a également gardé un certain esprit frondeur qui étonne toujours dans les négociations internationales autant qu’étonne son esprit fêtard.

Chapitre 7 - Capital naturel & culturel

1. Groupe de travail

Composition

Président : M. Michel JEHAES, Echevin, Administrateur SPI+.
Rapporteur : M. Benoît COLLET, Attaché, SPI+, service Prospective.
Membres : M. Alain SMEETS, Conseiller provincial, Administrateur SPI+,
M. Jean-Pierre NOSSENT, Inspecteur général à la Direction générale de la Culture, Communauté française Wallonie-Bruxelles,
M. André OZER, Professeur ULg, Géographie physique, vice-président de la commission provinciale des Monuments, Sites et Fouilles,
M. Joseph CHARLIER, Historien, consultant en affaires sociales et agricoles,
M. Alain LANGER, Docteur en Biologie, Chef de projet au Parc Naturel des Hautes Fagnes,
M. Robert STEPHANE, RSC Interactions, ancien Administrateur général de la RTBF.

Calendrier événementiel

Date	Durée appr. (heures)	Ordre du jour
12 réunions	*32,75*	
23/09/2002 17h30–20h30	3	Accueil des membres Méthodologie
16/10/2002 17h30-20h30	3	Première sélection des variables
28/10/2002 17h30-20h30	3	Sélection des variables
25/11/2002 17h30-20h30	3	Sélection des variables
12/12/2002 17h00-19h00	3	Sélection des variables
16/12/2002 17h30-20h30	3	Accueil d’un nouveau membre : monsieur R. Stéphane Sélection des variables
27/01/2003 17h30-20h00	2,5	Recadrage méthodologique (tableau d’analyse morphologique) Première sélection d’hypothèses sur la variable « Tourisme »
24/02/2003 17h30-20h00	2,5	Recadrage méthodologique (importance des indicateurs) Sélection d’hypothèses pour les variables-clés
17/03/2003 17h30-20h00	3	Commentaires méthodologiques envoyés par Hugues de Jouvenel Sélection d’hypothèses pour les variables-clés
24/03/2003 17h00- 19h45	2,75	Validation des hypothèses Elaboration des micro-scénarios
16/09/2003 08h30-10h30	2	Validation des hypothèses sur les variables culturelles
22/09/2003 17h00-20h00	2	Micro-scénarios

Auditions

Le groupe ne procède à aucune audition du fait que ses compétences internes suffisent.

2. Définition de la composante

L’expression « Capital naturel et culturel » reçoit l’assentiment du groupe à la lumière des éléments ci-après.

La notion de capital fait référence à un état des lieux d’un ensemble de biens qui est à la fois le résultat d’un passé, mais aussi un potentiel à mettre en œuvre pour créer un avenir souhaité. Ce capital doit donc être abordé dans sa dynamique historique et de projet.

Le capital naturel devient davantage une dimension du bien-être individuel et collectif. C’est aussi, surtout pour certaines ressources, un véritable potentiel de développement socio-économique.

Le capital culturel devient lui aussi un potentiel de développement lorsque l’on prend conscience de son lien étroit avec le développement socio-économique de notre province (et alentours). Ainsi, ce capital peut être source de développement lorsqu’il nous permet de nous forger une identité positive, de créer et exprimer, et de faire adhérer les différents groupes sociaux à une démarche, un projet citoyen commun. La dynamique culturelle est dans ce sens très proche de la dynamique sociale et de la gouvernance. Elle pose en tous cas la question du sens du développement.

Il reste à concilier le devenir du capital naturel à celui du capital culturel. Si la nature devient de plus en plus une valeur culturelle, nature et culture connaissent aussi des logiques particulières.

3. Variables-clés : recensement, définition, indicateurs, rétrospective et prospective.

AVERTISSEMENT
Pour les indicateurs liés à chaque variable-clé, la règle choisie est de donner leurs états en 1980, 1990 et 2000.
Toutefois, cela n’a pas été possible pour chacun d’entre eux du fait que soit les données n’existaient pas, soit celles-ci étaient partielles ou n’étaient pas disponibles pour les années choisies.
En outre, les indicateurs choisis visent à caractériser les évolutions des variables. En aucun cas, il ne s’agit d’études approfondies de celles-ci.

Sous-composante « Nature & agriculture »

V_1 – Eau

1. Définition de la variable

C’est une ressource naturelle très présente en province de Liège que ce soit sous son aspect réserve d’eau potable ou eau de transit (Meuse, Ourthe).

Ainsi, pour ce qui est de notre démarche, l’eau est considérée
- en tant que ressource socio-économique,
- en tant que ressource touristique et culturelle,
- en tant que ressource énergétique,
- en tant que facteur de biodiversité,
- par rapport à la pollution, aux inondations,
- en tant que moyen de transport,
- par rapport à sa qualité,
- du point de vue de son accès (social),
- en tant qu’élément central de la pêche.

2. Indicateurs pertinents

I_{11} – Qualité de l’eau

Concentration en nitrates et classe de qualité SEQ des eaux souterraines (SEQ-ESO) en Région wallonne, comparaison par nappe et par période (1996-1999, 2000-2002)

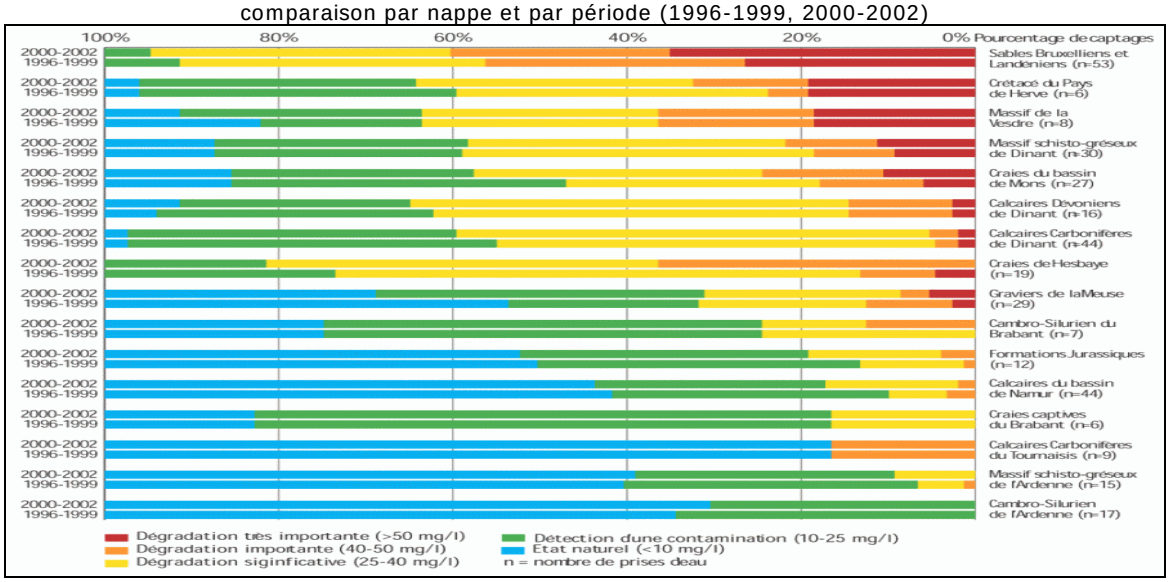

Source : MRW - DGRNE - DE - Direction des Eaux Souterraines

I_{12} – Précipitations

Précipitations (litres/m²)	**1980**	**1990**	**2000**	**Moyenne**
Arrondissement de Huy/Waremme	**830,1**	**860,5**	**1 015,4**	**902,0**
- Station de Ben-Ahin	861,5	742,9	878,8	
- Station de Waremme	798,7	752,0	997,6	
- Station de Werbomont		1 086,5	1 169,9	
Arrondissement de Liège	**849,8**	**725,2**	**999,5**	**858,2**
- Station d'Angleur (Bressoux)	849,8	725,2	999,5	
Arrondissement de Verviers	**1 192,1**	**1 031,7**	**1 315,0**	**1 179,6**
- Station d'Amblève	1 116,8	1 011,8	1 153,7	
- Station d'Eupen-barrage	1 172,6	1 108,8	1 329,7	
- Station d'Hombourg	934,7	840,1	1 270,3	
- Station de Mont-Rigi	1 683,3	1 297,2	1 634,4	
- Station de Thimister	1 052,9	900,4	1 186,9	
Province de Liège	**1 058,8**	**940,5**	**1 180,1**	**1 059,8**

Source : I.R.M. ; calculs : SPI+, service Prospective.

I_{13} – Débit de la Meuse

Débits moyens annuels, débits caractéristiques d'étiage et nombre d'événements de crues dans les sous-bassins hydrographiques Meuse amont et aval (1992-2001)

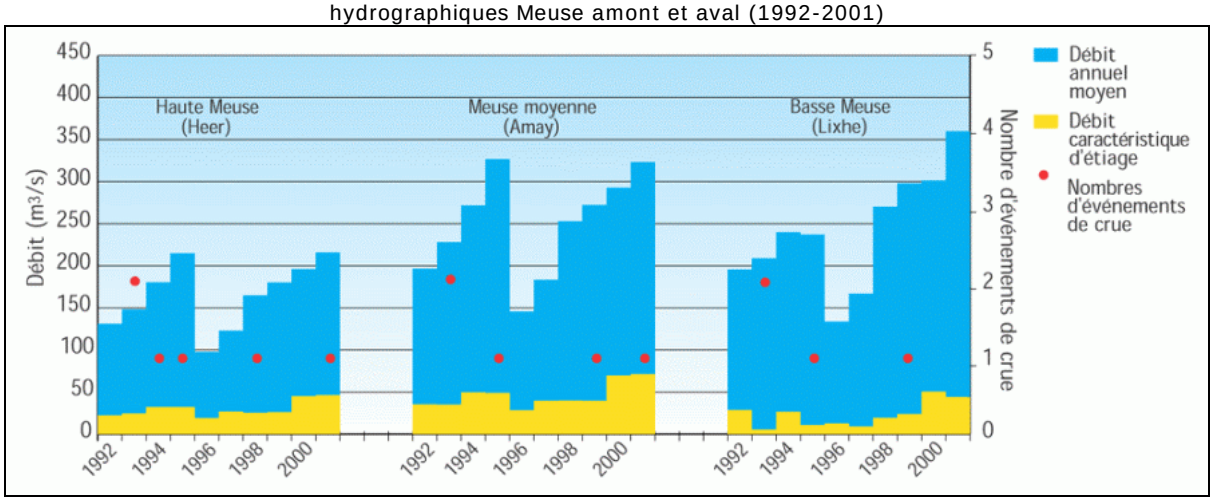

Source : MET - D212 – SETHY

Débits moyens annuels, débits caractéristiques d'étiage et nombre d'événements de crues des principaux cours d'eau (hormis la Meuse) du bassin hydrographique de la Meuse (1992-2001)

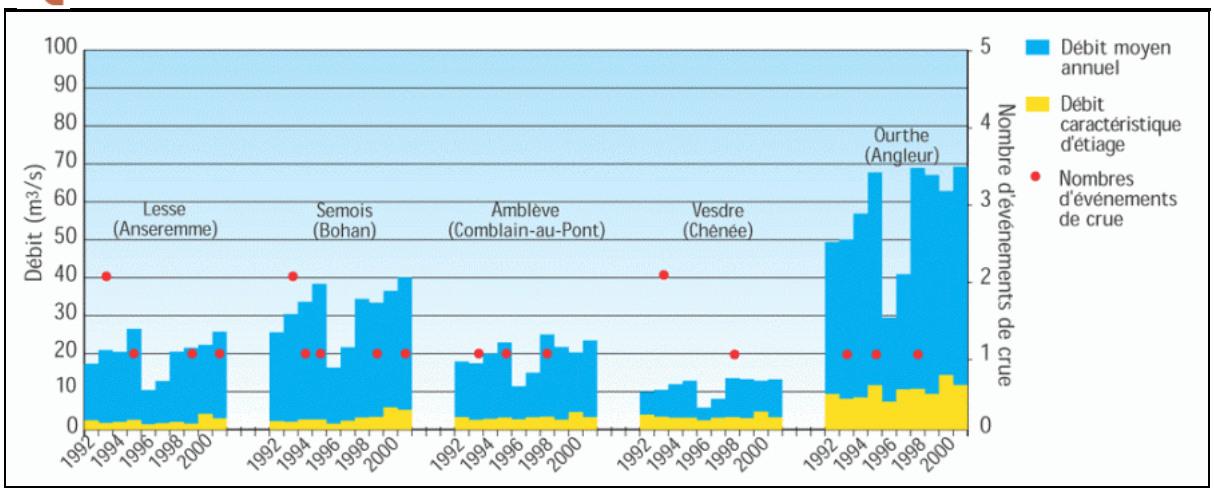

I14 – Production d’eau

Prélèvements en eau à des fins de distribution et volumes moyens utilisés par habitant et par an en Région wallonne (1994-2001)

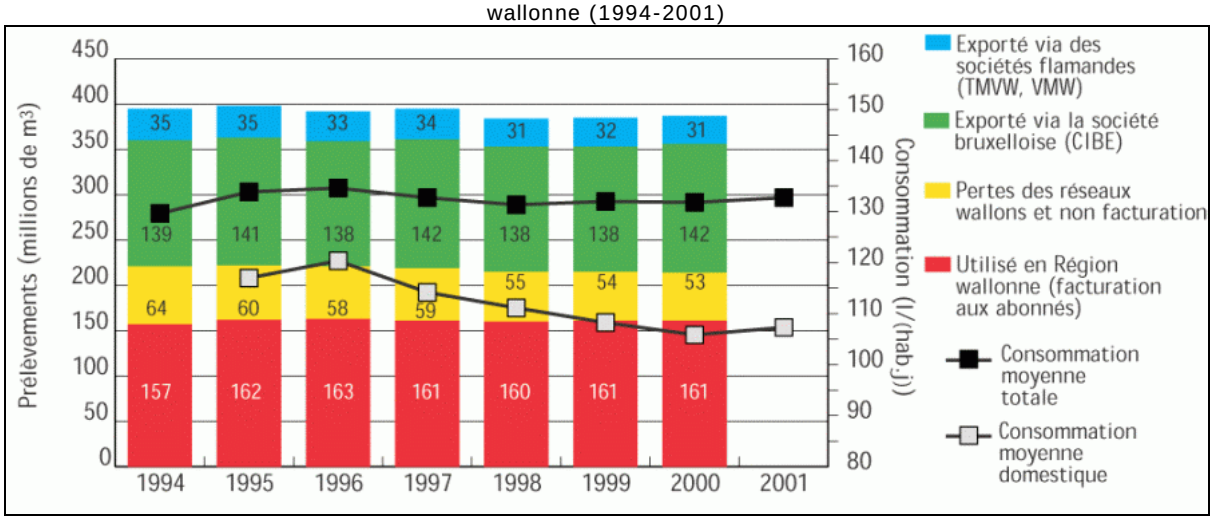

Source : BELGAQUA, AQUAWAL, MRW - DGRNE - DE - Direction de la Taxe et de la Redevance

3. <u>Rétrospective (les 20 dernières années)</u>

La province de Liège possède plusieurs réserves d’eau potable de qualité (massif des Hautes Fagnes, hauteurs ardennaises, Condroz et Hesbaye) qui participent toutes à l’alimentation de la province mais aussi d’autres secteurs du pays. Il existe aussi de l’eau en transit : Meuse, Ourthe.

Au niveau du débit des cours d’eau, on constate pour la Meuse et l’Ourthe une augmentation par rapports aux niveaux de 1992 avec cependant, pour 1996 et 1997, une chute des débits due à la pluviosité la plus faible de la décennie en Wallonie. Si les crues sont toujours causées par les aléas météorologiques, il n’en demeure pas moins que les modifications apportées par l’homme constituent souvent une facteur aggravant leurs effets.

En matière de précipitations, on observe que celles-ci sont plus abondantes sur l’arrondissement de Verviers, particulièrement dans les Fagnes (station Mont-Rigi) tandis que l’arrondissement de Liège est le plus ‘‘sec’’.

La consommation d’eau de distribution pour des besoins domestiques et industriels est largement inférieure à la moyenne européenne. En outre, la consommation pour les besoins domestiques est en diminution constante depuis 1996 (plus de 10% en 5 ans). Les facteurs de cette diminution sont, pour les principaux, l’augmentation du prix de l’eau, la prise de conscience de la nécessité de sauvegarder la ressource et la généralisation d’appareils plus économiques.

Pour ce qui concerne la qualité des eaux souterraines, une tendance à l’augmentation de la teneur en nitrates a pu être constatée. Celle-ci n’est pas forcément liée à une augmentation de la pression agricole mais peut s’expliquer par d’autres mécanismes tels que la remontée du niveau des nappes suite aux précipitations plus importantes de ces dernières années.

Signalons aussi le fait que la moitié des volumes d’eau potable prélevés en Wallonie sont exportés vers Bruxelles et la Flandre.

Cette ressource est importante, tant en quantité qu’en qualité et est renouvelable. Il conviendrait de la préserver, de l’améliorer et de mieux l’exploiter. Une piste d’exploitation source de revenus pourrait être sa vente. Elle devrait constituer une monnaie d’échange vis-à-vis des pays ou régions voisines (par exemple : échange entre l’eau de la province de Liège et le gaz des Pays-Bas).

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Eau de qualité variable. Peu d’intérêt pour l’aspect économique de l’eau (laissé au marché).	H_2 - Dégradation de l’environnement => de l’eau. Perte de parts de marché.	H_3 - Amélioration de la qualité par une gestion du territoire adaptée. Eau comme ressource économique. « Vendre l’eau liégeoise »	H_4 – Eau comme ressource économique, touristique et énergétique (hydroélectricité). Amélioration de la qualité par une gestion du territoire adaptée.

V_2 – Forêt

1. Définition de la variable

La forêt est une autre ressource naturelle très présente en province de Liège. En effet, en terme de surface, nous vivons dans la seconde province la plus boisée de Belgique après celle du Luxembourg.

Elle est avant tout un milieu naturel ayant une fonction importante en tant que chaînon écologique ; elle abrite une flore et une faune qui lui est propre. Son rôle en tant qu'écosystème n'est plus à démontrer.

Dans le cadre de la démarche de prospective, cette variable-clé inclut les différents aspects de la forêt, à savoir

- la forêt comme ressource socio-économique (papeterie, ameublement, habitat-matériel de construction),
- la forêt comme ressource touristique (promenade => accès à la forêt),
- la forêt comme facteur environnemental,
- la forêt comme élément central de la chasse,
- la forêt sous son aspect diversité,
- la forêt par sa symbolique (par exemple, source d'inspiration).

2. Indicateurs pertinents

I_{21} – Evolution des superficies privées/publiques

Peuplements[113]	Bois soumis		Bois privés		Ensemble	
	Surfaces (ha)	Volumes (m³ x 1.000)	Surfaces (ha)	Volumes (m³ x 1.000)	Surfaces (ha)	Volumes (m³ x 1.000)
1980	65 871	12 048,3	53 716	7 198,3	119 587	19 246,6
2000	65 900	13 852,0	59 900	10 952,5	125 800	24 804,5
Evolution	+29 +0,05%	+1 803,7 +15,0%	+6 184 +11,5%	+3 754,2 +52,15%	+6 213 +5,2%	+5 557,9 +29,0%
Part en 1980	55,1%	62,6%	44,9%	37,4%	100,0%	100,0%
Part en 2000	52,4%	55,8%	47,6%	44,2%	100,0%	100,0%

Source : DGRNE, Division nature et Forêt

I_{22} – Evolution des superficies de résineux et de feuillus

Peuplements	Feuillus		Résineux		Autres affectations[114]	
	Surfaces (ha)	Volumes (m³ x 1.000)	Surfaces (ha)	Volumes (m³ x 1.000)	Surfaces (ha)	Volumes (m³ x 1.000)
1980	29 322	4 526,4	74 415	14 720,2	15 850	-
2000	37 500	7 527,2	68 600	17 277,3	19 700	-
Evolution	+8 178 (+27,9%)	+3 000,8 (+66,3%)	-5 815 (-7,8%)	+2 557,1 (+17,3%)	+3 850 (24,2%)	-
Part en 1980	24,5%	23,5%	62,3%	76,5%	13,2%	-
Part en 2000	29,8%	30,3%	54,5%	69,7%	15,7%	-

[113] Tableau 1980: les résultats sont basés sur l'inventaire réalisé de 1979 à 1983 (un point de sondage par 50 ha) Tableau 2000: les résultats sont basés sur l'inventaire en cours (depuis 1994), à réaliser selon un cycle de 10 ans; données rapportées à l'année de référence 2000 (un point de sondage par 100 ha).

Pour les deux tableaux, attention aux surfaces peu étendues car les surfaces sont estimées par la méthode dite du comptage de points, un point représentant 50 ha en 1980 et 100 en 2000 (plus l'échantillon est restreint, plus l'erreur d'échantillonnage est élevée). Même raisonnement pour les volumes.

[114] Terrains faisant partie des zones forestières mais ne participant pas directement à la production de bois : coupe-feu, voiries forestières, landes, incultes; fagnes, gagnages...

Source : DGRNE, Division nature et Forêt

I_{23} – Accroissement et prélèvements annuels[115]

Accroissements (m³ x 1.000)			
Essences (2000)	Bois soumis	Bois privés	Ensemble
Feuillus	62,5	97,4	159,9
Résineux	429,8	274,9	704,7
Total	492,3	372,3	864,6
Prélèvements (m³ x 1.000)			
Essences (1980)	Bois soumis	Bois privés	Ensemble
Feuillus	32,3	87,5	119,8
Résineux	470,9	261,8	732,7
Total	503,2	349,3	852,5
Différence (m³ x 1.000)			
Essences	Bois soumis	Bois privés	Ensemble
Feuillus	30,2	9,9	40,1
Résineux	-41,1	13,1	-28,0
Total	-10,9	23,0	12,1

Source : DGRNE, Division nature et Forêt

3. Rétrospective (les 20 dernières années)[116]

Sans intervention de l’homme, la plupart des terres à paysage ouvert seraient rapidement re-colonisées par des buissons et des arbres (exception : p. ex. clairières créées par le feu, tourbières) ; la forêt est donc l’équilibre écologique vers lequel nos écosystèmes semi-naturels tendent.

Ce n’est donc que par l’action de l’homme que d’autres milieux se sont étendus : landes, prairies, etc. En effet, l’homme a réduit la forêt pour plusieurs raisons : d’une part, il a besoin du bois pour chauffer, construire, …, et, d’autre part, il a besoin de surfaces pour d’autres activités : agriculture, habitation, surfaces industrielles, …

Cette réduction de la forêt a été accompagnée par une diminution de la biodiversité. En effet, la forêt d’aujourd’hui est le résultat d’une gestion de la forêt par l’homme qui date parfois de quelques siècles. Si certaines forêts ont toujours gardé un intérêt biologique (p. ex. la hêtraie[117], la chênaie), beaucoup de forêts se réduisent malheureusement à des cultures d’une seule essence pas toujours indigène (p. ex. la pessière[118]). Cette situation résulte de l’exploitation du bois récente depuis le 19ème siècle qui aujourd’hui a pris une position prépondérante dans l’économie de la province de Liège. Cette exploitation favorise les bois à croissance rapide qui engendrent donc un bénéfice à court terme. D’ailleurs, beaucoup d’entrepreneurs forestiers se sont spécialisés dans le bois d’épicéa.

[115] Seules des données générales (calculées par comparaison d'inventaires successifs) valables pour la période 1994-1999 sont disponibles. Elles indiqueraient une capitalisation en feuillus (mévente des essences feuillues) et des prélèvements importants en résineux en forêts soumises (on se trouve dans une phase de rajeunissement des pessières avec coupes de pessières âgées riches en matériel ligneux). (Source : DGRNE, Division Nature et Forêt).
[116] Selon l’avis d’un expert de la Cellule Inventaire permanent des Ressources forestières wallonnes, dans les années futures, on peut s'attendre à une stagnation voire une augmentation très légère et non-significative de la surface totale des zones forestières (les surfaces mises à blanc et replantées chaque année semblent s'équilibrer aux environs de 800 ha/an). A l'intérieur de ces zones, les feuillus continueraient leur progression tandis qu'en contrepartie, les résineux céderaient du terrain. Il est toutefois difficile de préciser l'importance de ces tendances (surtout en forêt privée) mais il est certain que cette évolution (préconisée au niveau des forêts soumises) sera lente.
[117] Hêtraies: peuplements constitués de plus de deux-tiers de hêtres ; chênaies : peuplements constitués de plus de deux-tiers de chênes.
[118] Peuplements constitués d'au moins 80% d'épicéas.

L’exploitation n’est donc pas toujours conciliable avec le rôle de la forêt en tant que milieu naturel diversifié ; ce second rôle cependant favorise un autre secteur important en province de Liège : le tourisme.

Finalement, la forêt est également un terrain de chasse. La chasse est devenue une activité indispensable pour la régulation du gibier. Sans chasse, la croissance des populations de gibiers dégraderait rapidement nos forêts (dégâts au bois, …)

Dans le futur, il donc nécessaire de concilier ces différentes utilisations :

- la forêt en tant que milieu naturel,
- la forêt en tant que producteur de bois,
- la forêt en tant que source de divertissement,
- la forêt en tant que terrain de chasse.

A nos yeux, deux utilisations sont actuellement favorisées: la production de bois et la chasse. Certains gestionnaires commencent à gérer la forêt d’une manière plus durable et plus conciliable avec les deux autres modes d’utilisation (milieu naturel et tourisme) : ils favorisent les essences feuillus et diversifient la structure d’âge au sein d’un peuplement, deux facteurs qui favorisent une plus grande biodiversité.

Même si la législation tend à protéger les sites importants d’un point de vue écologique (p. ex. Natura 2000), la plupart de la forêt n’est pas concernée. Il est donc nécessaire dans le futur de favoriser la gestion durable. Il faut convaincre les gestionnaires qu’ils ne sont pas des producteurs de bois (ils le disent parfois eux-mêmes), mais des gestionnaires d’un milieu complexe. Ce travail ne peut se faire qu’à long terme. Sans cette gestion durable, la forêt ne perdra pas nécessairement en surface, mais en intérêt biologique, touristique et symbolique.

Toutefois, vu l’intérêt économique actuel du bois d’épicéa et afin de garder un secteur du bois viable dans la Province de Liège, la production de bois tel que l’épicéa doit être diminuée lentement sans la faire disparaître. Autre chose serait d’ailleurs irréaliste. Il faut simplement tendre vers un meilleur équilibre entre forêt et « culture de bois ».

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Gestion minimaliste ou autre occupation du sol	H_2 - Gestion orientée sur le rendement économique à court terme	H_3 - Gestion orientée sur le rendement économique à long terme	H_4 - Gestion intégrée (production, biodiversité, aspects culturels, sociaux, …)

V_3 – Diversité biologique

1. Définition de la variable

La diversité biologique et géologique, à laquelle participent d'ailleurs les deux variables précédentes, est un élément important de notre capital naturel. Elle fait d'ailleurs l'objet d'une convention au sein des Nations Unies dans le but « d'utiliser ses éléments de façon durable et partager équitablement les bénéfices découlant de l'exploitation des ressources naturelles »[119].

Dans le cadre de notre démarche, nous la concevons comme la biodiversité

- de la faune et de la flore,
- au sens de l'équilibre biologique => nécessité de gestion des sites,
- du point de vue des zones humides,
- au sens économique ressources du sous-sol,
- du point de vue de sa mise en valeur,
- sur l'aspect réhabilitation des carrières.

2. Indicateurs pertinents

I_{31} – Nombre d'hectares en réserve naturelle.

Sites Natura 2000

Province	Superficie (ha)		Nombre	
Brabant Wallon	4 697,5	2%	14	5%
Hainaut	22 885,3	11%	41	15%
Liège	38 769,8	18%	73	27%
Luxembourg	100 625,1	46%	79	30%
Namur	50 486,5	23%	59	22%
	217 464,2		266	

Source : Région wallonne, Natura 2000, Liste globale des sites proposés par province.

Superficies sous statut de protection en Province de Liège

	1980	1990	2000
Réserves naturelles domaniales	3 957,41	4 221,36	4 869,56
Réserves forestières	0,00	120,07	127,07
Réserves naturelles agrées	0,00	32,22	512,44
Zones humides d'intérêt biologique	0,00	0,00	4,84
TOTAL (en ha)	3 957,41	4 373,65	5 513,91

Source : Région wallonne, DGRNE, cellule « état de l'environnement »

[119] Convention sur la diversité biologique, Centre d'échange d'informations de la Belgique, http://bch-cbd.naturalsciences.be/belgique/convention/convention-faq.htm.

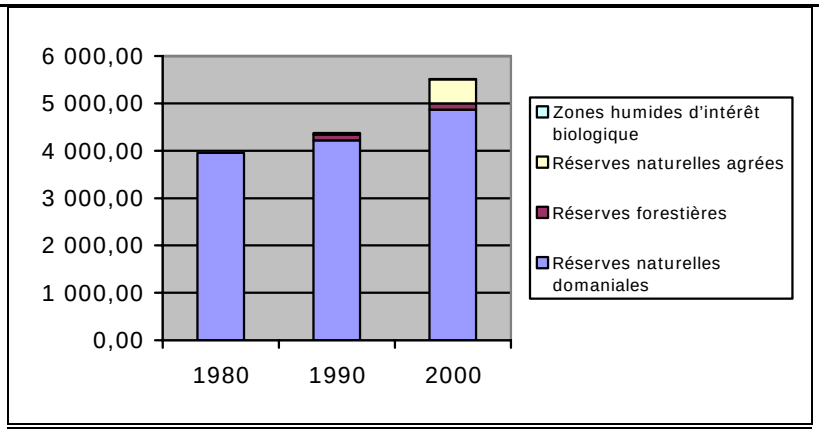

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Les sites à haute valeur biologique sont souvent considérés comme terrains incultes, ce qui inclut une notion « d'inutilisable ». Il est vrai que d'un point de vue économique, ces sites d'intérêt écologique ne produisent pas grand chose de manière directe (p. ex. du foin de bonne qualité, …). On peut également se poser la question de l'utilité de protéger une fleur ou un insecte rare.

La diversité biologique permet de maintenir un équilibre biologique dans son ensemble. Plus la diversité est grande, plus l'équilibre écologique sera stable. Les perturbations naturelles ou humaines pourront être plus facilement encaissées. Par contre, si ce système de chaînon (parce l'équilibre écologique est constitué de chaînons représentés notamment par les différentes espèces) est fragile, il sera de plus en plus difficile d'y faire face et les répercutions seront plus larges.

Dans nos régions, les sites les plus riches et les plus intéressants sont les milieux humides : vallées humides, landes humides, tourbières, …Tous ont été influencés par l'homme et constituent des milieux semi-naturels. Dans le passé, l'action de l'homme leur a souvent été favorable : p. ex. la fauche tardive et le pâturage extensif ont favorisé le développement d'une flore spécifique. Bien sûr, ces techniques d'antan ne sont plus rentables, mais indispensables au maintien de cette biodiversité.

La législation européenne va dans ce sens. Elle permettra de sauvegarder ces milieux si elle est appliquée correctement. Ayant des obligations vis-à-vis de l'Union européenne, nous pensons aller vers une amélioration de la situation. De plus, nous sommes tous de plus en plus sensibles à ce thème. Néanmoins, une vigilance accrue pour les milieux humides est indispensable, vu la détérioration clandestine de certains sites. Un meilleur contrôle (et donc une meilleur sensibilisation des gestionnaires et des agents de contrôle) sur le terrain nous semble indispensable.

Il est évident que ces sites (semi-)naturels ont d'autres rôles à jouer : ils constituent, comme les forêts, des destinations touristiques de détente importantes. Une sensibilisation et un contrôle du visiteur sont donc nécessaires. Là aussi, il semble que nous sommes sur la bonne voie.

A côté de ces sites d'intérêt biologique, la diversité biologique se situe aussi sur les terres aménagées par l'homme : prairies, villages, villes, … La diversité est certainement moindre et différente, mais pas moins intéressante. Une sensibilisation au

patrimoine naturel local est nécessaire (choix d’essences locales) si nous voulons sauvegarder celui-ci ainsi qu’un paysage typique.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Diversité biologique renforcée sur certains sites particuliers avec le risque d’une dégradation par ailleurs.	H_2 - Banalisation de certains sites (mal entretenus faute de moyen).	H_3 - Renforcement de la biodiversité par un maillage écologique entre les sites « classés » et le reste du territoire (haies dans l’agriculture, diversité dans les jardins, …).	H_4 - Cycle naturel de l’écosystème perturbé par un événement ou une manipulation humaine amenant le développement « anormal » d’espèces animales ou végétales ou autre occupation du sol.

V_4 – Paysage

1. Définition de la variable

Cette variable, si en soi elle est composée d’éléments liés au capital naturel, n’en revêt pas moins un aspect culturel dans le sens où c’est l’homme qui se forme une image du paysage.

Nous voyons cette variable

- du point de vue énergie du relief
- sous l’aspect variété des paysages en ce compris les paysages urbains
- sous l’aspect affectation du sol
- sous l’aspect gestion collective du pays : conflit/consensus

2. Indicateurs pertinents

I_{41} – Structure de l’habitat/occupation du sol

Structure de l'habitat	1980		1990		2000	
	Ha	%	Ha	%	Ha	%
1. Parcelles non bâties	**345 785**	**89,53%**	**339 074**	**87,79%**	**332 595**	**86,11%**
- Terres agricoles, pâtures, prés, vergers	210 406	54,48%	202 870	52,53%	195 923	50,73%
- Bois	108 749	28,16%	110 233	28,54%	109 997	28,48%
- Jardins, parcs	5 568	1,44%	4 429	1,15%	3 849	1,00%
- Terrains récréatifs	474	0,12%	680	0,18%	744	0,19%
- Autres types de parcelles non bâties	20 588	5,33%	20 863	5,40%	22 081	5,72%
2. Parcelles bâties	**18 932**	**4,90%**	**24 991**	**6,47%**	**31 178**	**8,07%**
- Appartements	118	0,03%	195	0,05%	270	0,07%
- Immeuble à appartements	38	0,01%	116	0,03%	140	0,04%
- Maisons, fermes	13 632	3,53%	16 994	4,40%	20 984	5,43%
- Annexes diverses (y compris serres)	596	0,15%	747	0,19%	1 043	0,27%
- Bâtiments à destination économique*	2 933	0,76%	4 050	1,05%	5 091	1,32%
- Bâtiments publics et équipements d'utilité publique	257	0,07%	572	0,15%	914	0,24%
- Bâtiments destinés à l'aide sociale et aux soins de santé	176	0,05%	282	0,07%	376	0,10%
- Bâtiments destinés à l'enseignement, la recherche, la culture	518	0,13%	769	0,20%	803	0,21%
- Bâtiments destinés aux cultes	103	0,03%	123	0,03%	127	0,03%
- Bâtiments destinés aux loisirs et aux sports	375	0,10%	872	0,23%	1 143	0,30%
- Autres	186	0,05%	271	0,07%	287	0,07%
3. Parcelles non normalisées	**169**	**0,04%**	**0**	**0,00%**	**37**	**0,01%**
4. Superficie cadastrée	**384 886**	**99,66%**	**364 066**	**94,26%**	**363 811**	**94,20%**
5. Superficie non cadastrée	**21 327**	**5,52%**	**22 165**	**5,74%**	**22 419**	**5,80%**
6. Superficie totale	**386 213**	**100%**	**386 231**	**100%**	**386 231**	**100%**

* bâtiment de stockage, industriels, commerciaux, ...

Source : I.N.S., Occupation du sol en 1980, 1990 et 2000 en province de Liège.

Affectation du sol selon le plan de secteur pour la province de Liège, ses arrondissements et la Région wallonne.

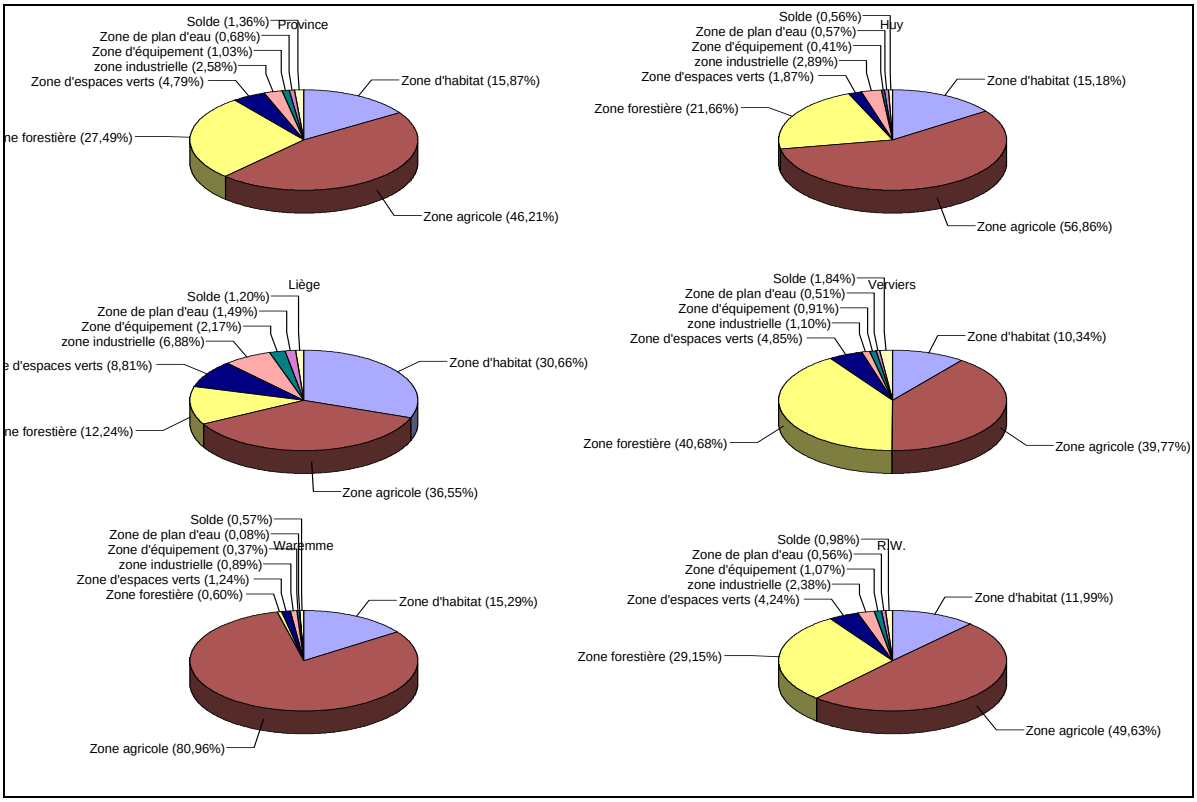

Source : R.W., DGATLP, 2003.

I_{42} – Nombre de sites et bâtiments classés et budget alloué aux aides

	Etat en 1980		1980-1990		1990-2000		Total	
Monuments	565	*56%	339	34%	102	10%	1 006	**72%
Sites	229	59%	114	29%	46	12%	389	28%
Zones protégées	5	45%	0	0%	6	55%	11	1%
Total	799	57%	453	32%	154	11%	1 406	

* ce pourcentage signifie que 56% des monuments classés l'ont été avant 1981.
** ce pourcentage signifie que 72% des biens classés sont des monuments.

Source : Région Wallonne, DGATLP, Liste des biens classés.

I_{43} – Zones d'intérêt paysager (*Pas d'inventaire à jour disponible*[120])

[120] L'inventaire actuellement utilisé est inspiré du *Survey national* réalisé dans les années 60 et considérait d'autres aspects que purement paysager. Aussi, la Région wallonne a-t-elle redéfinit de façon plus précise le concept de ZIP et chargé l'ADESA (Association de Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents) de dresser l'inventaire complet des ZIP en Wallonie. Il est prévu pour le premier trimestre 2004.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

L’un des phénomènes les plus marquant ces 20 dernières années et touchant au paysage est la rurbanisation. On entend par là le « *processus d’urbanisation de l’espace rural par déploiement de l’habitat au sein d’une grande étude rurale et dissémination de noyaux d’habitats isolés les uns par rapport aux autres* »[121]. L’indicateur I_{41} montre d’ailleurs une croissance sensible des parcelles bâties pour l’habitat, notamment les maison et les fermes qui enregistrent une croissance de superficie de 54% en 20 ans.

D’une manière générale, on constate un recul des parcelles non bâties (-4% de superficie) du fait de la progression de celles bâties (+65% de superficie). Ce qui fait passer la part des parcelles bâties de 5% à 8% tandis que les non bâties passent de 90% à 86% en 20 ans. Or, une des conséquences de cette croissance de parcelles bâties est de changer la structure du paysage. Notons, par exemple, le fait que l’habitat s’installe le long des routes secondaires bouchant ainsi la vue des deux côtés de ces routes : cela crée une certaine banalisation du paysage.

Toutefois, en réaction à ce phénomène, les autorités publiques ont créé un certain nombre d’outils de protection de zones de territoire, dont les zones d’intérêt paysager prévues par le C.W.A.T.U.P. .

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Banalisation des paysages (rurbanisation et privatisation du paysage)	H_2 – Limitation aux paysages classés	H_3 - Paysages valorisés	H_4 – Agressions contre les paysages

H_1 – Banalisation des paysages

Hypothèse faible : Politique de « Laissez – faire »
Pas de mise en valeur des paysages (naturel, rural, urbain)
Urbanisation à outrance : les voies de communication sont bordées d’habitations qui ferment le paysage. Cela déstructure l’habitat en transformant un habitat groupé (Ardenne, Condroz, Hesbaye) ou dispersé (Pays de Herve) en habitat linéaire continu. Par ces nouvelles constructions se développe une banalisation du paysage.
De même en Ardenne, les pâtures abandonnées sont de plus en plus transformées en plantations de sapins de Noël (rendement rapide) ou en pessière (plantation d’épicéas) (rendement à moyen terme). Cela a comme conséquences la fermeture du paysage et un assombrissement ce qui en donne une allure plus triste, moins optimiste, moins bucolique.
Transformation de terres agricoles de valeur en lotissements et voies de communication (Hesbaye et Condroz) sans reconversion des anciens sites industriels (Sidérurgie) abandonnés.
Bâti typique gâché par un mobilier urbain et les choix de matériaux.

H_2 – Limitation aux paysages classés

Hypothèse moyenne
Conservation d’un certain nombre de paysages caractéristiques qui resteraient figés et en témoignage du passé. (Paysages classés). Le reste serait laissé libre.
Il s’agit d’une hypothèse statique, conservatrice pour se donner bonne conscience, le reste du territoire à valeur paysagère étant soumis à la pression immobilière.
Cette hypothèse suppose une meilleure information à propos des aides publiques, notamment fiscales.

H_3 – Paysages valorisés

Hypothèse forte : Politique volontariste de mise en valeur du paysage.
Au moins 20% du territoire de chaque région naturelle (Condroz, Pays de Herve, …) devrait être protégé et accessible (visible). Dans ces secteurs, les nouvelles constructions ne pourraient plus être localisées sur les crêtes (ce qui gâche le paysage, le ferme mais aussi empêche le citoyen de le voir).
Réhabilitation et mise en valeur des anciens sites : carrières.
Restructuration et assainissement des sites industriels désaffectés et abandonnés.
Mise en valeur des paysages (panneaux explicatifs) par intéressement à la société civile (écoles, associations, …).
Rendre le paysage au citoyen.

[121] Définition du Lepur (ULG) sur http://www.lepur.geo.ulg.ac.be/Cpdt/Pages/Glossaire/Glossaire_cpdt_texte.html.

Pour les zones agricoles, développer la fonction de « Agriculteur : architecte de l’espace » et le rétribuer (primes, ..). L’agriculteur ne serait pas qu’un producteur mais aussi un gestionnaire de l’espace.
Développement de la notion de paysage culturel : Mise en valeur des voies romaines (Bavais – Tongres, tronçon de la Boulogne – Cologne ou Tongres-Arlon), ce qui est aussi un lien transnational et transculturel.
Mise en valeur des anciens canaux (Canal de l’Ourthe) et aménagement pour la navigation touristique.
Liaison culture-paysage en associant certains paysages à des œuvres artistiques (peintres, poète, écrivains, …) (par exemple : Appolinaire et l’Ardenne) en créant des itinéraires culturels qui seraient suivis par le grand public mais aussi par les écoles. La sensibilisation au paysage commence au niveau scolaire. Les paysages sont travaillés par l’imaginaire collectif.
Associer les écoles et autres groupements à la gestion des paysages et du patrimoine en général (journées du paysage). La décision de protéger un paysage ne doit pas venir uniquement d’un ministère mais doit associer un maximum de citoyens concernés : approche non dirigiste mais participative.
Mobilier urbain et matériaux et style des constructions adaptés à la typicité des paysages et du bâti.

V_5 – Agriculture

1. Définition de la variable

L’agriculture reste une variable importante du monde dans lequel nous vivons même si son importance économique en regard des secteurs secondaire et tertiaire a tendance à diminuer.

Dans le cadre de notre démarche, nous envisageons l’agriculture comme suit

- sous l’aspect qualité des sols
- sur son intensification
- sur la place/position de l’agriculteur dans la collectivité, la relation agriculteur/autres groupes sociaux
- sous l’aspect terroir
- sous l’aspect sécurité alimentaire
- sous l’aspect type d’agriculture
- sous l’aspect de la filière agro-alimentaire
- sur sa place comme nœud entre nature et culture

2. Indicateurs pertinents

I_{51} – Répartition des différents types d’activités agricoles (culture, élevage bovin, porcin, avicole, fruiticulture, …)

Agriculture - répartition par type	1980	1990	2000	1980	1990	2000
Cultures						
- Prés, prairies & cultures fourragères	114 275,99	105 822,92	101 186,49	66,1%	65,1%	63,9%
- Légumes	986,31	2 689,90	4 203,96	0,6%	1,7%	2,7%
- Céréales pour le grain (y compris semences)	40 900,85	37 209,68	32 302,82	23,7%	22,9%	20,4%
- Plantes industrielles	15 440,41	15 555,11	16 511,55	8,9%	9,6%	10,4%
- Plants et semences agricoles	39,67	249,70	323,41	0,0%	0,2%	0,2%
- Plants et semences horticoles	10,66	10,25	0,37	0,0%	0,0%	0,0%
- Fruits	827,00	739,13	968,28	0,5%	0,5%	0,6%
- Cultures ornementale	43,68	80,48	109,72	0,0%	0,0%	0,1%
- Terres arables retirées de la production	0,00	0,00	2 694,72	0,0%	0,0%	1,7%
- Cultures horticoles pour consommation du ménage	53,43	22,91	3,85	0,0%	0,0%	0,0%
- Oseraies	9,59	3,65	1,66	0,0%	0,0%	0,0%
- Terres labourées, temporairement en repos	340,57	75,16	20,11	0,2%	0,0%	0,0%
- Cultures non dénommées ailleurs	5,03	26,24	3,28	0,0%	0,0%	0,0%
Elevage						
- Bovins	374 290	352 865	312 563	43,9%	48,9%	22,3%
- Porcins	173 756	118 006	108 172	20,4%	16,4%	7,7%
- Ovins	7 383	15 373	13 339	0,9%	2,1%	1,0%
- Caprins	822	966	2 016	0,1%	0,1%	0,1%
- Volaille	288 531	218 760	953 253	33,9%	30,3%	68,1%
- Equidés	2 215	1 229	2 453	0,3%	0,2%	0,2%
- Autres animaux élevés pour la vente	4 749	13 711	8 907	0,6%	1,9%	0,6%

Source : I.N.S. ; calculs : SPI+, service Prospective.

I_{52} – Part des agriculteurs dans la population active de la province.

	1981	1991	2001
Population active occupée dans l'agriculture	8352	7644	Données non disponibles
Population active occupée totale	353282	336934	
Population active totale	408790	406144	
Par rapport avec pop. active totale	2,0%	1,9%	
Par rapport avec pop. active occupée totale	2,0%	1,9%	

Source : I.N.S. ; calculs : SPI+, service Prospective.

I_{53} – Exploitations : taille, chiffre d’affaires moyen, taux de reprise (existence d’un successeur)

Taille selon la superficie utilisée	Nombre d'exploitations			Superficie utilisée		
	1980	1990	2000	1980	1990	2000
Sans culture	121	81	97	0,00	0,00	0,00
0,01 < 2 ha	1 777	1 093	565	1 532,10	1 043,76	551,79
2 < 5 ha	1 455	1 062	580	4 865,79	3 511,46	1 921,30
5 < 10 ha	1 590	1 064	631	11 603,60	7 636,20	4 461,82
10 < 20 ha	2 796	1 514	720	41 056,83	22 434,37	10 594,13
20 < 30 ha	1 524	1 311	778	36 768,10	32 420,81	19 429,33
30 < 50 ha	893	1 142	1 140	33 212,89	42 855,97	43 798,20
50 < 80 ha	354	409	605	22 088,55	25 274,87	37 638,57
80+ ha	202	238	323	22 118,72	28 185,68	40 114,86
Total	10 712	7 914	5 439	173 246,58	163 363,12	158 510,00
Parts relatives	Nombre d'exploitations			Superficie utilisée		
	1980	1990	2000	1980	1990	2000
Sans culture	1%	1%	2%	0,0%	0,0%	0,0%
0,01 < 2 ha	17%	14%	10%	0,9%	0,6%	0,3%
2 < 5 ha	14%	13%	11%	2,8%	2,1%	1,2%
5 < 10 ha	15%	13%	12%	6,7%	4,7%	2,8%
10 < 20 ha	26%	19%	13%	23,7%	13,7%	6,7%
20 < 30 ha	14%	17%	14%	21,2%	19,8%	12,3%
30 < 50 ha	8%	14%	21%	19,2%	26,2%	27,6%
50 < 80 ha	3%	5%	11%	12,7%	15,5%	23,7%
80+ ha	2%	3%	6%	12,8%	17,3%	25,3%
Cumul	Nombre d'exploitations			Superficie utilisée		
	1980	1990	2000	1980	1990	2000
Sans culture	1%	1%	2%	0%	0%	0%
0,01 < 2 ha	18%	15%	12%	1%	1%	0%
2 < 5 ha	31%	28%	23%	4%	3%	2%
5 < 10 ha	46%	42%	34%	10%	7%	4%
10 < 20 ha	41%	61%	48%	34%	21%	11%
20 < 30 ha	86%	77%	62%	55%	41%	23%
30 < 50 ha	95%	92%	83%	74%	67%	51%
50 < 80 ha	98%	97%	94%	87%	83%	75%
80+ ha	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : I.N.S., Recensement agricole ; calculs : SPI+, service Prospective.

Taille des exploitations agricoles	1980			1990			2000		
	Nbr	Sup. (ha)	Taille moy.	Nbr	Sup. (ha)	Taille moy.	Nbr	Sup. (ha)	Taille moy.
Agriculteur et/ou élevage	7 480	161 548,14	22	5 257	149 345,05	28	3 409	141 378,77	41
Horticulteur	167	538,38	3	142	740,46	5	90	777,06	9
Agriculteur, éleveur et/ou horticulteur en prof. accessoire	2 988	10 530,72	4	2 462	12 363,78	5	1 886	15 222,81	8
Etablissement de production agricole ou horticole ou d'élevage	53	316,83	6	33	470,26	14	25	323,54	13
Entrepreneur de travaux agricoles ou horticole disposant d'une production propre	24	312,51	13	20	443,57	22	29	807,82	28
Total	10 712	173 246,58	16	7 914	163 363,12	21	5 439	158 510,00	29
Agriculteur et/ou élevage	69,8%	93,2%	133%	66,4%	91,4%	137,6%	62,7%	89,2%	142%
Horticulteur	1,6%	0,3%	19,9%	1,8%	0,5%	25,3%	1,7%	0,5%	29,6%
Agriculteur, éleveur et/ou horticulteur en prof. accessoire	27,9%	6,1%	21,8%	31,1%	7,6%	24,3%	34,7%	9,6%	27,7%
Etablissement de production agricole ou horticole ou d'élevage	0,5%	0,2%	37,0%	0,4%	0,3%	69,0%	0,5%	0,2%	44,4%
Entrepreneur de travaux agricoles ou horticole disposant d'une production propre	0,2%	0,2%	80,5%	0,3%	0,3%	107,4%	0,5%	0,5%	95,6%

Source : I.N.S., Recensement agricole ; calculs : SPI+, service Prospective.

Chiffre d'affaires (x 1.000 euros) - prix courants			
Agriculture et élevage (NACE 11)	1980	1990	2000
Province	64 696,14	139 652,33	214 121,11
Huy	14 974,36	32 256,25	51 209,72
Liège	14 495,03	37 635,96	53 510,82
Verviers	25 612,81	48 175,43	56 417,52
Waremme	9 613,98	21 584,68	52 983,08
Chiffre d'affaires (x 1.000 euros) - prix constants			
Indice px (base 96=100)	55,68	86,82	106,39
Province	116 192,83	160 852,72	201 260,58
Huy	26 893,60	37 153,02	48 133,96
Liège	26 032,74	43 349,42	50 296,85
Verviers	46 000,01	55 488,86	53 028,97
Waremme	17 266,49	24 861,42	49 800,80
Evolution	1980-1990	1990-2000	1980-2000
Province	+38,4%	+25,1%	+73,2%
Huy	+38,1%	+29,6%	+79,0%
Liège	+66,5%	+16,0%	+93,2%
Verviers	+20,6%	-4,4%	+15,3%
Waremme	+44,0%	+100,3%	+188,4%

Source : I.N.S., Statistiques de la TVA ; calculs : SPI+, service Prospective.

Successeur	1980		1990		2000	
	Nb	Ha	Nb	Ha	Nb	Ha
Oui	970	2 728 756	972	3 228 627	508	2 225 842
Non	3 136	2 772 396	2 454	2 745 950	1 458	1 960 277
Ne sachant pas	1 626	2 142 025	1 121	1 803 411	841	2 096 026
Total	5 732	7 643 177	4 547	7 777 988	2 807	6 282 145
Nb total d'exploitation	10 727	17 324 658	7 936	16 336 312	5 466	15 851 000
Taux de réponse	53,4%	44,1%	57,3%	47,6%	51,4%	39,6%
Oui	16,9%	35,7%	21,4%	41,5%	18,1%	35,4%
Non	54,7%	36,3%	54,0%	35,3%	51,9%	31,2%
Ne sachant pas	28,4%	28,0%	24,7%	23,2%	30,0%	33,4%

Source : I.N.S. ; calculs : SPI+, service Prospective.

I_{54} – Agriculteur : revenu moyen, endettement, niveau d’instruction, classe d’âge des agriculteurs (indépendants et employeurs)

Revenu par ha et par unité de travail (x 1.000 euros)	Par hectare			Par unité de travail		
	1990	1995	2000	1990	1995	2000
Région wallonne	656,92	550,32	570,00	17 290,57	16 611,35	20 240,00
Moyenne provinciale			723,90			
Haute Ardenne			729,60			
Région Herbagère de Liège			718,20			
Condroz[122]			513,00			

Source : CESRW, Evolution de l'économie agricole et horticole de la région wallonne 2000 (Tome II, p. 143) et 2001 (pp. 209, 214, 216)

Figure 6.7 : Evolution du revenu du travail par unité de travail en région herbagère liégeoise, dans la zone Fagne + Famenne, en Haute Ardenne et dans la zone Ardenne + région jurassique, de 1980/81 à 2000 (euros)

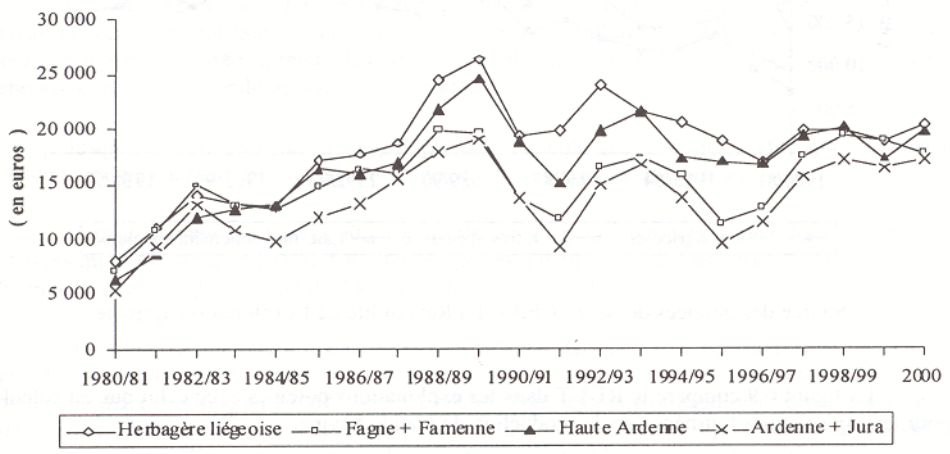

Source des données de base : CEA – La Rentabilité de l’exploitation agricole

Source : CESRW, Evolution de l'économie agricole et horticole de la région wallonne 2001 (p. 211)

[122] La définition du Condroz telle que reprise dans les documents du CESRW correspond essentiellement à une zone située en province de Namur. Elle n'est pas reprise dans le calcul de la moyenne provinciale.

Taux de solvabilité des exploitants agricoles professionnels en Région wallonne et en province de Liège	1986	1991	1995	2000
Région wallonne	74,7%	66,9%	68,3%	66,9%
Moyenne provinciale				68,3%
- Haute Ardenne				69,4%
- Région Herbagère de Liège				67,1%
- Condroz				61,2%

Source : CESRW, Evolution de l'économie agricole et horticole de la Région wallonne 2000 (Tome II, p. 56) et 2001 (p. 35)

Niveau d'instruction	1981			1991			2001		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Pas de diplôme	1 418	603	2 021	1 114	451	1 565	Données non encore disponibles		
Primaire	2 878	1 634	4 512	1 539	744	2 283			
Secondaire inférieur	1 644	717	2 361	1 670	604	2 274			
Secondaire supérieur	555	159	714	1 142	322	1 464			
Supérieur de type court	35	29	64	118	98	216			
Supérieur de type long	31	2	33	74	5	79			
Niveau inconnu ou indéterminé	3	1	4	81	24	105			
Total agriculteurs, sylviculteurs	6 564	3 145	9 709	5 738	2 248	7 986			
Parts relatives									
Pas de diplôme	22%	19%	21%	19%	20%	20%			
Primaire	44%	52%	46%	27%	33%	29%			
Secondaire inférieur	25%	23%	24%	29%	27%	28%			
Secondaire supérieur	8%	5%	7%	20%	14%	18%			
Supérieur de type court	1%	1%	1%	2%	4%	3%			
Supérieur de type long	0%	0%	0%	1%	0%	1%			
Niveau inconnu ou indéterminé	0%	0%	0%	1%	1%	1%			

Source : I.N.S. ; calculs : service Prospective.

Classes d'âge (population occupée)	1981	1991	2001
0-19	39	8	Données non encore disponibles
20-39	1926	1737	
40-59	4999	2683	
60+	775	685	
Total	7739	5113	
Part relatives			
0-19	1%	0%	
20-39	25%	34%	
40-59	65%	52%	
60+	10%	13%	

Source : I.N.S. ; calculs : service Prospective.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Très sommairement, l’agriculture en province de Liège présente les caractéristiques suivantes.

a. Terre de contraste, de diversité aux plans de la nature géologique et de l’occupation agricole des sols (Hesbaye limoneuse, Ardenne liégeoise, Pays de Herve, contreforts du Condroz) : cultures de céréales, betteraves, prés, maïs fourrager, solde d’anciens vergers, quelques plantations de basses tiges.
b. L’agriculture s’inscrit dans des paysages vallonnés aux multiples facettes : plaine, bocages, collines, vallées, bois et forêt, fagnes, …
c. Position géographique centrale dans l’Euregio Meuse-Rhin induisant, vu la proximité des frontières, des échanges économiques assez forts (marché de la viande en particulier) et des problèmes de pression foncière.
d. Un type d’agriculture très majoritairement « modernisé », largement imposé par le contexte économique, recourant à des méthodes intensives, mais progressivement plus « raisonnées » (suite aux exigences définies par la PAC) dans l’emploi des engrais, des pesticides. L’élevage recourt à la sélection du bétail. Une part très minime des exploitations s’oriente vers l’agriculture de type biologique.
e. Les exploitations sont souvent mono-spécialisées. Ce qui peut entraîner une certaine fragilité.
f. L’emploi agricole est composé de petits à moyens agriculteurs indépendants dont une partie, minoritaire, s’est constituée en « sociétés » : associations de fait, et plus souvent sous forme de sociétés agricoles ou de sprl.
g. Le nombre d’agriculteurs représente 2 à 3 % de la population active. L’agriculteur liégeois est généralement relativement âgé et peine à trouver un successeur.
h. L’endettement est assez fort surtout chez les jeunes agriculteurs (moins de 40 ans).
i. Présence d’un maillage important d’entreprises agroalimentaires en amont et aval de l’activité agricole : entreprises de travaux techniques agricoles, meuneries, laiteries, fromageries, industrie sucrière, criées, marchés de bétail, abattoirs, transformation de la viande, siroperies, fournisseurs d’engrais et de produits phytopharmaceutiques, fournisseurs de matériel et machines agricoles, etc…, une activité, encore marginale, d’agrotourisme existe.
j. Nombreux services : contrôle et analyse du lait, ingénieurs du Ministère de l’Agriculture, organismes d’aides à la gestion et à la comptabilité des exploitations, banques, assurances, syndicats, coopératives, services de remplacement agricole, organismes de sélection du bétail, écoles d’agriculture (La Reid, Huy), …

La province recèle un potentiel riche en raison

- d’un patrimoine culturel riche (grande tradition paysanne et agricole industrieuse),
- haute productivité,
- exploitation progressivement plus économe des sols (développement durable),
- productions agricoles dites de terroir (insuffisamment exploitées), un label européen (Fromage de Herve, beurre d’Ardenne),
- formations, compétences et qualifications renforcées de la majorité des agriculteurs,
- réseau riche : marché, coopératives, services, industries de transformation et de

commercialisation en amont et en aval,
- grande richesse des initiatives, des manifestations agricoles.

Toutefois, il y a des tensions, des problèmes, des lacunes, des manques, des incertitudes :

- incertitudes rémanentes liées à l’avenir de la PAC, l’élargissement de l’Union, aux négociations OMC ;
- incertitudes liées à un certain discrédit public jeté sur la profession (problèmes liés aux affaires : veau aux hormones, vache folle, poulet dioxine…) ;
- perte de la place des agriculteurs dans l’espace matériel et culturel rural; difficile rencontre culturelle (image troublée, communication difficile) avec les néo-ruraux, les environnementalistes, plus globalement les consommateurs ;
- perte d’identité, liée aussi à l’effacement – disparition sans trace de la tradition ;
- problèmes concernant l’utilisation de l’espace :
  a) avec les habitants : épandage des lisiers, édification d’ateliers industriels, conflits sur l’évolution du paysage, l’aménagement de l’espace rural ;
  b) expropriations : TGV, parcs industriels, etc. ;
- diminution du nombre d’exploitants, ne trouvant pas toujours repreneurs ;
- pression foncière, spéculation ; un certain nombre de terres retournent à la friche (surtout en Haute Ardenne) ;
- taux d’endettement élevé lié à la taille des investissements.

4. <u>Prospective (les 20 prochaines années)</u>

H_1 - **Agriculture intensive** Taille des exploitations en croissance (moins, mais plus grandes) Conflits agriculteurs versus société Politique de sécurité alimentaire minimum Filière agroalimentaire aux mains de la grande distribution, pas de développement des produits du terroir	H_2 - **Agriculture raisonnée** assurant notamment un maintien de la qualité des sols, des prés et des cultures Compromis « forcé » avec les autres composantes de la société. Revalorisation progressive des produits labellisés, de terroir, de qualité, bio	H_3 - **Agriculture** tendant à une synergie **harmonieuse** des pratiques culturales appuyée par un aménagement du territoire privilégiant le « durable » L’agriculteur est reconnu et est un acteur de la société Réappropriation par certains de la production et commercialisation d’anciens et nouveaux produits labellisés, de terroir, de qualité, bio Filière agroalimentaire intégrant l’agriculteur et permettant une promotion du potentiel régional L’agriculteur réconcilie nature et culture

H_1 - Agriculture intensive

Rôle de la PAC, de l’OMC et de l’élargissement de l’Union européenne
Le maintien d’une politique de subventions essentiellement orientée sur le soutien des prix et/ou la libéralisation profiterait aux grandes exploitations. Ce qui renforcerait l’intensification de l’agriculture.
Un effet pervers de l’intensification, c’est le surendettement d’une partie des exploitants qui se traduit par une réduction de plus en plus forte du nombre d’exploitations.

H_2 – Agriculture raisonnée

Aménagement minimal de la PAC mais pas de changement fondamental des orientations.

H_3 – Agriculture « harmonieuse »

Mise en pratique effective des nouvelles orientations de la PAC en matière d’environnement, d’emploi, de développement rural, de soutien à des productions de qualité, de terroir, etc.
Dans le futur, plus grande importance accordée par la PAC à la subvention de l’emploi agricole, à l’exploitation agricole, par exemple, par le plafonnement des aides.

V_6 – Potentiel sportif

1. Définition de la variable

Le potentiel sportif est un élément du capital culturel.

Pour notre part, nous l’envisageons

- sous son aspect économique et financier
- sous son aspect social (acteurs / spectateurs)
- sous son aspect éducation / formation
- sous son aspect santé
- sous son aspect des infrastructures et impacts sur l’environnement

2. Indicateurs pertinents

I_{61} – Pratique moyenne du sport dans la population

	1997			2001		
	Intensif	Activités légères	Sédentaire	Intensif	Activités légères	Sédentaire
Belgique	17,9%	49,2%	32,9%	17,3%	51,0%	31,8%
Flandre	18,4%	52,9%	28,7%	17,0%	56,6%	32,8%
Bruxelles	13,1%	45,6%	41,2%	13,0%	48,9%	38,1%
Wallonie	18,5%	43,6%	37,9%	19,4%	45,8%	34,8%

Source : Ministère de la Santé, Enquêtes de santé 1997 et 2001

I_{62} – Nombre de halls omnisports et centres sportifs[123]

Etat des lieux 01/01/2003	Salles de sport*			Piscine			Total		
	Nb	(%)	/10.000 hab.	Nb	(%)	/10.000 hab.	Nb	(%)	/10.000 hab.
Région wallonne	543	(100%)	1,6	178	(100%)	0,5	721	(100%)	2,1
Brabant wallon	63	(12%)	1,8	14	(8%)	0,3	77	(11%)	2,1
Hainaut	156	(29%)	1,2	49	(27%)	0,3	205	(28%)	1,6
Liège	176	(32%)	1,7	69	(39%)	0,7	245	(34%)	2,4
Luxembourg	72	(13%)	2,8	21	(12%)	0,8	93	(13%)	3,7
Namur	76	(14%)	1,7	25	(14%)	0,6	101	(14%)	2,2

Source : Région wallonne, Direction générale des pouvoirs locaux, Direction des infrastructures sportives, 2004

* la mise à jour étant en cours, les chiffres ci-dessus ne sont pas définitifs.

Evolution des budgets*	1995		2000		Evolution
	€ (millions)	%	€ (millions)	%	
Région wallonne	16,31	100%	28,31	100%	+73%
Brabant wallon	1,62	9,9%	1,63	5,8%	+0%
Hainaut	5,98	36,7%	10,95	38,7%	+83%
Liège	2,72	17,7%	9,28	32,8%	+241%
Luxembourg	4,04	24,8%	2,90	10,2%	-28%
Namur	1,95	10,9%	3,55	12,5%	+82%

Source : Région wallonne, Direction générale des pouvoirs locaux, Direction des infrastructures sportives, 2004

* Ces budgets sont le total des 4 postes budgétaires : petites infrastructures privées, grandes infrastructures, sport de rue et petites infrastructures communales.

[123] Les statistiques sur ces infrastructures sont partielles. En effet, d’une part, un mise à jour pour ce qui concerne les centres sportifs est en cours et, d’autre part, nous n’avons pu obtenir de données antérieures à 1994. A cette date, les accords dits de « la Saint Michel » ont transféré la gestion des infrastructures sportives de la Communauté à la région.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Le potentiel sportif est marqué par une situation très duale. En effet, si nous possédons quelques célébrités - Citons, pour l’exemple, Eddy Seel en Super Motard, Marc Duez en sport automobile, Julie Debatty en karaté (championne du monde 2002), l’équipe de football du Standard de Liège, et quelques événements internationaux (24 heures de Francorchamps, Grand Prix F1, Liège Bastogne Liège, …), les frères Saive en tennis de table. -, la pratique sportive n’est pas l’apanage de la population (en Région wallonne, 1 personne sur 4 déclare pratiquer plus de 4 heures de sport par semaine). Notons toutefois une légère augmentation de la pratique sportive entre 1997 et 2001, ce dans tout le pays.

En termes d’infrastructures, on ne dispose que de peu de données rétrospectives. Cependant, nous pouvons constater que Liège figure parmi les provinces les mieux équipées en centres sportifs et piscines. La province est même celle qui a connu la plus grosse progression budgétaire entre 1995 et 2000.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Pas de pro Diminution des compétitions professionnelles Peu de pratique Le sport se fait devant la TV	H_2 - Sportifs pro venant de l’extérieur et supportés par une pratique d’amateur intense	H_3 - Réveil de la pratique sportive via un élargissement de sa fonction à la santé et au besoin d’aventure et par la formation des jeunes

V_7 – Diversité interculturelle

1. Définition de la variable

La diversité interculturelle de la province de Liège fait référence à la présence de plusieurs cultures en son sein soit que celle-ci soit issue de l'histoire (par ex. : passé lotharingien) soit par la présence sur le territoire de communautés culturelles étrangères (italiennes, africaines, …).

- dimension historique
- interpénétration rural / urbain
- interpénétration Liège et régions limitrophes (indicateurs : connaissance de la langue, coopération transfrontalière)
- intégration et mise en valeur des cultures immigrées

2. Indicateurs pertinents

I_{71} – Quantité de migrants.

Quantité de migrants par année En % de la migration annuelle totale	1991	1995	1999
Flandre	40,0%	40,7%	39,5%
Bruxelles-capitale	29,3%	33,1%	35,6%
Wallonie	30,7%	26,2%	24,9%
Agglomérations de Liège et Verviers	6,6%	4,5%	4,3%

Source : Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

I_{72} – Structure et dynamique interne de la population issue de l'immigration[124].

	Critères (année de référence)		
Proportions :	(1981)	(1991)	(1999)
- Belges	91,1%	91,0%	91,3%
- Etrangers dont	8,9%	9,0%	8,7%
- Italiens	31,8%	26,7%	22,7%
- Espagnols	6,6%	5,7%	5,2%
- Marocains	12,0%	15,8%	14,0%
- Ressortissants U.E.	68,6%	61,4%	63,1%
- Autres non-U.E.	31,4%	38,6%	36,9%
Age moyen : différentiel belge/étranger	9,7 ans (1981)		2,7 ans (1999) Belges : 39,7 Etranger : 37,0

Source : Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

I_{73} – Taux de naturalisation

Chiffres absolus	1980	1990	2001
Nombre de naturalisations	1 934	1 297	6 426
Nombre d'étrangers	143 454	128 079	107 433
Taux de naturalisation	1,3%	1,0%	6,0%
Evolution	**1980-1990**	**1990-2001**	**1980-2001**
Nombre de naturalisations	-32,9%	+395,0%	+232,0%

Source : I.N.S. ; calcul : SPI+, service Prospective.

[124] Données au niveau national essentiellement.

I_{74} – Taux de participation dans les conseils consultatifs et activité de ces conseils

Ville/Commune	Date de création	Année d'élection des représentants et participation de la population étrangère							
		Année	%	Année	%	Année	%	Année	%
Cheratte	1968	1970	46%	Cessation des activités dans les années 80					
Flémalle-Haute	1968	1968	13%	Cessation des activités dans les années 80					
Forêt-Trooz	1971	1972	42%	Cessation des activités dans les années 80					
Liège	1973	1973	50%	1977	30%	1984	31%	1989	27,6%

Source : LAMBERT (P.-Y.), « Les conseils consultatifs communaux des immigrés en Belgique »[125].

Remarque : le CCCI de Liège n'a plus procédé à des élections depuis 1989. En janvier 2000, une consultation des populations immigrées sur l'opportunité de poursuivre l'expérience du CCCI a eu lieu mais ses résultats ont été invalidés du fait d'un manque de représentativité électorale due, notamment, à l'appel des dirigeants (italiens) du CCCI au boycott.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

La région liégeoise a connu d'importants flux migratoires, notamment ceux des travailleurs italiens, « invités » par la Belgique pour répondre aux impératifs démographiques de l'après-guerre afin d'assurer la croissance économique du Pays (dans les charbonnages principalement). D'autres travailleurs ont été sollicités dans les années '60 : principalement au Maroc et en Turquie. Toutefois, cette politique a été radicalement modifiée en 1974 par la fermeture des frontières. Les mouvements migratoires se sont alors poursuivis par des regroupements familiaux. Beaucoup de travailleurs immigrés ont progressivement renoncé à l'idée d'un retour au pays.

Toutes ces **premières importantes migrations** se sont passées dans un **contexte de plein emploi**. L'Etat belge, mais aussi les mouvements d'éducation populaire ont mené une politique active : logement, activités culturelles, alphabétisation, … Cependant, les choses ont évolué avec le contexte économique et la **politique d'accueil fut moins développée par la suite**. Les liens entre les populations belge et immigrées se sont distendus. La diversité interculturelle liégeoise s'est enrichie de toute cette histoire. Mais depuis la fermeture des frontières, les mouvements migratoires sont beaucoup plus disparates et moins encadrés par une politique d'accueil. En effet, après les grands mouvements migratoires, de nombreux étrangers d'origines différentes (Afrique, Moyen Orient, Europe de l'Est, …) sont venus en Belgique pour y étudier, pour y chercher asile, … Tous ces **nouveaux migrants** sont **des minorités ethniques tout à la fois isolées et fort présentes** (surtout au sein des grandes villes comme Liège). Depuis une dizaine d'années, les migrations sont au centre de grands débats. Mais il est incontestable que toutes ces populations immigrées ont influencé notre manière de vivre en province de Liège.

D'autres phénomènes sociaux ont contribué à notre diversité culturelle. La province de Liège a été une terre de **luttes sociales**. Ainsi, les rapports de classes ont fortement marqué notre manière de voir les choses. Les « paix sociales » négociées en période de crise économique au sein des grands secteurs économiques modifient quelque peu cette tradition dans les relations sociales. La **question intergénérationnelle** se pose progressivement.

[125] LAMBERT (P.-Y.), « *Les conseils consultatifs communaux des immigrés en Belgique » in Migrations société*, Paris, jan-fév 2001, vol. 13, n°73, page Internet http://suffrage-universel.babozor.net/be/0201.htm, consultée le 25 juin 2003.

Et enfin, nous voyons aussi une évolution dans nos **relations interculturelles au sein de l’Eurégio**. En effet, on constate une implantation de plus en plus importante de ressortissants allemands et hollandais, notamment sur l’arrondissement de Verviers. Ces nouveaux immigrants possèdent des revenus confortables et viennent s’installer chez nous pour des raisons fiscales et du fait que la région est moins urbanisée. Outre que cela entraîne une pression foncière souvent dommageable pour les habitants, ces immigrants sont consommateurs de biens et services culturels. Et certains hollandais de dire que, s’il faut reconnaître à Maastricht sa propreté, Liège a l’avantage d’être vivante…

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Repli identitaire sur soi et montée des « intégrismes ». Société cloisonnée. Repli sur sa propre culture francophone et germanophone.	H_2 - Alignement sur la culture nord-américaine (attitude de dominance d’une culture sur les autres)	H_3 - Cohabitation avec respect mutuel. La province se réconcilie avec son histoire et reconstruit son avenir en s’appuyant sur la diversité culturelle de l’Euregio.	H_4 - Accueil et cohabitation avec respect mutuel. La province construit son avenir en s’appuyant sur la francophonie, la germanité et les autres cultures.

V_8 – Potentiel culturel

1. Définition de la variable

- aspect économique et financier
- aspect social (acteurs / spectateurs)
- patrimoine matériel
- diffusion
- éducation / formation
- patrimoine immatériel

2. Indicateurs pertinents

I_{81} – Emploi salarié et établissements dans les activités culturelles en province de Liège pour les années 1981, 1990 et 2000.

Chiffres absolus	1981		1990		2000	
	Emploi	Ets	Emploi	Ets	Emploi	Ets
Province de Liège - tous secteurs	290 067	20 558	278 975	22 797	288 045	23 902
Secteur non-marchand[126]	102 555	4 573	111 395	4 797	121 764	4 143
Arts du spectacle, TV, musées	2 160	134	2 646	143	2 481	262
Part relative	1981		1990		2000	
Par rapport au total	0,7%	0,6%	0,9%	0,6%	0,9%	1,1%
Par rapport au non-marchand	2,1%	2,9%	2,4%	3,0%	2,1%	6,3%
Evolution	1981-1990		1990-2000		1981-2000	
Secteur non-marchand	+8,6%	+5,0%	+9,3%	-13,6%	+18,7%	-9,4%
Arts du spectacle, TV, musées	+22,5%	+6,7%	-6,2%	+83,2%	+14,9%	+95,5%

Sources : ONSS, ULg (Centre d'Economie sociale), calculs SPI+, Service Prospective.

I_{82} – Flux financiers de la C.F.W.B. pour les arts de la scène et les centres culturels pour les années 1984, 1990 et 2000 en millions de francs constants 1984.

Chiffres absolus	1984	1990	2000
Arts de la scène	1 263,8	1 309,2	1 598,9
Centres culturels et organismes avec une alloc. nominative	161,1	251,5	369,8
Evolution	1984-1990	1990-2000	1984-2000
Arts de la scène	+3,5%	+22,1%	+26,5%
Centres culturels et organismes avec une alloc. nominative	+56,1%	+47,0%	+129,5%

Sources : Ministère de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, Etude des flux financiers, pp. 69-72.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Si l'on ne peut pas réduire le potentiel culturel à la seule ville de Liège, celle-ci joue un rôle moteur. Tandis que nombre d'activités et d'institutions sont présentes dans d'autres villes (Verviers, Huy, …) et partout en province de Liège.

[126] Le Centre d'Economie Sociale de l'ULg a proposé une définition de ce secteur au sens large et au sens restreint. Pour notre part, nous avons choisi d'utiliser la définition au sens restreint qui nous paraît plus adaptée à notre propos. En effet, cette définition (voir annexe 3) ne retient que le non marchand pur.
La sélection des catégories d'activités correspondants aux définitions retenues a dû se faire sur la codification NACE Rev. 1 pour les années 1980 et 1990 et sur la NACE-Bel pour 2000. La table de correspondance pour le non-marchand établie par le Centre d'Economie sociale de l'ULg a été établie sur base de la NACE-Bel. Le choix des catégories pour les années antérieures à 2000 a été fait par recherche des codes correspondants dans la NACE Rev. 1.

Liège a connu un passé remarquable sur le plan culturel. Et si le patrimoine liégeois est d’un grand intérêt, la politique culturelle a aussi joué un rôle d’avant-garde et de précurseur. Ainsi, à titre d’exemple, sur le plan de l’audiovisuel, le centre de la RTBF Liège a été toujours pionnier jusqu’à sa disparition en tant que tel, ainsi que la première télévision locale RTC. Mais la région liégeoise a été réputée pour ses artistes et ses évènements internationaux. Les pouvoirs publics soutenaient fortement le potentiel culturel à cette époque.

Depuis les difficultés financières des pouvoirs publics (et particulièrement de la Ville de Liège), les budgets culturels ont fortement diminué pour être aujourd’hui largement inférieurs à ceux des autres régions européennes. Et la politique culturelle s’est recentrée sur les grandes institutions (OPW, conservatoire, …) et grands évènements « classiques ». Ainsi, sans y paraître, Liège mise davantage sur son passé. Les innovations, les expérimentations culturelles sont moins reconnues. Et dans bien des cas, la reconnaissance culturelle des talents liégeois se fait à l’étranger.

Notons toutefois une professionnalisation du secteur démarrée au début des années 80 et qui a vu en 20 ans croître le nombre d’établissements et d’emplois. Aujourd’hui, un centre culturel représente au minimum 2 emplois. Citons, à titre d’exemple, le cas du centre culturel des Chiroux qui, avec € 250.000,- de subsides, produit un chiffre d’affaires de € 750.000,- et représente 10 équivalents temps-plein en terme d’emplois (hors personnel d’entretien). En outre, les aides consacrées à ces centres par la Communauté ont doublé depuis 1984, ce qui va dans le sens d’une augmentation des moyens octroyés à ces centres.

D’une manière générale, on constate un foisonnement d’initiatives en province de Liège. Celles-ci sont aidées par les autorités régionales et communautaires ainsi que par les autorités provinciales et communales. Cependant, ces initiatives restent souvent peu innovantes et pas assez exploitées. De ce fait, elles restent limitées. En outre, force est de constater qu’il n’existe pas de ligne de conduite imprimant aux événements culturels une cohérence. Ainsi, assiste-t-on à une dispersion des moyens.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 – Tendancielle	H_2 - Passéisme et marchandisation ; Culture = « *entertainment* »	H_3 - Coordination des initiatives ; Esprit d’innovation, d’imagination, de créativité	H_4 – Culture iconoclaste
---------- Situation variée à l’intérieur de la province. Manque de plan directeur Morcellement/fragment. des pouvoirs publics intervenant.	---------- Désinvestissement des fonds publics. Capitalisation sur les talents passés Fuite des talents artistiques actuels Marchandisation de la culture. Prédominance d’investisseurs privés.	---------- Rôle d’incitant du pouvoir public avec les privés. Augmentation de l’investissement public et maintien de celui du privé. Structures de coordination. Formation et encouragement des talents. Création de réseaux et événements artistiques	---------- Engendrée par des mouvements extrémistes.

H_1 – Tendancielle.

Situation variée à l’intérieur de la province.
- arrondissement de Liège : dispersion des initiatives
- arrondissement de Verviers : existence d’un lieu où se parlent les acteurs (centre cult. régional)
- arrondissement Huy/Waremme : existence d’un lieu où se parlent les acteurs (centre cult. régional)

Manque de plan directeur couplé à un morcellement/fragmentation des pouvoirs publics intervenant (communes, provinces, Région, Communautés, Europe)

H_2 - Passéisme et marchandisation ; Culture = « *entertainment* »

Désinvestissement des fonds publics sur les grands événements, infrastructures et institutions culturelles
Capitalisation sur les talents passés
Fuite des talents artistiques actuels
Marchandisation de la culture avec logique de profit au détriment de l’éducation et de l’expression
Prédominance d’investisseurs privés

H_3 - Coordination des initiatives ; Esprit d’innovation, d’imagination, de créativité

Rôle d’incitant du pouvoir public en collaboration avec les investisseurs privés.
Augmentation de l’investissement public et maintien de l’investissement privé.
Structures de coordination : centres culturels régionaux, communautés urbaines, agences de développement culturel régional
Formation des jeunes et la diffusion et l’encouragement des nouveaux talents.
Création de réseaux et d’événements artistiques de renommée internationale.

H_4 - Culture iconoclaste

L’arrivée de mouvements extrémistes dans les autorités publiques entraîne des politiques culturelles sélectives, des moyens réduits et une orientation idéologique forte.

V_9 – Tourisme

1. Définition de la variable

Le **tourisme** est l’activité de déplacement et d’accueil d’une population qui se rend dans une région, sur un site dans un but de loisir, de voyage, de détente, de découverte.

2. Indicateurs pertinents

I_{91} – Evolution des infrastructures d’hébergement, par type de logement.

Chiffres absolus	1982	1992	2002
Hôtels	907 295	2 064 234	2 624 726
Camping	2 000 400	2 231 950	976 038
Centres, villages et colonie de vacances	760 652	1 287 182	1 377 046
Hébergements spécifiques (ex. : pour cures)	654 004	1 442 242	1 308 784
Total	4 322 351	7 025 608	6 286 594
Evolution	1982-1992	1992-2002	1982-2002
Hôtels	127,5%	27,2%	189,3%
Camping	11,6%	-56,3%	-51,2%
Centres, villages et colonie de vacances	69,2%	7,0%	81,0%
Hébergements spécifiques (ex. : pour cures)	120,5%	-9,3%	100,1%
Total	62,5%	-10,5%	45,4%
Part	1982	1992	2002
Hôtels	21,0%	29,4%	41,8%
Camping	46,3%	31,8%	15,5%
Centres, villages et colonie de vacances	17,6%	18,3%	21,9%
Hébergements spécifiques (ex. : pour cures)	15,1%	20,5%	20,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

I_{92} – Origine géographique de la clientèle touristique

Chiffres absolus	1982	1992	2002	1982-1992	1992-2002	1982-2002
1 - Belgique	1 616 005	1 609 962	1 214 297	-0,4%	-24,6%	-24,9%
2 - Pays limitrophes (NL, DE, GDL, FR)	435 163	768 756	733 616	76,7%	-4,6%	68,6%
3 - Europe	115 667	147 235	175 231	27,3%	19,0%	51,5%
4 - Afrique	6 614	5 978	7 819	-9,6%	30,8%	18,2%
5 - Amérique du Nord	16 577	14 981	21 341	-9,6%	42,5%	28,7%
6 - Amérique Centrale	489	420	2 234	-14,1%	431,9%	356,9%
7 - Amérique du Sud	1 305	1 148	1 473	-12,0%	28,3%	12,9%
8 - Asie	9 473	9 532	14 801	0,6%	55,3%	56,2%
9 - Océanie	1 693	774	821	-54,3%	6,1%	-51,5%
10 - Moyen Orient	-	1 207	4 458	-	269,3%	-
11 - Origine indéterminée	2 119 365	952 811	967 206	-55,0%	1,5%	-54,4%
Total	4 322 351	3 512 804	3 143 297	-18,7%	-10,5%	-27,3%

Part	1982	1992	2002
1 – Belgique	37,4%	45,8%	38,6%
2 - Pays limitrophes (NL, DE, GDL, FR)	10,1%	21,9%	23,3%
3 – Europe	2,7%	4,2%	5,6%
4 – Afrique	0,2%	0,2%	0,2%
5 – Amérique du Nord	0,4%	0,4%	0,7%
6 – Amérique Centrale	0,0%	0,0%	0,1%
7 – Amérique du Sud	0,0%	0,0%	0,0%
8 – Asie	0,2%	0,3%	0,5%
9 – Océanie	0,0%	0,0%	0,0%
10 - Moyen Orient	0,0%	0,0%	0,1%
11 - Origine indéterminée	49,0%	27,1%	30,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : INS ; calculs : SPI+, service Prospective.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)[127]

Il y a une vingtaine d’années, la province de Liège accueillait principalement des ménages, surtout flamands et néerlandais, pour de **longs séjours en période estivale**. Ce genre de tourisme disparaît presque complètement. On constate en effet que les offres touristiques pour de longs séjours disparaissent, mais plus fondamentalement, les centres de vacances ne font plus recette : plusieurs ont fermé.

Les longs séjours de vacances en province de Liège ont été largement concurrencés par les vacances « au soleil » dont le prix des destinations a fortement diminué, tandis que le pouvoir d’achat augmentait. Notons cependant que cette concurrence entre les lieux de destination peut être fortement influencée par le contexte international (conflits, terrorisme, …).

Aujourd’hui, et depuis plusieurs années déjà, ce sont les **courts séjours** qui rencontrent un réel succès chez nous. Les ménages fractionnent leurs vacances. L’accueil est **réparti sur l’ensemble de l’année**.

La clientèle a également évolué dans ses attentes. La demande est de plus en plus exigeante. Et aujourd’hui, bien plus qu’hier, l’offre touristique s’appuie sur **les atouts culturels et naturels de notre région** pour proposer un plus grand nombre de produits touristiques : gastronomie de terroir, thermalisme, sport/aventure, culture, patrimoine, … Dès lors que notre tourisme provincial dépend de l’attractivité de nos atouts culturels et naturels, il devient fondamental de soigner la promotion de ceux-ci, l’accueil du touriste et la qualité des infrastructures : balisages, guides, volet didactique, … Dans le même sens, de courts séjours ou du tourisme d’un jour bénéficient de l’attrait de certains événements sportifs ou culturels.

Si les centres de vacances ne rencontrent plus le succès de jadis, les hôtels connaissent quant à eux un regain d’intérêt, surtout les plus typiques d’entre eux. Mais c’est surtout **l’hébergement rural** qui est en pleine expansion : gîtes, chambres d’hôtes, locations, … Et au-delà de l’hébergement, l’enjeu est bien celui de la reconversion (en partie) du monde rural.

[127] Cette analyse s’inspire principalement d’une rencontre avec Madame J. DEPIERREUX, directrice de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège.

La qualité d’accueil est à mettre en relation avec la pression touristique, que ce soit pour l’hébergement ou pour des événements. La population joue un rôle important dans la qualité d’accueil des touristes. Ceci est particulièrement vrai pour certaines situations dans le monde rural, mais pas uniquement.

Les différentes régions de la province de Liège ne sont pas concernées de la même manière par le développement touristique. Liège et d’autres villes profiteront principalement de leurs atouts culturels et des nombreux événements, tandis que d’autres mettront surtout en avant la beauté de leurs paysages et la typicité des lieux pour développer un tourisme rural.

Quoi qu’il en soit, il faut aussi coordonner les initiatives pour tantôt toucher de nouveaux marchés avec la Région wallonne et les autres provinces, tantôt lancer une promotion thématique qui réunira divers centres d’intérêt sur la province de Liège.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Variété et qualité d’un accueil organisé au sein de zones et de thèmes touristiques coordonnés : produits différenciés (qualité) : culture, nature, événements, …	H_2 - Forte pression touristique sur certains sites, certaines zones, déclin de l’attractivité du produit touristique	H_3 - Trop grand nombre de produits touristiques indifférenciés ou isolés. Perte de fréquentation, qualité d’accueil faible	H_4 – Dualisation de la société : privatisation de certains sites et inaccessibilité aux produits touristiques pour un nombre important de bas revenus

H_1 - Variété et qualité : la province de Liège ne pourra probablement jamais concurrencer les destinations de voyage ensoleillées. Elle va donc poursuivre sa recherche de qualité sur des produits touristiques : de mieux en mieux ciblés sur des clientèles spécifiques et des thèmes particuliers. Cette logique d’expansion touristique vise deux objectifs : Il s’agit d’une part d’offrir des loisirs et d’augmenter la qualité de vie des populations locales : on peut penser ici aux nombreuses excursions et animations pour les écoles, les clubs de pensionnés, mais aussi les retombées touristiques autour des grands événements culturels ou sportifs. Un autre objectif vise clairement l’attractivité d’un public plus large (wallon, flamand, mais aussi international). Les deux objectifs ne s’opposent pas ; ils se complètent souvent notamment lors d’événements de renommée internationale. L’offre touristique se professionnalise davantage : qualité de l’accueil (connaissance des langues, qualité de l’hébergement et de la restauration), coopération par zone et/ou thème touristique (promotion, balisage, identité, politique tarifaire, …).

H_2 - Forte pression touristique : cette hypothèse commence par une très forte attractivité touristique. Cette attractivité peut résulter d’une perte de compétitivité des destinations ensoleillées (insécurité internationale, par exemple), de l’amélioration de l’accueil et des produits touristiques liégeois, ou encore de la confirmation d’une tendance à l’augmentation des loisirs.
Le succès du tourisme en province de Liège va entraîner une pression qui sera tolérée de manière variable selon les sites et les produits. A titre d’exemple, on rencontrera des problèmes d’accès et de parking, d’accueil (capacité d’hébergement et de restauration), de sécurité, … Les populations locales réagiront face à une pression touristique trop forte ou trop rapide. Certains sites ou certains produits risquent d’être sérieusement remis en cause : c’est le cas pour certains sites naturels ou historiques fragiles, mais aussi pour certains produits «personnalisés », fortement « différenciés » qui perdront tout leur charme. A terme, la pression touristique entraînera un déclin de l’attractivité.

H_3 - Trop grand nombre de produits touristiques : l’analyse rétrospective a montré que ce secteur est en pleine évolution. Dans cette troisième hypothèse, le développement touristique se fait de manière insuffisamment coordonnée, voire contrôlée. Profitant de la tendance à l’expansion dans le secteur, les pouvoirs publics et les investisseurs privés s’engagent dans des projets et prennent des initiatives, relativement isolées. Cela aboutit à deux problèmes : d’une part, la saturation du marché (avec une politique des prix à la baisse, puis rapidement des perte de qualité), et d’autre part, la difficulté de vente des produits isolés et indifférenciés. On peut aussi perdre la confiance de la clientèle qui n’a pas de repères pour s’assurer de la qualité des produits touristiques. Ainsi, d’une situation, de fait en expansion, le tourisme en province de Liège stagnera rapidement pour connaître ensuite des difficultés économiques, une perte de qualité (notamment de l’accueil), puis une perte d’attractivité.

H_4 – Dualisation : La tendance actuelle se prolonge à l’extrême par l’appropriation et l’acquisition de certains produits par des investisseurs privés. Ainsi, des investisseurs (étrangers notamment) achètent des sites historiques, des domaines remarquables pour leur vie privée pour les exploiter à des fins commerciales (avec une politique de prix élevés). D’autres achètent des secondes résidences plus modestes ou des propriétés pour « profiter de la retraite » dans des régions touristiques. L’accès à ces sites et produits est limité à une population très aisée. La grande majorité de la population se trouve exclue de ce type de tourisme différencié et de qualité pour se retourner

vers le tourisme de masse autour de grands événements ou de produits commerciaux bien ciblés (parc de loisirs, par exemple).

4. Tableau morphologique.

a) Variables

Variables-clés	Hypothèses			
V_1 – Eau	H_1 - Eau de qualité variable Peu d'intérêt pour l'aspect économique de l'eau (laissé au marché)	H_2 - Dégradation de l'environnement => de l'eau Perte de parts de marché	H_3 - Amélioration de la qualité par une gestion du territoire adaptée Eau comme ressource économique « Vendre l'eau liégeoise »	H_4 - Eau comme ressource économique, touristique et énergétique (hydroélectricité) grâce à une amélioration de la qualité par une gestion du territoire adaptée
V_2 – Forêt	H_1 - Gestion minimaliste ou autre occupation du sol	H_2 - Gestion orientée sur le rendement économique à court terme	H_3 - Gestion orientée sur le rendement économique à long terme	H_4 - Gestion intégrée (production, biodiversité, aspects culturels, sociaux, …)
V_3 – Diversité biologique	H_1 - Diversité bio. renforcée sur certains sites particuliers avec le risque d'une dégradation par ailleurs	H_2 - Banalisation de certains sites (mal entretenus faute de moyen)	H_3 - Renforcement de la biodiversité par un maillage écologique entre les sites « classés » et le reste du territoire (haies dans l'agriculture, diversité dans les jardins, …)	H_4 - Cycle naturel de l'écosystème perturbé par un événement ou une manipulation humaine amenant le développement « anormal » d'espèces animales ou végétales ou autre occupation des sols
V_4 – Paysage	H_1 - Banalisation des paysages (rurbanisation et privatisation du paysage)		H_2 – Limitation aux paysages classés	H_3 - Paysages valorisés H_4 – Agressions contre le paysage
V_5 – Agriculture	H1 - Agriculture intensive Taille des exploitations en croissance (moins mais plus grandes). Conflits agriculteurs versus société. Politique de sécurité alimentaire minimum. Filière agroalimentaire aux mains de la grande distribution, pas de développement des produits du terroir.	H_2 - Agriculture raisonnée assurant notamment un maintien de la qualité des sols, des prés et des cultures Compromis « forcé » avec les autres composantes de la société. Revalorisation progressive des produits labellisés, de terroir, de qualité, bio		H_3 – Agriculture tendant à une synergie harmonieuse des pratiques culturales appuyée par un aménagement du territoire privilégiant le « durable » L'agriculteur est reconnu et est un acteur de la société Réappropriation par certains de la production et commercialisation d'anciens et nouveaux produits labellisés, de terroir, de qualité, bio Filière agroalimentaire intégrant l'agriculteur et permettant une promotion du potentiel régional L'agriculteur réconcilie nature et culture

V_6 – Potentiel sportif	H1 - Peu de pro Diminution des compétitions professionnelles. Peu de pratique. Le sport se fait devant la TV.		H2 - Sportifs ‘pro’ venant de l’extérieur et supportés par une pratique d’amateur.	H3 - Réveil de la pratique sportive via un élargissement de sa fonction à la santé et au besoin d’aventure et par la formation des jeunes.
V_7 – Diversité interculturelle	H1 - Repli identitaire sur soi et montée des « intégrismes ». Société cloisonnée. Repli sur sa propre culture (francophone et germanophone).	H2 - Alignement sur la culture nord-américaine (attitude de dominance d’une culture sur les autres).	H3 - Cohabitation avec respect mutuel La province se réconcilie avec son histoire et reconstruit son avenir en s’appuyant sur la diversité culturelle de l’Euregio.	H4 - Accueil et cohabitation avec respect mutuel. La province construit son avenir en s’appuyant sur la rencontre entre la francophonie, la germanité et les autres cultures.
V_8 – Potentiel culturel	H_1 – Tendancielle ---------- Situation variée à l’intérieur de la province. Manque de plan directeur Morcellement, fragmentation des pouvoirs publics intervenant.	H_2 - Passéisme et marchandisation ; Culture = « entertainment » ---------- Désinvestissement des fonds publics. Capitalisation sur les talents passés Fuite des talents artistiques actuels Marchandisation de la culture. Prédominance d’investisseurs privés.	H_3 - Coordination des initiatives ; Esprit d’innovation, d’imagination, de créativité ---------- Rôle d’incitant du pouvoir public avec les privés. Augmentation de l’investis-sement public et maintien de celui du privé. Structures de coordination. Formation et encourage-ment des talents. Création de réseaux et événements artistiques	H4 – Culture iconoclaste --------- Engendrée par des mouvements extrémistes.
V_9 – Tourisme	H1 - Variété et qualité d’un accueil organisé au sein de zones et de thèmes touristiques coordonnés : produits différenciés (qualité) : culture, nature, événements, …	H2 - Forte pression touristique sur certains sites, certaines zones, déclin de l’attractivité du produit touristique	H3 - Trop grand nombre de produits touristiques indifférenciés ou isolés. Perte de fréquentation, qualité d’accueil faible	H4 - Dualisation de la société : privatisation de certains sites et inaccessibilité aux produits touristiques pour un nombre plus important de bas revenus.

b) Tableau des micro-scénarios

Variables-clés	Scénarios			
	A Indifférence et perte de valeur	**B Marchandisation**	**C Dégradation du patrimoine**	**D Développement durable**
V_1 – Eau	H_1 – Eau de qualité variable Peu d’intérêt pour l’aspect économique de l’eau (laissé au marché)	H_3 - Amélioration de la qualité par une gestion du territoire adaptée Eau comme ressource économique « Vendre l’eau liégeoise »	H_2 - Dégradation de l’environnement=> de l’eau Perte de parts de marché	H_4 - Eau comme ressource économique, touristique et énergétique (hydroélectricité) grâce à une amélioration de la qualité par une gestion du territoire adaptée
V_2 – Forêt	H_2 - Gestion orientée sur le rendement économique à court terme	H_2 - Gestion orientée sur le rendement économique à court terme	H_1 - Gestion minimaliste ou autre occupation du sol	H_4 - Gestion intégrée (production, biodiversité, aspects culturels, sociaux, …)
V_3 – Diversité biologique	H_2 - Banalisation de certains sites (mal entretenu faute de moyen)	H_1 - Diversité bio. renforcée sur certains sites particuliers avec le risque d’une dégradation par ailleurs	H_4 - Cycle naturel de l’écosystème perturbé par un événement ou une manipulation humaine amenant la développement « anormal » d’espèces animales ou végétales	H_3 - Renforcement de la biodiversité par un maillage écologique entre les sites « classés » et le reste du territoire (haies dans l’agriculture, diversité dans les jardins, …)
V_4 – Paysage	H_1 - Banalisation des paysages (rurbanisation et privatisation du paysage)	H_2 – Limitation aux paysages classés	H_4 – Agressions contre les paysages	H_3 - Paysages valorisés
V_5 – Agriculture	H_1 - Agriculture intensive Taille des exploitations en croissance (moins, mais plus grandes) Conflits agriculteurs versus société Politique de sécurité alimentaire minimum Filière agroalimentaire aux mains de la grande distribution, pas de développement des produits du terroir	H_1 - Agriculture intensive Taille des exploitations en croissance (moins, mais plus grandes) Conflits agriculteurs versus société Politique de sécurité alimentaire minimum Filière agroalimentaire aux mains de la grande distribution, pas de développement des produits du terroir	H_2 - Agriculture raisonnée assurant notamment un maintien de la qualité des sols, des prés et des cultures Compromis « forcé » avec les autres composantes de la société. Revalorisation progressive des produits labellisés, de terroir, de qualité, bio	H_3 - Agriculture tendant à une synergie harmonieuse des pratiques culturales appuyée par un aménagement du territoire privilégiant le « durable » L’agriculteur est reconnu et est un acteur de la société Réappropriation par certains de la production et commercialisation d’anciens et nouveaux produits labellisés, de terroir, de qualité, bio Filière agroalim. intégrant l’agriculteur et permettant une promotion du potentiel régional L’agriculteur réconcilie nature et

				culture
V_6 – Potentiel sportif	H_1 - Pas de pro Peu de pratique Le sport se fait devant la TV	H_2 - Sportifs ‘pro’ venant de l’extérieur et supportés par une pratique d’amateur	H_3 - Réveil de la pratique sportive via un élargissement de sa fonction à la santé et au besoin d’aventure et par la formation des jeunes	H_3 - Réveil de la pratique sportive via un élargissement de sa fonction à la santé et au besoin d’aventure et par la formation des jeunes
V_7 – Diversité intercultu-relle	H_2 - Alignement sur la culture nord-américaine (attitude de dominance d’une culture sur les autres)	H_2 - Alignement sur la culture nord-américaine (attitude de dominance d’une culture sur les autres)	H_3 - Cohabitation avec respect mutuel La province se réconcilie avec son histoire et reconstruit son avenir en s’appuyant sur la diversité culturelle de l’Euregio	H_4 - Accueil et cohabitation avec respect mutuel La province construit son avenir en s’appuyant sur la rencontre entre la francophonie, la germanité et les autres cultures
V_8 – Potentiel culturel	H_1 – Tendancielle ---------- Situation variée à l’intérieur de la province. Manque de plan directeur Morcellement, fragmentation des pouvoirs publics intervenant.	H_2 - Passéisme et marchandisation ; Culture = ‘‘*entertainment*’’ ---------- Désinvestissement des fonds publics. Capitalisation sur les talents passés Fuite des talents artistiques actuels Marchandisation de la culture. Prédominance d’investisseurs privés.	H_3 - Coordination des initiatives ; Esprit d’innovation, d’imagination, de créativité ---------- Rôle d’incitant du pouvoir public avec les privés. Augmentation de l’investissement public et maintien de celui du privé. Structures de coordination. Formation et encouragement des talents. Création de réseaux et événements artistiques.	H_3 - Coordination des initiatives ; Esprit d’innovation, d’imagination, de créativité ---------- Rôle d’incitant du pouvoir public avec les privés. Augmentation de l’investissement public et maintien de celui du privé. Structures de coordination. Formation et encouragement des talents. Création de réseaux et événements artistiques.
V_9 – Tourisme	H_3 - Trop grand nombre de produits touristiques indifférenciés ou isolés. Perte de fréquentation, qualité d’accueil faible	H_2 - Forte pression touristique sur certains sites, certaines zones, déclin de l’attractivité du produit touristique	H_1 - Variété et qualité d’un accueil organisé au sein de zones et de thèmes touristiques coordonnés : produits différenciés (qualité) : culture, nature, événements, …	H_1 - Variété et qualité d’un accueil organisé au sein de zones et de thèmes touristiques coordonnés : produits différenciés (qualité) : culture, nature, événements, …

c) Micro-scénarios

AVERTISSEMENT
Les scénarios sont évidemment fictifs et les dates citées ne sont que des approximations destinées à donner une idée du déroulement des choses.

La situation en T_0

Tant au niveau naturel que culturel, la province de Liège possède un grand nombre de richesses. Cependant, celles-ci restent peu valorisées et utilisées de manière diffuse au risque de finir par les perdre.

Ainsi, citons, pour ce qui concerne les ressources naturelles, les richesses suivantes :

a. plusieurs massifs d’eau potable : Hautes Fagnes, hauteurs ardennaises, Condroz et Hesbaye ;
b. de l’eau « en transit » (Meuse, Ourthe, …) ;
c. la province de Liège est la troisième province la plus boisée du pays après Luxembourg et Namur[128] ;
d. de par ses reliefs, la province possède des paysages remarquables.

Force est de constater que ces ressources sont sous-exploitées et/ou mal exploitées. Il en est ainsi des ressources en eau ou de la forêt.

En ce qui concerne les paysages, il convient de citer le phénomène de rurbanisation[129]. En effet, celui-ci a pour conséquence, par le fait que le bâti s’installe le long des routes, de cacher le paysage et, d’une certaine manière, de gâcher celui-ci mais aussi de le privatiser.

L’agriculture quant à elle est très majoritairement modernisée et mono-spécialisée. Généralement, l’agriculteur liégeois est relativement âgé et peine à trouver un successeur. L’endettement est assez fort surtout chez les jeunes agriculteurs (moins de 40 ans).

Le potentiel sportif est marqué par une situation très duale. En effet, si nous possédons quelques célébrités, citons, pour l’exemple, Eddy Seel en Super Motard, Marc Duez en sport automobile, Julie Debatty en karaté (championne du monde 2002), l’équipe de football du Standard de liège, et quelques événements internationaux (24 heures de Francorchamps, Grand Prix F1, Liège Bastogne Liège, …), la pratique sportive n’est pas l’apanage de la population (en Région wallonne, 1 personne sur 4 déclare pratiquer plus de 4 heures de sport par semaine).

En matière de culture, si la situation est variable en fonction des arrondissements, force est de constater que les initiatives restent diffuse et sans réelle cohérence.

Enfin, en matière de tourisme, si la province regorge de ressources et d’opportunités, il reste que celles-ci sont encore relativement diffuses et peu coordonnées.

[128] FONDS D'ETUDES ET DE RECHERCHES DES SCIERIES ET INDUSTRIES CONNEXES, *Le Bois en Belgique.*, Bruxelles : FERSIC, site internet du FERSIC : HoutInfoBois, http://www.houtinfobois.be/fr/lebois_enbelgique.asp, page consultée le 23 septembre 2003.
[129] Ce phénomène est étudié plus en détail par le groupe C2 – Structures spatiales & infrastructures.

A – Indifférence et perte de valeur

1. Les hypothèses sous-jacentes

Ce scénario est celui qui prolonge les tendances, c’est-à-dire, d’une manière générale, tant pour le capital naturel que culturel, les ressources ne sont pas suffisamment mises en valeur.

2. Le cheminement T_0 à T_{20}

Malgré des ressources naturelles riches et variées et un potentiel culturel et sportif important, les initiatives et entreprises sont restées très dispersées.

Ainsi, a-t-on abandonné l’agriculture à son sort et notamment aux résultats des négociations sur le commerce mondial. Et au début de la décennie 2000-2010, le débat était vif au sein de ces instances entre les tenants d’une agriculture très intensive dispensée des aides publiques et ceux d’une agriculture qui respecte le développement local dans le monde occidental et à la fois aide les agriculteur des pays défavorisés. Par ailleurs, le Ministre de l’Agriculture a tenté de mener un certain nombre d’initiatives pour défendre l’agriculture wallonne. Malheureusement, les acteurs de ce secteur n’ont pas vraiment réussi à profiter de ces initiatives. Dès lors, dès fin 2010, les problèmes de successions, déjà très prégnants au début de la décennie, se sont fait plus pressants au point que les exploitations ont soit été rachetées et englobées par de plus grandes quand elles étaient encore rentables soit cédées et réaménagées en zones d’habitat.

Les relations entre les agriculteurs et la société n’ont fait que s’envenimer, surtout dans les zones où un fort phénomène de rurbanisation est venu troubler la vie rurale. Ainsi, dès 2008-2010, les plaintes de nouveaux habitants contre les nuisances liées aux travaux agricoles ont pris des proportions jusque là jamais atteintes.

Cet abandon de surfaces considérables a renforcé dès la décennie 2010-2020 le phénomène de privatisation du territoire, conséquence inévitable de la rurbanisation. Et certaines zones comme le Pays de Herve ont vu s’installer nombre de citadins dont, notamment, des ressortissants hollandais et allemands disposant d’un haut niveau de revenus, ce qui a contribué à changer la composition sociologique des villages : les *locaux* ne pouvant soutenir la pression immobilière conséquence de ces acquisitions. Tout cela se reportant également sur les paysages.

Rien n’a changé pour ce qui concerne les ressources naturelles. Ainsi, la forêt, gérée dans une optique de rendement à court terme, a-t-elle vu sa diversité diminuer et, dès 2010-2015, l’épicéa, déjà très présent dans les années 2000, est devenu l’essence plus que majoritaire.

Faute de moyens suffisants, les autorités n’ont pu enrayer le phénomène de banalisation des sites d’intérêt pour leur diversité biologique. On constate même depuis la seconde moitié de la décennie 2010-2020 une pression visant à réduire les surfaces naturelles protégées pour soit en faire des zones d’habitat, soit les utiliser pour un but strictement économique.

Les ressources en eau sont restées mal exploitées. Fin 1990, début 2000 pourtant, une volonté de gérer au mieux l'eau potable avait généré quelques initiatives dont l'une fut la création de la Société Wallonne des Eaux. Mais, malgré ses efforts, celle-ci n'a pas réussi à sensibiliser les acteurs pour que ceux-ci conçoivent l'eau comme une ressource importante et une source de revenu à long terme. Depuis 2015, la SWDE s'est repliée sur des tâches plus administratives et a limité son rôle de sensibilisation au strict minimum.

On ne peut rien dire du potentiel sportif de la province puisque celui-ci est resté en l'état. Bien entendu, de temps à autre, l'un ou l'autre liégeois se distingue mais tout cela reste très diffus.

Le sport est devenu le sport-spectacle, devant la télévision de préférence. Ce qui fit ressortir encore récemment chez quelques nostalgiques des aphorismes latins parlant des liégeois de 2020 le fameux « *panem et circenses* »[130].

Que dire de la culture ? La prégnance déjà très forte de la culture nord-américaine dans le paysage culturel liégeois des années 2000 n'a fait que devenir toujours plus forte d'autant que les négociations de l'OMC ont abouti à la marchandisation de la culture et de l'enseignement.

Tout ceci s'est inévitablement ressenti dans le secteur culturel où la situation très variée et diffuse des années 2000 est restée telle si ce n'est, dès la seconde décennie, une marginalisation très forte des initiatives visant à conserver notre propre culture. Ainsi, les Grignoux, initiative cinématographique réussie jusque 2010, perdent du terrain face aux monstres anglo-saxons de la culture. Ils envisagent d'ailleurs de se laisser racheter par un groupe tel Kinepolis ou UGC.

Toutefois, certaines initiatives locales ont la dent dure et quelques tentatives réussies récemment permettent de garder espoir.

Et du point de vue tourisme, la région a gardé certains de ses trésors. Mais, depuis la seconde moitié de la décennie 2010-2020, la pression pour réduire certaines zones naturelles protégées vient menacer des endroits touristiques tels que le plateau des Hautes-Fagnes.

3. L'image en T_{20}

La province de Liège en 2020 est marquée, du point de vue culturel, par une nette domination de la culture nord-américaine avec, pour conséquence, malgré quelques initiatives intéressantes s'apparentant à de la résistance, une véritable phagocytose[131] de notre potentiel culturel.

Le sport est devenu du sport-spectacle.

[130] « *Du pain et les jeux du cirque.* » (JUVÉNAL, satire X, vers 81) : voilà tout ce que demandaient les Romains de la décadence, du pain et les jeux du cirque, c'est-à-dire du blé au forum et les spectacles gratuits. Quant à la liberté, on n'y pensait plus.

Source : AB NIHILO, *Citations latines.*, http://www.abnihilo.com/p/index.htm.

[131] Destruction, disparition par absorption, intégration, neutralisation (selon dictionnaire de l'Académie française).

Quant à nos ressources naturelles, elles restent sous-exploitées ou, quand elles sont exploitées, elle le sont par des organismes extérieurs. L’agriculture, quant à elle, s’est concentrée dans une minorité de grandes et moyennes exploitations et les filières agroalimentaires sont sous le contrôle total des groupes de la grande distribution.

B – Marchandisation

1. Les hypothèses sous-jacentes

L’hypothèse de base de ce scénario réside dans une société centrée sur les préoccupations économiques. C’est une forme d’idéologie que l’on pourrait qualifier d’économisme en ce sens que ce qui ne n’obéit pas aux lois économique est négligé.

Dans ce scénario, c’est le secteur privé qui domine la vie de la société.

2. Le cheminement T_0 à T_{20}

Les efforts entrepris fin des années 90 et début 2000 non seulement en Belgique mais aussi au niveau mondial en faveur d’une prise de conscience de l’intérêt de gérer ses ressources naturelles dans une optique durable n’ont pas réussi à renverser l’économisme latent de la fin du XXème siècle, particulièrement dans notre province.

Dès lors la gestion de nos richesses naturelles a été dictée selon cette philosophie. Et dès la seconde décennie (2010-2020), de forts contrastes sont apparus avec des endroits très bien gérés, des paysages classés à côté d’autres zones laissées soit à un relatif abandon soit à une exploitation forcenée à but de rendement de court terme.

Ainsi la forêt, gérée à court terme, montre-t-elle des visages très différents selon les zones.

Dans les zones touristiques, elle est variée, riche en terme de biodiversité et très surveillée. Les années 2005-2007 ont vu l’apparition de sociétés de gardiennage privées assurant la bonne tenue des touristes et leur sécurité dans ces zones.

Dans les zones d’exploitation forestière, tout est orienté pour que la filière bois soit la plus rentable possible. La SPI$^+$ a ainsi créé plusieurs zones d’activités économiques, notamment en région germanophone, en bordure de forêt et reliées aux principaux accès routiers. Ceux-ci sont opérationnels depuis le début 2010. Et le manque de terrains commence déjà à se faire sentir depuis fin 2018.

Ces zones auraient déjà été accrues s’il n’y avait, d’une part, une limite purement physique du territoire (notamment en raison du fait des zones occupées par les activités touristiques), et, d’autre part, s’il n’y avait pas eu la pression de mouvements écologistes et de regroupement d’habitants de ces zones, tel le groupe de pression W.Z. (*Wald Zurück*[132]) pour citer la plus connue, contre les nuisances d’une activité aussi soutenue.

Tout cela a influé sur la biodiversité au point de la dégrader dans plusieurs endroits de la province et la conserver sur certains sites particuliers.

L’eau est devenu un secteur florissant de la province bien que depuis 2015 les signes d’affaiblissement des réserves d’eau potable deviennent préoccupants. Tout cela est lié à la gestion de nos forêts et de la biodiversité du territoire. En effet, malgré la préservation de certaines zones, l’exploitation intensive des forêts couplée à un aménagement du territoire favorisant la rurbanisation et la privatisation des terrains a une influence négative sur nos réserves en eau potable.

[132] *Rendez-nous la forêt*.

Les coûts liés au traitement de l’eau en vue d’une bonne qualité de celle-ci formaient lors de la première décennie (2000-2010) un avantage concurrentiel dont le secteur a profité. Mais ensuite, il a commencé à augmenter pour devenir conséquent depuis quelques années au point de susciter des inquiétudes chez Spadel qui envisage depuis 2018 de déplacer une partie de ses activités de production vers d’autres zones en Europe.

Les tendances qui animaient l’agriculture début du XXIème siècle ont été accrues au point d’une quasi disparition des petites exploitations au cours de la décennie 2000-2010 au profit de grandes exploitations pratiquant une agriculture intensive. Et la filière agroalimentaire est passée en une décennie dans les mains de la grande distribution.

Toutes ces pratiques ont évidemment une influence surs les paysages : la rurbanisation n’a pas été ralentie mais accrue dans certains endroits, l’agriculture intensive transforme des zones en gigantesques surfaces cultivées, … . Et, de fait, hormis quelques sites qui ont fait l’objet d’un classement souvent en raison de leur utilité touristique ou culturelle, les autres ne font pas la réputation de Liège.

De même, le tourisme, devenu une entreprise florissante, est limité à quelques zones bien choisies.

L’alignement sur la culture nord-américaine, malgré certaines réticences, s’est généralisé par l’arrivée des 20-30 ans des années 2000 dans la vie active de la première décennie.

Le sport professionnel est passé dans les mains de *managers* qui conçoivent celui-ci comme source de création de valeur. Ainsi, le Standard dont les résultats étaient inégaux début 2000, est devenu l’une des équipes phares du championnat belge et européen. Bien entendu, tout ceci s’est fait à grand renfort de talents extérieurs et sur 11 joueurs, bien peu peuvent se targuer d’être liégeois d’origine. Depuis 2010, il n’y d’ailleurs plus qu’un et un seul grand club en province de Liège. Seraing RUL qui au début de la décennie 2000-2010 faisait mine de venir jouer dans la cours des grands a été absorbé fin 2010 par le Standard pour cause de rationalisation.

D’une manière générale par ailleurs, le potentiel sportif de la province est très inégal. Ainsi, si autour du Standard s’est créée une dynamique qui depuis la moitié de la seconde décennie (2010-2020) porte ses fruits par l’accession de talents d’origine liégeois dans les équipes de haut niveau des championnats belge et européen, il n’en est pas de même de tous les sports.

Citons aussi le cas du sport mécanique pour lequel une grande énergie et beaucoup de ressources ont été consacrées à ramener dans la première moitié de la décennie 2000-2010 la F1 à Francorchamps. Un pôle regroupant la SPI+, l’Intercommunale de gestion du circuit et des privés s’est ensuite constitué avec pour but de transformer la région en véritable pôle des sports mécaniques. Le succès a été au rendez-vous vers 2015 et les événements organisés à Francorchamps constituent aujourd’hui l’un des atouts de la province.

Malheureusement, ceux-ci restent accessibles surtout aux citoyens et visiteurs étrangers fortunés en raison des coûts d’accession aux compétitions.

La tendance au faible investissement public dans la culture des années 2000 s’est transformée en désinvestissement dès 2005 avec comme corollaire le passage de la culture dans les mains de *managers* du privé considérant, dans la droite ligne de la culture anglo-saxonne, que celle-ci est avant tout de « l’*entertainment* » et donc source de création de valeur.

Une forte capitalisation sur les talents passés a immédiatement pris le pas sur la promotion, toujours plus risquée, de talents nouveaux. La préoccupation de rendement immédiat a primé sur le reste.

Depuis 2010 par ailleurs, même des fêtes populaires comme le 15 août et le carnaval dans la communauté germanophone ont été pris en main par des privés et sont devenus de véritables entreprises.

3. L’image en T_{20}

La situation en 2020 du capital naturel et culturel de la province de Liège est très inégale. En effet, l’économisme généralisé a créé des zones très prospères, où il fait bon vivre et où les ressources naturelles sont valorisées et, dans le même temps, a véritablement sacrifié d’autres sur l’autel du rendement économique pur.

De même pour la culture qui est devenue un produit marchand avec toutes les conséquences, tantôt positives, tantôt négatives, que cette situation recèle.

C – Dégradation du patrimoine

1. Les hypothèses sous-jacentes

Ce scénario postule une gestion du capital naturel & culturel conduisant à la destruction de celui-ci.

Il pourrait se réaliser dans un contexte de crise mondiale majeure impliquant notamment un repli sur soi et une incapacité des acteurs à se mobiliser.

C’est le scénario du pire.

Enfin, ce scénario postule l’échec complet des négociations sur le commerce mondial menant, notamment pour ce qui concerne l’agriculture, à la généralisation d’accords bilatéraux dans lesquels seul le plus fort gagne.

2. Le cheminement T_0 à T_{20}

Les incertitudes qui planaient sur l’issue des négociations sur le commerce mondial au début des années 2000 se sont vite effacées à la mi-décennie quand, en 2005, l’opinion mondiale a dû constater un échec de celles-ci et une généralisation des accords bilatéraux comme mode de gestion des échanges internationaux. En d’autres termes, la règle du plus fort.

Les conséquences sur notre agriculture se firent sentir rapidement et dès 2010, le drame social frappa la plupart des petites et moyennes exploitations privées d’une grande partie des aides européennes réduites du fait du contexte d’ultra-libéralisme.

La seconde décennie frappa encore quelques grandes exploitations qui, malgré leur taille, restaient bien peu puissantes en regard des consœurs américaines. L’agriculture en province de Liège vivait décidément des heures très difficiles.

Dans ce contexte du « chacun pour soi », la dégradation de l’environnement s’est accélérée pour en arriver dès le début de la seconde décennie à une dégradation des ressources naturelles.

Les paysages ont été agressés par une rurbanisation incontrôlée, une gestion minimaliste des forêts et un cycle naturel perturbé.

Les forêts ont soit été détruites pour être réaffectées à d’autres destinations (habitats, zones industrielles) soit été peuplées de semences OGM permettant une pousse rapide et un rendement immédiat avec, pour conséquence, un appauvrissement rapide du sol.

Du coup, dès 2015, la biodiversité, mise à mal depuis un dizaine d’années, a été réduite et les sols ont été colonisés anormalement par des espèces en nombre réduit. Une partie de la faune a par ailleurs disparu.

L’eau, autrefois ressource de revenus notamment en terme d’eau potable, a subi une telle dégradation que progressivement sa qualité a été altérée. Et dès 2012, la production d’eau potable est fortement compromise.

Spadel doit faire face à une pollution des sols qui l’empêche d’utiliser les eaux de surface pour le nettoyage de ses bouteilles. Dès lors, c’est la ‘‘bonne’’ eau qui sert à cette tâche.

La Meuse, de plus en plus polluée, nous a mis dès fin 2009 en conflit avec le gouvernement hollandais. C’est en 2013 , après d’âpres négociations qu’un accord a pu être trouvé. Cependant, celui-ci n’a pas été en notre faveur et les coûts de dépollution de la Meuse pèsent très lourd sur les finances publiques.

Le sport a été négligé tant dans sa dimension professionnelle que dans sa dimension de santé et bien être au point que le Standard est descendu de division dès 2008 et, hormis via la télévision, le liégeois ne pratique guère de sports.

Des tensions entre les différentes composantes culturelles de la société liégeoise se sont durcies fin de la décennie 2000-2010 pour ensuite tourner régulièrement à l’affrontement. Le territoire provincial a ainsi progressivement subi un cloisonnement et des grandes villes comme Liège, Verviers ou Seraing ont subi un brusque mouvement de ghettoïsation de leurs quartiers.

La culture est devenu progressivement iconoclaste. Les talents ont disparu ou ont émigré en des cieux plus favorables.

Depuis 2015, par ailleurs, l’OPL et l’Opéra ne sont plus et les bâtiments qui les abritaient mis en vente.

Le tourisme a été réduit à sa portion la plus congrue et seuls quelques endroits, accessibles aux hauts revenus, ont été conservés.

3. L’image en T_{20}

L’agriculture est réduite à une portion de quelques grandes exploitations dont la survie est constamment menacée par la concurrence mondiale.

Les populations se sont cloisonnées par regroupement sur le territoire provincial et les grandes villes sont confrontées régulièrement à des conflits ouverts entre les différentes communautés.

Le capital naturel et culturel de la province est en déliquescence.

D – Valorisation du patrimoine

1. Les hypothèses sous-jacentes

La condition *sine qua non* de réalisation de ce scénario réside dans une prise de conscience généralisée des opportunités liées au capital naturel et culturel de la région.

Dans cette prise de conscience, l’élément économique agit comme moteur de la conservation des richesses mais il n’est qu’un élément d’un projet de développement durable.

Le capital naturel comme le culturel deviennent aux yeux de tout le monde un atout plutôt qu’une contrainte.

Notons que ce scénario suppose un haut degré d’adhésion, de participation citoyenne.

Enfin, ce scénario postule un compromis équitable permettant d’aider les agriculteurs des pays les plus défavorisés tout en évitant de mettre à mal les agriculteurs du monde occidental.

2. Le cheminement T_0 à T_{20}

C’est à la suite des accords de Kyoto et des négociations sur le commerce mondial qu’un double mouvement né, d’une part, de la prise de conscience de la nécessité de gérer autrement nos ressources naturelles et, d’autre part, de préserver notre identité culturelle tout en ne se fermant pas aux autres, a transcendé l’entièreté de la société pour aboutir à des réformes structurelles importantes.

Au niveau des ressources naturelles, durant la première décennie (2000-2010), des systèmes de gestion orientés vers le développement durable ont été mis en place tant pour la forêt que pour l’eau.

Ainsi, la SWDE a-t-elle vu son rôle mis plus en avant dès 2005/2007. Parallèlement, s’est créé un organe rassemblant les acteurs privés et publics liés à la fois à l’eau, à la gestion des forêts et à la biodiversité avec pour mission d’établir une cohérence entre ces ressources de manière à éviter les incohérences menant finalement à réduire ou, carrément, annuler les actions bénéfiques entreprises d’autre part. En outre, cet organe, véritable observatoire des ressources naturelles liégeoises, formule aussi régulièrement des recommandations pour une gestion durable de nos ressources.

Conséquence de cette cohérence sur le long terme, dès 2010-2015, la qualité de l’eau potable liégeoise est devenue partie de l’image positive véhiculée à l’extérieur sur notre province.

De même, des accords - obtenus après d’âpres mais très constructives discussions avec nos voisins hollandais à propos de la qualité de l’eau de la Meuse – ont permis d’assainir au moins en partie notre fleuve tout en l’utilisant pour le transport de marchandises.

La forêt quant à elle, plus diversifiée et mieux valorisée, a permis à la filière bois de se développer et d’attirer dans la province des activités à haute valeur ajoutée liées à la seconde transformation du bois. En outre, elle a contribué à la richesse de notre biodiversité.

Et, cerise sur le gâteau, depuis le début de la seconde décennie (2010-2020), nous sommes devenus fournisseurs de « crédits d'émission »[133] (au sens du protocole de Kyoto) à la Flandre, moins boisée.

Tout ceci n'a pu se faire sans l'appui d'une agriculture tendant à une synergie harmonieuse de ses pratiques. Ainsi, un long travail de sensibilisation tant des agriculteurs que du reste de la société, notamment des citoyens résidents dans les zones rurales, a été opéré dans la décennie 2000-2010 parallèlement à des négociations des autorités avec les représentants du monde agricole.

A partir de 2012/2013, la mise en valeur de produits labellisés est devenue la règle.

La pratique sportive, autrefois limitée (1 personne sur 4 avouait faire du sport plus de 4 heures par semaine début des années 2000), a considérablement augmenté pour atteindre aujourd'hui un niveau important. En effet, la dernière étude de l'état de santé des Belges faite par le ministère fédéral de la santé indiquait une pratique intensive (plus de 4 heures par semaine) pour 50% des liégeois et une pratique non-intensive (1 à 4 heures par semaine) pour 35% d'entre-eux, soit 85% de la population.

C'est notamment par le monde économique que la pratique sportive s'est affirmée. Conscient du fait que celle-ci avait pour conséquence indirecte une amélioration des chiffres de l'absentéisme, ils ont mis en place des mesures incitant leurs employés à la pratique régulière. Et là, la convergence d'intérêts entre une meilleure présence en entreprise et une amélioration de l'état général de santé des liégeois a fait le reste. Et à pratique intensive de sport, découverte de talents…

Il aura fallu tout un combat liant accueil et cohabitation ainsi que respect mutuel entre les communautés présentes pour, dans un premier temps, partager ses richesses mutuelles et, ensuite, faire bloc aux sirènes de la culture nord-américaine. Notons que ceci a été rendu possible par une conclusion favorable fin de la décennie 2000-2010 au niveau de l'OMC laissant la culture dans les matières non marchandes.

Le secteur culturel a lui aussi subi des réformes en profondeur. Tout d'abord, on a assisté à un renforcement du rôle d'incitant des pouvoirs publics provinciaux par une augmentation de ses investissements en terme de matériel mais aussi par la mise en place d'un forum de réflexion sur le devenir de la culture rassemblant les acteurs privés et publics qui a notamment abouti à la mise en place de structures de coordination et d'encouragement des jeunes talents. Tout cela s'est fait graduellement : la réflexion a été menée jusqu'en 2005. Ensuite, la mise en place devant tenir compte des réalités sous-régionales, il a fallu le temps de se comprendre pour arriver finalement fin de la décennie 2000-2010 avec des structures opérationnelles. Les résultats se sont faits sentir surtout à partir de 2005 avec la création d'événements artistiques d'ampleur et l'avènement de nouveaux talents.

Toutes ces restructurations ont permis surtout dans la seconde décennie (2010-2020) aux acteurs du tourisme de mettre en place un accueil de qualité et de décliner le tourisme liégeois autour de thématiques particulières permettant de créer des produits très différenciés.

[133] Ce système permet à une région dont le coût de réduction de ses émissions est élevé d'acquérir dans une autre région des unités de réduction. Par exemple, un pays A doit faire face à des coûts élevés de réduction de ses émissions. Il construit dans un pays B une centrale qui émettra peu de gaz à effet de serre. Le pays A bénéficie alors d'un crédit pour avoir réduit les émissions. Le pays B bénéficie d'un investissement et des techniques de pointes d'un pays étranger, et les émissions globales de gaz à effet de serre diminue.
CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, *Guide du débutant.*, page 32.

3. L’image en T_{20}

Le capital naturel et culturel de la province est aujourd’hui très varié et particulièrement bien exploité pour être mis en valeur et faire la réputation de Liège bien au-delà de ses frontières.

Aujourd’hui, le développement des ressources naturelles s’inscrit dans une vision de long terme et de préservation permettant aux générations futures de profiter aussi de celles-ci sans toutefois les détruire.

Le sport ainsi que la culture sont devenus parties intégrantes de la vie quotidienne du liégeois. Et la renommée extérieure de Liège s’en voit améliorée par une image de province où il fait bon vivre et travailler.

Annexe – Définition du secteur non marchand

Le tableau[134] ci-dessous reprend la définition du secteur non-marchand ainsi que la correspondance avec la codification NACE-Bel. Les cellules en écriture blanche sur fond grisé correspondent à la définition du non-marchand au sens restreint.

Branche	Rubrique	Catégorie	Correspondance NACE-BEL
1. Culture, Sports et Loisirs	11. Culture	111. Edition	22.1
		112. Activités cinématographiques et vidéo	92.1
		113. Activités de radio et de télévision, agences de presse	92.2, 92.4
		114. Activités de spectacle	92.3 (sauf 92.33)
		115. Autres activités culturelles (bibliothèques, musées, jardins botaniques,...)	92.5
	12. Sports	121. Gestion d'installations sportives	92.61
		122. Activités de clubs et associations	92.621
		123. Autres activités sportives	92.622, 92.623
	13. Loisirs	131. Formation permanente	80.421
		132. Agences de voyage et Tour operators	63.3
		133. Autres activités récréatives	80.41, 92.33, 92.7
2. Education	21. Enseignement fondamental et secondaire	211. Enseignement primaire	80.1
		212. Enseignement secondaire	80.2
		213. Centres PMS	85.324
	22. Enseignement supérieur et recherches	221. Enseignement supérieur et recherche	80.3
		222. Recherche et développement	73
	23. Autres formations	230. Autres formations	80.42 (sauf 80.421)
3. Santé	31. Services curatifs avec hébergement	310. Services curatifs avec hébergement (activités hospitalières)	85.11
	32. Services curatifs sans hébergement	321. Pratique médicale et dentaire	85.12, 85.13
		322. Activités paramédicales	85.143, 85.144
	33. Autres activités pour la santé humaine	330. Autres activités pour la santé humaine	85.14 (sauf 85.143, 85.144)
4. Action sociale	41. Institutions pour enfants	411. Orphelinats et instituts pour enfants en difficulté	85.312, 85.313
		412. Crèches et garderies d'enfants	85.321
	42. Institutions pour handicapés	421. Instituts pour mineurs handicapés	85.311
		422. Instituts pour adultes handicapés	85.314
		423. Ateliers protégés (entreprises de travail adapté)	85.322
	43. Maison de repos pour personnes âgées	430. Maisons de repos pour personnes âgées	85.315
	44. Autres activités sociales	441. Assurances sociales	66
		442. Autres activités sociales avec ou sans hébergement	85.316, 85.323
5. Défense des droits et intérêts	51. Organisations économiques,	511. Organisations économiques et patronales	91.11

[134] MAREE (M.) & MERTENS (S.), *Contours et statistiques du non-marchand en Belgique*, Liège : Les Editions de l'Université de Liège, 2002.
Définition du non-marchand au sens large et restreints : pages 22 à 23.
Tableau de correspondances : pages 86 à 88.

	patronales et professionnelles	512. Organisations professionnelles	91.12
	52. Syndicats	520. Syndicats	91.2
	53. Organisations politiques	530. Organisations politiques	91.32
6. Administration publique	61. administrations générale, services collectifs, sécurité sociale	611. Administration générale, économique et sociale (sauf CPAS)	75.1 (sauf 75.115)
		612. Services collectifs généraux	
		613. Sécurité sociale obligatoire (sauf mutuelles)	75.3 (sauf 75.302)
	62. CPAS	620. CPAS	75.115
	63. Mutuelles	630. Mutuelles	75.302
7. Autres activités non marchandes	71. Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	710. Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	01, 02,05
	72. Industrie extractives et manufacturières	720. Industries extractives et manufacturières	10 à 37 (sauf 22.1)
	73. Electricité/gaz/eau, construction	730. Electricité/gaz/eau, construction	40, 41, 45
	74. Commerce de gros et de détail, réparations	740. Commerce de gros et de détail, réparations	50, 51, 52
	75. Hôtels et restaurants	750. Hôtels et restaurants	55
	76. Transports, communications, activités financières, immobilier, location, activités informatiques	760. Transports, communications, activités financières, immobilier, location, activités informatiques	60 à 65 (sauf 63.3), 67, 70 à 72
	77. Autres services aux entreprises	770. Autres services aux entreprises	74
	78. Services collectifs, personnels et domestiques	781. Assainissement, voirie et gestion des déchets	90
		782. Services personnels et domestiques	93, 95
	79. Associations religieuses	790. Associations religieuses	91.31
8. Activités non définies ailleurs	80. Activités non définies ailleurs	800. Activités non définies ailleurs	85.2, 91.33, 99
9. PRIME, TCT, DAC	90. PRIME, TCT, DAC	900. PRIME, TCT, DAC	98

Source : Centre d’Economie Sociale – ULg.

Chapitre 8 - Gouvernance

1. Groupe de travail

Composition

Président : M. Quentin MICHEL, Chargé de cours adjoint, ULg, Droit Public et Administratif.
M. Henri GILISSEN, membre du Groupe de Réflexion LIEGE 2020. (*président jusque juin 2003*)
M. Georges VANDERSMISSEN, membre du Groupe de Réflexion LIEGE 2020 (*président jusque novembre 2002*)
Rapporteur : M. Benoît COLLET, SPI+, Service Prospective.
Membres : M. Pierre GILISSEN, Ville de Liège , Conseiller communal.
M. René GROSJEAN, membre du Groupe de Réflexion LIEGE 2020.
M. Alain ONKELINX, Administrateur SPI+.

Les membres du groupe s'associent pour rendre hommage à monsieur Henri Gilissen.

Calendrier événementiel

Date	Durée appr. (heures)	Ordre du jour
7 réunions	*17,5*	
01/10/2002 14h30 – 16h30	2	Constitution du groupe Accueil des membres Méthodologie Définition de la composante Première sélection de variables
30/10/2002 09h00-12h00	3	Sélection des variables Choix des hypothèses sous-jacentes Construction du tableau d'analyse morphologique
11/2002	Démission du président (pour raisons personnelles) => réorganisation du groupe autour de M. Henri GILISSEN	
16/01/2003 10h00-12h00	2	Accueil d'un nouveau membre Validation des variables et de leurs hypothèses
30/01/2003 09h00-12h15	3,25	Présentation détaillée du site Internet « Liège 2020 » Validation des variables et de leurs hypothèses
20/02/2003 10h30-12h00	1,5	Audition
19/03/2003 09h00-12h00	3	Validation des variables et de leurs hypothèses Elaboration des micro-scénarios (combinaison des hypothèses)
09/04/03 09h15-12h00	2,75	Validation des micro-scénarios
06/2003	Suite au décès de monsieur Henri GILISSEN, le groupe se réorganise autour de Monsieur Quentin MICHEL.	

Auditions

Expert	Thème
Robert TOLLET, président de Commission royale des monuments sites et fouilles de la Région wallonne	Gouvernance

2. Définition de la composante

La gouvernance est un concept très employé et qui prête à confusion du fait même de ses origines.

C’est avant tout un terme anglo-saxon apparu dans le monde des entreprises dans les années 80/90 sous l’appellation *"corporate governance"*. Sous l’impulsion du contexte de l’époque[135], il est apparu nécessaire de mettre au point des mécanismes institutionnels de contrôle balisant la gestion dans le but d’augmenter la transparence.

Au niveau macro-économique, le terme est apparu à partir du moment où le *carré magique*[136] des Trente Glorieuses ne fonctionnait plus et où, par conséquent, il fallait chercher les modalités qui permettraient de retrouver la prospérité. Il s’agit d’un concept de crise dont la nature est politique[137].

Dans le cadre de la démarche « Liège 2020 », on considérera la gouvernance comme « ***l'exercice des pouvoirs économique, politique et administratif pour gérer les affaires des pays à tous les niveaux. Elle comprend les mécanismes, procédés et institutions par lesquels les citoyens et leurs groupes articulent leurs intérêts, exercent leurs droits légaux, remplissent leurs obligations et gèrent leurs différences.*** »[138].

[135] Dans les années 80/90, on a assisté à deux phénomènes :
- la dissociation entre propriété de l’entreprise et pouvoir de décision : un actionnaire minoritaire peut avoir tout à dire du fait de la dilution du capital sur un grand nombre d’actionnaires ;
- la dichotomie entre la propriété du capital et sa gestion : les propriétaires de parts sont des fonds de pension gérés par des professionnels avec des exigences de rendements.

[136] Carré magique = une croissance économique forte associée à une stabilité des prix, à un équilibre de la balance des paiements et au plein-emploi.
La Belgique a réalisé ce carré pendant la période des Trente Glorieuses.

[137] Ainsi les conditions de base de la « bonne gouvernance » telles qu’énoncées par exemple par l’ONU/PNUD impliquent l’acceptation du système libéral comme la référence, la diminution (voire la suppression) des protections et l’adhésion à l’Organisation Mondiale du Commerce.

[138] FONDATION ALLEMANDE POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL - DIVISION DE LA SANTÉ, *Bonne gouvernance*, Bonn : introduction au colloque « *Bonne gouvernance et santé* », 22 au 24 janvier 2001.
Définition du Programme des Nations Unies pour le Développement (1997) citée sur http://www.dse.de/zg/gg/html/francais/4_commentaire_1.htm, page consultée le 15/10/2002.

3. Variables-clés : recensement, définition, indicateurs, rétrospective et prospective.

AVERTISSEMENT
Pour les indicateurs liés à chaque variable-clé, la règle choisie est de donner leurs états en 1980, 1990 et 2000.
Toutefois, cela n’a pas été possible pour chacun d’entre eux du fait que soit les données n’existaient pas, soit celles-ci étaient partielles ou n’étaient pas disponibles pour les années choisies.
En outre, les indicateurs choisis visent à caractériser les évolutions des variables. En aucun cas, il ne s’agit d’études approfondies de celles-ci.

Paysage institutionnel

V_1 – Institutions existantes et émergentes

1. Définition de la variable

- Province, communes, Région Wallonne et Communauté Wallonie-Bruxelles.

  Au niveau de la province, le territoire provincial devient la référence du point de vue politique du fait de la nouvelle loi électorale (la province devient la circonscription).

  Au niveau de l’institution provinciale, le reciblage récent de ses compétences enclenche une dynamique dont on ne connaît pas l’issue et qui ne peut être négligée.

  Au niveau communal, il est constaté en vertu du principe de subsidiarité une reconnaissance de l’autonomie communale mais, dans la pratique, par l’importance croissante du financement régional des politiques communales celle-ci est conditionnée par le pouvoir régional.

- Communauté urbaine[139], Euregio, MAHHL[140].

  L'influence des institutions dites informelles (Euregio, MAHHL, communauté urbaine, ...) n'est pas à négliger et il est raisonnable de penser que celle-ci va croître dans les années à venir.

2. Indicateurs pertinents

I_{11} – Evolution des lois de répartition des compétences institutionnelles qui y sont liées. – 1980, 1988-1989, 1993, 2001

	Année	Compétences transférées	
		Communautés	Régions
1ère réforme institutionnelle	1970	Déclaration de principe créant les régions et communautés	
2nd réforme institutionnelle	1980	- culture : beaux-arts, radio et télévision, bibliothèques, emploi des langues sauf à Bruxelles) ; - matières personnalisables : santé et aides au personnes.	- aménagement du territoire ; - politique de l’eau et de l’énergie (en partie) ; - politique de l’emploi ; - politique économique sauf secteurs dits ‘nationaux’ (charbonnage, sidérurgie, textile, construction et réparations navales, industrie du verre creux d’emballage) ; - tutelle sur les communes.

[139] Le terme communauté urbaine fait référence au phénomène de la communauté urbaine et non à une d’entre-elles en particulier.
[140] Réseau de collaboration existant entre les villes de Maastricht Aachen Hasselt Heerlen Liège.

3ème réforme institutionnelle	1988-1989	- enseignement sauf la fixation du début et de la fin de l'obligation scolaire, les conditions minimales d'octroi du diplôme et les pensions des enseignants - politique de l'audiovisuel	- politique du logement ; - politique du transport sauf chemins de fer et l'aéroport de Zaventem ; - travaux publics ; - transfert des secteurs dits 'nationaux' au régional ; - totalité de la politique de l'eau ; - extension de la tutelle sur les communes et les provinces.
4ème réforme institutionnelle	1993	Validation légale de la notion d'Etat fédéral	
5ème réforme institutionnelle	2001	- politique scientifique	- la politique agricole (dans le respect des règles européennes) ; - commerce extérieur ; - politique scientifique ; - compétences fiscales ; - régionalisation de la loi communale et provinciale.

Source : MABILLE (X.), La Belgique depuis la seconde guerre mondiale., pp. 125, 183, 187, 244, 257 ; MOUVEMENT SOCIALISTE, Une alternative, pour que l'espoir revive… 2ème partie, pp. 8-110.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

La Belgique a connu sur ces 20 dernières années 3 des 4 réformes institutionnelles qui l'ont amenées vers le fédéralisme.

La première, en 1970, donne naissance à trois communautés culturelles (flamande, francophone et germanophone) répondant ainsi à l'aspiration flamande à l'autonomie culturelle. Pour répondre à l'aspiration francophone et bruxelloise d'autonomie économique, la réforme prévoit la création de trois régions (flamande, bruxelloise et wallonne).

En 1980, les communautés culturelles font place aux Communautés proprement dites car celles-ci reçoivent des compétences touchant directement à la personne : santé et social. La Belgique compte donc désormais trois communautés : la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone.

Les deux régions sont effectivement créées (Région flamande et Région wallonne). A noter que la Région flamande et la Communauté fusionnent immédiatement. Les francophones n'ont pas fusionné les organes de la Communauté française et de la Région wallonne parce qu'il y a beaucoup plus de francophones bruxellois par rapport aux francophones wallons qu'il n'y a de néérlandophones bruxellois par rapport aux Flamands. Dès lors, la fusion aurait eu pour conséquence un « abandon » des francophones de Bruxelles.

C'est en 1988-1989 que naît effectivement la Région de Bruxelles-capitale. Il s'agit de l'avancée principale de cette réforme.

Les Régions et Communautés voient leurs compétences renforcées. Aux Communautés, on adjoint l'enseignement et aux Régions les travaux publics et le transport.

La réforme de 1993 consacre la fédéralisation de la Belgique en l'inscrivant dans sa Constitution.

Une cinquième étape confiera aux régions des compétences en matière d'agriculture, de commerce extérieur, de coopération au développement et 'régionalisera' la loi communale et provinciale.

En ce qui concerne les structures informelles, notons la création de l’Euregio en 1976, celle du projet de collaboration renforcée entre Maastricht, Aachen, Hasselt, Heerlen et Liège (MAHHL) en 2001 et la récente mise sur pied de l’asbl Avenir du Pays de Liège comme projet de communauté urbaine.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 – Prédominance de fait de la RW et CWB[141] et formelle des communes	H_2 - Idem H_1 avec Communauté Germanophone séparée	H_3 - Idem H_2 avec affirmation de quelques villes	H_4 - Emergence de la communauté urbaine au détriment de la province et des communes	H_5 - Emergence de la communauté urbaine et de l’Euregio en concurrence de la RW et de la CWB

[141] Communauté Wallonie-Bruxelles.

Acteurs de la gouvernance

V_2 - Acteurs du secteur « marchand »

1. Définition de la variable

Il s'agit des entreprises et organismes publics et privés actifs jouant un rôle significatif dans la province. A titre d'exemple, on peut citer : la SMAP, les intercommunales (GIE), TNT, EVS, Arcelor, FN Herstal, Techspace Aero, Interbrew, Detry, SRIW, SOGEPA, Moury, Galere, immobilier privé et public, PME …

2. Indicateurs pertinents

I_{21} – Evolution de l'emploi, du CA, investissement, exportation

	1980	1990	2000
Emploi salarié marchand[142]	(1981) 161 286	137 907	131 140
Chiffre d'affaires (en milliers d'euro)	13 708	22 910	31 490
Investissement (en milliers d'euro)	496 969	735 265	1 665 302
Exportation (en milliers d'euro)	5 295	9 572	11 593

Sources : ONSS, Administration de la TVA ; calculs : service Prospective.

I_{22} – Créations/disparitions d'entreprises.

Personnes morales	1980	1990	2000
Créations	1 046	2 202	1 486
Faillites	357	492	723
Solde	+689	+1 710	+763

Source : Gerling – R.W., rapport sur la situation Economique (2001)[143]

Soldes des créations/faillites en 1992, 1995 et 2000 selon TVA[144].

	1992	1995	2000
Créations	5 645	5 839	4 410
Faillites	5 785	5 675	5 195
Solde	-140	+164	-785

Sources : Administration de la TVA, calculs : SPI+ - service Prospective.

I_{23} – Présence des entreprises dans le C.A. de l'a.s.b.l. Le Grand Liège[145]

	1980	1990	2003
Grand Liège – membres « entreprises »	63	78	72
Total des membres	140	219	228
Part des membres « entreprises »	45%	36%	32%

Source : asbl Le Grand Liège, composition du CA. ; calculs : SPI+, service Prospective.

[142] Pour ces calculs, nous avons retenus les secteurs les plus significatifs au sens de la définition donnée à la variable, à savoir agriculture, sylviculture, industrie, énergie, construction, commerce de gros, transports et logistique, banques et assurances, immobilier, services aux entreprises.
[143] Ces chiffres reflètent la situation création/disparition des personnes morales.
[144] Les statistiques sur base des fichiers de la TVA sont obtenues comme suit :
- créations = assujettis TVA actifs apparus dans l'année de référence,
- radiations = assujettis TVA radiés dans l'année de référence.

A la différence des chiffres fournis par Gerling qui ne calculent que les créations et faillites des personnes morales, les statistiques sur base de la TVA incluent les personnes physiques.
[145] La définition de membres « entreprise » utilisée est stricte et exclut, par exemple, les intercommunales et les para-publics. En outre, la présence d'entreprises dans le C.A. de l'asbl Le Grand Liège dépend aussi du volontarisme du président pour « recruter » ces membres.

I_{24} – Répartition public/privé[146]

	1981	1990	2000
Emploi salarié public	72 142	72 284	72 824
Emploi salarié total	290 067	278 975	288 045
Part de l'emploi public	25,7%	25,9%	25,2%

Sources : ONSS, calculs : SPI+ - service Prospective.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Alors que l'emploi salarié de cette catégorie d'acteurs économiques a connu une régression sur les 20 dernières années (-18,7%), le chiffre d'affaires, les investissements et les exportations ont crû de façon significative (respectivement multiplié par 2,5, 3 et 2 hors correction de l'inflation).

Sur les vingt dernières années, la création de personnes morales est restée supérieure à sa disparition, celle-ci intervenant principalement dans les 10 premières années avec un fort taux d'échec dans les trois premières années de vie.

Si l'on regarde les chiffres sur base des données TVA sur les 10 dernières années, le taux d'échec des personnes physiques est plus élevé et fait pencher le solde de création/disparition sur deux années dans le négatif.

¼ de l'emploi salarié est lié au secteur public et cette part est restée constante sur les deux dernières décennies.

Le phénomène de fuite des centres de décisions économiques est généralement accepté comme une évidence. Cependant, il est difficile de le chiffrer. Ainsi, si l'on regarde une association comme Le Grand Liège via son Conseil d'administration, on constate que la part des membres issus des entreprises diminue en 20 ans pour passer de 45% à un peu plus de 30%. Conclure que ce seul fait atteste de la fuite des centres de décisions n'est pas correct. Toutefois, cette présence moindre pourrait refléter la disparition du capitalisme local.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Mainmise extérieure	H_2 - Remontée du pouvoir décisionnel du capitalisme wallon	H_3 - Reconstitution d'un capitalisme liégeois

[146] L'emploi public a été estimé à partir des codes NACE liés directement à l'administration, l'enseignement ou le service public.

V_3 - Acteurs du secteur « non marchand »

1. Définition de la variable[147]

Il s’agit des organismes relevant du culturel et du scientifique:

- l’Université,
- les hautes écoles,
- l’Opéra,
- l’Orchestre Philharmonique,
- le Théâtre de la Place…

2. Indicateurs pertinents

I_{31} – Evolution de l’emploi

Chiffres absolus	Emploi			Etablissements		
	2000	**1990**	**1981**	**2000**	**1990**	**1981**
Enseignement supérieur	5 162	4 101	5 742	31	26	24
Spectacle (théâtre, opéra, …)	667	722	587	69	31	15
Total	5 829	4 823	6 329	100	57	39
Parts relatives	**2000**	**1990**	**1981**	**2000**	**1990**	**1981**
Enseignement supérieur	88,6%	85,0%	90,7%	31,0%	45,6%	61,5%
Spectacle (théâtre, opéra, …)	11,4%	15,0%	9,3%	69,0%	54,4%	38,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Croissance	**1981-2000**	**1990-2000**	**1981-1990**	**1981-2000**	**1990-2000**	**1981-1990**
Enseignement supérieur	-10,1%	25,9%	-28,6%	29,2%	19,2%	8,3%
Spectacle (théâtre, opéra, …)	13,6%	-7,6%	23,0%	360,0%	122,6%	106,7%
Total	-7,9%	20,9%	-23,8%	156,4%	75,4%	46,2%

Sources : ONSS, calculs : SPI+, service Prospective.

I_{32} – Pouvoir de décision et de contrôle : historique de la RBTF

Date	Evénement
1948-1963	Existence d’un studio régional de la RTB en radio avec émissions sur la seconde station.
1er octobre 1964	Elargissement de la diffusion sur les 1ère (station principale) et 3ème programme (consacré au culturel). Le studio régional de la RTB de Liège devient le Centre RTB Liège
1965/1966	Première émission télévisée (sur la recherche spatiale) réalisée avec un matériel (table ??? 16/9 offerte par les Amis de Radio Liège).
1967	Création, sans matériel particulier de télévision, d’une soirée thématique par semaine produite par RTB Liège et de 2 séries d’émissions sur deux thèmes précis.
1973	Inauguration des installations techniques spécifiques à la télévision à Liège A ce moment, RTB Liège diffuse 60 heures d’émission radio et 3 à 4 heures d’émission télévisées dont l’Ecran Témoin.

[147] Le Centre d’Economie Sociale de l’ULg a proposé une définition de ce secteur au sens large et au sens restreint. Pour notre part, nous avons choisi d’utiliser la définition au sens restreint qui nous paraît mieux coller à la vision qu’a le groupe Gouvernance de cet acteur. En effet, cette définition (voir annexe 3) ne retient que le non marchand pur.

1977 - nos jours	Décret Van Aal/Dehousse consacrant la création de la RTBF et authentifiant ses 5 centres (Bruxelles, Liège, Mons, Charleroi et Namur) comme ses composantes. La RTBF s'organise autour de 5 centres et de l'unité d'information radio-TV nationale (Bxl). Chaque centre est dirigé par une personne qui chapeaute le tout et possède un budget propre. A ce moment, Liège et Bruxelles sont les deux seuls centres où productions radio et télévision sont assurées. Namur et Mons ne produisant que de la radio et Charleroi uniquement de la télévision. L'émission Antenne Soir est mise en forme à Liège, chaque centre envoyant ses reportages. Par la suite, ça se fera au Centre de Charleroi. Le Centre RTBF Liège produit à ce moment plusieurs émissions d'information tels l'Ecran témoin, Faits Divers, … . De même, il est présent sur les trois stations radio.
2002	Lancement du plan Magellan dont les conséquences pour le Centre RTBF Liège sont les suivantes. - Hors Liège Matin, la radio est recentrée sur Mons (Fréquence Wallonie) et Bruxelles (La Première et radio 21). - Les Centres régionaux sont remplacés par des unités spécialisées en fonction du type de productions. Les magazines de service (comme Télétourisme) vont à Charleroi, les magazines d'information (comme Faits Divers) vont à Bruxelles. - Liège hérite de l'unité variétés & Divertissement ainsi que des fictions. Il reste une émission en remplacement de l'Ecran Témoin qui prend la forme d'un *talk show*. - Les équipes sont réduites. - Il n'y a plus de budget propre : tout est centralisé à Bruxelles. - Il n'y a plus de responsable chapeautant le tout : chaque unité dépend de Bruxelles. - Le responsable Variété & Divertissement n'est pas liégeois d'origine. - Comme le centre de Liège n'a pas vocation pour les variétés, il ne dispose pas du matériel et les nouveaux studios ne seront prêts que dans 4 ans. De ce fait, le responsable passe plus de temps à Charleroi et Bruxelles qu'à Liège. - Le secteur variétés est peu porteur du fait de la concurrence d'une chaîne comme TF1 dont les moyens financiers sont colossaux en regard de ceux de la RTBF.

I_{33} – Répartition géographique de la clientèle assistant aux grands événements culturels.

Grandes expositions	Date	Visiteurs	Francophone	Germanoph.	Néerland.	Anglophone
Monnet	13/03/92-10/05/92	220 000	Données non disponibles[148]			
Gauguin	21/10/94-15/01/95	150 000	Données non disponibles			
Chagall	25/09/98-20/12/98	135 930	79%	11%	8%	2%
Picasso	06/10/00-31/01/01	198 015	77%	6%	16%	1%
Total		703 945				

Sources : Ville de Liège, Echevinat des Affaires culturelles.

Francofolies	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Visiteurs	nd	27 000	40 000	50 000	nd	nd	85 000	110 000	125 000	150 000
Progression			+48%	+25%			+70%	+29%	+14%	+20%

Source : Francofolies de Spa, 10 ans de chiffres et statistiques ; Evaluations et perspectives 2002-2003 ; Francofolies 1994-1995 : bilan et perspectives.

I_{34} – Evolution de la clientèle des Grignoux (cinémas Le Parc et Churchill).

Grignoux	1983	1993*	2003
Visiteurs	23 804	223 204	305 127
Progression		± 10 x plus	+36,7%

** Année d'ouverture du Churchill*

Source : a.s.b.l. Les Grignoux

[148] Les répartitions linguistiques se basent sur une moyenne entre les ventes des catalogues, la location des audioguides et la réservation des visites guidées. Les ventilations linguistiques des deux premières expositions n'avaient à l'époque pas été relevées.

I_{35} – Représentations de l’Opéra Royal de Wallonie.

	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02
Représentations	86	91	83	59	58	69	70	82
Assistance	61 268	59 785	56 339	51 456	52 623	61 401	49 424	51 570
Ventes (1.000 €)	1 253, 87	1 281,16	1 251,71	1 315,22	1 355,98	1 706,38	1 434,50	1 507,40
Evolution								
Représentations		6%	-9%	-29%	-2%	19%	1%	17%
Assistance		-2%	-6%	-9%	2%	17%	-20%	4%
Total des ventes		2%	-2%	5%	3%	26%	-16%	5%

Source : ORW, documents internes non publiés

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

En matière de spectacles, on constate, sur les 20 dernières années, une augmentation sensible et continue du nombre d’établissements alors que l’emploi salarié lui a d’abord crû sensiblement jusqu’en 1990 pour subir une baisse dans la décennie 90-2000.

L’emploi salarié dans l’enseignement supérieur a d’abord connu une forte baisse dans la décennie 80-90 pour ensuite augmenter assez sensiblement dans les années 90-2000 mais pas assez pour la compenser tandis que le nombre d’établissements a connu une croissance moyenne.

En terme de pouvoir de décision, s’il reste présent au niveau de l’enseignement, il n’en est pas de même dans les matières culturelles. Or, Liège possède plusieurs outils et événements de niveau international (OPL, Opéra, Francofolies, Festival du Théâtre de Stavelot, …) et, encore récemment, avait la maîtrise d’un centre régional RTBF. La récente disparition du centre régional liégeois de la RTBF, par ailleurs dans une relative indifférence des acteurs liégeois, illustre la perte de maîtrise de ces outils et la position relativement timide de Liège dans les matières culturelles.

En fait, il semble que ce soit plutôt le manque d’activisme liégeois auprès des autorités culturelles communautaires qui fasse défaut plutôt qu’un manque de dynamisme. En effet, les chiffres de fréquentation des grandes expositions et des Francofolies de même que les initiatives du service des Affaires Culturelles de la Province, comme par exemple l’opération « *Ca balance pas mal à Liège* » visant à promouvoir la création musicale non-classique indique qu’il existe des possibilités d’aller « chercher les moyens ».

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Maintien ou accroissement de la concurrence ULg/H^{tes} Ecoles, H^{tes} Ecoles entre-elles	H_2 - Rapprochement ULg/H^{tes} Ecoles	H_3 - Acteurs très impliqués et pôle mosan de l’enseignement supérieur

V_4 – Partenaires sociaux

1. Définition de la variable

Il s’agit du type de relation entre les partenaires sociaux, c’est-à-dire les organisations patronales (y compris les classes moyennes) et syndicales.

2. Indicateurs pertinents

I_{41} – évolution du nombre d’affiliés[149]/taux de syndicalisation (y compris organisations patronales)

a) Organisations syndicales

Nombre d’affiliés	1981	1991	2000
Liège	276 808	262 021	281 667
Hainaut	335 227	318 247	376 196
Belgique	2 413 041	2 540 155	2 837 429
Evolution	1981-1991	1991-2000	1981-2000
Liège	-5,6%	+7,5%	+1,8%
Hainaut	-5,3%	+18,2%	+12,2%
Belgique	+5,3%	+11,7%	+17,6%
Taux de syndicalisation[150]	1982	1991	2000
Global	79,80%	76,61%	76,16%
- Ouvriers	94,57%	98,25%	98,70%
- Employés	45,21%	45,59%	43,70%
- Agents des services publics	67,07%	55,81%	59,38%

Sources : CRISP, calculs : SPI+, service Prospective.

b) Organisations patronales (*Pas de chiffres disponibles*)

I_{42} – Grèves par rapport au pays et à l’emploi

Chiffres absolus	1980	1990	2000
Nbre de grévistes	6.525	47	1.411
Nbre de chômeurs forcés	1.223	-	-
Nbre de journées perdues	55.087	452	5.868
Evolution	1980-1990	1990-2000	1980-2000
Nbre de grévistes	-6.478	+1.364	-5.114
Nbre de chômeurs forcés	-	-	-
Nbre de journées perdues	-54.635	+5.416	-49.219

Source : INS

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

L’affiliation syndicale a connu une faible hausse (1,8%) en province de Liège très inférieure à l’évolution nationale (17,6%). Parallèlement, le taux de syndicalisation global a diminué avec de fortes disparités entre le taux de syndicalisation des ouvriers et celui des employés et agents des services publics.

En matière de climat social, il apparaît que les grèves sont en diminution sur les 20 dernières années.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

[149] La répartition provinciale des affiliés ne prend pas en compte le syndicat libéral CGSLB car celui-ci ne la communique pas.
[150] Le taux de syndicalisation est calculé pour l’ensemble du pays. Les données provinciales ne sont pas disponibles.

H_1 – Prédominance soit d’une struct. soc. forte et organisée soit de rel. soc. individualisées	H_2 - Emergence de phénomènes corporatistes de type USA	H_3 - Coexistence d’une struct. soc. forte organisée (par ex. : liée au secteur public) avec rel. soc. éclatées

V_5 – Monde associatif

1. Définition de la variable

Il s’agit de la société civile organisée en vue d’un objectif particulier dans ou en-dehors d’un cadre légal.

2. Indicateurs pertinents

I_{31} – Répartition régionale des ASBL déclarant du personnel salarié comparé à la population belge.

	1998			
	Wallonie	Flandre	Bruxelles	Belgique
ASBL	3 956 (28,3%)	7 155 (51,2%)	2 852 (20,4%)	13 963 (100,0%)
Population	3 326 707 (32,6%)	5 912 382 (58,0%)	953 175 (9,4%)	10 192 264 (100,0%)

Source : MAREE (M.) & MERTENS (S.), Contours et statistiques du non-marchand en Belgique, Liège : Les Editions de l’Université de Liège, 2002, Tableau II-8.

I_{32} – Répartition des emplois équivalent temps plein des ASBL par branche d’activité et pour les différentes régions, personnel enseignant subventionné et emplois PRIME/TCT/DAC exclus.

	1998			
	Wallonie	Flandre	Bruxelles	Belgique
Culture, sport et loisir	4,7%	5,0%	8,2%	5,4%
Education et recherche	4,1%	4,3%	4,0%	4,2%
Santé	35,0%	33,1%	31,6%	33,4%
Action sociale	46,5%	46,1%	26,6%	43,3%
Défense des droits et intérêts	1,1%	0,9%	7,5%	1,9%
Administrations publiques	0,9%	0,9%	2,7%	1,2%
Autres activités non marchandes	5,5%	6,9%	11,5%	7,2%
Activités non définies ailleurs	2,1%	2,8%	7,9%	3,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : MAREE (M.) & MERTENS (S.), Contours et statistiques du non-marchand en Belgique, Liège : Les Editions de l’Université de Liège, 2002, Tableau II-11.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Le monde associatif est riche et varié. Ses activités portent sur de nombreux domaines tels le culturel, l’aide aux défavorisés, la défense de l’environnement (au sens large, i.e. Netsky et Bierset), la représentation de quartiers dans les villes, l’encadrement de certaines populations (par exemple, le fan coaching), … . En outre, les données en cette matière sont relativement rares. Il ne nous a pas été possible de donner un éventail de ces associations en fonction de leur activités.

Ce qui semble caractériser le monde associatif ces 10 dernières années est le phénomène NIMBY[151]. Peu de chiffres existent à ce sujet. Cependant, intuitivement et via le canal de la presse, on perçoit bien que la tendance est à une contestation centrée sur des objectifs précis et relativement limités dans leur portée.

Il s’agit bien d’une attitude défensive face à des projets d’infrastructures ou de services développés par les autorités. Deux exemples marquant ces dernières années sont l’asbl Netsky qui regroupe les riverains de l’aéroport de Bierset et la Société Royale Le Vieux Liège asbl qui défend le patrimoine de la Ville de Liège. On ne peut pas parler de lobbying à leur égard, leurs actions relevant souvent d’actes légaux comme le recours au Conseil d’Etat. Le monde associatif est donc caractérisé par une attitude relativement individuelle, en ce sens qu’il défend son objectif, se traduisant non par du lobbyisme mais par une contestation via les moyens légaux. De plus, il ne participe pas vraiment à la gouvernance en ce sens qu’il est rivé sur ses objectifs et ne s’inscrit pas dans une dynamique globale de développement de la province.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Contestation variée	H_2 - Lobbying	H_3 - Adhésion forte

[151] *« NIMBY », Not In My Backyard , Pas Dans Mon Jardin.* - Le terme qualifie des discours et des pratiques d’opposition de plus en plus fréquentes: l’opposition de populations riveraines à l’implantation ou à l’extension d’une nouvelle installation: entreprise, décharge, parc à conteneurs, axe de communication, centre d’accueil pour demandeurs d’asiles ou lieu d’aide aux toxicomanes…
Le phénomène NIMBY est souvent connoté négativement. Il serait le signe d’un égoïsme individuel et des collectivités locales, la marque d’un refus d’assurer les coûts de services communs ou d’entreprises dont la dynamique profite, finalement, à l’ensemble de la communauté. Pourtant certains y voient aussi la vitalité d’une conscience citoyenne et du souci d’un environnement respecté, la manifestation d’une exigence de qualité de vie. Selon la nature des projets, des oppositions et des acteurs, il s’agit probablement tantôt de conflit d’intérêt, tantôt de combat d’opinions. En tous cas, l’engagement est lié à l’usage d’un territoire et le facteur de proximité est décisif.

Source : REGION WALLONNE, *Le phénomène NIMBY.*, site Internet de la DGRNE, http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/nimby/nimby/pheno_nimby.asp#def, page consultée le 22/01/2004.

V_6 – Communautés immigrées

1. Définition de la variable

Cette variable traduit l’influence des populations étrangères présentes sur le territoire liégeois.

2. Indicateurs pertinents

I_{61} – Taux de participation dans les conseils consultatifs et activité de ces conseils

Ville/Commune	Date de création	Année d’élection des représentants et participation de la population étrangère							
		Année	%	Année	%	Année	%	Année	%
Cheratte	1968	1970	46%	Cessation des activités dans les années 80					
Flémalle-Haute	1968	1968	13%	Cessation des activités dans les années 80					
Forêt-Trooz	1971	1972	42%	Cessation des activités dans les années 80					
Liège	1973	1973	50%	1977	30%	1984	31%	1989	27,6%

Source : LAMBERT (P.-Y.), « Les conseils consultatifs communaux des immigrés en Belgique »[152].

Remarque : le CCCI de Liège n’a plus procédé à des élections depuis 1989. En janvier 2000, une consultation des populations immigrées sur l’opportunité de poursuivre l’expérience du CCCI a eu lieu mais ses résultats ont été invalidés du fait d’un manque de représentativité électorale due, notamment, à l’appel des dirigeants (italiens) du CCCI au boycott.

I_{62} – Répartition des origines

	1981		1991		2001	
U.E. 15	114 022	81%	97 677	76%	85 237	80%
Maghreb	8 893	6%	11 558	9%	8 313	8%
Turquie	-	-	8 336	7%	4 761	4%
Afrique "noire"	1 247	1%	1 051	1%	2 702	3%
Reste de l'Europe	2 240	2%	1 066	1%	1 784	2%
Asie/Océanie/Moyen Orient	6 669	5%	30	0%	1 330	1%
Nouveaux pays U.E.	2 150	2%	1 128	1%	1 210	1%
Amérique	887	1%	337	0%	778	1%
Totaux	136 108		121 183		106 115	
- Evolution	1981-1991: -11,0%		1991-2001: -12,4%		1981-2001: -22,0%	

Source : INS ; calculs : SPI+, service Prospective.

I_{63} – Taux de naturalisation

Chiffres absolus	1980	1990	2001
Nombre de naturalisations	1 934	1 297	6 426
Nombre d’étrangers	143 454	128 079	107 433
Taux de naturalisation	1,3%	1,0%	6,0%
Evolution	1980-1990	1990-2001	1980-2001
Nombre de naturalisations	-32,9%	+395,0%	+232,0%

Source : I.N.S. ; calculs : SPI+, service Prospective.

I_{64} – Taux de participation des ressortissants UE aux élections communales de juin 2000.

Chiffres absolus	Electeurs E.U.			Electeurs E.U. inscrits listes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Province	42 094	36 750	78 844	10 086	7 967	18 053
- Huy	1 796	1 237	3 033	548	356	904
- Liège	30 106	26 924	57 030	7 601	6 133	13 734
- Verviers	9 400	7 974	17 374	1 737	1 328	3 065

[152] LAMBERT (P.-Y.), « *Les conseils consultatifs communaux des immigrés en Belgique » in Migrations société*, Paris, jan-fév 2001, vol. 13, n°73, page Internet http://suffrage-universel.babozor.net/be/0201.htm, consultée le 25 juin 2003.

- Waremme	792	615	1 407	200	150	350

Tx de participation	Electeurs E.U.			Electeurs E.U. inscrits listes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Province	53,4%	46,6%	100,0%	24,0%	21,7%	22,9%
- Huy	59,2%	40,8%	100,0%	30,5%	28,8%	29,8%
- Liège	52,8%	47,2%	100,0%	25,2%	22,8%	24,1%
- Verviers	54,1%	45,9%	100,0%	18,5%	16,7%	17,6%
- Waremme	56,3%	43,7%	100,0%	25,3%	24,4%	24,9%

Source : M.I.B.Z. Direction Elections : 14/08/2000 ; calculs : SPI+, service Prospective

Comparaison avec les moyennes régionales et nationale

	Electeurs E.U.	Electeurs E.U. inscrits	Taux de participation	Liège par rapport à
Belgique	498 315	87 858	17,6%	130
Région de Bxl-Capitale	120 246	11 520	9,6%	238
Région flamande	143 034	20 181	14,1%	162
Région wallonne	235 035	56 157	23,9%	96
Province de Liège	**78 844**	**18 053**	**22,9%**	**100**

Source : M.I.B.Z. Direction Elections : 14/08/2000 ; calculs : SPI+, service Prospective.

I_{65} – Evolution des législations/initiatives publiques relatives à la participation des immigrés à la vie publique

Date	Objet
	Niveau fédéral
1999	Droit de vote et d’éligibilité à l’échelon local pour les ressortissants de l’Union européenne
	Niveau régional et communautaire
AR 07/12/1979	Création du Conseil consultatif des immigrés de la Communauté française
Décennie 80	- Conseil consultatif des immigrés de la Communauté française devient le Conseil consultatif des populations étrangères de la Communauté française ; - décentralisation du CCPOE en centres régionaux dont Liège
Décret 22/07/93	Transfert de certaines compétences de la Communauté vers la Région wallonne et Bruxelles-capitale
Décret 04/07/96	Création par la R.W. de centres régionaux dont Liège et Verviers visant à relayer les politiques et initiatives relatives aux populations étrangères par des interlocuteurs locaux. Ces centres ont 7 missions : 1) développement d’activités d’intégration au plan social et socio-professionnel ; 2) promotion de la formation des personnes d’origine étrangère ; 3) collecte et traitement de données statistiques et mise en place d’indicateurs ; 4) accompagnement ou orientation des personnes d’origine étrangère dans leurs démarches d’intégration ; 5) évaluation des initiatives locales de développement social, lequel est transmis au Gouvernement wallon ; 6) promotion de la participation de personnes d’origine étrangère à la vie culturelle, sociale et économique ; 7) promotion des échanges interculturels et du respect des différences.
30/06/1998	Création du CRIPEL, Centre Régional d’Intégration des Personnes d’origine Etrangère de Liège. 6 communes et/ou CPAS s’y sont associés : Ans, Beyne-Heusay, Flémalle, Herstal, Seraing, Visé.
	Niveau provincial
Milieu années 60	Création des Services Provinciaux d’Immigration et d’Accueil, aujourd’hui rebaptisé Service d’Immigration et d’Accueil, avec pour but de fixer le plus grand nombre possible d’immigrants et de les intégrer aux populations locales, voire de les assimiler.
	Niveau communal
Entre 68 et 76	Création de 35 Conseils Consultatifs Communaux des Immigrés dont l’objet est d’être des mécanismes institutionnels de participation en faveur des populations immigrées. 5 conseils sont encore opérationnels à l’heure actuelle dont celui de Liège mais sans réel pouvoir du fait que leurs décisions sont non contraignantes.
Décennie 90	Elargissements pour certaines communes de la province des attributions de certains échevinats aux matières relatives aux relations interculturelles.

Source : MARTINIELLO (M.) & BONAVENTURE (K.), *City template Liège. Basic information on ethnic minorities and their participation.*, Liège, 1999, document réalisé dans le cadre du projet MOST[153] (Unesco), 36 pages.

[153] Management of Social Transformation Program : MOST est un programme de l'UNESCO qui favorise la recherche

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

D’emblée, il convient de constater au niveau des communautés immigrées qu’elles sont majoritairement issues de l’Union européenne, les autres nationalités ne représentant que 20% de la population de nationalité étrangère. Au niveau du taux de naturalisation, celui-ci s’est fortement accru en 2001 par rapport aux années 80 et 90, principalement en raison du fait que celle-ci a été facilitée par de nouvelles mesures prises au niveau fédéral (naturalisation automatique, …).

Remarquons que les ressortissants de l’Union pourraient trouver à l’avenir moins d’avantages à la naturalisation. En effet, l’approfondissement de l’Europe entraîne progressivement pour les ressortissant UE une égalité de traitement avec les nationaux.

Au niveau de la participation à la *res publica*, il convient de distinguer les deux types de population. En effet, les ressortissants UE ont la possibilité depuis le scrutin communal de 2000 d’exercer leur droit de vote à ce niveau.

Le taux de participation de ces ressortissants aux élections communales de juin 2000 est très supérieur à la moyenne belge et quasi égal à la moyenne wallonne. Mais notons par ailleurs que la participation reste limitée puisqu’elle ne concerne qu’un ressortissant sur cinq.

Pour les ressortissants hors UE, la possibilité de participation à la vie publique a été donnée dès la fin des années 60 par la création des conseils consultatifs des immigrés. Cependant, ceux-ci n’ont jamais vraiment eu d’influence réelle sur les décisions communales les concernant, particulièrement sur le cas du logement social. En fait, lors d’un colloque en 1988 réunissant anciens et nouveaux élus des CCCI, la plupart d’entre-eux estimaient que cette initiative était un échec[154].

Pour ces ressortissants, la croissance continue de la naturalisation va leur permettre de participer aux différents scrutins et de se présenter sur les listes électorales, notamment en étant représentés sur celles des partis existants.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 - Communautarisme et tensions relationnelles voire conflictuelles	H_2 - Indifférence et lobbying	H_3 - Adhésion passive	H_4 - Adhésion volontariste	H_5 - Intégration

comparative internationale, pertinente pour l’élaboration de politiques et portant sur les transformations sociales et les questions d’importance mondiale contemporaines.
[154] LAMBERT (P.-Y.) (op. cit.), p. 3.

Pratiques de la gouvernance

V_7 – Leadership

1. Définition de la variable

Cette variable représente l’existence et le type de leadership de Liège ainsi que la possibilité pour des personnalités liégeoises de jouer un rôle important aux différents niveaux de pouvoir.

Dans ce cas-ci aussi le regroupement des circonscriptions électorales en une seule pour la province de Liège va permettre aux élus de représenter une plus grande assiette, en ce sens que le territoire de référence sera la province pour les élections fédérales. C’est un fait nouveau dont il faut tenir compte pour notre réflexion à 20 ans.

2. Indicateurs pertinents

I_{71} – Scores électoraux des principales formations politiques aux élections provinciales.

Parti	1981		1991		2000	
	%	Sièges	%	Sièges	%	Sièges
PS	38,1%	38	39,5%	36	34,3%	33
MR (PRL)	21,8%	19	20,1%	17	21,6%	20
CDh (PSC)	18,5%	18	20,4%	19	15,5%	13
ECOLO	7,0%	4	14,5%	12	15,3%	12
Extrême droite	-	-	1,5%	1	2,8%	-
Extrême gauche[155]	4,4%	3	0,6%	0	2,2%	-

Source : Service public fédéral des affaires intérieures ; calculs : SPI+, service Prospective.

I_{72} – Comparaison des scores électoraux aux élections fédérales et régionales, circonscription de Liège.

Elections fédérales	1981		1991		1999		2003	
PS	228 550	39,0%	244 954	42,3%	167 828	29,1%	216 293	35,6%
MR/PRL	126 199	21,6%	105 996	18,3%	140 196	24,3%	186 582	30,7%
CDh/PSC	109 474	18,7%	125 358	21,6%	92 673	16,1%	91 469	15,1%
ECOLO	36 343	6,2%	71 155	12,3%	112 288	19,5%	46 026	7,6%
Total des 4 partis	500 566	85,5%	547 463	94,5%	512 985	88,9%	540 370	89,0%
Votes valables	585 329		579 307		577 282		607 249	

Elections régionales	1995		1999	
PS	210 018	36,5%	179 675	31,1%
MR/PRL	126 384	22,0%	134 784	23,3%
CDh/PSC	121 792	21,2%	92 247	15,9%
ECOLO	64 434	11,2%	110 332	19,1%
Total des 4 partis	522 628	90,9%	517 038	89,4%
Votes valables	575 162		578 545	

Source : Service public fédéral des affaires intérieures ; calculs : SPI+, service Prospective.

[155] Pour ce poste, on additionne les scores du PC et du PTB.

I_{73} – Comparaison des listes électorales aux élections fédérales, circonscription de Liège.

Participations aux scrutins fédéraux[156]	1991					1999				
	PS	MR	CDh	ECOLO	Total	PS	MR	CDh	ECOLO	Total
Nombre de candidats	35	37	38	39	149	30	31	31	31	123
Pas participé au scrutin préc.	28	27	31	37	123	27	26	28	25	106
Pas participé en 81 et 91						27	25	28	24	104
Participation à 3 scrutins*						1	1	2	0	4
Participation à 2 scrutins						8	14	6	9	37
Participation à 1 scrutin						80	74	91	80	325
Participations aux scrutins fédéraux	1991					1999				
	PS	MR	CDh	ECOLO	Total	PS	MR	CDh	ECOLO	Total
Nombre de candidats	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Pas participé au scrutin préc.	80%	73%	81%	95%	83%	90%	84%	90%	81%	86%
Pas participé en 81 et 91						90%	81%	90%	77%	85%

* Dans tous les candidats qui se sont présentés aux 3 scrutins, le nombre de ceux qui se sont présenté 3 fois, 2 fois, 1 fois.

Source : Service public fédéral intérieur ; calculs : SPI+, service Prospective.

3. Rétrospective (les 20 dernières années)

Les deux partis leaders au niveau provincial restent depuis 20 ans le Parti Socialiste et le Mouvement Réformateur (ex-PRL). Ils sont suivis du Centre Démocrate Humaniste (ex-PSC), en forte baisse en 2000, et du parti ECOLO.

Les échelons fédéraux et régionaux confirment le PS et le MR aux deux premières places. Pour ce qui concerne la troisième place, il est difficile de tirer une conclusion car, bien qu’occupée jusqu’au scrutin 1999 par le CDh, ce dernier est en perte de vitesse aux deux niveaux depuis tandis qu’ECOLO qui avait réussi un bon score au scrutin 1999 a subi un revers au scrutin de 2000 le rejetant à la 4ème place au profit du CDh.

Quoi qu’il en soit, le leadership semble se partager essentiellement entre deux partis se positionnant l’un plutôt à gauche et l’autre plutôt à droite avec, comme conséquence principale, la relégation au second rôle des partis centristes et la forte baisse de l’influence de partis plus marqués, voire extrémistes.

Au niveau des listes de participation aux différents scrutins fédéraux, on remarque que le renouvellement des listes est important à chaque scrutin (de l’ordre de 80% à 90%). On note par ailleurs qu’en 1999, 85% des candidats n’avaient pas participé aux scrutins de 81 et de 91. L’analyse des scrutins fédéraux est malheureusement incomplète pour donner une conclusion définitive quant à la tendance en province de Liège. En effet, idéalement, la même analyse au niveau régional aurait été nécessaire.

[156] L’analyse présentée dans ce tableau se base uniquement sur les résultats à la Chambre des Représentants, étant entendu qu’il apparaissait qu’il s’agit là de l’enjeu majeur au niveau fédéral. En outre, elle n’a pu être complétée par l’analyse des scrutins régionaux car il ne nous a pas été possible d’obtenir les résultats nominatifs par province pour les deux scrutins de 1995 et 1999. Seul les résultats par partis sont disponibles. Or, l’importance de l’échelon régional n’étant plus à démontrer, les conclusions tirées au niveau fédéral doivent être manipulées avec la plus grande prudence. Ainsi, certains grands noms de la politique belge ont préféré se présenter au niveau régional et, de ce fait, disparaître des listes fédérales avec, comme conséquences pour notre analyse, de surestimer le renouvellement des listes.

Reste l’impression partagée par les membres du groupe de travail que les 20 dernières années ont surtout été caractérisées par la dispersion du leadership sur plusieurs personnalités fortes de niveau local.

Notons cependant que les germes d’un changement à ce niveau viennent d’apparaître. Reste à les concrétiser dans la durée.

4. Prospective (les 20 prochaines années)

H_1 – Absence Pas de personnalité politique influente	H_2 - Leaderships locaux, féodaux Technocratie	H_3 - Leader(s) inféodé(s) à un pouvoir extérieur Personnalités fortes au niveau local	H_4 - Leadership partagé avec la Région wallonne Personnalités politiques fortes	H_5 - Leadership se reposant sur un réseau plus large que l’espace provincial Personnalités politiques, socio-économiques et culturelles fortes

4. Tableau morphologique.

a) Variables

Variables-clés		Hypothèses				
Paysage institutionnel	**V_1 – Institutions politiques existantes et émergentes**	H_1 - Prédominance de fait de la RW et CWB[157] et formelle des communes	H_2 - Idem H_1 avec Communauté Germanophone séparée	H_3 - Idem H_2 avec affirmation de quelques villes	H_4 - Emergence de la communauté urbaine au détriment de la province et des communes	H_5 - Emergence de la communauté urbaine et de l’Euregio en concurrence de la RW et de la CWB
Acteurs	**V_2 – Acteurs du secteur « marchand »**	H_1 - Mainmise extérieure	H_2 - Remontée du pouvoir décisionnel du capitalisme wallon		H_3 – Reconstitution d’un capitalisme liégeois	
	V_3 – Acteurs du secteur « non marchand »	H_1 - Maintien ou accroissement de la concurrence ULg/H^{tes} Ecoles, H^{tes} Ecoles entre-elles		H_2 - Rapprochement ULg/H^{tes} Ecoles	H_3 - Acteurs très impliqués et pôle mosan de l’enseignement supérieur	
	V_4 – Partenaires sociaux	H_1 - Prédominance soit d’une structure sociale forte et organisée soit de relations sociales individualisées		H_2 - Emergence de phénomènes corporatistes de type USA	H_3 - Coexistence d’un structure sociale forte et organisée (par ex : liée au secteur public) avec des relations sociales éclatées	
	V_5 – Monde associatif	H_1 - Contestation variée		H_2 - Lobbying	H_3 - Adhésion forte	
	V_6 – Communautés immigrées	H_1 - Communautarisme et tensions relationnelles voire conflictuelles	H_2 - Indifférence et lobbying	H_3 - Adhésion passive	H_4 - Adhésion volontariste	H_5 - Intégration
	V_7 – Personnalités d’envergure	H_1 – Aucune	H_2 - Technocratie	H_3 - Personnalités fortes au niveau local	H_4 - Personnalités politiques fortes	H_5 - Personnalités politiques, socio-économiques et culturelles fortes
Pratiques	**V_8 – Leadership**	H_1 - Absence	H_2 - Leaderships locaux, féodaux	H_3 - Leader(s) inféodé(s) à un pouvoir extérieur	H_4 - Leadership partagé avec la Région wallonne	H_5 - Leadership se reposant sur un réseau plus large que l’espace provincial

[157] Communauté Wallonie-Bruxelles.

b) Tableau des micro-scénarios

		Scénarios			
	Variables-clés	**A Maquis d'acteurs, paralysie collective**	**B Acteurs et actions dispersées**	**C Alliances stratégiques et choix des priorités**	**D Communauté autour des Liégeois**
Paysage institutionnel	**V_1 – Institutions politiques existantes et émergentes**	H_1 - Prédominance de fait de la RW et CWB[158] et formelle des communes	H_3 - Idem H_2 avec affirmation de quelques villes	H_4 - Emergence de la communauté urbaine au détriment de la province et des communes	H_5 - Emergence de la communauté urbaine et de l'Euregio en concurrence de la RW et de la CWB
Acteurs	**V_2 – Acteurs du secteur « marchand »**	H_1 - Mainmise extérieure	H_1 - Mainmise extérieure	H_2 - Remontée du pouvoir décisionnel du capitalisme wallon	H_3 - Reconstitution d'un capitalisme liégeois
	V_3 – Acteurs du secteur « non marchand »	H_2 - Rapprochement ULg/H^{tes} Ecoles	H_2 - Rapprochement ULg/H^{tes} Ecoles	H_2 - Rapprochement ULg/H^{tes} Ecoles	H_3 - Acteurs très impliqués et pôle mosan de l'enseignement supérieur
	V_4 – Partenaires sociaux	H_3 - Coexistence d'un structure sociale forte et organisée (par ex : liée au secteur public) avec des relations sociales éclatées	H_1 - Prédominance soit d'une structure sociale forte et organisée soit de relations sociales individualisées	H_3 - Coexistence d'un structure sociale forte et organisée (par ex : liée au secteur public) avec des relations sociales éclatées	H_3 - Coexistence d'un structure sociale forte et organisée (par ex : liée au secteur public) avec des relations sociales éclatées
	V_5 – Monde associatif	H_1 - Contestation variée	H_2 - Lobbying	H_1 - Contestation variée	H_3 - Adhésion forte
	V_6 – Communautés immigrées	H_3 - Adhésion passive	H_2 - Indifférence et lobbying	H_4 - Adhésion volontariste	H_5 - Intégration
	V_7 – Personnalités d'envergure	H_3 - Personnalités fortes au niveau local	H_3 - Personnalités fortes au niveau local	H_4 - Personnalités politiques fortes	H_5 - Personnalités politiques, socio-économiques et culturelles fortes
Pratiques	**V_8 – Leadership**	H_3 - Leader(s) inféodé(s) à un pouvoir extérieur	H_2 - Leaderships locaux, féodaux	H_4 - Leadership partagé avec la Région wallonne	H_5 - Leadership se reposant sur un réseau plus large que l'espace provincial

[158] Communauté Wallonie-Bruxelles.

c) Micro-scénarios

AVERTISSEMENT
Les scénarios sont évidemment fictifs et les dates citées ne sont que des approximations destinées à donner une idée du déroulement des choses.

La situation en T_0

En province de Liège, comme dans les autres provinces wallonnes, la prédominance dans les faits du niveau institutionnel régional et communautaire est de mise.

Au niveau des acteurs de la gouvernance, ceux du secteur marchand sont majoritairement sous une mainmise extérieure.

Les acteurs du « non marchand » quant à eux ont des attitudes diverses selon le cas. Si l’Enseignement supérieur dans son ensemble joue un rôle certain en matière de gouvernance de par son importance pour la région, il n’en est pas de même des autres acteurs qui vivent leur vie sans connexité directe avec la vie politique.

Au niveau des partenaires sociaux, deux attitudes coexistent. D’une part, il reste toujours une structure sociale forte issue notamment historiquement de l’industrie lourde et de la présence d’un secteur public important. D’autre part, le tissu de PME de plus en plus prégnant donne naissance à un autre type de relations plus individualisées, aux revendications moins globalisées et, par conséquent, des acteurs moins impliqués dans la gouvernance de la province.

Le monde associatif reste très présent dans notre province. Cependant, il est morcelé, éclaté en moult petites associations dont les objectifs sont très divers. Leur rôle reste souvent très circonscrit à leur objectif.

Pour ce qui concerne les communautés immigrées, force est de constater que, si elles disposent de certains relais via des élus naturalisés, elles n’expriment pas à ce jour leurs revendications à travers des structures organisées.

Force est aussi de constater une dérive intégriste latente due, principalement, aux récents événements sur la scène internationale.

Le leadership, limité à des zones internes de la province, affaiblit le rôle de Liège vis-à-vis de l’extérieur. Et il est d’autant plus affaibli que s’il existe encore l’une ou l’autre personnalités d’envergure, le contexte réglementaire dans lequel elles évoluent ne leur permet pas de se hisser à un niveau suffisant pour redorer le blason liégeois, Liège n’étant plus économiquement la province d’autrefois.

Un autre phénomène que l’on observe actuellement est un manque de « liégitude[159] » dans le chef des liégeois occupant des postes dans les différents niveaux de pouvoir de l’Etat fédéral belge.

[159] On entend par là le fait d’une conscience liégeoise forte.

A – Maquis d’acteurs, paralysie collective, jacobinisme régional

1. Les hypothèses sous-jacentes

Il s’agit du scénario tendanciel dans lequel il n’y aurait pas vraiment de volonté de changement par rapport à ce qui existe : les structures actuelles sont maintenues même s’il continue à y avoir des transferts de compétences.

Sa principale condition de réalisation réside donc dans le fait que les acteurs de la gouvernance ne souhaitent pas faire évoluer radicalement le système.

2. Le cheminement T_0 à T_{20}

Les fortes tensions liées aux revendications flamandes de la décennie 2000-2010, bien qu’elles se poursuivent, se sont plutôt atténuées ces dernières années. Si dans la première décennie, la Belgique a vécu de très fortes tensions entre les tenants d’un confédéralisme confinant parfois à l’éclatement de fait de l’Etat et ceux convaincus que la survie des régions était liée à la sienne, la situation économique de moins en moins favorable à la Flandre à l’approche de la décennie 2010-2020 a freiné les revendications.

De ce fait, si la répartition des compétences entre les différentes institutions a été profondément modifiée, celles-ci subsistent et la remise en question de l’institution provinciale n’est plus à l’ordre du jour depuis la fin de la première décennie. Bien entendu, en matière de compétences, on assiste au renforcement de la prédominance des institutions régionales et communautaires au détriment de l’institution provinciale.

Quant au phénomène des communautés urbaines fortement présent dans les années 2005-2010, il n’a pu percer faute de volonté de la classe politique locale, trop occupée par les tensions communautaires. Dès lors, leurs compétences sont restées limitées aux matières relevant de l’aménagement du territoire, comme les problèmes de mobilité.

Le secteur marchand pris par les problèmes structurels liés, notamment, à l’industrie lourde, n’a pu se libérer de sa mainmise extérieure. Dès lors, son influence sur la gouvernance reste très limitée.

L’enseignement supérieur, secoué par le processus de Bologne durant la première décennie, a opéré une série de changements liés à des synergies entre filières et à des rapprochements de cursus. Cependant, alors que certains l’espéraient dans les années 2005, la création d’un pôle de l’enseignement supérieur regroupant l’Université et les Hautes Ecoles n’a pu aboutir.

Au niveau des partenaires sociaux, la coexistence d’une structure sociale forte, héritée notamment de l’industrie lourde, avec des relations sociales éclatées dans le monde des PME ne s’est pas fondamentalement modifiée si ce n’est que la première s’affaiblit de plus en plus du fait d’un tissu économique de plus en plus composé de PME.

Le monde associatif, toujours très varié en région liégeoise, n’a pas réellement joué de rôle décisif et ses contestations sont restées diverses et limitées.

Les communautés immigrées, pourtant secouées par les événements de début de la première décennie en Irak, restent toujours relativement passives, l’intégrisme religieux restant le fait d’une faible minorité.

La modification de l’assise électorale au début de la décennie 2000-2010 et les modification du mode de scrutin qui ont suivi dans les années 2005-2010 n’ont pas profité au leadership de Liège. En effet, bien que l’on ait assisté à la montée en puissance de quelques personnalités politiques, désormais fortes d’une assise électorale élargie, celles-ci ne semblent pas en profiter activement.

3. L’image en T_{20}

Finalement, du point de vue de sa gouvernance, la région liégeoise n’a pas fondamentalement changé en vingt ans.

Les institutions politiques, certes avec des bouleversements de compétences, sont restées les mêmes. La prédominance des institutions régionales et communautaires dans le paysage institutionnel wallon laisse peu de place aux provinces et, hormis la Communauté germanophone à laquelle plus de compétences ont été attribuées, la région liégeoise ne joue pas de rôle particulier dans la gestion du *res publica*.

Le rôle de Liège est d’autant moins important que son leadership reste dépendant du pouvoir extérieur, un peu à l’image de son système productif essentiellement dépendant de centres de décision extérieurs à la région, d’autant que les personnalités liégeoises bien que désireuses de profiter de leur plus grande assise électorale pour redorer le blason de Liège se trouvent bloquées par la prédominance régionale et communautaire.

B – Acteurs et actions dispersées

1. Les hypothèses sous-jacentes

La philosophie de ce scénario est basée sur une mésentente entre les acteurs ponctuée par des alliances pragmatiques.

Leur objet est la défense des intérêts individuels mais leur vue est plus globale et ils sont prêts à coopérer pourvu que cela serve leurs intérêts (vision pragmatique).

2. Le cheminement T_0 à T_{20}

Au début de la décennie 2000-2010, les velléités de la Communauté germanophone pour obtenir plus de compétences propres se sont faites plus pressantes. Les tensions entre elle, l'institution provinciale et la Région wallonne se sont exacerbées progressivement pour, *in fine*, déboucher sur la seule solution envisageable à l'aube de la décennie 2010-2020 : une séparation de la Communauté germanophone. L'institution provinciale, malgré ses réticences, n'a pu influencer la décision, celle-ci se prenant à Namur. En effet, la province de Liège n'est plus que très partiellement maître de son destin depuis que les dernières réformes institutionnelles ont consacré la prédominance des institutions régionales et communautaires.

Dans ce paysage institutionnel, seules les principales villes des différents arrondissements jouent encore un rôle limité.

Les acteurs du secteur marchand, majoritairement sous mainmise extérieure, n'ont pu que constater ce fait.

Lancé dans le processus de Bologne dès le début du XXIème siècle, l'enseignement supérieur, d'abord parti dans un processus dont le but ultime était la création d'un pôle liégeois, s'est finalement décidé à plutôt opérer un rapprochement, les tensions entre les partenaires n'ayant pas permis d'aboutir au premier projet.

La structure sociale forte des partenaires sociaux encore présente avant 2010 a progressivement cédé sa place, sous l'affaiblissement de ses bases à savoir le secteur public et l'industrie traditionnelle, à des relations sociales plus individualisées et limitées à des intérêts sectoriels voir sous-sectoriels.

Le lobbyisme du monde associatif, déjà relativement actif dans les années 2005-2010, s'est accru par la suite sans toutefois être suffisamment structuré pour influer réellement sur le cours de la gouvernance. Ces dernières années, on a assisté à des alliances de circonstance qui, une fois l'action menée, se dissolvaient.

Les communautés étrangères déjà noyautées par quelques foyers intégristes se sont progressivement regroupées autour de mouvements religieux dépassant le niveau local. Ainsi, n'est-il pas rare depuis 2010 de voir des rassemblements religieux dont les participants viennent à la fois de la région liégeoise, des Pays-Bas, de l'Allemagne, …

Ces communautés se sont repliées dans une attitude d'indifférence à l'égard de la chose publique et se contentent d'exercer des pressions au coup par coup.

L'émergence de personnalités fortes bien qu'influentes sur le seul niveau local a contribué à progressivement diviser la province en plusieurs bourgs.

3. L’image en T_{20}

L’exercice de la gouvernance en province de Liège est bien difficile en cette fin d’année 2020.

Peut-on d’ailleurs encore parler de gouvernance provinciale quand celle-ci s’exerce sur un territoire morcelé autour de quelques villes influentes aux leaders aux préoccupations locales et dont les vues se limitent à la durée de leur mandat ?

C – Alliances stratégiques et choix des priorités

1. Les hypothèses sous-jacentes

La philosophie sous-jacente à ce scénario postule une entente entre les différents acteurs et institutions.

L’entente est avant tout pragmatique. Elle se base sur le constat qu’il faut faire quelque chose et qu’on n’y arrivera pas tout seul. Elle n’est pas liée, contrairement au précédent, à un but commun et partagé.

2. Le cheminement T_0 à T_{20}

Les événements économiques de 2003, notamment ceux liés à la sidérurgie, ont poussé les acteurs liégeois à se regrouper et à adopter une vision lucide et pragmatique de leur région.

Ainsi, constatant la perte d’importance des institutions provinciales et communales et la prégnance plus grande des institutions régionales et communautaires, les acteurs liégeois, pour garder une certain contrôle sur la gestion de leur territoire, ont préféré recourir au mécanisme des communautés urbaines.

D’abord limitées à des questions essentiellement centrées sur l’aménagement du territoire et l’urbanisme, elles ont à partir de la décennie 2010-2020 acquis des compétences plus larges.

Les premières réactions vis-à-vis de cette dominance des institutions régionales et communautaires dans les années 2005-2008 tenaient plutôt du rejet : l’attachement à l’indépendance du Liégeois est tenace. Cependant, il est rapidement apparu que s’enfermer dans une telle attitude mènerait à un conflit stérile et contraire aux intérêts des Liégeois.

Les personnalités politiques liégeoises de la fin de la décennie 2000-2010 ont préféré partager le leadership avec la Région wallonne que leurs successeurs ont fait leur depuis.

Lucide sur le fait qu’on ne pourrait dégager suffisamment de capitaux locaux, les acteurs du secteur « marchand » ont systématiquement recherché un ancrage wallon à leurs projets favorisant ainsi le partage de leadership et une certaine cohérence régionale.

Lancé dans le processus de Bologne dès le début du XXIème siècle, l’enseignement supérieur, d’abord parti dans un processus dont le but ultime était la création d’un pôle liégeois, s’est finalement décidé à plutôt opérer un rapprochement, le premier projet s’avérant finalement long, coûteux et, surtout, sans possibilité de profiter de synergies régionales bien plus intéressantes. Après analyse des filières les plus intéressantes, des discussions avec les autres organismes régionaux d’enseignement ont permis à l’enseignement liégeois de se recentrer sur les filières les plus performantes de son cursus et d’abandonner à d’autres régions mieux armées les autres.

Le déclin de la structure puissante et organisée au niveau des partenaires sociaux n’a finalement pas eu lieu. En effet, le secteur public étant resté important dans notre région, notamment en raison d’acteurs du « non marchand » actifs, celui-ci a adopté cette structure héritée de l’industrie traditionnelle.

Au sein du secteur privé, par contre, les relations sociales plus éclatées et plus sectorielles ont cédé progressivement le pas à des ententes de circonstances et dépassant, quand cela s’avère nécessaire, le territoire liégeois.

Au niveau du monde associatif, si leurs revendications restent très variées, leur champ d’action s’est singulièrement agrandi puisque, souvent, celles-ci dépassent le niveau local.

La communauté immigrée, peu organisée au début de la décennie 2000-2010, s’est progressivement structurée notamment en se créant des relais politiques aux différents niveaux de pouvoir.

Les personnalités politiques, conscientes que le leadership de Liège ne pourrait que s’affirmer dans un partage avec la Région wallonne, ont donc œuvré dès le départ en ce sens tout en renforçant le rôle des communautés urbaines.

3. L’image en T_{20}

La gouvernance liégeoise sur ces vingt dernières années s’articule dans un partage raisonné entre la dimension régionale et locale.

De fait, le développement des communautés urbaines a permis de récupérer une certaine capacité de décision locale qui, il y a vingt ans, avait tendance à disparaître au profit du niveau régional.

Liège a retrouvé un leadership du fait que ses personnalités ont su profiter activement de la modification de l’assise électorale et du mode de scrutin.

Le volontarisme fortement teinté de pragmatisme des liégeois leur permet aujourd’hui de participer activement à la construction de leur destin tout en s’insérant dans celui de la région wallonne.

D – Communauté des Liégeois autour d’un projet

1. Les hypothèses sous-jacentes

La philosophie sous-jacente à ce scénario, quelque peu idyllique, postule au contraire du précédent une grande entente entre les différents acteurs et institutions ainsi qu’un leadership de réseaux très actif.

Cela présuppose aussi un objectif commun, de nature quelque peu utopique, qui pousse les acteurs à se regrouper et à s’entendre.

L’entente qui en résulte est franchement cordiale et désintéressée.

Ce scénario présuppose une forte identité liégeoise.

2. Le cheminement T_0 à T_{20}

C’est suite aux événements économiques de 2003 liés à la sidérurgie et à l’unanimité qui a suivi que les liégeois se sont regroupés derrière une forme d’union sacrée. Celle-ci cherche à donner à Liège une position dominante.

L’une des premières traductions de cette union sacrée a été, dans les années 2005-2010, l’émergence, à côté des institutions provinciales et communales, des communautés urbaines comme outils d’intégration des périphéries des principales villes de la province. En corollaire, les relations entre la Communauté germanophone et le reste de la province sont très intenses, chacun tenant compte des spécificités de l’autre.

Parallèlement, les relations avec l’Euregio se sont intensifiées et les collaborations transfrontalières vont bon train. Au point que, depuis les années 2010-2015, toute une série de matières relevant des compétences institutionnelles provinciales sont traitées en interrelation étroite avec les homologues flamands, néerlandais et allemands.

Récemment, des velléités liégeoises visant à récupérer un certain nombre de compétences relevant du régional sont apparues, tout ceci faisant suite à une résistance acharnée des liégeois envers la prédominance des institutions régionales et communautaires de la première décennie. Faisant corps contre cette tendance, les liégeois ont utilisé tous les relais possibles, notamment via leurs leaders dans les différents gouvernements.

L’ancrage liégeois des acteurs du secteur « marchand » s’est progressivement reconstitué à la suite des années 2005-2010. Dès lors, ceux-ci, dès le début de la seconde décennie, ont joué un rôle important dans cette union sacrée en pesant de tout leur poids chaque fois que c’était nécessaire.

C’est vers 2012 que le projet de pôle d’enseignement supérieur a pleinement été réalisé par la fusion officielle de certaines Hautes Ecoles avec l’Université. Ce pôle joue depuis un rôle très important en épaulant de leur savoir et de leurs capacités d’expertise les institutions provinciales. En outre, les relations qu’il entretient avec ses homologues eurégionaux permet de renforcer les synergies.

Naguère timides à aller chercher les fonds nécessaires auprès des institutions communautaires, les acteurs « culturels » se sont désormais organisés et les spectacles de renommée internationale se sont multipliés en collaboration avec les acteurs culturels eurégionaux, contribuant ainsi à la renommée internationale de la région.

S’il coexiste toujours, au niveau des partenaires sociaux, une structure sociale forte et organisée liée au secteur public et des relations sociales plus éclatées dues au tissu économique de PME qui caractérise notre époque, ceux-ci sont très consensuels et prompts à défendre les intérêts liégeois.

Le monde associatif encore revendicatif dans les années 2005-2010 s’est progressivement tourné vers une attitude plus constructive et, laissant les colts au vestiaire, préfère systématiquement considérer l’intérêt liégeois avant l’intérêt individuel, renonçant parfois à certaines de ses revendications.

La communauté immigrée, d’abord tentée par des velléités intégristes en début de décennie 2000-2010, s’est ensuite tournée vers une attitude participative intense.

Le multiculturalisme raisonné et la tolérance réciproque ont progressivement amené les populations immigrées à ne brandir qu’un seul étendard, celui de la région liégeoise.

La volonté d’un leadership dépassant l’espace provincial couplé à la modification de l’assise électorale et à celle du mode de scrutin qui l’a suivie de peu a permis à plusieurs personnalités politiques d’émerger et de jouer un rôle important au-delà du territoire.

De même, dans d’autres facettes de la vie en société (culture, socio-économique), des acteurs très influents ont émergé et contribuent à la renommée de la région liégeoise.

3. L’image en T_{20}

Le paysage institutionnel liégeois actuel est bien différent de celui qui existait vingt ans auparavant. De fait, les acteurs de la région l’ont organisé en réseaux et se sont plus d’une fois opposés aux autorités régionales et communautaires.

L’émergence d’un pôle de l’enseignement supérieur et la primauté donnée à l’ancrage économique liégeois n’ont fait que renforcer cette volonté des liégeois de s’organiser par eux-mêmes et pour Liège simplement parce que c’est Liège.

Vis-à-vis de l’extérieur, principalement des autres provinces et des institutions régionales et communautaires, cette attitude passe pour une nouvelle manifestation de l’esprit principautaire liégeois.

Annexe – Définition du secteur non marchand

Le tableau[160] ci-dessous reprend la définition du secteur non-marchand ainsi que la correspondance avec la codification NACE-Bel. Les cellules en écriture blanche sur fond grisé correspondent à la définition du non-marchand au sens restreint.

Branche	Rubrique	Catégorie	Correspondance NACE-BEL
1. Culture, Sports et Loisirs	11. Culture	111. Edition	22.1
		112. Activités cinématographiques et vidéo	92.1
		113. Activités de radio et de télévision, agences de presse	92.2, 92.4
		114. Activités de spectacle	92.3 (sauf 92.33)
		115. Autres activités culturelles (bibliothèques, musées, jardins botaniques,...)	92.5
	12. Sports	121. Gestion d'installations sportives	92.61
		122. Activités de clubs et associations	92.621
		123. Autres activités sportives	92.622, 92.623
	13. Loisirs	131. Formation permanente	80.421
		132. Agences de voyage et Tour operators	63.3
		133. Autres activités récréatives	80.41, 92.33, 92.7
2. Education	21. Enseignement fondamental et secondaire	211. Enseignement primaire	80.1
		212. Enseignement secondaire	80.2
		213. Centres PMS	85.324
	22. Enseignement supérieur et recherches	221. Enseignement supérieur et recherche	80.3
		222. Recherche et développement	73
	23. Autres formations	230. Autres formations	80.42 (sauf 80.421)
3. Santé	31. Services curatifs avec hébergement	310. Services curatifs avec hébergement (activités hospitalières)	85.11
	32. Services curatifs sans hébergement	321. Pratique médicale et dentaire	85.12, 85.13
		322. Activités paramédicales	85.143, 85.144
	33. Autres activités pour la santé humaine	330. Autres activités pour la santé humaine	85.14 (sauf 85.143, 85.144)
4. Action sociale	41. Institutions pour enfants	411. Orphelinats et instituts pour enfants en difficulté	85.312, 85.313
		412. Crèches et garderies d'enfants	85.321
	42. Institutions pour handicapés	421. Instituts pour mineurs handicapés	85.311
		422. Instituts pour adultes handicapés	85.314
		423. Ateliers protégés (entreprises de travail adapté)	85.322
	43. Maison de repos pour personnes âgées	430. Maisons de repos pour personnes âgées	85.315
	44. Autres activités sociales	441. Assurances sociales	66
		442. Autres activités sociales avec ou sans hébergement	85.316, 85.323
5. Défense des droits et intérêts	51. Organisations économiques, patronales et professionnelles	511. Organisations économiques et patronales	91.11
		512. Organisations professionnelles	91.12

[160] MAREE (M.) & MERTENS (S.), *Contours et statistiques du non-marchand en Belgique*, Liège : Les Editions de l'Université de Liège, 2002, pp. 22-23 (définition du non-marchand au sens large et restreints) et pp. 86-88 (tableau de correspondances).

	52. Syndicats	520. Syndicats	91.2
	53. Organisations politiques	530. Organisations politiques	91.32
6. Administration publique	61. administrations générale, services collectifs, sécurité sociale	611. Administration générale, économique et sociale (sauf CPAS)	75.1 (sauf 75.115)
		612. Services collectifs généraux	
		613. Sécurité sociale obligatoire (sauf mutuelles)	75.3 (sauf 75.302)
	62. CPAS	620. CPAS	75.115
	63. Mutuelles	630. Mutuelles	75.302
7. Autres activités non marchandes	71. Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	710. Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	01, 02,05
	72. Industrie extractives et manufacturières	720. Industries extractives et manufacturières	10 à 37 (sauf 22.1)
	73. Electricité/gaz/eau, construction	730. Electricité/gaz/eau, construction	40, 41, 45
	74. Commerce de gros et de détail, réparations	740. Commerce de gros et de détail, réparations	50, 51, 52
	75. Hôtels et restaurants	750. Hôtels et restaurants	55
	76. Transports, communications, activités financières, immobilier, location, activités informatiques	760. Transports, communications, activités financières, immobilier, location, activités informatiques	60 à 65 (sauf 63.3), 67, 70 à 72
	77. Autres services aux entreprises	770. Autres services aux entreprises	74
	78. Services collectifs, personnels et domestiques	781. Assainissement, voirie et gestion des déchets	90
		782. Services personnels et domestiques	93, 95
	79. Associations religieuses	790. Associations religieuses	91.31
8. Activités non définies ailleurs	80. Activités non définies ailleurs	800. Activités non définies ailleurs	85.2, 91.33, 99
9. PRIME, TCT, DAC	90. PRIME, TCT, DAC	900. PRIME, TCT, DAC	98

Source : Centre d’Economie Sociale – ULg.

Chapitre 9 - Arborescences des micro-scénarios

Les tableaux ci-après reprennent les différents micro-scénarios retenus par composante et les schéma en dessinent les arborescences, c'est-à-dire la manière dont ils s'articulent entre-eux. En effet, ils ne sont pas tous équiprobables à l'instant T_0, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas tous démarrer à l'instant présent. Généralement, on part du scénario tendanciel qui exprime l'évolution actuelle de la composante pour, ensuite, dessiner les bifurcations possibles vers les autres hypothèses.

1. Contexte extérieur

A – Mondialisation sans régulation	B – Mondialisation, régulation par triade (ALENA, ASEAN, UE)	C – Hautes turbulences - Forteresse USA	D – Monde multipolaire, développement durable

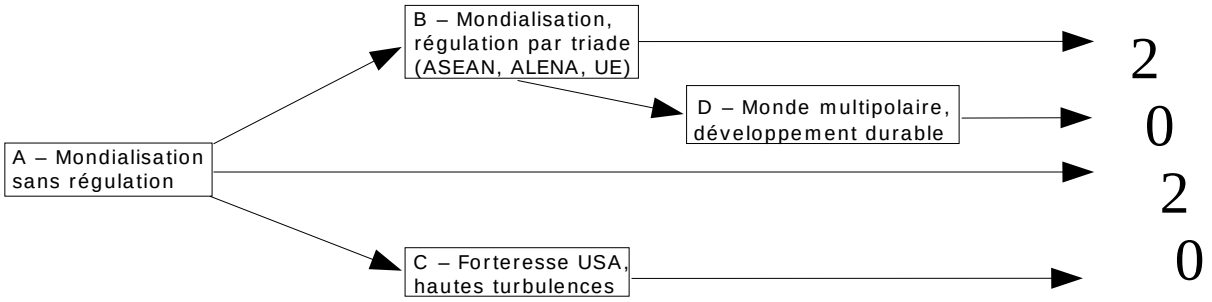

2. Capital humain

A – Vieillissement, délitement du tissu social	B – Investissement dans le capital humain	C – Paupérisation et forte dégradation	D – L'intelligence liégeoise en mouvement

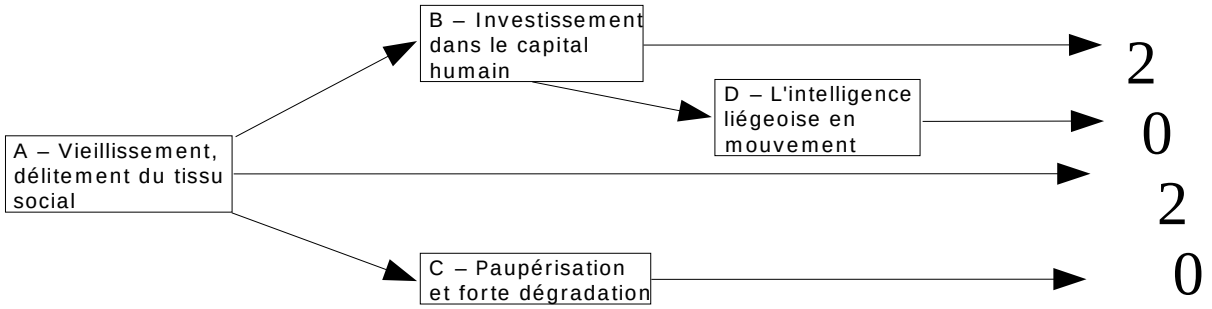

3. Structures spatiales & infrastructures

A – Périurbanisation, polarisation du territoire, tout à la route	B – Mitage, dualisation du territoire	C – Politique d'aménagement et de mobilité durable

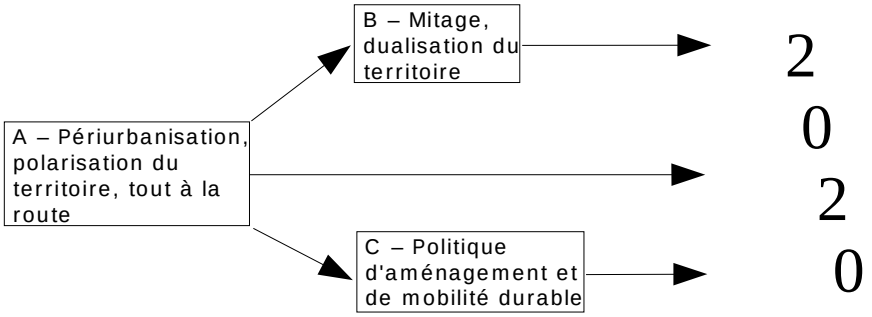

4. Système productif

A – Industrie traditionnelle sous forte contrainte d'environnement	B – Industrie traditionnelle importante, tissu de PME diversifié, secteur public important	C – Restriction des fonds publics, fermeture du service public	D – Spécialisation du territoire, pôles d'excellence

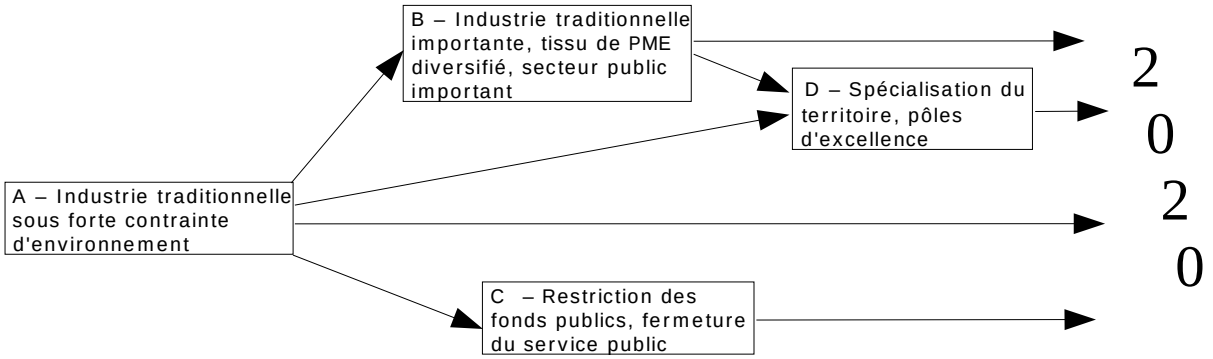

5. Dynamique sociale

A – Repli sur soi, léthargie	B – Défense des droits acquis	C – Initiatives dispersées	D – Fédération des initiatives

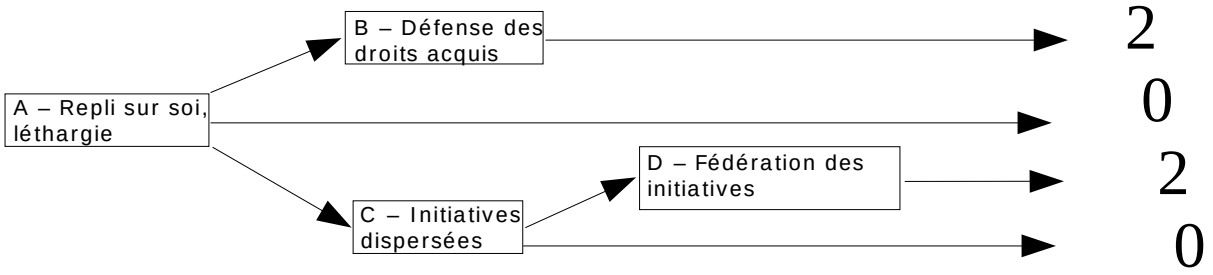

6. Capital naturel & culturel

A – Indifférence et perte de valeur	B – Marchandisation	C – Dégradation du patrimoine	D – Valorisation du patrimoine

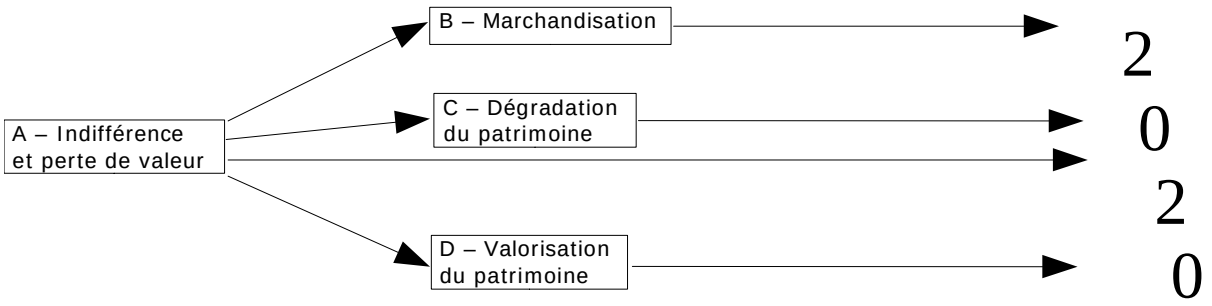

7. Gouvernance

A – Maquis d'acteurs, paralysie collective, jacobinisme régional	B – Acteurs et actions dispersés	C – Alliances stratégiques et choix de priorités	D – Communauté des Liégeois autour d'un projet

MACRO-SCENARIOS

Chapitre 10 - Tableau morphologique global

Composante	Micro-scénarios				
C1 – Contexte extérieur	A – Une Belgique sans cohésion sociale dans une Europe à géométrie variable	B – Une Belgique confédérale avec une Wallonie à la traîne dans une Europe des coopérations ''à la carte''	C – ''België barst'', la Wallonie en voie de tiers-mondisation, l'Europe éclatée		D – Une Belgique confédérale qui rétablit l'ascenseur social, une Europe unie et prospère
C2 – Capital humain	A – Vieillissement, délitement du tissu social	B – Investissement dans le capital humain		C – Paupérisation et forte dégradation	D – L'intelligence liégeoise en mouvement
C3 – Structures spatiales & infrastructures	A – Périurbanisation, polarisation du territoire, tout à la route		B – Mitage, dualisation du territoire	C – Politique d'aménagement et de mobilité durable	
C4 – Système productif	A –Industrie traditionnelle sous forte contrainte d'environnement	B – Industrie traditionnelle importante, tissu de PME diversifié, secteur public important		C – Restriction des fonds publics, fermeture de services publics	D – Spécialisation du territoire, pôles d'excellence
C5 – Dynamique sociale	A – Repli sur soi, léthargie	B – Défense des droits acquis	C – Initiatives dispersées	D – Fédération des initiatives	
C6 – Capital naturel & culturel	A – Indifférence et perte de valeur		B – Marchandisation	C – Dégradation du patrimoine	D – Valorisation du patrimoine
C7 - Gouvernance	A – Maquis d'acteurs, paralysie collective, jacobinisme régional		B – Acteurs et actions dispersées	C – Alliances stratégiques et choix de priorités	D – Communauté des liégeois autour d'un projet

LES SCENARIOS TELS QUE PRESENTES DANS CE RAPPORT CONSTITUENT LES VERSIONS COMPLETES DES TEXTES. LE CONTENU DE CEUX-CI SE RETROUVENT DANS LE RAPPORT DE SYNTHESE SOUS UNE FORME RESUMEE.

LA COMPOSANTE ''CONTEXTE EXTERIEUR'' EST ICI INTEGREE AUX SCENARIOS AU MEME TITRE QUE LES AUTRES COMPOSANTES. DANS LE RAPPORT DE SYNTHESE, ELLE EST PRESENTEE SEPAREMENT DE FAÇON A METTRE EN EVIDENCE L'IMPORTANCE DU POTENTIEL ENDOGENE, NOTAMMENT PAR LE FAIT QU'A CONTEXTES EXTERIEURS DIFFERENTS PEUT CORRESPONDRE UN MEME SCENARIO.

Chapitre 11 - ‘‘Les chiens de faïence’’

1. Micro-scénarios retenus

Composante	Micro-scénarios				
C1 – Contexte extérieur	A – Une Belgique sans cohésion sociale dans une Europe à géométrie variable	B – Une Belgique confédérale avec une Wallonie à la traîne dans une Europe des coopérations ‘‘à la carte’’	C – ‘‘België barst’’, la Wallonie en voie de tiers-mondisation , l’Europe éclatée	D – Une Belgique confédérale qui rétablit l’ascenseur social, une Europe unie et prospère	
C2 – Capital humain	A – Vieillissement, délitement du tissu social	B – Investissement dans le capital humain		C – Paupérisa-tion et forte dégradation	D – L’intelligence liégeoise en mouvement
C3 – Structures spatiales & infrastructures	A – Périurbanisation, polarisation du territoire, tout à la route		B – Mitage, dualisation du territoire	C – Politique d’aménagement et de mobilité durable	
C4 – Système productif	A – Industrie traditionnelle sous forte contrainte d’environnement	B – Industrie traditionnelle importante, tissu de PME diversifié, secteur public important		C – Restriction des fonds publics, fermeture de services publics	D – Spécialisat. du territoire, pôles d’excellence
C5 – Dynamique sociale	A – Repli sur soi, léthargie	B – Défense des droits acquis	C – Initiatives dispersées	D – Fédération des initiatives	
C6 – Capital naturel & culturel	A – Indifférence et perte de valeur	B – Marchandisation	C – Dégradation du patrimoine	D – Valorisation du patrimoine	
C7 - Gouvernance	A – Maquis d’acteurs, paralysie collective, jacobinisme régional	B – Acteurs et actions dispersées	C – Alliances strat. et choix de priorités	D – Communauté des Liégeois autour d’un projet	

Macro-scénarios	Les chiens de faïence	Les loups entre eux	L’hirondelle	Le phénix

RAPPEL DES MICRO-SCENARIOS PAR COMPOSANTE

C1 CONTEXTE EXTERIEUR	**UNE BELGIQUE SANS COHESION SOCIALE DANS UNE EUROPE A GEOMETRIE VARIABLE (A)** Plusieurs foyers potentiels de rupture existent mais aucun n'éclate réellement car contenu par une certaine force d'inertie. Toutefois, à mesure qu'avance le temps, les tensions sont de plus en plus fortes. Les USA dominent la scène géopolitique. L'Europe accuse un certain retour en arrière (coopérations ‘‘à la carte’’). La mondialisation continue à un rythme plus lent que précédemment.
C2 CAPITAL HUMAIN	**VIEILLISSEMENT, DELITEMENT DU TISSU SOCIAL (A)** Le vieillissement démographique continue au même rythme. L'appauvrissement de la population s'accroît, notamment en raison de l'arrivée massive des ouvriers de la sidérurgie sur le marché du travail. De fait, le capital humain de la province reste caractérisé par une formation et des compétences plutôt en décalage avec les besoins. L'enseignement ne s'est pas vraiment adapté. L'Université est devenue une université ‘de province’.
C3 STRUCTURES SPATIALES & INFRASTRUCTURE	**PERIURBANISATION, POLARISATION DU TERRITOIRE, TOUT A LA ROUTE (A)** Le tout à la route est la règle. Il n'y a pas de politique globale de mobilité ou, plutôt, les tentatives restent en l'état. Des pressions sur le prix du pétrole en fin de seconde décennie hypothèquent sérieusement la mobilité tant humaine que des marchandises mais l'absence de mesures préventives rend difficile la mise en œuvre de solutions. Les phénomènes de périurbanisation et de rurbanisation sont toujours intenses.
C4 SYSTEME PRODUCTIF	**INDUSTRIE TRADITIONNELLE IMPORTANTE, TISSU DE PME DIVERSIFIE, SECTEUR PUBLIC IMPORTANT (B)** Le système productif reste très dépendant d'une industrie traditionnelle qui continue dans sa phase descendante. Les derniers centres de décision de sociétés encore à Liège partent peu à peu. Le système productif liégeois subit plus la mondialisation qu'il n'y participe : il s'avère incapable de saisir les opportunités qui se présentent. Emploi public important (autour de 40% des actifs)
C5 DYNAMIQUE SOCIALE	**DEFENSE DES DROITS ACQUIS (B)** Le choc de l'annonce du glas de la sidérurgie intégrée à Liège a eu comme conséquence une conscientisation de l'urgence de faire quelque chose pour éviter la catastrophe. Cependant, en dépit de groupes de personnes particulièrement dynamiques, la tendance au repli sur soi et au défaitisme se maintient. Il manque à Liège un projet fédérateur, mobilisateur permettant de concentrer les énergies.
C6 CAPITAL NATUREL & CULTUREL	**INDIFFERENCE ET PERTE DE VALEUR (A)** Le capital naturel est géré à court terme sans politique globale. Le capital culturel est surtout centré sur le passé.
C7 GOUVERNANCE	**ACTEURS ET ACTIONS DISPERSEES (B)** C'est une gouvernance marquée par l'absence de dynamisme. Les acteurs influents adoptent une stratégie de laisser faire. Le leadership est fort mais limité au niveau local.

2. ‘‘Les chiens de faïence’’

A l’aube de l’élargissement de l’Union en mai 2004, la province de Liège reste confrontée à un lent processus de dégradation dû à des faiblesses structurelles dont elle peine à se départir.

L’Union européenne à 25, secouée par le défi de l’élargissement et malgré l’adoption de la constitution européenne , ne parvient pas à dégager une position et une vision communes. En outre, les problèmes économiques et sociaux de la France et de l’Allemagne qui perdurent handicapent d’autant plus la construction européenne. On assiste également à une croissance des eurosceptiques même dans des Etats traditionnellement favorables à l’Union.

Faute de consensus ambitieux, l’Europe glisse progressivement vers un système de coopérations renforcées ‘‘à la carte’’ et on assiste à la création de plusieurs Europes à géométrie variable et à différentes vitesses : l’espace Schengen qui ne correspond pas à l’Euroland qui lui-même ne correspond pas à l’espace européen de la recherche et développement qui ne correspond pas…

La cohésion européenne est aussi ébranlée par les différentes visions qu’ont les pays membres de l’Europe. Ainsi, à côté de la vision atlantiste initiée par l’Espagne, le Royaume-Uni et la Pologne, s’instaure autour de l’Allemagne une vision misant sur la carte des PECO et de l’alliance avec la Russie et autour de la France une vision jouant la carte de la Méditerranée. Toutes ces visions impliquent des intérêts foncièrement divergents. Dans un tel contexte, l’Europe de la défense reste un vœu pieux.

Finalement, l’Europe est surtout l’Europe de la libéralisation qui, elle, continue de se développer en raison de la tendance irréversible de l’internationalisation des économies. A l’intérieur de ce marché, plusieurs phénomènes sont à l’œuvre. Si globalement le volume des échanges commerciaux s’accroît, les délocalisations, notamment d’ouest en est, s’accroissent elles-aussi de même qu’une mobilité de la main-d’œuvre en sens inverse, d’est vers l’ouest.

Tout cela se passe dans un contexte de glissement de l’épicentre de l’économie mondiale de l’Atlantique vers le Pacifique. La Chine devient progressivement « l’usine » du monde.

Au niveau géopolitique, le leadership des Etats-Unis persiste tout en étant toujours plus contesté. Mais l’on assiste à un recentrage de leur politique extérieure sur la zone pacifique et, surtout, à une coopération avec la Chine dictée par l’intérêt économique bien compris des Américains. De son côté, la Russie, jouant sur ses réserves énergétiques considérables, reprend son rôle sur la scène internationale dès la première décennie.

En matière d’énergie, le pétrole reste la source prédominante mais à partir de 2010 des pressions sur le prix se font jour et un mouvement haussier s’enclenche à la faveur, notamment, de la demande croissante de la Chine dont les besoins énergétiques sont colossaux. L’Europe voit sa dépendance énergétique croître et, de ce fait, le rapprochement avec la Russie devient une option stratégique pertinente dès la décennie 2010-2020.

Ce recours accru aux énergies fossiles influe évidemment sur la dégradation de l’écosystème global. La prise de conscience de l’impact de l’activité humaine sur celui-ci ne débouche pas sur des mesures concrètes pour le préserver, la mise en œuvre du protocole de Kyoto tardant et plusieurs pays faisant marche arrière, notamment les USA qui ne l’ont d’ailleurs jamais approuvé. Dès 2015, de sérieuses inquiétudes sur l’état de l’écosystème global se font jour.

La Belgique fédérale continue d’être secouée par les tensions communautaires et les velléités séparatistes de certains milieux au Nord du pays, du moins au niveau des acteurs politiques. Le citoyen quant à lui, à mesure que le temps passe et que le déclin belge se poursuit avec son lot de difficultés économiques, perçoit de moins en moins la priorité de cette problématique.

Tout ceci dans un contexte de croissance économique faible, inférieure à 2% malgré une légère reprise en 2004. Le taux de chômage dépasse les 10% pour s’établir autour de 12% mais ce chiffre national cache de profondes différences aux niveaux régional et provincial avec un taux proche des 20% pour Liège. Les différentes mesures prises pour créer de l’emploi dès la moitié de la décennie 2000-2010 ne suffisent pas à compenser les pertes subies par ailleurs et le taux d’emploi global ne progresse pas (moins de 60%), celui des plus de 50 ans baisse et celui des moins de 30 ans stagne. L’une des conséquences de ces départs anticipés à la retraite est la perte de revenu due au fait que les seniors partent avant d’avoir fait le plein de leurs droits.

Ce chômage persistant couplé au sous-emploi important et à un système de protection sociale qui prend l’eau du fait d’un financement de plus en plus problématique entraîne son lot d’insatisfactions et finit par créer un malaise général. Celui-ci se traduit également par des tensions entre les générations, les actifs s’élevant contre l’augmentation des prélèvements et les retraités contre la diminution de leur pouvoir d’achat.

Le financement du système de protection sociale est par ailleurs au cœur du discours des séparatistes arguant que c’est la Flandre qui en est la principale source de financement. Et le Vlaams Blok de ressortir : « *Geen Vlaams geld meer voor de Walen ! België barst !* ».

Un système productif en fortes difficultés, l’emploi public peu à peu sur la sellette.

Dans ce contexte, la province de Liège expérimente les premiers effets concrets de la fermeture de la phase à chaud de la sidérurgie par la mise sous cocon en 2005 du premier haut-fourneau, le Haut Fourneau n°6 de Seraing. Arcelor avait annoncé en janvier 2003 la fin des investissements dans ses sites continentaux moins rentables financièrement que les sites maritimes ou ceux d’Amérique latine et d’Asie avec, pour Liège, la perte de près de 10.000 postes de travail à l’horizon 2009.

Dans un premier temps, le développement des activités autour de l’aéroport de Bierset comme, par exemple, l’installation de sociétés de transport et logistique et la mise en service du terminal passagers permettant de doubler la capacité d’accueil à 1.000.000 de passagers par an, permet d’amortir le choc dans une certaine mesure.

Toutefois, ce développement exacerbe des tensions déjà vives dans les années 2000-2005 avec les riverains de l'aéroport. Les recours devant les tribunaux pour faire cesser les vols de nuit se multiplient et gangrènent un climat autrefois propice à l'accueil d'investisseurs. Et à force d'essayer, les riverains finissent par obtenir des aménagements dont certains s'avèrent contraignants pour les compagnies de transport aérien (réduction des plages horaires de vol, imposition de systèmes de réduction du bruit, …).

Parallèlement à cela, l'absence de politique globale de mobilité et la réalisation d'investissements privilégiant les transports individuels font que la règle du « tout à la route » est de mise et la congestion des nœuds autoroutiers devient cruciale à mesure que l'on approche de la fin de la décennie 2000-2010. Ce qui ne manque pas d'entraver le secteur des transports et de la logistique. Et durant la décennie 2010-2020, le mouvement haussier des prix de l'énergie laisse augurer des jours noirs pour ce secteur annoncé par le départ de certains opérateurs dès 2011. Par ailleurs, le fret de marchandises à grande vitesse reste un vœu pieux.[a]

La gare des Guillemins est opérationnelle dès 2006 plaçant Liège à 40 minutes de Bruxelles, 2 heures de Paris et 1 heure de Cologne. Mais le succès n'est pas au rendez-vous. Du fait du manque d'attrait économique de la province, les lignes à grande vitesse perdent de leur intérêt puisque les hommes d'affaires ne s'arrêtent plus à Liège, préférant Bruxelles, Paris ou Cologne. Et malgré l'ouverture du Mégamusée de la ville de Liège en 2006 et la présence d'atouts culturels et naturels indiscutables, le tourisme n'est pas suffisamment développé pour attirer les grandes foules. Du côté des Liégeois, la chute de leurs revenus n'incite pas au voyage. D'ailleurs, de 9 trains journaliers faisant l'arrêt à Liège Guillemins, on passe assez rapidement à 3 trains, les autres ne faisant plus l'arrêt.

L'industrie traditionnelle se porte mal surtout à partir du moment où la perte des 10.000 postes de travail est effective en 2009. Un grand nombre de sous-traitants, malgré leurs efforts, ne parviennent pas à retrouver les débouchés perdus et une concurrence féroce et destructrice, principalement par les prix, s'engage entre-eux au cours de la décennie 2010-2020 avec, pour conséquences, la faillite de nombre d'entre eux et les pertes d'emplois conséquentes. Même si l'arrondissement de Verviers s'en sort mieux, Communauté germanophone en tête, l'onde de choc se propage dans toute la province qui continue à souffrir de sa trop forte dépendance à un secteur en déclin depuis les années 70.

Un autre trait du système productif liégeois est la présence importante du secteur public. En effet, la proportion d'emplois dits publics est de 40% de l'emploi total et reste stable durant la décennie 2000-2010 mais la perte considérable de revenus fiscaux due à l'après Arcelor fait peser des menaces sur une partie de ces emplois car la compensation octroyée par la Région ne vaut que pour une période de transition.

D'une manière plus générale, les pouvoirs publics ne peuvent plus se permettre d'amortir les coûts sociaux de cette fermeture en partie par l'emploi public et en partie par le système des prépensions comme dans le passé. En effet, du fait du vieillissement démographique, les systèmes de mise en retraite anticipée ne sont plus à l'ordre du jour depuis le milieu de la décennie 2000-2010. Face au sous-emploi chronique, au vieillissement démographique et au coût des systèmes de protection sociale, l'Union a encouragé, sinon à supprimer, en tout cas à réduire drastiquement le recours à de telles solutions.

De toute manière, engoncés dans des marges de manœuvre de plus en plus réduites, les pouvoirs publics ne peuvent plus recourir massivement à ce moyen pour amortir le coût social des fermetures et délocalisations.

L’emploi public est donc de plus en plus précaire. Et, avec lui, le secteur des services aux entreprises qui vit, pour une partie du moins, des initiatives publiques. De même, le financement de services à la collectivité s’en ressent et les atouts de Liège en ce domaine, santé et enseignement notamment, accusent le coup, réduisant un peu plus l’attrait d’une région déjà aux abois.

Avec des décideurs dispersés et malgré les marges de manœuvre de plus en plus réduites de la puissance publique, aucun choix n’a été opéré sur les secteurs porteurs qui permettraient à la province de relancer le système productif. Bien entendu plusieurs travaux ont été menés mais, faute d’appropriation et de volonté de s’entendre, ceux-ci sont restés lettre morte.

Giga[b], le projet de grappe interdisciplinaire de génoprotéomique[161] appliquée, défendu avec beaucoup d’ardeur par ses promoteurs dans les années 2003/2004 n’a pu jouer le rôle moteur qu’on attendait de lui. En cause, il y a le saupoudrage entre les différentes sous-régions de Wallonie pratiqué par des pouvoirs publics aux moyens limités. Le projet initial a donc dû revoir ses ambitions à la baisse et, finalement, outre qu’il a perdu un temps précieux pour sa mise en place, il a vivoté au point que, depuis 2015, les différentes parties prenantes, principalement l’Université, parlent de se désengager.

Les biotechnologies, secteur soumis à une forte concurrence entre les régions dès la décennie 2000-2010, n’ont pu se développer suffisamment, même au niveau eurégional. Leurs acteurs sont aujourd’hui devenus sous-traitants de grands groupes et, à ce titre, soumis à une concurrence intense.

Il en est de même d’autres secteurs comme l’aérospatial pour ne citer que lui.

La situation est devenue plus difficile encore quand, à partir de 2007, les fonds structurels[c] ont été réduits. Comme précédemment, la province de Liège ne peut prétendre qu’aux fonds objectif 2. Or, les nouvelles règles d’attribution appliquées dans le programme 2007-2013 impliquent pour Liège d’exercer un *lobbying* auprès des autorités régionales pour obtenir les fonds désirés. Les acteurs se mobilisent, malheureusement en ordre dispersé, et exerce celui-ci avec un succès mitigé. De fait, en l’absence de projet fédérateur, les décideurs liégeois du gouvernement wallon ne parviennent pas à obtenir toute l’aide voulue.

Dès lors, ces fonds étant moindres et, de plus, saupoudrés entre plusieurs projets sans réelle cohérence, le système productif ne peut que très partiellement profiter de ce levier.

[161] Le terme génoprotéomique est formé des termes génomique et protéomique. La génomique étudie l’entièreté du matériel héréditaire des êtres vivants, la protéomique, l’ensemble des protéines exprimées par un génome. Elle est le complément indispensable à la génomique.

DAVRIL (C.) & JORI (T.), *Lexique encyclobio.*, Paris : Cité des Sciences, dictionnaire en ligne, http://www.dictionnaire-biologie.com, site consulté le 25 août 2004.

Un territoire morcelé, dualisé et concurrencé par des pôles extérieurs.

Les mouvements lourds de périurbanisation, d’installation des activités et des populations en dehors des noyaux urbains traditionnels, de désurbanisation ainsi que de déclin démographique et économique des noyaux urbains se poursuivent, accentuant par là l’appauvrissement des centres ville à l’avantage des périphéries. Le territoire devient de plus en plus dual.

Ces phénomènes ne sont pas propres aux centres urbains liégeois. En fait, on constate que c’est le lot commun de la plupart des centres urbains belges à l’exception de Bruxelles et Gent où l’on observe une inversion de ces tendances. Force est de constater que le retour à Liège n’est pas à l’œuvre. Et rien ne semble enrayer ce phénomène.

Un phénomène caractérise la périurbanisation de la ville centrale de la province, Liège : contrairement à ce qu’on observe dans d’autres villes belges, l’installation des populations les plus favorisées se fait non pas dans la couronne proche de la ville, l’agglomération liégeoise, mais bien dans une zone plus éloignée.

Concrètement, la ville de Liège ne compte plus qu’environ 150.000 habitants en 2020 (près de 185.000 en 2003) et l’agglomération de Verviers ne compte plus aujourd’hui que 73.000 habitants contre 76.000 20 ans plus tôt.

L’appauvrissement des centres urbains se poursuit et même s’intensifie surtout à partir de 2009 quand les conséquences de la fermeture de la sidérurgie à chaud sur les revenus des ménages qui perdent leur emploi se fait sentir. Pour Liège, la chute vertigineuse au classement des villes et communes les plus riches en termes de revenu moyen par déclaration fiscale se poursuit et même s’intensifie.

Le territoire est de plus en plus ségrégé entre les poches en déclin, sources de problèmes de sécurité et de cohésion sociale, et les poches ‘‘favorisées’’ concentrées dans les zones périurbaines pour lesquelles il faut assurer un certain nombre d’équipements collectifs dont le coût devient vite problématique.

L’activité économique suit cette tendance à la périurbanisation et y joint un phénomène d’exurbanisation, c’est-à-dire de déplacement des centres d’activités traditionnels situés en zones urbaines vers d’autres zones, laissant ainsi de l’espace inoccupé voire même des friches.

Pour la ville de Liège (55.000 m² de bureaux inoccupés en 2004, soit plus de 10% de la surface totale), la situation s’est considérablement aggravée. En termes de surfaces commerciales, on citera la quasi désertion du Passage Lemonnier autrefois fer de lance du commerce liégeois et la faible occupation des nouvelles surfaces commerciales, principalement l’Ilot Saint Michel et les Galeries Saint Lambert ouvertes depuis 2004.

Parallèlement à ces phénomènes, on constate une explosion des polarités, notamment commerciales, hospitalières, scolaires et de loisirs. En effet, sous l’impulsion d’une population de plus en plus nombreuse en-dehors des zones urbaines, est née une série de structures dont l’implantation actuelle quelque peu chaotique révèle un manque de contrôle des autorités publiques ou, du moins, un manque de coordination de celles-ci.

Ainsi, pour ce qui concerne les activités commerciales et de loisirs, une première phase a vu s’établir ces surfaces dans la périphérie immédiate des centres urbains (Belle-Ile, Centre Cora, *Outlet Mall* de Verviers, Kinépolis Liège, Ki Huy, …) puis, progressivement, à mesure que les volumes de populations se faisaient plus importants dans des zones périurbaines plus éloignées et que les centres urbains devenaient difficiles d’accès et insécurisés, des surfaces de ce type ont fleuri à plus grande distance.

Tout ceci s’accompagne de problèmes de mobilité. En effet, pour le fret comme pour le transport de personnes, priorité a été donnée aux transports individuels en dépit des efforts fournis à différents endroits (Bierset, voie d’eau, …) pour organiser la multimodalité. Ajoutons à cela le faible investissement dans les transports collectifs. En matière ferroviaire, on assiste à une absence de modernisation des infrastructures et du matériel roulant tandis que suppression de lignes et baisse des fréquences caractérisent les transports en commun non ferroviaires. Par ailleurs, ces derniers se retrouvent, en l’absence d’infrastructures propres, dans les mêmes nœuds de congestion routière que les automobilistes. Ceux qui le peuvent se tournent vers un moyen de transport individuel. Et le cercle vicieux s’installe…

En termes de temps de parcours, il y a d’abord eu stagnation, les pertes de temps se situant surtout à certains nœuds routiers et dans des heures bien précises. Puis, sous l’effet de la demande de mobilité induite par la périurbanisation et l’exurbanisation des activités, des nœuds se sont formés à d’autres endroits et en dehors des heures dites de pointe pour, progressivement depuis la moitié de la décennie 2010-2020, augmenter les temps de parcours.

Enfin, le territoire de la province continue de subir la concurrence des pôles extérieurs entre lesquels elle se trouve.

D’abord, l’influence de l’aire métropolitaine de Bruxelles qui s’étend un peu plus dans les arrondissements de Huy et, surtout, de Waremme transforme ceux-ci en banlieues aisées avec, localement, des effets positifs dus à la concentration de ménages à hauts revenus dans ces zones.

Ensuite, en termes de gouvernance, l’influence du rôle régional de Namur croît. Et Liège est de moins en moins centre de décision d’autant que son système productif structurellement en difficulté affaiblit son rôle économique. La place de la ville de Liège comme capitale économique de la Wallonie est par ailleurs remise en cause autant par les faits que par certains décideurs wallons.

En outre, la province subit aussi l’influence de la zone urbaine d’Aachen et de Maastricht. De fait, en raison de conditions d’habitat plus favorables notamment pour ce qui concerne les prix des terrains et maisons, certaines communes germanophones ont accueilli une population de ménages allemands aisés vivant là-bas et travaillant en Allemagne. Le Pays de Herve est par ailleurs aussi touché par ce phénomène puisqu’il accueille des ressortissants néerlandais. Les effets n’en sont pas que négatifs. Ces ménages sont générateurs de vie économique locale, ont recours aux services collectifs et contribuent fiscalement aux revenus des communes.

Par contre, la pression sur les prix de l’immobilier s’accroît dans ces zones à un tel point que beaucoup de locaux ne peuvent plus acquérir un bien dans leur commune d’origine faute de revenus suffisants et se voient dans la nécessité de s’installer ailleurs.

Du même coup, la cohésion sociale et culturelle de ces zones est changée. Ce qui ne manque pas de créer des tensions, parfois très vives, entre les nouveaux habitants dont la vision de la vie rurale tient du bucolique et les agriculteurs locaux qui exercent leurs activités. C’est le phénomène de rurbanisation (la ville à la campagne avec le même confort qu’en ville).

Au niveau de l’offre de terrains destinés à des activités économiques, la région a profité dans un premier temps de la disponibilité et des prix moins chers. Puis, du fait de plusieurs freins, notamment réglementaires, les investisseurs étrangers se sont faits plus rares.

Finalement, face à ces polarités extérieures et du fait de la dégradation du territoire, depuis la seconde moitié de la décennie 2010-2020, l’image de Liège au plan international perd du terrain et le risque de devenir une sorte de couloir de passage entre des zones en développement se pointe.

Des ressources mal exploitées.

La province de Liège possède des ressources naturelles et culturelles riches et variées qui, faute d’être correctement exploitées, sont banalisées. Il semble ne pas y avoir de prise de conscience de cette richesse et des potentialités qu’elle engendre.

Une agriculture en demi teinte.

L’agriculture subit son sort plus qu’elle ne parvient à le maîtriser. En effet, en dépit des efforts du gouvernement wallon, les marges de manœuvre restent très faibles entre la politique agricole de l’Union et l’issue des négociations au sein de l’OMC.

Notons que la problématique est différente suivant que l’on se trouve en Hesbaye ou dans les autres zones agricoles de la province. En effet, la Hesbaye est caractérisée par une agriculture intensive et une taille qui permet à ces exploitations d’être rentables tandis que dans les autres zones agricoles, les exploitations restent petites et très sensibles aux différents problèmes du secteur (monoculture, coût du foncier, succession, montant des capitaux nécessaires pour s’installer et/ou se maintenir, manque de formation aux techniques de gestion, …).

Parallèlement à cela, la société a une double demande vis-à-vis du secteur agricole :

- de fournir des produits de qualité, c’est-à-dire qui aient à la fois du goût, soient bien présentés, soient sûrs du point de vue sanitaire et soient d’un coût acceptable ;
- de jouer un rôle dans la valorisation des paysages.

Notons que les subsides sont des subsides à la production et que rien n’est prévu pour ce qui concerne la valorisation des paysages.

Dès lors, si la Hesbaye s’en tire et parvient à vivre dans un secteur agricole de moins en moins subsidié, il n’en va pas de même des autres zones, notamment du Pays de Herve qui ont vu s’éteindre un grand nombre d’exploitations. Dans un certain nombre de cas, ces exploitations n’ont pas disparu mais ont été intégrées dans de plus grandes. Mais, le plus souvent, elles ont été cédées à des particuliers. Dans certaines zones, on a vu ainsi s’installer nombre de ressortissants hollandais et allemands aisés prêts à ‘‘mettre le prix qu’il fallait’’.

Les relations entre les agriculteurs et la société n’ont fait que s’envenimer, notamment dans les zones à forte rurbanisation. Depuis fin de la première décennie, les plaintes contre les nuisances liées aux travaux agricoles ont pris des proportions jusque là jamais atteintes.

Le mouvement de croissance de la taille des exploitations, déjà à l’œuvre entre 1980 et 2000, a perduré. Toutefois, il s’est quelque peu ralenti, d’une part, parce que le gros des concentrations a eu lieu pendant la période précédente (13 % concentraient 44,7% des superficies utilisées en 1980 contre 38% qui en concentraient 76,7% en 2000) et, d’autre part, par le fait que ce qui caractérise le mouvement actuel est avant tout un changement de destination de ces superficies.

Des ressources naturelles sous-exploitées, des paysages banalisés.

On compte quatre utilisations possibles de la forêt : milieu naturel favorisant la biodiversité, production de bois, source de divertissement et terrain de chasse.

La forêt liégeoise est sous-exploitée en ce sens que son utilisation actuelle reste centrée autour de la production de bois et de la chasse. Elle est donc majoritairement orientée vers le rendement à court terme, ce qui explique la présence majoritaire des essences d’épicéa. Toutefois, la superficie globale n’ayant que très peu augmenté et la volonté de diversification des essences, au niveau des forêts soumises (celles gérées par l’autorité publique) mais aussi de propriétaires privés conscientisés, engendre un recul des résineux (surtout épicéa) au profit des feuillus. Cette évolution est très lente.

La province de Liège reste, derrière le Luxembourg et Namur, la troisième province belge la plus boisée avec une superficie forestière de l’ordre de 125.000 hectares.

La gestion globale et durable associant les quatre utilisations de la forêt reste le fait de quelques-uns. Du coup, faute de moyens suffisants et malgré les initiatives du type Natura 2000, les autorités n’ont pu empêcher la dégradation de la biodiversité avec, pour conséquence, une certaine banalisation des sites forestiers.

En dépit de la création de la Société Wallonne des Eaux (SWDE) et de ses efforts de sensibilisation des acteurs de ce secteur à la nécessité d’une gestion durable de l’eau permettant une source de revenu à long terme, cette ressource reste largement sous-exploitée.

Certes la voie fluviale est plébiscitée par les autorités comme alternative au transport routier au travers de diverses initiatives et l’eau comme loisir l’est via des initiatives comme les Thermes de Spa ou de Chaudfontaine, contribuant ainsi au secteur touristique mais, globalement, on reste en-dessous du potentiel. Ainsi, l’opportunité de proposer aux voisins hollandais un échange eau contre gaz évoqué par certains dans la moitié de la décennie 2000-2010 n’a-t-elle pas été suivie d’effet concret.

Et pour transformer l’eau en source de revenu, il faut qu’elle soit de qualité. Ce qui implique une gestion globale dans l’utilisation des ressources naturelles : l’agriculture joue sur la qualité des sols qui elle-même influence la diversité de la flore et des essences arboricoles, elle-même tributaire des décisions d’aménagement du territoire qui agissent sur la diversité des paysages, … . Or, la coordination entre les différents acteurs reste un vœu pieux.

Verviers ne profite pas vraiment de sa qualité de capitale de l’eau. Le projet de Polygone de l’eau, censé dynamiser la région, reste insuffisamment développé.

Une culture qui mise surtout sur le passé.

Le mouvement de mondialisation de la culture, fortement dominé par sa composante nord-américaine, rend cette culture mondialisée de plus en plus prégnante dans la société liégeoise. En soi, le phénomène n’est pas purement négatif puisqu’il suppose un mélange des cultures et non une dilution de celles-ci et une perte des identités. Il apparaît surtout comme inéluctable puisque les jeunes générations acceptent et profitent de cette culture. Comme tout le mouvement de mondialisation, il y a là des opportunités à saisir si l’on veut participer plutôt que subir.

Face à cela, le secteur culturel liégeois, misant essentiellement sur les gloires passées, récolte des succès mitigés. Bien entendu, les valeurs sûres comme l’Orchestre Philharmonique et l’Opéra Royal continuent de bien fonctionner et de constituer un attrait pour la province du moins jusqu’au début de la décennie 2010-2020. En effet, largement tributaires du financement public, ils voient leurs budgets réduits à mesure que les années passent, la Communauté française saupoudrant des moyens de plus en plus restreints.

« *Nul n’est prophète en son pays* » semble l’expression qui convient le mieux aux jeunes talents qui sont forcés d’aller chercher la reconnaissance à l’étranger. Force est de constater qu’ils ne disposent pas de moult opportunités dans la province même si des initiatives existent pour les valoriser et les aider. Mais celles-ci restent ponctuelles et dispersées. En 2020, la province ne dispose toujours pas d’un projet culturel global qui concilierait valorisation du passé culturel et mise en évidence des talents nouveaux.

Le sport spectacle.

La pratique sportive a connu une baisse depuis 2000. Morosité économique et difficultés socio-économiques des ménages ont un impact négatif sur la pratique même légère de sports. Le Liégeois tend à se sédentariser un peu plus et à pratiquer le sport essentiellement devant son téléviseur.

De ce fait, la province, particulièrement bien équipée en infrastructures sportives (salles et terrains de sports, piscines), connaît depuis 2010 une restriction des moyens qui y sont consacrés et une fermeture de certaines d’entre elles faute de combattants et, il faut bien le dire, de moyens publics.

Le changement des mentalités préconisant une vie plus saine et, donc, une pratique sportive plus généralisée n’a pas eu lieu.

Pour ce qui concerne les talents sportifs locaux, les successeurs de Julie Debatty (Karaté), Eddy Seel (Super Motard), de Cédric Gohy (escrime) et des frères Saive (‘‘exilés’’ à Charleroi) pour ne citer qu’eux ne doivent leur succès qu’à leurs propres démarches et celles de leurs entourages plutôt qu’à une politique volontariste de promotion et de soutien des talents liégeois.

Culture et sport ont en commun que les talents ne doivent leur succès qu’à eux-mêmes.

Un tourisme dynamique en demi teinte.

Tributaire de la gestion des ressources naturelles et culturelles, le tourisme subit les conséquences de l’absence de politique globale de celles-ci.

Pourtant dynamique et porteur d’espoirs pour l’avenir au début des années 2000, notamment en Communauté germanophone consciente des opportunités de développement qu’il représente, le secteur touristique n’a pas vraiment décollé. Et s’il fournit de l’emploi et en constitue dans certains endroits de la province la source la plus importante, il n’en reste pas moins qu’il est à l’image des ressources naturelles : sous-exploité.

Le partage des compétences entre la Communauté germanophone, la Région wallonne, la province de Liège et les communes, par la multiplication d’acteurs qu’elle implique, complexifie la nécessaire coordination des projets, voire nuit à son efficacité. Comme en matière culturelle, il n’y a pas de projet global permettant de fédérer les acteurs et les énergies.

Le tourisme liégeois reste donc essentiellement du tourisme de courts séjours répartis tout au long de l’année. Le boom des gîtes ruraux s’est déroulé essentiellement au cours de la décennie 2000-2010 pour se stabiliser ensuite. C’est essentiellement la qualité de l’accueil qui fait le succès des gîtes et de l’hôtellerie classique.

Cependant, la dégradation de l’image de Liège à l’extérieur de la province et la situation économique préoccupante ne jouent pas en la faveur du tourisme.

Le tourisme stagne depuis la fin de la décennie 2010-2020. En effet, la dégradation des ressources naturelles, paysages et forêts, ainsi que le manque d’offre culturelle et sportive se ressentent. Et ce dans certaines zones plus que d’autres qui disposent de moyens d’action plus larges.

Une gouvernance divisée, un dynamisme plombé par le repli sur les intérêts locaux.

Secoué par l’annonce de la fermeture de la sidérurgie à chaud en 2003, le Liégeois prend conscience de la nécessité de ne pas laisser filer les choses et de reprendre en main son avenir. Mais cette prise de conscience n’a pas duré. Dès 2004, cette belle volonté éclate et le Liégeois retombe dans ce repli sur lui qui l’handicapait jusqu’alors.

Son seul combat porte sur la défense des droits acquis, souvent en dépit des vrais enjeux. Peu à peu, le Liégeois perd le contrôle de son avenir.

Et ce qui vaut pour le Liégeois de la rue vaut pour les acteurs de la vie publique.

L’asbl Avenir du Pays de Liège, projet de communauté urbaine rassemblant les forces vives liégeoises, s’embourbe, engoncé dans les conflits de personnalités et les intérêt locaux. Finalement, il devient rapidement une institution ‘‘de plus’’ dans laquelle s’expriment et s’opposent les intérêts locaux.

Ne parvenant pas à plus qu’un consensus du minimum, elle ne dégage pas de projet réellement ambitieux pour la province. Dès lors, les Liégeois n’étant pas dupes, elle ne récolte pas suffisamment de légitimité pour fédérer les énergies. La méfiance s’installe. Retour à la case départ !

Dans ce maquis d’acteurs, il n’émerge pas de personnalité tirant suffisamment de légitimité pour ‘‘siffler la fin de la récréation’’. Plus exactement, certaines personnalités émergent mais, généralement, passent à d’autres niveaux de pouvoir (régional, fédéral) et, une fois en place, ne peuvent pas ou ne veulent pas vraiment défendre Liège tant elle ne fait pas corps derrière eux.

La dynamique générale de la société liégeoise est marquée par plusieurs phénomènes.

Le dialogue social souffre de l’héritage du passé : il est institutionnalisé et basé essentiellement sur le rapport de force. Ce qui le met toujours plus en décalage avec la réalité de terrain. En effet, s’il est toujours présent dans le secteur public, il n’en est pas de même dans le secteur privé. Principalement composé de PME, le dialogue social s’inscrit dans l’individualisation des relations de travail.

Dans les plus grosses entreprises, ce dialogue est toujours institutionnalisé. Cependant, l’équilibre des forces n’existe plus. En effet, le centre de décision de ces entreprises est généralement situé à l’étranger et les dirigeants qui gèrent la filiale liégeoise ont généralement peu de pouvoir de décision. Ainsi, les décideurs réels sont détachés du territoire et moins sensibles aux revendications. En outre, la grande volatilité de ces groupes, capables en très peu de temps de délocaliser leur filiale, et l’abondance de main d’œuvre, renforcée en 2009 suite à la fermeture définitive de la sidérurgie à chaud, créent une forte pression sur les représentants des travailleurs. Dès lors, ils disposent d’une marge de manœuvre qui ne leur permet la plupart du temps que de ‘‘limiter la casse’’.

L’esprit d’entreprise stagne par rapport au début des années 2000. En dépit des efforts entrepris par les autorités pour le stimuler, la création d’entreprises ne décolle pas.

La pilarisation qui marque la société liégeoise, à l’instar de la société belge, s’est atténuée mais n’a pas disparu pour autant. Certains pans de la société restent teintés des couleurs de ces piliers. Ainsi, dans le monde associatif, on retrouve des associations qui partagent les mêmes buts et prétendent aux mêmes aides publiques. Il en est de même dans l’enseignement où la collaboration reste limitée : la fusion n’est plus à l’ordre du jour.

Les communautés immigrées (ressortissants hors Union européenne) participent peu à la vie de la société. En fait, on assiste à un phénomène de ghettoïsation.

Le Liégeois n’a pas perdu sa capacité d’accueil mais il faut constater qu’il y a de moins en moins de monde à accueillir.

Un Liégeois vieilli, peu qualifié et appauvri.

Le vieillissement démographique à l’œuvre dans tout l’Occident s’est d’autant plus marqué à Liège que la région n’attire plus les populations immigrées. Autrefois, celles-ci avaient permis de pallier au moins en partie ce vieillissement. En outre, la perte des postes de travail de la sidérurgie à chaud et le fait que l’offre d’emploi stagne a entraîné un mouvement de migration d’une partie de la population active vers les zones d’emploi.

La situation est à nuancer. En effet, les arrondissements de Huy et, surtout, de Waremme bénéficient du fait qu’ils sont influencés par le bassin d’emploi de Bruxelles. Le vieillissement démographique est donc moins ressenti dans ces zones.

Le pouvoir d’achat a globalement diminué même si ici aussi il convient de nuancer le

propos. La baisse du pouvoir d’achat a surtout eu lieu dans les arrondissements de Liège et de Verviers (sauf Communauté germanophone) du moins dans un premier temps. En effet, depuis le début de la décennie 2010-2020, la perte des postes de travail dans la sidérurgie et les fermetures consécutives ont laissé sur le carreau un grand nombre de travailleurs qui, d’une part, n’ont pas tous retrouvé un emploi et, d’autre part, quand c’est le cas, disposent généralement d’un revenu plus faible que ce qu’ils percevaient dans la sidérurgie.

L’état de santé des Liégeois devient préoccupant du fait notamment des situations sociales difficiles mais aussi, d’une manière générale, d’une hygiène de vie laissant à désirer (peu d’activités physiques et mauvaises habitudes alimentaires). En particulier, chez les jeunes Liégeois, les problèmes d’obésité deviennent prégnants depuis le début de la décennie 2010-2020.

Tout ceci pèse lourd sur un système de soins de santé qui doit aussi assurer l’encadrement sanitaire d’une population âgée en croissance.

Or, le financement de ces institutions pose de plus en plus de problèmes du fait de la réduction des moyens des autorités publiques. Des choix ont dû être faits et, depuis quelques années, les services de santé de la Province ont abandonné la politique de prévention active qu’ils menaient jusque là.

L’employabilité du Liégeois moyen reste médiocre. En effet, plutôt unilingue (sauf pour les ressortissants de la Communauté germanophone), 8 actifs sur 10 ont un niveau de qualification qui n’excède pas l’enseignement obligatoire.

Cette situation est d’autant plus grave que l’enseignement secondaire reste peu en phase avec les besoins de la société.

Quant à l’enseignement supérieur, un certain nombre de réformes ont été menées à la suite des accords de Bologne, notamment des regroupements ayant pour but d’atteindre des tailles critiques. Cependant, l’influence des piliers et le manque de coopération des acteurs repliés sur des intérêts particuliers n’ont pas permis les avancées espérées.

Ainsi, l’Université de Liège n’est pas parvenue à rationaliser ses filières et, restée généraliste, elle est devenue une université de seconde zone qui doit faire face à de nombreuses difficultés financières dues aux restrictions budgétaires.

In fine, le Liégeois se forme surtout ‘‘sur le tas’’ en entreprise ou via des centres de formation tels Technifutur.

Finalement, la dégradation de la situation s’est poursuivie ces 20 dernières années.

Le système productif s’est un peu plus affaibli et subit la mondialisation plutôt que de tirer parti des opportunités qu’elle offre.

Le territoire s’est dualisé de façon très nette et les problèmes de mobilité se sont accrus du fait de l’absence de politique adaptée.

Le secteur public est en difficulté. Outre les menaces sur l’emploi qu’il représente (quasi 40% des emplois disponibles), c’est aussi tous les services publics, enseignement et santé en tête, qui se retrouvent obligés d’opérer des choix drastiques aboutissant le plus souvent à une réduction de leurs prestations.

Les ressources naturelles s’appauvrissent suite à leur mauvaise exploitation. La qualité

de l’eau s’en ressent au point de devenir préoccupante pour une société comme Spa Monopole qui utilise les eaux de surface pour le nettoyage de ses bouteilles.

D’une manière générale les talents s’en vont, fussent-ils scientifiques ou culturels. Dans le premier cas parce que les conditions de travail sont meilleures ailleurs et que l’Université ne fournit plus l’environnement idéal. Dans le second cas, parce qu’ils ne sont pas suffisamment soutenus.

Le Liégeois vieillit et sa santé devient réellement préoccupante. En termes de compétence, il est plutôt unilingue, avec un niveau d’enseignement relativement bas et insuffisamment formé.

La dynamique est plombée par un repli sur soi. Le Liégeois fait l’autruche plutôt que de se prendre en main.

La gouvernance est forte au niveau local mais divisée au niveau provincial.

A force de division et de repli sur soi, les Liégeois ne parviennent plus à montrer un même visage et une même volonté face à leur avenir. Ce qui les déforce vis-à-vis des influences extérieures. Finalement, la situation file de plus en plus dans des mains extérieures.

Chapitre 12 - ‘‘Les loups entre eux’’

1. Micro-scénarios retenus

Composante	Micro-scénarios				
C1 – Contexte extérieur	A – Une Belgique sans cohésion sociale dans une Europe à géométrie variable	B – Une Belgique confédérale avec une Wallonie à la traîne dans une Europe des coopérations ‘‘à la carte’’	C – ‘‘België barst’’, la Wallonie en voie de tiers-mondisation , l’Europe éclatée	D – Une Belgique confédérale qui rétablit l’ascenseur social, une Europe unie et prospère	
C2 – Capital humain	A – Vieillissement, délitement du tissu social	B – Investissement dans le capital humain		C – Paupérisa-tion et forte dégradation	D – L’intelligence liégeoise en mouvement
C3 – Structures spatiales & infrastructures	A – Périurbanisation, polarisation du territoire, tout à la route		B – Mitage, dualisation du territoire	C – Politique d’aménagement et de mobilité durable	
C4 – Système productif	A – Industrie traditionnelle sous forte contrainte d’environnement	B – Industrie traditionnelle importante, tissu de PME diversifié, secteur public important		C – Restriction des fonds publics, fermeture de services publics	D – Spécialisat. du territoire, pôles d’excellence
C5 – Dynamique sociale	A – Repli sur soi, léthargie	B – Défense des droits acquis	C – Initiatives dispersées	D – Fédération des initiatives	
C6 – Capital naturel & culturel	A – Indifférence et perte de valeur	B – Marchandisation	C – Dégradation du patrimoine	D – Valorisation du patrimoine	
C7 - Gouvernance	A – Maquis d’acteurs, paralysie collective, jacobinisme régional	B – Acteurs et actions dispersées	C – Alliances strat. et choix de priorités	D – Communauté des Liégeois autour d’un projet	

Macro-scénarios	Les chiens de faïence	Les loups entre eux	L’hirondelle	Le phénix

RAPPEL DES MICRO-SCENARIOS PAR COMPOSANTE

C1 CONTEXTE EXTERIEUR	**UNE BELGIQUE SANS COHESION SOCIALE DANS UNE EUROPE A GEOMETRIE VARIABLE (A)** Le monde se trouve dans un contexte de crise économique généralisée. Le repli sur les intérêts nationaux est de vigueur. L'Union européenne éclate progressivement. Les prix pétroliers flambent et seuls les Américains, en raison notamment des réserves de pétrole dont ils disposent sur leur territoire, s'en sortent plus ou moins.
C2 CAPITAL HUMAIN	**PAUPERISATION ET FORTE DEGRADATION (C)** La crise généralisée laisse l'Action publique sans réel moyen. De ce fait, tant l'enseignement que les encadrements sanitaires et sociaux s'en ressentent. Le vieillissement démographique s'accélère. La province n'attire plus les jeunes ménages. L'appauvrissement s'aggrave.
C3 STRUCTURES SPATIALES & INFRASTRUCTURE	**MITAGE, DUALISATION DU TERRITOIRE (B)** Le tout à la route et l'absence de politique globale de mobilité sont la règle. De ce fait, progressivement, la région est laissée au développement anarchique des transports. La dualisation de l'espace s'accélère avec des zones où, phénomène *nimby* oblige, il fait plutôt bon vivre et des zones dédiées majoritairement à l'activité économique sans prise en compte des intérêts des riverains.
C4 SYSTEME PRODUCTIF	**RESTRICTION DES FONDS PUBLICS, FERMETURE DE SERVICES PUBLICS (C)** Le système productif est contraint par une attitude très intégriste de protection de l'environnement. Il dispose aussi de zones où on lui laisse beaucoup de liberté. Il reste trop dépendant de son secteur traditionnel qui n'en finit pas de mourir.
C5 DYNAMIQUE SOCIALE	**REPLI SUR SOI, LETHARGIE (A)** La dynamique sociale est limitée à une attitude défaitiste, trop auto-critique et fermée vis-à-vis de l'extérieur. C'est un peu du « *Caliméroïsme* ». Le Liégeois 'fait le gros dos' et se contente d'attendre que ça passe.
C6 CAPITAL NATUREL & CULTUREL	**DEGRADATION DU PATRIMOINE (C)** Le capital naturel est gaspillé. Il y a absence totale de gestion globale de celui-ci. Le capital culturel est laissé de côté. L'américanisation de la culture et du sport est de mise.
C7 GOUVERNANCE	**MAQUIS D'ACTEURS, PARALYSIE COLLECTIVE, JACOBINISME REGIONAL (A)** Les acteurs de la gouvernance sont perpétuellement en conflit. Les leaders locaux défendent leur sous-région au détriment des autres. La gouvernance s'appuie très largement sur le niveau communautaire et régional.

2. ‘‘Les loups entre eux’’

Le paysage géopolitique mondial s’est considérablement modifié ces 20 dernières années.

Les dirigeants des Etats-Unis ont réussi à sortir la nation des bourbiers dans lesquels elle s’était enferrée au plan international sans toutefois renoncer à leur suprématie. Ils accélèrent fin de la décennie 2000-2010 le développement de collaborations de plus en plus étroites avec la Chine et, plus largement, avec l’Asie de l’Est. Certains parlent de « *désatlantisation* » des relations géopolitiques.

Cette suprématie US est de plus en plus contestée. Et le divorce entre civilisations, notamment la rupture entre le monde musulman et le monde judéo-chrétien, est très profond et durable.

Le conflit du Proche Orient n’a pu être résolu et a fait tache d’huile. A la suite de quoi les forces intégristes islamiques se sont développées jusqu’aux portes de l’Europe et au sein même de pays européens où la population d’origine musulmane est importante comme en France et au Royaume-Uni. Les actes de terrorisme, souvent lourds du point de vue des victimes, se multiplient depuis le début de la décennie 2010-2020.

L’Union européenne à 25 piétine. L’adoption de la Constitution européenne n’a permis qu’une évolution formelle des institutions. L’intégration des PECO à la mi-décennie 2000-2010 a profondément déstabilisé l’Union et stigmatisé les forces divergentes qui s’y expriment. Des mouvements migratoires d’Est en Ouest suscitent des problèmes croissants d’intégration des nouveaux arrivants vis-à-vis desquels les autochtones deviennent plus hostiles, d’autant que la main-d’œuvre des pays de l’Europe de l’Est accepte les emplois dont ne veulent plus les Occidentaux. Le droit au travail se trouve profondément remis en cause.

Dans ce contexte, l’Europe du marché unique se dilue dans l’économie-monde et se trouve de plus en plus exposée à la concurrence des pays émergents, y compris en son sein.

Dans ces conditions, le modèle social européen est de plus en plus difficile à tenir et les tentatives de normalisation, notamment celles qui visent à se protéger de la concurrence, apparaissent toujours plus insuffisantes. A l’horizon 2010, les minima sociaux et le droit du travail sont durablement remis en cause.

Dans ces conditions, l’ascenseur social ne fonctionne plus et les inégalités s’accroissent entre ceux qui disposent d’un travail et les autres, forcés de recourir à la « débrouille ». L’économie souterraine prend une place de plus en plus importante augmentant d’autant la pression sur le système social.

En Belgique, les élections régionales et communautaires de juin 2004 ont marqué le paysage institutionnel belge consacrant durablement l’asymétrie politique entre le Nord et le Sud du pays. L’influence du Vlaams Blok, devenu second parti de Flandre derrière le CD&V, intensifie les revendications communautaires et met de ce fait une forte pression sur le gouvernement fédéral.

Cette focalisation sur les velléités communautaires empêche le gouvernement de se pencher sur des enjeux plus fondamentaux pour le développement du pays. De ce fait, l’essor économique de la Wallonie se trouve freiné et ce d’autant plus que la croissance économique ralentit à partir de 2005. Les marges de manœuvre des pouvoirs publics s’amenuisent et les obligent à prendre des mesures drastiques.

La situation file à l’extérieur

C’est dans ce contexte de difficultés institutionnelles et économiques qu’en 2005 le premier haut fourneau est mis sous cocon sonnant le glas de la sidérurgie à chaud en province de Liège avec, dans la foulée, les premières pertes d’emplois directes et indirectes. Celles-ci ne se remarquent pas tout de suite car, dans un premier temps, les développements autour de Liège Airport entraînent la création de postes de travail qui, dans une certaine mesure, compensent les pertes subies ailleurs.

Si tout le monde s’accorde sur la nécessité d’élaborer une stratégie de reconversion pour le bassin sidérurgique, force est de constater que les travaux piétinent. En effet, l’union sacrée n’est pas au rendez-vous. Les acteurs locaux, trop focalisés sur leurs intérêts individuels, ne parviennent pas à mettre sur pied un projet fédérateur.

Ainsi, l’asbl Avenir du Pays de Liège ne parvient pas à dépasser ses conflits internes et, de ce fait, ne récolte pas une légitimité suffisante pour fédérer les acteurs.

Dès lors, les tentatives de reconversion du tissu économique liégeois se prennent largement en-dehors de Liège. Ce qui ne manque pas d’accentuer le sentiment d’impuissance des habitants, déjà fort présent début des années 2000.

En outre, l’absence de *leadership* politique local se traduit par un transfert progressif des compétences de décision vers le pouvoir régional, les villes et les communes devenant de plus en plus des organes d’exécution de ce pouvoir.

Ce dernier dispose de marges de manœuvres de plus en plus étroites du fait de la réduction des moyens de financement. Pressé par l’urgence de la situation, il concentre ses actions sur le développement économique en laissant de côté les aspects sociaux et environnementaux.

Le développement du pôle d’activités autour de Bierset ainsi que la congestion du port d’Anvers, de Zaventem et de la périphérie industrielle bruxelloise incite par ailleurs les autorités régionales et fédérales à considérer la province de Liège comme une zone d’extension des activités logistiques. Dès lors, les moyens disponibles y sont consacrés.

Le secteur public en grande difficulté et le système productif en déclin

La morosité économique persistante met les pouvoirs publics dans une situation délicate. En effet, s’ils disposent encore de marges de manœuvre relativement importantes jusqu’en 2005/2006, notamment pour la province de Liège en raison du fait qu’elle a accès aux fonds européens, il n’en est plus de même fin de la décennie 2000-2010.

A la suite de l’élargissement de l’Union à 25, les règles qui régissent les fonds structurels sont modifiées pour le programme 2007-2013. Liège ne peut qu’espérer obtenir des fonds objectif 2. Ceux-ci ne constituent pas la part la plus importante de la manne européenne et sont attribués sur base de thématiques transversales (emploi, formation, économie de la connaissance, …) plutôt que sur la base géographique des programmes précédents. En l’absence de projets fédérateurs et en présence d’acteurs locaux repliés sur leurs intérêts, la Région wallonne décide seule pour Liège et, en fait, pour toutes les provinces. Les décideurs se concurrencent, défendant chacun leur projet. Dans ce contexte, les fonds sont attribués à des projets sans réelle cohérence entre eux.

Les pouvoirs publics se voient d’autant plus privés de moyens d’action que leurs moyens financiers s’amenuisent considérablement du fait d’une croissance économique qui stagne sous les 2%. Contraints de restreindre leurs dépenses et de respecter les engagements pris au niveau européen, notamment en termes de convergence et de relèvement du taux d’emploi, ils cherchent à se désengager d’un certain nombre d’activités, à « externaliser » des pans entiers de leurs interventions.

Les premières mesures portent sur les plans sociaux en cas de fermeture d’entreprise et les minima sociaux.

L’objectif affiché, à côté des réductions de dépenses, est de relever le taux d’emploi à 70% à l’horizon 2020, notamment en l’augmentant chez les plus jeunes et, surtout, chez les plus de 50 ans.

A partir de 2005, la retraite anticipée est supprimée des mesures accessibles en cas de fermeture d’entreprise.

C’est ensuite le régime d’indemnisation du chômage qui est revu à la baisse afin de contraindre les travailleurs, notamment les plus âgés, à reprendre une activité. Le régime des pensions est également réformé. Le premier pilier, la pension légale, est réduit et des politiques d’encouragement des deuxième et troisième piliers, respectivement les systèmes de capitalisation collective organisés par les entreprises ou les groupes socioprofessionnels et l’assurance individuelle, sont mises en œuvre.

Le régime d’assurance-maladie laisse place au début de la décennie 2010-2020 à un système inspiré du système britannique : un service minimum universel est assuré et toute protection complémentaire passe par des assurances privées qui taxent fortement les comportements à risque. Il s’instaure ainsi à l’horizon 2010 une société à deux vitesses avec, d’un côté, les hauts revenus bénéficiant d’une protection sociale avantageuse et, de l’autre côté, les bas revenus disposant d’une aide sociale minimale.

Dans le même temps, l’affaiblissement syndical résultant notamment d’un repli sur soi généralisé a pour conséquence la disparition progressive du modèle de concertation ‘‘à la belge’’.

Ces mesures contribuent au développement de l’économie souterraine. En revanche, l’abolition des régimes de retraite anticipée et l’adoption d’un mode de rémunération au mérite permet d’introduire plus de mobilité sociale.

La seconde série de mesures qui survient en fin de décennie 2000-2010 consiste en un désengagement massif dans des pans entiers d’activités notamment par le biais de transferts au secteur privé.

Avec ses quasi 40% d’emplois dépendants du secteur public, la province de Liège est particulièrement touchée par ces mesures. Un grand nombre de travailleurs de ce secteur se retrouvent soit sur le carreau soit sont repris dans les nouvelles structures privées dans des emplois plus précaires.

C’est notamment dans les secteurs de l’enseignement et des soins de santé que le désengagement est le plus marquant.

Poussé à la réforme par le processus de Bologne et contraint de restreindre ses coûts, l’enseignement supérieur liégeois se spécialise au cours de la décennie 2000-2010 autour de filières. L’Université n’offre plus un cursus complet. Le recentrage ne permet pas à l’enseignement supérieur d’atteindre une taille critique, le reléguant du même coup à un statut d’enseignement de ‘‘seconde zone’’. En 2015, les autorités régionales décident de créer un réseau d’enseignement supérieur régional dans lequel l’enseignement liégeois constitue un maillon décentralisé.

En outre, les mesures supprimant le recours aux régimes de retraite anticipée empêchent de reclasser une partie des travailleurs qui perdent leur emploi suite à la fermeture de la sidérurgie à chaud.

Le système productif accuse le coup à partir de 2009 avec la fermeture définitive de la phase à chaud et l’effet domino qu’elle implique pour les industries connexes. Le Port Autonome chute dans le classement des ports européens intérieurs.

Le projet Giga n’a pu se réaliser dans des conditions idéales. Aussi, fin de la décennie 2000-2010, il a été décidé de cesser l’expérience.

Seule la logistique tire son épingle du jeu. Plusieurs développements en ce sens sont décidés par les autorités régionales et fédérales. Liège devient la province wallonne de la logistique.

Cependant, ce secteur se voit progressivement menacé au cours de la décennie 2010-2020 en raison d’une moindre mobilité provoquée par l’absence de plan concerté d’organisation de l’espace territorial et une augmentation progressive et durable du prix du carburant.

En terme de fret ferroviaire, le viaduc de Moresnet réaménagé est inauguré en 2004. L’électrification du tronçon Montzen-frontière allemande débute en 2005. Cependant, ces travaux sont compromis. De fait, la Flandre qui joue la carte du *Rhin d’acier*[d] exige que le dossier soit traité en priorité. S’engage alors au sein de la SNCB une lutte communautaire qui paralyse les investissements en cours.

En province de Liège, il n’y a pas d’accord unanime sur l’importance du dossier « Montzen ». Si la mobilisation pour la défense de ce dossier est forte dans l’arrondissement de Verviers, il n’en est pas de même dans celui de Liège soucieux de l’avenir de Kinkempois. Cette divergence de vues affaiblit l’influence liégeoise au sein de la SNCB. En quelque sorte, cela sert indirectement les revendications flamandes. Dès 2005, la SNCB privilégie clairement le *Rhin d’acier*. La modernisation de la zone de Montzen est ralentie faute de moyens suffisants. Kinkempois est sauvé, en tout cas provisoirement.

Le *Rhin d’acier* est ouvert avec du retard sur le planning initial début 2008. La modernisation de la ligne Montzen-frontière allemande est finalisée dans le second semestre 2008. Dans le contexte ‘‘séparatiste’’ qui règne les deux lignes jouent la concurrence plus que la complémentarité.

Dès 2012, la concurrence entre la ligne 24 et le *Rhin d’acier* tourne à l’avantage de ce dernier. De fait, la détermination flamande canalise les énergies et permet d’exercer un lobbying plus efficace au sein de la SNCB. Ce qui permet d’amener plus de moyens pour rendre encore plus compétitive une ligne au départ déjà plus avantageuse pour les Flamands.

Le système productif liégeois à partir de la décennie 2010-2020 est essentiellement composé de PME qui ne parviennent pas à atteindre la taille critique qui permettrait de générer leur propre croissance. Il est également majoritairement sous contrôle étranger et subit la mondialisation plus qu’il n’en tire réellement parti.

Une organisation spatiale non maîtrisée

Le mouvement de périurbanisation des activités et des populations s’accentue durant la première décennie. Ce qui précipite le déclin démographique et économique des centres urbains traditionnels. Liège passe de 180.000 habitants à la mi-décennie 2000-2010 à 130.000 en 2020. La commune de Seraing perd sa place de seconde ville la plus habitée de la province.

En fait, le mouvement ne se limite pas aux seules zones urbaines mais c’est l’entièreté de la province qui est touchée. En effet, s’ajoute au départ des populations les plus aisées vers les périphéries, celui des populations à la recherche d’emploi vers des zones hors province de Liège. La province de Liège voit ainsi sa population totale se réduire pour approcher du million d’habitants à l’horizon 2020, soit près de 20.000 de moins que 20 ans plus tôt.

L’exurbanisation, c’est-à-dire le transfert des activités économiques hors des centres urbains traditionnels, s’est également intensifiée, renforçant le nombre de friches industrielles, commerciales et de bureau. Ainsi, les surfaces de bureau inoccupées se sont multipliées dans la ville de Liège pour atteindre quelques 100.000 m² contre 55.000 en 2004.

Parallèlement à la périurbanisation, les polarités commerciales et de loisirs se multiplient à mesure que les populations s’installent dans les périphéries.

A Verviers, l’*Outlet Mall*[e] est partiellement ouvert dès la fin 2004 et complètement inauguré en avril 2005. Le succès est au rendez-vous, notamment en raison de la clientèle étrangère. Mais il profite essentiellement aux promoteurs du projet. Faute de coordination, en effet, les retombées indirectes attendues sur le commerce verviétois et sur le tourisme de cette région ne sont, elles, pas au rendez-vous.

Ces développements, couplés à ceux du secteur logistique et en l’absence d’une politique globale des transports (le ‘‘tout à la route’’), induisent une augmentation progressive du trafic routier qui finit par se traduire par la congestion des nœuds autoroutiers à l’horizon 2010. De fait, le désengagement des pouvoirs publics touche aussi les politiques de transport collectif qui se voient privés d’une grande partie de leurs moyens d’actions. Ceux-ci sont dès lors réduits à des politiques de gestion qui ne permettent pratiquement pas d’autres investissements que ceux de remplacement.

L’engorgement est tel à l’horizon 2015 que le développement du secteur logistique est en péril, faisant planer à nouveau la menace de pertes d’emplois conséquentes, d’autant plus que l’attractivité de l’Est européen se fait sentir.

Les pôles extérieurs au territoire provincial se développent. La croissance de la zone métropolitaine de Bruxelles continue avec les effets positifs de l’extension de son bassin d’emplois aux arrondissements de Huy et de Waremme. Le rôle régional de Namur se renforce à mesure que le pouvoir des autorités régionales s’accroît. A l’est, c’est l’attractivité d’Aachen et de la région de Maastricht qui influencent la situation de la province de Liège.

Cette situation fait que l’image de la province de Liège se dégrade. La ville de Liège finit pas perdre sa qualité de capitale économique de la Wallonie.

Des ressources naturelles gâchées, la culture oubliée

L’absence de plan concerté d’organisation territoriale et de protection de l’environnement a des conséquences importantes sur les ressources naturelles et sur le développement touristique.

La biodiversité de la flore s’est dégradée en dépit des efforts menés par les autorités régionales dans les années 2000 pour promouvoir le développement d’autres essences que l’épicéa. Face au marasme économique, la tendance à utiliser la forêt comme source de revenus à court terme domine. Ce type d’exploitation pousse les propriétaires à ‘‘bousculer’’ le cycle naturel en tentant par tous les moyens de l’accélérer. Ainsi, depuis le début de la décennie 2010-2020, plusieurs exploitations utilisent des semences de type OGM.

La filière bois, majoritairement située en Communauté germanophone, enregistre dans un premier temps de bons résultats en termes de production de bois. Mais plusieurs tensions naissent rapidement.

La première d’entre elles est liée au développement de ce secteur sur une très faible diversité des essences, le rendant ainsi très sensible aux retournements conjoncturels dans l’industrie du bois.

La seconde est liée à l’avenir même de la forêt en l’absence de gestion durable. En effet, la maximalisation du rendement à court terme qui caractérise la gestion des ressources naturelles a un impact important sur la qualité des sols. Dès lors, les forêts en souffrent et leur qualité apparaît menacée en cette fin de décennie 2010-2020.

La troisième est liée à l’aménagement du territoire mal contrôlé qui, dans certaines zones, aboutit à des conflits entre promoteurs désireux d’acquérir du terrain au détriment de la forêt et producteurs de bois.

La rurbanisation mal contrôlée a des conséquences importantes sur les paysages. En de nombreux endroits, ceux-ci sont détériorés.

L’agriculture, comme les autres ressources naturelles, est soumise à la déréglementation généralisée issue des négociations au niveau de l’OMC et de l’Union européenne. Ne parvenant pas à trouver un accord au niveau international, c’est la règle des accords bilatéraux qui prévaut : en d’autres termes, la règle du plus fort.

Dans ce contexte, l’agriculture liégeoise vit une crise. Ce sont essentiellement les exploitations situées dans l’arrondissement de Verviers qui subissent en premier le choc. Déjà fort affectées avant les années 2000, ces exploitations, souvent de petite taille et insuffisamment diversifiées, subissent les revers conjoncturels et la concurrence des autre pays et disparaissent pour la plupart. Certaines se regroupent pour tenter d’atteindre une taille critique.

La filière des produits labellisés échoue faute d’avoir trouvé des distributeurs.

Les exploitations hesbignonnes résistent mieux mais certaines connaissent des difficultés à l’horizon 2015. En effet, les efforts répétés de rationalisation de leurs productions agricoles ne suffisent pas toujours à résister à la concurrence d’exploitations étrangères beaucoup plus grandes.

L’absence de politique environnementale concertée laisse le champ libre à une exploitation orientée selon le seul critère de maximalisation du rendement. Couplées à une rurbanisation intensive et à la dégradation de la biodiversité, les conséquences sur les sols et, particulièrement sur la qualité de l’eau, sont dommageables.

Le coût de potabilisation de l’eau augmente fortement à partir de la fin de la décennie 2000-2010. Celui-ci est répercuté assez brusquement sur les ménages, renforçant les difficultés que rencontrent ces derniers.

Les embouteilleurs d'eau minérale naturelle, dont Spadel, éprouvent également certaines difficultés. Grâce à leurs actions de renforcement des mesures de protection historiques (périmètre de protection) ils n'ont pas trop de souci avec leurs captages profonds mais la qualité des eaux de surface qu'ils utilisent comme eau industrielle n'est plus acceptable et ils sont maintenant tenus d'utiliser la bonne eau naturelle pour rincer leurs bouteilles avant l’embouteillage.

La croissance du tourisme est entravée dès le début de la décennie 2010-2020 par la dégradation du paysage et des ressources naturelles. Ce qui a généré beaucoup de conflits entre la Communauté germanophone qui, dès les années nonante, mise sur cet axe de développement, et la Région wallonne. Ce qui a contribué à isoler un peu plus la région de langue allemande du reste de la province de Liège. Dans l’ambiance d’exacerbation du problème communautaire par la Flandre, les revendications pour plus d’autonomie de Communauté germanophone qui n’ont jamais cessé se font plus pressantes à l’horizon 2013.

La culture est mise de côté. Centrées sur le développement économique, les autorités publiques ne se préoccupent pas du secteur culturel. Laissé sans moyen, celui-ci ne peut que se replier sur les acquis. Les Francofolies ne sont plus organisées à partir de 2011. L’Orchestre Philharmonique est transféré en 2009 à Mons, consacrée capitale culturelle de la Wallonie.

La pratique sportive devient surtout le fait des ménages aisés. Les autres se contentent de pratiquer le sport ‘‘par procuration’’. Les récentes enquêtes montre que la pratique sportive enregistre un recul : 10% déclarent une pratique intensive, 30% une pratique légère et 60% s’abstiennent totalement.

Le cadre identitaire s’efface et fait place à une dynamique sociale en léthargie.

L’annonce de la fermeture de la sidérurgie à chaud et ses conséquences sur le tissu productif liégeois en termes d’emplois entraînent des réactions assez vives. Tout un chacun se souvient de la manifestation du 12 mars 2003 où 50.000 personnes ont manifesté leur soutien aux travailleurs de la sidérurgie et plébiscité les décideurs politiques afin qu’ils trouvent une solution.

Plusieurs conflits sociaux, souvent assez durs, surviennent durant la seconde moitié de la décennie 2000-2010 en réponse aux différentes fermetures liées au désengagement dans la sidérurgie à chaud et le peu de perspectives dans les autres secteurs. Ces conflits ne trouvent d’écho ni auprès des décideurs syndicaux ni auprès des décideurs politiques qui, de toute manière, ne disposent pas de marges de manœuvre suffisantes pour pouvoir exercer une quelconque pression. Dès lors, ces conflits se soldent par un échec.

Dès lors, la combativité du Liégeois se mue peu à peu en un fatalisme certain.

L’impact des politiques publiques en termes de protection sociale et de minima sociaux ainsi que la précarisation de la situation d’une large majorité des Liégeois, renforcée par la crise du secteur public, augmentent ce fatalisme jusqu’à le transformer en un repli sur soi et sur des intérêts locaux voire individuels.

Ainsi, le phénomène *Nimby* s’exprime-t-il avec virulence principalement dans les zones où s’installent les populations aisées. Ce qui entraîne des conflits locaux notamment dans les zones rurales où coexistent nouveaux arrivés et exploitants agricoles.

L’intégration des communautés immigrées est un échec. Souvent dans des situations très précaires, elles se replient sur elles-mêmes et, dès 2010, commencent à se radicaliser d’autant que le sentiment xénophobe se répand largement dans la population belge. La montée des partis d’extrême droite se confirme à chaque scrutin au détriment des partis traditionnels. Le Parti Socialiste, pourtant plébiscité lors des élections régionales de 2004, commence à perdre du terrain dès le scrutin fédéral de 2007. Son électorat de base composé des populations précarisées se tourne en partie vers un vote de protestation en faveur de l’extrême droite.

Largement dépendant de l’argent public, le monde associatif se replie dans des stratégies très localisées et défensives, chaque association entrant en concurrence avec d’autres dans l’attribution de subsides.

Dans les zones urbaines, le mitage du territoire se transforme dans le courant de la décennie 2010-2020 en une forme de ghettoïsation qui aggrave d’autant les conflits sociaux, culturels et, dans une certaine mesure, religieux.

La dynamique sociale liégeoise est plombée.

Le sentiment d’appartenance à la province garde encore une certaine valeur sentimentale bien que celui-ci soit surtout relié à des territoires infra-provinciaux (Verviétois, Communauté germanophone, Hutois, Liégeois, …). Depuis le début de la décennie 2010-2020, il n’exporte plus et devient source d’une certaine gêne, Liège étant synonyme de déclin et de laisser faire.

Des Liégeois peu qualifiés qui s’appauvrissent

La qualité de l’enseignement supérieur liégeois se dégrade avec l’échec de sa spécialisation. La mise sur pied du pôle de l’enseignement supérieur régional wallon en 2018 en fait une unité décentralisée qui est réduite à quelques filières.

La réforme de l’enseignement obligatoire échoue faute de moyens.

La formation professionnelle, pourtant enjeu majeur à la mi-décennie 2000-2010, s’est , principalement, spécialisée autour des métiers de la logistique, notamment en raison de la rationalisation budgétaire au niveau régional.

Tout cela fait qu’hormis certaines zones tel l’arrondissement de Waremme qui accueille les ménages aisés travaillant à Bruxelles, globalement la main-d’œuvre est peu qualifiée et se forme ‘‘sur le tas’’. La proportion de diplômés du supérieur diminue pour atteindre un niveau proche de celui de 1980, soit à peine 12% tandis que le décrochage scolaire reste la préoccupation principale en ce qui concerne l’enseignement obligatoire.

En Communauté germanophone, le bilinguisme, longtemps atout pour ses ressortissants, recule d’abord lentement jusqu’au début de la décennie 2010-2020. Ensuite, la baisse de qualité de l’enseignement supérieur liégeois pousse les Germanophones à faire leurs études ailleurs. Ils se tournent alors vers la région voisine d’Aachen. Or, tant qu’ils faisaient leurs études supérieures en région francophone, le bilinguisme se maintenait au moins pour ces populations. Mais, à l’horizon 2020, la tendance est nettement inversée.

La capacité d’accueil de la Communauté, notamment pour ce qui concerne le tourisme, s’en trouve affectée.

Ce sont aussi toutes les relations entre la Communauté germanophone et le reste de la province, voire de la Wallonie, qui deviennent problématiques. Et ce, d’autant que le repli sur soi étant de mise, les Francophones ne se mettent pas aux autres langues.

La crise économique et le nombre croissant de sans emploi entraîne les revenus moyens des Liégeois vers le bas. Dès 2013, on constate une croissance inquiétante de la classe de personnes en situation très précaire au niveau social, économique et sanitaire. En 2015, la Meuse publie un article sur le sujet au titre évocateur : « Le prolétariat est de retour. »

La situation de la province de Liège s’est rapidement dégradée ces vingt dernières années. Elle n’est guère plus que l’ombre d’elle-même. Son système productif est en crise grave et le secteur logistique en difficulté depuis quelques années laisse planer l’ombre de nouvelles fermetures avec tous les drames sociaux que cela causera.

La dynamique sociale est plombée. Le dialogue social est individualisé. Hormis les remous sociaux de la fermeture de la sidérurgie entre 2005 et 2010, les conflits sociaux disparaissent jusqu’en 2015 où ils réapparaissent dans une forme très virulente. Ils sont essentiellement le fait de mouvements spontanés de la base et ne suivent pas de stratégie particulière.

L’attitude de repli entraîne un certain renforcement des piliers.

La province est pilotée dans l’urgence et sans stratégie concertée. Les marges de manœuvre sont réduites et ne permettent que peu d’actions.

L’évolution de la situation a laissé sur le carreau un grand nombre de Liégeois. Et la situation d’une grande partie de ceux qui ne sont pas sur le carreau est précaire. En effet, ceux-ci sont souvent contraints d’accepter plusieurs boulots précaires, relevant le cas échéant de l’économie souterraine, afin d’obtenir un revenu suffisant.

L’accumulation du stress engendré par de telles situations rend le climat social explosif. Un peu partout dans la province éclatent des conflits. Ceux-ci ont généralement pour origine un problème local mais tournent pour la plupart à des situations d’émeutes. En outre, récemment, il a été constaté que la violence apparaît de plus en plus à l’occasion de conflits sur le lieu de travail.

Début 2020, plusieurs manifestations spontanées ont donné lieu à des affrontements violents entre populations défavorisées et populations favorisées. Certaines zones abritant des ménages aisés ont par ailleurs fait l’objet de déprédations.

Les pouvoirs publics craignent l’émeute générale.

Cette situation de crise économique perpétuelle de la province de Liège donne du grain à moudre à ceux qui, au nord du pays, veulent l’éclatement du royaume. C’est du pain béni pour appuyer leurs revendications séparatistes. Dès lors, les représentants francophones du gouvernement fédéral se trouvent dans une situation délicate et sont fort bien en peine de défendre leur position tant les Liégeois s’avèrent effectivement incapables de se prendre en main.

Les relations entre les Liégeois francophones et les Germanophones sont telles à la mi-décennie 2010-2020 qu’un courant d’idées prônant la création d’une quatrième région en Belgique s’affirme à l’horizon 2020.

Les Liégeois scient la branche sur laquelle ils sont assis.

Chapitre 13 - “L’hirondelle”

1. Micro-scénarios retenus

Composante	Micro-scénarios				
C1 – Contexte extérieur	A – Une Belgique sans cohésion sociale dans une Europe à géométrie variable	B – Une Belgique confédérale avec une Wallonie à la traîne dans une Europe des coopérations “à la carte”	C – “België barst”, la Wallonie en voie de tiers-mondisation , l’Europe éclatée	D – Une Belgique confédérale qui rétablit l’ascenseur social, une Europe unie et prospère	
C2 – Capital humain	A – Vieillissement, délitement du tissu social	B – Investissement dans le capital humain		C – Paupérisa-tion et forte dégradation	D – L’intelligence liégeoise en mouvement
C3 – Structures spatiales & infrastructures	A – Périurbanisation, polarisation du territoire, tout à la route		B – Mitage, dualisation du territoire	C – Politique d’aménagement et de mobilité durable	
C4 – Système productif	A – Industrie traditionnelle sous forte contrainte d’environnement	B – Industrie traditionnelle importante, tissu de PME diversifié, secteur public important		C – Restriction des fonds publics, fermeture de services publics	D – Spécialisat. du territoire, pôles d’excellence
C5 – Dynamique sociale	A – Repli sur soi, léthargie	B – Défense des droits acquis	C – Initiatives dispersées	D – Fédération des initiatives	
C6 – Capital naturel & culturel	A – Indifférence et perte de valeur	B – Marchandisation	C – Dégradation du patrimoine	D – Valorisation du patrimoine	
C7 - Gouvernance	A – Maquis d’acteurs, paralysie collective, jacobinisme régional	B – Acteurs et actions dispersées	C – Alliances strat. et choix de priorités	D – Communauté des Liégeois autour d’un projet	

Macro-scénarios	Les chiens de faïence	Les loups entre eux	L’hirondelle	Le phénix

RAPPEL DES MICRO-SCENARIOS PAR COMPOSANTE

C1 CONTEXTE EXTERIEUR	**UNE BELGIQUE CONFEDERALE AVEC UNE WALLONIE A LA TRAINE DANS UNE EUROPE DES COOPERATIONS “A LA CARTE” (B)** La vision des acteurs est limitée à la sphère économique et financière. La croissance est soutenue, mais n’est pas générale. Le prix du pétrole est soumis à de fortes variations. La logique économique est déterminante. Et à terme, elle entraîne son lot d’incertitudes et d’exclusions : catastrophes naturelles, actions terroristes, tensions internationales. La province de Liège, au cœur de l’Europe est également touchée.
C2 CAPITAL HUMAIN	**INVESTISSEMENT DANS LE CAPITAL HUMAIN (B)** Les Liégeois prennent conscience de la nécessité d’adapter le capital humain à la société de la connaissance, à partir d’un bilan de la situation liégeoise et des défis pour demain. A terme, la population liégeoise est progressivement mieux armée : formation, santé, social. Et c’est notamment notre enseignement de qualité qui attire de nouveaux ménages.
C3 STRUCTURES SPATIALES & INFRASTRUCTURES	**POLITIQUE D’AMENAGEMENT ET DE MOBILITE DURABLE (C)** Renouvellement urbain par gestion spatiale, sans attention particulière à la gestion sociale de ce renouvellement. La péri-urbanisation est freinée par l’attrait de la ville renouvelée par une requalification de l’espace urbain : logements, commerces, réaffectation de ZAED. Mais la requalification urbaine repousse les populations plus modestes dans certains quartiers hors du centre-ville. Parallèlement, les transports publics sont fortement renforcés au détriment du tout à la voiture. Pour mener ces politiques volontaristes, des accords se dégagent au sein des communautés urbaines (Liège et Verviers), parfois dans des rapports de force assez difficiles.
C4 SYSTEME PRODUCTIF	**INDUSTRIE TRADITIONNELLE SOUS FORTE CONTRAINTE D’ENVIRONNEMENT (A)** Le système productif est un système dual où il existe des secteurs en déclin qui subsistent à côté de secteurs en très bonne santé et en activité intensive. Il présuppose la capacité de la société et, plus particulièrement, du système productif à pouvoir opérer des choix rationnels du point de vue économique : ce qui n’est plus rentable est abandonné. Il s’agit d’un alignement sur le mythe véhiculé à propos du système productif américain.
C5 DYNAMIQUE SOCIALE	**INITIATIVES DISPERSEES (C)** Le Liégeois est un acteur de son développement. Il réagit au choc économique, résiste et se remobilise dans une nouvelle dynamique. Le Liégeois a retrouvé sa fierté et son dynamisme. Les piliers coopèrent. Mais c’est toujours fragile…
C6 CAPITAL NATUREL & CULTUREL	**VALORISATION DU PATRIMOINE (D)** Nos ressources naturelles et notre capital culturel sont soumis aux lois de l’économie marchande : la rentabilité à court terme a raison du développement durable. Cette logique nous conduit à une répartition très inégale de notre capital naturel et culturel : des zones très prospères, où il fait bon vivre et où le patrimoine et les ressources sont valorisés, et d’autres lieux sacrifiés au rendement économique pur. La marchandisation de la culture et du sport a permis de valoriser certaines choses, mais surtout à en banaliser beaucoup d’autres.
C7 GOUVERNANCE	**ALLIANCES STRATEGIQUES ET CHOIX DES PRIORITES (C)** Les différents acteurs et institutions se réunissent autour d’une entente pragmatique, sans projet fondateur, mais parce qu’on n’y arrivera pas tout seul. Après quelques années de résistance, les Liégeois collaborent davantage avec la RW et en obtiennent davantage. Le leadership s’appuie sur une base locale mais exerce une influence au niveau supra-local. Il est constitué d’acteurs dont la légitimité est suffisante pour pouvoir « *siffler la fin de la récréation* ».

2. ''L'hirondelle''

A l'aube des années 2000, les Liégeois, dans leur grande majorité, vivent des acquis de leur passé : niveau de vie, fierté de leur industrie, rôle historique de Liège, … . Cette illusion ne permet pas de réagir suffisamment aux évènements.

Les difficultés socio-économiques ne sont pas suffisamment prises en considération au niveau local. La tendance est à les mettre sur le compte du contexte extérieur. Les signes sont là, certains lancent des appels (au sein des entreprises, du monde associatif et universitaire), mais les seules réponses sont polémiques.

Les Liégeois sombrent majoritairement dans le fatalisme ou l'illusion pendant que les indicateurs objectifs montrent le retard relatif qui s'accumule. Parmi les signes du déclin, Liège voit progressivement son rôle de ville phare décliner, tant dans ses relations avec l'extérieur de la province qu'au sein de la province de Liège elle-même. Le dynamisme de certains arrondissements prend le relais et le leadership est morcelé.

Le 25 janvier 2003, Liège se réveille avec une solide gueule de bois : la veille, Arcelor a annoncé la fermeture définitive de la sidérurgie à chaud. Cette décision répond à l'évolution du marché de l'acier. C'était prévisible. Les Liégeois n'avaient pas voulu le voir jusqu'alors.

50.000 personnes issues de tous les milieux liégeois manifestent place Saint Lambert pour l'avenir de la province de Liège. Les décideurs se rassemblent pour négocier la sortie de la sidérurgie à chaud et la reconversion.

Une action concertée par nécessité

Rassemblés au sein de l'asbl Avenir du Pays de Liège les décideurs politiques liégeois mettent en place une cellule de reconversion dont l'objectif est de dégager des pistes d'actions concrètes pour redynamiser le bassin sidérurgique. Celle-ci est composée des acteurs politiques, des partenaires sociaux et d'Arcelor.

La Cellule commence ses travaux en 2003 mais rapidement cet outil est controversé, notamment au sein des autorités régionales qui ne se sentent pas suffisamment impliquées. En outre, il semble qu'elle fasse l'objet de luttes internes liées à des intérêts locaux.

La Région reprend la main début 2004 en créant un outil de reconversion qui implique tous les acteurs. Les Liégeois tirent la leçon de l'échec de la Cellule de reconversion. Pragmatiques, ils laissent les colts au vestiaire et se présentent fédérés au sein de cet outil.

Celui-ci se met en place durant le premier semestre 2004 et débute ses travaux fin de cette même année. Ceux-ci sont notamment alimentés par les différentes réflexions menées par les organismes et associations professionnelles.

Rapidement, les participants liégeois à ces travaux s'aperçoivent que l'impact de la fermeture de la phase à chaud de la sidérurgie va toucher par effet de domino l'entièreté de la province. Ils prennent également conscience du fait que ce sont davantage les forces endogènes qui jouent un rôle dans le redéploiement d'une région.

Forts de tout cela et d’une légitimité qu’ils acquièrent à mesure de leur travail au sein de l’outil de reconversion, ils décident de ‘‘*siffler la fin de la récréation*’’ et d’élaborer une stratégie de développement globale qui soit susceptible de fédérer les énergies.

Pour ce faire, dès 2004, ils renforcent l’association Avenir du pays de Liège en y associant tous les acteurs de la province, notamment les forces vives de Verviers et de la Communauté germanophone. Conscients également de l’importance de s’inscrire dans la dimension régionale, ils inscrivent leurs travaux dans le cadre du Contrat d’Avenir pour la Wallonie et y associent des représentants régionaux.

Les travaux liés à la reconversion du bassin sidérurgique se déroulent dans le cadre défini par la Région et un relais systématique entre ceux-ci et les travaux plus globaux de l’Avenir du Pays de Liège est mis en place.

La stratégie de développement est présentée à la mi-2005 alors que les premiers effets concrets de la fermeture de la sidérurgie à chaud apparaissent.

Dès 2007/2008, Liège récupère une capacité effective de décision locale. L’existence d’un lieu de concertation, l’Avenir du Pays de Liège, permet aux décideurs autrefois ‘‘repliés’’ sur leurs intérêts locaux de mener une stratégie d’alliances qui ménage la défense de leurs intérêts tout en permettant de lier tout cela à une politique globale pour l’ensemble du territoire provincial.

Un système productif sous contrainte

Un certain nombre de constats sont à faire pour ce qui concerne le système productif.

Globalement, c’est relativement simple : le système productif liégeois

- est dépendant de quelques secteurs en déclin,
- comporte un grand nombre de PME qui peinent à atteindre une taille critique permettant la création importante d’emplois,
- dispose d’un capital humain dont il faut adapter la formation pour augmenter son employabilité.

A cela, il faut ajouter la part importante de l’emploi public qui atteint près de 40% de l’emploi total de la province.

Face à ce constat, des échéances :

- 2007 : réduction des fonds structurels européens (FEDER),
- 2009 : concrétisation de la perte des 10.000 postes de travail de la phase à chaud,
- 2015 : fermeture de la cokerie de Seraing.

Outre la réduction des fonds FEDER, c’est une baisse généralisée des moyens publics qui se profile à l’horizon 2010 avec, pour concrétiser la menace, une perte de recettes considérable pour la ville de Seraing et les communes d’Oupeye et Herstal en raison de la disparition de la sidérurgie à chaud.

Les décideurs de l’Avenir du pays de Liège et les autorités régionales se mettent rapidement d’accord sur le fait qu’il faut une rupture claire avec le passé industriel, notamment avec une dépendance trop forte à un seul secteur, et qu’il convient de miser sur le potentiel endogène de manière à construire un système productif capable de résister aux retournements conjoncturels.

Pour ce faire, les actions concrètes vont porter essentiellement sur quatre axes :

- la formation et la recherche et développement ;
- le choix des secteurs à aider ;
- la croissance des PME ;
- la rationalisation du secteur public.

Formation et R&D

En accord avec les opérateurs de formation, un programme d'évaluation des besoins en formation pour les personnes appelées à perdre leur poste de travail suite à la fermeture de la sidérurgie à chaud est entrepris. Le but est pour la fin 2005 de démarrer la mise à jour des compétences de ces travailleurs en vue de l'échéance de 2009.

D'une manière plus générale, les opérateurs de formations continuée, le Pôle Mosan de l'enseignement supérieur et l'enseignement technique et professionnel mettent sur pied une collaboration systématique avec le monde des entreprises. Celle-ci comporte deux volets correspondant aux deux niveaux d'enseignement.

D'un côté, principalement au niveau de l'enseignement technique et professionnel, des programmes de stages en entreprises tant pour les enseignants que pour les élèves sont mis en oeuvre. Ils permettent, pour les premiers, de mieux faire coller leur enseignement aux réalités des entreprises et, pour les seconds, d'acquérir des connaissances pratiques améliorant leur employabilité au sortir des études. Pour l'entreprise, c'est aussi l'occasion d'élargir l'horizon des nouvelles techniques et technologies que, faute de temps, elles ne peuvent habituellement appréhender.

D'un autre côté, le Pôle Mosan accentue les mesures de collaboration déjà en œuvre dans la première moitié de la décennie 2000-2010, à savoir le transfert de technologies et la création de *spin-offs*.

En terme de technologies, une attention toute particulière est portée à la propriété intellectuelle.

En effet, une étude de *benchmarking*[162] réalisée en 2003 dans le cadre des travaux du Groupe de Réflexion LIEGE 2020 a mis en évidence qu'en dépit d'un réel potentiel de recherche et développement celui-ci ne se traduit pas dans les dépôts de brevets. Les causes sont multiples :

- fuite des brevets du fait que la R&D a lieu essentiellement dans des sociétés étrangères implantées à Liège ;
- manque de productivité de la R&D liégeoise ;
- thèmes de R&D peu brevetables ;
- …

Une étude sur le poids de chacune des causes est menée en 2005. Celle-ci permet de cibler les mesures à prendre pour encourager le dépôt de brevets et accroître le capital technologique liégeois.

[162] GOMEZ (V.), *Tableau de bord des villes « comparables » à Liège.*, travail réalisé dans le cadre du Groupe de Réflexion LIEGE 2020, Liège : SPI+, 3 mars 2003, document interne, pp. 17-18.

Choix des secteurs

La nécessité de diversifier le tissu productif liégeois en misant sur des secteurs porteurs est une évidence. Pour ce faire, il convient d’opérer des choix au regard des atouts que recèle le tissu des PME liégeoises et de concentrer les moyens sur le développement des filières retenues.

Bien entendu, les secteurs traditionnels tels, principalement, la sidérurgie (phase à froid) et l’agroalimentaire, ne sont pas abandonnés mais l’essentiel des moyens disponibles pour stimuler la création d’activités est concentré sur d’autres filières.

Cette sélection ne s’opère pas sans difficulté. En effet, chaque catégorie de décideurs associée à la réflexion a son propre avis quant aux secteurs d’avenir. En outre, il faut tenir compte des potentialités des différentes sous-régions de la province : le bassin industriel liégeois ne présente pas les mêmes perspectives que l’arrondissement de Verviers dans lequel les potentialités de la Communauté germanophone ne sont pas celles du reste de l’arrondissement…

Ces choix doivent également s’intégrer dans le tissu productif wallon.

La qualité de vie au sens large est une des préoccupations majeures des décideurs. Les discussions entre les tenants d’un développement économique qui la garantisse et les autres sont animées et le compromis difficile à trouver.

Ainsi, la logistique pose problème. Ce secteur génère beaucoup de nuisances et est très gourmand en surfaces. Les partisans d’un développement durable ne souhaitent pas retenir ce secteur comme l’un des points phare de la future stratégie de développement économique. Outre les nuisances vis-à-vis des riverains et l’impact environnemental, ceux-ci avancent la hausse prévisible des prix pétroliers sur lesquels règnent par ailleurs de fortes incertitudes - la fourchette de variation retenue début de la décennie 2000-2010 est de 30 à 120 dollars le baril à l’horizon 2020.

Les biotechnologies font aussi l’objet de discussions relatives aux impacts environnementaux et éthiques de ce secteur.

Finalement, un compromis se dégage fin 2005. La logistique n’est pas retenue comme secteur clé. Les biotechnologies le sont mais canalisées dans des limites strictes, c’est-à-dire essentiellement limitées aux technologies pharmaceutiques.

Les secteurs liés aux ressources naturelles, telles que l’eau et la filière bois, sont par contre retenus, de même que l’aérospatial et la mécanique de précision.

En outre, le tourisme et la culture font l’objet d’une attention particulière en tant qu’axe de développement.

Début 2006, les choix sont validés par les acteurs.

La stimulation de ces secteurs ne se fait pas via le seul biais du financement. En effet, il s’agit de fédérer les efforts de manière à fournir une aide globale, c’est-à-dire une aide qui aborde l’ensemble des aspects : formation, infrastructures, …

Ainsi, dans les biotechnologies, le projet Giga connaît une nouvelle impulsion en ce début 2006.

En 2004, ce projet avait dû revoir ses ambitions à la baisse. De fait, par rapport aux propositions initiales, des changements, notamment dans l’infrastructure d’accueil (rénovation d’un bâtiment existant plutôt qu’une nouvelle construction), ont eu pour conséquence de réduire les moyens et étirer les délais d’achèvement. La déception et un certain découragement avaient par ailleurs touché les promoteurs de Giga.

A partir de début 2006, le projet est reconsidéré et tous les acteurs travaillent ensemble pour lui donner la portée initialement prévue. l’adaptation du bâtiment d’accueil est accélérée .

Des collaborations avec d’autres régions, y compris dans l’Euregio, mais aussi des contacts nourris avec des régions plus avancées dans le domaine, notamment les différents biopôles français (Eurasanté à Lille, Lyon-Gerland, Grenoble, Alsace Biovalley, …), permettent à Liège de s’insérer dans un réseau européen. A noter que Liège développe une dynamique active au sein de ce réseau au point que les autres pôles reconnaissent à notre région un rôle moteur dès 2012.

Ce type de démarche dans les biotechnologies est reproduit dans les autres secteurs sélectionnés.

L’eau et la filière bois dépendent d’un développement harmonieux des ressources naturelles. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre un certain nombre de mesures visant à les préserver.

Pour l’eau, il s’agit essentiellement de garantir sa qualité et, par là, d’éviter de grever les coûts de potabilisation et de préserver les sources de captage naturel telles que celles qui alimentent la production de Spadel et de l’eau de Chaudfontaine, propriété dès 2004 de The Coca-Cola Company.

Garantir la qualité de l’eau permet également de mieux la vendre.

Début des années 2000, la filière bois souffre du fait que la partie qui dégage le plus de valeur et d’emplois, la seconde transformation, ne se trouve pas en Wallonie alors que celle-ci possède les matières premières.

En outre, elle subit fortement la concurrence de pays émergents.

Des mesures sont prises de manière à favoriser la création et le développement d’entreprises de seconde transformation du bois à proximité des lieux de production de celui-ci. Cela permet d’être plus compétitif en réduisant les coûts de transport des matières premières.

De même une attention particulière est accordée à l’aérospatial et la mécanique de précision pour soutenir le développement de ces sociétés et assurer la présence liégeoise au sein des clusters wallons de l’aéronautique et de la micro-mécanique.

Les secteurs traditionnels, principalement la sidérurgie et l’agroalimentaire, font toujours partie du système productif liégeois mais sont sous fortes contraintes : les diverses réglementations visant à garantir une bonne qualité de vie mettent ces secteurs sous pression et gênent leur développement.

La sidérurgie s’est restructurée autour de la production de produits à haute valeur ajoutée dans la décennie 2000-2010. Dans ce secteur, c’est sans état d’âme que des pans entiers sont abandonnés de manière à concentrer les moyens sur les filières où le savoir-faire liégeois est le plus productif.

L’agroalimentaire, largement tributaire de la grande distribution et contraint par les réglementations sur l’hygiène alimentaire, doit sans cesse augmenter sa productivité pour maintenir des prix compétitifs.

Croissance des PME

L’un des problèmes endémiques du système productif liégeois au début de la décennie 2000-2010 reste la croissance des PME. En effet, le tissu des PME liégeois comporte des potentialités et des germes de développement. Cependant, les PME ont de sérieuses difficultés à atteindre une taille critique. Dès lors, soit elles restent dans un marché niche jusqu’à épuisement, soit elles sont rachetées par des groupes plus grands généralement étrangers et le pouvoir de décision quitte la province.

Cette taille critique est celle qui permet de développer des activités R&D, former le personnel, … En clair, celle qui permet à l’entreprise de pérenniser son existence.

La croissance d’une entreprise est aussi liée aux moyens de financement dont elle dispose. L’enjeu principal est donc, à ce niveau, de retrouver une capacité d’investissement liégeoise.

Pour ce faire, il convient de fédérer les organismes privés et publics susceptibles de constituer des outils de financement autour d’une stratégie commune. Celle-ci est définie fin 2005 avec le choix des secteurs et les implications que ce plan suppose.

Au niveau public, plusieurs organismes coexistent tels Meusinvest, la SLF, … . Au niveau privé, on remarque surtout la présence d’Ethias, dernière grande société du secteur bancassurance dont le siège social est resté à Liège.

Dès 2006, des consultations sont menées pour former un groupe d’investisseurs dont le but est de devenir le levier financier de croissance des PME les plus prometteuses.

Ce groupe n’est pas limité aux seuls acteurs financiers. Ainsi, dès le départ, Arcelor est intégré à l’initiative. Dans le même ordre d’idée et afin de maintenir une cohérence avec la politique de développement wallonne, les outils régionaux ne sont pas en reste puisque la SOWALFIN participe au projet.

Fin 2008, ce ‘club d’investisseurs’ est prêt à fonctionner et les premières demandes sont examinées.

Les outils publics de développement

L’existence d’une stratégie pour le système productif permet aux acteurs de concentrer leurs efforts sur les objectifs poursuivis. Ainsi, à l’image des opérateurs financiers publics, les autres organismes liés au développement économique peuvent organiser leurs actions en fonction de ces objectifs et des besoins des secteurs en croissance.

Pour ce faire, il apparaît nécessaire de coordonner l’action de ces organismes. En effet, le paysage institutionnel en cette matière présente un panel très varié d’acteurs.

Autour de l’opérateur historique en matière de développement économique, la SPI+, dont le rayon d’action est la province, coexistent en effet un certain nombre d’opérateurs dont les intérêts sont souvent limités à des parties du territoire provincial tels l’AREBS (Seraing), Flémalle Initiatives (Flémalle), GREOA, WFG (Communauté germanophone), M.C.H. (Huy-Waremme), Socran (province), chambres de commerce…

Une première décision survient durant le premier trimestre 2006 : le rôle de l’Avenir du Pays de Liège s’élargit naturellement à la coordination des actions des différents opérateurs, en ce compris les services d’études du Pôle Mosan d’enseignement supérieur et les différents acteurs publics et privés.

Un aménagement du territoire et une mobilité durables

La périurbanisation résidentielle qui caractérisait le début de la décennie 2000-2010 s’est poursuivie. A partir des années 2010-2015, les différents aménagements urbains commencent à montrer leurs effets par un enrayement du processus de périurbanisation sans pour autant qu’il y ait inversion de la tendance. Ce sont ensuite les effets d’une politique d’amélioration de la qualité de la vie et un encadrement social visant à assurer la mixité et la cohésion sociale de la vie urbaine qui ont permis d’inverser progressivement la tendance.

La ville de Liège qui comptait quelques 185.000 habitants en 2000 en comptait 175.000 en 2010 et, actuellement, elle est revenue à son niveau de 2000 mais avec une tendance inverse à celle constatée 20 ans plus tôt.

Pour ce qui concerne les activités économiques, la politique de réinsertion dans le tissu urbain entamées dès les années 2000 s’est poursuivie. Celle-ci a été systématisée à partir de 2006 dans la foulée du plan de reconversion économique. L’offre de terrains, élément essentiel de cette politique, est centrée sur une gestion parcimonieuse des espaces périurbains et sur l’aménagement de petites zones de 1 à 4 hectares, notamment en milieu urbain.

La réhabilitation des friches industrielles en phase avec la préservation des ressources naturelles est intensifiée.

Ce renforcement des pôles urbains traditionnels a comme conséquence d’accroître les atouts de la province au niveau tant national qu’international. A cela, il convient d’ajouter que la province a accru et continue d’accroître ses relations d’échanges réciproques, notamment dans l’Euregio.

Ainsi, le Parc des trois Pays[f] (l'espace rural compris entre les agglomérations de Liège, Maastricht, Sittard, Heerlen et Aachen) fait l’objet d’une attention toute particulière et d’une promotion importante tant auprès de la population locale que dans les brochures destinées aux visiteurs étrangers.

L’engagement de la Belgique vis-à-vis des objectifs de Kyoto amène l’Avenir du pays de Liège à concevoir une politique globale des déplacements tant pour les personnes que pour les marchandises.

L’opposition entre les tenants d’une politique favorisant les transports collectifs et les autres, notamment tous les décideurs liés au secteur logistique, ne permet pas de dégager une position commune avant 2008. Celle-ci fait l’objet d’un plan d’actions en juin de la même année.

Dans sa dimension transport des personnes, il s’agit essentiellement de promouvoir le transport collectif au détriment de l’individuel.

Des mesures sont entreprises pour favoriser le co-voiturage. Ainsi, par exemple, dès 2009, aux heures de pointe et sur les nœuds autoroutiers les plus encombrés, une bande de circulation est réservée aux voitures qui emportent au moins 3 personnes, les autres véhicules étant systématiquement envoyés sur les autres bandes.

Des incitations financières sont également prévues dès 2010.

Les plans de mobilité des grandes villes, notamment dans l’arrondissement de Liège, sont étudiés de manière globale et avec le concours des TEC et de la SNCB afin d’élaborer une politique intégrée de développement des transports en commun.

Dans sa dimension de fret marchandise, la voie d’eau, à côté du chemin de fer, est valorisée dans une optique multimodale. Toutefois, les acteurs de la logistique obtiennent également des facilités au niveau du transport routier.

En termes de transport de marchandises, le projet de fret à grande vitesse reste un vœu pieux.

Une dynamique sociale aux initiatives nombreuses mais dispersées

L’annonce de la fermeture de la sidérurgie à chaud a entraîné une prise de conscience de la nécessité d’agir d’abord chez les décideurs puis, par effet d’entraînement, dans l’ensemble des milieux de la société.

Le secteur privé achève sa transformation durant la décennie 2000-2010. D’un tissu centré autour d’une industrie lourde ayant généré une tradition de négociations entre un patronat impliqué dans la région et un syndicat fort, la région passe à un secteur privé largement dépendant des PME et très diversifié. Ce type de tissu productif est caractérisé par des relations de travail très individualisées et des marges de manœuvre syndicale moins grandes.

Le secteur public rationalisé s’oriente vers un type de gestion qui rompt avec les habitudes passées, surtout au début de la décennie 2010-2020 même si les prémisses apparaissent dans la décennie précédente. L’idée de statut de l’employé public disparaît au profit de relations contractuelles individualisées. Dès 2012, l’harmonisation des relations de travail entre secteur public et privé conduit à une ‘‘dés-institutionnalisation’’ des organisations syndicales en ce sens que celles-ci sont désormais soumises au système des élections sociales.

Ces deux évolutions mènent d’abord à une concertation fortement individualisée. Cependant, la volonté de développement qui anime les acteurs économiques pousse vers une co-construction qui se traduit par des négociations régulières entre les acteurs sociaux.

La volonté de coopérer entre piliers dans l’enseignement, déjà présente au début des années 2000, continue et fait tache d’huile. La coopération entre les différentes composantes de chaque pilier, y compris dans le monde associatif, permet dès 2008 de nombreuses actions communes.

Profitant de leurs relais dans les différents partis politiques, les communautés immigrées s’organisent et développent plusieurs initiatives, notamment dans le secteur culturel.

Le Liégeois retrouve sa fierté dès la fin de la décennie 2000-2010. Les initiatives foisonnent. Mais si elles s’inspirent toutes des grands axes de développement élaborés au sein de l’Avenir du Pays de Liège, leur coordination pose problème. Elles restent dispersées.

Beaucoup des initiatives publiques visent à stimuler le secteur privé. Cependant, force est de constater que le relais ne passe pas suffisamment. En effet, le dynamisme du secteur privé, du moins pour certains sous-secteurs, est plombé par les nombreuses réglementations visant à garantir la qualité de vie des citoyens. Ce qui a pour conséquence que les stimuli publics perdent de leur efficacité par rapport aux résultats attendus.

Des ressources naturelles, la culture et le tourisme comme axes de développement

Des ressources naturelles valorisées

Les ressources naturelles liégeoises les plus significatives sont l’eau et la forêt. Le constat fait en 2005 est qu’elles sont mal ou insuffisamment valorisées. Or, elles sont une source de création d’activités et contribuent à l’attrait du territoire, notamment par les espaces touristiques qu’elles constituent et leur contribution au paysage.

Pour que ces deux ressources soient des axes durables de développement, il convient de les gérer dans une optique durable ce qui implique, notamment, une biodiversité adéquate et une prise en compte des différentes dimensions de ces ressources.

L’eau a à la fois une dimension de produit, l’eau qu’on vend, et une dimension de transport, la voie d’eau. Les deux matières, gestion de l’eau potable et politique de mobilité, sont gérées au niveau des autorités régionales.

Un certain nombre de mesures sont prises, notamment en raison de l’influence des décisions européennes, pour ce qui concerne sa dimension transport.

La gestion de l’eau potable a été confiée à la Société Publique de Gestion de l’Eau, SPGE, et la distribution à la Société Wallonne Des Eaux, SWDE, toutes deux installées à Verviers, capitale wallonne de l’eau, de même qu’à l’intercommunale CILE.

La province de Liège dispose donc sur son territoire de ces trois outils publics dont le but est de valoriser les ressources en eau. Pour ce faire, il est nécessaire d’améliorer la qualité de l’eau qui n’apparaît pas suffisante à la mi-décennie 2000-2010.

Ainsi, dès début 2006, les acteurs publics et privés liés à l’eau, aux forêts et à la biodiversité mettent au point un plan de valorisation des ressources en eau et en bois.

Au niveau de la qualité des eaux, plusieurs mesures visant à la promouvoir sont prises.

Ainsi, pour ce qui est de la Meuse, des mesures d’amélioration de l’égouttage sont prises dès 2007 afin de devancer les obligations européennes . Ce plan d’assainissement du fleuve commence par la partie la plus ‘‘urbanisée’’ avec en tête la ville de Liège. Les effets concrets de cette politique sur la qualité de l’eau du fleuve se manifestent à partir de 2012.

D’une manière plus globale, des mesures de réduction des rejets d’eaux usées dans les rivières sont prises en 2008. Outre la réglementation très stricte, notamment au niveau des habitations privées, il s’agit de généraliser l’épuration des eaux usées par des équipements collectifs et individuels ou les deux selon les zones habitées.

La qualité de l’eau, notamment de l’eau potable, doit aussi à la biodiversité de la flore ainsi qu’à la qualité des sols. La gestion de la flore, notamment des forêts, mais aussi l’agriculture influencent la qualité de nos eaux. En outre, leurs influences sur la diversité des paysages et, donc, l’attrait de notre région, y compris du point de vue touristique, sont indiscutables.

Au niveau de la forêt, en termes de biodiversité, la tendance au début de la décennie 2000-2010 est à une stagnation de la surface globale de la forêt et à une réduction très lente des surfaces occupées par les résineux. Pour ce qui est de l’usage, la forêt est surtout vue comme une ressource de production de bois et comme un terrain de chasse.

La prise en compte des fonctions de tourisme et de milieu naturel de la forêt permet d’augmenter la biodiversité par la promotion de la culture de feuillus. L’équilibre est à trouver entre la production de bois, génératrice d’activités et d’emplois, et la nécessité de gérer de façon durable la forêt, elle-même génératrice d’activités mais à plus long terme.

Ce programme d’actions ne recueille pas les fruits escomptés même si l’on constate une amélioration sensible de la diversité des essences dès 2015.

En effet, fin de la décennie 2000-2010 et en dépit des actions menées, beaucoup de gestionnaires des forêts se considèrent toujours comme des producteurs de bois gérant leur forêt dans un but de rendement à court/moyen terme. La culture de semences autres que les résineux est alors surtout le fait des forêts soumises.

C’est la perspective du développement de la filière bois à la même époque, particulièrement celui d’activités à haute valeur ajoutée liées à la seconde transformation du bois, qui va entraîner le mouvement général de diversification des essences dont les effets se feront surtout sentir à partir de 2015.

De fait, via l’action du *cluster* bois de la Région wallonne, dès 2012, la seconde transformation du bois s’installe en Wallonie et, notamment, en province de Liège à la faveur, entre autres, du développement par la SPI^{+} d’une zone d’activités économiques spécifiquement liée à la filière bois.

L’agriculture a également son rôle à jouer dans la valorisation des atouts naturels de la province. Plusieurs initiatives se développent, notamment au sein de l’arrondissement de Verviers, le plus touché par la crise de l’agriculture.

Afin d’endiguer le déclin de l’agriculture dans cette partie de la province, la production agricole s’est diversifiée et a progressivement misé sur la qualité des produits et sur les labels.

Un effort de formation des agriculteurs aux techniques de gestion est entrepris.

Le travail sur la qualité des produits a permis de prendre en compte l'impact environnemental de l'activité agricole et, de manière indirecte, de contribuer à une meilleure qualité des eaux souterraines.

En tissant progressivement des liens avec le secteur agroalimentaire et la grande distribution, les agriculteurs ont pu mieux, à partir de 2010, valoriser les produits labellisés et, même, en créer d'autres.

Toutefois, la fonction de valorisation des paysages reste en recul. En effet, les exigences des défenseurs environnementaux apparaissent exagérées pour les agriculteurs d'autant que cette fonction reste hors des politiques de subsidiation. Des négociations sont menées mais ne donnent des résultats qu'après 2015.

De même, la question de faciliter l'accès aux capitaux pour permettre le développement des exploitations se heurte aux tenants d'une politique de défense pure de l'environnement qui souhaitent assortir ces aides financières d'obligations drastiques en matière d'environnement.

Un patrimoine culturel dynamique

L'effort entrepris début 2000 par les services provinciaux de la culture pour fédérer les initiatives, stimuler la création artistique et, *in fine*, faire de la culture un des points forts de la province montre clairement ses effets à partir de 2007/2008.

L'élaboration d'un projet global pour la culture en province de Liège est élaboré courant 2004. Les premières mesures concrètes visant à ne plus seulement capitaliser sur les valeurs passées ont été prises en 2003 avec, par exemple dans le domaine musical, l'initiative « Ca balance [pas mal] à Liège » dont le but est de favoriser l'émergence de groupes liégeois contemporains.

Les forums de réflexion organisés à l'initiative des autorités culturelles liégeoises permettent dès l'horizon 2005 de concrétiser le plan global de développement du secteur culturel.

Ce plan s'appuie sur le constat d'une richesse importante en termes d'initiatives locales. Si l'on prend pour exemple le domaine de la musique contemporaine, les constats suivants peuvent être faits :

- existence de nombreux lieux de spectacles : Forum, Spirit of 66 (Verviers), Café Chez Bouldou, …
- existence de nombreux festivals : Francofolies de Spa, Festival rock de Nandrin, Fiesta du Rock (Flémalle), Pili Pili Festival (Visé), Pep66 Blues Rock festival (Pepinster), concerts organisés dans le cadre des fêtes de Wallonie, Festival de jazz de Liège, …
- nombreux talents connus, tel Jeronimo, et moins connus mais qui ''tournent''.

On constate également dans ce secteur une coordination implicite entre les différents acteurs pour éviter de se concurrencer.

Le principal constat est que la province de Liège est riche en animations à caractère musical.

L’avènement de nouveaux talents d’origine liégeoise sur les scènes parisiennes et l’augmentation de la fréquentation des événements locaux par des non-Liégeois témoignent dès la mi-décennie 2010-2020 de la réussite de ce plan d’action.

Le tourisme comme axe de développement

Profitant de la mise en valeur du patrimoine naturel et d’une politique culturelle riche en événements, le secteur du tourisme, sous l’impulsion initiale de la Communauté germanophone qui en a fait dès le début de décennie 2000-2010 un axe de développement, est aujourd’hui un secteur qui contribue au développement et à l’image de notre province à l’extérieur.

Tous les atouts touristiques sont valorisés.

Le développement d’une politique coordonnée au niveau provincial accompagnée d’une large promotion de nos atouts touristiques à l’extérieur ont rendu la province de Liège attrayante de par le large panel de possibilités de loisirs qu’elle comporte.

L’intégration des technologies de l’information et de la communication constitue un levier important de cette politique coordonnée. En effet, durant la décennie 2000-2010, un système intégré de diffusion de l’information et de mise à disposition de services spécifiques, a été mis en place pour montrer pleinement ses effets à l’aube de la décennie 2010-2020.

Dans un premier temps, il s’est agit d’intégrer dans un réseau commun les services classiques du tourisme, tels, pour l’essentiel, la réservation en ligne de logements, la diffusion d’informations touristiques et la mise à disposition de documentations en ligne. Ensuite, ce réseau, une fois correctement mis en place, s’est connecté au réseau constitué par les activités culturelles, sportives et événementielles. De la sorte, il est possible pour la personne intéressée, depuis début de la décennie 2010-2020, de préparer son séjour en choisissant la formule la plus adéquate, goupillant logement, visites de sites, balades avec des activités culturelles, sportives et/ou purement événementielles.

Liège devient dès 2012/2015 la province qui compte en Wallonie. Elle n’est plus le poids mort et ce vieux bassin industriel en perpétuelle reconversion.

Il convient par ailleurs de noter que celle-ci a été rendue possible par une intégration à tous les niveaux des Technologies de l’Information et de la Communication[9]. Ces dernières ont constitué et constituent toujours des leviers de développement incontournables autant au niveau socio-économique qu’au niveau des individus eux-mêmes. En retard au début de la décennie 2000-2010, la province de Liège a progressivement rattrapé son retard pour, vers 2015, devenir une province qui joue a égalité avec les régions les plus en avance dans ce domaine. Même plus, on assiste depuis quelques années à plusieurs ‘‘*success stories*’’ d’entreprises du secteur des services TIC particulièrement innovantes, laissant poindre des opportunités de développement en ce sens.

Notons toutefois que les contraintes subies par le système productif et qui visent à garantir la qualité de la vie de chacun s’avèrent dans certains cas un frein à un développement plus rapide.

Le leadership s’exerce de façon coordonnée mais ressurgissent de temps à autres des divisions bien dommageables. Il existe une stratégie commune et partagée mais pas encore une vision commune.

Chapitre 14 - ''Le phénix''

1. Micro-scénarios retenus

Composante	Micro-scénarios				
C1 – Contexte extérieur	A – Une Belgique sans cohésion sociale dans une Europe à géométrie variable	B – Une Belgique confédérale avec une Wallonie à la traîne dans une Europe des coopérations ''à la carte''	C – ''België barst'', la Wallonie en voie de tiers-mondisation , l'Europe éclatée	D – Une Belgique confédérale qui rétablit l'ascenseur social, une Europe unie et prospère	
C2 – Capital humain	A – Vieillissement, délitement du tissu social	B – Investissement dans le capital humain		C – Paupérisa-tion et forte dégradation	D – L'intelligence liégeoise en mouvement
C3 – Structures spatiales & infrastructures	A – Périurbanisation, polarisation du territoire, tout à la route		B – Mitage, dualisation du territoire	C – Politique d'aménagement et de mobilité durable	
C4 – Système productif	A – Industrie traditionnelle sous forte contrainte d'environnement	B – Industrie traditionnelle importante, tissu de PME diversifié, secteur public important		C – Restriction des fonds publics, fermeture de services publics	D – Spécialisat. du territoire, pôles d'excellence
C5 – Dynamique sociale	A – Repli sur soi, léthargie	B – Défense des droits acquis	C – Initiatives dispersées	D – Fédération des initiatives	
C6 – Capital naturel & culturel	A – Indifférence et perte de valeur	B – Marchandisation	C – Dégradation du patrimoine	D – Valorisation du patrimoine	
C7 - Gouvernance	A – Maquis d'acteurs, paralysie collective, jacobinisme régional	B – Acteurs et actions dispersées	C – Alliances strat. et choix de priorités	D – Communauté des Liégeois autour d'un projet	

Macro-scénarios	Les chiens de faïence	Les loups entre eux	L'hirondelle	Le phénix

RAPPEL DES MICRO-SCENARIOS PAR COMPOSANTE

C1 CONTEXTE EXTERIEUR	**UNE BELGIQUE CONFEDERALE AVEC UNE WALLONIE A LA TRAINE DANS UNE EUROPE DES COOPERATIONS “A LA CARTE” (B)** Ce scénario postule une entente globale et la poursuite d'un objectif de bien-être général, le tout dans un contexte de croissance économique généralisée ou connaissances et nouvelles technologies sont partagées. L'équilibre entre les grands blocs est instauré et maintenu. Le climat de la planète va mieux.
C2 CAPITAL HUMAIN	**L'INTELLIGENCE LIEGEOISE EN MOUVEMENT (D)** La volonté de mettre l'humain au centre du développement régional et de mettre à sa disposition les moyens matériels nécessaires à son épanouissement (santé, éducation, bien être social, famille, employabilité) est soutenue pro-activement.
C3 STRUCTURES SPATIALES & INFRASTRUCTURES	**POLITIQUE D'AMENAGEMENT ET DE MOBILITE DURABLE (C)** En vue d'une véritable qualité de vie, un frein à la périurbanisation résiduelle et économique est installé au profit d'une requalification de l'habitat en Ville. Les réhabilitations "programmées" privilégient mixité et cohésion sociale. Le concept de Communauté urbaine permet l'intensification des aires de coopération supra communales (plus d'équipements sociaux mieux répartis, e.a.). L'accessibilité des lieux via des transports en commun et doux (piétons, vélos) adaptés est garantie. L'intégration de zones d'habitat et d'activités (artisanales) est poursuivie.
C4 SYSTEME PRODUCTIF	**Spécialisation du territoire, pôles d'excellence (D)** Ce scénario se base sur un système productif volontariste, imaginatif, centré sur un renversement du système. Il parie sur un changement radical par rapport au passé.
C5 DYNAMIQUE SOCIALE	**Fédération des initiatives (D)** S'appuyant sur leurs caractéristiques (convivialité, sens de l'association, esprit frondeur, sens de l'initiative), les "gens du Pays de Liège" sont acteurs déterminés de leur développement et ont su mettre le politique à leur service. Pour compléter, il faut intégrer les notions de normes et de réseaux facilitant l'action conjointe et d'autres types d'actions concertées.
C6 CAPITAL NATUREL & CULTUREL	**Valorisation du patrimoine (D)** Présentée comme condition sine qua non, la prise de conscience généralisée des opportunités liées au capital naturel et culturel de la région impose une exploitation dans le cadre préservé du développement durable et d'une attitude citoyenne.
C7 GOUVERNANCE	**Communauté des Liégeois autour d'un projet (D)** Le politique, l'économique marchand et non-marchand, l'associatif, le social et le monde éducatif prônent une grande entente concrétisée par des réseaux locaux, nationaux et internationaux animés et actifs. Les retombées pour la province sont appréciables. Le leadership vient “du bas”. Il émerge à la faveur de ce volontarisme. Contrairement au scénario précédent, il n'est pas autoritaire. On parle de leadership démocratique.

2. ''Le phénix''

Les premières années de la décennie 2000-2010 sont marquées par une volonté de la part des décideurs wallons de rassembler tous les Wallons derrière des objectifs communs et fédérateurs. Pour ce faire, le Gouvernement wallon s'est équipé d'un outil particulier, le Contrat d'Avenir pour la Wallonie. La première version de celui-ci sort en février 2000. Il contient un programme ambitieux de développement de projets pour la Wallonie.

Il constitue une première en ce sens que ce document, contrairement à l'habituelle déclaration de politique régionale, est soumis à une large concertation avec la population et avec d'autres acteurs non-institutionnels. En outre, dans le souci de conserver cette volonté de concertation, la mise en œuvre du Contrat est soumise à une évaluation régulière qui permet de remettre le document à jour en fonction de l'évolution des facteurs qui l'influencent (réformes de l'Etat, climat économique général, …).

La philosophie de concertation sous-jacente au Contrat d'avenir se diffuse en Wallonie dans l'Administration régionale d'abord, puis dans les institutions publiques en lien avec celle-ci et enfin, plus largement, parmi les acteurs socio-économiques créant ainsi un climat favorable à l'élaboration de projets de développement concertés à des niveaux infra-régionaux.

En province de Liège, l'année 2003 s'ouvre sur l'annonce de la fermeture programmée de la phase à chaud de la sidérurgie. Les conséquences sur le bien être de la province s'annoncent lourdes en terme d'emplois et d'activités économiques et, par là, sur le développement général de celle-ci. Le niveau de prise de conscience n'est pas géographiquement uniforme. En effet, si ,dans l'arrondissement de Liège et, dans une mesure un peu moindre, dans ceux de Huy et de Waremme, les forces vives réagissent vivement, il n'en est pas de même pour le reste de la province. Ce choc ne suffit pas à fédérer les énergies de tout le territoire en dépit du fait que la fermeture de la sidérurgie à chaud concerne toute la province.

Cependant, à plusieurs niveaux infra-provinciaux, des initiatives visent à fédérer les énergies, comme, par exemple, Liège Projet de Ville 2010, Seraing 2010, Pays de Herve au Futur, le Forum des Forces Vives de Verviers, la Cellule de reconversion, le SDEL, … . Toutes ces initiatives visent à fédérer les acteurs locaux autour d'objectifs partagés pour répondre à certains enjeux particuliers des ces zones territoriales. Il existe aussi des initiatives à vocation provinciale : l'asbl Avenir du Pays de Liège et l'étude prospective « Liège 2020 » par exemple.

Toutes ces démarches constituent les germes d'un projet fédérateur pour la province. Mais il manque un lieu où ils s'intégreraient l'un à l'autre pour former un tout cohérent, un Contrat d'avenir pour la province de Liège.

A la mi-2005, les premiers effets concrets de la fermeture de la phase à chaud se font sentir avec la mise sous cocon du premier haut fourneau et l'arrivée sur le marché de l'emploi des travailleurs laissés sur le carreau. Et la solution des retraites anticipées piétine. En effet, les négociations avec le Gouvernement fédéral à ce sujet sont plus complexes que prévues.

De fait, face au vieillissement de sa population, la Belgique, à l’instar de ses voisins français et allemands, doit relever un taux d’emploi inchangé depuis les années soixante si elle veut pouvoir garantir le financement de son système de protection sociale. Et ceci implique de relever le taux d’emploi des personnes de 50 ans et plus. Du coup, le recours aux mises à la retraite anticipée est montré du doigt, notamment par l’Union européenne et l’OCDE, comme une cause de ce taux d’emploi trop faible. Recourir à ce moyen pour amortir le choc n’est plus à l’ordre du jour.

Dès lors, beaucoup de ces travailleurs restent sur le carreau d’autant que leur formation n’est pas adaptée aux emplois disponibles. Le hiatus n’a pas été pris en charge à temps.

Le développement des activités autour de l’aéroport de Bierset, notamment celles liées à la logistique en plein développement génératrices d’emplois, apparaissent comme une voie pour ces travailleurs. Cependant, outre le problème de formation abordé ci-dessus, les autorités publiques doivent faire face aux protestations des riverains, principalement pour ce qui concerne les vols de nuit. Organisés en association, ceux-ci utilisent tous les moyens dont ils disposent dans le but de faire interdire les vols de nuit, indispensable aux opérateurs de fret marchandises, avec les créations d’emplois que l’on sait. Les recours aux tribunaux sont nombreux et répétés de sorte qu’à force d’essayer, les riverains obtiennent des compensations. A chaque nouvelle avancée, on prend conscience de la vulnérabilité de cette piste.

Ces actions n’empêchent pas le secteur de se développer mais les menaces qu’elle induisent constituent un frein.

Si tout ceci concerne en premier chef l’arrondissement de Liège, il n’en demeure pas moins qu’une crise grave en son sein aurait inévitablement une onde de choc qui toucherait toute la province.

En cette année 2005, les Liégeois sont face à un dilemme. Soit ils laissent filer la situation qui risque de se dégrader durablement, soit ils refusent la fatalité et prennent leur destinée en main.

Une gouvernance unie, un dynamisme fédérateur

Après beaucoup d’hésitations, les Autorités prennent conscience non seulement des enjeux qui vont se présenter au territoire mais aussi des nombreuses initiatives infra-provinciales et de la nécessité de les faire se rencontrer.

Elles cherchent alors à jouer le rôle de facilitateur en prenant contact avec les différents acteurs de ces initiatives et, plus largement, avec l’ensemble des forces vives de la province. Finalement, elles mettent en place un cadre matériel qui permet à ces acteurs de se rencontrer, d’échanger les points de vue et, petit à petit, de dessiner les contours d’un projet global pour la province de Liège qui tienne compte des différents enjeux qui animent son territoire.

Bien entendu , la réflexion est menée dans le cadre du Contrat d’Avenir élaboré par la Région wallonne et une collaboration systématique avec les autorités régionales et communautaires est intégrée à la démarche.

Celle-ci inaugure ce qui finit par devenir fin de la décennie 2000-2010 une forme aboutie d'union sacrée. Les acteurs se mobilisent et hiérarchisent les priorités en soumettant les intérêts locaux à l'intérêt provincial. Faisant progressivement fi de leur appartenance philosophique, les différents piliers se rapprochent et cela facilite les projets de rationalisation de certains pans de la société.

Ainsi, dans l'enseignement supérieur, les acteurs suivant l'objectif de création de ''l'intelligence liégeoise'' mettent progressivement en place ce qui porte finalement le nom de Pôle Mosan de l'enseignement supérieur. En effet, à la suite de la Déclaration de Bologne et de ses effets concrets, il a été constaté que la dilution des moyens, notamment en raison de la coexistence des réseaux d'enseignement, nuit à la qualité des formations.

A la suite de la fusion entre les Hautes Etudes Commerciales et l'Ecole d'Administration des Affaires qui a donné la Management School de Liège, les différents réseaux ont entamé plusieurs rationalisations. Le but de celles-ci est, d'une part, de mettre en avant les filières les plus performantes en recourant si nécessaire à une évaluation par des firmes extérieures, et, d'autre part, d'abandonner les autres filières en les fusionnant avec celles équivalentes d'établissements plus performants dans ces matières ou en les fermant purement et simplement. Ce processus s'est fait en concertation avec les autorités de la Communauté française.

De même, pour pallier les carences de l'enseignement secondaire francophone relevées par l'enquête PISA (Program for International Student Assessment) de l'OCDE, les acteurs liégeois de ce niveau d'enseignement ont participé activement à la réforme entreprise par la Communauté française au niveau de l'enseignement francophone.

Un système productif autour de secteurs choisis, des PME en croissance, des outils publics de développement rationalisés

De la nécessité de faire des choix

Dans un premier temps, face à la déroute programmée de la phase à chaud de la sidérurgie et l'impact considérable sur l'emploi – 10.000 postes de travail supprimés à l'horizon 2009 ! –, les acteurs ont réagi à l'urgence de la situation et quelque peu dans la précipitation. Très rapidement, un groupe impliquant le groupe Arcelor, les représentants des partenaires sociaux ainsi que les forces vives du bassin liégeois a été mis sur pied sous l'égide de la communauté urbaine, Avenir du Pays de Liège.

Cependant, dès le départ, cette initiative s'est inscrite dans un contexte de morcellement des initiatives et de méfiance entre les acteurs. De plus, elle n'a pas suffisamment intégré le fait que la sidérurgie comporte des enjeux qui dépassent l'intérêt du seul bassin industriel liégeois. Outre que ceux-ci portent sur toute la province, il est clair qu'il s'agit là aussi d'enjeux régionaux. Un recadrage a donc été nécessaire et une nouvelle structure intégrant cette fois les autorités régionales a vu le jour.

A la veille de la mise sous cocon du premier haut fourneau (1er juillet 2005) avec les premières pertes d'emplois (± 500 postes de travail), la structure est prête à fonctionner mais il faut rattraper le temps perdu.

A la suite des travaux définissant le projet global pour Liège, la réflexion sur le système productif passe d’un niveau local, le bassin industriel, à un niveau plus global, la province. Ainsi, profitant des diverses études existantes, les acteurs de ce groupe établissent rapidement un profil de la province avec ses atouts et ses faiblesses.

Globalement, le constat est relativement simple : le système productif liégeois

- est dépendant de quelques secteurs en déclin,
- comporte un grand nombre de PME qui peinent à atteindre une taille critique permettant la création importante d’emplois,
- dispose d’un capital humain dont il faut adapter la formation pour augmenter l’employabilité.

A cela, il faut ajouter la part importante de l’emploi public qui atteint près de 40% de l’emploi total de la province.

Face à ce constat, des échéances :

- 2007 : réduction des fonds européens structurels (FEDER),
- 2009 : concrétisation de la perte des 10.000 postes de travail de la phase à chaud,
- 2015 : fermeture de la cokerie de Seraing.

Outre la réduction des fonds FEDER, à l’horizon 2010, c’est une baisse généralisée des moyens publics qui se profile avec, pour concrétiser la menace, une perte de recettes considérable pour la ville de Seraing et les communes d’Oupeye et Herstal en raison de la disparition de la sidérurgie à chaud.

De tout cela, les acteurs du développement sont pleinement conscients. Ils sentent surtout la nécessité, du fait du manque de moyens, de faire des choix en s’appuyant sur les potentialités que recèle le système productif liégeois.

Ils sont aussi sensibilisés à la nécessité d’une rupture claire avec le passé industriel et, d’une manière plus générale, d’en finir avec le mythe de la grande entreprise créatrice d’emplois pour tous qui va venir s’installer. En d’autres mots, les Liégeois doivent davantage se concentrer sur leur potentiel économique endogène.

La mise à disposition effective de moyens financiers et humains par Arcelor convainc définitivement les représentants des travailleurs que l’engagement du sidérurgiste n’est pas un vain mot.

A la mi-2005, plus aucun obstacle à l’élaboration d’une vision commune du futur système productif pour l’ensemble de ses acteurs n’existe.

Les actions concrètes vont porter essentiellement sur quatre axes :

- la formation et la recherche et développement ;
- le choix des secteurs à aider ;
- la croissance des PME ;
- la rationalisation du secteur public.

Formation et R&D

En accord avec les opérateurs de formation, un programme d'évaluation des besoins en formation pour les personnes appelées à perdre leur poste de travail suite à la fermeture de la sidérurgie à chaud est entrepris. Le but est pour la fin 2005 de démarrer la mise à jour des compétences de ces travailleurs en vue de l'échéance de 2009.

D'une manière plus générale, les opérateurs de formation continuées, le Pôle Mosan de l'enseignement supérieur et l'enseignement technique et professionnel mettent sur pied une collaboration systématique avec le monde des entreprises. Celle-ci comporte deux volets correspondant aux deux niveaux d'enseignement.

D'un côté, principalement au niveau de l'enseignement technique et professionnel, des programmes de stages en entreprises tant pour les enseignants que pour les élèves sont mis en oeuvre. Ils permettent, pour les premiers, de mieux faire coller leur enseignement aux réalités des entreprises et, pour les seconds, d'acquérir des connaissances pratiques améliorant leur employabilité au sortir des études. Pour l'entreprise, c'est aussi l'occasion d'élargir l'horizon des nouvelles techniques et technologies que, faute de temps, elles ne peuvent habituellement appréhender.

D'un autre côté, le Pôle Mosan accentue les mesures de collaboration déjà en œuvre dans la première moitié de la décennie 2000-2010, à savoir le transfert de technologies et la création de *spin-offs*.

En termes de technologies, une attention toute particulière est portée à la propriété intellectuelle.

En effet, une étude[163] de *benchmarking* réalisée en 2003 dans le cadre des travaux de la Groupe de Réflexion LIEGE 2020 a mis en évidence qu'en dépit d'un réel potentiel de recherche et développement celui-ci ne se traduit pas dans les dépôts de brevets. Les causes sont multiples :

- fuite des brevets du fait que la R&D a lieu essentiellement dans des sociétés étrangères implantées à Liège ;
- manque de productivité de la R&D liégeoise ;
- thèmes de R&D peu brevetables ;
- …

Une étude sur le poids de chacune des causes est menée en 2005. Celle-ci permet de cibler les mesures à prendre pour encourager le dépôt de brevets et accroître le capital technologique liégeois.

Enfin, des moyens considérables sont mis en œuvre pour développer le multilinguisme dans la population liégeoise.

Choix des secteurs

La nécessité de diversifier le tissu productif liégeois en misant sur des secteurs porteurs est une évidence. Pour ce faire, il convient de faire des choix au regard des atouts que recèle le tissu des PME liégeoises et de concentrer les moyens sur le développement des filières retenues.

[163] GOMEZ (V.), *Tableau de bord des villes « comparables » à Liège.*, travail réalisé dans le cadre du Groupe de Réflexion LIEGE 2020, Liège : SPI+, 18 mars 2003, document interne, pp. 17.

Bien entendu, les secteurs traditionnels tels, principalement, la sidérurgie (phase à froid) et l’agroalimentaire, ne sont pas abandonnés mais l’essentiel des moyens disponibles pour stimuler la création d’activités est concentré sur d’autres filières.

Cette sélection ne s’opère pas sans difficulté. En effet, chaque catégorie d’acteurs associée à la réflexion a son propre avis quant aux secteurs d’avenir. En outre, il faut tenir compte des potentialités des différentes sous-régions de la province : le bassin industriel liégeois ne présente pas les mêmes perspectives que l’arrondissement de Verviers dans lequel les potentialités de la Communauté germanophone ne sont pas celles du reste de l’arrondissement…

Ces choix doivent également s’intégrer dans le tissu productif wallon.

Quoi qu’il en soit, fin 2005, les choix sont validés par les acteurs. Il s’agit de promouvoir les secteurs suivants :

- la logistique,
- l’aérospatial et la mécanique de précision,
- les biotechnologies,
- la filière bois (en accord avec une gestion des ressources naturelles qui laisse la place aux autres fonctions de la forêt).

La stimulation de ces secteurs ne se fait pas via le seul biais du financement. En effet, il s’agit de fédérer les efforts de manière à fournir une aide globale, c’est-à-dire une aide qui aborde l’ensemble des aspects : formation, infrastructures, …

Ainsi, dans les biotechnologies, le projet Giga connaît une nouvelle impulsion en ce début 2006.

En 2004, ce projet avait dû revoir ses ambitions à la baisse. De fait, par rapport aux propositions initiales, des changements, notamment dans l’infrastructure d’accueil (rénovation d’un bâtiment existant plutôt qu’une nouvelle construction), ont eu pour conséquence de réduire les moyens et étirer les délais d’achèvement. La déception et un certain découragement avait par ailleurs touché les promoteurs de Giga.

A partir de début 2006, le projet est reconsidéré et tous les acteurs travaillent ensemble pour lui donner la portée initialement prévue. L’adaptation du bâtiment d’accueil est avancée.

Des collaborations avec d’autres régions, y compris dans l’Euregio, mais aussi des contacts nourris avec des régions plus avancées dans le domaine, notamment les différents biopôles français (Eurasanté à Lille, Lyon-Gerland, Grenoble, Alsace Biovalley, …), permettent à Liège de s’insérer dans un réseau européen. A noter que Liège développe une dynamique active au sein de ce réseau au point que les autres pôles reconnaissent à notre région un rôle moteur dès 2012.

Ce type de démarche dans les biotechnologies est reproduit dans les autres secteurs sélectionnés.

La logistique présente un cas un peu particulier. Ce secteur fait l’objet d’une attention particulière depuis la fin des années 90 et le début 2000. Il a permis de créer rapidement plusieurs milliers d’emplois, essentiellement liés au fret marchandises. Le développement de ces activités se poursuit tout au long de la décennie 2000-2010 et continue à un rythme moindre dans la décennie 2010-2020.

A côté du fret marchandises, force est de constater une hausse du trafic de passagers. Bien que celui-ci soit très largement l'apanage de l'aéroport de Charleroi, pour répondre à cette hausse, une nouvelle aérogare permettant d'accueillir 1 million de passagers par an est inaugurée en 2005. Cela permet à l'aéroport de Liège de diversifier ses activités sur les deux types de fret.

Ce nouveau développement n'est pas sans conséquences sur l'environnement de l'aéroport. Aux vols de nuits, s'ajoutent plus de vols de jours. L'équilibre entre le bien être des riverains et le développement économique n'est pas aisé à trouver même si ceux-ci ont adopté dès 2007 une attitude moins revendicatrice notamment en raison des aménagements consentis par les autorités publiques. Malgré cela, une part importante des moyens consacrés à la logistique passe dans les actions visant à garantir le bien être des citoyens.

Dès 2010, le mouvement haussier des prix pétroliers s'installe durablement. Celui-ci entraîne une hausse des coûts de transport qui se répercute inévitablement sur les prix. Le mouvement est durable et, dès 2015, les menaces se font plus précises faisant planer sur la logistique la menace de jours plus sombres.

Début des années 2000, la filière bois souffre du fait que la partie qui dégage le plus de valeur et d'emplois, la seconde transformation, ne se trouve pas en Wallonie alors que celle-ci possède les matières premières.

En outre, elle subit fortement la concurrence de pays émergents.

Des mesures sont prises de manière à favoriser la création et le développement d'entreprises de seconde transformation du bois à proximité des lieux de production. Cela permet d'être plus compétitifs en réduisant les coûts de transport des matières premières.

De même une attention particulière est accordée à l'aérospatial et la mécanique de précision pour soutenir le développement de ces sociétés et assurer la présence liégeoise au sein des clusters wallons de l'aéronautique et de la micro-mécanique.Les secteurs traditionnels, principalement la sidérurgie et l'agroalimentaire, font toujours partie du système productif liégeois.

La sidérurgie s'est restructurée autour de la production de produits à haute valeur ajoutée dans la décennie 2000-2010. Dans ce secteur, c'est sans état d'âme que des pans entiers sont abandonnés de manière à concentrer les moyens sur les filières où le savoir-faire liégeois est le plus productif.

L'agroalimentaire, largement tributaire de la grande distribution et contraint par les réglementations sur l'hygiène alimentaire, doit sans cesse augmenter sa productivité pour maintenir des prix compétitifs.

Croissance des PME

L'un des problèmes endémiques du système productif liégeois au début de la décennie 2000-2010 reste la croissance des PME. En effet, le tissu des PME liégeois comporte des potentialités et des germes de développement. Cependant, les PME ont de sérieuses difficultés à atteindre une taille critique. Dès lors, soit elles restent dans un marché niche jusqu'à épuisement, soit elles sont rachetées par des groupes plus grands généralement étrangers et le pouvoir de décision quitte la province.

Cette taille critique est celle qui permet de développer des activités R&D, former le personnel, … En clair, celle qui permet à l’entreprise de pérenniser son existence.

La croissance d’une entreprise est aussi liée aux moyens de financement dont elle dispose. L’enjeu principal est donc, à ce niveau, de retrouver une capacité d’investissement liégeoise.

Pour ce faire, il convient de fédérer les organismes privés et publics susceptibles de constituer des outils de financement autour d’une stratégie commune. Celle-ci est définie fin 2005 avec le choix des secteurs et les implications que ce plan suppose.

Au niveau public, plusieurs organismes coexistent tels Meusinvest, la SLF, … . Au niveau privé, on remarque surtout la présence d’Ethias, dernière grande société du secteur bancassurance dont le siège social est resté à Liège.

Dès 2006, , des consultations sont menées pour former un groupe d’investisseurs dont le but est de devenir le levier financier de croissance des PME les plus prometteuses.

Ce groupe n’est pas limité aux seuls acteurs financiers. Ainsi, dès le départ, Arcelor est intégré à l’initiative. Dans le même ordre d’idée et afin de maintenir une cohérence avec la politique de développement wallonne, les outils régionaux ne sont pas en reste puisque la SOWALFIN participe au projet.

Fin 2008, ce ‘club d’investisseurs’ est prêt à fonctionner et les premières demandes sont examinées.

Les outils publics de développement

L’existence d’un projet global pour le système productif permet aux acteurs de concentrer leurs efforts sur les objectifs poursuivis. Ainsi, à l’image des opérateurs financiers publics, les autres organismes liés au développement économique peuvent organiser leurs actions en fonction de ces objectifs et des besoins des secteurs en croissance.

Pour ce faire, il apparaît nécessaire de coordonner l’action de ces organismes. En effet, le paysage institutionnel en cette matière présente un panel très varié d’acteurs.

Autour de l’opérateur historique en matière de développement économique, la SPI^{+}, dont le rayon d’action est la province, coexistent en effet un certain nombre d’opérateurs dont les intérêts sont souvent limités à des parties du territoire provincial tels l’AREBS (Seraing), Flémalle Initiatives (Flémalle), GREOA, WFG (Communauté germanophone), M.C.H. (Huy-Waremme), Socran (province), chambres de commerce…

Une première décision survient durant le premier trimestre 2006 : le rôle de l’Avenir du Pays de Liège s’élargit naturellement à la coordination des actions des différents opérateurs, en ce compris les services d’études du Pôle Mosan d’enseignement supérieur et les différents acteurs publics et privés.

A l’aube de la fermeture du second haut fourneau, la province de Liège a déjà commencé sa mutation. Elle n’est cependant pas prête et les années 2009-2012 sont des années difficiles. Si le développement soutenu des secteurs de pointe permet d’amortir le choc, celui-ci reste important. Le chômage flirte avec les 20% de moyenne provinciale dès la mi-2010.

Durant cette période, la situation est difficile pour beaucoup de Liégeois. Mais les efforts entrepris permettent d’entrevoir une embellie durant l’année 2011 et les récents succès d’entreprises des secteurs retenus sont autant de signes clairs que la situation est en train de changer.

La diversification du système productif liégeois et, dès lors, sa moindre dépendance à l’égard des secteurs historiques, montre ses effets bénéfiques de façon nette en terme d’emplois à partir de 2012.

Dès 2015, Liège est à nouveau une région qui attire. En témoignent les récentes installations d’entreprises étrangères mais aussi les nombreuses relations qu’a tissé le monde économique liégeois avec les autres régions en pointe dans les différents domaines de prédilection.

A noter que Giga sort pleinement ses effets dès cette période et décroche plusieurs contrats de recherche auprès des grands noms de l’industrie pharmaceutique, tel Glaxo SmithKline Beecham. Pour le Pôle Mosan de l’enseignement supérieur, cette initiative lui a permis de certifier les filières d’études liées aux biotechnologies et de la hisser au niveau des meilleures formations européennes.

Le système productif liégeois ne subit plus en cette fin de décennie 2010-2020 la mondialisation mais sait y saisir les opportunités qu’elle représente pour son développement. A partir de 2016, le taux d’emploi, pour la première fois depuis les année 60, s’est mis à augmenter pour atteindre aujourd’hui des niveaux proches des 70%.

La nature, la culture, le sport et le tourisme comme sources de création d’activités et d’amélioration du bien être

La réflexion « Liège 2020 » menée au sein du Groupe de Réflexion a mis en évidence que le développement d’une région n’est pas l’apanage de sa seule composante économique.

Le courant de pensée qui s’est fait jour à la suite du renouvellement de génération et des menaces qui pèsent sur la vie de la province intègre cette dimension globale du développement.

Un développement optimalisé des ressources naturelles

Au niveau des ressources naturelles, il s’agit de garantir leur pérennité tout en assurant les besoins des contemporains. En d’autres termes, il s’agit de mettre en place une gestion durable qui valorise à la fois les aspects culturels, sportifs et économiques.

Les ressources naturelles liégeoises les plus significatives sont l’eau et la forêt. Le constat fait en cette année 2005 est qu’elles sont mal ou insuffisamment valorisées. Or, elles constituent une source de création d’activités et contribuent à l’attrait du territoire, notamment par les espaces touristiques qu’elles constituent et leur contribution au paysage.

L’eau a à la fois une dimension de produit, l’eau qu’on vend, et une dimension de transport, la voie d’eau. Les deux matières, gestion de l’eau potable et politique de mobilité, sont des matières gérées au niveau des autorités régionales.

La gestion de l’eau potable a été confiée à la Société Publique de Gestion de l’Eau, SPGE, et la distribution à la Société Wallonne Des Eaux, SWDE, toutes deux installées à Verviers, la capitale wallonne de l’eau, de même qu’à l’intercommunale CILE.

La province de Liège dispose donc sur son territoire des trois outils publics dont le but est de valoriser les ressources en eau. Pour ce faire, il est nécessaire d’améliorer la qualité de l’eau, ce qui passe par une gestion globale de la biodiversité et, notamment, des forêts.

Ainsi, dès début 2006, les acteurs publics et privés liés à l’eau, aux forêts et à la biodiversité mettent au point un plan de valorisation des ressources en eau et en bois.

Au niveau de la qualité des eaux, plusieurs mesures visant à la promouvoir sont prises.

Pour ce qui est de la Meuse, des mesures d’amélioration de l’égouttage sont prises dès 2007 afin de cesser, à l’horizon 2015, avec le « tout à la Meuse ». Ce plan d’assainissement du fleuve commence par la partie la plus ‘‘urbanisée’’ avec en tête la ville de Liège. Les effets concrets de cette politique sur la qualité de l’eau se manifestent à partir de 2012.

En 2017, un projet de potabilisation des eaux de la Meuse en amont du fleuve est mis en œuvre.

D’une manière plus globale, des mesures de réduction des rejets d’eaux usées dans les rivières sont prises en 2008. Outre la réglementation très stricte, notamment au niveau des habitations privées, il s’agit de généraliser l’épuration des eaux usées par des équipements collectifs et individuels ou les deux selon les zones habitées.

La qualité de l’eau, notamment de l’eau potable, doit aussi à la biodiversité de la flore ainsi qu’à la qualité des sols. La gestion de la flore, notamment des forêts, mais aussi l’agriculture influencent la qualité de nos eaux. En outre, leurs influences sur la diversité des paysages et, donc, l’attrait de notre région, y compris du point de vue touristique, sont indiscutables.

Au niveau de la forêt, en termes de biodiversité, la tendance au début de la décennie 2000-2010 est à une stagnation de la surface globale de la forêt et à une réduction très lente des surfaces occupées par les résineux. En terme d’usage, la forêt est surtout vue comme une ressource de production de bois et comme un terrain de chasse et de promenade.

Pour augmenter la biodiversité, il convient de promouvoir les fonctions de tourisme et de milieu naturel de la forêt qui favorisent la culture de feuillus. L’équilibre est à trouver entre la production de bois, génératrice d’activités et d’emplois, et la nécessité de gérer de façon durable la forêt, elle-même génératrice d’activités mais à plus long terme.

La mise au point d’un tel programme d’actions ne se fait pas sans heurt.

En effet, les gestionnaires des forêts se considèrent en grande majorité comme des producteurs de bois gérant leur forêt dans un but de rendement à court/moyen terme. De ce fait, on observe, dans les forêts privées, un accroissement des résineux au détriment des feuillus, la surface totale des forêts n’évoluant plus.

Dans les forêts soumises, la tendance est à un lent accroissement des feuillus et, donc, à une augmentation de la diversité des essences.

Cette nécessaire conciliation des intérêts retarde la mise en œuvre d'un plan d'actions. Paradoxalement, c'est la perspective du développement de la filière bois, particulièrement celui d'activités à haute valeur ajoutée liées à la seconde transformation du bois, qui va entraîner le mouvement général de diversification des essences à partir de 2009.

De fait, via l'action du *cluster* bois de la Région wallonne, dès 2012, la seconde transformation du bois s'installe en Wallonie et, notamment, en province de Liège à la faveur, entre autres, du développement par la SPI+ d'une zone d'activités économiques spécifiquement liée à la filière bois.

C'est également à partir de ce début de décennie 2010-2020 que le transfert de technologies lié aux crédits d'émission au sens du protocole de Kyoto commence à marquer ses effets par un échange entre la Flandre et la Wallonie. Pour la province de Liège, c'est aussi l'occasion de développer des partenariats du même type avec les voisins hollandais et allemands.

L'agriculture a également son rôle à jouer dans la valorisation des atouts naturels de la province. Afin d'endiguer son déclin ,particulièrement dans l'arrondissement de Verviers, la production agricole s'est réorientée progressivement vers une agriculture misant sur la diversification, la qualité des produits et sur les labels.

Le travail sur la qualité des produits a permis de prendre en compte l'impact environnemental de l'activité agricole et, de manière indirecte, de contribuer à une meilleure qualité des eaux souterraines.

Un effort important de formation des agriculteurs aux techniques de gestion est entrepris.

La question des capitaux nécessaires à l'activité agricole est étudiée en détail et, au début de la décennie 2000-2010, des outils financiers spécifiques sont mis en place au niveau régional afin réduire l'endettement des exploitations agricoles et permettre aux agriculteurs de développer leurs activités.

En tissant progressivement des liens avec le secteur agroalimentaire et la grande distribution, les agriculteurs ont pu, à partir de 2010, mieux valoriser les produits labellisés et, même, en créer d'autres.

Des mesures particulières sont menées afin de rémunérer la fonction de valorisation des paysages. Ainsi, la Région wallonne accepte-t-elle de libérer des fonds permettant de subventionner cette fonction.

Un patrimoine culturel dynamique

L'effort entrepris début 2000 par les services provinciaux de la culture pour fédérer les initiatives, stimuler la création artistique et, *in fine*, faire de la culture un des points forts de la province montre clairement ses effets à partir de 2007/2008.

L'élaboration d'un projet global pour la culture en province de Liège se concrétise courant 2004. Les premières mesures concrètes visant à ne plus seulement capitaliser sur les valeurs passées ont été prises vers 2003 avec, par exemple dans le domaine musical, l'initiative « Ca balance [pas mal] à Liège » dont le but est de favoriser l'émergence de groupes liégeois contemporains.

Les forums de réflexion organisés à l’initiative des autorités culturelles liégeoises permettent dès l’horizon 2005 de concrétiser le plan global de développement du secteur culturel.

La mise en œuvre de ce plan permet au secteur culturel liégeois de présenter une véritable stratégie culturelle qui allie talents passés et talents présents et à venir. Ainsi, mieux coordonnés, les acteurs culturels parviennent auprès des autorités communautaires à faire augmenter les dotations à l’Orchestre Philharmonique et à l’Opéra. Ce qui permet d’augmenter la notoriété de la Wallonie et, plus particulièrement, de la province de Liège à l’étranger. Dès 2010, l’attrait de la province est renforcé, notamment en termes de tourisme, de par la multiplicité des activités culturelles de toutes natures.

Le sport santé

A la suite du constat assez accablant du manque de pratique sportive des Liégeois et aux conséquences que cela fait peser sur la santé des futures générations, un travail important de prévention et de stimulation est entrepris dès 2006.

Il s’agit davantage d’un travail de sensibilisation plus que de mise à disposition d’infrastructures sportives puisque la province de Liège peut se targuer d’être particulièrement bien équipée.

Cette sensibilisation passe essentiellement par un changement de l’hygiène de vie des Liégeois et, surtout, des jeunes. Ainsi, c’est via l’école et les différents lieux de vie des enfants et adolescents (mouvements de jeunesse, plaines de jeux, …) que le message est passé. Peu à peu à partir du début de la décennie 2010-2020 un changement radical de cette hygiène de vie est constaté dans la jeunesse liégeoise et qui se traduit, notamment, par une diminution progressive de l’obésité dans cette tranche d’âge après avoir flirté en 2010 avec les 40%.

Par effet d’entraînement, les tranches d’âge supérieur finissent également par intégrer la pratique sportive à tel point que la récente étude fédérale sur l’état de santé des Belges a montré une nette augmentation de la pratique sportive puisque 50% des Liégeois contre 25% 20 ans plus tôt déclarent pratiquer du sport de manière intensive (plus de 4 heures par semaine) et 35% une pratique de 1 à 4 heures par semaine.

Cette valorisation du sport auprès de la population crée des vocations. A partir de la moitié de la décennie 2010-2020, on constate une plus grande présence de talents d’origine liégeoise dans le sport professionnel.

Un tourisme générateur d’activités

Profitant de la mise en valeur du patrimoine naturel et d’une politique culturelle et sportive riche en événements, le secteur du tourisme, sous l’impulsion initiale de la Communauté germanophone qui en a fait dès le début de décennie 2000-2010 un axe de développement, est aujourd’hui un secteur qui contribue au développement et à l’image de notre province à l’extérieur.

Le développement d’une politique coordonnée au niveau provincial accompagnée d’une large promotion de nos atouts touristiques à l’extérieur ont rendu la province de Liège attrayante de par le large panel de possibilités de loisirs qu’elle comporte.

L’intégration des technologies de l’information et de la communication constitue un levier important de cette politique coordonnée. En effet, durant la décennie 2000-2010, un système intégré de diffusion de l’information et de mise à disposition de services spécifiques, a été mis en place pour montrer pleinement ses effets à l’aube de la décennie 2010-2020.

Dans un premier temps, il s’est agit d’intégrer dans un réseau commun les services classiques du tourisme, tels, pour l’essentiel, la réservation en ligne de logements, la diffusion d’informations touristiques et la mise à disposition de documentations en ligne. Ensuite, ce réseau, une fois correctement mis en place, s’est connecté au réseau constitué par les activités culturelles, sportives et événementielles. De la sorte, il est possible pour la personne intéressée, depuis début de la décennie 2010-2020, de préparer son séjour en choisissant la formule la plus adéquate, goupillant logement, visites de sites, balades avec des activités culturelles, sportives et/ou purement événementielles.

Notons au passage que l’ouverture au public du Grand Curtius en 2006 a tenu ses promesses puisqu’il est depuis 2010 parmi les sites les plus visités de la ville de Liège pour ce qui concerne le tourisme à caractère culturel.

Un territoire cohérent qui tient sa place face à ses pôles extérieurs

La périurbanisation résidentielle qui caractérisait le début de la décennie 2000-2010 s’est poursuivie durant celle-ci. A partir des années 2010-2015, les différents aménagements urbains commencent à montrer leurs effets par un enraiement du processus de périurbanisation sans pour autant qu’il y ait inversion de la tendance. Ce sont ensuite les effets d’une politique d’amélioration de la qualité de la vie et un encadrement social visant à assurer la mixité et la cohésion sociale de la vie urbaine qui ont permis d’inverser progressivement la tendance.

La ville de Liège qui comptait quelques 185.000 habitants en 2000 en comptait 175.000 en 2010 et, aujourd’hui, elle est revenue à son niveau de 2000 mais avec une tendance inverse à celle constatée 20 ans plus tôt.

Pour ce qui concerne les activités économiques, la politique de réinsertion dans le tissu urbain entamées dès les années 2000 s’est poursuivie. Celle-ci a été systématisée à partir de 2006 dans la foulée du plan de reconversion économique. L’offre de terrains, élément essentiel de cette politique, est centrée sur une gestion parcimonieuse des espaces périurbains et sur l’aménagement de petites zones de 1 à 4 hectares, notamment en milieu urbain.

Ainsi, la ville de Verviers, au travers de l’*outlet mall* et des développements réalisés autour de celui-ci, devient une zone commerciale à part entière. Profitant de l’effet d’attraction de l’*outlet mall*, elle met en place les outils matériels (aménagements urbains, navette gratuite, …) et immatériels notamment en termes de promotion de la ville et des environs. Progressivement, Verviers devient un pôle commercial à part entière.

Ce renforcement des pôles urbains traditionnels a comme conséquence de renforcer les atouts de la province au niveau tant national qu’international. A cela, il convient d’ajouter que la province a accru et continue d’accroître ses relations d’échanges réciproques, notamment dans l’Euregio.

En 2000, la province de Liège ne connaît pas vraiment de problème de congestion

routière si ce n’est des zones très localisées et aux heures de pointe. Cependant, face aux perspectives d’accroissement du trafic routier en Europe et à celles de l’augmentation des coûts du carburant, la recherche d’alternative à la route apparaît nécessaire.

Parallèlement, l’engagement de la Belgique vis-à-vis des objectifs de Kyoto pousse dans le même sens.

En outre, le renouvellement urbain voulu par les autorités publiques implique une politique globale des déplacements tant pour les personnes que pour les marchandises. Celle-ci ne s’est pas mise en place rapidement car elle nécessite deux conditions importantes :

- le renforcement de l’autorité organisatrice des transports en commun ;
- un effort budgétaire important des autorités régionales et fédérales.

La première condition implique, pour cette autorité, d’être légitime en ce sens qu’une large majorité des acteurs la reconnaisse et l’accepte comme l’organe décideur en matière de transports en commun. Pour ce faire, les acteurs doivent partager une vision commune des enjeux de la politique des transports.

La seconde condition est liée au fait que la politique des transports soit considérée par les autorités maîtrisant le budget comme une priorité nécessitant que les moyens adéquats y soient affectés.

La présence d’un secteur logistique important en province de Liège et reconnu comme stratégique pour son développement rend les acteurs économiques et politiques particulièrement sensibles aux enjeux de la politique des transports. Aussi, à partir de 2006, ceux-ci élaborent un plan de développement d’un réseau intégré et multimodal à grande capacité tablant sur un investissement simultané dans les chemins de fer et les TEC. Ce réseau est noué avec les liaisons transfrontalières pour faciliter les échanges avec l’étranger.

Ce plan est finalisé fin 2007.

Dans sa dimension transport des personnes, le potentiel de déplacement doux, c’est-à-dire à pied et en vélo, est maximisé, surtout en milieu urbain.

Dans sa dimension de fret marchandise, la voie d’eau, à côté du chemin de fer, est valorisée afin de maximiser le recours aux transports multimodaux.

Munis d’un tel outil, les acteurs liégeois convainquent assez rapidement les autorités régionales et fédérales de l’importance des enjeux liés aux transports en province de Liège.

La mise en œuvre des mesures proposées dans ce plan vient prolonger les mesures précédentes et favoriser l’utilisation des infrastructures achevées plus tôt telle, en 2006, la mise en service de la nouvelle gare des Guillemins et des lignes à grande vitesse qui rapprochent Liège de Bruxelles, Paris et Köln.

Progressivement, les conditions d’un développement urbain compact et polycentrique se mettent en place pour produire leurs effets majeurs à l’horizon 2013.

En termes de transport de marchandises, le projet de fret à grande vitesse commence à se concrétiser à l’horizon 2015.

Le tout dans un monde mieux régulé et une Belgique aux Communautés dynamiques

Au leadership contesté des USA a succédé à partir de la fin de la décennie 2010 une nouvelle forme de gouvernance mondiale dictée, d’une part, par la volonté des USA, à la suite de leurs échecs en Irak et en Afghanistan, d’une gestion plus consensuelle de la planète tout en en conservant le leadership et, d’autre part, par la nouvelle donne géopolitique qui naît à l’occasion de l’émergence d’autres pôles majeurs de développement telle l’Asie de l’Est et une Union européenne dont fait pleinement partie le Royaume-Uni.

L’Union européenne engagée sur la voie de l’intégration des dix nouveaux pays membres depuis mai 2004 s’engage dans un processus de construction faite de « coopérations renforcées ». Et la similitude des enjeux auxquels les pays du noyau dur doivent faire face (désindustrialisation, vieillissement démographique, …) contribue à les réunir. Puis la nécessaire solidarité avec les pays de la périphérie fait que les pays du noyau dur ne voient plus d’opposition majeure entre l’approfondissement et l’élargissement.

A force de coopérations renforcées, petit à petit naît une politique économique et industrielle commune qui précède de peu la mise en œuvre d’une politique européenne de sécurité et de défense.

La Belgique quant à elle subit encore les velléités communautaires à l’occasion des élections régionales de 2004. Puis, la Wallonie rattrapant peu à peu son retard économique et la Flandre subissant au contraire un relatif ralentissement, il apparaît assez vite clair que ce débat communautaire empêche de se pencher sur les véritables enjeux. En fin de décennie 2000-2010, à l’aune des défis que doit affronter une Belgique faisant partie du noyau dur, les velléités communautaires se sont tues au profit d’une vision commune de développement du pays dans l’espace européen.

Au niveau de la cohésion sociale, ce nouveau consensus a permis de remettre au goût du jour le principe de l’ascenseur social y compris entre communautés linguistiques.

La province de Liège est aujourd’hui plus prospère. Bien entendu, le choc de 2009 et la perte des 10.000 postes de travail a constitué un moment difficile. Mais les outils mis en place dans la seconde partie de la décennie 2000-2010 et la volonté des acteurs ont permis d’amortir le choc. Certes, cela ne s’est pas fait en un coup de cuillère à pot.

A l’aube de l’année 2020, les effets concrets d’un dynamisme liégeois retrouvé se font jour et la reconversion de la province n’est plus un vain mot. Elle est une réalité.

Il convient par ailleurs de noter que cette reconversion a été rendue possible par une intégration à tous les niveaux des Technologies de l’Information et de la Communication. Ces dernières ont constitué et constituent toujours des leviers de développement incontournables autant au niveau socio-économique qu’au niveau des individus eux-mêmes. En retard au début de la décennie 2000-2010, la province de Liège a progressivement rattrapé son retard pour, vers 2015, devenir une province qui joue a égalité avec les régions les plus en avance dans ce domaine. Même plus, on assiste depuis quelques années à plusieurs ‘‘*succes stories*’’ d’entreprises du secteur des services TIC particulièrement innovantes, laissant poindre des opportunités de développement en ce sens.

Au delà du développement des TIC, c’est à un développement résiliaire global de la société liégeoise que la province doit sa reconversion. En effet, progressivement à partir surtout de la fin de la décennie 2000-2010, les différentes catégories d’acteurs de la province (économiques, sociaux, politiques, culturels, …) ont développé des relations entre elles, noué des alliances, y compris à l’extérieur de la province, et tissé un réseau efficace permettant de saisir rapidement les opportunités qui se présentent en tirant parti des ressources disponibles et des capacités d’adaptation des acteurs.

La province de Liège renaît de ses cendres.

Chapitre 15 - Enchaînement chronologique des scénarios

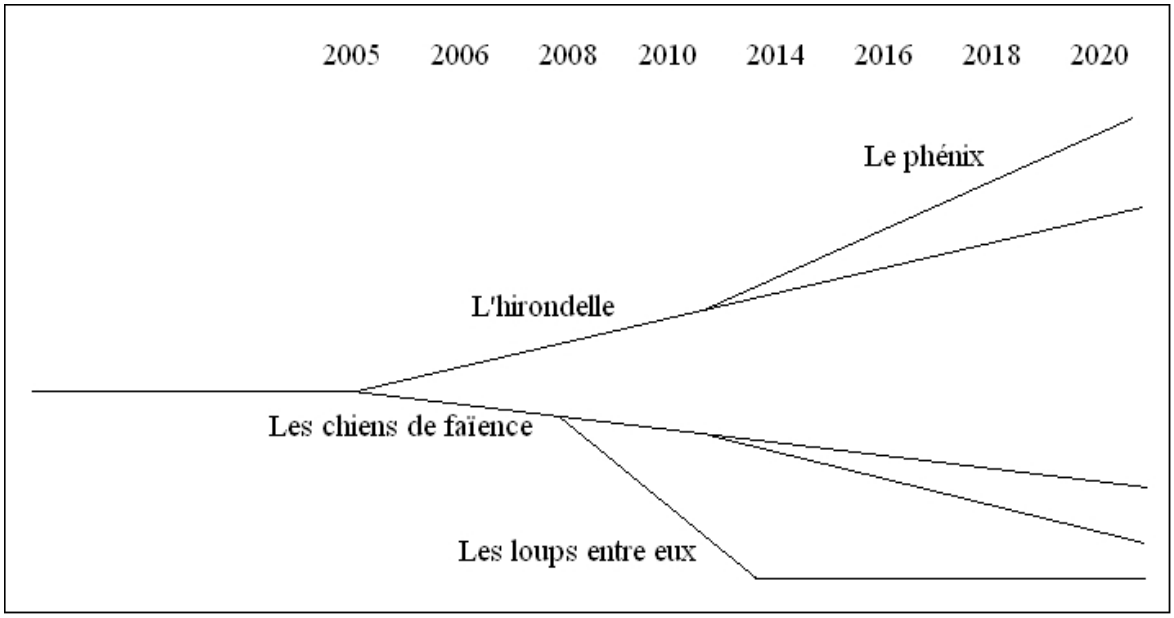

Le schéma ci-dessus met en évidence la non équiprobabilité des scénarios, c'est-à-dire le fait qu'ils ne peuvent, dans leur image finale, se produire à l'instant actuel.

Nous sommes dans le scénario ''les Chiens de faïence'' qui représente la tendance. Si les conditions des scénarios ''Les loups entre eux'' et ''L'hirondelle'' ou ''Le phénix'' peuvent se mettre en place dans la période actuelle, ils ne commenceront à montrer pleinement leurs effets que plus tard.

Il y a donc bien 4 scénarios différents et le cheminement entre eux n'est pas prédéterminé car les points d'inflexion, c'est-à-dire les périodes où l'on passe d'un scénario à un autre, dépendent des **conditions mises en place antérieurement**.

Conclusion – Les principaux enjeux pour la province de Liège.

L'élaboration d'une vision commune d'un futur souhaitable et de sa stratégie de mise en œuvre pour la province de Liège impose l'identification d'enjeux décisifs et communs à l'ensemble des acteurs (petits et grands, et de tous les secteurs).

L'un des enjeux fondamentaux est la capacité des décideurs, acteurs, citoyens de la province de Liège à **établir des alliances** d'abord entre eux et ensuite avec d'autres.

Construire des alliances requiert un esprit d'**ouverture** et une **démarche proactive** vers les autres en saisissant, le cas échéant, les opportunités offertes via des institutions telles que l'Euregio. Or, il apparaît en ce domaine que, si la province suscite l'intérêt d'acteurs extérieurs, ceux-ci ont du mal à trouver les relais locaux nécessaires. Cela se reflète, en partie du moins, dans certaines caractéristiques du capital humain de la province de Liège comme, par exemple, la connaissance des langues étrangères.

Ces alliances supposent l'élaboration d'un projet qui mobilise les énergies sur des lignes communes, ce qui implique de construire l'unité des habitants de la province.

Pour ce faire, ils doivent pouvoir se rassembler en un lieu où exprimer leurs idées et d'où émergerait une décision collective matérialisée sous forme d'un **projet global pour la province**. Pour que celui-ci voit le jour, il est impératif de **fédérer les initiatives** économiques, sociales, en matière d'aménagement du territoire ou encore dans les domaines culturels.

Il est donc nécessaire d'inventorier les synergies et les complémentarités possibles dans des matières définies de commun accord respectant les compétences spécifiques de chacune de ces initiatives.

Ce projet s'articule autour des enjeux particuliers décrits ci-après.

a) Créer une prise de conscience collective des citoyens que la définition du futur de la province leur appartient.

En cette matière, la gouvernance a un rôle important : l'enjeu est d'associer le citoyen, notamment les jeunes générations - futurs décideurs -, à la décision politique et plus seulement de le faire participer à celle-ci. En d'autres termes, il est important que le citoyen la considère comme sienne et non comme le résultat d'un processus où il n'a été que consulté.

A cet égard, dans un souci de rééquilibrage, les décideurs et les acteurs doivent privilégier plus particulièrement :

- l'intérêt de la collectivité au détriment de celui de groupes d'individus ce qui implique, entre autres, de proscrire le saupoudrage des moyens qui seront mis à disposition pour le redéploiement et de ne pas morceler le territoire ;
- la franchise et la transparence au détriment de l'hypocrisie et de la langue de bois ainsi que le débat démocratique au détriment des cénacles confidentiels ;
- les décisions rationnelles plutôt que les choix passionnels et émotionnels ;
- la simplicité au détriment de la complexité.

- le positivisme au détriment du négativisme ;
- le sens de l'effort au détriment de l'attachement prioritaire aux droits.

b) Capitaliser sur la situation géostratégique de la province de Liège.

Au niveau de l'Eurégio, la province de Liège, les grandes agglomérations qui en font partie - en tout premier lieu Liège, ainsi que Verviers, Eupen, Huy, Waremme - et les acteurs du développement dans ses régions rurales, doivent prendre une place motrice dans la construction d'un espace euro-régional dynamique aux plans économique, social, culturel et environnemental, riche en échanges, en projets communs élaborés avec les autres partenaires de l'Eurégio.

Cela passe par une concertation permanente regroupant les Pouvoirs supra locaux, les décideurs et acteurs principaux des grandes villes et du développement rural de l'ensemble de l'Eurégio. L'initiative pourrait être prise par les Autorités provinciales.

Au niveau wallon, il faut également collaborer activement au développement régional en mettant en œuvre un partenariat renforcé avec les autres grandes villes et ensembles territoriaux pertinents de Wallonie, en apportant une contribution décisive sur deux ou trois axes stratégiques. En collaboration avec le Gouvernement régional et en lien avec le Parlement wallon, la province de Liège et les autres grandes villes et ensembles territoriaux pertinents de Wallonie seraient chargés de mobiliser leurs ressources économiques, technologiques, sociales, intellectuelles, culturelles sur de grands axes de développement définis au plan de la Région. Dans ce cadre, l'action des décideurs et acteurs de la province de Liège, notamment les outils de reconversion mis en place, se centrerait sur les axes stratégiques suivants :

- la recherche fondamentale et appliquée ;
- l'excellence économique et technologique dans des secteurs de pointe ;
- la valorisation de ses apports en capital historique, culturel, social, touristique et patrimonial à la Région.

En ce qui concerne la province, l'initiative serait portée essentiellement par l'Université et les Hautes écoles, les industriels travaillant sur des secteurs de pointe à haute valeur ajoutée y compris au plan de l'emploi et les institutions actives dans les domaines culturel, social, touristique et patrimonial.

c) Repenser le système productif.

Le système productif est au cœur des enjeux pour la province. Jusqu'à présent, il est encore trop dépendant d'une industrie traditionnelle structurellement en déclin. Il s'agit, tout en misant sur quelques secteurs porteurs, de se diversifier afin d'être moins sensible aux retournements de conjoncture.

Au niveau des organismes de développement économique, il convient également que les acteurs assument pleinement leurs rôles : les organismes techniques doivent se concentrer sur les questions techniques et les instances politiques sur les options politiques.

d) Valoriser le capital humain.

Le développement du capital humain, dans sa composante « employabilité » (résultant de la formation et de la compétence) mais aussi dans sa capacité à développer des attitudes et comportements résolument positifs et ouverts aux changements, constitue un élément incontournable pour répondre aux enjeux liés au système productif.

Dans le même ordre d'idée, la revalorisation de l'enseignement technique et des métiers qui en découlent reste un enjeu important pour le territoire.

e) Gérer de manière cohérente les territoires et la mobilité.

La gestion cohérente des territoires implique de :

- freiner la périurbanisation outrancière des activités et des résidences ;
- renforcer les polarisations en y favorisant les nouveaux développements ;
- assouplir les règles régissant l'aménagement du territoire de manière à pouvoir rencontrer efficacement et rapidement les besoins fondamentaux, notamment ceux en matière d'espaces adéquats à vocation économique ;
- recycler les espaces urbanisés plutôt que de consommer des espaces ruraux ;
- lutter contre la dualisation des communes et des quartiers.

Le développement d'une réelle politique des transports et de la mobilité implique de :

- favoriser la multimodalité pour les hommes comme pour les marchandises ;
- réinvestir dans les transports en commun et favoriser les modes doux ;
- orienter les nouveaux développements vers les espaces les plus accessibles.

Dans cette optique, certains espaces semblent plus que d'autres au centre des enjeux de demain : la vallée de la Meuse où il semble primordial de réinjecter des activités, de nombreux espaces bâtis, tant urbains que ruraux, qu'il conviendrait de rénover pour y amener de nouveaux habitants ou encore les quartiers des gares ou les points nodaux qui pourraient constituer des points d'articulation de l'urbanisation de demain.

f) Valoriser le capital naturel et culturel.

Le développement du capital naturel et culturel est un enjeu de taille en raison du fait que, par son rôle fédérateur, il constitue un socle solide où chacun peut se reconnaître.

En termes d'activités, le capital naturel (eau, forêt, agriculture) peut être mieux valorisé notamment en matière de tourisme.

Finalement, la mise en œuvre du projet global tel que défini ci-dessus nécessite d'inscrire ces enjeux dans une **stratégie de long terme**, ce qui demeure un exercice collectif.

Dans ce contexte, il s'avère toujours inutile de multiplier les priorités, les axes ou les approches au risque d'aboutir à un embrouillamini de considérations louables et de principes flatteurs mais ne débouchant sur aucune action concrète ni aucune décision réellement engageante.

Les orientations stratégiques qui en résulteront serviront à la fois d'indicateurs de direction et de tableau de bord pour que les acteurs de la province de Liège s'engagent

fermement à opérer les changements nécessaires et mener les actions concrètes sur le terrain avec une vue claire de leur avenir communément partagé.

Avec la définition de ce projet global, se termine la phase exploratoire (''*Que peut-il advenir ?*'') portée par le Groupe de Réflexion LIEGE 2020.

Il n'appartient pas à celle-ci de désigner à quel(s) acteur(s) particulier(s) il incombe de porter la phase d'élaboration de la stratégie (''*Que pouvons-nous faire ?*''). Tout au plus pouvons-nous dire, à l'instar de Jacques Chaize (Directeur du Groupe Danfoss Water Valves), que « *la porte du changement s'ouvre de l'intérieur* ».

BIBLIOGRAPHIE

AB NIHILO, *Citations latines.*, Paris : société E-Prod, 2003, site Internet consacré aux citations latines, http://www.abnihilo.com/indexredir.htm, consulté le 24 septembre 2003.

ACADEMIE FRANCAISE, *Le Trésor de la Langue Française informatisé.*, Paris : Académie Française et C.N.R.S. – Analyse et traitement informatique de la langue française (Atilf), dictionnaire en ligne, http://atilf.atilf.fr/, version du logiciel mise à jour du 10/12/2002.

ADMINISTRATION DE LA TVA, *Statistiques des assujettis : actifs, créations et radiations selon la nomenclature NACE à 2 chiffres.*, Bruxelles, années 1992 - 2002, tableaux imprimés.

ADMINISTRATION DE LA TVA, *Statistiques par régions, provinces et arrondissements selon la nomenclature NACE à 3 chiffres.*, Bruxelles, années 1980, 1985, 1990, 1995, 2000 et 2001, tableaux imprimés.

ALBERTY (CH.), BEUKEN (M.), DE KETELE (S.), RAEMAEKERS (N.), VAN DER VEKEN (P.) & VAN VAERENBERGH (J.), *Données statistiques en matière de condamnations, suspensions, internements.*, Bruxelles : Ministère de la Justice, Service de la politique criminelle, avril 2001, 346 pages.

ANDRE (R.) & PRIOUX (R.), *La Belgique vue du train. Evolution des temps de trajet.*, Bruxelles : Université Libre de Bruxelles – Faculté des sciences – Département de Géographie, 2003, page réalisée dans le cadre du « Printemps des Sciences », 1 page, site Internet de l'ULB, http://www.ulb.ac.be/inforsciences/files/EVOTRAIN.pdf, page consultée le 10 juillet 2003.

ANTOINE (B.) & DUMONT (H.), *Au delà des « piliers » la prise en compte d'une société multi-culturelle.*, Namur, 15/05/1998, états généraux de l'écologie politique, rapports transversaux des 76 forums, rapport sur l'atelier n°7.

ARCQ (E.) & AUSSENS (M.), *Implantation syndicale et taux de syndicalisation (1992-2000).*, Bruxelles : CRISP, 2002, Courrier hebdomadaire du CRISP, n°1781, 36 pages.

ARCQ (E.), *Le taux de syndicalisation 1982-1991.*, Bruxelles : CRISP, 1993, Courrier hebdomadaire du CRISP, n°1386, 35 pages.

AUJEAN (L.), *Rapport de synthèse sur l'aide méthodologique au tableau de bord de Liège et 14 villes européennes par la SPI$^+$.*, Bruxelles : Université Libre de Bruxelles – Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, janvier 2003, étude sous la direction du Professeur VANDERMOTTEN, 71 pages.

BELGIAN BIOINDUSTRY ASSOCIATION, *Biotech in Belgium 2002.*, Bruxelles, 2002.

BIEBER (A.) & ORFEUIL (J.-P.), « *La mobilité urbaine et sa régulation : quelques comparaisons internationales.* » *in* Les Annales de la recherche urbaine, Paris, n°59-60, pp. 126-139.

BLONDIN (Ch.) & DEMEUSE (M.), « *Des indicateurs européens de qualité de l'éducation. Les langues étrangères : un premier exercice.* », Liège : ULg, Cahiers du Service de Pédagogie Expérimentale, mars-avril 2000, pp. 161-169.

BOTTA (V.), LEUSCH (J.) & LORQUET (B.), « *Le Pays de Vesdre en image.* » in paysdevesdre.be, Verviers : Maison du Tourisme du Pays de Vesdre, 18 juin 2004, site Internet de la Maison du Tourisme, http://www.paysdevesdre.be/galerie/index.html, pages consultées le 7 septembre 2004.

BOVEROUX (Ph.), COMPAGNIE (Ph.), DEBRULE (F.), DIDEBERG (F.), GIELEN (F.), JOCKIN (B.) & UHODA (S.), *Rapport sur la situation économique et sociale de la Wallonie.,* Liège : CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION WALLONNE, 2001, 168 pages.

BUZIARSIST (J.), DEMAREST (S.), GISLE (L.), MIERMANS (P.-J.), SARTOR (F.), TAFFOREAU (J.), VAN DER HEYDEN (J.) & VAN OYEN (H.), *Enquête de santé par interview, Belgique., 2001.*, Bruxelles : Institut Scientifique de la Santé Publique (Service d'Epidémiologie), 2002, IPH/EPI REPORTS N° 2002 – 22, 2407 pages.

CEFORA & FEDERGON, *Fonctions critiques. Enquête auprès des consultants en intérim.*, Bruxelles : CEFORA & FEDERGON, juin 2003, 75 pages.

CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIO-POLITIQUES, *Actionnariat des entreprises wallonnes.*, Bruxelles : CRISP, 2003, banque de données sur Internet, http://www.crisp.be/Actionnariat/default.asp, mise à jour bimensuelle.

CENTRE POUR L'EGALITE DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME, *Un combat pour les droits (rapport annuel 2000).*, Bruxelles : Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2000, 226 pages, accessible sur http://antiracisme.fgov.be/fr/rapports/centre/2001/2000_intro.htm.

CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIALE, *Nombre de minimexés au 7 novembre 2000.*, Bruxelles, tableaux 1987/2000, 20 pages.

COLLETTE (Ph.), « *Mais que se cache-t-il derrière le mot ''outlet mall'' ?* » in Canal V, Verviers : ville de Verviers (éditeur resp. : Cl. Desama) , novembre 2001, n°16, page 3.

COMMISSION EUROPEENNE, *La protection sociale en Europe 2001.*, Bruxelles : Commission européenne, Direction générale de l'emploi et des Affaires sociales, mai 2002, 64 pages.

COMMUNAUTE FRANCAISE WALLONIE-BRUXELLES, *Guide pratique consacré à l'enseignement obligatoire et l'obligation scolaire.*, Bruxelles : CFWB, site Internet de l'enseignement en Communauté française Wallonie-Bruxelles, http://www.enseignement.be/gen/syst/structures/ensoblig/ensoblig00.asp , page consultée le 20 novembre 2003.

COMMUNAUTE FRANCAISE WALLONIE-BRUXELLES, *Retards et redoublements de 1988-1989 à 2002-2003.,* Bruxelles, banque de données sur Internet, http://www.statistiques.cfwb.be/pub.asp?publd=93, consultée en mai 2003.

COMMUNAUTE FRANCAISE WALLONIE-BRUXELLES, *Bilan de la culture. Budgets culturels en Belgique 1995-2000. Etude des flux financiers de la Communauté française Wallonie-Bruxelles pour la culture 1997.*, Bruxelles : Ministère de la Communauté française, 2001, 116 pages.

CONSEIL DES RECTEURS FRANCOPHONES, *Annuaires statistiques.,* Bruxelles, années 1996 à 2002, banque de données sur Internet, http://www.cref.be/statistiques.htm, consultée en mai 2003.

CONSEIL DES RECTEURS FRANCOPHONES, *Déclaration de Bologne. Position du Conseil des recteurs de la Communauté française.*, Bruxelles, 17 avril 2001, site du CREF, http://www.cref.be/Bologne.htm, page consultée le 22 septembre 2003.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION WALLONNE, *Rapport sur la situation économique et sociale de la Wallonie.,* Liège : CESRW, 2001, 168 pages.

CONSEIL SUPERIEUR WALLON DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE L'ALIMENTATION, *L'évolution de l'économie agricole et horticole de la Région Wallonne 2001.*, Namur : Région Wallonne – Direction Générale de l'Agriculture, septembre 2002, 281 pages.

CONSEIL SUPERIEUR WALLON DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE L'ALIMENTATION, *L'évolution de l'économie agricole et horticole de la Région Wallonne 2000.*, Namur : Ministère de la Région Wallonne – Direction Générale de l'Agriculture, 2001, Tome I et II, 146 pages et 215 pages.

CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, *Convention de Kyoto. Guide du débutant à la convention.*, Genève : PNUE, UNFCC avec l'appui généreux de l'Office fédéral suisse de l'environnement, des forêts et du paysage, 1999, site Internet de la Convention, http://unfccc.int/cop7/fr/convkp, consultation du 24 septembre 2003, document Adobe® PDF, 40 pages.

CSEF, *Tableau de bord économique et social de l'arrondissement de Liège.,* Liège : Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation, 2003, 63 pages.

DAHMEN (C.), « *Liège, carré d'as multimodal.* » in Warehouse & Logistics n°15, Blegny (province de Liège) : MMM Editions S.A., juillet-août 2004, pp. 16-17.

DAVRIL (C.) & JORI (T.), *Lexique encyclobio.*, Paris : Cité des Sciences, dictionnaire en ligne, http://www.dictionnaire-biologie.com, site consulté le 25 août 2004.

DE PAUW (W.) & TACK (E.),*Statistische gegevens inzake veroordelingen, opschortingen, inerneringen.*, Bruxelles : Ministère de la Justice, Service de la politique criminelle, juillet 2002, 363 pages.

DESMARET (S.), LEURQUIN (P.), TAFFOREAU (J.), TELLIER (V.), VAN DER HEYDEN (J.) & VAN OYEN (H.), *Enquête de santé par interview., Belgique, 1997.*, Bruxelles : Institut Scientifique de la Santé Publique (Service d'Epidémiologie), 1998, site Internet du Ministère fédéral de la Santé, http://www.iph.fgov.be/epidemio/epifr/crospfr/hisfr/table97.htm#9.

DIEDEREN (C.) & MEYERS (O.), « *Crise sidérurgique liégeoise et absence de vision à long terme.* », Bruxelles, L'ECHO, rubrique "Point de vue", 1er avril 2003.

DNS.BE, *Statistiques de noms de domaine. Année 2003.,* Leuven : DNS.BE, juillet 2004, site Internet de la société de gestion des noms de domaine .be, http://www.dns.be/fr/home.php?n=4, page consultée le 2 septembre 2004.

DTZ, *WALLog – Walloon semi-industrial and logistics market.*, Bruxelles : DTZ Research, 3 juin 2003, 22 pages.

DTZ, *WALLOM - Walloon office market.*, Bruxelles : DTZ Research, 3 juin 2003, 22 pages.

DUPUY (G.), « *La fin du pétrole bon marché.* » in L'Express, Paris : Groupe Express-Expansion, 9 août 2004, site Internet de l'hebdomadaire français L'Express, http://www.lexpress.fr/info/economie/dossier/petrole/dossier.asp?ida=428814, page consultée le 13 août 2004.

EGGERICKX (T.), CAPRON (C.), HERMIA (J.-P.) & ORIS (M.), *Démographie et Développement durable. Migrations et fractures socio-démographiques en Wallonie (1990-2000).*, Liège et Louvain-la-Neuve : Laboratoire de démographie, 2002, 240 pages.

EURO LIEGE TGV, *EURO LIÈGE TGV construit la nouvelle gare de Liège-Guillemins.*, Liège : Euro Liège TGV S.A., site Internet de la société, http://www.euro-liege-tgv.be/, consultation du 7 septembre 2004.

EUROSTAT, *Taux d'emploi par province (NUTS III).,* Bruxelles, 2003, banque de données payante sur Internet REGIO, http://europa.eu.int/comm/eurostat, consultée en mai 2003.

EUROSTAT, *Demandes de brevets de haute technologie par million d'habitants par provinces belges auprès de l'Office européen des Brevets.,* Bruxelles, 2002, banque de données payante sur Internet REGIO, http://europa.eu.int/comm/eurostat, consultée en mai 2003.

EURYDICE, *EURYBASE : Base de données d'informations sur les systèmes éducatifs en Europe – Le système éducatif de la Belgique – Communauté française.*, BRUXELLES : EURYDICE, base de données sur Internet, http://www.eurydice.org/Eurybase/Application/frameset.asp?country=BF&language=VO, consultation du 1er août 2003.

FEDERATION BELGE DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE ET DU CYCLE, *Distance moyenne parcourue annuellement en Belgique.*, Bruxelles : FEBIAC, 2003, fichier Excel® disponible sur le site Internet de la FEBIAC, http://www.febiac.be/fr/statistics/mobil_personnes.asp, page consultée le 1er septembre 2003.

FEDERATION BELGE DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE ET DU CYCLE, *Evolution du nombre de véhicules-km par type de route dans les trois Régions.*, Bruxelles : FEBIAC, 2003, fichier Excel® disponible sur le site Internet de la FEBIAC, http://www.febiac.be/fr/statistics/mobil_personnes.asp, page consultée le 1er septembre 2003.

FEDERATION BELGE DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE ET DU CYCLE, *Transports routiers de marchandises effectués par les véhicules utilitaires belges (en tkm).*, Bruxelles : FEBIAC, 2003, fichier Excel® disponible sur le site Internet de la FEBIAC, http://www.febiac.be/fr/statistics/mobil_biens.asp, page consultée le 1er septembre 2003.

FEDERATION PETROLIERE BELGE, *Evolution des prix maxima depuis 1970 - Prix au consommateur des principaux produits pétroliers depuis 1970.*, fichier Excel® disponible sur le site Internet http://www.petrolfed.be/htdocs/updates/evoluprixfr.htm, page consultée le 22/07/2003 .

FONDATION ALLEMANDE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL - DIVISION DE LA SANTE, *Bonne gouvernance.*, Bonn : introduction au colloque « *Bonne gouvernance et santé* », 22 au 24 janvier 2001, site Internet de la Fondation, http://www.dse.de/zg/gg/html/francais/4_commentaire_1.htm, page consultée le 15/10/2002.

FONDS D'ETUDES ET DE RECHERCHES DES SCIERIES ET INDUSTRIES CONNEXES, *Le Bois en Belgique.*, Bruxelles : FERSIC, site internet du FERSIC : HoutInfoBois, http://www.houtinfobois.be/fr/lebois_enbelgique.asp, page consultée le 23 septembre 2003.

FOREM, *Heures prestées sous le régimes des chèques formations et offres d'emploi insatisfaites.*, Charleroi : FOREM, 18 novembre 2003, tableaux au format Excel®.

FOREM, *Analyse des fonctions critiques en Région wallonne.*, Charleroi : FOREM, 2000, 39 pages.

FRANCOFOLIES DE SPA, *10 ans de Francofolies... en chiffres et statistiques.*, Spa : Charles Gardier et Jean Steffen, décembre 2003, 1 pages, document non publié.

FRANCOFOLIES DE SPA, *Evaluations et perspectives 2002-2003.*, Spa : Charles Gardier et Jean Steffen, 2003, 22 pages.

FRANCOFOLIES DE SPA, *Francofolies 1994-1995. Evaluations et perspectives.*, Spa : Charles Gardier et Jean Steffen, 1995, 46 pages.

GERLING NCM, *Age moyen des entreprises déclarées en faillites en 1980 et 1990.,* Namur, 2003, données propres non publiées.

GERLING NCM, *Statistiques des créations et faillites des personnes morales en 1980.,* Namur, 2003, données propres non publiées.

GIGA, « *The Giga project.* », Liège : Giga, juillet 2004, site Internet du projet Giga, http://www.giga.ulg.ac.be/extranet/project.htm, page consultée le 2 septembre 2004.

GILLET (A.), *L'enquête PISA 2000 de l'O.C.D.E. a suivi 25000 élèves de 15 ans dans 32 pays.*, Liège : formation continuée - Liège, 2001, 9 pages, site Internet de l'enseignement de promotion sociale de la ville de Liège, http://users.cybernet.be/ccfc/Pages/PISA2000.htm, pages consultées le 5 décembre 2003.

GIMENO (R.) & MITRANO (P.), *Cartes et diagrammes.*, banque de données cartographique sur Internet, Institut des Sciences Politiques, département de Cartographie, Paris, 5 juin 1999, http://www.sciences-po.fr/cartographie/cartotheque/cartotheques/docs_salame/salame_98_99/990506/europe99.gif, consultée le 23 juin 2003.

GOMEZ (V.), *Etude de benchmarking sur « l'après Arcelor ».*, Liège : SPI+, 15 mars 2004, document interne, 35 pages.

GOMEZ (V.), *Tableau de bord des villes « comparables » à Liège.*, étude réalisée dans le cadre du Groupe de Réflexion LIEGE 2020, Liège : SPI+, 18 mars 2003, document interne, 17 pages.

GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE, *Dossiers d'archive. Commerce mondial. Chiffres.*, Paris : Ministère des Affaires Etrangères, site Internet du Ministère français des Affaires Etrangères (*France Diplomatie*), http://www.france.diplomatie.fr/actual/dossiers/OMC/mondial/mondial3.html, page consultée le 23 février 2004.

GOUVERNEMENT FEDERAL BELGE, *Aperçu historique de la fédéralisation.*, Bruxelles, 2003, site Internet du Gouvernement belge, http://www.belgium.be/eportal/application?origin=indexDisplay.jsp&event=bea.portal.framework.internal.refresh&pageid=contentPage&docId=7030.0, page consultée le 29 septembre 2003.

GOUVERNEMENT LUXEMBOURGEOIS, *Portail économique et social du Luxembourg.*, Luxembourg, 31 octobre 2003, site Internet du Gouvernement luxembourgeois, http://www.portrait.public.lu/structures_economiques/population/emploi/index.html, page consultée le 28 janvier 2004.

GRAND LIEGE ASBL, « *Composition du Conseil d'administration en 1980, 1990 et 2003.* », Liège : asbl Le Grand Liège, 17/03/2004, données internes publiées dans les annexes du Moniteur des années concernées.

HALLEUX (J.-M.), BRUCK (L.) & MAIRY (N.), 2002, « *La périurbanisation résidentielle en Belgique à la lumière des contextes suisses et danois : enracinement, dynamiques centrifuges et régulations collectives.* », Bruxelles : BELGEO, n°4, pp. 333-354.

HIMPE (C.), *Randonnée by Cecilia. Le Pays de Herve.*, site Internet de Cecilia Himpe, http://home.tiscali.be/cecilia.himpe/a2002/herv0.htm, pages consultées le 7 septembre 2004.

INASTI, *Evolution du nombre des assujettis par arrondissement, provinces et régions (situation au 31 décembre).*, Bruxelles : Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants, 2003, site Internet de l'INASTI, http://www.inasti.be/fr/tools/statistics/district_province_01_II.htm, pages consultées le 8 juillet 2003.

INASTI, *Répartition du nombre de personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants domiciliées dans la province de Liège par sexe, selon la nature de l'activité et par arrondissement (1981, 1991).*, Bruxelles : Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants, 2003, tableaux en format Excel®.

INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX, *Valeur ajoutée brute aux prix courants. Royaume, Région wallonne et province de Liège. Années 1995-2001.*, Bruxelles : Banque Nationale de Belgique, 2003, Banque de données Belgostat accessible sur le site de la B.N.B., http://www.nbb.be/belgostat/GlobalDispatcher?TARGET=/TreeviewLinker&rowID=574&prop=treeview&action=open&Lang=F#574, consultation du 13 novembre 2003.

INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX, *Comptes régionaux. Croissance économique des régions, provinces et arrondissements. Période 1975-1997.*, Bruxelles : Banque Nationale de Belgique, mars 2000, 298 pages.

INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX, *Comptes nationaux 1977. Partie II : Comptes et tableaux détaillés.*, Bruxelles : Banque Nationale de Belgique, septembre 1998, 261 pages.

INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX, *Structure économique des régions et provinces sur base de la valeur ajoutée brute aux prix du marché – à prix courants.*, Bruxelles, 1988 à 1997, banque de données sur Internet BELGOSTAT, http://www.nbb.be/belgostat, consultée en avril 2003.

INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX, *Structure économique des régions et provinces sur base de la valeur ajoutée brute aux prix du marché – à prix courants.*, Bruxelles, 1980.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Tourisme : nuitées.*, Bruxelles : I.N.S., tableaux Excel® du 16 septembre 2003.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Enquête 2001 – Taille moyenne des ménages par régions, provinces, arrondissements et communes.*, Bruxelles : INS, 23 juin 2003, site Internet de l'INS, http://www.statbel.fgov.be/census/localres04_fr.asp, page consultée le 1er août 2003.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Nombre de naturalisations en province de Liège en 1980, 1990 et 2000.*, Bruxelles : I.N.S., 12 juin 2003, données transmises par mail.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Salaires mensuels bruts moyens selon certaines caractéristiques individuelles et selon la branche d'activité (1995-1999).*, Bruxelles : INS, 19 mai 2003, site Internet de l'INS, http://www.statbel.fgov.be/figures/d321_fr.asp#4, page consultée le 1er août 2003.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Enquête sur les voyages.*, Bruxelles : INS, 2003, site Internet de l'INS, http://statbel.fgov.be/figures/d34_fr.asp#2, page consultée le 25 août 2003.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Etat civil de la population par classe d'âge détaillé, moins de 5 ans. Belgique et province de Liège.*, Bruxelles : Institut National de Statistique, 2003, site Internet, http://ecodata.mineco.fgov.be/mdf/Etat_civil.jsp, page consultée le 10 décembre 2003.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Grèves.*, Bruxelles, 2003, données transmises par fax.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Ménages – Grandeur moyenne des ménages (1970-2002).*, Bruxelles : INS, 2003, site internet de l'INS, http://mineco.fgov.be/informations/statistics/figures/d24_fr.asp#3, page consultée le 25 juillet 2003.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Ménages – Noyaux familiaux (1991-2002).*, Bruxelles : INS, 2003, site internet de l'INS, http://mineco.fgov.be/informations/statistics/figures/d24_fr.asp#2, page consultée le 25 juillet 2003.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Noyaux familiaux selon le nombre d'enfants.*, Bruxelles : Institut National de Statistique, 2003, site Internet, http://ecodata.mineco.fgov.be/mdf/Noyaux.jsp, page consultée le 25 juillet 2003.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Tourisme : établissements de séjours et capacité par type d'établissement.*, Bruxelles : ECODATA, Service Public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie, 2003, banque de données sur Internet, http://ecodata.mineco.fgov.be/Fr/begin_fr.htm, consultation du 25 août 2003.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Tourisme : nuitées.*, Bruxelles : ECODATA, Service Public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie, 2003, banque de données sur Internet, http://ecodata.mineco.fgov.be/Fr/begin_fr.htm, consultation du 25 août 2003.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Enquête sur les forces de travail 2000. Formations professionnelles suivies au cours du mois de référence en province de Liège.*, Bruxelles : I.N.S., 12 novembre 2001, tableau Excel®.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, « *Agriculture. Recensement agricole et horticole au 15/05/2000. Tableau 1 - Répartition des exploitations selon les classes de grandeur et la catégorie des déclarants. Liège.* », Bruxelles : I.N.S., 2001, page 1003.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, « *Agriculture. Recensement agricole et horticole au 15/05/2000.* », Bruxelles : I.N.S., 2001, pp. 59-83.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, *Revenus fiscaux par commune - exercice 2001, revenus 2000.*, Bruxelles : INS, 2001, site Internet de l'I.N.S., fichier Excel®, http://www.statbel.fgov.be/press/pr070_fr.asp, consultation du 23 décembre 2003.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Enquête sur les forces de travail 2000.*, Bruxelles : I.N.S., 2001.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Occupation du sol 2000. Province de Liège*, Bruxelles : I.N.S., 2000, tableau transmis par fax (INS de Liège) le 11/12/2003.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, « *Recensement de la population et des logements au 1er mars 1991. Tome 8 B – Population active.* », Bruxelles : I.N.S., 1996, page 92, tableaux 00.55 A (province de Liège), 11.04 A (province de Liège), 10.01 B (province de Liège).

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Recensement général de la population et des logements au 1er mars 1991. Population scolaire et niveaux d'instruction. Principaux résultats par commune.*, Bruxelles : I.N.S., 1996, tome 10B.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Enquête sur les forces de travail.*, Bruxelles : I.N.S., 1992.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Statistiques agricoles. Répartition par province. Recensement au 15/05/1990.*, Bruxelles : I.N.S., janvier-février-mars 1991, n°1-2-3, pp. 9-27.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, « *Recensement de la population et des logements.* », Bruxelles : I.N.S., 1991, données transmises par fax le 27 octobre 2003, 1 page.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, « *Recensement de la population et des logements au 1er mars 1981. Tome 8 – Population active.* », Bruxelles : I.N.S., 1990, page 64, tableaux 11.03 A (province de Liège), 10.01 B (province de Liège).

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, « *Agriculture. Recensement agricole et horticole au 15/05/1990.* », Bruxelles : I.N.S., 1990, p. 766.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Enquête sur les forces de travail.*, Bruxelles : I.N.S., 1990.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Occupation du sol 1990. Province de Liège*, Bruxelles : I.N.S., 1990, tableau transmis par fax (INS de Liège) le 11 décembre 2003.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Enquête sur les forces de travail.*, Bruxelles : I.N.S., 1987.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Recensement général de la population et des logements au 1er mars 1981. Résultats généraux. Population scolaire et niveaux d'instruction.*, Bruxelles : I.N.S., 1986, n°4.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Statistiques agricoles. Répartition par province. Liège, Limbourg, Luxembourg.*, Bruxelles : I.N.S., juin-juillet 1981, n°6-7, pp. 124-131.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Recensement général de la population et des logements.*, Bruxelles : I.N.S. , 1981, données transmises par fax le 27 octobre 2003, 10 pages.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, *Statistiques de l'occupation du sol. Province de Liège.*, Bruxelles : I.N.S., 1er janvier 1980, page 32, tableau transmis par fax (INS de Liège) le 11 décembre 2003.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, « *Recensement agricole et horticole au 15/05/1980. Tableau 1 - Répartition des exploitations selon les classes de grandeur et la catégorie des déclarants.* », Bruxelles : I.N.S., 1980, page 883.

INTERNATIONAL ENERGY AGENCY, *Energy Prices and Taxes.*, Paris, avril 2003, 500 pages.

INTERNATIONAL ENERGY AGENCY, *Electricity Informations.*, Paris, septembre 2002, 700 pages.

INTERNATIONAL ENERGY AGENCY, *Natural Gas Informations.*, Paris, août 2002, 550 pages.

INTERNATIONAL ENERGY AGENCY, *Oil Informations.*, Paris, août 2002, 700 pages.

INTERNATIONAL ENERGY AGENCY, *Energy Statistics and Balances of non-OECD Countries 1999-2000.*, Paris, juillet 2002, 340 pages.

INTERNATIONAL ENERGY AGENCY, *Energy Statistics and Balances of OECD Countries 1999-2000.*, Paris, 2002, 800 pages.

INTERNATIONAL ENERGY AGENCY, *Coal Informations.*, Paris, septembre 2001, 800 pages.

INTERNATIONAL RESEARCH ASSOCIATE, *Eurobaromètre n°55.1: Les jeunes européens en 2001.*, Bruxelles, rapport sous la direction de la Commission Européenne, DG '' Education et Culture '' – unité '' Jeunesse '', août 2001, 162 pages.

INTERNATIONAL RESEARCH ASSOCIATE, *Eurobaromètre n°54 spécial : Les européens et les langues.*, Bruxelles, rapport sous la direction de la Commission Européenne, DG '' Education et Culture '' – unité '' Centre pour le citoyen – Analyse de l'opinion publique '', février 2001, 55 pages (+ annexes).

INTERNATIONAL RESEARCH ASSOCIATE, *Eurobaromètre n°47.2: Les jeunes européens.*, Bruxelles, rapport sous la direction de la Commission Européenne, DG XXII, Direction Générale '' Education, formation et recherche '', 1997, 131 pages.

JOHNSTON (D.), « *Mondialisation, gouvernance publique et gouvernance privée.* », Montréal, Québec, Canada, Colloque International du Centre Etudes Internationales, 7-9 novembre 2001, Intervention du Secrétaire général de l'OCDE, Donald J. Johnston, page http://www.oecd.org/pdf/M00021000/M00021775.pdf, consultée le 7 avril 2003.

JOHNSTON (D.), « *Le Bien Commun comme Réponse politique à la mondialisation.* », 7-9 novembre 2001, Intervention du Secrétaire général de l'OCDE, Donald J. Johnston, page http://www.oecd.org/pdf/M00021000/M00021775.pdf, consultée le 7 avril 2003.

KING STURGE, *Global Industrial and Office Rents Survey.*, Bruxelles : King Sturge, 1er trimester 2003, 10 pages.

LAMBERT (P.-Y.), « *Les conseils consultatifs communaux des immigrés en Belgique.* » *in Migrations société*, Paris, jan-fév 2001, vol. 13, n°73, page Internet http://suffrage-universel.babozor.net/be/0201.htm, consultée le 25 juin 2003.

LAMBRECHT (M.), *Perspectives de population 2000-2020-2050 pour la Belgique, ses régions et particulièrement la province de Liège.*, Bruxelles : Bureau fédéral du Plan, 9 octobre 2002, support à l'exposé de madame Lambrechts à Technifutur.

LE SOIR, « *Le train gratuit n'est pas encore en gare.* » in Le Soir, Bruxelles : Rossel & Cie SA, 29 mars 2000.

LESUISSE (H.P.), « *Géomorphologie d'Hesbaye et Meuse. Clichés.* », Amay : Hesbaye-Meuse Maison du Tourisme, 2003 , http://www.tourisme-hesbaye-meuse.be/mthm.taf?Idnav=50, pages consultées le 7 septembre 2004.

LIEGE AIRPORT, « *Liège et Paris candidats pour le FGV (Fret à Grande Vitesse).* » in Liege Airport & Logistics magazine, janvier 2004, n°13, pp.4-5.

LORQUET (B.), *Francofolies de Spa. 10 ans de folies. Galerie de photos des Francos 2003.*, Spa : Belgomania asbl, site Internet des Francofolies de Spa, http://www.francofolies.be/2004/pages/retrospective/galerie_2003-esplanade.html, pages consultées le 7 septembre 2004.

LOUSBERG (B.), « *Lifting pour le viaduc de Moresnet.* » in Le Soir, Bruxelles : Rossel & Cie SA, 15 octobre 2001.

LOUSBERG (B.), « *Un train bleu et vert pour Montzen-gare.* » in Le Soir, Bruxelles : Rossel & Cie SA, 22 avril 2000.

LOUSBERG (B.), « *Ijzeren rijn : vives réactions à Verviers.* » in Le Soir, Bruxelles : Rossel & Cie SA, 1er avril 2000.

MABILLE (X.), *La Belgique depuis la seconde guerre mondiale.*, Bruxelles : CRISP, novembre 2003, 309 pages.

MANIGART (S.), CLARYSSE (B.), CRIJNS (H.) & GOOSSENS (H.), *The General Entrepreneurship Monitor. Executive Report Belgium and Flanders 2000.*, Leuven : Vlerick Leuven Gent – Management School, 2000, 61 pages.

MAREE (M.) & MERTENS (S.), *Contours et statistiques du non-marchand en Belgique.*, Liège : Les Editions de l'Université de Liège, 2002, 139 pages.

MARTINIELLO (M.) & BONAVENTURE (K.), *City template Liège. Basic information on ethnic minorities and their participation.*, Liège, 1999, document réalisé dans le cadre du projet MOST (Unesco), 36 pages.

MERENNE-SCHOUMAKER (B.), « *L'éclatement des polarités commerciales : nouvel enjeu de l'aménagement du territoire.* » in Bulletin de la Société géographique de Liège, 1998, n°34, pp. 57-75.

MERENNE-SCHOUMAKER (B.), « *Liège, ville et région. Documents cartographiques.* », Bruxelles, 1987, supplément au feuillet d'information de la FEGEPRO, n°78, 22 pages.

MERENNE-SCHOUMAKER (B.), VAN DER HAEGEN (H.) & VAN HECKE (E.), *Monographie n°11A "Urbanisation" du Recensement Général de la Population et des Logements au 1er mars 1991.*, Bruxelles : INS, SSTC, 1998.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE ET SPI+, *Dossier de presse Biotech.,* Liège.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, MINISTERE DES EQUIPEMENTS ET DU TRANSPORT, DIRECTION DU TRAFIC ET DE LA SECURITE ROUTIERE, *Données générales sur le trafic.,* Namur, 2001, 11 pages, document transmis par e-mail le 19/03/2003.

MINISTERE FRANÇAIS DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE, *Déclaration commune des ministres européens de l'éducation - 19 juin 1999 – Bologne.*, Paris, 12 octobre 1999, site Internet du Gouvernement français, http://www.education.gouv.fr/realisations/education/superieur/bologne.htm, page consultée le 19 septembre 2003.

MOUVEMENT SOCIALISTE, *Un alternative pour que l'espoir revive… 2ème partie.*, Nivelles : Mouvement socialiste, 2002, 28 pages, document PDF®, site Internet du Mouvement socialiste, http://www.mouvementsocialiste.be/pdf/Programme2%E8me%20partie.pdf, consultation du 21 janvier 2004.

MULLER (F.), « *La province de Liège vue par Landsat Thematic Mapper.* » in Liège vu de l'espace. Satellites : Landsat. , Liège : Université de Liège, faculté des Sciences, Département de Géomatique, 4 février 2002, site Internet du Département de Géomatique, http://www.geo.ulg.ac.be/liege/satellites/exemple-high-landsat.htm, page consultée le 14 septembre 2004.

ŒIL, *Objectif:2000. Regard sur… l'emploi.*, Liège : Observatoire Economique des Intérêts Liégeois, n°8, avril 1997, 72 pages.

ŒIL, *Objectif : 2000. Les investissements industriels.*, Liège, Octobre 1993, n°4, 9 pages.

ŒIL, *Objectif:2000. Regard sur… l'emploi (2ème partie).*, Liège : Observatoire Economique des Intérêts Liégeois, n°2, 3 juin 1993, 40 pages.

ŒIL, *Objectif:2000. Regard sur… l'emploi (1ère partie).*, Liège : Observatoire Economique des Intérêts Liégeois, 2 janvier 1993, 42 pages.

ONSS, *Effectifs des employeurs et des travailleurs assujettis à la sécurité sociale au 30 juin 2001 (Statistiques décentralisée – postes de travail).*, Bruxelles : Office National de Sécurité Sociale, 2003, brochure jaune, site Internet de l'ONSS, http://www.onssrszlss.fgov.be/Onssrsz/FR/Statistics/Brochures/Yellow/2001/yellow_2001_text.htm, pages consultées le 8 juillet 2003.

ONSS, *Emploi salarié et nombre d'établissement par secteurs d'activités pour les années 1981, 1990 et 2000.* , Bruxelles : Office National de Sécurité Sociale, banque de donnée informatique sous forme de tableaux Excel®, 2002.

OPERA ROYAL DE WALLONIE, *Relevé des tickets et abonnements – saisons 94/95 à 2001/2002.*, 2004, documents internes non publiés, tableaux au format Excel®.

OPERA ROYAL DE WALLONIE, *« Spectacles en images : Simenon et Joséphine.* », Liège : Opéra Royal de Wallonie, saison 2003-2004, site Internet de l'O.R.W., http://www2.orw.be/skynet.v9p/main.php?quoi=ph_simenonetjosephine, consultation du 8 septembre 2004.

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, *Comptes annuels des pays e l'OCDE. Produit intérieur et consommation finales des ménages. B. Tableaux comparatifs basés sur les parités de pouvoir d'achat (Tableaux B1 à B12).*, Paris : OCDE, 2003, site Internet de l'OCDE, http://www.oecd.org/document/60/0,2340,fr_2825_495684_4511548_1_1_1_1,00.html, pages consultées le 29 janvier 2004.

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, *Dépenses publiques sociales par catégories et en pourcentage du PIB pour 1980-1998.*, Paris : OCDE, 6 mai 2002, tableau Excel® accessible via le Site Internet de l'OCDE, http://www.oecd.org/topicstatsportal/0,2647,fr_2825_497118_1_1_1_1_1,00.html, pages consultée le 29 janvier 2004.

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, *Examens des performances environnementales de la Belgique.*, Paris : OCDE, 1998, 252 pages.

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, *Capital humain et social.*, Paris : Direction de l'Education, de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales, CERI, http://www.oecd.org/about/0,2337,fr_2649_34543_1925022_1_1_1_1,00.html, site Internet de l'OCDE, page consultée en octobre 2002.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Human Development Report.Human Development Indicators.*, New-York : PNUD, 2003, site Internet du PNUD, http://www.undp.org/hdr2003/indicator/cty_f_BEL.html, consultation du 10 décembre 2003.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Indicateurs du millénaire. Belgique.*, New-York : United Nations, 2003, site Internet de la Division des Statistiques, http://millenniumindicators.un.org/unsd/mifre/mi_results.asp?crID=56&fID=r15, consultation du 9 décembre 2003.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, *Les membres. Belgique : données factuelles.*, Paris : 2003, site Internet de l'Organisation Internat. de la Francophonie, http://www.francophonie.org/membres/etats/membres/FICPAYS/BT0061180.html, page consultée le 10 décembre 2003.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE & COMMISSION EUROPENNE, *Highlights on Health in Belgium.*, Copenhague (Danemark) : Organisation Mondiale de la Santé et COMMISSION EUROPENNE, juillet 1997, 46 pages.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE, *Banque de données de la santé pour tous.*, Copenhague (Danemark) : Organisation Mondiale de la Santé, juin 2003 (mie à jour), banque de donnée sur Internet, http://hfadb.who.dk/hfa/, consultée en juillet-août 2003.

PAILLOT (M.), « *La Ville de Liège vue du pont "Atlas V" sur la Meuse.* » in Vues de Liège, Liège : ville de Liège, 17 février 2004, site Internet de la ville de Liège, http://www.liege.be/visitelg/vuesdelg/meuse2.htm, page consultée le 7 septembre 2004.

PASSE PRESENT DE LA PROVINCE DE LIEGE., Bruxelles, éditions Alambic, 199, 439 pages.

POLE MOSAN D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, *Présentation du Pôle Mosan.*, Liège : Pôle Mosan d'Enseignement Supérieur et Universitaire, avril 2003, site Internet du Pôle Mosan d'Enseignement Supérieur et Universitaire, http://www.polemosan.be, site consulté le 9 décembre 2003.

POPULATIONDATA.NET, *Infos & statistiques sur les populations du monde.*, Lac-Beauport (Canada) : PopulationData.Net, site Internet, http://www.populationdata.net, consultation du 9 décembre 2003.

PROVINCE DE LIEGE, *Profil de santé de la province de Liège., Liège, 1999*, 215 pages.

REGION WALLONNE, *Affectation du sol au plan de secteur.*, Namur : Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine, 2003, site Internet de la DGATLP, http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Pages/Observatoire/Pages/DirOHG/Geomatique/PlansSecteurAff.htm, page consultée le 10 décembre 2003.

REGION WALLONNE, *Convention n°E2UR12020000072 – 23007. Subvention « Phasing out Objectif 2 Liège ». Moyens pôle d'excellence. Univrsité de Liège. Groupement Interdisciplinaire de Génoprotéomique Appliquée (GIGA).*, Namur : Ministère de la Région wallonne, 3 juillet 2003, 16 pages, site Internet Objectif 2 Meuse Vesdre, http://www.objectif2meusevesdre.be/resultproj.asp?clef=giga&Submit=Aller+%21&num=59, pages consultées le 25 août 2004.

REGION WALLONNE, *Etat de la forêt en province de Liège.*, Namur : Ministère de la Région wallonne, Direction générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement, Division Nature et Forêt, 2003, tableaux Excel® du 20 octobre 2003.

REGION WALLONNE, *Statistiques sur les infrastructures sportives.*, Namur : Ministère de la Région wallonne, Direction générale des pouvoirs locaux, direction des infrastructures sportives, 2003, tableaux transmis par courrier.

REGION WALLONNE, *Superficies sous statut de protection en province de Liège.*, Namur : Ministère de la Région wallonne, Direction générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement, Cellule « état de l'environnement wallon », 2003, tableaux Excel® du 6 novembre 2003.

REGION WALLONNE, *Le phénomène nimby.*, Namur : Direction générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement, 2001, site Internet de la D.G.R.N.E., http://environnement.wallonie.be/nimby/, pages consultées le 22 janvier 2004.

REGION WALLONNE, *L'environnement wallon à l'aube du XXIème siècle. Rapport sur l'état de l 'environnement wallon.*, Namur : Région wallonne, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, 2000, site Internet de la D.G.R.N.E., http://environnement.wallonie.be/eew2000/gen/framegen.htm, page consultée le 2 septembre 2003.

REGION WALLONNE, *Base de données des réserves naturelles.*, Namur : Ministère de la Région wallonne, Direction générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement, Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats, base de données sur Internet, http://mrw.wallonie.be/dgrne/sibw/sites/resnat.html, consultation du 3 novembre 2003.

REGION WALLONNE, *Liste des sites candidats au réseau Natura 2000 en Wallonie. Liste globale des sites proposés par province.*, Namur : Ministère wallon de l'Agriculture et de la Ruralité, site Internet Natura 2000, http://mrw.wallonie.be/dgrne/sibw/sites/natura2000/carto/provinces.htm, page consultée le 4 novembre 2003.

REGION WALLONNE, *Listes des biens classés.*, Namur : Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine, Division du Patrimoine, site Internet de la D.G.A.T.L.P., http://www.skene.be/RW/BCLASSE/BCLAMENU.html, consultation du 4 novembre 2003.

REGION WALLONNE, *Le Parc des Trois Pays*, Namur : Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine, Division de l'Aménagement et de l'Urbanisme, site Internet de la D.G.A.T.L.P., http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Pages/DAU/Pages/Actu/0404_P3P.htm, consultation du 25 août 2004.

REGION WALLONNE, *Tableau de bord de l'environnement wallon 2003.*, Namur : Ministère de la Région wallonne, Direction générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement, 142 pages.

REGION WALLONNE & CPDT, *Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie.*, Namur : Ministère de la Région Wallone – Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, 2002, Atlas, 181 pages.

REGION WALLONE, DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI, DIRECTION DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE, *Evaluation de l'application des lois d'expansion économique 1986-1999.*, Namur, août 1999, 4 pages, données transmises par fax le 17/04/2003.

SOCIETE DE GESTION DE L'AEROPORT DE BIERSET, « *Liège Airport. SAB.* », Grâce-Hollogne (Bierset) : SAB, 30 mai 2003, site Internet de l'aéroport de Liège, http://www.liegeairport.be/airport/html/liegeairport/sab.htm, page consultée le 8 septembre 2004.

SEGHIN (A.), « *Les pays européens à l'épreuve des taux d'emploi*. » in Futuribles, Paris, n°275, mai 2002, pp. 5-26.

SENAT DE BELGIQUE, « *Demande d'explications de M. Jean-François Istasse à la vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports sur la ''réalisation du Rhin d'acier''.* » in Sénat de Belgique – Annales, Bruxelles : Sénat de Belgique, 11 ami 2000, séances plénières, séance de l'après-midi, n°2-45, pp. 36-42.

SERRET (P.), « *Réflexion d'après-élections : les gagnants, les perdants, les absents. L'équipe du professeur Jean Beaufays (ULg) dissèque les résultats du dernier scrutin.* » in *L'Echo*, Bruxelles, 2 juillet 2003, page 2.

SERVICE PUBLIC FEDERAL DES AFFAIRES INTERIEURES, *Résultats électoraux (1894-2000).*, Bruxelles, 2003, site Internet du SPF des affaires Intérieures, http://elections.fgov.be/Resultats/electionshtml/Browser.html, pages consultées en juin 2003.

SERVICE PUBLIC FEDERAL DES AFFAIRES INTERIEURES, « *Résultats des élections législatives de 1999. Province de Liège. Répartition des sièges et votes nominatifs.* », Bruxelles : SPF, 1999, pp. 137-173.

SERVICE PUBLIC FEDERAL DES AFFAIRES INTERIEURES, « *Résultats des élections législatives de 1991. Province de Liège. Répartition des sièges et votes nominatifs.* », Bruxelles : SPF, 1991, pp. 164-182.

SERVICE PUBLIC FEDERAL DES AFFAIRES INTERIEURES, « *Résultats des élections législatives de 1981. Province de Liège. Répartition des sièges et votes nominatifs.* », Bruxelles : SPF, 1981, pp. 93-110.

STOCKHOLM INTERNATIONAL PEACE RESEARCH INSTITUTE, *Military expenditures.*, banque de données sur Internet FIRST (*Facts on International Relations and Security Trends database*), Stockholm (Suède), 2003, page http://first.sipri.org/index.php, consultée le 24 juin 2003.

SNCB, « *Modernisation du réseau fret*. » in Projets d'infrastructure, Bruxelles : SNCB, site internet de la SNCB, http://www.belrail.be/F/infrastructure/projets.html#fret, page consultée le 16 juillet 2004.

SPI$^+$, *Quel avenir pour l'aide européenne à la province de Liège ?*, Liège, 25 mai 2004, 11 pages, site Internet de la SPI$^+$, http://www.spi.be/doc-avenir-aide-europeenne-liege.pdf.

SPI$^+$, *Phototèque.*, Liège : SPI$^+$, 2004, site Intranet de la SPI$^+$, banque de données de photos pour les services de la SPI$^+$.

SPI+, *Nombre d'entreprises étrangères présentes au 01/01/2003 dans les parcs d'activités économiques, les bâtiments-relais et espaces entreprise gérés par la SPI+ et emploi de celles-ci.*, Liège : SPI+, service Etudes, 2003, document interne non-publié.

SPI+, *Superficie au 01/01/2000.,* Liège : SPI+, service Subsides Travaux, 2000, document interne non publié.

SPI+, *Zones reconnues par arrêté d'expropriation ou de reconnaissance.,* Liège : SPI+, service Subsides Travaux, 1999, document interne non publié.

SPI+, *Etude pour le 20ème anniversaire.,* Liège, 1981.

SUTTON IMAGES, *2004 Belgian Grand Prix Photographs. Sunday.*, London : Aspect Group Co., 29 août 2004, site Internet officiel de la Formule 1, http://www.formula1.com/race/photographs/727/Sunday/44960.html, page consultée le 7 septembre 2004.

TECHSPACE AERO, « *Cenco International™, la plus large gamme de solutions en ingénierie de bancs d'essais. (Illustration)* », Liège : Techspace Aéro S.A., 2002, site Internet de Techspace Aéro, http://www.techspace-aero.be/TemplateLevel2Products.aspx?id=7e53bce6-b611-4b39-abee-644a446798d3, page consultée le 9 septembre 2004.

UNESCO, *Early childhood Care and Education : Basic Indicators on Young Children.*, Paris : UNESCO Education sector, 1995, site internet de l'UNSECO, http://www.unesco.org/education/educprog/ecf/html/chart/stats.htm, page consultée le 9 décembre 2003.

UNION WALLONNE DES ENTREPRISES, *Diagnostic commenté de la mobilité en Wallonie.*, Wavre, mars 2003 : UWE (Cellule mobilité), 43 pages.

UNIVERSITE DE LIEGE, *Projet Giga.*, Liège : Université de Liège, 2004, site Internet du projet Giga, http://www.giga.ulg.ac.be/, site consulté le 25 août 2004.

UNIVERSITE DE LIEGE, « *Photos de la recherche.* » in Info Presse et communication, Liège : Université de Liège, 17 mai 2001, site Internet de l'ULg, http://www.ulg.ac.be/presse/photos/100photos/78.html, page consultée le 9 septembre 2004.

US BUREAU OF STATE, *Pattern of Global Terrorism 2002.*, Washington : US Bureau of State, 2003, 166 pages, site du Gouvernement des Etats-Unis, http://www.state.gov/s/ct/rls/pgtrpt/2002/pdf/, pages consultées le 17 décembre 2003.

US BUREAU OF STATE, *Pattern of Global Terrorism 1996.*, Washington : US Bureau of State, 1997, document HTML, site du Gouvernement des Etats-Unis, http://www.state.gov/www/global/terrorism/1996Report/1996index.html#table, pages consultées le 17 décembre 2003.

VILLE DE LIEGE, *Statistiques sur les grandes expositions.*, Liège : Echevinat des affaires culturelles, 9 décembre 2003, 1 page, document interne.

WORLD RESOURCES INSTITUTE, *Atmosphere and climate. Facts and Figures : Environmental Data Tables.*, Washington : World Resource Institute, 8 mars 2001, site Internet du W.R.I., http://www.wri.org/facts/data-tables-climate.html, page consultée le 22 janvier 2004.

YAHOO! ENCYCLOPEDIE, *Les méthodes d'enseignement au XXème siècle.*, Paris : Hachette, 2001, site internet Yahoo!, http://fr.encyclopedia.yahoo.com/articles/ni/ni_655_p0.html, page consultée le 20 novembre 2003.

NOTES EXPLICATIVES

[a] Le fret marchandises à grande vitesse (FGV)*.

Avant toute chose, il convient de préciser cette expression peut correspondre à deux concepts différents. D'une part, cela peut désigner le transport de fret sur les lignes à grande vitesse à des performances supérieures à 200 km/h pour ce qui concerne les marchandises légères. En effet, la plupart de ces lignes ne sont pas équipées pour supporter des charges lourdes. D'autre part, cela peut désigner le transport de fret lourd (exemple : les containers) sur les lignes classiques à des vitesses allant jusqu'à 160 km/h voire 200km/h.

Le fret marchandises à grande vitesse présente des avantages de deux ordres. D'un point de vue économique, il permet d'augmenter la rentabilité des infrastructures existantes qui ont nécessité de lourds investissements. D'un point de vue environnemental, le rail est moins polluant que la voie aérienne.

Selon le professeur Charlier (UCL) qui a dirigé et coordonné une étude sur la faisabilité du fret léger à grande vitesse (FGV) entre Liège et Paris, le créneau de compétitivité de cette solution, réside dans le remplacement de liaisons actuellement faites par avion sur des destinations de 300 à 500 kilomètres mobilisant des quantités de fret important. Ces cas ne sont guère fréquents, du moins à l'heure actuelle.

La province de Liège dispose d'un créneau en la matière : la ligne Liège-Paris. En outre, La faisabilité du FGV à Liège est renforcée par un ensemble d'autres réalités.

D'abord, les infrastructures de réseau existent. En effet, les lignes à grande vitesse existent et passent à proximité des deux aéroports.

Si l'organisation actuelle du réseau ne permet pas, du jour au lendemain, la mise en place de navettes de fret léger, les adaptations à y apporter sont concevables à moyen terme.

Ensuite, si le matériel spécifique au FGV n'existe pas encore**, celui spécifique au transport à vitesse élevée (200km/h) existe et est disponible.

Reste évidemment à régler le problème de la maintenance, qui se fait actuellement de nuit.

Pour Liège, l'enjeu est de se positionner comme le premier jalon d'un réseau plus dense de transport de marchandises à grande vitesse. Et, dans un contexte où les pressions environnementales aboutissent petit à petit à des réglementations contraignant les acteurs de la logistique à se tourner vers des solutions alternatives au transport aérien là où c'est possible, la province de Liège se situerait en bonne place.

Un projet de ligne test entre Charles de Gaulle et Liège devrait être bouclé d'ici à 2005. Le but premier sera de vérifier la faisabilité à 200 km/h, puis à 300 km/h, avant d'intégrer une partie 'express' dans les TGV voyageurs.

** Sources :*

- *DAHMEN (C.), « Liège, carré d'as multimodal » in Warehouse & Logistics n°15, Blegny (province de Liège) : MMM Editions S.A., juillet-août 2004, pp. 16-17.*
- *LIEGE AIRPORT, « Liège et Paris candidats pour le FGV (Fret à Grande Vitesse). » in Liege Airport & Logistics magazine, janvier 2004, n°13, pp.4-5.*
- *SPI+, entretiens avec Damien Jacob, représentant de la SPI+ au Pôle Transport.*

*** Ce matériel serait du matériel passager ''amorti'' que l'on transformerait pour le fret marchandise. Or, celui-ci n'existe pas encore du fait que le transport passagers mobilise tout le matériel disponible et qu'il n'y a pas, à l'heure actuelle, de matériel spécifique développé à des coûts acceptables.*

[b] Le projet de Groupe Interdisciplinaire de Génoprotéomique Appliquée (GIGA)*.

Le projet GIGA vise à constituer un pôle scientifique interdisciplinaire spécialisé dans la génomique et la protéomique. Il est situé à l'Université de Liège.

Il rassemble un centre d'excellence en génoprotéomique (CBIG - Centre of Biointegrative Genoproteomics), un espace d'implantation industrielle (GEE - GIGA Espace Enterprises) et un espace formation en biotechnologies, le tout articulé autour de plate-formes de service.

Le CBIG compte 260 chercheurs. Il est constitué du regroupement de 26 unités de recherche de l'ULg dont les champs d'expertise sont complémentaires (médecine, médecine vétérinaire, sciences de la vie, sciences appliquées et management).

Le GEE est géré par Meusinvest et la société Science Park Service (SPS). Cette société, fondée par l'ULg et Meusinvest, est chargée de fournir des services liés à la propriété intellectuelle et d'assister l'installation de sociétés dans l'espace entreprise. Les deux étages de bureau et de laboratoire couvrent une surface de 3200 m² prête à accueillir des sociétés ou des spin-offs actives dans les biotechnologies. Ces sociétés bénéficieront de la proximité du CBIG.

Un des rôles de GIGA est de former les nouvelles générations de chercheurs via le CBIG. En outre, le projet explore les opportunités de formation de techniciens à l'état de l'art des technologies de la biologie cellulaire et moléculaire. Ces formations sont organisées en collaboration avec le Forem et Technifutur.

L'enjeu est de placer la province de Liège dans les acteurs du secteur des biotechnologies.

** Source : GIGA, « The Giga project », Liège : Giga, juillet 2004, site Internet du projet Giga, http://www.giga.ulg.ac.be/extranet/project.htm, page consultée le 2 septembre 2004.*

c Les nouvelles règles régissant les fonds structurels pour le programme 2007-2013.

Fonds ''objectif 1'' : leur règle d'attribution reste la même. Les régions dont le PIB moyen par habitant représente moins de 75% du PIB communautaire moyen par habitant peuvent prétendre aux fonds objectif 1. Or, l'arrivée des dix nouveaux membres a fait chuter le PIB communautaire par habitant de 12,5%. Ce qui exclut des régions autrefois éligibles. Toutefois, l'Union a décidé de maintenir au titre de « *l'effet statistique* » celles dont le PIB serait sous les 75% sans l'élargissement. C'est le cas du Hainaut. Et, paradoxalement, l'application de la norme de « *l'effet statistique* » pourrait avoir comme effet de rendre éligibles des zones qui ne l'étaient pas. Ce pourrait être le cas, selon l'évolution des chiffres 2001-2003, des provinces de Namur et de Luxembourg.

Fonds ''objectif 2'' : la Commission souhaite appliquer des thématiques transversales en lieu et place de zonages géographiques. Dans ce schéma, l'aide est répartie également dans les zones intéressées quel que soit le niveau économique de celles-ci.

d Le ''Rhin d'acier''.

Le ''*Rhin d'acier*'' désigne la liaison ferroviaire entre le port d'Antwerpen et la Ruhr allemande, en passant par le Limbourg belge et hollandais pour rejoindre Mönchengladbach.

Un accord entre les gouvernements belge et hollandais prévoit sa réouverture pour 2007. (*SNCB, site http://www.belrail.be, 2002*) Les négociations avec le Gouvernement néerlandais n'étant pas finalisées, le calendrier n'est pas encore définitivement fixé.

Actuellement, le trafic de marchandises d'Antwerpen vers l'Allemagne (Aachen) se fait via la ligne 24 passant par le Limbourg belge (Tongeren) et la province de Liège via la gare de Montzen. Cette ligne doit être modernisée pour répondre aux exigences futures du transport de marchandises. Le viaduc de Moresnet, point de ralentissement dû à une certaine vétusté, fait l'objet d'une rénovation de 2001 à 2004. L'inauguration est prévue le 2 octobre 2004.

Une seconde phase de rénovation de cette ligne consiste à électrifier le tronçon reliant Montzen à la frontière allemande. Elle est prévue dans le plan d'investissement 2004-2007. Les travaux devraient débuter en 2005.

Le développement de ces deux lignes (24 et ''*Rhin d'acier*'') s'inscrit dans une volonté, au niveau du Gouvernement fédéral, de développer le transport de marchandises sur tout le territoire dans une perspective de développement durable. Dans cette optique, les deux axes sont développés simultanément. Cependant, ces deux lignes pourraient, au lieu de jouer la complémentarité, s'avérer concurrentes.

e Le projet ''*outlet mall*'' à Verviers.

L'*outlet mall* de Verviers ouvre partiellement ses portes en décembre 2004. L'ouverture complète devrait avoir lieu en septembre 2005.

Outre la rénovation du chancre de Verviers-Ouest, il s'agit de profiter pleinement de cette implantation pour stimuler le commerce du centre ville et le tourisme régional.

La mise en place d'une liaison rapide et gratuite (navette) entre le magasin d'usine et le centre de Verviers doit permettre de stimuler le commerce au centre ville.

Il s'agit également d'encourager les visiteurs à combiner leur passage à l'*outlet* avec la découverte d'un ''produit'' touristique (Centre Touristique de la Laine et de la Mode, route du feu, thermalisme spadois, …).

Les études prévisionnelles évoquent le chiffre de 2 à 3 millions de visiteurs potentiels par an avec une grande proportion de visiteurs étrangers, notamment allemands.

f Le projet du Parc des Trois Pays.

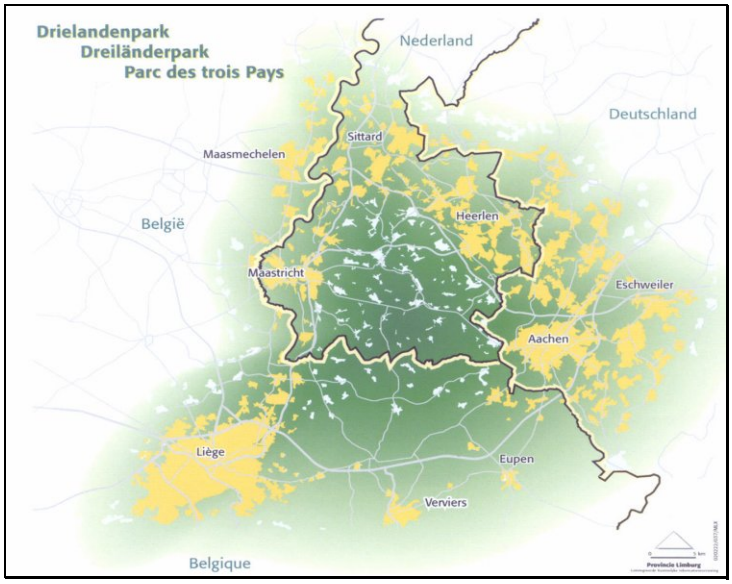

Lancé dans les années '80, le concept "Parc des trois Pays" a été réintroduit en 1993 dans la Perspective de développement spatial MHAL (Maastricht, Hasselt, Aachen et Liège), établie à l'initiative des Ministres de l'aménagement du territoire des quatre Régions concernées, dont il constitue un des projets stratégiques. Le territoire connu sous le nom de "Parc des trois Pays" correspond approximativement à l'espace rural compris entre les agglomérations de Liège, Maastricht, Sittard, Heerlen et Aachen. Bien qu'il s'agisse d'un "Parc des trois Pays", il concerne quatre entités territoriales ayant des compétences dans ce cadre, à savoir la province du Limbourg néerlandais, la Rhénanie du Nord-Westphalie, la Région wallonne et la Région flamande. Cinq autres partenaires sont associés au projet : la Ville et le District d'Aachen, la Province de Liège, la Communauté germanophone et la Province du Limbourg belge.L'objectif des quatre régions est d'améliorer la coopération transfrontalière en vue de maintenir et de renforcer les fonctions des zones rurales et de conserver les espaces ouverts dans un environnement urbanisé. A l'heure actuelle, un document présentant l'objectif du "Parc des trois pays", la méthode de travail, le calendrier relatif à l'élaboration des différentes phases ainsi que les modalités de financement (pour moitié par les partenaires, pour l'autre moitié par un subside Interreg III) a été élaboré et adopté par les différents partenaires.

Le 15 juin 2003, le document d'orientation ***"Perspective de développement du Parc des trois Pays"*** a été adopté par l'ensemble des partenaires et présenté aux autorités régionales et locales, à diverses associations ainsi qu'à la presse. Il décrit les développements souhaités pour différents thèmes tels que paysage, culture et histoire, nature, eau, agriculture… . Il servira de cadre pour la formulation, la promotion et l'évaluation de projets thématiques et zonaux.

La seconde phase du projet a commencé en Janvier 2004. Elle sera marquée par la désignation et le démarrage des orientations thématiques et territoriales, qui devront déboucher sur des projets d'exécution.

(Source : Région wallonne, DGATLP)

g Les TIC en province de Liège*

Au niveau des technologies de l'information et de la communication en province de Liège, deux enjeux se présentent.

D'une part, il s'agit de former les Liégeois à l'utilisation des services du Web. Selon l'Agence Wallonne des Télécommunications, en ce domaine, les Wallons progressent d'année en année.

Une incertitude demeure sur la capacité des utilisateurs en termes de critique des sources d'information. Or, il s'agit là d'un aspect important de l'utilisation des services Web.

D'autre part, il s'agit d'utiliser Internet comme outil de diffusion, de promotion et de vente de biens et services. A cet égard, la Wallonie semble très en retard sur la Flandre et Bruxelles. Et même si Liège est moins mal placée que d'autres provinces wallonnes, il n'en demeure pas moins qu'il y a là un effort considérable à faire.

Le nombre de noms de domaines par code postal et par 1.000 habitants est, à cet égard, significative. Le carte de ces densités ci-après montre l'étendue du déséquilibre.
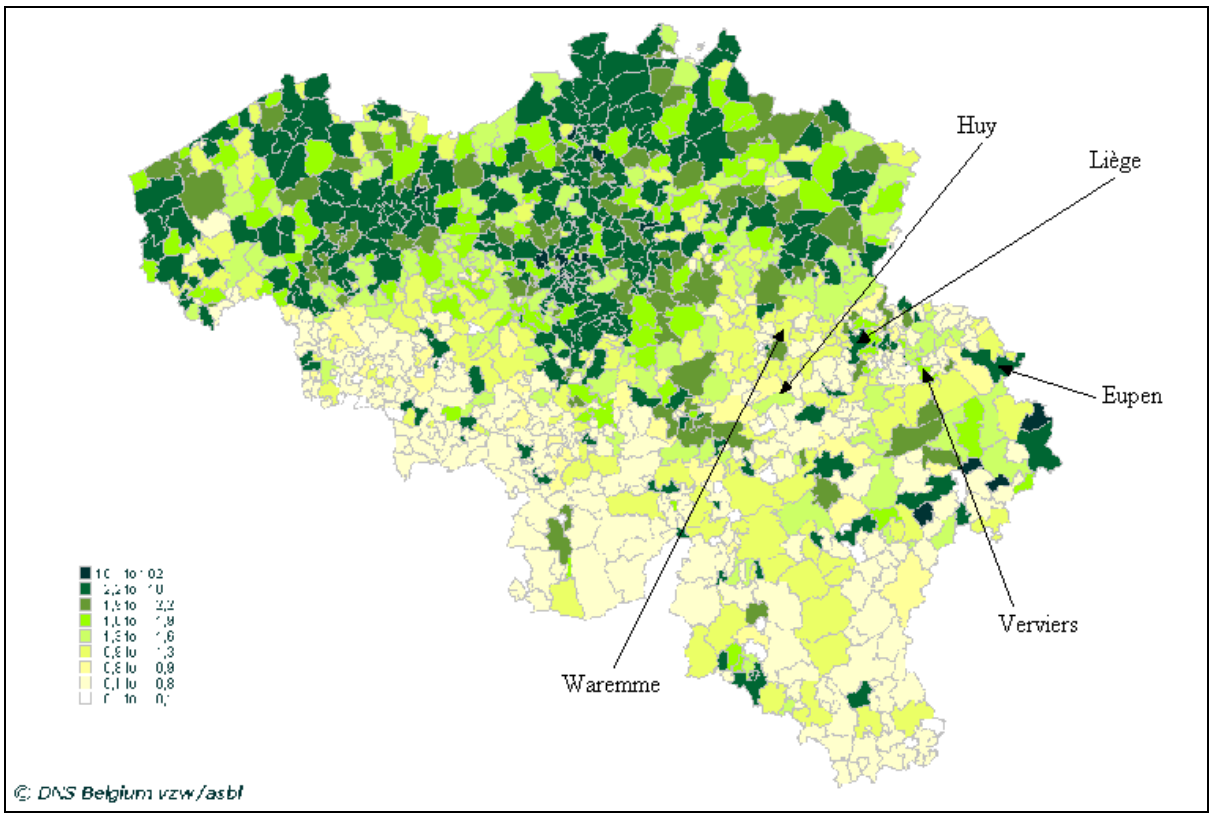
* *Sources :*
- *AWT, « Usages et diffusion des TIC. Partie ''citoyens''. », Namur : AWT, 14 avril 2004, site Internet de l'AWT, http://www.awt.be/web/dem/index.aspx?page=dem,fr,010,000,000, page consultée le 2 septembre 2004.*
- *DNS.BE, « Statistiques de noms de domaine. Année 2003. », Leuven : DNS.BE, juillet 2004, site Internet de la société de gestion des noms de domaine .be, http://www.dns.be/fr/home.php?n=4, page consultée le 2 septembre 2004.*
- *Entretien avec Damien Jacob, SPI+, service TIC.*